This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600015910M

CORRESPONDANCE

DU

COMTE DE SERRE

III

EN VENTE CHEZ LE MÊME LIBRAIRE :

Discours prononcés dans les Chambres législatives par le comte de Serre (1815-1822).

2 volumes in-8°. — Prix : 15 francs.

Paris. — Imprimerie CUSSET et Cᵉ, rue Montmartre, 123.

BIBLIOTHECA · BONN

H. DE SERRE
1820

CORRESPONDANCE

DU

COMTE DE SERRE

(1796—1824)

ANNOTÉE ET PUBLIÉE PAR SON FILS

ORNÉE DE DEUX PORTRAITS GRAVÉS SUR ACIER PAR M. D. DESVACHEZ
ET DU FAC-SIMILE DE DEUX AUTOGRAPHES.

TOME TROISIÈME

BIBLIOTHECA BODLEIANA

PARIS
AUGUSTE VATON, LIBRAIRE
50, RUE DU BAC, 50.

1876

Tous droits réservés.

CORRESPONDANCE

DU

COMTE DE SERRE

1820

(SUITE.)

617.— M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, lundi 14 février 1820.

Hélas! mes bons amis, un misérable a assassiné hier M. le duc de Berry au sortir de l'Opéra. Je me hâte de soulager mon cœur du poids de cette affreuse nouvelle. Mes yeux sont pleins de larmes. C'est un garçon sellier au service du Roi qui l'a frappé. Le monstre est arrêté. Il avoue tout; il se vante de sa haine féroce contre les Bourbons. Notre pauvre prince a reçu les secours de l'art dans les

salles de l'administration de l'Opéra; il y a même reçu l'Extrême-Onction. Son auguste père, Mme la duchesse d'Angoulême, le duc d'Angoulême et le Roi entouraient le lit de mort, près duquel Mme la duchesse de Berry, couverte du sang de son mari et que l'on croit grosse, est restée presque jusqu'au dernier moment. Le mourant a fait venir ses enfants naturels et les a recommandés au Roi et à toute la famille[1].

Nous avons perdu cet espoir de la race des Bourbons entre cinq et six heures du matin. Quel hideux mélange de douleur et de joie, de mort et de fêtes mondaines! et les journaux de ce matin qui, pour la plupart imprimés avant l'événement, mêlent à tout cela leurs clameurs, leurs sarcasmes, leurs injures contre le gouvernement de notre malheureux Roi!

Les ministres sont assemblés depuis dix heures. Je vais aller à ma Chambre. Celle des pairs est convoquée.

Vos enfants vont très-bien.

J'ai l'âme navrée et je vous embrasse tristement.

F. L. B.

[1] Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 275-282, et l'*Histoire de la Restauration*, par M. Nettement, t. V, p. 243-256.

618.— M. Germeau à M. de Serre.

Paris, 14 février 1820.

Monseigneur,

Vous aurez sans doute appris déjà par correspondance extraordinaire l'horrible attentat dont M. le duc de Berry vient d'être la victime. Je vais transcrire ici quelques-uns des détails qui me sont parvenus, au risque de répéter ce que d'autres vous auraient déjà dit.

Le prince a été frappé au moment où il sortait de l'Opéra et allait monter en voiture : la blessure a été portée un peu au-dessous du sein droit avec un instrument triangulaire en forme de stylet. L'assassin est un nommé Louvel, garçon sellier, âgé de trente-quatre ans[1], qui, dit-on, a été et même est peut-être encore employé dans les écuries du Roi. Il a essayé de s'enfuir après son crime commis, mais il a été arrêté auprès de l'arcade Colbert ; il n'a montré ni honte ni repentir. Le prince est mort ce matin entre cinq et six heures. Tel est le récit net de l'événement ; voici maintenant les détails que l'on raconte, et leur uniformité paraît être une garantie de leur authenticité.

Le coupable, interrogé sur les motifs qui l'ont porté à cette action, a dit qu'il la méditait depuis

[1] Il avait trente-six ans passés, étant né le 7 octobre 1783.

quatre ans, qu'il avait toujours ardemment souhaité l'anéantissement de la race des Bourbons, que tous ses vœux eussent été de la détruire lui-même tout entière, mais qu'il avait voulu commencer par celui qui seul pouvait la continuer. Ces paroles, qui donnent à l'action un caractère particulier, ont produit partout une vive impression : elles annoncent un fanatisme et une exaltation politiques qui font demander partout au gouvernement quelque mesure éclatante qui puisse arrêter les progrès de la fièvre libérale qui commence à gagner déjà dans les dernières classes de la société. La Chambre des députés était convoquée aujourd'hui pour recevoir la communication de la loi sur les élections ; on s'attend à voir différer cette proposition et à voir apporter à cette séance quelque proposition relative à la circonstance; et ce qu'on désire, ce qu'on demande le plus, c'est la répression de la liberté de la presse, au moins pour les journaux. On les accuse généralement d'être les causes premières de l'effervescence qui a produit le crime; et les mesures qui tendraient à leur ôter cette funeste influence seraient reçues et accueillies aujourd'hui avec acclamation. Il est assez remarquable que, tandis que tous les journaux royalistes sont occupés de cet événement, pas un seul journal libéral n'en ait dit mot; ils ne sont cependant pas d'ordinaire les plus mal informés; mais il est à croire qu'ils veulent se concerter pour adopter à cet égard un plan de défense uniforme.

Je veux vous épargner, monseigneur, quelques détails horribles que l'on raconte sur la situation de

la malheureuse duchesse de Berry, qui a été témoin du crime. Le prince a demandé tout de suite les sacrements, et ils lui ont été administrés à l'Opéra même, parce qu'il ne pouvait pas être transporté; c'est là même qu'il a expiré. Les chirurgiens appelés ont commencé d'abord par rouvrir la plaie, épancher le sang et faire de fréquentes saignées. Dès les premiers moments ils ont reconnu la gravité de la blessure, mais ils l'ont dissimulée pour ne pas jeter trop d'effroi. Le Roi est venu à cinq heures du matin voir son neveu et il a fait amener devant lui l'assassin. Le duc de Berry a fait venir les deux enfants[1] qu'il a eus en Angleterre avant son mariage, et les a, dit-on, recommandés au Roi et à sa femme; le duc a dicté un testament. M. Decazes a interrogé lui-même le meurtrier.

Les libéraux sont on ne peut plus embarrassés de tout ceci. Je crois bien que les ultras vont aussi vouloir abuser du funeste avantage que leur donne la circonstance; *le Drapeau blanc* a même déjà commencé; c'est donc pour éviter cette guerre d'accusations et de récriminations qu'il serait bien désirable que les journaux fussent remis dans la main du gouvernement le plus tôt possible.

J'étais à passer la soirée chez le maréchal Suchet[2],

[1] De ces jeunes filles, l'aînée s'est mariée au prince de Lucinge, la seconde au baron de Charette.

[2] Louis-Gabriel Suchet, dont le père était fabricant de soieries, naquit à Lyon le 2 mars 1770. Volontaire en 1792, général de brigade en 1798, général de division en 1799, il fut chargé, en 1809, du commandement de l'armée d'Aragon et montra qu'il unissait aux talents du capitaine l'habileté et l'intégrité de l'administra-

qui donnait hier dimanche gras une fête superbe, lorsqu'on vint demander en grande hâte M. le préfet de police[1], qui s'y trouvait, ainsi que le commandant de la première division militaire[2]. Leur départ simultané causa une grande sensation, et l'on ne tarda pas à apprendre la vérité, qui, arrivant dans une aussi grande assemblée, se répandit bientôt dans toute la ville. Au premier avis de l'événement, la fête cessa et tous les maréchaux se retirèrent.

Je vous prie, monseigneur, d'excuser le désordre de cette lettre, qui tient en partie au dérangement que me causent les personnes qui viennent apporter

teur. Il obtint le bâton de maréchal le 8 juillet 1811, et le titre de duc d'Albuféra le 24 janvier 1812. Sous la première Restauration, il devint pair de France et gouverneur de la 10e puis de la 5e division militaire; mais, ayant accepté un siége dans la Chambre haute des Cents-Jours, il perdit la pairie par l'ordonnance du 24 juillet 1815; il la recouvra par celle du 5 mars 1819, et, en 1820, il fut désigné, avec le maréchal de Coigny, comme témoin de l'accouchement de Mme la duchesse de Berry. Il mourut le 3 janvier 1826 au château de Saint-Joseph, près de Marseille.

[1] Le comte Anglès. — Voyez t. II, p. 428.

[2] Jean-Marie-Antoine Defrance, né à Vassy (Haute-Marne) le 21 septembre 1771. Après de bonnes études à l'École militaire de Rebais, il s'engagea le 1er juillet 1791 et, le 26 du même mois, fut nommé sous-lieutenant; puis il fit la guerre en Belgique, en Italie, en Allemagne. Le 6 août 1811, il obtint le grade de général de division. En 1814, il reçut, de Louis XVIII, le titre de comte et les fonctions d'inspecteur général de cavalerie, et, le 22 janvier 1819, le commandement de la 1re division militaire, poste qu'il conserva jusqu'en 1822; il occupait auprès du Roi la charge d'écuyer cavalcadour. Il mourut à Épinay le 6 juillet 1835.

ou chercher des détails. J'aurai l'honneur de vous tenir informé de ceux qui me parviendront.

Je suis avec respect, monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GERMEAU.

Deux heures après midi.

P. S. La séance de la Chambre des députés finit à l'instant, et elle a voté pour qu'il fût présenté une adresse au Roi; elle s'est ensuite réunie dans les bureaux, puis en comité secret. Aucune proposition n'a été faite par le gouvernement. MM. Corbière, de la Bourdonnaie et Foy ont pris la parole. Tout s'est passé d'une manière calme.

---

619. — Le préfet du Rhône au préfet des Bouches-du-Rhône.

Lyon, ce 15 février 1820, au matin.

Monsieur et cher collègue,

Une dépêche télégraphique qui m'est adressée de Paris, datée d'hier à midi, contient ce qui suit :

« Le..... vient de périr victime d'un assassinat. L'assassin est arrêté et avoue son crime. Paris est calme et n'éprouve que le sentiment de la douleur et de l'indignation. Si la tranquillité publique pouvait être compromise à Lyon, vous userez avec sagesse et fermeté des..... »

Le mauvais temps n'a pas permis de recevoir la fin de la dépêche. Le commencement n'est pas arrivé assez correct pour faire reconnaître le nom du personnage assassiné. Cependant il paraît certain, d'après ce qu'on a pu recueillir, qu'il s'agit de S. A. R. le duc de Berry.

Cette nouvelle restera dans le plus profond secret à Lyon jusqu'à l'arrivée du courrier du 14. Toutefois j'ai jugé qu'il pouvait être utile au service du Roi que je vous en fisse part immédiatement.....

Agréez, monsieur et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Pour le préfet absent, le conseiller de préfecture délégué,
MENOUX.

---

620. — Le comte Decazes à M. de Serre.

Paris, ce 15 février 1820.

Mon cher ami,

Nous venons d'être tous assassinés!

Pourquoi n'êtes-vous pas avec nous? Vous pleurerez loin de nous, mais vous ne nous aiderez pas.

Je vous envoie *le Moniteur* et les journaux.....

La loi devait être présentée hier..... Nous songeons à ce qu'il y a à faire. Les laisserons-nous tous assassiner? Pour moi, je ne prends pas la responsabilité de les voir tomber un à un sans que j'aie un

moyen de l'empêcher. Je suis très-résolu à demander la censure par une commission de trois pairs, trois députés, trois magistrats, et une loi sur la liberté individuelle; je crois qu'il faut présenter tout cela aujourd'hui.

Je vous envoie ceci par estafette.

..... J'ai l'âme brisée.

J'avais été quarante-huit heures sans dormir; il a fallu succomber hier au soir, et je sors d'une léthargie de douze heures.

. . . . . .

Que je suis malheureux! Aimez-moi, mon ami.

---

621. — M. de la Boulaye à Mme de Serre.

Paris, mardi 15 février 1820.

. . . . . .

Tout ce que nous apprenons sur les derniers moments de notre malheureux prince est déchirant. Il aimait les cheveux de la duchesse; elle les a coupés pour qu'ils fussent donnés à sa fille[1] lorsqu'elle sera en

[1] Louise-Marie-Thérèse d'Artois, née aux Tuileries le 21 septembre 1819. Elle épousa, à Frohsdorf, le 10 novembre 1845, le prince héréditaire de Lucques, qui devint, en 1849, duc de Parme et de Plaisance, sous le nom de Charles III. Veuve le 27 mars 1854, elle gouverna, comme régente, les États de son fils Robert Ier; elle en fut spoliée en 1859 et mourut à Venise le 1er février 1864. Ses vertus et les talents dont elle fit preuve en des circonstances

âge d'apprécier ce douloureux présent. Germeau vous envoie les gazettes; vous les mouillerez de vos pleurs.

M. de Puymoisson m'a donné des nouvelles de M. de Serre, de Lyon. M. Siméon vient d'en recevoir par l'un de ses amis d'Aix.

J'ai l'âme contristée. La présentation de la loi d'élection est différée.

Sans adieu, mes très-chers; je vous aime bien.

F. L. B.

Les ministres ont été en conseil hier; ils y sont ce matin et vont à quatre heures chez le Roi.

M. le duc de Richelieu montait en voiture pour Calais lors du cruel événement. Il reste.

---

622. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 15 février 1820.

Monseigneur,

Voici les nouveaux détails recueillis sur l'attentat qui a coûté la vie à M. le duc de Berry.

Il est maintenant bien démontré que c'est le fanatisme politique qui a armé le bras de l'assassin. Il a été trouvé sur lui un second poignard; il avait laissé

difficiles ont acquis à sa mémoire le respect et l'estime de tous les partis.

le premier dans la plaie ; il avait en outre un pistolet chargé. Lorsqu'on s'est saisi de lui il a dit avec tranquillité : « Si j'avais pris le chemin de la rue de Louvois, j'échappais. » Il n'a pas montré un instant d'émotion, et les médecins ont constaté que les battements de son cœur n'avaient point été un instant accélérés. Parmi les preuves qu'il a données de son horrible sang-froid, on cite celle-ci que je n'ai lue dans aucun journal : on lui avait mis les menottes, et il demandait qu'on les lui ôtât pour un moment ; l'officier qui les lui avait mises n'en retrouvait pas la clef ; lui, se retournant paisiblement vers une personne obscure qui était parmi beaucoup d'autres dans l'appartement, dit : « C'est à monsieur que vous avez remis la clef », et cela était vrai. Il se compare à Brutus, et cite continuellement des phrases libérales de *la Minerve* et du *Constitutionnel ;* tout le reste de sa conversation est celle de l'homme du peuple le plus grossier.

. . . . . .

Je laisse aux journaux à vous donner les autres détails ; j'ai dû me borner à ceux qu'ils n'auront pas rapportés.

Je suis avec respect, monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GERMEAU.

623. — Le duc de Broglie à M. de Serre.

Paris, le 15 février 1820.

Je vous écris, mon cher monsieur, plein d'une profonde consternation et pénétré des dangers qui menacent notre malheureux pays. Le crime qui a été commis est affreux sans doute; mais c'est précisément parce qu'il est affreux, c'est précisément parce qu'il a jeté dans tous les esprits une véritable douleur, peut-être même dans quelques-uns un sincère repentir, que je crois que la conduite actuelle du gouvernement est le comble de l'imprévoyance. Proposer de suspendre la liberté individuelle, sans motif, sans raison, sans prétexte; de s'emparer pendant cinq ans de toute liberté de la presse; le proposer le lendemain même de l'événement; exploiter ainsi la douleur publique au profit du pouvoir; mettre à contribution les sentiments des gens de bien pour leur faire voter, par acclamation, des mesures qu'on n'eût jamais osé leur proposer de sang-froid; se livrer, pieds et poings liés, aux ultras en cachette de tout le monde: cela me paraît à la fois manquer de probité politique et d'habileté ministérielle. Je souhaite sincèrement qu'une pareille conduite n'entraîne pas des désordres sans nombre et la ruine totale de la maison de Bourbon; mais je vous avoue que je ne l'espère point, et que je vois avec une véri-

table douleur votre nom porté en tête de projets de lois qui détruisent tout espoir d'ordre, de paix et de liberté, et qui sont autant de déclarations de guerre entre la nation et le trône. En vous parlant avec cette franchise, j'obéis à une impulsion que je ne saurais maîtriser.

Depuis votre départ, tous nos amis se sont successivement éloignés de M. Decazes; tous m'ont dit et répété qu'il passait graduellement aux ultras. Sur votre parole j'ai refusé de les croire. Si vous étiez ici, il pourrait vous dire que je l'ai défendu.....

Je vous ai fait, mon cher monsieur, ma confession tout entière. Le Ciel, qui en veut à ce malheureux pays, vous a fait malade et a suscité un scélérat pour achever notre ruine à tous.

Adieu..... Me voici encore une fois rejeté, bien malgré moi, dans les rangs de l'opposition. J'espère que j'y conserverai mon caractère et qu'on ne me confondra point avec ceux dont je mérite d'être distingué.

Ne revenez point; vous n'avez rien à faire ici. Rétablissez votre santé, conservez-nous votre réputation et votre talent, et je ne désespérerai pas encore de la France.

Votre dévoué,

V.

624.—M. de Serre au comte Decazes.

Nice, 16 février 1820.

Je reçois, cher ami, votre paquet du 9. Vous voilà donc revenu à mon premier plan. Je ne le crois pas assez altéré par les modifications que vous y faites pour qu'il ne présente pas encore plus de sécurité que les trois colléges sur lesquels vous aurez vu que je n'étais pas pleinement rassuré. La division en colléges de département et d'arrondissement a l'avantage d'être fondée sur la circonscription territoriale et d'avoir existé vingt ans. C'est très-fort. Elle laisse à la grande propriété, aux influences locales toute leur action. Le choix par les électeurs d'arrondissement est assez restreint pour ne pas leur donner trop d'influence sur les colléges de département, et les efforts que feront naturellement les éligibles pour être portés sur les listes d'arrondissement se lieront très-bien à leur action sur ces mêmes colléges pour la nomination de leur député. Dans les moments les plus difficiles, on peut compter pour la monarchie la presque totalité des députés de département et la moitié, au pire le tiers, des députés d'arrondissement. C'est beaucoup plus que la majorité. Je répète que je cave au pire. Seulement ce

système me paraît un peu moins facile à défendre. Mais vous êtes là pour juger les esprits. Le résultat sera bon, c'est l'essentiel.

Votre solution du renouvellement intégral me paraît ingénieuse, autant toutefois que je la comprends. Entendez-vous que, après une dissolution, la Chambre durerait cinq ans, et qu'alors pourrait recommencer le renouvellement par cinquième, de sorte que la première série ferait neuf ans? C'est un alliage assez bizarre des deux systèmes. Ça se défend mieux par la lettre de la Charte que par le raisonnement. Mais je dirai encore : Si cela entre dans les esprits, le résultat est bon ; *in omnibus respice finem*, bien que je regrette fort et les sept ans et le double vote pur et simple. Enfin, j'attendrai le projet pour vous écrire plus en détail.

Voici une remarque égoïste : dans ma série de calculs vous deviez porter le projet le 10, vous ne l'aurez porté que le 12, peut-être le 14. Si tous les délais s'allongent de même, j'y serai. Le cheval me fait du bien. Il est vrai que ma poitrine sera faible pour tout le reste de la session. Je sens qu'il faut que l'été passe dessus. Tout ce qu'il me faut, c'est de ne pas quitter le printemps que j'ai ici, et, si la discussion vient après Pâques, je trouverai le printemps à Paris. Quand, dans un moment difficile, je ne vous donnerais que dix minutes de tribune, que ma boule même, c'est toujours ça. Votre amitié, mon cher, m'est une consolation bien grande dans la douleur d'avoir été arrêté en un pareil moment; jamais je ne l'oublierai.

Remerciez le Roi, du fond de l'âme, de ses bontés pour moi. Je me regarde comme responsable d'une santé à laquelle il veut bien prendre intérêt et qui peut être de quelque utilité à son service.

Il n'y a pas à balancer pour accorder au duc d'Angoulême la grâce du général Gilly. Il est trop heureux que la politique nous commande ce que la générosité inspire à ce vertueux prince.

J'espère bien que Beugnot parlera pour nous. S'il osait parler contre, ce serait contre sa conscience, et je serais homme à lui dire des injures en pleine Chambre.

Au revoir, cher ami. J'ai rêvé aux affaires d'Espagne, et, si j'ai le temps par ce courrier, je vous enverrai une note spéciale.

La mission du duc de Richelieu me paraît très-bien sous tous les aspects, elle resserre les anciens liens qui unissent le Roi au nouveau roi d'Angleterre; elle permet de différer la nomination d'un ambassadeur et de pressentir, sur ce point, le cabinet de Londres.

Je ne sais si de loin on juge avec plus de calme et mieux; mais je compte sur le succès de nos affaires. Le temps me paraît avoir usé les résistances. Le pouvoir qui a raison et qui veut fermement et constamment a bien des chances de succès. C'est au Roi et à sa persévérance au milieu des difficultés sans cesse renaissantes que la France devra d'être tirée de cette crise.

Ma femme vous remercie de votre aimable souvenir. Tous deux nous vous faisons nos tendres

amitiés, sous la réserve toutefois que les miennes le sont beaucoup plus que les siennes.

H. DE SERRE.

Pour ne pas perdre un courrier, je viens de jeter sur le papier, à plume courante, mes idées sur l'Espagne[1]. Vous me garderez copie de toutes mes notes; je n'ai pas le temps de la prendre.

---

625. — M. de Serre à M. de Wendel.

Nice, 16 février 1820.

Vous voilà, mon cher ami, dans les finances[2]. Tronchon[3] est royaliste et brave homme; il sera

[1] Voyez l'Appendice n° XV.

[2] M. de Wendel venait d'être nommé membre de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les dépenses de 1820. Il avait pour collègues MM. Paillot de Loynes, Ganilh, Hay, Laisné de Villevêque, Ternaux, Stanislas de Girardin, Tronchon et Basterrèche.

[3] Charles Tronchon, propriétaire-cultivateur, avait rendu des services à ses concitoyens lors de la disette de 1789, et la ville de Meaux, reconnaissante, lui avait voté une médaille d'or. Il représenta le département de l'Oise à l'Assemblée législative et se distingua par son zèle pour la Constitution de 1791. Secrétaire de l'Assemblée au 10 août 1792, il reçut, des mains d'un grenadier de la garde nationale, le fils du Roi, et tint l'enfant dans ses bras jusqu'au moment où il put le rendre à sa mère. En 1815, M. Tronchon fit partie de la Chambre des représentants, et, de 1817 à 1823, de la Chambre des députés ; il votait ordinairement avec la gau-

avec vous. Basterrèche[1] est homme d'esprit, ne voulant pas surtout être de la cour de Laffitte, observant et aspirant à l'indépendance des indépendants. Vous pourrez tirer parti de cette disposition.

Cette partie, la guerre et la marine me semblent être celles auxquelles vous devez vous attacher spécialement; mais, en même temps, vous devez absolument parler. La secrétairerie donne pour cela un immense avantage : elle familiarise avec la tribune et donne la parole presque à volonté. Dites d'abord quatre mots, puis vous en direz vingt. Parlez sur de petites choses, puis vous irez aux grandes ; et vous ferez cela mieux que vingt autres qui n'ont ni vos

che. Il mourut dans sa terre de Saint-Souplet le 8 novembre 1828 — Voyez la *Biographie moderne des contemporains*, par MM. Arnault, Jay, etc., t. XX, p. 79. Paris, 1825.

[1] Jean-Pierre Basterrèche, né à Bayonne le 19 février 1768. Après de brillantes études chez les oratoriens de Juilly, il se livra aux opérations commerciales. Maire de sa ville natale le 15 décembre 1792, il lutta courageusement contre les clubs et les représentants du peuple et fut incarcéré le 18 septembre 1793 : sans la révolution de thermidor, il portait sa tête sur l'échafaud. Il n'éprouva aucune sympathie pour le régime impérial, mais il accueillit avec plaisir le retour de la monarchie constitutionnelle. Les électeurs des Basses-Pyrénées le nommèrent député en septembre 1819 et il prit siége sur les bancs de la gauche. Il mourut le 5 janvier 1827. Il avait reçu, de Louis XVIII, la croix de chevalier de la Légion d'honneur, et, de Charles X, la croix d'officier. Un choix des discours prononcés par M. Basterrèche pendant les sessions de 1820 à 1826 a été publié en 1828, avec une notice sur sa vie par son beau-frère, le lieutenant général Maximilien Lamarque. Dans ses discours se manifeste un vif enthousiasme pour la mémoire de Henri IV, sentiment très-commun chez les habitants des Pyrénées, quelles que soient leurs opinions politiques.

connaissances, ni votre esprit, ni vos bons sentiments. Je vous le répète, c'est indispensable.

Après de longs débats, le Conseil paraît revenu à mon premier plan, sauf de légères modifications. C'est celui que j'avais le plus longtemps médité et dont je garantis mieux les conséquences.

Voilà deux jours que je monte à cheval; je le supporte bien. Retardez seulement votre discussion jusqu'après Pâques, et je serai avec vous. Il me semble difficile que vous alliez plus vite.

Pensez que vous m'avez promis de voir souvent M. Decazes. Voici le moment de vous réunir à lui pour livrer de nouveaux assauts à Courvoisier. Dussiez-vous l'assommer, il faut que vous le rameniez.

Au revoir, mon cher ami; j'ai bonne espérance.

Votre ami,

H. DE SERRE.

---

626. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, mercredi 16 février 1820.

Mes chers amis,

Germeau vous envoie *le Moniteur*, où vous verrez les lois qui nous ont été proposées hier sur les élections et la liberté individuelle. La loi sur les journaux, portée en même temps à la Chambre des pairs, n'est dans aucun papier public. Il s'agit, je

crois, d'un jury ou d'une commission composée de trois pairs, trois députés, trois magistrats choisis par le Roi sur une liste de six, nommant les censeurs de tous les écrits périodiques et surveillant leurs opérations.

La santé de M. Decazes ne peut pas se remettre au milieu de tant d'agitations et de si grandes douleurs. Il me parle de vous tous les jours.

Vos enfants sont en très-bon état.

Je suis accablé de tristesse. Ne perdons pas courage et aimons-nous.

F. L. B.

---

627. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 16 février 1820.

Monseigneur,

Ce qu'il y a de plus important dans les affaires depuis hier se trouve dans *le Moniteur* d'aujourd'hui; les autres journaux ne contiennent que le compte rendu de la séance des Chambres; c'est demain seulement que nous verrons l'explosion de leur opposition aux projets présentés; *le Courrier* a seulement demandé déjà si l'on entendait que le tombeau de M. le duc de Berry devînt celui de la liberté.

L'impression produite par l'assassinat a été profonde surtout dans le peuple : on a vu dans les halles des femmes et des hommes même en verser des lar-

mes; les troupes ont aussi manifesté le meilleur esprit, et la garde royale ne l'a que trop vivement sentie.

Je suis avec respect, monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GERMEAU.

---

628. — Le comte de Villeneuve[1] à M. de Serre.

Marseille, le jeudi 17 février 1820, à cinq heures du soir.

Monseigneur,

Je crois devoir vous envoyer par voie extraordinaire une dépêche télégraphique que je viens de recevoir de Lyon. Il est déplorable que nous ne puissions savoir au juste le nom de la victime d'un atroce assassinat, et je ne puis apprécier exactement les

[1] Le comte Christophe de Villeneuve-Bargemont, né au château de Bargemont (Var) le 3 mars 1771. D'abord sous-lieutenant au régiment de Royal-Roussillon, il passa, en 1792, dans la garde constitutionnelle du Roi; après le licenciement de ce corps, il resta aux Tuileries, et n'échappa qu'avec peine aux massacres du 10 août; il se retira dans ses terres et y vécut plusieurs années. Sous-préfet de Nérac en 1804, préfet de Lot-et-Garonne en 1806, il conserva ces fonctions sous la première Restauration, s'en démit au retour de Napoléon, et les reprit après les Cent-Jours. Il fut nommé préfet des Bouches-du-Rhône le 8 octobre 1815 et administra ce département jusqu'à sa mort, survenue le 12 octobre 1829. Il a publié quelques ouvrages dont le plus remarquable est la *Statistique du département des Bouches-du-Rhône.*

conjectures sur lesquelles se fonde mon collègue pour la faire pressentir. Nous ne pourrons savoir la vérité que dans deux jours, et l'incertitude les rendra bien longs.

Rien ne transpire ici et je garde le plus profond secret, mais je suis sûr que la tranquillité ne sera pas troublée.

Je vous renouvelle l'assurance de mon respectueux et inviolable attachement.

Comte DE VILLENEUVE.

---

629. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, jeudi 17 février 1820.

Vos enfants sont gais et bien portants, mes chers amis. Louise, à laquelle on dit de m'embrasser, répond : « Quand il aura fini avec Marie », et elle ajoute : « Pourquoi mon parrain ne vient-il pas me voir? »

Son pauvre et malheureux parrain est plongé dans la plus profonde douleur. Auguste et malheureuse famille! Sept d'entre eux depuis trente ans ont péri sous le fer des assassins.

Nos affaires se traînent. Les têtes sont frappées de vertige. Vous verrez la commission nommée sur la presse par la Chambres des pairs. Nous n'aurons de salut que dans le développement de la puissance

royale, je l'ai toujours pensé. Je suis très-pressé par les bureaux et ma commission du budget. Germeau vous écrit.

Vous voyez que toutes mes lettres partent de la chancellerie, vos enfants sous mes yeux. Mille tendresses, chers amis.

F. L. B.

---

630. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 17 février 1820.

Monseigneur,

L'aspect général des affaires est loin de s'améliorer ; comme il était facile de le prévoir, l'aigreur se met dans les esprits et les partis se prononcent de plus en plus. Des provocations et des duels ont lieu fréquemment : le sang a déjà coulé dans quelques rencontres particulières, et les lieux publics deviennent des arènes. Hier soir on a été obligé de fermer plusieurs cafés du Palais-Royal, où les gardes du corps se portaient en foule et provoquaient tous ceux qui leur semblaient être d'un autre avis qu'eux.

Hier la Chambre des pairs a nommé pour la loi de la presse une commission dans laquelle les libéraux sont en majorité. M. Boissy d'Anglas[1], qui en

[1] François-Antoine Boissy d'Anglas, né à Saint-Jean-Chambre (Ardèche) le 8 décembre 1756, était avocat au Parlement de Pa-

fait partie, est d'une exaspération qui ne se peut rendre. On a vu des bulletins pour cette commission porter à la fois les noms de M. Daru et de M. de Chateaubriand; on cite entre autres celui de M. de X... Sur quoi compter maintenant après de telles bizarreries!

La réunion Ternaux, qui s'est tenue hier après une assez longue interruption dans ses séances, a été extrêmement animée et hostile contre les trois projets du gouvernement. Sur cinquante membres présents, quarante ont été pour le rejet de la loi sur la liberté individuelle.

Les étrangers quittent Paris, et hier on pouvait à peine se procurer des chevaux de poste.

L'attaque du *Drapeau blanc*[1] contre M. Decazes

ris, lorsque la sénéchaussée d'Annonay le nomma député du tiers aux États-Généraux. Les électeurs de l'Ardèche l'envoyèrent à la Convention nationale. Lors du procès de Louis XVI, il vota pour la détention jusqu'à ce que le bannissement fût jugé convenable. Sa conduite héroïque dans la journée du 1er prairial (20 mai 1795) est connue de tous. Membre du Conseil des Cinq-Cents, il n'échappa que par la fuite aux proscriptions de fructidor. Il devint tribun en 1801, sénateur et comte de l'Empire en 1805. Pair de France sous la première Restauration, il obtint la même dignité au retour de Napoléon, qui le chargea d'organiser les départements du Midi. Exclu de la Chambre des pairs par l'ordonnance du 24 juillet 1815, il y fut réintégré le 17 août suivant. Il est mort à Paris le 28 octobre 1826. — Voyez le discours prononcé par le marquis de Pastoret, à la Chambre des pairs, le 3 janvier 1827.

[1] On lit dans *le Drapeau blanc* du 15 mars :

« Le premier coupable, c'est l'homme funeste qui depuis quatre ans n'a employé l'autorité et la confiance que le Roi lui avait remises pour consolider la monarchie qu'à miner tous les fondements du trône.....; qui a réchauffé, nourri, caressé, déchaîné le

et celle[1] de M. de Coussergues[2] contre le même paraissent avoir vivement affecté ce ministre. J'au-

tigre révolutionnaire; qui a encouragé, soudoyé tous les distributeurs de poison..... Oui, monsieur Decazes, c'est vous qui avez tué le duc de Berry..... Pleurez des larmes de sang; obtenez que le Ciel vous pardonne; la patrie ne vous pardonnera jamais.

« A. MARTAINVILLE. »

[1] « CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — *Séance du lundi 14 février.*

« M. DUMEYLET, secrétaire, donne lecture du procès-verbal.

« M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des observations sur la rédaction du procès-verbal?

« M. CLAUSEL DE COUSSERGUES, *se levant de la droite.* Monsieur le président, je demande la parole.

« M. LE PRÉSIDENT. Vous avez la parole.

« M. CLAUSEL. Messieurs, il n'y a point de loi qui fixe le mode d'accusation des ministres..... (Un commencement d'agitation se fait sentir; l'orateur poursuit en élevant la voix.) Mais il est de la nature d'une telle délibération qu'elle ait lieu en séance publique et à la face de la France. Je propose à la Chambre de porter un acte d'accusation contre M. Decazes, ministre de l'Intérieur, comme complice de l'assassinat de Mgr le duc de Berry, et je demande à développer ma proposition.....

« Un mouvement violent et spontané éclate dans toutes les parties de la Chambre, qui retentit des cris réitérés : A l'ordre! à l'ordre!

« M. CLAUSEL, *en descendant de la tribune.* C'est mon opinion..... (Et s'adressant à la droite au haut de laquelle il reprend sa place:) C'est mon opinion, messieurs, c'est mon opinion.

« Une vive agitation règne dans l'Assemblée. »

(*Moniteur* du 15 février.)

— Voyez l'*Histoire du gouvernement parlementaire*, par M. de Hauranne, t. V, p. 368; l'*Histoire de la Restauration*, par M. Nettement, t. V, p. 261, et l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 284.

[2] Jean-Claude Clausel de Coussergues, né au château de Coussergues (Aveyron) le 4 décembre 1759, avait succédé à son père le 9 octobre 1789, comme conseiller à la Cour des aides de Mont-

rais pensé qu'on devait attacher moins d'importance à d'aussi absurdes folies ; mais on assure qu'elles font effet sur la masse du peuple, qui, voyant un ministre formellement dénoncé aux Chambres, ne peut pas se persuader qu'il n'y ait pas au moins quelque chose de fondé dans l'accusation.

La Chambre des députés va se réunir ce matin pour nommer la commission sur le projet de loi relatif à la liberté individuelle.

M. de la Boulaye, qui est en ce moment dans mon cabinet, me donne sur la réunion Ternaux, dont il faisait partie, quelques renseignements qui modifient ceux que j'ai eu l'honneur de vous donner au commencement de cette lettre. Sur les cinquante députés présents, quarante ont été, il est vrai, formellement opposants aux trois projets du ministère, mais les dix autres, qui ne l'ont pas été formellement, se sont bien gardés de s'élever pour les défendre. M. de la Boulaye seul a pris la parole avec une grande énergie, et a démontré que ce n'était pas isolément, comme on venait de le faire, qu'il fallait juger les trois projets, mais dans leur ensemble et d'après les circonstances où l'on se trouvait ; que s'opposer à ces propositions, c'était forcer le ministère à se jeter entièrement vers les ultras, et que les

pellier. Il émigra et fit, dans l'armée de Condé, les campagnes de 1793 à 1796. Rentré sous le Consulat, il devint membre du Corps législatif en 1807, conseiller à la Cour impériale de Montpellier en 1808, et conseiller à la Cour de cassation le 28 février 1815. Au mois d'août suivant, les électeurs de l'Ardèche l'envoyèrent à la Chambre, et il y siégea jusqu'en 1827. Après la révolution de juillet, il se démit de ses fonctions de magistrat et mourut en 1846.

conséquences de cette marche étaient faciles à prévoir. Les paroles de M. de la Boulaye, venant à la fin de la séance et après des divagations et des généralités, ont paru produire de l'effet. M. Royer-Collard lui a fait de grands compliments sur la manière dont il a parlé. Puisque j'ai prononcé le nom de M. Royer-Collard, je dois dire de lui, comme de M. Courvoisier, qu'ils ont été fort mal pour le ministère l'un et l'autre dans cette séance; la plupart des autres fonctionnaires publics qui y assistaient n'ont guère été mieux; ceux qui ont été les plus favorables sont ceux qui n'ont rien dit.

On annonce aujourd'hui que M. Manuel doit déposer au prochain comité secret une proposition d'accusation contre M. Decazes pour violation de la Charte. En tout, le déchaînement contre ce ministre est plus grand qu'il ne l'a été à aucune autre époque.

Je suis avec respect, monseigneur,

Votre très-humble et très obéissant serviteur,

GERMEAU.

---

631. — Le comte Siméon à M. de Serre.

Paris, le 18 février 1820.

Monseigneur,

Vous aurez appris l'assassinat de M. le duc de Berry, et vous voyez toutes les suites de cette atro-

cité. Il ne paraît pas que celui qui l'a commise ait des complices dans ce sens qu'il y ait été directement incité. Mais il a pensé ce que tant d'autres, malheureusement trop nombreux, disent et répètent tous les jours : que l'ancienne dynastie est incompatible avec les intérêts de la Révolution, avec l'exécution de la Charte. Il a été confirmé dans ses sinistres projets par les journaux qui le donnent à entendre, par la fermentation qu'ils occasionnent, par les commentaires qu'on en fait et qui conduisent à l'expulsion de la maison régnante.

On a cru, on a dû croire que ce forfait, dont l'auteur avoue froidement le motif, exigeait deux remèdes, un frein à la licence, à la prostitution de la presse, amenées par les journaux, et le rétablissement pour un an de la loi du 12 février 1817 qui autorise l'arrestation, par ordre des ministres, de ceux qui seraient soupçonnés d'attentat contre le Roi, les princes de sa famille et la sûreté de l'État.

On pensait que le coup qui vient d'éteindre le seul prince de la maison régnante de qui l'on pût espérer des enfants aurait fait une impression profonde et disposerait à consentir aux moyens proposés pour rendre un peu de calme à l'agitation des esprits, un peu de tranquillité et de considération au gouvernement, un peu de sécurité au sein de la famille privée du plus jeune de ses rejetons et de celui qui devait la perpétuer. Mais nos théoriciens, nos libéraux comptent pour rien les faits : périsse plutôt la dynastie qu'un principe ! Aux libéraux se joignent les ambitieux, les intrigants qui repous-

sent les mesures proposées, non qu'au fond ils les trouvent mauvaises, mais parce qu'elles sont proposées par des ministres qu'ils veulent renverser et remplacer. Ainsi il y a des pairs (M.*** en est un) qui disent qu'il fallait faire par ordonnance ce qu'on a proposé en forme de loi, et, si le ministère s'était avisé de faire rendre des ordonnances, on l'aurait à très-bon droit mis en accusation.

La commission nommée avant-hier dans la Chambre des pairs pour l'examen de la loi sur les journaux a été hier d'avis de la rejeter. M. de Barante, pour qui M. Decazes a tant fait et trop fait, M. Germain [1], son beau-frère, ont abandonné leur

[1] Auguste-Jean Germain, fils d'un banquier qui devint directeur de la Banque de France, naquit à Paris en 1786. Chambellan de l'Empereur en 1806, il le suivit comme officier d'ordonnance en Espagne (1808) et en Autriche (1809); dans cette dernière campagne il défendit le fort de Kufstein (Tyrol) avec un courage, une persévérance attestés par le bulletin de la grande armée. En 1812, il se rendit comme ministre plénipotentiaire auprès du grand-duc de Wurtzbourg. Le 8 juin 1814, il reçut de Louis XVIII la préfecture de Saône-et-Loire, et, peu après, la croix de Saint-Louis et celle d'officier de la Légion d'honneur. Au retour de Napoléon, il s'efforça, mais en vain, de maintenir son département dans le devoir. Il devint, à la seconde Restauration, préfet de Seine-et-Marne, et, le 5 mars 1819, pair de France. Il se démit de sa préfecture en 1820, et mourut à Paris le 26 avril 1821. Le 2 mai suivant, son éloge fut prononcé par le duc de Broglie à la Chambre des pairs. En voici les dernières paroles :

« Vous m'excuserez donc, messieurs, de recommander ainsi à votre souvenir M. le comte Germain. Si la Providence avait permis qu'il fournît une longue carrière, j'aurais été dispensé de faire son éloge ; il eût justifié le choix du prince, il eût marqué sa place parmi les hommes dont la France s'honore et s'enorgueillit. Mais le temps lui a manqué pour se faire connaître tout entier, et j'ai

ami, je dirais leur bienfaiteur, et sont au nombre de ceux qui repoussent cette loi.

La loi relative à la suspension de l'*habeas corpus* portée dans la Chambre des députés y trouve pour ennemis MM. Courvoisier, Royer-Collard, Camille Jordan. Un prince est assassiné, et l'on ne veut pas donner au ministère les moyens de défendre sa famille de nouveaux attentats! Ce sont de tristes prémices pour la loi sur les élections.

Pour comble de malheur, M. Decazes est si violemment attaqué par tous les partis qu'il est à craindre que sa patience ne soit lassée et qu'il n'abandonne le ministère. Il n'y est retenu que par son attachement au Roi, par la confiance de la majorité, par les circonstances qui semblent le forcer à ne pas quitter que ses lois n'aient été rejetées ou adoptées. Les libéraux ne les veulent à aucun prix et les ultras ne les consentiraient qu'à condition qu'il ne serait plus en place. Au milieu de tout cela sa santé me paraît s'altérer considérablement. M. Clausel de Coussergues a déposé [1] une proposition pour l'accuser de trahison. Je ne crains pas l'issue de cette proposition.....

Les libéraux s'en réjouissent, et bien qu'elle

dû réclamer en sa faveur quelques instants de cette attention indulgente et pieuse que vous n'avez jamais refusée au parent qui vient vous parler de son parent, à l'ami qui vient vous parler de son ami. »

M. Germain était comte de l'Empire. Il avait épousé, en 1812, une des filles du comte d'Houdetot.

[1] Dans la séance du 15. — Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 293.

doive être repoussée et qu'elle le sera, c'est une violente et nouvelle secousse qu'on lui donne pour le déconsidérer.

La situation que vous nous aviez laissée n'était pas bonne; elle a encore fort empiré, et je ne vois pas comment nous en sortirons. Je n'aperçois plus de moyens de gouverner.

M. Royer-Collard dit que le ministère est un cadavre qui ne peut plus marcher. S'il l'ensevelit, nous verrons qui le remplacera et si l'on marchera mieux avec les de Bruges, les Villèle et les Corbière ou les Bignon[1], les d'Argenson, les Manuel et même les Royer-Collard. Pauvre France !

Je désire que vos collègues et M. de la Boulaye vous présentent un tableau moins noir et surtout plus vrai; mais je crois voir très-froidement et ne rien exagérer.

Je fais des vœux pour votre santé et, plus que

[1] Louis-Pierre-Édouard Bignon, né à la Meilleraye (Seine-Inférieure) le 3 janvier 1771. Secrétaire de légation en 1797, ministre plénipotentiaire en 1802, il devint administrateur des finances dans les provinces conquises, après Iéna, en Prusse, après Wagram, en Autriche. Le 25 décembre 1810, il fut nommé résident à Varsovie. Pendant les Cent-Jours, il exerça les fonctions de sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, et même, après Waterloo, il eut, un moment, le portefeuille. Député de l'Eure en 1817, il se montra, dans toutes les circonstances, l'adversaire de la Restauration. Après la révolution de 1830, il eut, durant quelques jours (du 3 au 11 août), le département des Cultes et de l'Instruction publique. Il devint pair de France en 1837, et mourut à Paris le 6 janvier 1841. Napoléon l'avait créé baron; il lui avait légué 100,000 francs et recommandé d'écrire l'histoire de la diplomatie française de 1792 à 1815 : ce vœu fut écouté. La vie de M. Bignon a été écrite par son gendre, M. Ernouf de Verclives.

jamais, pour votre prompt retour. Mais arriverez-vous assez tôt?

Agréez, monseigneur, mon dévouement et mon respect.

SIMÉON.

---

632. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, vendredi 18 février 1820.

De part et d'autre et séparés par deux cents lieues, mes chers amis, nous nous plaignons peut-être sans raison les uns des autres. La poste a probablement tort; plus probablement encore il y a dans les combinaisons de votre voyage et des allées et venues de courriers quelques-unes de ces fatalités qui nous poursuivent. Mézy m'écrit qu'il n'y comprend rien. Nous n'avons pas reçu ici le plus petit mot de vous depuis cette lettre de Mme de Serre à Louise, d'Aix, du 8.

Nos plaies si profondes sont envenimées par la politique et les intrigues. Cette combinaison avec le côté droit paraît impossible. Les passions se raniment, et les amis comme les ennemis de M. Decazes se réunissent sous divers prétextes et par diverses raisons pour lui nuire. Le duc de Broglie vous a

écrit sur le projet de loi relatif aux journaux. L'horizon s'obscurcit.

Vos enfants sont en bonne santé.

Mille tendresses, chers amis.

F. L. B.

---

633. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 18 février 1820.

Monseigneur,

Votre Excellence verra, par le *Journal des Débats* que j'ai l'honneur de lui adresser, que le parti dont cette feuille est l'un des organes reprend décidément et avec ardeur les hostilités contre M. Decazes; tel est au reste à peu près généralement aujourd'hui le ton de tous les journaux royalistes. Cette opposition est un grave embarras dans la circonstance et compromet beaucoup le résultat des trois lois proposées : déjà la commission de la Chambre des pairs s'est arrêtée au rejet du projet sur la presse.

Je joins ici une *Gazette* d'hier qui a fait sensation par deux articles que vous remarquerez facilement.

Je suis avec respect, monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GERMEAU.

---

634. — M. de Serre au comte Decazes.

Nice, 19 février 1820.

Nous sommes dans la douleur et la consternation, mon cher ami. Le préfet de Marseille me communique le fragment d'une nouvelle télégraphique arrivée le 14 à Lyon, Le mauvais temps a intercepté le commencement et la fin de la dépêche. On ne sait pas le nom du grand personnage qui a péri victime d'un assassin; seulement, d'après ce qui a été recueilli, on croit qu'il s'agit du duc de Berry. Horrible événement! horrible incertitude! Si cet attentat se rattache à un complot politique, vous demanderez sans doute aux Chambres la suspension de la liberté individuelle. Si nous sommes assez malheureux pour que le sang d'un Bourbon ait encore une fois été criminellement versé parmi nous, que ce sang sacré ait au moins été répandu utilement pour le salut de la France, qu'il rallie enfin tous les amis de la monarchie. J'interroge tous les mots du fragment de dépêche. Je n'ose penser qu'il peut être question du Roi!... Bon Dieu! bon Dieu! non, cela n'est pas possible. Quelle doit être au moins la douleur de ce vénérable monarque et du reste de cette infortunée famille! Mandez-moi tout de suite s'il est utile que je revienne; je le puis à la rigueur, tout accablé que je suis, en ce moment, d'un coup aussi funeste. Je

sens que le voyage m'a rendu des forces; et, si seulement la saison était un peu plus avancée, je partirais tout de suite.

Je ne sais comment je vous parlerai d'autre chose. J'ai reçu votre projet; c'était justement le 14, le jour du crime, que vous le deviez présenter. La dépêche est de midi. Vous ne l'aviez pas encore apporté; quand l'apporterez-vous? Je suis content du projet, sauf les cinq ans. Je voudrais que, par amendement et d'accord avec la commission, vous y pussiez substituer sept ans. Royer devrait le vouloir; c'est complétement dans ses dernières idées. Plus grand est le nombre des députés, plus, dans le système du renouvellement partiel, les parties doivent être multipliées pour rendre moins sensible chaque renouvellement.

Si cette dernière catastrophe ne pousse pas à la précipitation, il faut huit jours pour l'impression, la distribution, la discussion des bureaux, la nomination et la réunion de la commission; trois semaines pour examen, discussion des principes, des dispositions principales et transitoires, des tableaux, des réclamations de chaque département sur le nombre des députés, les conférences avec les ministres pour arrêter et rédiger les amendements; autres huit jours pour la rédaction du rapport; autres huit jours, intervalle entre le rapport et la discussion; autres huit jours pour les discours écrits. Voilà six à sept semaines. Pour peu que vous y aidiez et le jugiez utile, vous voyez que cela va aux premiers jours d'avril et que je puis être avec vous. Par ma note

sur l'Espagne, que vous a portée le dernier courrier, vous aurez vu comme je pense que nous devons nous immiscer dans les affaires d'Espagne, et comme il serait préférable pour le caractère du Roi, pour sa dignité, pour l'autorité et la réputation de son gouvernement de devoir tout à soi-même au lieu de rien demander à l'Europe. Le projet d'emprunt est une nouvelle occasion qu'il faut saisir et que vous pourrez, je pense, rattacher très-utilement au plan développé dans ma note. Un gouvernement ne trouve du crédit au dehors qu'autant qu'il en a les éléments chez lui, et les étrangers qui semblent lui prêter ne sont réellement que des intermédiaires entre ses sujets et lui pour fonder entre eux des relations de crédit qui n'existent pas encore. C'est le service que, lors du premier emprunt, les étrangers nous ont rendu à nous-mêmes, c'est celui que nous pourrions rendre à l'Espagne. Mais il est clair que cette puissance trouvera chez nous des conditions d'autant plus favorables à son emprunt que nos capitalistes auront l'espoir de rétrocéder en plus grande quantité et à meilleur compte l'emprunt consenti par la France aux capitalistes espagnols. Pour cela, et dans l'intérêt de l'Espagne, il faudrait que les trois ou quatre maisons que vous initieriez à cette affaire pussent envoyer des hommes de confiance sur les principales places d'Espagne, et ces hommes, correspondant avec votre envoyé extraordinaire en Espagne, exploreraient parfaitement le pays et vous mettraient en situation de prendre et de proposer, en parfaite connaissance de cause, toutes les

mesures utiles aux deux pays. Un point essentiel, dans toute votre conduite avec l'Espagne, est de ne pas offusquer l'Angleterre, qui pourrait craindre que tout ce que nous gagnerions de ce côté, soit en colonies, soit en relations commerciales, ne fût à son détriment. Ce point est délicat et demande beaucoup de mesure, d'autant qu'il ne nous convient pas de donner de mauvaises raisons, et que le gouvernement anglais est trop éclairé pour s'en payer.

On peut réussir, je pense, en voyant les choses de haut. Un grand intérêt de l'Angleterre, et qu'elle sent bien, est d'éviter, sur le continent de l'Europe, toute nouvelle explosion révolutionnaire, dont elle ressentirait infailliblement le contre-coup. Il lui a fallu le génie de Pitt[1] et la vigueur d'une Constitution aristocratique consacrée par un siècle de prospérité et de gloire pour résister aux secousses qu'a produites chez elle la révolution française. Elle doit éviter, par-dessus toutes choses, le retour de pareilles crises, et applaudir par conséquent à toutes mesures de la France et de l'Espagne qui le préviendront. Elle saisira la liaison qui existe entre la destinée future de ces deux pays quant à leur tranquillité intérieure. Or cette tranquillité ne peut être obtenue sans un accroissement de bien-être chez ces deux peuples; et la France particulièrement, sa population si active et si industrieuse, a indispensablement besoin de l'occupation et des ressources d'un développement colonial et commercial. Voilà

[1] William Pitt, né le 28 mai 1759, mort le 23 janvier 1806.

pour l'intérêt politique. Quant à l'intérêt de commerce, qui se lie si étroitement au premier, l'Angleterre a pu reconnaître que le commerce presque exclusif qu'elle fait aujourd'hui est un état forcé sur la continuation duquel elle ne peut compter; que la stagnation presque générale des affaires dans le reste du monde qui en est le résultat, réduit infiniment sur tous les points les consommations et partant les bénéfices; qu'elle a trop d'avances en machines manufacturières, en navires, en capitaux, en confiance, pour ne pas trouver plus d'avantages dans l'état naturel d'une libre concurrence que dans le monopole; que cette concurrence, résultat du rétablissement de la paix et de la sécurité dans l'ancien et le nouveau monde, ranimerait et doublerait toutes les consommations, auxquelles elle seule peut fournir plus et à meilleur compte que toutes les autres nations réunies. Mais en voilà bien long sur cet article; tout en l'écrivant, j'ai le cœur plein d'inquiétude et de tristesse.

Au revoir, cher ami, Dieu sait sous quels auspices.

Ma femme et moi vous faisons nos tendres amitiés.

H. DE SERRE.

---

635. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, samedi 19 février 1820.

Mes chers amis,

M. Siméon vous a écrit hier et vous a expliqué les embarras presque inextricables de notre position. Il y a démence et fureur dans tous les extrêmes. Je n'ai pas voulu troubler hier au soir le Conseil des ministres pour dire quelques mots à M. Decazes. Rien n'est décidé. Le Roi jusqu'ici n'a pas accepté sa démission. M. le duc de Richelieu refuse; il est malade. M. Lainé paraît déterminé à ne rentrer au Conseil qu'avec M. de Richelieu; on m'a dit cependant que M. Lainé avait fait une visite à M. de Chateaubriand. M. de Talleyrand[1], qui est aussi indiqué par une certaine opinion, parle d'un changement de système. Au milieu de toutes ces combinaisons,

[1] Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, né à Paris le 13 février 1754. Évêque d'Autun en 1788; député par le clergé de son diocèse aux États-Généraux en 1789; ministre des Relations extérieures du 15 juillet 1797 au 20 juillet 1799 et du 22 novembre 1799 au 8 août 1807; grand chambellan de 1804 à 1809; prince de Bénévent le 5 juin 1806; vice-grand électeur le 9 août 1807; président du gouvernement provisoire le 1er avril 1814; ministre des Affaires étrangères du 13 mai 1814 au 24 septembre 1815; grand-chambellan ce même jour; pair de France depuis le 4 juin 1814; ambassadeur à Londres de septembre 1830 à novembre 1834. Mort à Paris le 17 mai 1838.

votre sort est incertain ; c'est ma principale affaire. Je vous écrirai demain les résultats de la journée.

Vos enfants se portent fort bien.

Dans tous les cas comptez sur moi. Je vous embrasse tous deux.

F. L. B.

---

636. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, samedi 19 février 1820.

Monseigneur,

Il est trois heures et demie de l'après-midi, et rien n'est encore décidé sur le ministère ; ce qui paraît le moins douteux, c'est la retraite de M. Decazes ; lui-même, assure-t-on, la demande instamment au Roi. Si j'en crois quelques personnes qui doivent être bien informées, on fait de nombreuses tentatives pour déterminer M. de Richelieu à accepter la présidence du Conseil, qu'il refuse positivement, surtout si elle doit être attachée à un portefeuille ; ce qu'on pourrait obtenir au plus de sa part serait la présidence pure et simple ; et, dans cette hypothèse, il y aurait à nommer au ministère de l'Intérieur, soit qu'on le remît aux mains d'une seule personne, soit qu'à cause de son poids, on le partageât en deux. Dans le cas où M. de Richelieu accepterait, il n'y aurait rien de changé dans les ministères que

celui de l'Intérieur. On avait assuré jusqu'ici qu'il résistait d'une manière absolue; on m'annonce maintenant qu'il commence à être ébranlé.

Dieu veuille qu'il accepte! car son refus renverserait l'administration actuelle, et qui peut savoir où nous mènerait celle qui lui succéderait?

Demain j'aurai peut-être des choses plus positives à annoncer à Votre Excellence.

Je suis avec respect, monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GERMEAU.

---

637. — M. de Serre au comte Decazes.

Nice, 20 février 1820.

J'ai reçu cette nuit, cher ami, votre message de douleur. La nuit précédente, la moitié de la dépêche télégraphique arrivée de Lyon m'avait été transmise. Dans l'horrible inquiétude où elle me mettait, je vous ai écrit une lettre que vous recevrez plus tard, car je pense vous envoyer celle-ci par estafette. Sans mettre trop de présomption en mes idées, mon devoir est de vous les donner le plus tôt possible. Je me suis donc efforcé de suspendre mes larmes et ma douleur pour examiner, avec tout le calme et la réflexion dont je suis capable, ce qu'il y a à faire dans ces tristes et difficiles moments

D'abord il n'y a rien à proposer aux Chambres qui serait motivé sur cet horrible attentat que les causes n'en aient été mûrement approfondies, qu'au moins la procédure qui s'instruit n'ait fourni des renseignements, sinon complets, au moins suffisants pour déterminer, dans son principe et dans son développement, la proposition et l'adoption de telle ou telle mesure. La première chose à faire serait donc d'annoncer que le gouvernement, pour prendre une résolution dont la maturité réponde à ses devoirs, croit de la prudence d'attendre les premiers résultats de la procédure.

Ma seconde réflexion est que, quoi que vous proposiez, vous ne devez le faire qu'après vous être concerté avec les principaux membres des diverses nuances des Chambres dont vous pouvez espérer le concours. Après avoir sondé les esprits, la règle est, comme de raison, de s'étendre autant que possible.

Il serait bien désirable que le côté droit se conduisît avec un mélange de fermeté et de modération. Nous eussions été sauvés s'il l'eût fait en 1815, et tous nos embarras depuis sont venus d'une conduite contraire. M. Corbière a donné un bel exemple dans la séance du 14[1] : puisse-t-il être suivi!

Vous êtes résolu, me dites-vous, à demander tout de suite la suspension de la liberté individuelle et

[1] Voyez l'*Histoire du gouvernement parlementaire*, par M. de Hauranne, t. V, p. 370, et l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 288.

de la presse. J'espère que vous n'aurez rien précipité.

S'il résulte de la procédure des traces de complot, il n'y a point à balancer : vous demanderez, vous obtiendrez la suspension de la liberté individuelle. Dans le cas contraire, s'il est bien avéré que ce n'est qu'un crime isolé, que l'acte forcené d'un fanatique solitaire, on vous demandera ce que vous ferez du droit d'arrestation et comment, avec ce droit, vous pourriez prévenir de pareils attentats. Je crois qu'on peut répondre que ce crime est à la fois le symptôme et le résultat d'un violent esprit de parti ; qu'un tel esprit n'anime pas un seul individu, mais est nécessairement partagé par d'autres ; que, cette disposition devant être présumée dans plusieurs esprits ignorants et féroces, le succès de ce crime peut, dans l'émotion même qu'il produit, exciter des imitateurs ; que, dans la surveillance redoublée dont nos princes sont désormais entourés, il importe de pouvoir saisir celui qui, sans être encore coupable, a cependant donné des indices qu'il a médité, résolu de l'être ; il importe de prévenir ce qui serait trop tard puni ; il importe de pouvoir arrêter, lors même qu'on ne peut faire juger. Mais vous sentez que cela devient délicat, parce que malheureusement, dans un gouvernement libre, l'esprit de parti peut durer longtemps, qu'il est toujours accompagné et productif d'excès et qu'on ne peut cependant suspendre indéfiniment la liberté individuelle. Il est bien entendu que je raisonne dans la supposition que la procédure ne révèle aucun indice de complot ou d'initiation au crime. Il faut, sur ce point, faire rechercher si, en

Angleterre, lors des attentats contre le dernier Roi, l'*habeas corpus* a été suspendu. Il faut balancer la faveur qu'acquerrait l'opinion de gauche en combattant cette mesure, avec l'effet salutaire qu'elle pourrait produire sur l'imagination des révolutionnaires et la répression de leur insolence qui en serait la suite. Avant tout il faudrait s'assurer d'une majorité des deux bons tiers de la Chambre. Vous savez que, de toutes les mesures extraordinaires, c'est celle à laquelle je répugne le moins parce que la responsabilité des ministres me paraît une garantie suffisante contre les abus.

Je sens bien que vous ne me trouverez pas très-positif; aussi n'est-ce pas à moi de décider, mais à vous qui pouvez seul juger de la disposition des esprits qui doit tout faire sur ce point. Vous jugez bien, par exemple, que, si le côté droit pouvait craindre qu'on n'abusât de cette suspension contre lui et manifester cette crainte, il n'y aurait rien à faire. Mon but est d'éclairer votre délibération, si elle n'est point encore prise.

Le second point, la liberté de la presse, est plus difficile encore, soit pour reconnaître ce qu'il est utile de demander, soit pour l'obtenir. La censure par une commission des Chambres est en opposition diamétrale avec notre forme de gouvernement et la prérogative de la couronne, quelle que soit la mesure législative adoptée, ordinaire ou extraordinaire; c'est aux délégués du Roi que l'exécution en doit être confiée, sous leur responsabilité; c'est tout renverser que de confier l'exécution aux Chambres;

c'est détruire, en même temps, la responsabilité. Point d'induction à tirer de la commission de la Caisse d'amortissement, que je regarde, ainsi que vous le savez, comme une monstruosité dans l'ordre constitutionnel, qui d'ailleurs n'a ou ne doit avoir qu'une surveillance et point d'action. Si la censure peut exister dans le gouvernement représentatif, ce qu'il est difficile d'admettre, c'est uniquement aux ministres du Roi qu'elle peut être confiée, sous leur responsabilité et la surveillance des Chambres. Or, vous avez eu quatre ans la censure, la voulez-vous reprendre? Voulez-vous être aujourd'hui responsable de tout ce qui se dira et de tout ce qui ne se dira pas dans les feuilles périodiques, semi-périodiques et pamphlets? Car il est bien démontré aujourd'hui que pour signifier quelque chose, la censure doit tout embrasser. Voulez-vous accepter cette responsabilité? Moi, je sens que je ne l'accepterais pas. Mais cette censure, vous la donnera-t-on? J'en doute beaucoup et je sens que, député du côté droit, je ne la donnerais à aucun ministre. C'est en effet désarmer le parti; et il faut reconnaître que, malgré les folies et les indignités de mainte feuille de ce parti, plusieurs ont été d'utiles sentinelles contre les révolutionnaires; elles les contiennent en relevant leur perversité, leurs excès, leurs scandales; elles ravivent utilement et l'horreur et la crainte des révolutions.

Je ne sais si je me trompe, mais le temps doit être pour le côté droit contre le gauche; il doit fortifier le premier en le modérant, il doit décrier le second

dont les doctrines sont si fausses, si subversives qu'elles ne peuvent soutenir l'examen sérieux auquel, après avoir usé les déclamations, il faut bien finir par arriver; à mesure donc que l'usage de notre gouvernement éclairera les classes élevées et moyennes, que nos institutions les réuniront, leur donneront de la force et du courage, le bon sens politique se formera, les préjugés révolutionnaires se dissiperont : or la discussion contribue à cet ouvrage, la discussion des journaux comme celle de la tribune. L'une et l'autre sont inséparables d'abus, nous venons de le voir..... Au lieu d'attaquer un point fondamental de notre Constitution, au lieu de repasser un défilé que plus tard il nous faudrait franchir encore avec des peines et des difficultés nouvelles, je crois mieux, sous tous les aspects, de chercher les moyens de modérer la presse, de l'empêcher de descendre trop dans les classes inférieures, les plus accessibles par leur ignorance à la séduction et à l'erreur. Je vous répète mes moyens, que je vous ai déjà indiqués en partie :

1° Deux rédacteurs responsables, pris parmi les éligibles, d'après la loi nouvelle, pour tous journaux politiques, périodiques ou semi-périodiques, ou parmi les deux cents plus imposés de chaque département;

2° Un timbre élevé et uniforme pour tous journaux et écrits politiques au-dessous de vingt feuilles, au moins de 10 centimes; des cautionnements pour tous imprimeurs, vendeurs et distributeurs de ces écrits, pour garantie de l'exécution de cette dispo-

sition; de fortes amendes; en cas de récidive, emprisonnement;

3° Faire juger tous les délits commis par voie de publication par un jury pris parmi les éligibles ou les deux cents plus imposés, lequel devrait prononcer à l'unanimité. Ce dernier point me paraîtrait une garantie de justice et de sévérité à la fois.

Il y aurait quelque chose à faire sur les sociétés politiques, que nous devons nous attendre à voir reprendre et chercher à multiplier par le parti après la session. Je voudrais partir de la disposition du Code pénal et de l'insuffisance de sa sanction. Pour y remédier, deux points me paraîtraient suffire : régler la forme dans laquelle la dissolution serait prononcée; porter des peines de prison et d'amende cumulées contre tous membres de la société ou réunion qui se rassembleraient après la dissolution prononcée.

Mais ce qui me paraît bien autrement important que toutes les lois d'exception et de police, c'est d'obtenir une bonne Chambre pour un long temps. Je ne puis trop regretter que vous ayez faibli sur le renouvellement septennal. Vous avez attaché trop d'importance aux mauvaises gloses de Royer-Collard, qui glose et glosera quoi que le ministère fasse, puisque enfin il a dit assez hautement que c'était plutôt pour lui une affaire de personnes que de mesures. Je vois, avec une douleur égale à ma conviction du mal lui-même, que vous vous disposez à rentrer dans l'ancienne ornière des élections annuelles et des renouvellements partiels. Vous y

êtes amené par une pensée plus secrète. Vous ne vous confiez pas, il est clair, en votre loi nouvelle, vous n'osez dissoudre; vous vous complaisez dans l'idée du renfort des 176. Mais si vous ne dissolvez pas en l'appelant, vous ne dissoudrez pas après. Or, je vous le déclare, aucune nation, je pense, mais certes ni les Français ni les Bourbons ne peuvent supporter deux crises régulières par année, comme celles des élections et d'une Chambre modifiée par la survenance d'un cinquième. Il y a une force dans le nombre, et ce cinquième de 86 fera bien plus d'effet, plus de sensation dans la Chambre et dans le public qu'un cinquième de 50.

Ce n'est rien pour un homme d'État, mon cher ami, que de sauver la difficulté du jour; il faut prévoir et prévenir les maux futurs que le jour arrivé ne peut plus vaincre. Il est des cas, comme celui-ci, où l'imprudence apparente est une prudence réelle. La loi des élections va être un combat à outrance contre les révolutionnaires. Dissoudre et réélire sur la victoire, c'est leur enlever tous les députés de département et moitié au moins de ceux d'arrondissement, surtout après avoir obtenu les mesures sur la presse et autres ci-dessus. Votre loi n'est-elle pas assez forte? Fortifiez-la, augmentez le nombre des députés de département; songez que l'acte additionnel, sur 600, leur en donnait 268. Songez à l'influence des colléges de département dans l'élection des Chambres de 1815 et de 1816! Vous serez encore au-dessous. Vous vous rappelez que mon dernier tableau les portait à 180 et que je vous avais pro-

posé d'aller jusqu'à 200. Une loi avec laquelle le Roi ne peut pas dissoudre sans compromettre la monarchie, une telle loi est elle-même la ruine de la monarchie. Craignez-vous que l'effet ne soit trop grand, que la droite ne l'emporte? Je ne pense pas, mais soit; nous sortirons du ministère, nous formerons une forte opposition royaliste modérée, et, si nous amenons la droite à gouverner avec sagesse, nous aurons réussi.

Cinq ans sont trop peu, il en faut deux ou trois à une Chambre pour se former. Vous le sentirez et préférerez appeler votre renfort et ensuite vos cinquièmes.

Les chefs ultra-libéraux, si vous dissolviez, verraient toutes leurs menées rompues; ils feraient tous leurs efforts pour être élus; plusieurs ne seraient pas éligibles d'après la loi nouvelle; plusieurs échoueraient; au moins tout occupés d'eux-mêmes, ils ne pourraient s'occuper de leurs recrues. Si au contraire vous les laissez dans la Chambre, ils prendront leurs mesures pour se rendre éligibles et s'assurer des chances à eux et aux leurs dans tels et tels arrondissements; chaque année ils créeront des mécontents, des factieux; ils vous corrompront votre loi nouvelle, et vous serez de nouveau acculé dans l'alternative de périr par les cinquièmes survenant ou de périr par la dissolution. Après sept ans, au contraire, d'une administration calme, à cette distance de la Révolution et de Bonaparte, lorsque les institutions auront été données dans un même esprit avec la même Chambre, qu'elles se seront

enracinées, qu'elles auront fait[1]..... rattaché au trône et à l'ordre social toutes les notabilités, alors vous pourrez sans danger renouveler intégralement.

C'est surtout parce que j'ai jugé que la présentation du projet serait assez retardée pour que vous pussiez recevoir cette lettre que je vous envoie une estafette. Si elle arrivait après la présentation, la chose serait à traiter avec la commission. — Mais quelle difficulté plus grande à amender la Charte au delà de la proposition royale! — N'importe, ce serait le cas d'un amendement consenti, et vous pouvez laisser l'article tel qu'il est, en changeant le chiffre 5 contre le chiffre 7.

Tout mon système roule sur ces deux gonds : 1° une loi d'élections dont toutes les chances de majorité soient entre les royalistes modérés et ceux qui ne le sont pas, jamais aux radicaux; 2° le renouvellement septennal sans lequel il n'y a qu'anarchie.

Voilà, mon cher ami, avec peu d'ordre peut-être, mes pensées. S'il y avait dans la douleur quelque vue prophétique, quelque pressentiment de l'avenir, vous pourriez m'en croire absolument. Mais ce n'est pas seulement l'expression de la douleur, c'est le résultat de toutes nos observations, de toutes nos méditations communes.

Mettez, je vous prie, aux pieds du Roi un cœur brisé, mais courageux et fidèle. Mon premier mouvement a été de partir à l'instant. Mais c'est dans

[1] Quelques mots illisibles. — Cette lettre ne nous est connue que par une copie.

la Chambre que tout se doit décider, c'est là que je puis servir le Roi. J'ai regardé que c'était, pour ainsi dire, par ses ordres que j'étais ici, que je n'en devais revenir qu'en état de combattre pour sa cause; qu'autrement on me demanderait avec raison pourquoi j'étais venu à Nice et pourquoi je l'avais quitté. Toutefois je subordonne toute ma conduite aux ordres du Roi et à l'opinion de mes collègues. Il est à la rigueur possible qu'en revenant tout de suite je soutienne la tribune, mais j'en suis bien plus sûr en attendant un mois.

Pour vous, mon cher et malheureux ami, croyez que je partage toute votre peine, que je m'indigne de vous voir aussi cruellement, aussi lâchement calomnié, et si, comme je l'espère, Dieu me rend des forces pour servir mon Roi et mon pays, j'en userai aussi pour défendre et venger mon ami.

H. DE SERRE.

---

638. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Dimanche 20 février 1820.

Je reçois, mes chers amis, votre lettre de Nice du 12. Vous avez reçu les miennes du 4 et du 5; elles vous sont arrivées en huit jours : il n'y a rien à dire. J'écris et j'écrirai tous les jours quels que soient les événements. Suivez les dates, et vous verrez si notre correspondance n'éprouve aucun échec. J'adresse-

rai désormais vos paquets à Antibes. Nous avions songé aux inconvénients de la frontière, et il a été donné des ordres pour qu'un service de gendarmerie fût organisé afin d'y pourvoir. Je songe perpétuellement à vous, et, sans entrer dans d'inutiles détails, croyez que je ne néglige rien de ce qui vous intéresse.

Nous avons été en corps hier rendre à notre malheureux prince de lugubres devoirs. La première personne que j'ai vue dans ces chambres ardentes est la marquise de la Ferté, dans les bras de laquelle ma fille est morte il y a cinq ans. Je n'avais pas besoin de ce souvenir de douleur.

J'ai passé une partie de la journée d'hier chez M. Decazes, qui vous est sincèrement et tendrement dévoué. Il a dû voir le Roi hier au soir. Il avait quelque espoir que le duc de Richelieu ne persévérerait pas dans ses refus. Une personne de la cour m'a mandé ce matin à neuf heures que le duc refusait même la simple présidence du Conseil. Nous sommes menacés d'un ministère ultra dans lequel figureraient provisoirement MM. Roy et Latour-Maubourg.

Voilà ce qu'ont produit les doctrinaires et les intrigues de nos bons amis. Cependant le danger ouvre les yeux. Seul à la réunion Ternaux, j'ai exposé les inconvénients de la conduite que l'on nous imposait. Le lendemain MM. Royer, Courvoisier, Camille Jordan, Germain, Barante, etc., réunis chez M. Decazes, ont senti la nécessité de quelque atermoiement. Les meneurs, parmi lesquels je devais placer M. Beu-

gnot, se sont concertés hier au soir au nombre de neuf chez Ternaux, où nous aurons ce soir grande réunion. On m'a écarté de ce petit comité : je sais trop le dessous des cartes. Mais ce soir il faudra revenir sur le terrain où je voulais placer la réunion. Tout se colore avec des phrases. Je préfère la droite simplicité du cœur aux tours de force de l'esprit. Il est bien tard d'ailleurs pour commencer ce genre d'escrime.

J'ai remis votre lettre à M. de Grandchamp[1], qui portera celle à Mme de Dortan. Les autres vont être expédiées.

. . . . . .

Je vous quitte pour aller chez M. Decazes, bien intéressant et bien malheureux. Nous vous expédierons probablement une estafette. Portez-vous de mieux en mieux. Mille tendresses.

F. L. B.

[1] François-Marie Picher de Grandchamp, né à Lyon le 25 octobre 1788. Entré à l'École polytechnique en 1807, à l'École de Metz en 1809, il fut nommé lieutenant au 5e régiment d'artillerie le 1er mai 1811 et capitaine le 28 juin 1813. Sa santé ayant été ruinée par la campagne de Russie, il dut, après celle de 1815, renoncer au service actif des régiments ; il fut attaché, en 1816, à la manufacture d'armes de Tulle, et, un peu plus tard, nommé chef du service du matériel de l'artillerie au ministère de la Guerre, fonctions qu'il exerça jusqu'à l'époque de sa mise à la retraite en 1849. Il obtint le grade de lieutenant-colonel en 1840 et celui de colonel en 1845. En 1849, il devint commissaire du gouvernement près le Conseil de révision de la 1re division militaire, et conserva ces fonctions judiciaires jusqu'au commencement de 1859. Il mourut à Paris le 1er novembre de cette même année. Il était commandeur de la Légion d'honneur depuis 1853.

639. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 20 février 1820.

Monseigneur,

J'attends en ce moment le retour de M. Siméon, qui est allé à la messe du château pour savoir ce qui se passe. Je vais, en attendant son arrivée, avoir l'honneur de vous entretenir d'un fait particulier qui se rattache de la manière la plus directe aux circonstances présentes, et qui est d'ailleurs tout à fait dans les attributions du ministère de la Justice.

M. le procureur du Roi à Troyes[1] adressa, il y a trois jours, au ministère de la Justice, sous l'adresse du ministre, une lettre destinée au procureur général de Paris et accompagnée de différents interrogatoires. De toutes ces pièces résultait ce qui suit :

Un commissaire de police de Troyes, M. X., est accusé d'avoir dit dans un lieu public *le lundi soir 14 février :* « Il y a eu hier un grand coup porté à Paris. » Or personne ne savait et ne pouvait savoir à Troyes, le lundi 14, ce qui s'était passé dans la nuit du 13, puisque le préfet lui-même n'en reçut la nouvelle que le mardi 15, à huit heures du matin, par estafette. Le commissaire, interrogé sur

[1] M. Hemelot.

ce propos, déclara d'abord qu'il tenait la nouvelle d'un comédien de la troupe nommé Lambert, et, vérification faite, aucun comédien n'avait tenu de semblables discours et aucun comédien de la troupe de Troyes ne se nomme Lambert. Le commissaire, pris par ce côté, déclara ensuite qu'il avait appris ce qu'il avait dit d'un individu qu'il avait rencontré sur la grande route, et qui l'avait accosté pour lui dire cette nouvelle. Rien ne paraît moins probable, il faut en convenir, qu'une circonstance semblable, et, sans parler de la distance (quarante lieues), il n'est guère croyable qu'un homme aille en arrêter un autre sur la grande route pour lui conter des nouvelles; mais, quand ensuite on voit qu'une pareille explication est donnée par un homme qui a menti aussi évidemment une première fois, l'affaire prend une gravité réelle.

La lettre du procureur du Roi de Troyes a été transmise avec toutes les pièces qui l'accompagnaient à M. le procureur général de Paris; c'est très-probablement par une erreur de suscription qu'elle était venue au ministère; mais cela ne démontrerait-il pas la nécessité d'astreindre les procureurs du Roi à prévenir simultanément le ministre de la Justice et les procureurs généraux, au moins pour les choses d'un grand intérêt et pour celles surtout qui se rattachent à la sûreté de l'État? Je soumets cette réflexion à Votre Excellence.

La Minerve a paru hier, et, par sa modération inaccoutumée, contraste d'une manière bien remarquable avec l'horrible violence du *Conservateur* et

des feuilles royalistes en général. M. Benjamin Constant dit, entre autres choses, qu'il est temps encore de revenir sur ses pas, et paraît même offrir à assez bon compte l'appui de la gauche. M. Étienne fait sur la mort du duc de Berry un article presque plus fort et montrant plus de regrets que ceux des journaux de la droite ; le reste de sa lettre est à peu de chose près une discussion théorique des lois proposées.

M. Siméon rentre à l'instant : on a de fortes raisons d'espérer qu'on vaincra la résistance de M. de Richelieu et qu'il acceptera. La journée d'aujourd'hui doit décider l'importante question du ministère. Parmi les personnes qui ont en tout ceci témoigné, pour ce qui vous concerne, l'intérêt le plus dévoué et la sollicitude la plus vraie, je dois citer M. de la Boulaye et M. Pasquier.

Il y a ce soir réunion chez Ternaux; tout porte à croire qu'elle sera meilleure que la dernière et offrira son appui au ministère.

Je suis avec respect, monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GERMEAU.

---

640. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, dimanche 20 février 1820.

En attendant notre malheureux ami[1], qui cause avec le ministre de la Guerre[2], je commence cette lettre, qui, je l'espère, pourra partir par une estafette. En cas contraire, elle sera livrée demain à la voie ordinaire. Je vous ai adressé ce matin ma *Quotidienne* de la chancellerie.

Puisque l'on commence à concevoir l'espérance de déterminer M. le duc de Richelieu à se charger de la présidence du Conseil, je vais vous communiquer une lettre que je lui ai écrite : c'était ma goutte d'eau.

« Monsieur le duc,

« Il y a longtemps que je prévois la déplorable situation où nous sommes; elle empirera si vous refusez à nos malheurs la consolation et la protection de votre noble caractère. Il me convient peu de faire entendre ma voix dans de telles circonstances, et je me tairais si cette voix vous était inconnue; mais aux chagrins que me causent les affaires publiques se mêlent les inquiétudes de ma vive amitié pour M. de Serre, dont l'âme pure et généreuse sera navrée de la plus profonde douleur. Je me plaisais à

[1] M. Decazes.

[2] M. de Latour-Maubourg.

entrevoir des moyens de salut dans la force que vous pouviez vous prêter l'un à l'autre et dans votre commun dévouement aux Bourbons et à la France. »

Il me paraît que M. Decazes persiste à vouloir se sacrifier généreusement aux probabilités de succès qu'aurait le gouvernement du Roi s'il cessait d'en faire partie. Il est l'objet des haines les plus atroces et les plus envenimées. Je répugne à vous donner les détails de toutes les noires calomnies, de toutes les violentes intrigues qui ont été mises en jeu pour déchirer le cœur du Roi et arracher à sa confiance un homme qui a rendu de grands services, et qui jamais n'a su faire que du bien même à ses plus cruels ennemis, Sa sincère amitié pour vous s'est constamment manifestée au milieu de tous ces orages. Il est pour moi de la plus grande importance que le pouvoir ne soit point envahi par les furieux qui le poursuivent, le menacent, brisent sans raison tous les engagements pris et violent scandaleusement la foi donnée. Voilà pourquoi je regarde la présidence du Conseil donnée au duc de Richelieu comme une digue opposée momentanément au torrent : le nom du duc est européen; ce noble personnage est un traité de paix vivant entre la France et les étrangers, entre les illustrations de toutes les dates et les intérêts anciens et nouveaux.

A quatre heures du soir.

Je viens de causer avec M. Decazes, qui va vous écrire.

M. le duc de Richelieu a accepté la présidence ce matin. Nous perdrons très-probablement notre ami, mais nous veillerons sur lui, nous le défendrons. Vous serez son bouclier si nous vous conservons, comme je l'espère.

M. Decazes vient de me dire que son intention était de me faire nommer conseiller d'État avant de quitter, ou de me faire nommer par le duc de Richelieu. J'ai refusé. Je serai plus utile en n'étant rien. Dans d'autres temps nous verrons. Le Roi ayant eu la bonté d'accueillir la proposition, j'ai prié que l'on mît ma reconnaissance et mes raisons à ses pieds.

L'estafette partira ce soir

Aimons-nous, mes chers amis.

F. L. B.

---

641. — Le comte Decazes à M. de Serre.

Paris, 20 février 1820.

Cette lettre n'est plus de votre collègue[1], mais de votre ami. La plus infâme perfidie s'est emparée du malheur que nous déplorons.....

..... Enfin nous avons vaincu la résistance du

[1] Le 20, à cinq heures du soir, trois ordonnances furent signées par le Roi : la première accordait à M. Decazes le titre de duc ; la seconde acceptait sa démission motivée sur l'état de sa santé et le nommait ministre d'État, membre du Conseil privé ; la troi-

duc de Richelieu, et le Roi m'écrit qu'il a accepté[1]. L'ordonnance qui le nomme président sera demain dans *le Moniteur*. Il ne prend pas de portefeuille. Tout le ministère reste, sauf Portal, qui veut absolument sortir.

On désire que j'aille en Angleterre : j'irai ; j'irais au bout du monde, non pour fuir les gens qui me poursuivent, mais pour les servir. Je crois que j'aurais pu être plus utile ici. J'avais offert d'être simple commissaire des lois. J'ai offert de parler, de me taire, d'écrire, de partir, de rester, de faire enfin tout ce qu'on voudrait pour que nos lois pussent passer. La haine est si forte que le duc préfère que je m'éloigne ; il est du reste admirable dans ses sentiments pour moi. On dit X. horrible : je le plains, et puis c'est tout..... Villèle, jeudi encore, était révolté de Clausel de Coussergues, de Martainville, de Chateaubriand et compagnie ; vendredi, il a dit à Saint-Cricq qu'il était obligé de suivre le torrent. Saint-Cricq, Pasquier et Mounier avaient eu avec eux[2] de longues conférences : dimanche même, tout était d'accord avec eux pour la loi, et parole d'honneur donnée de leur part de la soutenir.

sième conférait au duc de Richelieu la présidence du Conseil des ministres. En outre, *le Moniteur* du 21 annonça que M. Decazes était nommé ambassadeur près la cour de Londres.

[1] « Si le duc de Richelieu, remarque M. Pasquier, n'avait enfin consenti à remplacer M. Decazes dans la présidence du Conseil, nul ne peut dire ce qui serait sorti de la crise où l'on était engagé. » — Voyez les *Discours prononcés dans les Chambres législatives*, par le baron Pasquier, t. II, p. 61.

[2] Les membres de la droite.

Cardonnel[1], leur homme, a été contre la loi de la liberté individuelle. Vingt-cinq d'entre eux ont porté le duc de la Rochefoucauld[2] et Daru aux pairs, qui rejettent la loi des journaux. Ils déclarent tous hautement qu'ils n'accorderont rien, ne passeront rien tant que je serai là.

Puisse ma retraite ne vous pas ôter de voix! j'en vais mendier à mains jointes pendant le peu de jours que je resterai ici. Mais la discussion souffrira tant de votre absence! Si votre santé vous permet d'arriver dans les derniers jours de mars, vous serez à temps, j'espère. Je vous envoie l'exposé. J'avais besoin de tout revoir, de tout lier. J'allais m'y

[1] Pierre-Salvy-Félix de Cardonnel, né à Monestiès le 29 mai 1770, débuta fort jeune au barreau d'Alby. Représentant du Tarn au Conseil des Cinq-Cents de 1795 à 1798, il se prononça contre les institutions républicaines. Député au Corps législatif de 1811 à 1814, il ne témoigna aucune sympathie pour le régime impérial. Il continua, sous la Restauration, de représenter son département à la Chambre des députés et siégea sur les bancs de la droite. Il fut nommé, le 3 septembre 1814, président à la Cour royale de Toulouse, et, le 16 mai 1821, conseiller à la Cour de cassation. Il mourut à Paris le 12 juillet 1829. Il était chevalier de Malte et commandeur de la Légion d'honneur.

[2] François-Alexandre-Frédéric de la Rochefoucauld-Liancourt, né le 11 janvier 1747, avait succédé à son père, le duc d'Estissac, comme grand maître de la garde-robe de Louis XVI. Député aux États-Généraux par la noblesse de Clermont-en-Beauvoisis, il se montra zélé partisan de la monarchie constitutionnelle. Il dut émigrer après le 10 août, rentra sous le Directoire et se fit le promoteur de nombreuses réformes philanthropiques, qui acquirent à son nom une grande popularité. Pair de France en 1814, membre de l'Académie des sciences en 1823, il mourut à Paris le 27 mars 1827. Sa vie a été écrite par son fils, le comte Gaétan de la Rochefoucauld.

mettre à dix heures et demie, lorsqu'on est venu m'annoncer notre malheur. J'ai passé toute la nuit auprès de ce malheureux prince. Je m'étais couché la veille à quatre heures et demie du matin ; j'avais fait ma péroraison, que je n'ai pas relue depuis. Mon exorde, et jusqu'à l'article de la nécessité de ne pas renouveler annuellement la Chambre, avait été fait une autre nuit. Le jour, je ne pouvais que recevoir les députés et les pairs et causer avec eux.

Le 22.

Je vous écrivais ceci avant-hier, mon ami ; j'ai été retenu par l'annonce d'une estafette que le duc de Richelieu devait vous envoyer. J'ai donc suspendu le départ de la mienne, ou plutôt je me suis promis de profiter de celle-ci ; mais j'apprends qu'elle est partie sans que j'aie été averti par suite d'un malentendu. J'en suis d'autant plus fâché que j'apprends qu'on vous a écrit pour vous engager à vous retirer ; non que je craigne que vous puissiez céder à ce conseil ; mais il m'est pénible de penser que l'on vous a parlé de votre amitié pour moi comme d'un motif pour une détermination qui me mettrait au désespoir et comme serviteur et comme ami.

Sans doute la trame sous laquelle j'ai succombé est la plus odieuse, et je sais tout ce qu'elle peut inspirer d'horreur aux gens de bien et surtout à mes amis ; mais votre retraite serait un nouveau triomphe pour ceux qui se réjouissent de celui-là, et qui ne le croiront jamais complet tant que vous serez au ministère.

Le duc de Richelieu et Pasquier vous ont dit que

leur volonté était de ne pas dévier un instant de notre ligne; ce sont nos opinions, nos principes qui dirigent l'administration. Si le duc de Richelieu succombe, je ne vois plus après lui que désordre et anarchie; le gouvernement est impossible si ce n'est pour la présomption et la folie des Chateaubriand et des Vitrolles[1], qui ont conduit tout ceci et qui déjà menacent le duc de Richelieu et vont l'attaquer. S'il était possible, mon ami, que vous pussiez en effet songer à vous retirer, je me jette à vos genoux ; au nom de tout ce qui vous est cher, au nom du Roi, de notre malheureux pays, au nom de notre amitié, je vous conjure, à mains jointes, de n'écouter que votre amour et votre dévouement pour le Roi, et de repousser une pensée indigne de vous. Mais je combats une chimère, et je vous demande pardon de m'y être arrêté.

Je suis bien souffrant; je dois bénir ma retraite :

[1] Eugène-François-Auguste d'Arnaud de Vitrolles, d'une famille parlementaire, était né à Vitrolles (Bouches-du-Rhône) le 11 août 1774. Il avait émigré et servi dans l'armée de Condé. Plus tard, il avait été directeur des bergeries impériales avec le titre de baron. En 1814, lors du Congrès de Châtillon, il fut chargé, par M de Talleyrand, d'une mission confidentielle, et plaida, auprès de l'empereur Alexandre, la cause des Bourbons (17 mars). Bientôt après il devint secrétaire du Conseil royal. Au retour de Napoléon, il seconda le duc d'Angoulême dans ses tentatives de résistance, fut arrêté et faillit être fusillé. Ministre d'État et membre du Conseil privé le 17 septembre 1815, il perdit ses fonctions le 24 juillet 1818 pour avoir rédigé la fameuse *Note secrète;* il y fut réintégré le 7 janvier 1824 et obtint la pairie le 27 janvier 1830. En 1832, lors du soulèvement de la Vendée, il fut l'un des agents de Mme la duchesse de Berry. Il mourut à Paris le 1er août 1854, laissant des mémoires non encore publiés.

elle me conserve à ma femme et à mon fils, car je n'aurais jamais pu passer la session. Je vais me refaire chez moi pendant six semaines; je repasserai ici au moment où vous y serez, j'espère, et je combattrai un instant à la Chambre des pairs si l'on croit que ma présence y est utile. Je serai bien heureux de vous revoir.

Je présume que votre lettre a fait effet sur Royer, car il est beaucoup mieux depuis deux jours. Il ne sera pas hostile, j'espère; il m'a dit qu'il approuverait, et fortement, quand le gouvernement aurait raison : c'est avoir beaucoup gagné sur lui.

Guizot[1] rentre en service ordinaire. Le bon la Boulaye a préféré que son entrée au Conseil fût différée. Mon ami, Achille absent fait tout le triomphe de Troie : revenez, et avec vous reviendra la force qui nous a manqué, et le succès sans lequel nous sommes condamnés aux plus grands malheurs. Vous savez si, comme ministre et comme ami, vous pouvez compter sur moi. Votre collègue hier, soldat sous vos ordres demain, je combattrai avec le même zèle et le même courage. Vous savez aussi, cher ami, si je vous aime et vous aimerai toujours.

DECAZES

P. S. Je pars samedi. Je vous écrirai avant mon départ, Je vous écrirai de ma campagne.

Présentez mes hommages à Mme de Serre.

[1] M. Guizot cessa d'exercer les fonctions de directeur général de l'administration départementale et communale; il reprit celles de conseiller d'État en service ordinaire et attaché au Comité du contentieux.

642.—M. de Serre à sa mère.

21 février 1820.

Comme vous là-bas, chère maman, nous sommes dans la douleur et les larmes de cet horrible assassinat : je me sens d'autant plus malheureux de n'être pas à mon poste dans ce moment critique. Je voulais partir tout de suite : la réflexion m'a arrêté. Que faire là-bas, si ce n'est occuper la tribune? et pour cela il faut des forces. De tels chagrins ne raffermissent pas d'ailleurs ma poitrine délabrée; depuis quelques jours aussi le temps est mauvais, les vents fâcheux

Ce nous est une grande consolation que de savoir nos enfants bien portants et bien soignés. Vous êtes bonne pour nos chères petites et pour nous en nous donnant tant de détails sur elles.

Je désire beaucoup que vous remplaciez Gilbert par quelqu'un qui ait pour mon père toutes les attentions et les soins que son âge demande. Faites-lui mes plus tendres respects.

Au revoir, chère maman et tendre amie; je vous embrasse du meilleur de mon cœur pour moi et pour Annette, qui a tant pleuré ces jours-ci qu'elle en a une violente migraine.

Votre bon fils.

643. — Le duc de Richelieu à M. de Serre.

Ce 21 février 1820.

L'attentat dont la France gémit a amené des événements qu'il était difficile de prévoir; le Roi, livré à la plus vive douleur, était encore dans la position la plus difficile par la violence des haines et le choc des passions déchaînées. Dans ces tristes circonstances, M. Decazes, indignement calomnié, a dû céder à l'orage, et moi, quoique malade et bien résolu à ne jamais rentrer dans les affaires, je me suis décidé au plus pénible sacrifice. J'ai voulu, monsieur, que vous ne l'apprissiez que par moi, et vous témoigner en même temps combien j'attache de prix à vous avoir pour collègue. On vous parle plus en détail de la position, qui est grave, sans être tout à fait désespérée. Je suis encore trop souffrant pour entrer avec vous dans aucun développement sur ces matières, mais j'ai besoin de vous exprimer encore combien je fais de vœux pour votre parfait rétablissement et votre prompt retour. C'est du fond du cœur que je le désire, soyez-en bien persuadé, ainsi que de mon sincère attachement et de ma haute considération.

RICHELIEU.

644. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, lundi, 21 février 1820.

Je vous ai écrit hier deux lettres, mes chers amis, l'une par la poste, l'autre par estafette; mais celle de la poste n'est pas partie : ce n'était pas jour de courrier; celle par estafette attendait encore la dépêche de M. Decazes, que je n'ai quitté qu'à une heure du matin. *Le Moniteur* d'aujourd'hui vous dira ce qui venait d'être fait.

Après n'avoir rien négligé pour perdre M. Decazes et le ministère, nos bons amis de la *doctrine* sont accourus au secours du malade lorsqu'il n'était plus temps. Hier dans la réunion Ternaux, tout en déplorant les fautes, les erreurs, les écarts de M. Decazes, on a prodigué les éloges à son caractère, et il a été arrêté que l'on forcerait M. Clausel de Coussergues à développer sa proposition ou à la rétracter. Cette discussion doit fournir un texte pour s'engager contre le côté droit et pour passer en revue le gouvernement depuis la Restauration. Des commissaires ont été nommés pour se concerter avec la réunion Laffitte, et, comme les déterminations du troupeau de moutons sont prévues, les émissaires de Laffitte, Benjamin Constant et Sébastiani, qui écoutaient à la porte, sont entrés. Les voix des hommes modérés sont éteintes, celle de votre ami se perd dans le tu-

multe. Toutes ces combinaisons ne changeraient rien à la petite majorité que l'on peut espérer, si le manque de foi et la violence des ultras n'avaient pas exercé ces jours derniers une grande influence sur beaucoup d'esprits.

J'ai dîné hier chez Royer, où j'ai retrouvé Louise. Toute la *doctrine*, Royer, Guizot, Barante pensent que vous ne pouvez pas accepter de faire partie d'un ministère ou *ultra* ou *têtes à perruque;* je me sers des mêmes expressions. On vous en donne le conseil, disent les uns; on vous le donnerait, disent les autres, si les mêmes intimités existaient encore. Je n'ai pas vu le duc de Broglie.

M. Decazes a dû vous écrire qu'il attachait personnellement la plus grande importance à ce que vous n'abandonniez pas les affaires du Roi, qui compte essentiellement sur vous.

Voici ce que m'écrit M. le duc de Richelieu : «Vous savez que j'ai consommé mon sacrifice : puisse-t-il n'être pas inutile au Roi et à la France! J'ai besoin de tous les hommes d'honneur, et je compte sur vous. Dites cela à ceux qui pensent comme vous et moi. Que pouvons-nous vouloir, si ce n'est empêcher notre pays de se détruire, de devenir la proie d'une poignée de factieux d'abord et de l'étranger après? J'écrirai à M. de Serre dès que je serai un peu mieux. Vous voyez à mon écriture que je suis encore malade; mais je n'ai pas voulu me priver du plaisir de vous remercier et de vous assurer de mon estime et de mon attachement bien vrais. »

Il me paraît évident que les doctrinaires vous

veulent pour chef de file. Ou je m'abuse étrangement, mon bon ami, ou ils perdraient mille royaumes les uns après les autres. Je n'ai jamais vu la folie mieux affublée d'esprit et de raison. Ils ne s'entendent point ensemble, et il suffit, pour les diviser, du plus léger incident. Ils savent beaucoup, et de là un profond mépris pour tout ce qui n'est pas académique; mais ce qu'ils ne savent pas, c'est gouverner, c'est mener les hommes, c'est observer les choses, c'est réussir. Habiles à détruire, incapables d'édifier, leur monde intellectuel n'a rien d'humain que leurs ambitions particulières. Mon cœur se montre à vous à découvert. Je rends grâce au Ciel de ce que, n'écoutant que ma raison et nonobstant toutes leurs insinuations, j'ai contribué autant que je l'ai pu à maintenir M. Decazes sur le terrain où vous vous étiez placés tous deux. Où en serait notre ami si l'horrible attentat contre notre prince l'eût surpris appuyé sur le côté gauche?

Ce que je vous ai dit hier vous montre que les fumées de l'ambition ne troublent point ma vue. Je suis impartial en jugeant votre position : vous vous devez au Roi et à la France. Loin du théâtre des grandes agitations, il ne s'agit que de manifester votre dévouement et votre bonne volonté. Si des circonstances imprévues changeaient la position, vous le sauriez et vous auriez le temps d'y réfléchir. Tout ce qui peut être fait avec honneur, vous devez le faire. La lettre de M. Decazes et celle du duc de Richelieu vous fourniront probablement sujet d'écrire au Roi.

A demain. Mille tendresses.

F. L. B.

On parle de Cuvier et de Mounier pour l'Intérieur et de Portalis[1] pour les Cultes

---

645. — Le baron Pasquier à M. de Serre.

21 février 1820.

Mon cher ami et collègue,

Que vous êtes heureux de ne pas vous être trouvé ici depuis dix jours ! Quel horrible attentat ! Quelles suites, quel spectacle il a mis sous nos yeux ! Si les journaux parviennent jusqu'à vous, vous avez vu jusqu'où peuvent aller la fureur et

[1] Joseph-Marie Portalis, né à Aix en Provence le 19 février 1778, avait émigré, au 18 fructidor, en même temps que son père, membre du Conseil des Anciens. Conseiller d'État en 1808, comte de l'Empire et directeur général de la librairie en 1810, il fut disgracié en 1811 pour n'avoir pas fait connaître à l'Empereur un bref du Saint-Père, mais fut nommé, en 1813, premier président de la Cour d'Angers, poste qu'il conserva pendant la première Restauration et les Cent-Jours. Conseiller à la Cour de cassation le 28 août 1815, pair de France le 5 mars 1819, sous-secrétaire d'État au ministère de la Justice du 21 février 1820 au 14 décembre 1821, il devint garde des Sceaux le 4 janvier 1828, ministre des Affaires étrangères le 14 mai 1829 et premier président de la Cour de cassation le 8 août suivant. Il garda cette charge jusqu'au 18 décembre 1852 ; il était sénateur depuis le 26 janvier. Il mourut à Passy le 4 août 1858. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques, une notice sur sa vie a été lue par M. Mignet dans la séance du 26 mai 1860.

le délire de l'esprit humain. Notre excellent ami Decazes a été obligé de céder à l'orage ; mais on peut dire au moins que, pour ceux qui le poursuivaient, cette journée-là a été la *journée des dupes*. La décision que le duc de Richelieu a enfin prise de reprendre la présidence du Conseil a donné le moyen de conserver tout le ministère actuel, et, par conséquent, de rester dans sa ligne de conduite. Sans cette résolution du duc, on ne peut savoir ce qui serait arrivé et en quelles mains notre pauvre patrie, le trône, la maison de Bourbon allaient tomber.

Je ne vous écris pas de détails : il me serait impossible d'en trouver le temps; mais je sais que Froc la Boulaye ne vous laisse rien ignorer.

Aujourd'hui on va arranger le ministère de l'Intérieur; ce sera probablement Siméon avec Mounier, celui-ci soit comme ministre pour une partie, s'il le veut, soit comme directeur de l'administration départementale et de la police sous Siméon. Portalis alors aurait la sous-secrétairerie d'État de la Justice. Vous voyez qu'il n'y a rien là pour réjouir ceux qui ont si indignement attaqué notre ami. Au reste, voici la conséquence de leurs faits et gestes : il sort après avoir attaché son nom à la présentation de trois lois monarchiques que les circonstances réclament impérieusement, et en même temps la persécution qu'il a éprouvée l'a rendu plus populaire que jamais.

Maintenant, nous malheureux qui restons dans la barque, nous allons faire tous nos efforts pour sauver tout ce qui nous est cher et à tous les hon-

nêtes gens, c'est-à-dire le Roi, la royauté, la dynastie et la liberté constitutionnelle. Levez les mains au Ciel pour nous et revenez à notre secours le plus tôt que vous pourrez; cependant avant tout soignez votre santé, car le Roi et l'État en ont plus besoin que jamais.

Mes hommages respectueux à Mme de Serre. Mille et mille amitiés.

PASQUIER.

---

646. — Le comte Siméon à M. de Serre.

21 février 1820.

Le sacrifice est consommé : on a arraché M. Decazes au Roi. Tout a été employé : intervention de *Monsieur* auprès du Roi, messages de la part de ce prince auprès de M. Decazes, promesses, flatteries, menaces, débordement des journaux. M. Decazes est duc; il sera ambassadeur en Angleterre; mais il ne s'y rendra que dans deux ou trois mois qu'il va passer dans sa terre près Libourne. Il part sous deux jours.

M. le duc de Richelieu accepte la présidence du Conseil des ministres, mais ne veut pas les Affaires étrangères. M. Pasquier les garde. On divise le ministère de l'Intérieur par la séparation des Cultes et de l'Instrution publique. On veut que je m'en

charge. Je proposais de les confier à M. Portalis, qui s'est déjà initié à Rome aux mystères ou aux affaires des cultes. J'aimais mieux le poste moins périlleux de sous-secrétaire d'État; je trouvais de l'avantage à être votre second et à combattre sous vos ailes. On a répondu que M. Portalis est moins connu que moi dans les Chambres; mais j'y suis, moi, dans le déclin de l'âge et sans improvisation, et il y arriverait dans toute la force de l'âge mûr et avec du talent. On a dit qu'il ne fallait pas le faire renoncer à la place inamovible de conseiller en la Cour de cassation pour un poste ministériel tout nouveau et dans lequel on sera vraisemblablement aussi peu longtemps qu'on l'est dans les autres. C'est à lui que l'on donnerait le portefeuille de la Justice par intérim. Je laisse faire puisque je me suis dévoué.

Je crains que la retraite de M. Decazes ne satisfasse pas encore les deux partis extrêmes toujours avides de pouvoir et voulant un ministère à eux. Royer-Collard sera mécontent de n'avoir pas l'Instruction publique. Courvoisier ambitionne les Sceaux et voulait en attendant l'intérim. Je l'avais su avant de l'accepter, et j'avais dit à M. Decazes que je le lui cédais volontiers. Il me répondit que Courvoisier ne lui avait rien fait dire et qu'il accepterait l'abandon que j'en voulais faire si l'on pouvait compter sur Courvoisier.

Hier les *Ternaux* et les *Laffitte* ont nommé cinq commissaires de chaque réunion pour se concilier sur les moyens d'opposition. Ce sont pour les *Ter-*

naux : Ganilh, Delessert, Courvoisier, de Laitre[1] et Ternaux; pour les Laffitte : Benjamin Constant, Manuel, Foy, Sébastiani et Laffitte. A moins que le centre, très-réduit par la défection des *Ternaux*, et la droite ne se réunissent, nous n'aurons pas la majorité. Ils veulent tout refuser, même le budget.

Voilà notre position d'aujourd'hui. M. Pasquier, que les libéraux haïssent encore plus que M. Decazes, va être attaqué aussi violemment que lui.

J'espère que votre santé est moins chancelante que celle de l'État. Jouissez du beau climat où vous êtes et du repos qui y règne.

Mes respects à Mme de Serrre; veuillez les recevoir aussi pour Votre Excellence.

SIMÉON.

---

647. — Le baron de Barante à M. de Serre.

21 février 1820.

Peut-être, mon cher ami, tout ce qui s'est passé de triste et d'important depuis votre départ vous aura-

[1] Le baron de Laitre, né en 1770. Sous l'Empire, il fut préfet d'Eure-et-Loir, puis de Seine-et-Oise. Sous la Restauration, il fut député du premier, puis du second de ces départements : il siégea au centre gauche. Quelque temps après la révolution de juillet il devint administrateur de la Liste civile et garda cette fonction jusqu'à ce qu'elle fût reprise par M. de Montalivet, qui l'avait quittée pour le ministère de l'Intérieur. Il mourut à Paris en 1834.

t-il, malgré votre santé, irrésistiblement poussé à venir ; alors cette lettre vous trouvera en route. Mon beau-frère[1], qui s'en charge, s'enquerra avec soin si vous ne le croisez pas.

On a dû vous écrire beaucoup, et peut-être d'autres récits auront-ils une autre couleur que le mien. Vous jugerez de chacun selon la confiance que vous accordez aux personnes, selon ce que vous savez de leur position et de leurs lumières.

Vous parti, tout espoir de rapprochement et de concert avec le centre gauche s'est évanoui. Certes il y avait peu de chances ; plusieurs de mes amis s'étaient écartés de vous d'une manière décourageante ; mais enfin il n'y avait pas encore eu de tentatives faites vers la droite ; rien n'avait encore commencé à être combiné avec ce côté-là. Des démarches de ce genre une fois entamées, on s'y enfonça chaque jour davantage. Les Conseils du cabinet, les conférences, tout montrait que l'on cherchait ce genre d'appui et qu'on y comptait. Dès les premiers symptômes de ce concordat, je me tins complétement à l'écart : il me semblait clair qu'on était dupe. Les ultras même se cachaient peu d'une ruse qui résultait plus encore de la position de leur parti que des

[1] Alexandre-Jacques-Laurent Anisson-Dupéron, né en 1776. Après avoir été préfet de l'Orne, il devint, en 1809, directeur de l'imprimerie impériale, et conserva ces fonctions sous Louis XVIII jusqu'en 1823 ; plusieurs personnes de sa famille les avaient déjà exercées avant 1789. Député du Puy-de-Dôme de 1830 à 1831, de la Seine-Inférieure de 1833 à 1842, il obtint la pairie en 1844, et mourut à Dieppe en 1852. Il avait épousé en 1816 la sœur de M. de Barante.

projets de leurs chefs. En même temps Decazes était malade; son influence se faisait peu sentir; il ne s'engageait guère avec personne et conséquemment ne recrutait personne. Il était aussi fort visible qu'il voulait se servir de la droite, puis la laisser là. Elle ne s'y méprenait pas.

On en était là quand arriva cet horrible assassinat : la consternation fut profonde et universelle. Peut-être était-ce le moment de se recomposer sur-le-champ une majorité vers la gauche. Son ardeur d'opposition était abattue par la tristesse de l'événement, et elle avait peur du furieux élan qu'allaient prendre les opinions opposées. Cependant cette combinaison était audacieuse et difficile : il eût fallu braver de bien affreuses et bien bruyantes clameurs pour aller à ce moment même contracter de telles alliances. Aussi au plus vite, sans nul concert préalable, on agit dans la supposition que ce déplorable crime devait rendre plus complète et plus prompte l'union commencée auparavant avec la droite : les lois d'exception furent portées dans cette idée. Je vous répète qu'il eût été facile de les obtenir ou à peu près par la gauche. A peine eurent-elles paru, que les ultras proclamèrent qu'ils voteraient contre tant qu'elles devraient être confiées à un tel ministère. Il y eut là mensonge et tromperie patente; cela était facile à prévoir : jamais piége n'avait été moins caché. En même temps hors des Chambres rien ne peut vous donner l'idée du degré d'exaltation et de férocité où étaient parvenus les ultras : il n'était question que de massacres, d'assassinats, de ven-

geance : on a pu craindre un instant de voir la guerre civile commencer dans les rues de Paris. Ils adoptèrent pour cri d'alarme que Decazes était l'assassin du duc de Berry, et l'on eut de cette bêtise tout ce qu'on put souhaiter d'effet révolutionnaire. On s'échauffa sur cette parole, on la crut après l'avoir dite ; les femmes ne savaient rien répéter de plus ; c'était une réalité pour les gardes du corps. En trois jours de temps la faction fut aux ordres de Chateaubriand, de Martainville et de tous les coupe-jarrets des cafés de Paris. Cela monta plus haut, et le pouvoir de la phrase donna aux ultras un instrument actif et sans relâche sur l'esprit du Roi. Cependant il n'y avait pas moyen de réussir avec un tel degré d'absurdité et d'atrocité ; quel que fût le désordre du moment, la France ne pouvait être livrée à ce tas de fols et de furieux. On s'est donc résigné à un but moins élevé, à un succès moins complet. Tout s'est dirigé exclusivement contre notre pauvre ami, et pour un ministère pareil à celui que vous avez remplacé l'an dernier. On a réussi hier. Aujourd'hui où en sommes-nous? Je l'ignore. Ce ministère-ci peut-il compter sur les ultras? Pour les avoir en sa faveur, leur cédera-t-il comme on fit en 1815? S'il résiste à leurs déraisonnables exigences, se résigneront-ils, ou le laisseront-ils sans majorité? C'est là ce que chacun se demande. Les hommes les moins clairvoyants n'aperçoivent là aucun moyen d'aller. Cette impossibilité se manifestera-t-elle tout de suite, ou tardera-t-elle un peu?

Pendant qu'on travaillait à renverser M. Decazes,

la gauche effrayée se rapprochait de lui et s'apprêtait à le soutenir. S'il servait à quelque chose de faire des reproches, on eût pu s'en faire de part et d'autre; cependant il y avait possibilité de s'entendre.

Que ferez-vous, mon cher ami? Vous êtes important dans tout ceci. Je n'ai point de résolution à indiquer à un homme tel que vous. Si vous restez, vous pourrez soutenir ce ministère, l'empêcher de verser à droite, le réconcilier avec le centre gauche; vous ferez du bien. Mais vous serez dans une position incomplète; vous aurez, comme on a eu jusqu'ici, à ramasser de côté et d'autre une majorité mobile, qui, bon gré, mal gré, vous entraînera aussi à quelque mobilité. Si vous quittez, c'est à vous qu'on recourra tout d'abord lorsque ceci ne pourra plus marcher. Mais c'est une carrière plus hasardeuse, et où l'on procédera plus par crises; si elle vous mène à bien, ce qui est possible, vous vous trouverez dans toute votre force et complet comme vous aimez à l'être. Choisissez pour vous et pour nous.

Adieu. Il n'y a dans cette gazette que la substance des faits. Faites causer Anisson; bien qu'éloigné du théâtre de ces événements-là, il pourra vous donner des détails.

Je vous embrasse tendrement. Tout à vous.

---

648. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 21 février 1820.

Monseigneur,

Ce que nos lettres d'hier avaient pu vous faire pressentir, *le Moniteur* l'annonce aujourd'hui : M. Decazes n'est plus ministre et M. de Richelieu a accepté la présidence du Conseil.

Cette acceptation est sans doute un événement heureux si l'on devait perdre M. Decazes ; mais on ne peut se dissimuler qu'un semblable mouvement ne soit le triomphe d'un parti ; et sous ce rapport il est déplorable. Ce parti n'a pas obtenu un avantage aussi complet qu'il l'espérait, puisque tout le ministère ne tombe pas à la fois ; mais il croit avoir obtenu une belle victoire en ôtant au Roi son favori, et il pense que tout lui sera désormais possible. Déjà même il a commencé à attaquer quelques-uns des ministres restants, et, selon toutes les apparences, M. Pasquier va le premier devenir l'objet de ses invectives : ce sont des portefeuilles que veulent les hommes de ce parti, et ils feront tout pour les avoir.

Pendant qu'ils s'agitaient pour renverser M. Decazes, les libéraux pensaient à le soutenir. Ils ont fait des démarches directes et pressantes auprès de lui pour l'engager à rester ; mais, en s'engageant à le soutenir sur quelques points, ils lui demandaient

le sacrifice de quelques autres : telle fraction de la gauche lui accordait la loi sur les journaux, s'il sacrifiait celle des élections; telle autre, s'il abandonnait la loi de sûreté ; telle autre enfin ne le soutenait que s'il abandonnait les trois lois à la fois. Il était facile de voir que toutes ces concessions n'étaient faites que par la peur ou par un intérêt d'ambition personnelle caché sous différents masques. Au milieu de toutes ces intrigues, M. Decazes n'a vu d'issue que dans la retraite, et, certes, elle n'a rien de fâcheux pour lui comme individu ; mais il est à craindre qu'elle n'ait un funeste effet sur les affaires publiques.

M. Portal, m'assure-t-on, veut se retirer avec M. Decazes; le *Journal de Paris* semble même déjà regarder le ministère de la Marine comme vacant. Les collègues de M. Portal feront sans doute tout pour le retenir, et en effet son départ aurait, entre autres fâcheuses conséquences, celle d'être une espèce de reproche pour les ministres restants; or, comme on ne peut guère être aujourd'hui dans les affaires que par dévouement, il faut espérer que M. Portal n'abandonnera pas ses collègues.

On paraît être disposé à partager en deux le ministère de l'Intérieur et à former un ministère des Cultes et de l'Instruction publique; on parle pour cette partie de M. Portalis, qui, je crois, y serait fort bien placé ; on parle de MM. Cuvier et Mounier pour l'autre partie.

Je sais que des personnes mieux informées que moi et, entre autres, M. de la Boulaye, vous tiennent

au courant de tout ce qui peut vous intéresser; je m'arrange autant que possible pour ne pas vous occuper de ce dont elles vous parlent le plus; mais j'aimerais mieux faire un double emploi que de vous laisser ignorer quelque chose.

Je suis avec respect, monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GERMEAU.

---

649. — Le comte de Montlosier à M. de Serre.

Paris, 21 février 1820.

Monseigneur,

Je me reprocherais de laisser partir ce courrier sans vous dire un mot de ce qui se passe ici. Je ne reviendrai pas sur l'attentat horrible du 13; vous en aurez été suffisamment informé. Vous avez laissé ici nombre d'amis et de correspondants. J'ai su par eux de vos nouvelles. Toutefois, avant de partir pour l'Auvergne, je ne puis m'empêcher de vous tracer aussi à ma manière l'impression que j'éprouve des choses et des personnes.

Le forfait avait répandu ici une sorte de consternation, non pas tout à fait, comme on aura pu vous le dire, dans les classes inférieures, mais dans les hautes classes, même assez dans les classes moyennes de toutes les opinions et de tous les partis. Malheu-

reusement parmi les classes hautes on s'est avisé et obstiné à mêler avec une certaine vieille haine contre les personnes la haine récente de ce forfait. On y a vu et voulu voir une suggestion des idées libérales. Celles-ci ont été déclarées instigatrices et complices et avec elles toutes les personnes qui ont été supposées les avoir favorisées, et l'on a classé parmi elles tout ce qui n'a pas voulu permettre aux exagérations aristocratiques un plein développement. Depuis longtemps M. Decazes, entraîné dans une certaine ligne par les folies des hommes de 1815, commençait à s'apercevoir qu'il s'était porté un peu trop en avant sur la ligne opposée. La condition d'un régime représentatif étant d'avoir besoin des hommes pour manier les choses, le gouvernement peut se trouver quelquefois dans leur dépendance. A la fin, cependant, si cette catégorie d'hommes qu'on a recherchés pour appui devient elle-même un obstacle, si elle entraîne au lieu de seconder, elle peut devenir ainsi hostile au lieu d'être auxiliaire. Il faut absolument s'éloigner de ceux qui s'éloignent et repousser des guides aveugles qui vous égarent M. Decazes me paraissait tout à fait dans ces dispositions. Son esprit ne s'arrêtait pas à la situation présente. Il prévoyait une situation à venir, et son ambition actuelle, qui était de former une Assemblée meilleure au moyen d'une mauvaise Assemblée, m'avait souvent laissé entrevoir ce qu'il serait possible de tenter à l'avenir quand on aurait pour point d'appui de meilleurs hommes et un meilleur sol. Depuis longtemps, monseigneur, je me livre peu à l'espé-

rance : elle m'a trahi tant de fois ! Cependant je me flattais quelquefois, et l'événement même qui m'avait rempli de consternation et de douleur me paraissait, tout lamentable qu'il est, une occasion et en quelque sorte une autorité pour se porter plus vivement dans cette ligne et dans ces vues. Tandis que je me flattais de cette espérance et que le ministère, par ses nouvelles mesures, semblait les partager, une classe d'hommes tournait en haine des personnes un événement qu'elle pouvait facilement faire profiter à la haine des choses. Cette crise, dont Votre Excellence connaît parfaitement les détails, a duré plusieurs jours. Elle a eu à la fin, relativement à M. Decazes, un dénoûment. Encore dans la matinée d'hier, si je suis bien informé, il paraissait assez solidement assis sur la chaise curule ministérielle. Des démarches très-vives d'abord de M. le comte d'Artois, ensuite de Mme la duchesse d'Angoulême qu'on avait vue sortir de chez le Roi tout en pleurs, et qui devaient être reprises (à ce qu'on disait) par Mme la duchesse de Berry lors de la visite du Roi à Saint-Cloud, rien n'avait d'abord pu fléchir la détermination royale. Le Roi avait dit la veille à M. Decazes : « On veut nous séparer, monsieur, on n'en viendra pas à bout. » Cependant il fallait, après avoir triomphé du mouvement de la cour, triompher aussi du mouvement des Chambres. Les ultras, qui avaient promis leur support à la nouvelle loi d'élection quand on la présenterait, l'ont retiré au moment où elle a été présentée. Quelques démarches faites auprès des libéraux n'ont pas eu un plein

succès. Ceux-ci consentiraient à la loi de la presse et à celle de la liberté individuelle à condition qu'on retirerait celle des élections. Tout pacte avec ceux-ci était, au moment présent, de la plus vilaine couleur. Par surcroît, le reste du ministère montrait un dégoût invincible pour un tel rapprochement. D'abord trois, puis tous avaient, disait-on, offert leur démission. C'est au point qu'hier matin le ministère était déjà partagé de la manière suivante : M. Daru à la Guerre, M. Beugnot aux Affaires étrangères, M. Courvoisier aux Finances, M. Royer-Collard à la Marine. Le Roi était fort embarrassé lorsque enfin M. Decazes, qui l'était beaucoup lui-même, offrit de se retirer et désigna M. de Richelieu. Celui-ci repoussait depuis longtemps toute proposition de cette sorte. On assure même que, pour se délivrer des importunités, il avait fait fermer sa porte. Arrive une lettre du Roi; il se disposait à répondre négativement lorsque M. le comte d'Artois se présente en personne; étant d'abord repoussé, il annonce une visite de Mme la duchesse d'Angoulême : M. de Richelieu se trouble. M. de Latour-Maubourg survient : il se décide.

Je ne vous réponds pas, monseigneur, de ces détails. Vous les comparerez avec ceux qui vous seront transmis par d'autres personnes. Hier on parlait seulement d'une lettre du Roi et d'une autre de *Monsieur*. On m'assure aujourd'hui la visite de Son Altesse Royale en personne[1]. On ajoute que

[1] « Le duc de Richelieu, déterminé par une visite de *Monsieur*, qui lui avait promis un loyal appui, s'était décidé à accepter le

Mme la duchesse d'Angoulême voulait absolument se retirer à Bordeaux. *Monsieur* voulait aussi partir.

Certainement voilà un changement de personnes; mais, comme rien n'est encore changé dans les choses, que M. de Richelieu va se trouver aux prises avec les mêmes difficultés qui ont fait échouer son prédécesseur et qui l'ont fait échouer lui-même, je ne puis prévoir aucun véritable dénoûment. Je me retire l'âme navrée de douleur, un peu honteux de n'être rien dans un mouvement de choses que je crois connaître assez bien, mais tout à fait soumis à la volonté de la Providence qui m'a fait une autre destinée. Si Votre Excellence se trouve mieux, comme on me l'assure et comme je l'espère, qu'elle se hâte de nous revenir. Pour moi, je ne pourrai, de la cime de mes montagnes, que la seconder de mes vœux. Ils sont, monseigneur, bien ardents pour vous et bien sincères. Comme j'ai la plus haute opinion de tout ce qu'il y a en vous de valeur, j'ai de même la plus haute opinion du profit que le Roi et le pays en recevront.

Permettez-moi de mettre Mme de Serre de moitié dans l'expression de mon hommage et de mon profond respect.

Le comte de MONTLOSIER.

ministère. » (*Histoire de la Restauration*, par M. Nettement, t. V, p. 278.)

650. — M. de Mézy à M. de Serre

21 février 1820.

Monsieur,

Vous êtes bien bon et bien aimable d'avoir bien voulu me donner de vos nouvelles. Je suis très-heureux d'apprendre que le voyage vous a fait du bien, et je ne doute pas que le repos et le climat de Nice n'achèvent promptement cette œuvre.

Tous vos correspondants vous auront mis au courant de nos tribulations. Vous savez tout ce qu'ont produit le manque de foi et la fureur du côté droit, la mauvaise volonté des doctrinaires et l'opposition des libéraux. J'en suis fort aise pour la santé de notre ami, qui n'aurait pas résisté un an de plus à la vie qu'il mène, mais j'en suis bien triste pour la chose publique. M. Decazes en est sorti par la seule porte raisonnable : il a refusé de gâter son caractère en se jetant dans la gauche, qui lui tendait les bras ; il a formé un ministère qui n'a pas un seul élément ultra, mais ce ministère aura-t-il la majorité? Voilà la question, et elle n'est pas facile à résoudre. On l'aurait eue avant l'horrible assassinat, supposé que les ultras n'eussent pas manqué de parole ; aujourd'hui on aura nécessairement perdu quelques voix dans le centre gauche, et le centre droit lui-même est indigné de la conduite de la droite et répu-

gne à voter avec elle. Il faut pourtant sortir de là, sous peine de voir un ministère ultra suivi d'un ministère jacobin et de la perte de la monarchie. Au reste, Mounier n'a pas encore accepté l'Intérieur, et il s'y refuse obstinément. Il paraît que Siméon irait aux Cultes et Portalis à votre sous-secrétairerie d'État. Villèle est le seul qui se soit bien conduit dans tout cela. Aussi, hier à la bibliothèque, Salaberry[1], la Bourdonnaie et Castelbajac disaient à quelqu'un qui leur demandait s'ils n'allaient pas mettre au ministère M. de Richelieu : « Fi donc, il a fait le 5 septembre. — Et M. Lainé ? — C'est un révolutionnaire. — Et Villèle ? — Nous n'y comptons plus et il nous trahit depuis quelque temps. » Au reste, leurs journaux vous donnent encore plus la mesure de leur folie que cette anecdote.

Veuillez présenter mes respects à Mme de Serre et être bien persuadé que personne ne prend plus d'intérêt à tout ce qui vous touche que votre très-humble et très obéissant serviteur,

DUPLEIX DE MÉZY.

[1] Charles-Marie d'Irumberry, comte de Salaberry, né à Paris en 1766, était originaire de la Navarre et fils d'un président à la Chambre des comptes, qui mourut sur l'échafaud en 1794. Il émigra en 1790, voyagea en Turquie, servit dans l'armée de Condé, puis alla rejoindre les Vendéens. Il passa dans la retraite l'époque du Consulat et de l'Empire. En mai 1815, il prit part au soulèvement de la Vendée. De 1815 à 1830, il fut député de Loir-et-Cher et vota constamment avec l'extrême droite. Après la révolution de juillet, il se retira dans sa terre de Fossé, près de Blois, et y mourut le 7 janvier 1847.

Si vous avez besoin de mes soins ici, vous savez que je serai toujours à vos ordres.

651.— M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, mardi 22 février 1820.

Vos enfants vont très-bien, mes chers amis; notre Marie a encore un peu de rhume, mais ce n'est rien.....

La lettre que je vous ai adressée hier par la poste est partie par une estafette expédiée de la chancellerie; une de mes lettres d'avant-hier (car avant-hier je vous en ai écrit deux) est en route par la même voie. M. le duc de Richelieu, M. Pasquier, etc. vous ont écrit en même temps. Mais ce matin, à une heure après minuit, lorsque j'ai quitté M. Decazes, sa lettre pour vous, et par conséquent celle que j'ai écrite chez lui avant-hier n'étaient pas encore parties. Je dînerai aujourd'hui avec M. Decazes à l'hôtel Sainte-Aulaire et je saurai s'il vous a été expédié ce matin une seconde estafette. Vous devez recevoir deux lettres de moi du 20. Dans celle de ces lettres écrites chez M. Decazes, je vous envoyais copie de ma lettre à M. le duc de Richelieu, et je vous disais que, notre ami m'ayant dit formellement que l'intention du Roi était de me faire conseiller

d'État soit le jour même sous son contre-seing, soit le lendemain sous celui du duc de Richelieu, j'avais supplié que ma reconnaissance fût mise aux pieds du Roi ainsi que mon humble prière qu'il ne fût question de cette nomination ni d'une manière ni de l'autre. J'ai trouvé plus honorable et plus utile de refuser. Cependant je suis profondément touché de l'amitié de M. Decazes, et je me rappelle les inspirations de la vôtre. Nous verrons plus tard.

Vous savez le ministère : M. Siméon à l'Intérieur, M. Mounier directeur général au même ministère, M. Portalis sous-secrétaire d'État à la Justice.

Vous êtes en situation d'observer les événements, honorablement traité et plein de dévouement pour le Roi. Je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai dit hier.

Mille tendresses, mes chers amis. Toute votre famille se porte bien.

F. L. B.

M. Decazes part samedi pour Libourne, et va demain passer un jour à la campagne, à quelques lieues de Paris. Sa santé est déplorable.

---

652. — M. de Mézy à M. de Serre.

Paris, mardi 22 février 1820.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de répondre hier un mot à l'obligeant billet par lequel vous avez bien voulu me donner de vos nouvelles. Ma lettre est partie par le courrier ordinaire, et, à cinq heures, il est venu du ministère la demande d'une estafette pour vous envoyer plusieurs lettres. M. Decazes, n'ayant pas été averti, vous écrira probablement aujourd'hui par la même voie, et j'en profite pour vous donner aussi quelques nouvelles. Vous en recevrez de beaucoup d'espèces diverses, et les miennes ne valent peut-être pas mieux que d'autres; mais le seul moyen que vous ayez d'être parfaitement au courant est de savoir ce que chacun dit et de juger d'après les diverses lignes et les différents caractères ce que vous devez croire de chaque écrivain.

Les faits vous auront été expliqués. Voici maintenant, selon moi, la position des Chambres. Celle des pairs adoptera, je crois, la loi sur la presse, non telle qu'elle est proposée, mais avec des modifications sur le temps et sur la commission de censure; elle préférera, je crois, remettre la censure au ministère. Les autres lois ne viendront aux pairs qu'après nous, et ils adopteront ce que nous aurons adopté. Dans celle de la liberté individuelle, il y a

partage à la commission entre quatre libéraux et quatre ministériels et Cardonnel pour départager. Il a d'abord été pour, ensuite contre, quand les ultras ont pris le parti de tout refuser pour renverser M. Decazes; il paraît être revenu pour, et alors Rivière[1] sera nommé rapporteur et conclura à l'adoption. Qu'en arrivera-t-il à la Chambre? Rien de bon si l'on en croit la situation actuelle des partis. Les libéraux ne veulent aucune des trois lois; les *Ternaux* veulent bien qu'on touche à la presse et qu'on modifie la loi d'élection sans enfreindre la Charte, mais ils ne veulent pas de la loi sur la liberté individuelle; les doctrinaires ont une humeur infernale et ne savent ce qu'ils veulent; le centre ministériel et même le centre droit sont au dernier degré de mécontentement de l'horrible conduite des ultra-royalistes; ces derniers, qui devaient voter toutes les lois dès que M. Decazes n'y serait plus, sont aujourd'hui fort peu satisfaits du résultat, et ne se sont pas encore prononcés sur les lois. Cependant Villèle et Corbière ont donné des paroles et l'on doit croire que, passé le premier moment de frénésie, ils reprendront leur ascendant sur le parti et le dirigeront sagement. Le centre, malgré son humeur, votera aussi dans le sens raisonnable, et la majorité dépendra du plus ou moins de voix qu'on gagnera dans le centre gauche. Malgré le résultat fâcheux

[1] M. Rivière était avocat général près la Cour royale d'Agen, lorsqu'en 1816 les électeurs de Lot-et-Garonne le nommèrent député : il prit place au centre droit. Il ne fut pas réélu en 1823, et devint, peu après, procureur général près la même Cour.

que présente le premier aperçu, je crois qu'on regagnera du terrain par la réflexion qui se présentera à tout le monde, que le ministère actuel est le dernier ministère modéré que nous puissions avoir, qu'après celui-là on tomberait dans les ultras, qui ne pourraient gouverner que par violence et nous remettre dans le grand chemin des révolutions. Je suis donc loin de perdre l'espérance, mais ce qui contribuera le plus à donner de la consistance à ce ministère, c'est qu'on sache bien que vous ne vous en séparez pas malgré la retraite forcée de M. Decazes. Votre caractère et votre valeur lui sont nécessaires, et vous ne pouvez les lui refuser. Beaucoup de vos amis vous écriront, sans doute, dans un sens différent, mais soyez sûr qu'ils sont très-mécontents de n'avoir pas été consultés, qu'ils ont beaucoup d'humeur et que leur amour-propre blessé les mène un peu trop loin. Voilà ce que je voulais vous dire dans toute la sincérité de mon âme, voilà ce que M. Decazes vous dira sûrement aussi. Il est impossible d'avoir été plus noble et plus franc que lui dans cette nouvelle circonstance. Les gens honnêtes et sans passion le regrettent vivement, le Roi est au désespoir; sa santé seule se trouvera bien du repos dont il avait un si grand besoin.

Recevez mes félicitations bien sincères sur le mieux que vous éprouvez et que le séjour de Nice consolidera. Agréez aussi la nouvelle assurance de tous mes sentiments de dévouement et de haute considération, DUPLEIX DE MÉZY.

653.— M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 22 février 1820.

Monseigneur,

Le Moniteur vous apprendra les nominations faites hier par le Roi; il ne m'appartient pas de juger de leur plus ou moins de convenance; mais je puis dire qu'elles auront au moins cet avantage que, si elles ne satisfont absolument aucun parti, elles ne peuvent au moins donner de prétexte raisonnable aux plaintes d'aucun. M. Siméon regrette vivement le ministère de la Justice, qui convenait si parfaitement à ses goûts et à ses habitudes; c'est par pur dévouement qu'il a accepté le portefeuille de l'Intérieur, dont le poids l'effraye. M. Villemain a donné la démission de sa place.

Les rentes ont monté hier de 30 sols. Ce mouvement favorable est attribué à plusieurs causes: d'abord à ce que, le cours des rentes françaises cotées à la Bourse de Londres n'ayant baissé que de 20 sols à la nouvelle de l'assassinat du duc de Berry, la Bourse de Paris n'a plus craint de voir les Anglais jeter leurs rentes sur la place; ensuite parce que le mouvement fait dans le ministère, en en donnant la présidence à M. de Richelieu, l'enlevait à M. de Talleyrand, qu'on redoutait autant pour lui-même que pour le cortége qu'il traîne à sa suite.

Les journaux d'aujourd'hui n'ont pas encore pris de couleur : ils attendent.

Le Drapeau blanc continue à jeter de la boue à M. Decazes.....

M. Portalis était un peu incommodé hier soir; la matinée s'avance et je n'en entends point parler : Serait-il malade?

M. Portal reste, m'assure-t-on, à la Marine[1].

J'ai l'honneur d'être avec respect, monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GERMEAU.

---

654. — Le duc de Broglie à M. de Serre.

22 février 1820.

Mon cher monsieur,

Depuis ma dernière lettre les événements se sont succédé avec une telle rapidité que je n'ai pu trouver une occasion favorable pour vous exposer l'état

[1] « M. de Richelieu tenait à conserver dans le cabinet tous ceux qui en avaient fait partie sous M. Decazes, et ses idées à cet égard étaient tellement arrêtées que le ministre de la Marine, M. Portal, ayant parlé de donner sa démission, il crut devoir lui dire, pour l'en empêcher, que, si cela avait lieu, il ne resterait pas lui-même aux affaires. » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 327.)

des affaires. M. Decazes vous aura fait savoir la conduite du côté droit; il vous aura expliqué comment, après l'avoir engagé dans la sottise de ses lois d'exception, il l'a abandonné sur-le-champ et s'est déchaîné contre lui avec un degré de fureur qui n'avait point eu d'exemple depuis 1793.

Nous nous sommes conduits, je crois, avec toute la prudence convenable. La réunion Maison[1], dans la Chambre des pairs, a offert à M. Decazes une retraite honorable. Nous lui avons proposé, soit une

[1] Nicolas-Joseph Maison, né à Épinay-sur-Seine le 19 décembre 1771, était le fils de paysans aisés qui le destinaient au commerce. Volontaire en 1792 et capitaine dès sa première campagne, il devint général de brigade après la bataille d'Austerlitz, général de division après celle de Polotsk, comte de l'Empire après celle de Leipsig, puis général en chef de l'armée du Nord. En 1814, Louis XVIII le nomma pair, grand-croix de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et gouverneur de Paris : « Comme vous avez été fidèle à l'Empereur, lui dit-il, vous serez fidèle au roi de France. » Le général passa les Cent-Jours dans une terre qu'il possédait sur les bords du Rhin. A la seconde Restauration, il reprit ses fonctions, qu'il échangea, en 1816, contre celles de gouverneur de la 8e division militaire (Marseille). Au mois de mars 1819, il fut appelé pour la troisième fois au commandement de la 1re division et il le conserva jusqu'au 29 août 1821.

Il reçut, en 1828, le commandement de l'expédition de Morée et, l'année suivante, le bâton de maréchal. Après les journées de juillet, il fut l'un des trois commissaires délégués par M. le duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, pour accompagner le roi Charles X de Rambouillet à Cherbourg, Ministre des Affaires étrangères du 2 au 17 novembre 1830, ambassadeur à Vienne de 1831 à 1833, à Saint-Pétersbourg de 1833 à 1835, ministre de la Guerre du 30 avril de cette année au 19 septembre 1836, il mourut à Paris le 13 février 1840. — Voyez le discours prononcé par le duc de Broglie à la Chambre des pairs, le 22 mars 1842.

loi répressive sur les journaux dont j'avais posé les bases assez largement (cette loi avait été rédigée par la commission dont nous étions maîtres), soit la censure pendant deux mois, afin qu'il eût le temps de la rédiger lui-même. Les deux réunions Laffitte et Ternaux s'étaient entendues et lui permettaient de faire passer, par amendement de la loi sur la liberté individuelle, la faculté d'arrêter, sans mise en jugement, seulement dans le cas d'attentat contre les personnes de la famille royale et seulement dans le lieu de leur résidence. Quant à la loi des élections, il fallait renoncer sans doute à toucher à la Charte; mais on aurait obtenu la dislocation des colléges et une réduction assez forte de centimes. Sur cette base on pouvait attendre le quatrième cinquième, et, en choisissant un bon moment pour dissoudre, on aurait obtenu d'une Chambre nouvelle le renouvellement intégral. Mais les ultras nous ont gagnés de vitesse; ils ont fait mouvoir tous les ressorts, et enfin M. Decazes a été renvoyé.

Nous voici maintenant livrés à un ministère composé d'hommes modérés, mais sans énergie, sans esprit d'entreprise, et dont le désir ou l'illusion est de croire qu'ils vivoteront entre les deux partis, obéissant tout doucement aux ultras, en disant du mal tout haut et préparant leur règne par des mesures d'exception. Je crois, pour mon compte, que la position est entièrement désespérée; le règne du Roi est fini, celui de son successeur va commencer, et, avant que nous ayons essayé toutes les folies et toutes les persécutions des ultras, nous n'avons au-

cune chance de nous relever. Il n'est plus du tout question de liberté ni de gouvernement constitutionnel; il est question de se défendre, de se rallier et d'employer, à parer les coups qui vont nous être portés, le peu d'armes qui restent entre nos mains. Nos amis ont pris sur ce sujet des partis différents: Guizot s'est retiré et pense entièrement comme moi; Royer rallie les deux côtés gauches de la Chambre et prépare une résistance raisonnable; Barante croit devoir retarder sa démission, mais il a la même conviction que nous; Germain va donner la sienne. Le nouveau ministère supplie instamment qu'on ait confiance en lui, qu'on lui donne des lois d'exception, qu'on ne précipite pas les choses jusqu'aux ultras, et proteste de ses bonnes intentions dont je suis bien convaincu; mais que fait tout cela? S'il marche avec le côté droit, il aura contre lui la majorité; s'il incline vers la gauche, le côté droit va l'accabler. Après avoir déraciné M. Decazes, il est aisé de voir que M. de Richelieu, qui n'est là qu'à son corps défendant, ne peut résister, maintenant que le Roi est livré sans défense aux sollicitations de sa famille. Vous pouvez juger de ce qui va nous arriver. Dans ce sauve-qui-peut général, mon intention est de reprendre ma position parfaitement indépendante. Je n'ai nulle raison pour voir aucun des ministres actuels; tout ce qu'ils demanderont de raisonnable, j'y consentirai avec plaisir; mais je ne concéderai aucun pouvoir arbitraire à des hommes en qui je n'ai nulle confiance et qui gardent en ce moment la place de MM. de Chateaubriand, de Vil-

lèle et compagnie. Quand ces grands personnages hériteront du pouvoir, il faut au moins qu'ils prennent la peine de nous opprimer eux-mêmes.

Voilà, mon cher monsieur, l'état des affaires. J'ai voulu vous parler avec un certain abandon, afin que vous n'ignoriez rien de ma manière de les envisager. Que ferez-vous? Je n'ose, là-dessus, vous donner aucun conseil. Mais faut-il cependant s'immoler sans espoir et sans prétexte? Ne devons-nous pas conserver quelque chose pour un meilleur avenir? Faut-il que votre nom figure en tête de mille actes bizarres, serviles, ridicules qui seront un jour un objet de dérision et auxquels vous n'aurez pas même été appelé à remédier? J'avoue que j'en ai le cœur serré. Pauvre pays! pauvre temps!

Nous avons eu de vos nouvelles par Mme de Janson. Il paraît que vous allez mieux. Ne négligez rien pour vous guérir. Il vaut mieux que vous soyez à Nice qu'ici.

Votre dévoué.

V.

---

655. — La duchesse de Broglie à M. de Serre.

23 février 1820.

Mon mari me dit qu'il vous écrit, et je ne puis résister au besoin d'ajouter quelques mots pour me rappeler à vous.

J'ai bien pensé à vous dans ces affreuses circonstances; j'ai bien pensé aux impressions que vous alliez recevoir; j'ai cru les pressentir par les nôtres, car les âmes sincères s'entendent. Elles ont été, ces impressions, bien déchirantes, bien précipitées, bien contradictoires même. Le premier moment n'a été qu'un désespoir profond, une déchirante pitié pour la malheureuse famille royale, une cruelle humiliation de s'appeler *Français* après qu'un pareil crime avait été commis par un Français. Mais il a fallu se réveiller de ces douloureuses pensées pour se mettre en garde contre un parti qui en a profité avec une rage inouïe. Non, rien ne vous rendra jamais ce qu'ont été les ultras depuis huit jours, et les femmes, et les salons, et les journaux! La vie de M. Decazes était menacée; de tous les côtés on entendait des personnes bien nées, bien élevées, se plaindre de ce qu'on ne l'assassinait pas. Était-ce là le langage de la douleur? était-ce là ressembler à cette touchante victime qui demandait la grâce de son assassin? Je ne le pense pas. Et la joie d'avoir terrassé M. Decazes leur a fait tout oublier: ils l'ont montré d'une manière indécente. Quelle situation que la nôtre! Des crimes de toutes parts, tous les bons sentiments souillés par ceux qui les exploitent! Louvel parle de patriotisme et M. X. de royalisme! Cependant le triomphe des ultras est loin d'être complet: ce ministère ne les satisfait pas; leur triomphe s'avance, mais lentement, trop lentement à leur gré.

La réunion Ternaux se montre courageuse et tou-

chante, elle a ressenti une douleur sincère et profonde de cet attentat; elle a ressenti ce que nous éprouvions tous, le besoin de nous rattacher à ces malheureux restes d'une famille si persécutée, le besoin d'aller pour ainsi dire leur demander pardon de crimes que nous n'avions pas commis; mais en même temps elle s'est mise en garde contre les empiétements du côté droit. Pourquoi faut-il que tous ces bons sentiments soient arrêtés dans leur source? Pourquoi faut-il qu'on nous oblige à lutter quand nous ne voudrions que pleurer? Pourquoi sommes-nous si malheureux?

Je ne sais pas ce que vous ferez dans cette circonstance, mais je sais que la conscience vous guidera. Vous ne vous laisserez pas aller au sentiment bien naturel de la première irritation; vous ne vous dégoûterez pas de la liberté, de la cause nationale, à cause des crimes dont on la déshonore. Hélas! c'est aujourd'hui qu'elle a le plus besoin du secours des âmes consciencieuses, aujourd'hui où on lui reproche ce qui n'est pas elle, aujourd'hui où tout le monde l'abandonne et où ses défenseurs osent à peine lever la voix de peur d'être mal interprétés, aujourd'hui où les passions antinationales ont un si grand appui dans cette horrible mort.

Jamais nous n'avons été plus tristes. Victor se tient en arrière; il attend, il a eu le cœur déchiré de tout ceci. Bénissez Dieu, croyez-moi, d'avoir été éloigné: il y a eu dans cet événement des circonstances si affreuses que le souvenir ne peut jamais s'effacer de la mémoire de ceux qui en étaient près.

J'espère que, de loin, elles auront été adoucies; mais l'éloignement n'aura pu vous épargner les plus cruelles douleurs. J'espère que votre santé n'en aura pas souffert; soignez-vous, nous aurons bien besoin de vous : la France est si pauvre en hommes honnêtes et vertueux. Pauvre France! comme disait ce malheureux duc de Berry.

Adieu; rappelez-moi au souvenir de Mme de Serre. Nous attendons de vos nouvelles avec la plus vive impatience.

M. Decazes est fort souffrant : ces huit jours l'ont épuisé.

---

656. — M. de Serre au comte Decazes.

Nice, 23 février 1820.

Vous voilà, mon cher ami, engagé sur tous les points. Vos deux lois d'exception seront décidées quand vous recevrez cette lettre. La liberté individuelle n'aura pas fait de doute. La fatale catastrophe et la défaveur de la presse dans les Chambres vous porteront aussi pour l'autre. C'est une sorte de dictature de laquelle il ne faudra pas perdre un moment pour tout consolider. Si, comme je l'espère, vous avez la commission de la loi des élections, j'insiste beaucoup sur les deux points que je vous ai signalés : sept ans au lieu de cinq. Ce pays-ci a

tant besoin de calme, il est tellement évident que cette mesure, qui a été si utile à l'Angleterre, nous est dix fois plus nécessaire, qu'il doit être possible de s'entendre avec la commission pour cet amendement. Le second point est d'augmenter de vingt-cinq à trente membres les députés de département. La puissance réelle du Roi de dissoudre, et de dissoudre sans danger, est la seule condition qui maintienne la couronne au-dessus de la Chambre. L'idée de cette puissance est le grand moyen d'un ministère qui a raison sur une Chambre qui serait tentée d'avoir tort, moyen dont l'action est de tous les jours, bien qu'il en faille faire rarement usage. Les réclamations de quelques départements défavorablement traités par le tableau peuvent servir de prétexte fort naturel, fort plausible à cet accroissement.

. . . . . .

Je vois que l'attaque de *la Renommée* nous a rendu Cuvier[1].

---

657. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, mercredi 23 février 1820.

Ma lettre d'hier écrite, j'ai reçu, cher ami, la vôtre du 14. Vous ne dites mot de votre santé, mais

[1] Voyez t. II, p. 581.

je vois que vous êtes bien établi dans une campagne charmante. J'en remercierai M. Durant de votre part.

Depuis votre départ j'ai vécu dans de continuelles agitations et je me suis rarement couché avant deux heures du matin. Je n'ai pas pu voir vos grands parents chez eux; mais j'ai tous les jours de leurs nouvelles et j'ai écrit à Mme votre mère. Nous pourrions nous rencontrer à la chancellerie, où je suis tous les jours depuis midi jusqu'à une heure. J'aurai désormais, du moins je le crois, un peu plus de loisir.

M. Decazes a dû vous expédier hier ou vous expédiera ce matin une estafette. Il va passer trente-six heures à Étiolles auprès de Paris et ne reviendra que demain jeudi. Il doit passer le vendredi à Paris et partir le samedi pour Libourne. Je le verrai demain au soir.

L'opinion de Royer était, et je vous l'ai dit, que vous ne deviez pas rester au ministère. C'était l'opinion de dimanche, au moment où je vous écrivais le contraire. Bien m'en a pris, car hier mardi c'était tout autre chose : il fallait rester.

Si vous n'étiez pas dans le Conseil, si l'on vous nommait ministre, il y aurait à délibérer; mais vous êtes garde des Sceaux, vous êtes à Nice, M. le duc de Richelieu se dévoue, les circonstances sont on ne peut pas plus graves, votre cœur est au Roi, vous lui devez vos talents, il n'y a pas à hésiter.

Villemain et Mirbel[1] ont donné leur démission, Guizot va rentrer au Conseil d'État.

Royer se tempère : « Nous ne donnerons pas, dit-il, au ministère actuel ce que nous refusions à d'autres; mais nous ne nuirons pas, nous appuierons hautement tout ce qui nous paraîtra admissible, nous nous opposerons au reste avec modération et en bons termes. »

Je crois qu'il ne me convient plus d'aller à la réunion Ternaux. J'ai vu, depuis la Révolution, les plus honnêtes gens du monde entraînés par les partis. Les libéraux exercent désormais sur cette réunion une influence plus ou moins grande. Leur parti s'organise; leurs journaux ont reconnu pour dictateur M. Jay [2]; tandis que leurs antagonistes

[1] Charles-François Brisseau de Mirbel, fils d'un jurisconsulte de mérite, naquit à Paris le 27 mars 1776. Il commença l'étude de la botanique en suivant les leçons du célèbre Ramond, professeur à l'École centrale de Tarbes. Il fut nommé intendant des jardins de la Malmaison en 1803, secrétaire des commandements et conseiller d'État du roi Louis en 1807, membre de l'Institut en 1808. Sous l'administration de M. Decazes, il devint secrétaire général, d'abord du ministère de la Police (9 juin 1817), puis du ministère de l'Intérieur (31 décembre 1818) : il prit part à toutes les mesures qui favorisèrent l'agriculture et l'industrie, et rendit de nombreux services aux artistes et aux savants. Il donna sa démission le 20 février 1820. Depuis lors il se livra sans partage aux travaux scientifiques. En 1828 il remplaça M. Bosc comme professeur de culture au Jardin des Plantes. Il mourut à Paris le 12 septembre 1854. Il avait épousé, en secondes noces, Mlle Lizinska Rur, qui occupa le premier rang parmi les miniaturistes (1796-1849) —Voyez l'*Éloge historique de M. de Mirbel*, par M. Payen, membre de l'Academie des sciences. Paris 1858.

[2] Antoine Jay, né à Guitres (Gironde) le 20 octobre 1770. Il fut

s'abandonnent aux fureurs, ils mettent de leur côté les apparences par la modération du langage. Cela devient sérieux.

Nous sommes bien loin des trois colléges. Mon avis est que les ministres actuels obtiennent tout ce qu'ils pourront obtenir, pour la sûreté du trône, sur la presse et sur les élections, qu'on passe le budget et qu'ensuite on avise.

Vos enfants sont en fort bon état. Les grands parents se portent bien. Mille tendresses, mes bien chers amis.

Durant de Mareuil[1] vient d'arriver; il vous dit mille choses aimables et respectueuses.

Je vous embrasse.

F. L. B.

d'abord avocat; puis, de 1795 à 1802, il voyagea en Amérique; puis, durant six années, il dirigea l'éducation des enfants de M. Fouché. Il fit partie, en 1815, de la Chambre des représentants. Cette même année, il fut l'un des fondateurs de *l'Indépendant* (bientôt *le Constitutionnel*), et, en 1818, de *la Minerve*. Dans ce journal et dans cette revue, il combattit, sans relâche, le gouvernement des Bourbons, et, par un mélange habile de bonapartisme et de libéralisme, exerça une grande influence sur ses contemporains. Il mourut à Chabreville (Gironde) le 9 avril 1854. Il était membre de l'Académie française depuis 1832.

[1] Joseph-Jacques-Alexandre Durant de Mareuil, né à Paris le 6 novembre 1769, était le fils aîné de M. Durant de Saint-André, receveur général des aides. Il venait d'être attaché à la légation de France en Wurtemberg lorqu'il dut partir avec la première réquisition : il remplit, à l'armée du Rhin, les fonctions de capitaine adjoint du génie. En 1794, il se rendit à Copenhague comme secrétaire de légation. A son retour, il fut nommé chef de la 1re division au ministère des Relations extérieures. Il devint ministre plénipotentiaire, en 1805 à Dresde, en 1808 à Stuttgard (où il

658. — Le comte de Montlosier à M. de Serre.

Paris, 23 février 1820.

Monseigneur,

Voici ce que M. Decazes m'écrit le 20 février : « Un de mes châteaux en Espagne a été quelquefois d'aller visiter votre habitation et vos travaux agricoles. Je serais très-heureux d'exécuter ce projet. » A votre retour de la Provence, monseigneur, si vous passiez par l'Auvergne, ce qui vous donnerait connaissance d'une contrée qui ne ressemble à aucune au monde, ce serait bien aimable à vous de venir visiter la chaumière de Randane. Et, si par hasard à son retour de Lectoure, où il va aller incessam-

épousa Mlle de Schott), en 1810 à Naples, et il y resta jusqu'à la fin de 1813. En 1814, le gouvernement provisoire le nomma commissaire adjoint au ministère des Affaires étrangères (3 avril-12 mai), et Louis XVIII, conseiller d'État en service extraordinaire. Député de la Marne pendant les Cent-Jours, il rentra au Conseil d'État en service ordinaire lors de la seconde Restauration. Ministre plénipotentiaire près la cour des Pays-Bas en 1820, à Washington en 1823, à Lisbonne en 1828, à la Haye en 1830, il remplaça temporairement M. de Talleyrand à la conférence de Londres en 1832, et alla, comme ambassadeur, à Naples en 1833. Il quitta bientôt ce poste et reçut le grand cordon de la Légion d'honneur. Membre de la Chambre des pairs depuis 1832, il y siégea assidûment de 1834 à 1848. Il mourut le 13 janvier 1855. Napoléon l'avait créé baron, et Louis-Philippe comte.

ment, M. Decazes réalisait le désir dont il me parle, quelle heureuse singularité, quelle gloire pour mon ermitage! Venez; j'ai de bon pain noir, de bons œufs frais et du lait en abondance. Je ferai élever une colonne, ou tout au moins je planterai un petit bois en souvenir de cet événement.

Voilà donc le déplacement de M. Decazes. Quand on menaçait l'abbé Maury[1] de la *lanterne*, il répondait : *En verrez-vous plus clair?* En vérité, monseigneur, je n'y vois pas plus clair du tout. J'y vois beaucoup plus trouble. Il y a quelques haines d'adoucies, mais pas un obstacle levé; les difficultés restent les mêmes, peut-être même seront-elles plus fortes. Avec la faveur du Roi, M. Decazes avait bien plus d'influence sur une Assemblée que n'en auront MM. Siméon et Mounier, et M. de Richelieu lui-même sans place à donner et sans portefeuille.

Le côté droit me paraît assez content de la nouvelle loi sur les élections. M. Cornet d'Incourt m'a

[1] Jean-Siffrein Maury, né à Valréas (Vaucluse) le 26 juin 1746. Il se fit, dès sa jeunesse, une grande réputation comme prédicateur, et devint, en 1784, membre de l'Académie française. Député du clergé de Péronne aux États-Généraux, il se signala parmi les défenseurs de l'autel et du trône. Il émigra en 1791, obtint en 1794 le chapeau de cardinal et l'évêché de Montefiascone, et, un peu plus tard, exerça les fonctions d'ambassadeur de Louis XVIII près de Pie VI. Mais en 1804 il se rapprocha de Napoléon, accepta, en 1810, l'archevêché de Paris, et administra ce diocèse malgré les décrets de Pie VII, qui lui refusait l'institution. Au retour des Bourbons, il quitta la France, se rendit auprès du Saint-Père, passa quelques mois en prison au château Saint-Ange, se démit de l'évêché de Montefiascone et obtint son pardon. Il mourut à Rome le 11 mai 1817.

dit qu'il la trouvait bonne; j'ai entendu des murmures parmi les hommes de la France nouvelle. Comment tout cela s'arrangera-t-il? Je l'ignore.

Revenez, monseigneur, si vous le pouvez, revenez. Au milieu de mes champs et de mes troupeaux, je ne puis vous être bon à rien; mais au moins mes vœux vous accompagneront partout. A jamais attachement, dévouement et profond respect.

Le comte DE MONTLOSIER.

---

659. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Jeudi 24 février 1820.

Vos enfants, mes chers amis, se portent fort bien, et la santé de votre père et de votre mère est bonne.

M. Anisson est parti ce matin pour Nice. Il n'a fait demander à la chancellerie que le jeune frère[1]..... J'imagine que M. Anisson vous porte des lettres et je vous recommande la plus grande circonspection.

Notre Chambre est stagnante. Celle des pairs rejette le projet de loi sur la presse par le rapport de sa commission et provoque des lois de répression.

[1] M. Eugène d'Huart.

Je charge Germeau de vous envoyer le rapport le plus tôt possible.

Mille tendresses, mes bien chers amis.

F. L. B.

Je verrai M. Decazes ce soir.

---

660. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, vendredi 25 février 1820.

M. Decazes est revenu d'Étiolles hier au soir fort fatigué, fort oppressé, dans un déplorable état de santé. Je ne l'ai quitté qu'au moment où il est allé chez le Roi.

J'ai reçu hier au soir, mes chers amis, vos lettres des 15 et 16 par la poste, et celle du 20 par estafette. Je vous ai promis de voir vos enfants tous les jours, et je tiendrai parole sauf maladie. En affaires sérieuses, en amitié intime, je ne sais de bien vu que ce qu'on voit par ses yeux. Je vous écris tous les jours parce qu'il y a des impressions de tous les jours. Ma plume court sans s'inquiéter de ce qui précède et de ce qui doit suivre. Il m'importe peu de compromettre mon jugement, il m'importe beaucoup de vous dire naïvement et sur-le-champ ce que je pense. Je suis une glace qui réfléchit les objets qu'on lui présente, beaux ou laids : ne la cassez pas. Nous allons si vite, les plus atroces, les plus grands

événements se succèdent avec tant de rapidité que, à deux cents lieues les uns des autres, il est presque impossible de s'entendre.

Royer a reçu votre lettre du 14; il en est fort touché et il va vous écrire. Il a vu M. le duc de Richelieu; il a vu plusieurs fois M. Decazes. On s'embrasse, on se regrette, il n'y a plus de fiel dans les cœurs. Beugnot a fait de son côté les plus belles promesses. Sur la liberté individuelle, sur la presse et spécialement ou plutôt uniquement sur les journaux et autres écrits périodiques, on donnera tout ce qu'on pourra donner. Courvoisier est aussi fort adouci. Tous vos amis me paraissent maintenant vous croire indispensable au ministère. Vous verrez dans *le Moniteur* le rapport du duc de la Rochefoucault sur la presse. On va commencer dans nos bureaux la discussion sur la loi d'élection.

J'ai toujours craint l'effet que produiraient sur vous les premières nouvelles de l'horrible assassinat. La mort du duc de Berry a été la mort d'un héros : simplicité, candeur, noblesse, force d'âme, tout a été admirable. Les passions de quelques ambitieux n'ont pas pu gâter tout cela : la douleur a été populaire.

A moins d'être formellement sommé par le ministère de répondre à quelques questions, à moins d'inspirations que vous jugiez indispensable de communiquer, reposez votre imagination, n'établissez pas de polémique avec la *doctrine*, rafraîchissez votre sang, attendez.

Vos enfants vont bien, très-bien. J'embrasse

Gaston. Les grands parents sont en bonne santé, et Eugène à son bureau.

M. Decazes doit partir dimanche pour Libourne. Sa mère a dû partir ce matin. Sainte-Aulaire et Mirbel sont du voyage; le premier ne sera absent que quinze jours. Villemain a quitté. Guizot redevient conseiller d'Etat.

Mille tendresses, mes chers amis.

Notre bon Roi est fort affligé.

F. L. B.

---

661. — M. de Serre au comte Decazes.

Nice, 26 février 1820.

Les lettres apportées par l'estafette qui m'a annoncé votre éloignement des affaires me promettaient, cher ami, une lettre de vous.

Je conçois du reste la surcharge et la préoccupation qui, dans de tels moments, vous auront empêché de m'écrire. Toutefois, il est vrai que ma douleur en aurait besoin. Je vous regrette amèrement, cher ami, pour l'État, pour le Roi, pour vous-même et pour moi.

Ce n'est pas que je vous plaigne de quitter le pouvoir. Vous en avez senti les épines, et la triste connaissance qu'on y fait, mieux que nulle part, du cœur humain, suffirait seule pour en inspirer le dé-

goût. Mais ce n'est pas comme cela, ce n'est pas sous les fureurs insensées de la calomnie que j'aurais voulu vous voir succomber. Quel funeste exemple pour tous les hommes qui voudraient se dévouer!

Ma position à moi est fort incertaine. Vous étiez mon lien moral avec le Roi et le gouvernement. Chose rare, nous étions parvenus à l'union des pensées et des sentiments. Je connais très peu M. de Richelieu. On m'a dit qu'il laissait ordinairement prendre possession de lui-même : par qui le trouverai-je occupé? Le faudra-t-il disputer? Enfin, je m'abandonne aux événements; le poste est trop périlleux en ce moment pour reculer, jusqu'à ce que, comme vous, je tombe sous le poignard de la calomnie.

. . . . . .

Au revoir, cher ami; gardez-vous pour de meilleurs temps.

---

662. — M. de Serre au roi Louis XVIII[1].

[26 février 1820.]

Sire,

M. le duc de Richelieu me fait connaître les changements que Votre Majesté a faits dans son Conseil:

[1] D'après une minute.

le Roi daigne y laisser mon nom au moment où des serviteurs présents et des services actuels lui deviennent si nécessaires; je le supplie d'agréer l'expression de ma reconnaissance. J'espère fermement qu'un mois, six semaines au plus auront achevé mon rétablissement; alors je ne perdrai pas un jour pour me rendre à mon poste et répondre à la confiance du Roi.

Nous sommes, sire, Mme de Serre et moi, pénétrés d'une profonde douleur du coup exécrable qui a frappé la famille royale et le cœur de Votre Majesté. Dans un si grand malheur et dans la crise violente qu'il a amenée, j'ose admirer l'âme royale qui, tout en faisant au bien public, à la nécessité des temps le sacrifice de ses affections, résiste cependant aux fureurs des partis et maintient ferme ce système de modération que, pour le salut de la France, Votre Majesté s'est prescrit.

Je supplie le Roi d'accueillir, avec sa bonté ordinaire, l'hommage du profond respect et du dévouement sans bornes de son très-humble et très-obéissant serviteur et sujet,

H. DE SERRE.

---

663. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, samedi 26 février 1820.

Je n'ai quitté M. Decazes qu'à une heure du matin, mes chers amis; je lui ait fait mes derniers adieux. Il a dû monter en voiture ce matin entre dix et onze heures. Il se rend à Libourne; sa santé est déplorable.

Le duc de Richelieu n'inspire de méfiance à personne et fait des progrès sur un assez grand nombre d'esprits. On sent la nécessité d'une trêve avec les factions ; les uns la veulent très-courte, d'autres plus longue.

La commission sur la liberté individuelle proposera des amendements à la loi, et nous ferons sur la presse ce que fera la Chambre des pairs.

Le centre droit va réunir et lier soixante à soixante-dix personnes, peut-être plus.

Vos parents se portent bien. J'écris à votre maman. Durant (François)[1] vous dit mille choses aimables et respectueuses.

On va discuter les élections, et je vais aux bureaux.

Tout à vous.

F. L. B.

[1] Député des Pyrénées-Orientales depuis 1816. Il siégeait au centre droit.

664. — Le comte Portalis à M. de Serre.

Paris, ce 26 février 1820.

Monseigneur,

Au moment où Sa Majesté a daigné jeter les yeux sur moi pour la place de sous-secrétaire d'État de la Justice, il est naturel que ma première pensée se porte sur Votre Excellence, que la confiance si bien méritée du Roi a placée à la tête de cet important département. J'ose me flatter que vous n'aurez pas vu avec peine un choix qui appelle auprès de vous un ancien collègue auquel vous avez donné plusieurs fois des témoignages de votre estime. Je vous prie d'être persuadé que mon plus vif désir est d'apprendre que le prompt et entier rétablissement de votre santé vous permet de venir reprendre vos fonctions et de diriger vous-même les travaux du ministère et les miens.

J'ai l'honneur d'être avec une respectueuse considération, monseigneur,

De Votre Excellence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Comte Portalis.

665. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 26 février 1820.

Monseigneur,

Le Moniteur d'hier vous portera le rapport de M. de la Rochefoucauld sur la loi des journaux.....

Je crois avoir eu l'honneur de vous parler, dans ma lettre du 24, d'un article fort remarquable mis ce jour même dans *la Renommée* par Benjamin Constant; j'aurais dû vous envoyer ce journal, et je répare aujourd'hui cet oubli.

Le Censeur d'aujourd'hui combat l'article de *la Renommée* du 24, notamment en ce qui regarde les changements à la loi du 17 mai, que M. Benjamin Constant regarde comme possibles et même nécessaires. M. Comte[1] proclame la loi du 17 mai *la meilleure qu'on ait faite sur la presse, non-seulement en France, mais même dans tous les pays.*

Le ton des journaux est en général assez modéré,

[1] Charles Comte, né à Saint-Énimie (Lozère) le 25 août 1782. En 1814, il fonda, avec M. Dunoyer, *le Censeur*, et engagea une lutte opiniâtre contre le gouvernement de la Restauration. Il devint, en 1831, député de Mamers, et mourut à Paris le 13 avril 1837. Il était, depuis 1832, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques : son œuvre principale est un *Traité de législation*. Une notice sur M. Comte a été lue par M. Mignet dans la séance du 30 mai 1846.

et cela tient à plusieurs raisons assez simples : ils se garderont bien d'abord, pendant toute la discussion du projet sur les journaux, d'insérer des articles violents qui deviendraient des armes contre eux ; il y aurait ensuite du ridicule à attaquer un ministère nouveau avant de connaître sa marche et ses actes ; mais il est facile de voir, même à travers les articles les plus modérés, des réserves et des jalons établis à l'avance pour recommencer la guerre au besoin. *La Quotidienne* d'aujourd'hui cherche à faire entendre que M. Decazes, quoique éloigné des affaires en apparence, n'en est pas moins encore en quelque sorte le directeur, et elle en veut tirer la preuve de ce que M. de Richelieu a été nommé *sur le rapport de M. Decazes*. Il est assez simple cependant qu'un ministère arrivant soit nommé sur la signature, et le plus souvent sur la proposition des ministres sortants ; c'est ainsi que cela est arrivé et arrivera ; mais on sent pourquoi ce manége : c'est simplement une transition.

Ce qu'il y a de certain quant à M. Decazes, c'est qu'il part aujourd'hui pour Libourne, et qu'il est dans un état de santé déplorable ; il disait hier : « Ils m'ont sauvé la vie en me tirant du ministère. »

M. Portalis a pris depuis deux jours le travail du ministère ; il couche ce soir pour la première fois dans les appartements du n° 17.

J'ai l'honneur d'être avec respect, monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GERMEAU.

---

666. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, dimanche 27 février 1820.

Je reçois, mon cher ami, votre lettre du 19. C'est une fatalité de plus que les nuages se soient saisis de cette déplorable nouvelle et qu'ils aient pu vous faire craindre un orage plus terrible encore. Je donne ces détails au duc de la Châtre en lui envoyant la lettre de Mme de Serre.

La loi est proposée. On a commencé hier à la discuter dans les bureaux; deux d'entre eux ont nommé leurs commissaires, Royer-Collard et Courvoisier. Les autres discuteront encore lundi. Nous voulons avoir dans mon bureau M. Lainé pour commissaire; le pourrons-nous? Les voix sont presque partout également divisées. Il suffit d'un malade ou d'un absent pour déplacer le vote.

La discussion à la commission sera probablement très-longue, si longue que l'on voudra, si les commissaires s'y prêtent.

Jusqu'à présent tout est objections : le renouvellement au bout de cinq ans, les deux colléges, le mode de leur formation, l'obligation de payer moitié de sa contribution en impôt foncier dans le département, et même l'exposé des motifs.

Au surplus, connaissiez-vous bien le 19 cette loi qui nous a été présentée le 15?

Je vous tiendrai très au courant. Les dispositions de nos doctrinaires relativement à cette loi n'ont pas changé.

Avant de la discuter, nous nous occuperons de la liberté individuelle et de la presse ; on sera coulant sur ces deux lois.

Voici une lettre du docteur Alibert.

Adieu, mes chers amis ; j'ai embrassé vos enfants et j'ai vu Eugène. J'irai voir ce matin vos grands parents. Vos lettres sont parties. Tout va bien. Rétablissez-vous.

M. Decazes est parti hier à trois heures ; il a dû coucher à Chartres. S'il ne vous a pas donné de direction particulière pour vos lettres, adressez-les-moi.

Mille tendresses.

F. L. B.

---

667. — Le comte Germain à M. de Serre.

Paris, 27 février 1820.

Monsieur,

Permettez que je vous adresse l'opinion que j'ai émise devant la Chambre des pairs sur le projet de loi relatif à la suspension des écrits périodiques. Il a fallu toute la conviction dont j'étais pénétré pour m'opposer à une mesure à laquelle le gouvernement

attache une grande importance. Je sais que jamais il ne fut plus nécessaire de le seconder et de le défendre; mais je sais aussi qu'il n'est pas une arme plus funeste que la censure et qu'elle est surtout dangereuse pour ceux qui veulent s'en servir à leur profit.

J'ignore, monsieur, quel est votre avis sur cette question; mais, accoutumé comme je le suis à le compter pour beaucoup dans les motifs qui déterminent ma croyance politique, j'ai cru devoir vous apporter le faible tribut de mes lumières. Je désire que vous voyiez dans ma démarche une preuve nouvelle de la profonde estime que vous m'avez inspirée et que vous me permettiez d'y joindre l'assurance de la haute considération et du dévouement que je vous porte.

Comte GERMAIN.

---

668. — M. de Serre au comte Decazes.

Nice, 28 février 1820.

Je vous ai écrit à Paris, mon cher ami, aussitôt que l'estafette de M. de Richelieu m'eut annoncé votre éloignement des affaires. Je vous ai exprimé les premiers sentiments que j'éprouvais. La réflexion n'a fait que les confirmer. Mon âme est profondément triste. Votre lettre est arrivée plus tard. Ma femme et moi avons été touchés aux larmes du

noble caractère que, dans des moments aussi cruels, vous avez montré. Ce sont nos amis, c'est leur indomptable orgueil qui vous a fait le plus de mal et qui vous a précipité en vous mettant à la discrétion des ultras[1]; c'est dans cette position aussi fausse que dangereuse que vous laissez le nouveau ministère. Vous y manquerez d'ailleurs près du Roi, au Conseil, à la tribune, dans le salon, comme lien le plus général entre les hommes les plus divers, comme homme de tête et de cœur dans les jours de crise. Votre absence m'oblige d'autant plus, et à tous égards, de retourner pour la discussion de la loi des élections. Je ne vois personne pour la diriger. J'aurai cette occasion de vous revoir. Je donnerai un coup de collier le mieux que je pourrai, et, plus tard, j'irai aux eaux.

Vous avez bien pensé que je n'hésiterais pas à rester tant qu'on voudra de moi et que je le pourrai avec honneur. Quitter le Roi actuellement serait une lâcheté. Je ne sais si personne a eu la pensée de me la conseiller, mais on m'a rendu la justice de ne pas le faire. J'ai écrit au Roi par M. de Richelieu

[1] « La famille royale, les courtisans et tout le parti ultra-royaliste, dit M. de Barante, n'avaient pu obtenir du Roi la retraite de M. Decazes. Elle devint nécessaire par le refus de concours du centre gauche. Pour qu'il restât ministre, il lui fallait avoir la majorité. M. Decazes s'en expliqua avec M. Royer-Collard, qui consentait à ne se point opposer aux deux lois d'exception; mais il se refusait à toute modification de la loi électorale. Le Roi avait sur ce point une idée très-arrêtée. Il croyait que le sort de la monarchie en dépendait. Il consentit avec douleur à la retraite de M Decazes..... » (*La Vie politique de M. Royer-Collard*, t. II, p. 4.)

pour le remercier de me conserver sa confiance, bien que je dusse ajourner l'instant de le servir. J'ai conseillé à M. de Richelieu de temporiser, de tâcher de gagner du temps pour la discussion de la loi des élections jusqu'à ce que les esprits soient un peu calmés.

. . . . . .

---

669. — M. de Serre à sa mère.

Nice, 28 février 1820.

Eh bien ! chère maman, voilà encore une crise ministérielle qui me laisse debout, mais fort ébranlé. Dans le succès que vient d'obtenir la calomnie, je lis mon sort futur et m'y résigne d'avance sans peine, pourvu que notre pauvre pays soit sauvé.

Toutes ces douleurs, toutes ces inquiétudes ne sont pas ce qu'il me faudrait pour ma santé. D'ailleurs, pour quelques journées magnifiques, nous avons beaucoup de journées de vent ou de pluie. Quand je puis sortir et monter à cheval, cela va bien. Je resterai ici le plus que je pourrai pour retrouver à Paris la saison aussi douce que possible ; mais j'y arriverai infailliblement pour la discussion de la loi des élections ; la retraite de M. Decazes m'en impose plus que jamais le devoir. Après la session j'irai probablement aux eaux. Cela fera bien des voyages ; mais

en eux-mêmes ils me font du bien, et puis ils m'éloignent des affaires, qui me tuent.

Je suis charmé d'avoir des nouvelles d'Hyacinthe et qu'il soit content de sa situation. Lorsque M. Decazes sera en Angleterre, il sera heureux de s'employer à l'améliorer. Avant son départ il a fait nommer M. Duterrier commissaire de police[1].

Au revoir, chère maman ; embrassez pour moi mes bonnes petites filles. Mes tendresses à mon père. Je vous embrasse du meilleur de mon cœur.

Votre bon fils et tendre ami.

J'ai écrit à Hyacinthe d'ici.

---

670. — Le duc Decazes à M. de Serre.

Les Ormes[2], 28 février 1820.

Mon cher ami,

C'est des écuries du libéral d'Argenson que je vous écris. Il m'a été impossible de trouver un moment avant de quitter Paris; dans le désir d'utiliser les deux jours qui me restaient, j'ai ouvert ma porte à nos amis du centre pour en léguer autant que

[1] M. Patrouillot-Duterrier, que protégeait la mère de M. de Serre, fut nommé commissaire de police à Paris (quartier de la place Vendôme).

[2] Le château des Ormes est situé dans le département de la Vienne.

je pourrais au duc de Richelieu, et pour leur faire voir en moi un résultat de leur indifférence et de leur défection. J'ai pu leur dire, avec plus d'autorité que lorsque j'avais l'air d'y être intéressé, que, s'ils ne se décidaient pas à soutenir franchement et complétement un ministère qui leur offre toutes les garanties, tant par les hommes que par les choses, ce ministère tomberait et serait remplacé par un ministère de la droite, auquel ils n'ont échappé jusqu'à présent que parce que nous avons pu vaincre, après mille efforts, la résistance du duc de Richelieu. J'ai été entendu de quelques-uns, du plus grand nombre même. Camille a paru frappé de ce que je lui disais avec force, et il a bien fallu qu'il me crût lorsque je lui assurais qu'il ne pouvait se flatter que le Roi prît jamais un ministère plus libéral que le nôtre, de sorte que tout changement était nécessairement au profit de la droite. Royer a promis de voter pour les deux lois, se réservant de détruire de fond en comble le système des deux colléges, m'a-t-il dit, lequel, s'il faut l'en croire, n'aura pas 50 voix. Il en aura 130, mon cher ami, si vous arrivez à son secours; mais, sans vous, j'aurais grand'peur, d'après les dispositions que j'ai remarquées : la conduite des ultras dans ces derniers jours, leur triomphe ont réchauffé toutes les haines contenues et en ont fait naître de nouvelles. Le second collége, paraissant leur donner plus de chances, en a par suite moins. Il faudra beaucoup de soins, de mesure pour rassurer les esprits et pour les rasseoir; il en faudra d'autant plus que les jour-

naux du parti sont plus violents que jamais : ils s'attaquent maintenant à Pasquier..... Au reste, le duc de Richelieu a un succès complet auprès des députés qu'il voit, et je crois qu'il en ramènera un assez grand nombre : quel noble caractère et quelle belle âme!

Je ne vous ai pas dit que le duc de Broglie avait été parfait pour moi. Je voudrais bien qu'il vît le duc de Richelieu : celui-ci a des préventions contre lui. Je regrette de ne l'avoir pas assez vu depuis ma sortie pour les avoir détruites. Le duc de Broglie est certainement le moins doctrinaire des doctrinaires, ou, si vous le voulez et sans offenser personne, le plus homme de gouvernement et le mieux comprenant les nécessités des personnes et des choses, en ne vous comptant pas, bien entendu, car vous n'en êtes plus [1].

..... Je vous embrasse, mon cher ami, de tout mon cœur.

DECAZES.

Ce 29 au matin (jour de naissance de mon fils, remarque ma femme).

P. S. Je vais coucher à Angoulême et de là chez moi, d'où je vous écrirai.

[1] Sur les doctrinaires, leurs idées, leurs projets, consultez les *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, par M. Guizot, t. Ier, p. 155-160; *le Duc de Broglie*, par le même, p. 90-96, et *la Vie politique de M. Royer-Collard*, par M. de Barante, t. Ier, p. 421-423.

J'ai laissé au duc[1] votre note sur l'Espagne, dont il fera son profit.

---

671. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, lundi 28 février 1820.

Nos petites filles sont au mieux, mes très-chers; Marie a été embrassée dormant du plus joli sommeil. Louise est fort gentille et fort gaie. Pour capter ses bonnes grâces je lui apporte tous les jours une petite dragée; lorsque cela ne suffira plus, je lui promettrai une place de maîtresse des requêtes.

J'ai vu hier votre père et votre mère. Tous deux sont en bonne santé, tous deux ont été fort joyeux de me voir : « Il me semble, m'a dit Mme votre mère, que je tiens un petit morceau de mon fils. » Le vieux vigneron[2], dont j'ai demandé des nouvelles, est au pays. Je crois que nous avons beaucoup parlé de vous.

Louise n'a pas dîné hier chez Royer; on l'a menée aux Ombres-Chinoises. Une grande lettre de Royer pour vous est sur le tapis; elle va partir.

Sur la loi des élections les doctrinaires ne peu—

[1] Le duc de Richelieu.

[2] Gilbert, vigneron de Pagny, père nourricier de M. de Serre.

vent pas s'entendre. Qui veut le renouvellement quinquennal? Toute la jeunesse. Qui ne veut de rien? Royer. Toutefois les positions nouvelles vont rapprocher les opinions. On se réunira pour s'opposer en protestant du contraire.

Il paraît qu'à la Chambre des pairs on donnera la censure au *ministère* jusqu'à la fin de la session prochaine, et dès ce moment le ministère va chercher à se débarrasser du fardeau en proposant des lois répressives. Le moment est favorable.

Sur les élections, vous savez la nomination de Royer-Collard et de Courvoisier; il est probable que les commissaires opposés seront en majorité.

Sur la liberté individuelle, des amendements passeront et sauveront l'honneur de la proposition. Nous aurons, je crois, sous peu de jours le rapport de Rivière sur cette dernière loi.

Les comptes, au rapport de Benoist[1], ne tarderont pas à nous venir.

Ne vous tourmentez pas, rétablissez-vous. Les avis que l'on donne bénévolement de deux cents lieues arrivent lorsque, le plus souvent, tout a changé de face.

[1] Pierre-Vincent Benoist, d'une famille de robe, naquit à Angers le 5 janvier 1758. Chef de division au ministère de l'Intérieur après le 18 brumaire, il fut nommé, sous la première Restauration, conseiller d'État; il s'abstint de toute fonction durant les Cent-Jours. Député de Maine-et-Loire en 1815, il vota pendant cette session et les suivantes avec la droite. Il fut éliminé du Conseil d'État en 1816, mais y fut réintégré en 1820. Il devint, en 1823, directeur général des contributions indirectes; en 1828, ministre d'État, membre du Conseil privé et comte. Il mourut à Paris le 1er décembre 1834.

Les journaux vous disent ce qui s'est passé en Angleterre. Quatre nouveaux conspirateurs sont arrêtés[1].

Le Roi est profondément affligé du départ de M. Decazes.

J'embrasse le père, la mère et Gaston.

F. L. B.

Germeau et Méliot[2] vous écrivent.

---

672. — Le comte Siméon à M. de Serre.

Paris, 28 février 1820.

Que de choses se sont passées depuis que j'ai eu l'honneur de vous écrire! On a arraché le rameau productif de l'antique tige des Bourbons; on a arraché au Roi, déjà si douloureusement frappé par cet assassinat, un ministre qu'il aimait, on l'a isolé. On m'a arraché, moi, à une place que j'aimais, où je

[1] Un nommé Arthur Thislewood était le chef des conspirateurs: il se proposait d'égorger tous les ministres pendant un dîner chez l'un d'eux, de mettre le feu aux casernes, de piller la Banque, de proclamer la déchéance de Georges IV et d'établir un gouvernement provisoire. Il subit la peine capitale avec quatre de ses complices. — Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 397.

[2] Secrétaire particulier de M. de Serre. Il mourut jeune, peu de temps après.

me plaisais dans l'idée d'être votre coopérateur. On m'a porté, malgré moi, à un poste que je ne désirais pas, que je redoutais. On a profité d'un mouvement de dévouement pour me le faire accepter; si l'on m'eût laissé plus de temps, j'aurais refusé et j'aurais mieux fait; mais on n'évite pas son sort, et je regarde comme un mauvais sort d'être amené à un ministère lorsqu'on n'improvise pas. On m'a pris comme une couleur à donner au ministère; j'avais commencé à vous l'écrire, je n'eus pas même le temps d'achever ma lettre, tant j'ai eu à faire pour me reconnaître un peu dans ce changement d'état. Il n'y a que moi qui y perde. Vous trouverez dans Portalis tout ce que vous pouvez désirer.

Il y a lieu d'espérer que la loi relative aux journaux sera admise par les pairs aujourd'hui ou demain avec quelques amendements. Je ne désespère pas de celle qui est relative à la liberté individuelle sur laquelle les députés seront les premiers à délibérer. C'est la loi des élections qui présente le plus de difficultés et contre laquelle se réuniront les derniers et les plus grands efforts. Je suis loin de me flatter d'avoir dans cette discussion la part honorable que vous croyez que j'y aurai; je me crois très-peu versé dans ces matières, et je crains d'être bien médiocre.

Je transmettrai à Portalis ce que vous me dites de relatif à M. X., à M. Y. et au secrétariat du comité de la Guerre. Chacun cherche à se créer des places, l'obsession des demandes est un des fléaux qui affligent le plus les nouveaux ministres.

La libéralité et l'indépendance des opinions est poussée jusqu'à l'ingratitude envers le gouvernement et les ministres. M. de Barante, M. Germain, qui doivent tout à M. Decazes, étaient opposés aux lois qu'il a présentées avant même qu'il eût quitté le portefeuille. MM. Royer-Collard, Camille Jordan, conseillers d'État, Courvoisier, procureur général, de Girardin, préfet[1], Boin[2], combattent avec la gauche,

[1] Stanislas-Cécile-Xavier, marquis de Girardin, né à Lunéville le 20 janvier 1762, eut pour parrain le roi Stanislas. Il fut cadet-gentilhomme dans le régiment Colonel-Général-Dragons en 1779, sous-lieutenant en 1780, capitaine en 1781. Il accueillit avec enthousiasme les réformes de la Constituante. Les électeurs de l'Oise l'ayant député à la Législative, il se modéra vers la fin de la session et donna au Roi des preuves de son dévouement. Sous la Terreur, il se réfugia chez son oncle, le baron de Baye, près de Sézanne; bientôt il y fut arrêté avec ses deux frères et conduit à la prison de cette petite ville; ils n'en sortirent que six semaines après le 9 thermidor. Il siégea au Tribunat, puis il reprit du service : en 1806, il obtint le grade de colonel pour sa belle conduite au siége de Gaëte et, en 1808, celui de général de brigade. Préfet en 1812, il conserva ces fonctions durant la première Restauration et les Cent-Jours, mais les perdit peu après le second retour de Louis XVIII. Il fut appelé à la préfecture de la Côte-d'Or en 1819, mais encourut une nouvelle destitution le 3 avril 1820. Député de la Seine-Inférieure depuis le 12 novembre de l'année précédente, il fit au gouvernement une vive opposition. Il mourut à Paris le 26 février 1827. — Voyez la *Nouvelle biographie générale* (Didot), t. XX, p. 689.

[2] Antoine Boin, né à Bourges le 19 janvier 1769, était le fils d'un avocat. Il suivait à Paris le cours de ses études médicales lorsque les événements de 1793 firent fermer les Écoles. Quoique non encore reçu docteur, il se présenta à un concours ouvert pour un poste de médecin en chef à l'armée du Nord, obtint la place et se rendit en Hollande, où il resta jusqu'en 1801. Alors il quitta l'armée et se fit recevoir docteur; il fut nommé, en 1801, médecin adjoint, et

qui s'enorgueillit de leur secours et se réjouit de voir le gouvernement abandonné par ses troupes. Mais je pense que M. Froc de la Boulaye vous mande tout cela. Il ne me reste qu'à faire des vœux pour votre entier rétablissement. Quelque utile que vous fussiez dans cette discussion où les orateurs pour nous seront moins nombreux que de l'autre côté, où nous aurons, MM. Pasquier, Lainé et Cuvier exceptés, moins de talents que nos adversaires, il importe que vous profitiez de votre voyage et que vous ne reveniez qu'à la fin de mai. Il ne faut pas vous exposer jusqu'alors aux fatigues de la tribune. Il vaut mieux manquer à une bataille, tout importante qu'elle est, que de s'exposer à se mettre hors de combat pour toujours.

Agréez, je vous prie, l'hommage de mon dévouement et de ma haute et respectueuse considération.

SIMÉON.

en 1805, médecin en chef des hospices de Bourges; il fut appelé, en 1820, à l'inspection générale des eaux thermales. De 1815 à 1827, il représenta l'arrondissement de Bourges : il siégeait parmi les membres les plus modérés du centre gauche. Il passa les dernières années de sa vie dans son pays natal, et y mourut le 29 janvier 1852. Deux ou trois ans auparavant il s'était démis des fonctions de conseiller général qu'il exerçait depuis près de quarante ans.

673. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, mardi 29 février 1820.

Les enfants, mes chers amis, sont dans le meilleur état et vos parents se portent bien.

M. Pasquier a eu hier un succès grand et général à la Chambre des pairs[1]. Quoi qu'en disent les journaux, il y a eu pour la loi 136 voix contre 74. La censure est donnée au gouvernement jusqu'à la fin de la session prochaine ; les journaux vous diront le reste. Je suis d'avis que vous écriviez quelques mots de félicitation, en style de bon camarade, à M. Pasquier : j'en ai entendu bien parler hier au soir par ses plus grands ennemis.

M. le duc de Richelieu m'a parlé de vous dans les meilleurs termes; il compte essentiellement sur votre amitié comme sur votre appui. Il m'a expressément chargé de vous le dire. Sa détermination est franche et ferme, très-ferme.

Vous allez savoir notre commission des élections et vous verrez que, bien que le gouvernement ait contre lui sept commissaires, il a pour lui la majorité des voix. Ah! que vous aviez raison, mon très-cher, de vouloir changer notre règlement[2] !

[1] Voyez les *Discours* de M. Pasquier, t. II, p. 59-89, et l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 357-359.

[2] Voyez les *Discours* de M. de Serre, t. Ier, p. 169-191.

	Pour le gouvernement.	Contre.
Camille Jordan.	13	14
Bourdeau.	22	7
Général Foy.	12	14
Verneilh-Puiraseau[1]. . .	12	16
Dupont (de l'Eure)[2]. . . .	13	14
Royer-Collard	12	13
Courvoisier.	12	16
Lainé.	16	12
Daunou[3].	11	13
	123	119
Absents..	9	2
	132	121

[1] Charles-Joseph de Verneilh-Puiraseau, né près de Nontron (Dordogne). Député par son département à l'Assemblée législative (1791), il fit preuve de modération. Il fut président du tribunal criminel de la Dordogne en 1799, préfet de la Corrèze en 1800, préfet du Mont-Blanc en 1802 et membre du Corps législatif de 1809 à 1814. Réélu en 1816, il vota, durant cette session et les suivantes, avec le centre gauche. Il mourut en 1839. Louis XVIII l'avait créé baron.

[2] Jacques-Charles Dupont (de l'Eure), né au Neubourg le 27 février 1767. Avocat au Parlement de Normandie en 1789, il embrassa avec ardeur les principes de la Révolution, mais se conserva pur des excès où tant d'autres se laissèrent entraîner. Administrateur du district de Louviers en 1792, président du tribunal criminel d'Évreux en 1800, président à la Cour impériale de Rouen en 1811, il perdit ces fonctions en 1818. Après avoir été membre du Conseil des Cinq-Cents de 1798 à 1799, du Corps législatif de 1813 à 1814 et de la Chambre des Cent-Jours, il fut député de 1817 à 1848. Il reçut le portefeuille de la Justice le 11 août 1830 et le garda jusqu'au 27 décembre de la même année. Après la révolution de 1848, il présida le gouvernement provisoire. Il est mort à Paris le 3 mars 1855.

[3] Pierre-Claude-François Daunou, né à Boulogne-sur-Mer le

Le courrier ne part pas aujourd'hui. Sans adieu, mes bons amis.

F. L. B.

---

674. — M. Mestadier[1] à M. de Serre.

Paris, 29 février 1820.

Monseigneur,

J'ai appris avec le plus grand plaisir et à l'hôtel de la chancellerie, et de quelques personnes auxquelles vous avez écrit, et, hier soir, de Mme Bar-

18 août 1761, entra dans l'ordre de l'Oratoire le 17 novembre 1777, et y professa la philosophie et la théologie. Il accueillit avec enthousiasme les événements de 1789 et les décrets de la Constituante relatifs à l'organisation civile du clergé. Député à la Convention, il montra de la fermeté lors du procès de Louis XVI, et s'efforça de lui sauver la vie. Après avoir été membre du Conseil des Cinq-Cents, puis du Tribunat, il devint, en 1804, conservateur des archives générales. Il fut député du Finistère de 1819 à 1823 et de 1827 à 1834, et vota constamment avec la gauche. Il obtint la dignité de pair en 1839. Il mourut à Paris le 20 juin 1840. Il était membre de l'Institut depuis la fondation et l'un des hommes les plus érudits de son temps. Une notice sur M. Daunou a été lue par M. Mignet dans la séance du 27 mai 1843 (Académie des sciences morales et politiques).

[1] Jacques Mestadier, né à la Souterraine (Creuse) le 4 avril 1771. Lieutenant du génie en 1794, il quitta le service en 1800 et, quelque temps après, débuta au barreau de Limoges ; premier avocat général à la Cour royale de cette ville le 8 décembre 1818, président de Chambre le 22 février 1821, il devint, le 1er avril de cette

rairon, que l'air du Midi vous est très-salutaire et que votre santé s'améliore sensiblement. Respirez-le bien, cet air pur, prenez de l'exercice à pied et à cheval; que les événements qui ont suivi votre départ ne vous tourmentent pas trop, et tâchez de vous guérir le plus tôt possible; mais guérissez-vous bien, car votre absence fait un très-grand vide, et nous avons grand besoin de vous. C'est comme à la tour de Babel : personne ne s'entend plus, personne ne se comprend plus, et cependant jamais plus de motifs de se rapprocher, de se concilier.

La censure passera à la Chambre des députés comme à la Chambre des pairs; il en sera de même du projet sur la liberté individuelle amendé par la commission. Mais qu'arrivera-t-il du projet sur les élections? Vous connaissez ce projet, vous connaissez aussi la commission : quatre d'un côté, trois de l'autre et deux de l'autre. Tout porte à croire qu'il n'y aura de majorité pour rien. M. Royer et M. Courvoisier se prononcent fortement contre la division en deux colléges, de quelque manière qu'on la pro-

même année, conseiller à la Cour royale de Paris, et le 5 novembre 1826 conseiller à la Cour de cassation. « Il y apporta, dit M. de Royer, une intelligence exercée, l'expérience des affaires, une grande sagacité, une discussion toujours vive, franche et animée.» Il fut député de la Creuse de 1817 à 1831 et siégea au centre droit. Bien que peu favorable au ministère du 8 août 1829, il vota contre l'adresse des 221 par respect pour la prérogative royale. Il quitta les fonctions de magistrat le 23 décembre 1852 et mourut à Paris le 4 avril 1856.—Voyez le Discours prononcé à l'audience du 4 novembre de cette même année par M. de Royer, procureur général près la Cour de cassation, p. 116-119.

posât. La division du projet n'a été visiblement imaginée que pour proposer le double vote. Il valait mieux le dire franchement; mais vous seul pourriez le faire adopter par la Chambre. Heureusement l'époque de la discussion sera différée assez longtemps pour que vous soyez revenu, et alors nous verrons à rendre plus claires certaines dispositions qui le sont fort peu, à en ajouter quelques-unes, à en modifier quelques autres.

Veuillez, je vous prie, monseigneur, présenter à Mme de Serre mes respectueux hommages; veuillez aussi agréer une nouvelle assurance du respectueux dévouement avec lequel je suis,

Monseigneur, de Votre Excellence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

MESTADIER.

---

675. — M. Royer-Collard à M. de Serre.

Ce 29 février 1820.

Votre lettre, mon cher ami, m'a extrêmement touché : je vous y ai retrouvé; les derniers mois se sont effacés de ma pensée ; j'ai été ramené un moment à des temps qui ne sont plus, à ces temps d'espérances et de discussions paisibles où l'avenir semblait être à nous. Je vous aurais remercié sur-

le-champ si je n'avais voulu savoir, avant de vous écrire, que vous restiez encore quelque temps à Nice. Restez-y jusqu'à ce que vous soyez décidément à l'abri d'une rechute. Fortifiez votre poitrine, je ne dirai pas votre âme : elle est à toute épreuve.

Tout est changé, mon cher ami, vous devez bien le comprendre. Un grand crime est venu jeter sa lueur sur notre triste situation et nous a révélé la profondeur du mal. L'anarchie s'est déclarée au cœur même du gouvernement ; un parti s'est cru en état de faire la loi au Roi, et il la lui a faite. Il a fallu *inventer* un ministère qui fût *reconnu*. Le problème est résolu aussi heureusement qu'il était possible. Tout considéré, je me réjouis que ce ministère ne vous ait pas cru incompatible ; croyez vous-même que vous ne l'êtes pas, aussi longtemps que le contraire ne vous sera pas démontré. Qui sait à quoi vous êtes destiné? Gardez la place qu'on vous laisse. Vous savez ce que je pense de M. de Richelieu ; il n'a jamais été aussi nécessaire : c'est notre dernière digue.

Vous me demandez de vous tenir au *courant de moi-même ;* je ne sais en vérité si j'ai un courant. Toutes mes pensées se concentrent et s'abîment dans les périls présents. Cependant je dois vous dire quelques mots de la nouvelle loi des élections. Sur le renouvellement intégral, vous avez raison en théorie, pour une société faite, soumise à des influences régulières et favorables au gouvernement ; mais là où ces influences manquent, ou, ce

qui est bien pire encore, là où il y a des influences passagères, mais très-puissantes, qui se dirigent contre l'existence même du gouvernement, le renouvellement intégral doit être évité ou du moins ajourné. Il ne serait bon qu'une fois, comme expédient, et pour assurer au moins cinq ans à la monarchie. Ce sont là mes raisons de préférer *aujourd'hui* le renouvellement fractionnaire. Cependant j'incline à penser que nous exagérons de part et d'autre l'importance de cette question en la déclarant vitale.

Sur la division des électeurs en classes, quoi qu'il en soit de la pauvre raison humaine, j'ai l'évidence. Je suis convaincu qu'elle est fausse en principe, fausse en fait et du plus grand danger dans l'application : tous les caractères de l'impossibilité me semblent s'y rencontrer. Elle choque les idées, les mœurs, les habitudes de la nation, tous les précédents et tous les exemples des sociétés modernes. Elle est propre à la démocratie et ne convient qu'aux petites républiques où la société est constituée en elle-même et par elle-même. Dès que la société a passé tout entière dans le gouvernement, toutes les différences légitimes sont exprimées par la division de la puissance législative. De plus, et c'est la considération suprême, la nouvelle loi donnerait presque infailliblement une plus mauvaise Chambre que ne peut le faire la loi actuelle. Je ne sais ce qui arrivera, c'est-à-dire ce qu'on mettra à la place; car on modifiera certainement le système actuel. Il n'est pas impossible qu'on s'arrête à un député par ar-

rondissement, avec un certain nombre de députés répartis entre les grandes villes. Si pour ceux-ci on instituait de nouvelles aptitudes autres que le cens, vous auriez pour une partie de la France vos colléges des villes et des campagnes[1]. La plus forte objection serait la Charte, dont la religion est grande dans la Chambre.

Voici maintenant ma disposition personnelle. Je suis si éloigné de l'opposition, et je la crois si dangereuse en ce moment, que je ne combattrai pas même les lois d'exception, quoique je sois persuadé que la censure accablera le ministère et que, s'il l'obtient, il doit se hâter de la déposer en présentant dans cette session même une loi de répression spéciale. Sur la loi des élections, je ne résisterai absolument qu'à la division en classes. Que ne donnerais-je pas pour causer de tout cela une heure par jour avec vous! Cependant restez à Nice et ne vous exposez pas à une rechute.

Je plains profondément M. Decazes. Vous savez que j'ai toujours aimé l'homme, et l'homme a été excellent dans les derniers jours du ministère. Il est parti; *comptez* qu'il ne reviendra pas.

Ce 1er mars.

La commission de la loi des élections s'est assemblée hier; tout ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle rejette la division des électeurs en classes à la majorité de 7 contre 2.

Adieu, mon très-cher ami; mes hommages à

[1] Voyez les *Discours* de M. de Serre, t. Ier, p. 112-136.

Mme de Serre. Ma femme est très-sensible à votre souvenir.

A vous pour la vie.

R.-C.

---

676. — M. de Serre à M. Remy.

Nice, 1er mars 1820.

Je vais mieux, mon cher ami, au milieu de toutes les douleurs et les tribulations survenues depuis mon départ de Paris; ma poitrine restera assez longtemps un peu faible. Cependant je suis impatient d'être à mon poste et m'y rendrai, j'espère, dans les premiers jours du mois prochain. Ma femme et mon petit Gaston vont bien.

Les commencements sont difficiles à Verdun; ils le sont de même partout. Mais il y a là plus de fond que dans ton précédent établissement, et, avec le temps, tu dois y prendre racine et y prospérer. Ne néglige pas tes recouvrements à Étain. Le sous-préfet de Verdun[1] doit t'y aider beaucoup. J'agirai plus haut s'il est nécessaire.

Je t'embrasse de cœur, toi et les tiens.

Ton ami.

[1] M. Harmand.

---

677. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 1er mars 1820.

Monseigneur,

Le Moniteur d'hier vous apprend que la loi sur les journaux a passé à la Chambre des pairs à 62 voix de majorité : c'est la plus considérable qu'on ait encore eue dans les Chambres. Tous les journaux cependant, et *le Moniteur* lui-même, avaient annoncé seulement 2 voix de majorité ; l'erreur venait du bureau des procès-verbaux de la Chambre des pairs ; il faut croire qu'elle y a été faite sans mauvaise intention, mais elle a donné beaucoup d'humeur à M. de Richelieu. On a pu la réparer à temps pour les exemplaires du *Moniteur* qui ont dû partir par la poste, et je crois que M. de Mézy a en outre fait imprimer et distribuer à tous les directeurs de poste des bulletins rectifiés, qui ont dû leur parvenir en même temps que les journaux, avec ordre de les distribuer. Quant aux journaux courants, c'est, je crois, fort sciemment et avec pleine connaissance qu'ils ont profité de l'erreur du procès-verbal ; car il n'est pas croyable qu'ils aient ignoré la vérité sur une chose qui était pour eux d'un aussi grand intérêt et qui s'est aussi généralement répandue, lorsqu'ils apprennent et répètent si vite tout ce qui, dans ce genre, rentre le moins du

monde dans leurs vues; mais il faut convenir qu'c ne pouvait pas attendre d'eux un grand zèle à ai noncer le premier échec fait à leur liberté.

. . . . . .

Les journaux, en général, continuent à gard assez peu de mesure. M. de Chateaubriand n'a ri mis dans le dernier numéro du *Conservateur;* n'a pas même parlé à la Chambre des pairs cont la censure. M. de Talleyrand et son petit parti o voté pour la censure; les mauvaises langues préte dent que c'est parce qu'il compte ainsi travaill pour lui-même.

M. de la Boulaye vous aura sans doute transm un travail qu'il a fait sur les chances du projet d loi des élections à la Chambre des députés, et d'o il résulte que, malgré la fâcheuse disposition de l commission, le gouvernement peut compter, e dernière analyse, sur quelques voix de plus pou que contre le projet. On m'annonce à l'instant qu M. X. est en pleine défection et tranche, depui quelques jours, de l'indépendant : *Tu quoque Brute!*

Un journal d'hier annonçait un attentat sur la vi de l'empereur de Russie[1] La nouvelle n'est poi confirmée et paraît toute d'invention.

Tout Paris parlait hier de votre retour comm d'une chose certaine. Je regrette bien que cette nou velle soit aussi prématurée.

[1] Alexandre Ier Paulowitch, né le 17 décembre 1777. Il régna depuis le 12 mars 1801. Il mourut le 1er décembre 1825.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence mes respectueux hommages.

GERMEAU.

---

678. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, mercredi 1er mars 1820.

. . . . . .

M. Decazes est en route depuis samedi, accablé de douleur et de souffrances. Sainte-Aulaire, qui l'a accompagné jusqu'à Chartres, est revenu lundi soir. Vous savez que Coussergues abdique son accusation. Sainte-Aulaire et la gauche voudraient que ce fût un texte à récriminations. Ce n'est pas mon avis. Il est dans l'intérêt public et dans celui de M. Decazes que l'on ne jette pas dans la Chambre un brandon et qu'une majorité prête à se former ne soit pas déliée. Notre ami, le plus dévoué des hommes à ceux qu'il aime, croit trop que l'on peut, que l'on doit s'engager pour sa cause sur de mauvais terrains; il gaspille ainsi beaucoup d'utilités. Avant son départ je lui ai dit nettement et fortement que son sacrifice devait être complet, qu'il n'y avait d'honneur pour lui que dans les succès du ministère actuel, et que le plus mauvais rôle à jouer serait celui d'être le héros des factieux de la gauche. Il en est convaincu. L'action de ses plus dévoués sur son

esprit est ensuite inévitable. J'espère qu'il y sera remédié. Le Roi a fait venir ce matin Sainte-Aulaire et lui a dit ses intentions. On répand que M. Decazes a refusé l'ambassade d'Angleterre; cela n'est pas vrai.

Je reçois votre lettre du 21. Vos dix pages écrites le 19 sont arrivées avant le départ. Vous ne pouvez rien sur le cours des choses. Observez, réfléchissez; mais, à moins de consultation expresse, tenez-vous tranquille : c'est se battre contre les nuages que de s'engager de si loin. La censure ne vaut rien, j'en demeure d'accord. C'est pour le gouvernement un poids insupportable, c'est un bouclier que tout peut percer; mais je suis d'avis qu'on propose sur-le champ des lois répressives, mais si on les obtient fortes, on peut se débarrasser de la censure, mais tout le monde est fatigué de la licence de la presse, et l'opinion est favorable à toutes les entraves qu'il peut être question d'y mettre. Contre vos belles et saines idées de constituer une Chambre forte, c'est un chorus de clameurs. Vos meilleurs amis font dans ce tintamarre le plus grand bruit. Ils sont tous divisés. Le renouvellement intégral seul, qui réunit la jeunesse, a contre lui les Royer, les Camille, les Courvoisier, etc., qui se joignent aux autres pour blâmer tout le reste.

Sortons de là, mon bon ami; dans les grandes affaires il faut s'attacher au point lumineux. Sauvons l'autorité royale; profitons de l'appui que nous donne le noble caractère du duc de Richelieu et des états que ce généreux homme trouve partout en Eu-

rope. N'inquiétons point, n'ébranlons point, lorsque tout remue autour de nous. Les affaires d'Espagne peuvent de moment à autre devenir inquiétantes. Force à l'autorité et force certaine est maintenant ce que les amis des Bourbons en France doivent désirer. Les libéraux sont habiles, organisés; leur prudence m'effraye depuis quelques jours. Avant que nous pussions parvenir à leur apprendre la liberté, ils nous désapprendraient les Bourbons. La ruine de notre pays en serait l'inévitable conséquence. Conservons-nous intacts et tels que nous sommes; plus tard nous aviserons au reste. Vous y serez, et honorablement assis.

Tranquillisez-vous, retablissez-vous, fuyez le sirocco s'il est nécessaire. Nous touchons au *Jam satis terris nivis*[1], etc.

Je vous embrasse et vous aime bien, mes chers amis..... Vos grands parents sont en bonne santé. Je souhaite le rétablissement de ma bonne commère. Je baise ses mains.

F. L. B.

[1] Horat. lib. I, carm. II.

---

679. — M. de la Boulaye à Mme et à M. de Serre.

Paris, jeudi 2 mars 1820.

Très-chère dame,

Je viens de lire avec de doux battements de cœur votre lettre du 23. Je vous remercie d'être touchée et convaincue de l'amitié que je vous ai vouée. Comptez-y comme je compte sur vous.

. . . . . .

Vos lettres vont être expédiées. Le paquet pour le duc de la Châtre est gros, et je serais bien aise qu'il contînt une lettre de notre ami pour le Roi. D'autres circonstances y auront donné lieu, s'il n'en est pas ainsi.

Très-cher ami, nous avons eu hier une séance orageuse . on vous envoie des journaux qui vous la dépeindront. J'aurais voulu que M. Pasquier prît la parole. Il me semble qu'il pouvait le faire honorablement, et je lui avais d'avance communiqué mes idées. Pourquoi n'aurait-il pas dit : « M. Decazes a consommé son sacrifice. La plus grande, la plus efficace consolation qu'il puisse recevoir, c'est que son nom ne serve dans cette Chambre de prétexte à aucun dissentiment, c'est qu'on ne l'emploie pas à susciter des ennemis au gouvernement du Roi. Une accusation téméraire a été intentée publiquement, et publiquement la Chambre en a fait justice. Une

autre accusation en termes plus mesurés a été proposée et retirée par son auteur. S'il en eût été autrement, M. Decazes eût attendu la décision de la Chambre avec confiance. Il n'y a nul inconvénient à terminer ces déplorables discussions comme le bureau de la Chambre le propose[1]. »

On n'a rien dit, et 122 voix contre 117 ont fait flétrir au procès-verbal Clausel de Coussergues, qui du reste l'a bien mérité.

Il a annoncé qu'il développerait son accusation : c'est ce que l'on veut. Il s'agit d'attaquer tout le gouvernement en lui répondant et de reprendre les choses depuis la Restauration. Tous ceux qui depuis trois mois travaillent si efficacement à renverser M. Decazes veulent à présent le relever. C'est recommencer M. Necker; être élevé sur le pavois des Benjamin et des Chauvelin, quel triomphe! Nous sommes fous.

Quel que soit le cours des choses, je vous le répète, ne vous pressez pas d'écrire; rétablissez-vous. Nos dangers sont grands, mais reprenez vos forces, et vous nous apparaîtrez comme Achille aux portes du camp des Grecs. Réfléchissez.

Le duc de Richelieu est plein d'honneur et de courage : vous nous sauverez peut-être ensemble.

Mille tendresses, mes très-chers amis.

F.-L. B.

Je vais remettre votre lettre à Wendel.

[1] Sur les motifs qui déterminèrent M. Pasquier et les autres ministres à garder le silence en cette occasion, voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 361-364.

680. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, vendredi 3 mars 1820.

Je quitte vos enfants, mes chers amis, et j'en suis fort content..... On va bien dans le faubourg Montmartre.

Hier, à la Chambre, on a passé à l'ordre du jour sur les pétitions relatives aux élections malgré le long rapport de Dupont, Jobez[1], Lafayette et Daunou. La majorité était d'une quinzaine de voix.

Mais cette petite majorité ne peut s'obtenir qu'avec le côté droit, et la grande affaire du côté gauche et de ses nouveaux patrons est de jeter par des incidents la discorde dans cette agglomération d'opinions très-diverses.

M. Pasquier fait des vœux bien ardents pour que votre santé se rétablisse. Je le désire comme lui et tout aussi vivement; mais ne la compromettez pas et soyez sûr du rétablissement avant de vous mettre en route.

[1] Emmanuel Jobez, fils d'un riche industriel du Jura, naquit 1775 à Morez; il devint maire de cette localité, qui, sous son administration, fut élevée au rang de ville. En 1814, il accueillit avec sympathie le retour de la monarchie constitutionnelle. Il présenta le département du Jura à la Chambre des Cent-Jours et à celles qui suivirent : il siégeait sur les bancs de la gauche; il échoua aux élections de 1824, mais il fut élu, en 1828, par le département du Doubs. Il mourut à Lons-le-Saulnier, d'une chute de cheval, le 9 octobre de cette même année.

Les regrets du Roi sont extrêmes et manifestés de toutes les manières. Je n'en persiste pas moins à croire que notre ami doit ne pas dévier de la ligne honorable dans laquelle les événements l'ont placé. Son dévouement au Roi et la déloyauté de ses ennemis sont également manifestes. Il faut se réserver pour des temps meilleurs et ne pas compromettre une bonne position. J'ai vu, depuis la Révolution, tous les ministres évoqués par la faction populaire dupes et victimes de la perfide protection qui leur était momentanément accordée.

Mille tendresses, mes chers amis. Il fait ici très-froid. Jouez au billard, montez à cheval et aimez-nous.

F. L. B.

---

681. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, samedi 4 mars 1820.

Mlles Louise et Marie bien et dûment embrassées, inspection faite de leurs mines qui sont bonnes et joyeuses, certitude acquise d'ailleurs qu'on se porte bien dans le faubourg Montmartre, passons à d'autres objets.

Le courrier part aujourd'hui, mes chers amis; mes lettres d'hier et d'avant-hier attendent celle-ci pour se mettre en route.

Je quitte M. de Richelieu, qui me demande souvent de vos nouvelles et qui, tout en désirant que vous ne compromettiez pas votre santé, vous attend avec impatience. Il a insinué en termes aussi polis que possible à tous les fonctionnaires publics hauts et bas qu'il ne concevait pas le gouvernement représentatif lorsqu'il avait pour antagonistes tous ceux qui sont appelés à le soutenir. Il a annoncé qu'il n'avait pas encore de parti pris, mais qu'il était de sa loyauté de dire sa pensée pour qu'on ne lui reprochât pas de dissimulation plus tard. J'entends à ce sujet des cris de Mélusine; mais de pareils propos n'en sont pas moins utiles et porteront leur fruit. J'ai vu, depuis tant d'années, une si parfaite résignation, un si noble assentiment à tout ce qui s'est montré fort que, pour peu qu'on soit tout à la fois déterminé, persévérant et raisonnable, je ne désespère de rien.

Nos amis de la *doctrine* jouent un mauvais rôle. On voudrait se servir de leurs pattes pour tirer les marrons du feu. Leurs pattes ne sont jamais prêtes et ils courent les gouttières à la suite des autres chats. Il y a quelque combinaison de ministère amalgamé dont ils seront dupes. Si la mixtion se fait, leurs ingrédients n'y coopéreront pas, sauf erreur ou omission.

Les nouvelles d'Espagne sont mauvaises. Mina[1]

[1] Francisco Espoz y Mina, né dans la haute Navarre en 1784, se distingua parmi les chefs de guérillas dans la lutte que soutint l'Espagne contre Napoléon de 1808 à 1814. En 1820, il se joignit

s'est soustrait à la vigilance de la police française, et il court après la corde ou la statue. Mes amis, gens instruits, croient à présent que le roi d'Espagne sera contraint à quelque composition, et que les insurgés et la nation tout entière, qui n'en veulent point à sa personne, s'en contenteront.

Nous allons discuter dans les bureaux la loi sur la presse.

Après avoir tout fait pour renverser M. Decazes, nos amis et Courvoisier en tête veulent nous le ramener sous quelques semaines : combinaison funeste pour M. Decazes et pour eux. Nos amis s'abusent et peuvent faire bien du mal.

Je vous embrasse, monsieur, et madame, et Gaston

F. L B

---

682. — M. de Mézy à M. de Serre.

Paris, 4 mars 1820.

Monsieur,

Je vous remercie beaucoup du petit mot de nouvelles de votre santé que vous avez bien voulu me donner par votre lettre du 23. Je puis vous assurer

aux Espagnols insurgés contre le roi Ferdinand VII. En 1834, il se déclara pour la reine Isabelle. Il mourut à Barcelone le 24 décembre 1836.

que j'en suis digne par l'intérêt bien vif que je prends, comme tous les bons Français, à ce qui vous touche.

Je vous mettrai exactement au courant, comme vous le désirez, de ce qui regarde la discussion sur la loi d'élection. Vous savez que la commission est détestable, que les quatre libéraux proposeront le rejet, les trois doctrinaires des amendements qui ôteraient à la loi tout son effet, et que Lainé et Bourdeau sont les seuls qui veuillent la loi. Il ne sortira donc rien de bon de la commission, mais la discussion n'en sera pas moins longue; le rapporteur ne sera donc pas encore de sitôt nommé, il aura besoin de trois semaines pour faire son rapport, et il n'est pas probable que la loi soit discutée avant le 15 avril. Il y a une irritation violente dans les ultra-libéraux; je les crois capables d'exciter, s'ils le peuvent, des mouvements et de se porter aux dernières extrémités. Au reste, ils deviennent tous les jours plus odieux à tout ce qui aime la monarchie et la légitimité. Ils sont venus à bout de réveiller cette misérable affaire de Clausel, mais je crois encore que ce dernier ne fera pas sa proposition et qu'en tout cas il ne sera soutenu presque par personne. Villèle continue à être fort bien disposé.

Je vous envoie une lettre de M. Decazes, qui est arrivé jeudi des Ormes et qui, par conséquent, a dû séjourner deux jours à Paris; il paraît qu'il a soutenu assez bien la route jusqu'à Poitiers. Je ne sais pas encore de nouvelles ultérieures. Vous savez qu'il sera bien reçu en Angleterre et que le roi

Georges a écrit à notre Roi la lettre la plus aimable à cet égard.

Je vous quitte pour aller nommer des commissaires pour la loi de la presse. Les bureaux ne sont pas mal arrangés si l'on est exact, et nous devons avoir majorité dans cinq ou six. Cette loi passera sans difficulté, celle de la liberté individuelle aussi, mais avec de vives réclamations. La plus difficile à arracher sera celle des élections, surtout l'article important du renouvellement intégral à cause de l'attaque à la Charte.

Veuillez présenter mes respects à Mme de Serre et recevoir la nouvelle assurance de mon dévouement et de ma haute considération.

DUPLEIX DE MÉZY.

---

683. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, dimanche 5 mars 1820.

. . . . . .

Ce que j'ai craint arrive : vous vous tourmentez inutilement. La loi sur la liberté individuelle sera discutée demain, et, sous huit jours, on aura prononcé sur les journaux. La Chambre, en grande majorité, est fatiguée de la licence de la presse. Voyez de quelle manière la commission est composée : Mestadier, *Chauvelin*, Blanquart de Bailleul,

Savoye-Rollin[1], de Salis, Cardonnel, Lizot[2], la Boulaye, *Camille Jordan;* dans la disposition actuelle des esprits 6 voix pour le gouvernement, 3 contre. Dans mon bureau, où l'on s'est disputé le président et le secrétaire à une ou deux voix, j'ai parlé pour le projet de loi, et au premier tour de scrutin j'ai eu 17 voix. Il y en avait 3 pour Delacroix-Frainville[3], qui soutenait mon opinion, et

[1] Jacques-Fortunat Savoye-Rollin, d'une famille de robe, naquit à Grenoble le 18 décembre 1754. Ses succès, comme avocat, au Parlement de cette ville, lui valurent, dès 1780, les fonctions d'avocat général. Tribun en 1799, substitut du procureur général près la haute Cour en 1804, il devint préfet de l'Eure en 1805, de la Seine-Inférieure en 1806, des Deux-Nèthes en 1812. Il refusa toutes fonctions durant les Cent-Jours. Deputé de l'Isère en 1815 et membre du côté gauche, il représenta ses concitoyens jusqu'à sa mort, survenue le 31 juillet 1823. A ses obsèques le général Foy prononça un discours, dont la partie la plus importante a été insérée dans la *Biographie des contemporains*, par MM. Arnault Jay, etc., t. XIX, p. 31-34. Il était baron de l'Empire.

[2] Pierre-Jean-Charles-Florent Lizot, né à Brionne (Eure) le 1er novembre 1768, était fils d'un avocat au Parlement de Rouen Avocat lui-même, il refusa, en 1790, de plaider devant les tribunaux qui venaient d'être organisés et se retira à Montfort-sur-Risle. En 1793, il fut, à cause de ses principes politiques, décrété d'accusation, mais il parvint à se soustraire à l'exécution de ce décret. Procureur impérial à Bernay, il conserva ces fonctions sous la Restauration, et les échangea, en 1817, contre celles de juge de paix du Ve arrondissement de Paris. Il fut député de l'Eure à partir de 1815 et membre du centre droit. Il mourut à Paris dans l'exercice de son mandat le 31 janvier 1827. — Voyez la *Biographie normande*, par M. Lebreton, t. II, p. 591. Rouen, 1858.

[3] Joseph Delacroix-Frainville, né à Chartres le 27 janvier 174[illegible] se fit recevoir avocat au Parlement de Paris en 1774. Bâtonnier en 1812, il présida à la première ouverture des conférences de l'ordre. En 1814 il reçut de Louis XVIII la croix d'honneur, ainsi

9 seulement pour les libéraux, avec lesquels je suis fort mal.

Vous vous abusez si vous croyez la condition de la loi d'élection plus mauvaise après la censure; c'est la seule chance qu'elle ait en sa faveur : la Chambre changera de physionomie dès qu'elle ne sera plus sous le fouet des journaux.

Ne croyez pas qu'on puisse, avant ces lois d'exception, s'occuper de finances. Benoist ne ferait pas son rapport sur les comptes, et à peine les deux commissions des recettes et des dépenses ont-elles effleuré leurs budgets.

Comment voulez-vous marcher? Sur les élections vous avez pour vous le duc de Broglie, mais, au renouvellement intégral près, tout le reste de la *doctrine* n'a pas cessé de jeter les hauts cris.

Sur les lois d'exception ils sont presque tous d'accord, sauf Royer, qui veut aller jusqu'à la censure sur les journaux, et Beugnot, qui parle pour le projet du gouvernement. Sur la liberté individuelle, tous d'accord, ai-je dit, et cependant, quant à ce dernier point, plusieurs pensent qu'on ne doit pas, vu les circonstances, refuser au gouvernement certaines garanties.

Ils ont détruit notre pauvre Decazes de gaieté de

que ses confrères, MM. Chauveau-Lagarde, Bonnet et Gairal. Deux fois président du collége électoral de Chartres, il représenta le département d'Eure-et-Loir de 1819 à 1822, et siégea au centre gauche. Il mourut à Paris le 28 décembre 1831. Son éloge fut prononcé le 26 novembre 1832 par M. Eugène de Goulard, à la reprise des conférences de l'ordre des avocats.

cœur, par ambition, par entêtement, par tout ce que vous voudrez, et, à peine renversé, ils veulent s'en faire une arme offensive.

Vous avez raison de vous fier à moi et d'écrire *tout cru*, j'en fais mon affaire ; mais point de crudité avec les autres ; on vous fera parler, on vous engagera, on vous compromettra. Laissez mitonner vos pensées, reposez-vous, rafraîchissez-vous. Votre place est gardée, et, en supposant que ce soit à tort que l'on vous déblaye le terrain, il n'en est pas moins vrai que vous aurez vos coudées plus franches.

Des cris séditieux, d'infâmes placards affichés dans certains départements, des combinaisons entre les factieux des diverses nations, toutes choses que je *vois de mes yeux*, appellent des mesures extraordinaires : voilà les faits.

J'ai dîné hier chez M. Pasquier en petit comité avec le duc de Richelieu et les ministres ; j'y dînerai tous les samedis. Comptez sur moi, tenez-vous tranquille.

Vos enfants vont très-bien, Eugène à merveille. Je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur, mes chers amis.

M. Lainé et Mmes Pasquier[1] m'ont chargé expressément de les rappeler à votre souvenir.

F. L. B.

M. Decazes doit être actuellement rendu à Li-

[1] La femme et la sœur de M. Pasquier.

bourne. Il voulait aussi et fortement les lois d'exception, il en sentait la nécessité.

Je ferai vos commissions près du duc de Broglie.

Je dîne chez Royer, et je remettrai à Mme Royer la lettre de Mme de Serre.

---

684. — Le baron Portal à M. de Serre.

Paris, 5 mars 1820.

Je me suis occupé tout de suite, mon cher collègue, de l'affaire que vous me recommandez, et, si ma réponse n'est pas jointe sous cette enveloppe, elle ne tardera pas à vous arriver.

Il m'est fort agréable de voir que vous êtes assez content de votre santé; elle m'intéresse beaucoup comme Français et comme votre ami. Les occasions de montrer ce que l'on est et ce que l'on veut sont assez fréquentes, mais il est heureusement fort rare d'en trouver d'aussi décisives que celles qui s'offrent aujourd'hui. Si vous pouvez prendre part à la bataille des élections, vous influerez beaucoup sur ses résultats, et j'espère que vous vous placerez ainsi au premier rang de ceux qui auront défendu et conservé la monarchie constitutionnelle. Ce qui me charme et me paraît un heureux symptôme, c'est que les idées pratiques sont un peu moins dédai-

gnées : rien n'est tel, mon ami, que de faire la médecine au lit du malade.

Mes hommages à Mme de Serre, et tout à vous de cœur.

PORTAL.

On pense que le rapporteur de la loi des élections sera nommé dans le courant de la semaine prochaine.

---

685. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, lundi 6 mars 1820.

. . . . . .

Le froid est excessif depuis quelques jours. L'hiver est revenu sur ses pas.....

J'ai remis hier à Mme Royer la lettre de Mme de Serre. Louise n'a pas dîné avec nous ; il fait trop froid.

Sur la loi des élections, voici où en était le maître de la maison :

Augmenter le nombre des députés, c'est le plus grand dommage à faire à l'autorité royale, c'est substituer le gouvernement parlementaire au gouvernement du Roi, c'est amener une révolution inévitable, c'est la créer à plaisir. Tel est l'avis de Daunou, homme si expérimenté en science révolu-

tionnaire. On pourrait consentir à la dislocation des colléges, à diviser la France en deux cent cinquante-huit arrondissements électoraux nommant chacun un député; mais alors quels députés aurait-on? Quel petit monde! quelle mêlée d'intérêts divers, etc., etc.! —On ne sait, on ne peut savoir ce que l'on veut. Voilà le vrai.

J'ai vu hier MM. de Richelieu et Pasquier. Le second avait reçu votre lettre; le premier, non. J'ai écrit à Mézy.

On m'a dit, sans me le garantir, qu'il vous a été expédié un courrier extraordinaire par nos amis les doctrinaires. Que cela soit ou non, la raison veut que vous ne vous engagiez pas sur paroles, que vous vous donniez le temps de la réflexion et que vous soyez très-chiche de communications. Vous pouvez être par la suite d'une grande utilité au Roi et à la France. Ménagez-vous.

Je dîne chez Sainte-Aulaire; nous allons causer à fond de notre ami.

Mille tendresses. Tout va bien dans le faubourg.

F. L. B

---

686. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 6 mars 1820.

Monseigneur,

J'ai tâché jusqu'ici dans ma correspondance de ne vous donner, autant que possible, que des faits, sans les accompagner de mes propres observations, laissant à votre sagesse à en tirer les conséquences; mais la lecture assidue que je fais des journaux et le dépouillement de la correspondance des départements que je fais chaque jour m'autorisent peut-être à vous présenter quelquefois un résumé des événements et un aspect général de la situation des choses, telles au moins que je les vois. Si mes aperçus ne sont pas toujours justes, ils sont au moins toujours présentés avec bonne foi et avec le désir sincère de faire une chose utile pour vous; je me sens d'ailleurs enhardi par cette pensée que telle chose qui vous arriverait à Paris par cent côtés est peut-être ignorée par vous à Nice, et qu'à cette distance on ne peut avoir trop d'informations dans des circonstances aussi graves.

Je dois d'abord, monseigneur, vous dire, au sujet des trois lois présentées, qu'on regarde comme très-probable qu'elles passeront; leurs adversaires mêmes n'en font aucun doute. Quant à l'opinion des gens impartiaux et désintéressés sur leur opportunité,

j'ai eu, je crois, l'honneur de vous la faire connaître : ils regrettent qu'elles aient été présentées ainsi à la fois ; mais ils conviennent, tout en différant sur la rédaction, qu'il y avait quelque chose à faire sur chacun de ces trois objets.

La loi de sûreté était, au premier aperçu, celle qui m'avait, à moi, paru la moins nécessaire ; mais ce que j'ai appris depuis quelque temps et la correspondance des départements me conduisent à penser qu'elle est peut-être malheureusement trop nécessaire et pourra recevoir trop fréquemment son application. Le peuple est généralement bon, mais la populace, surtout dans les grandes villes, est encore détestable. Le mardi gras, lendemain de la mort du duc de Berry, la consternation était dans la ville de Paris parmi les gens qui vivent d'une honnête industrie. Mais les guinguettes, et surtout les plus sales de celles qui sont hors des barrières, ont été plus remplies de monde que les années précédentes à pareille époque ; on y chantait de la manière la plus scandaleuse, et le plus souvent des chansons séditieuses. Les faubourgs ont été pendant une partie de la nuit parcourus de la manière la plus bruyante par des gens dont l'ivresse et la turbulence étaient une insulte à la douleur publique. Vous avez su sans doute, et les journaux, je crois, l'ont imprimé, qu'un misérable avait écrit et signé qu'il approuvait le forfait de Louvel et qu'il lui enviait son crime et sa destinée ; et ce monstre existe bien réellement : on l'a trouvé sous le nom et à l'adresse qu'il avait donnés. Quant aux départe-

ments, il n'est pas de jour que la correspondance du ministère ne nous apprenne quelques cris séditieux ou quelque placard infâme : j'ai dans ce moment sous les yeux, et de la seule journée d'hier, quatre ou cinq lettres de ce genre et une, entre autres, de Caen qui nous transmet une affiche dont les expressions font horreur et que je n'oserais jamais transcrire. Voici, ce me semble, des arguments en faveur de la loi de sûreté qui viennent à l'appui de l'affreux argument du 13 février.

Quant à la loi sur les journaux, il est certain qu'ils étaient arrivés, de part et d'autre, à un excès de licence qui ne pouvait plus être supporté, et ces excès étaient aussi graves du côté droit que du côté gauche; les journaux ultras avaient même surpassé tout ce que les autres avaient inséré de plus violent. Fallait-il proposer une censure ou ajouter à la force des moyens répressifs? C'est une question sur laquelle j'ai bien un avis très-formé, mais qu'il ne m'appartient nullement de discuter ici. En somme, la Chambre et, on peut le dire, l'opinion publique demandèrent au Roi des mesures aussitôt après l'assassinat; ces mesures furent proposées, et ceux-là même qui les avaient le plus ardemment invoquées sont ceux qui les blâment avec le plus d'aigreur. Le seul regret qu'on doive éprouver est, je crois, d'avoir escorté la loi des élections de deux lois d'exception : rien, il me semble, n'empêchait de la retarder un peu.

Vous avez pu voir au *Moniteur*, monseigneur, les adresses des Cours; elles sont généralement bien,

et la plupart demandent au gouvernement des mesures énergiques; celles de Toulouse et d'Orléans sont de beaucoup trop vives, surtout celle de Toulouse, qui est quelque chose de plus. Nous n'avons dû les mettre que par extrait; mais les journaux ultras les ont imprimées textuellement.

J'adresse ici à Votre Excellence un numéro de *la Renommée* où elle verra le développement de la proposition de M. Manuel sur le jury et un article en tête sur les intimations faites par le gouvernement aux fonctionnaires qui voteraient contre lui. Le fait est vrai, je crois, et je crois aussi que le gouvernement aurait dû agir ainsi plus tôt. *Le Drapeau blanc*, assez pacifique à l'égard du ministère, contient un fort mauvais article dont le but est d'établir les droits de la branche des Bourbons d'Espagne au trône de France, à l'exclusion de la branche d'Orléans. *Le Journal des Débats* contient un article fort adroitement fait et très-ministériel.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence l'hommage de mon respect.

GERMEAU.

---

687. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, mardi 7 mars 1820.

. . . . . .

Hier, à la Chambre, j'ai fait vos tendresses au d de Broglie en termes adaptés.

M. le duc de Richelieu a reçu votre lettre. compte sur vous et vous prie de croire qu'en vo attendant on fait ici l'indispensable et pour mieux.

Royer lui a promis son appui, ou du moins d efforts silencieux pour la presse et les journau sauf de très-légères modifications.

On vous enverra un discours assez remarqual du général Foy[1].

Notre Chambre, en très-grande majorité, veut q les journaux soient muselés et que l'on s'occupe plus tôt possible de substituer à la censure de fort dispositions répressives. C'est aussi mon avis.

On aura la loi de sûreté à une moindre majorit

M. Decazes est arrivé au Gibeau[2], à sa terre, bonne santé. Mme Decazes, Mme Princeteau et Mi

[1] La discussion sur le projet de loi qui suspendait la liberté dividuelle s'était ouverte le 6 mars. — Voyez l'*Histoire du gc vernement parlementaire*, par M. de Hauranne, t. V, p. 423-4 et les *Discours du général Foy*. t. Ier, p. 29-44.

[2] Arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure).

bel l'accompagnent. Tout ce qu'on a débité d'insultes en route est de toute fausseté.

Reposez-vous, rétablissez-vous et aimez-moi, mes chers et bons amis, comme je vous aime. Je vous quitte pour aller à ma commission des journaux, puis à celle du budget, puis à la Chambre, etc., etc.

F. L. B.

---

688. — M. Roy[1] à M. de Serre.

Paris, le 7 mars 1820.

Mon cher collègue,

J'ai réglé l'affaire qui intéresse les héritiers de M. de Reinach-Foussemagne et pour laquelle vous m'avez écrit de Lyon : je leur ai accordé tout ce qu'il était possible de leur donner, et n'ai excepté de la remise des deniers perçus par le trésor qu'un payement fait en 1813, c'est-à-dire avant l'existence et la publication de la loi du 5 décembre 1814.

Combien ont été graves les événements qui se sont passés depuis votre absence, et combien le sont encore les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons ! L'amélioration de votre santé nous laisse l'espérance que nous vous reverrons pour l'époque de la discussion de la loi des élections. Votre pré-

[1] Ministre des Finances. — Voyez t. II, p. 454.

sence nous sera alors bien nécessaire : elle réjouira vos collègues autant qu'elle affligera les hommes qui voudraient nous précipiter dans de nouvelles révolutions.

Recevez, mon cher collègue, l'assurance de mon attachement et de ma haute considération.

Roy.

---

689. — M. de Serre à sa mère.

Nice, 8 mars 1820.

Je vous renvoie, chère maman, une lettre d'Hyacinthe qu'il avait mise sous mon couvert et qui m'a été envoyée ici. Vous verrez que, pour avoir de ses nouvelles, je l'ai lue. J'ai usé d'un ancien privilège de confiance que je ne pense pas avoir perdu.

Maintenant que nos douleurs sont un peu apaisées, il ne nous reste plus que les inquiétudes communes à tout le monde sur la situation générale des affaires.

Je sens que mon rétablissement serait prompt si nous avions un beau temps un peu soutenu. Mais nous n'avons presque jamais deux beaux jours de suite. Nous sommes tourmentés de vents violents qui ne sont pas ceux de la saison. Je patiente et prends le mieux possible mes précautions. Je fais tout aussi pour gagner du temps et n'arriver à Pa-

qu'à peu près rétabli, au moins pour y arriver dans une saison assez chaude pour que, en me livrant aux affaires, elle me permette de me rétablir.....

Au revoir, chère maman; si ce peut n'être que dans deux mois, je serai, j'espère, bien portant. Avec quelle joie je vous embrasserai, vous, mon père et mes bonnes petites! Au revoir. Nous vous faisons ainsi qu'à mon père, Annette et moi, toutes nos tendresses.

Toujours votre bon fils et votre meilleur ami,

H. DE S.

En donnant des nouvelles d'Hyacinthe à Thérèse, donnez-lui-en des miennes.

690.—M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, mercredi 8 mars 1820.

. . . . . .

Vous avez raison de regretter notre ami : il vous a été constamment dévoué; il vaut mieux que tous ses adversaires.

Nous vous attendrons, je le crois fermement, sinon pour telle ou telle autre loi, du moins pour siéger honorablement au Conseil. Ne vous tourmentez point, écrivez peu et laissez faire.

Je vous remercie de vos tendresses. Oui, je suis

un ami solide, et, quoique fort au-dessous de tous nos grands esprits, j'ai la vue plus nette.

. . . . . .

Mon bon ami, nous nous débattons sur la loi de sûreté. Le côté droit et le côté gauche sont aux prises. Je vous renvoie, une fois pour toutes, au *Moniteur* et aux journaux significatifs. Ils sont donc en présence et bec à bec, les héros des deux bords; ce pauvre centre n'est plus là pour intercepter leurs coups, et ce que j'avais prévu arrive; nos amis se taisent et sont pitoyablement effacés; aussi commencent-ils à sentir vivement tout l'embarras, tout le faux de la position. De nouvelles combinaisons, de nouvelles intrigues s'organisent. Les prétentions du côté droit fourniront des prétextes, et l'on croira ne pas manquer d'appuis. Mais, si cet édifice s'élève, ce sera sur la concession, par la *doctrine*, de la loi de sûreté, de la censure, et sur l'abandon à la *doctrine* de la loi d'élection. Une foule d'incidents et d'intérêts divers peuvent s'opposer à ce plan, qui n'est qu'ébauché. Au nom de Dieu, mon cher ami, laissez-vous tout dire, tout écrire, même par les plus intimes, et gardez le silence; conservez-vous tout entier.

Si le côté droit entendait ses intérêts, il prendrait patience. La réconciliation avec le centre s'effectuerait peu à peu. Les coryphées du côté gauche formeraient une opposition populaire, ou populacière, qui serait victorieusement combattue. En somme, il faut de la monarchie, et l'on n'en peut faire qu'avec des royalistes; de la monarchie légitime, et l'on n'en

peut avoir qu'avec les Bourbons. MM. de la gauche n'y veulent ou n'y peuvent rien entendre.

Vous avez vu *le Drapeau blanc* du 6 : Foy, Benjamin d'un côté, et, du banc des ministres, M. Siméon, ont fait impression sur la Chambre. M. Pasquier doit parler aujourd'hui[1].

Nos petites filles sont en joie et en santé. D'ailleurs vos parents se portent bien.

Mille tendresses, mes bien chers amis.

F. L. B.

---

691. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 8 mars 1820.

Monseigneur,

J'ai parlé, dans ma dernière lettre, de placards, écrits et discours séditieux que nous annonçait notre correspondance des départements. Celle des deux derniers jours nous a aussi appris un très-grand nombre de faits de ce genre. A Besançon, on vend publiquement dans les cafés une liqueur appelée *l'élixir de Sainte-Hélène* qui porte une gravure où se trouve le dessin de l'île et de l'ex-empereur représenté dans toute la vérité de son ancien costume, le tout surmonté d'une aigle éployée. On a trouvé aussi d'autres liqueurs dont les étiquettes étaient :

[1] Voyez les *Discours* de M. Pasquier, t. II, p. 93-112.

le Champ d'asile, *la Valeureuse*, etc. Le tout a été expédié de Lyon par la maison Plucy. J'ai sous les yeux la gravure de l'élixir de Sainte-Hélène; l'impudence de ses auteurs est aussi trop forte.

Indépendamment de ce fait, et par une autre lettre, le procureur général de Besançon[1] fait connaître une foule de mots atroces et séditieux qui lui ont été dénoncés à l'occasion du meurtre du duc de Berry, et qui, si l'on eût été informé à temps, auraient renforcé les citations qu'a faites hier M. Siméon à la Chambre des députés dans le discours que vous lirez au *Moniteur* d'aujourd'hui.

Je parlais dans ma lettre du 6 d'un placard affiché à Caen et que je n'osais rapporter; nous en recevons un à l'instant qui a été affiché dans la ville du Vigan, et dont j'ai l'honneur de vous adresser une copie. Celui de Caen était bien, dans mon opinion, l'œuvre d'un jacobinisme dégoûtant; mais je ne serais pas étonné que celui-ci fût l'ouvrage du parti contraire : son style et l'esprit du lieu où il a été affiché me conduisent à cette idée, et c'est pour mettre Votre Excellence à portée d'en juger elle-même que j'en ai fait faire une copie figurée[2].

[1] M. Meyronnet de Saint-Marc. Il entra comme conseiller à la Cour de cassation le 18 février 1829.

[2] Copie d'un placard affiché au Vigan le 25 février 1820 :

MORT AUX TYRANS DU MONDE

LIBERTÉ	ÉGALITÉ
an	93

« Un héros, dirigé par le bras de la liberté, vient de porter un coup mortel à une branche de la tyrannie. Cette action, dont

Votre Excellence me demande les journaux qui font connaître la situation des partis. J'ai eu soin de lui adresser jusqu'ici ceux qui, dans ce genre, me semblaient les plus marquants ; j'en augmenterai maintenant le nombre. J'ai appelé son attention sur l'article du *Drapeau blanc* du 6 relatif aux différentes branches des Bourbons ; je le lui fais remarquer de nouveau parce qu'il a produit une extrême sensation. La nouvelle annoncée dans le numéro d'aujourd'hui du rappel au Conseil d'État de M. Benoist n'est pas fondée.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence mes respectueux hommages.

GERMEAU.

suite va se développer, assure inopinément la mort à la race des Bourbons.

« L'ami du peuple, l'intrépide, l'immortel Louvel, ce disciple des droits de l'homme, en se dévouant généreusement pour la patrie, laisse à ses successeurs habiles l'exécution d'un piége que le tyran et son exécrable suite ne pourront éviter.

« Amis de la liberté et de l'égalité, tout est prévu pour la destruction de cette dynastie. Aiguisez vos poignards, combinez-les avec le poison le plus subtil, et attendez pour frapper avec succès le moment du signal qui va vous être donné. Alors le cri de : *Mort aux tyrans et à tous les grands du monde !* sera notre devise chérie, le partage de leurs biens notre juste récompense, et le fanatisme brûlé tout vif sera chassé du temple de la raison et de la vérité. »

692. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, jeudi 9 mars 1820.

Je réponds, cher ami, à votre lettre du 1er mars..

Il ne m'a paru ni honorable ni convenable de prendre parti au moment où la proposition du Conseil d'État m'a été si gracieusement faite. Nous verrons plus tard.

Je vois très-souvent M. de Richelieu. Je suis à vous comme intermédiaire quand et comme vous le jugerez convenable. Sous ce rapport, je fais et je ferai pour le mieux.

Dans ma ligne, convaincu, comme je le suis, que l'association avec l'extrême gauche nuit à tout, je ne pouvais pas me trouver en relation avec MM. Manuel, Benjamin Constant, Sébastiani, etc., et sous la direction de commissaires tels que MM. de Laitre, Bondy[1], Ganilh; j'ai vu la Révolution, et je sais où

[1] Pierre-Marie Taillepied de Bondy, né à Paris le 7 octobre 1766. Chambellan en 1805, il accompagna l'Empereur dans plusieurs de ses campagnes et, après celle de Wagram, obtint une place de maître des requêtes et le titre de comte. Il fut préfet du Rhône en 1810, préfet de la Seine pendant les Cent-Jours et député de l'Indre à partir de 1817 : il siégeait sur les bancs de la gauche. Préfet de la Seine pour la seconde fois en février 1831, il occupa ce poste jusqu'en 1832 et fut élevé à la pairie. Il mourut à Paris le 2 janvier 1847. — Voyez la *Nouvelle biographie générale* (Didot), VI, p. 560.

mènent de pareilles liaisons. Je me suis rapproché du centre droit, où se trouvent beaucoup d'hommes avec lesquels j'ai voté en 1815, hommes amis de l'autorité sans doute, mais plus fidèles et plus solides que les autres. Je n'ai point contracté de nouvelles liaisons, je les évite ; mais je suis dans une relation plus étroite avec le centre droit. Cela ne vous est pas inutile. Qui m'a mis là? C'est vous. Lorsque, au commencement de la session, vos projets étaient traités d'absurdes par les régulateurs des *Ternaux*, lorsqu'on y ameutait tout le monde contre votre système, il fallait bien chercher ailleurs des appuis, et cependant soustraire successivement un certain nombre d'hommes à l'empire de vos antagonistes. Je l'ai fait. On s'est cru fort, on s'est trouvé faible, et l'on invoque maintenant les anciennes liaisons. Je les respecte et je les garde, mais à la seule condition qu'elles soient honorables. Après avoir imprudemment tout démoli, on veut rebâtir ; soit, pourvu que, parmi les matériaux, il n'y en ait point de viciés. Je vois les choses de près et je puis remonter aux sources. Au surplus, je profiterai de votre avis et je verrai comment je puis le concilier avec mon honneur et ce qui vous est utile. J'ai été une fois chez M. Durand[1], où personne du côté droit n'intervient, et chez qui l'on n'a point, quoi qu'on en dise, nommé de commissaires. Si les choses changent, je vous en préviendrai.

Je suis bien traité et écouté. J'ai dîné hier chez

[1] Député des Pyrénées-Orientales.

M. de Mézy avec MM. de Richelieu, Pasquier, Portal, Lainé et Saint-Cricq, point d'autres. Tous les samedis je ferai chez M. Pasquier un dîner semblable. M. Lainé a sur l'esprit de M. de Richelieu un fort grand crédit. Il a jusqu'ici refusé de prendre place dans le ministère.

Je vois Royer comme autrefois; point de refroidissement. Je lui rendrai tous les bons offices possibles, mais sa position est fausse.

Vous ne pouvez arriver que trop tard, et je vous conseille de ne pas vous presser.

La loi sur la liberté individuelle passera demain ou après-demain sans amendements, ou presque sans amendements.

La loi de censure aura une grande majorité dans la Chambre comme dans la commission.

Il serait possible que, pour la loi d'élection, la droite voulût revenir aux deux degrés. Sur cette loi seulement, on peut aviser à gagner du temps.

Les débats de la Chambre deviennent de plus en plus scandaleux. Cela sera intolérable si l'on ne se calme pas.

La pente est à droite, et les libéraux et les doctrinaires ont fait tant de fautes qu'ils se sont compromis. L'avenir peut être à vous si vous savez ménager le présent. Croyez-moi et aimez-moi.

Vos enfants, que je viens d'embrasser, vont à merveille.

Mille tendresses, mes deux chers amis.

F. L. B.

J'ai vu hier les de Broglie. Mille tendresses de leur part.

---

693. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, vendredi 10 mars 1820.

Nous pensons à cru, comme vous dites, très-cher ami. Je donne suite à mes idées d'hier. Comment aurais-je pu vous servir à la suite de la *doctrine?* M'unir à ceux qui blâmaient tout, à ceux qui ne voulaient que l'âge et le renouvellement intégral, à ceux qui sont en transaction perpétuelle avec les libéraux? Biaiser, mollir sur votre compte? Non.

Ils ont agi en étourdis. M. Decazes eût résisté sans leur abandon. Ils l'ont renversé; ils en gémissent.

Maintenant que veulent-ils? M. de Villèle peut être appelé au ministère; l'invasion de la droite les effraye; les conseillers actuels du Roi peuvent échouer; il faut songer à un ministère dont ils feraient partie, où la gauche n'entrerait pas et dont vous seriez le chef. Il faut pour cela que, dès qu'il sera question de M. de Villèle, vous vous retiriez.

Le ministère n'échouera pas. Il aura les deux lois d'exception et des changements, quels qu'ils soient, à la loi d'élection, dont nous parlerons plus tard.

Le côté droit est fidèle à ses engagements; s'il persévère, satisfaction doit être donnée avec mesure à ses chefs. Ni le Roi ni M. le duc de Richelieu ne veulent se mettre sous leur dépendance; mais aucun homme d'honneur ne peut abandonner le duc de Richelieu tant qu'il marchera sur cette ligne. On l'a pressé, supplié d'accepter; tout le monde s'en est mêlé : il se doit à tous.

Pourquoi la droite ne se modifierait-elle pas? Et dans ce cas ne vaut-il pas mieux la prendre dans nos rangs et marcher avec elle constitutionnellement que de s'appuyer sur un tiers parti faible, incertain, sans cesse meurtri par les deux côtés, dont vous seriez à peu près le seul champion et qui est en majeure partie toujours prêt à passer du côté du plus fort. Autant et plus que qui que ce soit, vous voulez la monarchie des Bourbons; comment l'établir sans royalistes?

Examinons d'ailleurs la situation de l'Europe et particulièrement les affaires d'Espagne, qui vont de mal en pis. Nous serons débordés par les libéraux pour peu que nous perdions de temps. Le commun danger doit rallier tous ceux qui ne veulent ni de république, ni d'usurpation. A droite on peut s'arrêter, à gauche la pente est irrésistible.

Royer ne voulait-il pas il y a trois mois un ministère mixte, amalgamé? Ses idées actuelles sur la loi d'élection, les voici : deux degrés, les électeurs de chaque canton réunis au chef-lieu de canton pour choisir parmi eux ceux qui devront être envoyés au chef-lieu de département et y nommer les députés.

Il se modifie en effet et il est prêt à beaucoup accorder pourvu qu'on n'attente pas à l'égalité des droits. Comme il serait possible que la droite proposât que les électeurs de 300 francs à 1,000 francs nommassent dans les arrondissements des candidats qui seraient triés au département par les électeurs de 1,000 francs et au-dessus, je n'objecte rien à la contre-batterie.

Rien n'est encore fait pour la droite, sauf M. Capelle[1] et un changement à l'état-major de la place. Je ne vous parle donc que de ce que je crois probable.

Nous finirons aujourd'hui ou demain la loi sur la liberté individuelle. Il faut une quinzaine pour arriver à celle sur les journaux.

Germeau va vous envoyer divers journaux.

Voici une lettre de Mme Royer.

Nos petites filles sont dans le meilleur état ainsi que grand-père et grand'mère.

J'ai dit à Ternaux que vous me parliez de lui. Il

[1] Guillaume Capelle, dont le père était avocat au Parlement, naquit à Salles-Curan (Aveyron) le 3 septembre 1775. Après avoir été préfet de la Méditerranée (Livourne) en 1807 et du Léman (Genève) en 1810, il reçut de Louis XVIII en 1814 (10 juin) la préfecture de l'Ain, et en 1815 suivit le Roi à Gand. Au retour il devint préfet du Doubs, en 1816 (1er janvier) conseiller d'État, en 1820 (23 février) secrétaire général du ministère de l'Intérieur, en 1828 (janvier) préfet de Seine-et-Oise, en 1830 (19 mai) ministre des Travaux publics. Signataire des ordonnances de juillet, il parvint à quitter la France et n'y revint qu'en 1836 après l'amnistie. Il mourut à Montpellier le 25 octobre 1843. Il était baron de l'Empire.

est touché de votre souvenir, et vous offre ses remercîments, ses vœux et ses respects.

Je vois beaucoup Portal.

Benjamin veut nous faire changer de manière de voter.

Chevauchez, rétablissez-vous, laissez dire et revenez bien portant pour la loi d'élection; nous tâcherons de nous entendre.

Mille tendresses, chers amis.

F. L. B.

Je dînerai dimanche chez Royer avec Corbière.

---

694. — M. de Serre à la duchesse de Broglie.

Nice, 11 mars 1820.

Que je vous sais gré, madame, d'avoir, dans des moments aussi douloureux, éprouvé le besoin de partager avec moi les impressions que vous en avez ressenties! C'était une des consolations que je pouvais recevoir; car, si mon âme n'est pas abattue, elle n'en est pas moins remplie d'une profonde tristesse, devorée de chagrins et d'inquiétudes. Je vous sais plus de gré encore de la manière dont vous sentez nos malheurs. Une âme comme la vôtre a dû être déchirée, bouleversée de pareils événements. Les derniers moments de ce malheureux prince ont dû effrayer et toucher à la fois : le coup qui le frap-

pait semblait une horrible révélation du présent et un sinistre présage de l'avenir. Sa fin a été toute française et toute royale; elle honore sa race, et c'est avoir vécu que de mourir ainsi.

Pourquoi faut-il que nous ayons besoin de telles catastrophes pour nous enseigner que toutes les vérités morales et politiques sont des vérités de sentiment, que la raison les saisit mal si le cœur ne les embrasse[1]! Nous venons d'éprouver que le coup porté à une seule famille les menaçait toutes. Elle est donc nationale, cette famille dont la destinée importe à toutes les destinées. Il la faut donc entourer et protéger de toutes nos affections comme nous en entourons ce que nous avons de plus cher. L'indifférence même serait répréhensible. Que serait-ce que l'aversion, et l'aversion manifestée? et qui peut aujourd'hui en envisager de sang-froid les horribles conséquences?

A travers ces idées lugubres, entouré d'un horizon si sombre, je ne puis cependant pas désespérer. C'est dans ce sens que j'ai écrit à votre cher Victor. De quelque côté que je retourne le grand problème qui nous occupe tous, j'arrive toujours au même résultat. Attaquons-le par la liberté : pour la fonder,

[1] « L'amour presque excessif de la liberté s'unissait en lui [M. de Serre], non-seulement à un attachement non moins vif pour la légitimité, mais à une exaltation de sentiments monarchiques bien rare de nos jours, même parmi les meilleurs amis de l'ordre et du pouvoir. La royauté exerçait sur son esprit un prestige dans lequel le rationalisme politique de ses amis les doctrinaires croyait voir quelque superstition. » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VII, p. 444.)

il faut affermir les Bourbons, et pour affermir ceux-ci, il faut toujours en revenir à fonder la liberté. Ces deux causes me paraissent également saintes; hors de là je ne vois que subversion et néant. Je comprends bien que nous ne sommes pas dignes encore de la liberté, mais heureusement elle nous est nécessaire, heureusement aussi la royauté ne nous l'est pas moins. Nos mœurs nécessitent aussi des gradations; elles amènent comme aujourd'hui des éclipses; nous souffrons de cruelles douleurs, des angoisses mortelles; mais enfin, depuis trente années, des vérités sont incontestablement sorties de toutes nos calamités. Les mœurs ont fait quelques progrès; elles en feront encore, lents, insensibles, mais certains. De ces débats sortiront d'autres vérités encore. Qu'il en naisse seulement quelques grands courages civils, quelques raisons fortes qui dominent et entraînent les autres, et nos progrès seront rapides.

Que votre cher Victor se maintienne, comme il le dit, dans l'indépendance, mais dans une indépendance élevée qui plane sur les partis et ne relève que du devoir et de la vérité. Il est un des plus beaux espoirs de notre France. Qu'il se conserve pour elle dans cette pureté, cette chasteté d'âme que Dieu a mise en lui. Son nom se rattache aux deux causes que mon cœur et ma raison embrassent également comme indissolubles. Il sera digne de tous ses auteurs.

Au revoir, madame. A tous risques j'arriverai pour la loi des élections; je voudrais bien que ce ne

fût pas avant mai. C'est là que des bases seront posées, et je ne veux pas avoir à me reprocher un jour d'avoir pu apporter une pierre et de ne pas l'avoir fait.

Ma femme est bien sensible à votre aimable souvenir.

Agréez, pour vous et votre cher mari, les sentiments de ma tendre amitié.

Votre respectueux serviteur,

H. DE SERRE.

---

695. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Samedi 11 mars 1820.

Mon très-cher ami,

Nous finirons probablement aujourd'hui notre loi de liberté individuelle. Je compte qu'amendée ou non, elle aura une majorité d'une quinzaine de voix. Hier on m'a nommé rapporteur de celle sur les journaux. Je ferai jeudi mon rapport. Ne me maudissez pas.

J'ai vu Barante, je vois Germain, Guizot. Ils se sont tous placés dans une fausse position. M. Decazes, et cela n'est que trop vrai, a péri sous leurs coups. Maintenant ils jettent les hauts cris, ils menacent de la réaction. Nous n'en aurons pas. M. le duc de Richelieu n'en veut pas; il résistera. Nous som-

mes forts, et nous le serions davantage sans toutes les déviations des gens d'esprit. Si, après la session, M. de Villèle doit être appelé aux affaires, ce qui n'est pas encore décidé, je n'y vois pas d'inconvénient. L'Espagne doit servir de leçon à tous les partis, sauf à celui des libéraux, auxquels elle peut donner de folles espérances. Le côté droit sent la nécessité de se fondre, et, en vérité, il vaut mieux l'appeler à soi et vivre avec lui que de se lier avec des hommes qui ne peuvent pas s'arrêter, que l'honneur repousse et que l'Europe maudit.

Notre ami est au Gibeau avec sa famille et se porte bien.

Sainte-Aulaire a fait hier à la Chambre un discours spirituel qui n'a pas mordu sur les esprits. Vous le verrez dans *le Moniteur*.

J'ai prié Germeau de vous envoyer tous les journaux qui en valent la peine.

Je parle de vous à tous ceux à qui il convient d'en parler comme si j'en étais chargé. Il est utile d'entretenir les bons sentiments des gens de bien.

Royer roule de projets en projets sur la loi d'élection. Il attend de vos nouvelles.

Toute la partie saine de la Chambre, l'ancienne gauche et les nouvelles élections exceptées, veut à tout prix soutenir le ministère. Nos amis parleront d'or tout haut ou tout bas, mais ils suivront les gros bataillons.

Je dînerai demain chez Royer avec Corbière.

Mille tendresses, bien cher ami; promenez-vous, dormez, refaites votre santé, prenez votre temps et

revenez vigoureux, pour battre, s'il le faut, celui qui vous aime et vous sert. Vous trouverez votre lit bon, vous pourrez vous y dorloter et ne pas tomber dans la ruelle.

Je vous embrasse, chers amis, bien tendrement.

F. L. B.

---

696. — Le baron Pasquier à M. de Serre.

Paris, le 11 mars 1820.

Mon cher collègue,

J'ai reçu votre lettre du 26, et je m'attendais bien à tout ce que vous dites des tristes jours et des mauvaises nuits que vous fait passer l'affreuse nouvelle qui a été vous chercher, et qui vous aurait atteint aussi cruellement, eussiez-vous été au bout du monde. Je souhaite vivement que le coup que vous en avez reçu n'empêche pas votre santé de se rétablir assez promptement pour que vous soyez en état de vous trouver à notre bataille sur la loi des élections. Le puissant renfort que vous nous amènerez, s'il vous est possible d'arriver à temps, sera grandement utile à la cause en général et à moi en particulier qui porte en ce moment un fardeau bien lourd; vous en pouvez juger si vous suivez au *Moniteur* le cours de nos discussions. M. Siméon me seconde cependant à merveille, et il a une facilité d'écrire qui lui permet, du soir

au matin, de produire une excellente réplique à ce qui a été dit la veille ; mais ce n'est toujours pas ce jet rapide de la tribune si important dans une discussion vive et que vous possédez si bien.

Outre ces difficultés de ma position particulière, je ne peux vous dire à quel point je souffre de voir des hommes de nos anciens amis, et sur lesquels je croyais toujours pouvoir compter, nous abandonner dans une circonstance si grave et faire cause commune avec les plus grands ennemis du trône et par conséquent du repos et du bonheur publics. Courvoisier, entre autres, est devenu une espèce de fanatique contre tout ce que nous proposons; il ne rêve que *la terreur de 1815* et oublie *celle de 1793* qui pourtant était encore un peu plus sérieuse. Cependant je compte toujours sur la majorité, mais ce sera bien en la tirant par les cheveux; jamais le sort d'un pays n'a aussi cruellement dépendu de 5 ou 6 voix qui en vérité, cependant, pourraient bien n'être guère en état d'en décider en connaissance de cause. Quant à X., sa peur pourra devenir proverbiale comme la terreur panique.

J'ai eu avant-hier des nouvelles de notre ami Decazes : il est arrivé chez lui, et déjà beaucoup mieux portant; il en avait besoin, car je vous assure que je le croyais beaucoup plus malade que vous. Vous êtes étonné qu'il ne soit pas resté ici plus longtemps pour mettre ses successeurs au courant d'une foule de choses; je comprends cet étonnement, justifié par la distance d'où les choses vous apparaissent ; mais, mon cher collègue, vous nous faites l'honneur de

nous croire plus raisonnables que nous ne le sommes, et chaque jour me prouve que nos têtes sont encore bien vives et par suite bien peu réfléchies, et surtout portant la passion jusqu'au point de s'en laisser aveugler même contre nos intérêts les plus évidents. N'importe, il faut bien servir son pays tel qu'il est, et plus il a de faiblesses malheureuses, plus il a besoin d'être servi et de l'être avec courage et dévouement.

Adieu, mon cher collègue. Donnez-moi de vos nouvelles le plus souvent que vous pourrez et croyez à mon plus sincère attachement comme je compte sur le vôtre.

P.

P. S. Le Roi a été fort touché et satisfait de votre lettre.

---

697. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 11 mars 1820.

Monseigneur,

Si je ne vous ai pas jusqu'ici envoyé un plus grand nombre de journaux, c'est que je pensais que vous les aviez à Nice, et encore avais-je soin de vous donner un extrait de ce qu'ils me paraissaient contenir d'intéressant; mais désormais je vous

adresserai régulièrement chaque jour les journaux les plus prononcés de chaque parti, *le Constitutionnel*, *le Drapeau blanc* et, selon l'occurrence, ceux qui contiendront quelques articles remarquables. Par ce moyen ma correspondance se trouvera beaucoup diminuée, mais j'aurai soin de vous tenir toujours au courant de tout ce qui nous arrivera d'intéressant des départements et de ce que je pourrai savoir de particulier.

Nous continuons à recevoir de nombreux avis sur des propos coupables tenus à l'occasion de la mort du duc de Berry; on nous dénonce surtout une foule de gens dont les discours tendraient à faire croire qu'ils étaient informés du coup qui se préparait ou qu'ils attendaient quelque chose d'analogue; mais il arrive souvent que ces circonstances graves en apparence cessent de l'être à la vérification plus approfondie, et l'on a fait d'ailleurs la remarque qu'il n'est pas de grande catastrophe qui ne se trouve avoir été annoncée de cette manière par des mots qui sont le plus ordinairement dits par hasard et plus souvent encore ont été dénaturés; on a soin cependant de communiquer à la Cour des pairs tout ce qui survient dans ce genre.....

Le procureur général de Colmar[1] nous transmet un procès-verbal dressé par le commissaire de police de Mühlhausen, d'où il résulte que dans la matinée du 19 février plusieurs chiens ont été vus dans la ville avec des crêpes au col.

[1] M. de Chevers.

Un conseiller vient de mourir à Caen ; le procureur du Roi du Havre[1] donne sa démission pour des raisons de famille : c'est un magistrat fort regrettable et difficile à remplacer. Une place de juge est vacante à Lisieux.....

Les affaires d'Espagne vont décidément assez mal : Mina paraît avoir intercepté les routes principales de telle façon que les libéraux seuls reçoivent exactement des nouvelles.

Je joins ici le numéro de *la Minerve* qui m'arrive à l'instant.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence l'hommage de mon respect.

GERMEAU.

---

698. — M. Royer-Collard à M. de Serre.

Ce samedi 11 mars 1820.

On dit, mon cher ami, que vous allez bien ; je serai heureux de l'apprendre de vous. En attendant, je veux, comme vous me l'avez demandé, vous tenir au courant de moi-même.

Mettons le renouvellement intégral hors de la question ; c'est trop d'ambition de faire de l'avenir ; sauvons le présent. Je vous donnerai cinq ans, dix

[1] M. Labbé des Fontaines.

ans, cent ans, si c'est un moyen de résister, d'ici à un an, à la crise où nous sommes engagés. Je crois seulement que le renouvellement intégral complique mal à propos la discussion présente, et qu'il est dévolu de plein droit, c'est-à-dire la question, à une Chambre renouvelée intégralement par la dissolution.

L'*évidence* ne m'abandonne pas sur la division des électeurs en classes, ou, ce qui est la même chose, sur l'inégalité des votes. Principes à part, une inégalité de ce genre ne s'impose pas ; elle doit sortir uniquement des influences morales qui existent dans la société. C'est à la loi d'empêcher que ces influences ne soient étouffées. Je conviens qu'elles le sont aujourd'hui, et qu'elles doivent être dégagées, mais non séparées et constituées à part. Votre remède est un nouveau mal, un aliment donné à l'esprit révolutionnaire, une nécessité faite aux partis de déployer toutes leurs forces.

Le *dégagement* dont je parle peut s'opérer de plusieurs manières. La dislocation du grand collége en plusieurs me plaît médiocrement, quoiqu'elle ait assez de faveur dans le centre et dans la commission. Si le mal vient, comme je le crois, de ce qu'un grand nombre d'électeurs sont réellement incapables d'élire avec indépendance et discernement, le vice radical de la loi se retrouvera dans les élections d'arrondissement. Le véritable remède serait de considérer, et on le peut et peut-être on le doit, la contribution de 300 francs comme un *minimum* et d'élever cette contribution progressivement à 500 francs, en divisant les départements en classes.

Il n'y a certainement pas de mesure plus fausse et plus inégale qu'une mesure uniforme. La seule objection, mais elle est très-forte, c'est le danger de retirer des droits acquis. On le diminuerait, toutefois, en abaissant la contribution au-dessous de 300 francs dans un certain nombre de départements.

Enfin, il reste de diviser l'élection en deux degrés en la laissant entièrement aux électeurs, c'est-à-dire en formant des assemblées primaires d'électeurs, au nombre de cinquante au moins et de cent au plus, lesquels nommeraient entre eux les membres du collége de département. Je sais tout ce qu'il y a à dire contre, et à quel point ce mode d'élection corrompt et abaisse le principe du gouvernement représentatif; mais on se résigne plus facilement à ce genre d'humiliation quand on est profondément convaincu que le gouvernement représentatif est impossible à maintenir dans sa vérité et son énergie. Il est infiniment probable que les deux degrés vous donneraient précisément la Chambre que vous cherchez. Une vraie Chambre sera factieuse de quelque côté que soit la majorité, et pour nous, entre une Chambre factieuse et une Chambre qui incline à la servilité, il n'y a pas encore de milieu.

L'heure me presse, mon cher ami, et j'enrage. La commission des élections ne s'est pas assemblée de la semaine. Comme j'en suis le président, je traîne pour vous donner le temps de bien raffermir votre poitrine.

Adieu ; je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur.

R.-C.

---

699. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, dimanche 12 mars 1820.

Votre lettre du 4 m'arrive, cher ami, et me prouve que vous avez reçu les miennes des 24, 25 et 26. Tout est donc en ordre jusque-là.

Vos petites filles sont propres, gentilles, gaies. Je les embrasse pour vous et pour moi. Elles m'aiment. Adèle[1] et la nourrice en ont grand soin. Je reverrai aujourd'hui Louise rue d'Enfer. On se porte bien sur les hauteurs du faubourg Montmartre.

C'était hier jour de poste. Royer et M. Pasquier vous ont écrit. Le premier vous a développé toutes ses combinaisons nouvelles. Choisissez.

M. le duc de Richelieu vous écrira.

Nous n'avons pas pu finir hier notre loi ; mais le ministère a toujours eu la majorité.

M. Decazes a été trahi par certaines gens, mais il n'a pas été renversé par eux, il l'a été par d'autres. Il y a des forces dans la Chambre pour résister à

[1] Femme de chambre de Mme de Serre.

toutes les exagérations. Il ne faut que s'entendre. Mais l'extrême gauche est inconciliable ; toute communication avec elle donne des forces à l'autre côté. Ce centre si méprisé peut se grossir et devenir formidable, s'il reçoit dans son alliance la majeure partie du côté droit, qu'il contiendra.

Il faut marcher pas à pas dans la carrière du gouvernement représentatif; nous reculons pour avoir été trop vite; le pouvoir royal ne peut pas rester désarmé en présence de tant d'ennemis. L'opposition doit être désormais populaire; toutes les fois qu'elle se montrera assez forte pour envahir, elle inquiétera la France et l'Europe. Qui peut la contenir? Un homme tel que vous. Soit; mais la chance est hasardeuse, les plus habiles y ont échoué. Aurez-vous de la santé? y serez-vous toujours?

Je suis sans passions, sans intérêts privés, sans orgueil de caste, et je suis convaincu que les doctrinaires nous conduisent ou à la perte de la liberté ou à la perte des Bourbons. Leurs intentions sont pures, leur esprit les trompe.

Je suis mal avec les libéraux, vous ai-je dit. Vous savez que les meneurs de ce côté m'ont toujours fait horreur. Toutefois les menés me caressent, et les *Ternaux* ont peut-être à présent, du moins en grande partie, plus de confiance en moi qu'en d'autres.

Nous nous parlons à cœur ouvert, et de part et d'autre il faut tout entendre. Vous savez du moins que vous avez sur *qui* compter.

Je ferai part à Royer de vos tendresses.

Je vous embrasse, mes très-chers amis.

F. L. B.

M. Decazes et sa famille se portent bien.

Nous vous avons envoyé l'exposé des motifs. Les tableaux et tous les journaux vous seront expédiés désormais.

---

700. — M. de Serre au duc Decazes[1].

Nice, 13 mars 1820.

. . . . . .

Depuis la commission nommée, Royer m'a écrit. Il paraît qu'ils veulent faire un contre-projet. Cela leur prendra du temps. Dans une page environ contre les deux colléges il ne me dit pas un mot intelligible. S'il n'a pas d'autres raisons que celles-là à donner à la tribune, il ne me sera pas difficile de les détruire. J'espère que le temps, que la discussion effaceront un peu l'impression des excès des ultras et donneront aux révolutionnaires d'abondantes occasions de se montrer tels qu'ils sont. Il vous sera revenu que X. ment et intrigue beaucoup à votre sujet. Il dit que, la veille de votre retraite, vous aviez consenti, avec lui, à l'abandon de la loi des élections, que, sous peu, vous reviendrez nécessai-

[1] Cette lettre ne nous est connue que par des extraits.

rement au ministère avec le maréchal Saint-Cyr et l'appui de la gauche.

J'ai fait dire à M. de Sainte-Aulaire qu'il importait à votre honneur, autant qu'au bien du service du Roi, qu'il démentît hautement de pareils propos par ses discours et ses actions. Plus les ultras se conduiront avec indignité envers lui comme envers vous, plus on le croira.

Pasquier a parlé avec un vrai talent à la Chambre des pairs

. . . . . .

---

701. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, lundi 13 mars 1820.

Ma foi, vos petites filles sont admirables, mes chers amis. Louise a fait bonne contenance hier chez Mme Royer, et ce matin, par le plus beau temps du monde, nos demoiselles vont se promener.....

Corbière dînait hier avec nous. J'ai dit à notre ami tout ce que votre lettre contenait pour lui de tendresses. Il n'abandonnera, dans aucun cas et pour qui que ce soit, l'égalité des droits ; ainsi point de colléges à 1,000 francs, pas même à 600 ; du reste tout ce que l'on voudra. Le renouvellement

intégral n'est pas admissible cette année. Il doit être la première condition d'une nouvelle Chambre. La fausse position fatigue, on voudrait en sortir; et, si le ministère ne compose pas, on prendra poste sur la loi des journaux en votant la censure jusqu'à la fin de la session ou jusqu'au mois de janvier prochain, mais en traitant en grand toute la situation et même ce qui concerne Decazes. On sent la nécessité de composer avec le côté droit, on prie, on supplie Corbière d'être l'intermédiaire. Si l'on peut s'entendre sur la loi d'élection, on se taira jusque-là. Si l'on ne peut pas s'entendre, on combattra à ses risques et périls, mais avec douleur, car le danger est grand, car il n'y a pas un moment à perdre, car tous les royalistes ensemble sont à peine suffisants. Ce sera un malheur particulier, un malheur public.

Ami, voilà la vérité, voilà le bulletin d'hier au soir. Corbière ne répond pas du succès, mais proteste de sa bonne volonté. Avais-je donc grand tort d'annoncer, en débutant, que l'on finirait par là, et fallait-il faire tant de bruit de ce drapeau planté par Decazes au milieu du côté droit? Qui pouvait mieux résister et plus contenir que lui? Il y a eu du vertige dans la conduite de nos gens.

En Espagne, l'insurrection gagne. L'effet n'en sera pas funeste à présent chez nous; peut-être même est-ce pour les royalistes écervelés une utile et sévère leçon.

Je travaille à mon rapport sur les journaux. J'ai toujours cru la loi de sûreté peu utile; mais il n'y avait pas à tournoyer, il fallait aller droit. J'aime-

rais mieux des lois répressives très-fortes que la censure ; nous sommes engagés ; les lois répressives ne devront pas se faire attendre.

Sans adieu, mes bons amis ; à demain. Longtemps avant que vous quittiez Nice, il faudra prendre vos précautions pour diriger ma correspondance. Je regrette cette lettre du 20 février, elle vous disait beaucoup de choses de circonstances sur la révolution de cour et de *doctrine*.

Je vous aime bien. Les nouvelles de Montmartre sont bonnes. Je n'ai jamais été si exact, si ce n'est quand j'étais amoureux.

F. L. B.

Je demanderai à Mounier et à Siméon tout ce qu'ils ont à publier sur la loi d'élection.

On vous a remplacé *le Moniteur* du 20 et l'on vous envoie beaucoup de journaux. Voici *le Censeur* d'aujourd'hui.

---

702. — Le duc de Richelieu à M. de Serre.

Paris, le 14 mars 1820.

Je vous remercie de tout mon cœur, monsieur, de la bonne et amicale lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire ; j'en ai été fort touché, et je partage très-sincèrement les sentiments que vous voulez

bien m'exprimer. Nous n'avons l'un et l'autre qu'un seul et unique but, celui de sauver la France et le Roi, si cela est possible; car je ne crois pas que l'ambition proprement dite entre plus dans votre cœur que dans le mien. Avec ces dispositions, il est impossible que nous ne nous entendions pas. J'ai un bien vif regret que votre santé vous ait forcé à vous éloigner dans un moment si critique; tâchez de la raffermir, et revenez combattre, quand vous serez en état de soutenir la tribune sans crainte de retomber.

Personne, je vous assure, n'a ressenti plus vivement que moi l'injustice dont M. Decazes a été la victime, et personne ne rend plus que moi justice à la loyauté et à la pureté de ses intentions. Il est impossible que le temps, en calmant la violence des passions, ne ramène pas la saine partie du public à une opinion plus équitable sur son compte, et ce serait avec un véritable plaisir que je voudrais y contribuer.

Sans entrer dans la discussion de l'à-propos des lois proposées, une fois qu'elles l'étaient, il fallait les soutenir, et les retirer était céder la victoire aux méchants. Je sais qu'ils nous la feront payer cher et que l'excès de leurs invectives et de leur fureur, dont les journaux vous apportent tous les jours les tristes détails, a beaucoup d'inconvénients, moins pourtant, à mon avis, que n'en eût eu la faiblesse de reculer devant les menaces d'un parti auquel il est évident qu'il faut imposer, si l'on veut qu'il cesse d'être nuisible, et qui ne sera jamais gagné par au-

cune concession. En vous parlant ainsi, je suis bien éloigné de croire qu'il faille se livrer à l'autre extrême, mais j'attache, je l'avoue, un grand prix à ce qu'il se réunisse à nous : les royalistes de toutes les nuances ne sont pas trop forts réunis ; il me paraît très-désirable qu'ils fassent un faisceau, et qu'ils ne donnent pas au monde le spectacle funeste d'une division à laquelle on est contraint d'attribuer une grande partie des dangers de notre position. Au reste, les deux personnes que vous nommez[1] m'ont paru dans des idées conformes aux vôtres sur le peu de convenance de l'admission d'eux et des leurs aux emplois d'ici à longtemps, et bien sûrement avant que les lois ne soient passées. Je les ai trouvés dans une mesure parfaite de raison et de modération. Soyez bien persuadé qu'il n'entrera jamais dans ma pensée de me livrer à un parti; mais je crois qu'il faut que les choses en viennent au point qu'il n'y en ait que deux : celui des royalistes qui veulent conserver ce qui est et celui des ennemis qui veulent le détruire.

Vous voyez que votre idée de gagner du temps se réalise naturellement par la marche même des discussions qui est aussi lente que pénible ; mais je crains bien qu'il ne soit pas possible de ramener les esprits au point où ils en étaient avant la catastrophe, et même à cette époque je ne sais si les chances pour le changement de la loi d'élection, que vous regardez avec raison comme la loi déci-

[1] MM. de Villèle et Corbière.

sive, étaient aussi bonnes qu'à présent. Au reste, les événements marchent si vite ici, la disposition des esprits est si mobile que ce qui est vrai aujourd'hui pourrait fort bien ne l'être plus demain. J'espèretoutefois, si rien d'inattendu ne vient déranger ces combinaisons, que la majorité se formera et sera un peu plus forte que nous ne l'avions cru. Il est certain que si votre santé vous permet de venir pour défendre la loi d'élection, cette majorité augmentera encore de quelques personnes sur lesquelles vous exercez une influence personnelle. Je désire donc vivement pour toutes sortes de raisons que vous puissiez être ici à cette époque; mais, comme il n'y aurait rien à gagner à ce que vous vinssiez pour être malade, soignez-vous et restez assez longtemps pour que le beau temps soit établi, et que vous n'ayez pas à craindre une rechute; c'est le vœu du Roi, à qui j'ai remis votre lettre, et qui m'a chargé de vous témoigner combien il était touché des sentiments que vous lui exprimiez, et sur lesquels, m'a-t-il dit, il aime à compter parfaitement. Sa Majesté a assisté hier à Saint-Denis à l'inhumation du duc de Berry, et, quoique la cérémonie fût très-longue et bien pénible tant au moral qu'au physique, le Roi n'en a pas été trop fatigué.

Recevez, monsieur, l'expression de l'amitié d'un collègue qui désire obtenir la vôtre; j'y joins les vœux bien sincères que je fais pour votre prompt rétablissement et l'expression de ma haute considération.

RICHELIEU.

Permettez que j'offre ici mes hommages à Mme de Serre.

---

703. — M. de la Boulaye à Mme et à M. de Serre.

Paris, mardi 14 mars 1820.

Très-belle Excellence,

Je reçois votre lettre du 6, et, si je n'ai pas couru ce matin vers le rivage, du moins ai-je été chercher Louise dans le jardin de la chancellerie, sur les bords du bassin, où j'espère que vous aurez désormais de belles eaux, car on a mis, en faveur des nymphes de vos fontaines, toute la place Vendôme sens dessus dessous.

Je m'attendais à toutes ces belles et grandes lettres. Que sont mes pages en comparaison de celles de la duchesse de Broglie? Quoi qu'il en soit, je ne concevrai jamais que les affaires de France puissent être bien menées par un petit nombre d'hommes très-habiles, très-spirituels sans doute, mais en constante opposition avec eux-mêmes d'abord, puis avec la cour, la noblesse, le clergé et tout le gros bon sens d'un pays, en même temps que, excepté les adeptes, qui ne se trouvent pas en grand nombre, je crois, dans les cabinets étrangers, bien peu de personnes influentes, au delà des frontières, veulent ou peuvent les entendre. Ce n'est pas que je ne me rende bien compte de la situation ac-

tuelle depuis le point le plus haut jusqu'au plus bas; mais il y a de l'impossible, de l'insoluble dans ce que la *doctrine* désire; elle ne l'obtiendra pas, ou ne l'obtiendra qu'aux risques et périls de notre malheureuse patrie.

Tranquillisez-vous. Où vous êtes, vous vous trouvez maîtres de différer ou de hâter votre retour, quand même le plus heureux rétablissement vous laisserait votre libre arbitre. Seulement il faut que la correspondance soit d'accord avec les déterminations.

Nous avons eu hier à la Chambre une scène fâcheuse. Le général Foy va trop vite, parle trop haut, est trop fier des éloges qu'on se hâte de prodiguer à toutes les nouvelles recrues. M. de Corday[1] l'a publiquement traité d'insolent : il va falloir en découdre[2].

[1] M. de Corday de Pierre servait, au moment de la Révolution, dans les gendarmes du Roi. Il émigra et fit partie de l'armée de Condé. Il reçut la croix de Saint-Louis. En 1815 les électeurs du Calvados l'envoyèrent à la Chambre, où il siégea sur les bancs de la droite..... Charlotte Corday appartenait à la même famille, mais à une autre branche (celle d'Armont) séparée depuis le XVe siècle.

[2] CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 13 mars.

Suite de la discussion sur le projet de loi relatif à la liberté individuelle.

M. LE GÉNÉRAL FOY. ..... C'est à l'aide des étrangers que cette minorité est parvenue à établir quelque temps son empire : sans eux, dix mille insurrections se seraient succédé, tant étaient multipliés les actes arbitraires les plus révoltants, les vexations, les persécutions, les humiliations de tout genre; et croyez-vous que, sans l'étranger, sans la crainte de voir notre pays livré à toutes les

Vos parents se portent à merveille.

Portez-vous bien, mes très-chers amis; j'embrasse Gaston et je suis à vous pour la vie.

F. L. B.

Le duc de Richelieu a dû ou doit vous écrire.

---

704. — M. de Serre à M. Germeau.

Nice, 15 mars 1820.

Je reçois, monsieur, vos lettres des 6 et 8 et vous en remercie. Tous les détails qui me mettent au

horreurs de la dévastation, nous aurions souffert les outrages d'hommes que, pendant trente ans, nous avions vus dans l'humiliation et dans l'ignominie? (Les plus violents murmures s'élèvent à droite.)

M. DE CORDAY, *se levant et descendant de la droite.* Vous êtes un insolent. (Le même mouvement éclate dans toutes les autres parties de la salle.)

M. LE PRÉSIDENT. Je rappelle à l'ordre et au respect qu'il doit à la Chambre le membre qui s'est permis l'emploi d'une telle expression. (*Moniteur* de 1820, p. 336.)

Le général Foy continua son discours sans répondre à M. de Corday.

Le lendemain, MM. Foy et de Corday, assistés de quatre témoins, se rencontrèrent au bois de Romainville. Le général, favorisé par le sort, tira en l'air; son adversaire en fit autant. Puis ils se rapprochèrent l'un de l'autre, s'expliquèrent franchement et se donnèrent la main. — Voyez les *Discours du général Foy*, t. Ier, p. 51, et l'*Histoire du gouvernement parlementaire*, par M. de Hauranne, t. V, p. 442.

courant de la situation à Paris et dans les départements me sont très-précieux. Je vous prie toujours de me les continuer.

Les derniers froids m'ont été contraires ; j'espère n'en plus trouver à mon arrivée à Paris. Ma famille ici se porte bien.

Au revoir, monsieur. Croyez à ma considération et à mon attachement.

H. DE SERRE.

Mme de Serre vous remercie de vos lettres et vous fait tous ses compliments.

---

705. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Mercredi, 15 mars 1820.

Deux mots seulement, mes chers amis : j'ai des affaires par-dessus les yeux ; mais nos affaires de famille n'en iront pas moins leur train. Nos petites filles viennent d'être passées en revue..... vêtues ou non, les jeunes dames ne laissent rien à désirer. Il n'en est pas de même à la Chambre des députés : crus ou cuits, assaisonnés ou non, nous devenons détestables. Foy et Corday ont été sur le pré : des balles en l'air. Nous verrons ce qui se passera au-

jourd'hui[1]. Demain ou après-demain mon rapport sur les journaux.

[1] CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 16 mars.

M. LE GÉNÉRAL FOY..... Permettez-moi, messieurs, d'exprimer à cette tribune la douleur et l'étonnement que m'a causés l'interprétation donnée aux paroles que j'ai prononcées à la fin de la séance du 13. J'ai voulu désigner cette poignée de délateurs et d'oppresseurs de 1815 que, pendant ma carrière active de trente ans, je n'avais rencontrés sous aucune bannière ni dans aucun des chemins de l'honneur. La vivacité même de mes expressions ne prouve-t-elle pas suffisamment qu'on ne devait pas, qu'on ne pouvait pas les appliquer à une classe nombreuse de citoyens qui a beaucoup et longtemps souffert, à des hommes que j'ai combattus corps à corps, et par conséquent avec estime, à Oberkamlach et dans vingt autres rencontres, à des Français qui, rentrés en France depuis dix-neuf ans, y retrouvèrent tout de suite la considération, qui, dans les temps paisibles, s'attache naturellement à tout ce qui est élevé dans la société? J'ai été offensé par un de mes collègues, qui lui-même s'était cru offensé par moi dans la cause de ses anciens compagnons d'exil. Nous avons fait ce que font gens de cœur en pareille circonstance. Mais, comme citoyen, comme député, il me restait un devoir à remplir, et je le remplis ici avec loyauté et confiance; je serais le plus malheureux des hommes si de fausses interprétations données à mes paroles, par mes anciens et nombreux compagnons d'armes ou par d'autres, introduisaient de nouveaux éléments de discorde dans notre pays qui n'a besoin que de paix et d'union. (Une foule de voix dans toutes les parties de la salle : *Bien, bien, très-bien!*) Notre sang à tous, quelque ligne que nous ayons suivie précédemment, ne doit plus couler que pour la défense de la patrie, du trône et de nos institutions constitutionnelles. (Nouveau et très-vif mouvement d'adhésion générale.)

M. DE CORDAY. Les éclaircissements que M. le général Foy vient de donner sur ce qui s'est passé à l'avant-dernière séance, éclaircissements qu'il avait déjà donnés avec loyauté à plusieurs de nos collègues et à moi-même, ne doivent laisser aucun doute sur ses véritables sentiments. Je déclare donc que l'expression dont je me suis servi dans cette même séance du 13 n'aurait pu être appli-

Les grands parents vont très-bien.

Mille bonnes tendresses, chers amis; portez-vous bien.

F. L. B.

---

706. — M. de Mézy à M. de Serre.

Mercredi 15 mars 1820.

Monsieur,

Je vous remercie encore beaucoup du petit mot que vous avez bien voulu m'écrire. Je suis charmé que les difficultés, au lieu de vous décourager, vous

cable qu'à celui qui aurait eu l'intention d'insulter ceux dont je m'honore d'avoir fait partie, et qui partagent encore mes sentiments.

M. de Corday descend de la tribune au milieu du mouvement général d'adhésion et de satisfaction de l'Assemblée, et s'avance vers le général Foy, placé sur le premier banc de la gauche, et tous deux se serrent la main..... Le mouvement de l'Assemblée se prolonge pendant que M. de Corday va reprendre sa place. (*Moniteur* de 1820, p. 345.)

« Mais au dehors, tant était grande alors l'irritation réciproque des partis, l'effet fut loin d'être le même, remarque M. de Hauranne. Les journaux de la droite aussi bien que ceux de la gauche rendirent compte de l'incident, brièvement, froidement, ironiquement même, et de manière à montrer que l'arrangement leur déplaisait fort. Certes on ne pouvait mettre en doute le courage du général Foy ni celui de M. de Corday. On imputait donc à quelque transaction politique les marques d'estime qu'ils s'étaient données et *le Censeur* alla jusqu'à annoncer que le général Foy allait probablement être appelé à remplacer, comme ministre de la Guerre, M. de Latour-Maubourg. »

inspirent un plus vif désir de les surmonter. Au reste, ne vous pressez pas de revenir avant le temps. Il est évident que le travail de la commission sur la loi d'élection sera très-long. Ils ne sont nullement pressés d'en finir, et les doctrinaires, qui y dominent, disent hautement que le rapport n'aura pas lieu avant la fin d'avril. S'il devait avoir lieu plus tôt, nous serons bien instruits et vous serez averti à temps.

Nous avons eu hier un excellent discours de Siméon et trois déclamations jacobines de Martin de Gray[1], Basterrèche et Benjamin. Ils sont au dernier degré de fureur, et cela ne fera qu'augmenter. La loi passera cependant, et j'espère sans les amendements de la commission qui l'ont défigurée. On fera tout ce qu'on voudra pour celle de la presse; mais les difficultés seront grandes pour celle d'élection, et tout votre talent et votre juste influence seront bien nécessaires.

M. Decazes m'a écrit ce matin; il est arrivé en assez bon état, mais un peu fatigué. Il fait sérieu-

[1] Le baron Alexandre Martin de Gray, fils de François Martin, avocat au Parlement, puis membre de la Constituante, naquit à Besançon le 25 avril 1775. En 1804, il succéda à son père comme maire de Gray. De 1806 à 1811, il fut membre du Corps législatif. Il exerça de nouveau les fonctions de maire du 21 juin au 14 juillet 1815, et, dans une émeute, sauva la vie au préfet de son département. Député de la Haute-Saône en 1817, il siégea sur les bancs de la gauche et obtint quelques succès oratoires; mais la perte de la vue l'obligea, en 1820, de renoncer à la carrière législative. Il est mort à son château de Gray le 8 février 1864. Une notice sur sa vie a été écrite par M. Jules Sauzay. Besançon, 1864.

sement ses préparatifs pour l'Angleterre, où il sera reçu à merveille, si l'on peut s'en rapporter à la lettre du roi d'Angleterre, que le Roi a bien voulu me montrer hier. On ne peut rien imaginer de plus flatteur et de plus aimable. Vous aurez su que le jour de l'affaire du procès-verbal relatif à Clausel de Coussergues, le Roi avait fait venir Sainte-Aulaire pour l'inviter à ne pas parler sur ce sujet, ce qui fait que les ministres et Sainte-Aulaire lui-même se sont levés pour l'ordre du jour. Heureusement que Clausel a fourni ensuite l'occasion de le rappeler à l'ordre à une immense majorité, sans quoi le silence obligé des ministres sur la première question aurait paru un peu gauche.

Je vous quitte pour me rendre à la Chambre. Pasquier parlera aujourd'hui et l'on clora la discussion. Demain on ira aux voix sur les articles.

Recevez de grâce la nouvelle assurance de tous mes sentiments de dévouement et de haute considération.

DUPLEIX DE MÉZY.

---

707. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 15 mars 1820.

Monseigneur,

Je n'ai pu encore, quelques recherches que j'a ie faites, me procurer les *Considérations sur* a

France de M. le comte de Maistre : la première édition[1] et la réimpression de 1814 sont tout à fait épuisées; je fais chercher dans le commerce, et ferai tout pour trouver cet ouvrage.

Je joins ici aux journaux le dernier numéro des *Lettres champenoises* à cause d'un morceau très-curieux qu'on donne comme de Napoléon.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence mes respectueux hommages.

GERMEAU.

---

708. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, jeudi 16 mars 1820.

Mon bon et cher illustre,

Je reçois votre lettre du 8; elle me fait grand bien. Ne vous fatiguez pas; mais de temps à autre, de loin en loin, de pareilles communications feront ma consolation et ma joie. Nos cœurs s'entendent; il n'y a pas de distance entre eux comme entre nos esprits.

Vos enfants me charment; ils me caressent. Priez-moi de ne pas vous les souffler.

En Espagne, la royauté est aux pieds des Cortès, *quod Deus avertat!*

[1] La première édition est de 1796.

Le courrier ne part que dans deux jours. Je pars pour faire mon rapport sur les journaux. Nous nous reverrons.

Courage, rétablissez-vous. Je vous aime bien, mes chers amis. Rien de ce qui vous touche n'est négligé.

F. L. B.

---

709. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, vendredi 17 mars 1820.

Nous avons les plus jolies et les meilleures petites filles du monde : elles vous recommenceront Mme de Serre.

Je vous envoie mon rapport sur les journaux ; il a été écouté[1].

Sainte-Aulaire sait et sait bien tout ce que vous avez mandé à Wendel, tout ce que vous m'avez dit à moi-même, sur ce qui importe à la loyauté comme à l'honneur de son gendre. Il part demain pour le Gibeau, et je le charge de mes lettres. Sur le fond et sur la forme, nous n'avons qu'une seule pensée.

Le Roi, en félicitant M. de Lally[2] sur ce qu'il

[1] Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 423 et suivantes.

[2] Trophime-Gérard, marquis de Lally-Tollendal, né à Paris le 5 mars 1751. Il se signala, dès sa jeunesse, par ses efforts pour

avait dit à la Chambre des pairs, à propos d'une pétition contre M. Decazes, lui a cité Ovide noblement contredit :

Donec eris felix, multos numerabis amicos;
Tempora si fuerint nubila, solus eris[1].

Les affaires d'Espagne sont un point noir sur notre horizon.

M. le duc de Richelieu est plein de bons sentiments pour vous. Il vous promet un compagnon digne d'hommes tels que vous, et me charge de vous le dire.

Mille tendresses. A demain, mes chers amis.

F. L. B.

obtenir la réhabilitation de son père, décapité en 1766 : après bien des années, elle lui fut accordée. Député de la noblesse de Paris aux États-Généraux, il se montra partisan des sages réformes. Il s'éloigna après les journées d'octobre, reparut en 1792, faillit périr dans les massacres de septembre, émigra une seconde fois et ne revint qu'en 1800. Il ne prit aucune part aux affaires publiques sous le Consulat et l'Empire. En 1815, il suivit Louis XVIII à Gand. Au retour, il fut nommé pair de France : il prit plusieurs fois la parole en faveur des libertés constitutionnelles. Il mourut à Paris le 11 mars 1830. Il a publié quelques écrits, entre autres un *Plaidoyer pour Louis XVI* qu'il n'avait pu prononcer malgré ses instances.

[1] Ovid. Trist., lib. I, eleg. IX, v. 5 et 6.

710. — M. de Serre à sa mère.

Nice, 18 mars 1820.

Nous recevons, chère maman, votre lettre du 8. J'ajourne toujours mon retour au temps où vous aurez du chaud à Paris, aux environs de mai : voilà pour la santé; pour la politique, au temps où l'on discutera la loi des élections. J'espère que ces deux époques pourront concourir. Le voyage m'a très-vite sorti de l'état de maladie; mais il faut beaucoup plus de temps pour raffermir ma poitrine fatiguée, pour restaurer toute une machine qui l'est depuis longtemps. Et, comme vous le dites, les chagrins, les mauvais temps que j'ai eus depuis mon séjour ici m'ont encore retardé.

Au revoir, chère maman. Que je regrette, maintenant que tout mon temps n'est plus pris par les affaires, de ne pas me trouver à portée de vous pour vous en donner une partie ! Au moins, dans cet état de convalescence, je me rappelle tous vos bons soins et toutes nos heureuses conversations dans des moments pareils.

Annette vous fait mille amitiés.

Nous vous embrassons tendrement ainsi que mon père, que je me réjouis de voir mieux portant. Tout à vous, chère maman.

Votre meilleur ami,

H. DE S.

711. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, samedi 18 mars 1820.

. . . . . .

ous ne savons pas encore ce que déterminera la
nission des élections. MM. Lainé et Bourdeau
ennent seuls pour le projet de loi présenté. Les
es en demandent le rejet ; ensuite, et selon
ge, ils ne se mettraient point d'accord. Nous
ıs essayer de gagner du temps et de mettre,
s les journaux et les comptes, le budget sur le
ɜ. Mais comment venir à bout de cette commis-
dès recettes? Le génie de Ganilh était l'Arimane
finances, et ce génie a, cette année, beaucoup
du ses ailes.

ainte-Aulaire est parti ce matin pour le Gibeau.
re lettre du 6 à Wendel, celle du 8, dont je vous
éjà remercié, m'ont mis au large. Je n'attendais
moins. J'aurais moins osé dire. Fort de tant
cellentes pensées, je me suis énergiquement
rimé et j'ai donné à la situation toutes ses cou-
's dans une longue lettre dont Sainte-Aulaire
porteur. Vous y intervenez pour tout ce que vous
vez dit de tendre sur notre Ovide et pour beau-
p de vos sages prévisions sur les affaires.

Ios gens d'Espagne vont nous donner du fil à
ɔrdre. Il y a de grandes ressources encore, comme

vous dites, et surtout si la droite en est suffisamment touchée.

Mille bonnes tendresses, mes bien chers amis. Je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

F. L. B.

---

712. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, dimanche 19 mars 1820.

J'ouvre, très-cher ami, votre bonne lettre du 11. On peut dire de l'amitié entre gens de bien :

Vires acquirit eundo[1].

La vôtre m'honore. Lorsque, dans ma jeunesse, l'amour m'indiqua une femme qui réunissait aux grâces et à la beauté toute la délicatesse et tous les charmes de l'esprit, j'éprouvai tout ce que le sentiment peut avoir de plus vif et de plus exquis. En amour, je n'ai que des réminiscences. Mon cœur n'a pas vieilli pour l'amitié : je l'éprouve.

Nos petites filles sont en bon point..... Ma fille en Dieu dort ce matin du plus doux sommeil. Mon baiser a été discret.

Je ne fais de vos lettres que l'usage convenable. Sans m'écarter du vrai, j'en dore l'expression. M. le

[1] Virgil. *Æn.*, l. IV, v. 175.

: de Richelieu est fier de son association avec
ıs; une lettre de lui a dû vous en convaincre.
:te lettre était écrite lorsque j'ai reçu la vôtre
8. J'y ai puisé de quoi donner à d'excellents sen-
ıents une nouvelle énergie.

Je vois régulièrement le duc et la duchesse de
ɔglie. Ils me comblent de bonté et vous parfu-
z l'air que nous respirons ensemble. Il est bien
'ivé quelque chose de ce que vous craigniez.
s doctrinaires, comme les orientalistes, ne peu-
ıt guère s'arracher à la politique de Babylone
de Palmyre; leur livre de poste est d'une ex-
ème exactitude, mais pour voyager dans les es-
ces imaginaires. Je suis trop peu versé dans cette
ographie pour ne pas paraître médiocre aux pro-
sseurs; je me sauve avec quelques plaisanteries,
elques boutades; je fais ferme contre les assail-
ıts, qui ne m'ont pas encore fait reculer d'un pas.
ı reste, nous nous maintenons en assez bonne
rmonie.

Je dîne aujourd'hui chez Royer. Elle est déplo-
ble, la position de notre ami. Les journaux les
ouvantent tous. Ils ont la langue glacée et ils me
ennent pour un bravache. Sur Decazes, comme
r tout le reste, il y a eu de la fluctuation.

Vous êtes content de M. Pasquier; il y a lieu.
ui n'hésite pas à déclarer que vous êtes le maître.

Wendel m'a communiqué votre excellente lettre
ı 6. Vous y donnez du corps à mes pensées. Nous
ɔmmes complétement d'accord.

Nous avons déjà mis en action les deux tiers de

votre idée. Villèle et Corbière, pour la droite, Lainé et Bourdeau, pour le centre droit, s'entendent par les ministres, et plus directement peut-être; mais même dans le centre droit il y a répulsion des communications directes. Tout ce qui peut se détacher du centre gauche se réunit de fait et de cœur au centre droit. Je pourrais aller plus loin; mais il faudrait porter aux meneurs de la réunion Ternaux des coups plus forts que mon amitié pour Royer ne me le permet. Nous avisons à gagner du temps, et j'engage le ministère à presser M. Beugnot, qui sera nommé rapporteur de la commission des dépenses.

Vos grands parents vont bien. Adieu, cher garde des Sceaux; adieu, belle Excellence. Je suis à vous.

F. L. B.

P. S. M. de la Tour-du-Pin[1] va en Espagne voir

[1] Frédéric-Séraphin de la Tour-du-Pin-Gouvernet, né à Paris le 6 janvier 1759, était fils de Jean-Frédéric de la Tour-du-Pin, comte de Paulin, qui, après avoir été lieutenant général des armées du Roi, député de la noblesse de Saintes aux États-Généraux, ministre de la Guerre de 1789 à 1790, périt sur l'échafaud en 1794. Le comte de Gouvernet (d'abord il porta ce nom) fut successivement aide de camp du marquis de Lafayette (en Amérique) et du marquis de Bouillé (lors des troubles de Nancy), colonel commandant du régiment de Royal-Vaisseau et ministre plénipotentiaire à la Haye, fonction qu'il remplit jusqu'au 10 août 1792. Obligé de s'expatrier, il passa aux États-Unis avec sa femme (Henriette-Lucy de Dillon). Il acheta des terres incultes pour une faible somme et les défricha; la comtesse vendait au marché d'Albany les produits de son jardin et de sa basse-cour; ils avaient pour aides un nègre et deux négresses. Ils revinrent sous le Directoire, mais durent s'éloigner de nouveau et ne rentrèrent définitivement que

si l'on peut donner quelques conseils utiles à ce malheureux roi[1].

Ah! que nous avons besoin de force et de courage!

---

713. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, lundi 20 mars 1820.

20 mars! fatale époque, mes très-chers amis; ne recommençons pas. La garde royale est excellente. Ceux qui s'y entendent disent qu'on est, à tout événement, maître de la capitale et d'un rayon de vingt lieues. Le peuple des faubourgs vaut mieux

sous le Consulat. M. de la Tour-du-Pin fut, sous l'Empire, préfet de la Dyle, puis de la Somme. En 1814, il se rendit au Congrès de Vienne comme plénipotentiaire avec MM. de Talleyrand et Alexis de Noailles. Pair de France en 1815, il reçut cette même année le titre de marquis. En 1816, il fut nommé ministre à la Haye et, en 1820, ambassadeur à Turin. Il donna sa démission dès qu'il apprit les événements de 1830, et se retira en Suisse, où il fut rejoint par son fils, le comte Aymar, condamné à mort par contumace pour avoir cherché à soulever la Vendée. Il mourut à Lausanne le 26 février 1837. — Voyez le *Tableau généalogique et raisonné de la maison de la Tour-du-Pin*, dressé en 1788 par Jean-Baptiste Moulinet, secrétaire-archiviste de la chambre des comptes du Dauphiné et continué jusqu'à nos jours. Paris, 1870.

[1] Ferdinand VII, né à Saint-Ildefonse le 13 octobre 1784, mort à Madrid le 29 septembre 1833. Son père, Charles IV, avait abdiqué en 1808.

que celui de la chaussée d'Antin. Être encore dupe de ces fanatiques de liberté qui ont servi de si bonne grâce le despotisme, de ces Spartiates *métamorphosables* en satrapes dès que le cas y échoit, cela serait trop niais.

J'ai dîné hier chez Royer. L'embarras est grand. La position devient de plus en plus difficile; car, d'un côté, on a dit que l'on avait voté pour la loi de sûreté, tandis que, de l'autre, les libéraux impriment qu'on a voté contre. On hésite à parler haut et vrai; peut-être ne l'osera-t-on pas. Dans ce dernier cas, on sera entraîné beaucoup plus loin peut-être qu'on ne le croit, et, lorsqu'on voudra s'arrêter, il ne sera plus temps.

Chez Royer j'ai vu Villemain, qui sortait de chez la duchesse de Broglie et qui m'a fort plaisanté sur ce que l'on craignait dans cette maison que vous ne vous gâtassiez. Villemain, plein de reconnaissance et de feu, ne voit que le prochain retour de M. Decazes; tout lui duit pour cette victoire. Hélas ! elle serait funeste.

Notre côté droit en est maintenant aux deux degrés. Les 300 francs et au-dessus présentent des candidats aux 1,000 et au-dessus. Il y a sur ce texte beaucoup à dire. La commission ne s'entend pas, ne peut pas s'entendre. La force des choses fera, comme vous dites, gagner du temps. Rétablissez-vous.

Lisez donc cet abbé de Pradt[1] dans *la Renom-*

[1] Dominique Dufour de Pradt, né à Allanches (Cantal) le 23 avril 1759, était grand vicaire à Rouen lorsqu'il fut député aux États-

mée d'aujourd'hui. Ce n'est parbleu pas là le chant du cygne.

Les fillettes vont à merveille.....

Sur ce, je vous aime tous deux et le garçonnet par-dessus, comme vous savez.

F. L. B.

---

714. — Le baron Pasquier à M. de Serre.

Paris, le 20 mars 1820.

J'ai reçu hier, mon cher collègue, votre lettre du 11. Je vous remercie de l'indulgence avec laquelle votre amitié a jugé mon discours à la Chambre des pairs. Il avait eu quelques succès, mais je vous dis, *sans compliment*, que votre suffrage, placé comme vous l'êtes hors du tourbillon vaporeux qui nous enveloppe ici, est celui qui me fait le plus de plaisir. Demain commence la bataille à la Chambre des députés sur le même sujet; elle

Généraux par le clergé de cette ville. Il émigra en 1791 et revint en 1801. D'abord premier aumônier de Napoléon, puis évêque de Poitiers en 1805, archevêque de Malines en 1808, il fut nommé, en 1812, ambassadeur à Varsovie. A la première Restauration, il devint grand chancelier de la Légion d'honneur; mais, après les Cent-Jours ces fonctions ne lui furent pas rendues, et, en 1816, il dut se démettre de son archevêché. Depuis cette époque, il publia maintes brochures contre le gouvernement. Il est mort à Paris le 18 mars 1837.

sera plus vive encore qu'à l'autre Chambre, mais le succès ne me paraît pas plus douteux que le déluge d'injures dont il nous faudra essuyer la bordée. C'est à présent l'assaisonnement obligé de tous les discours libéraux. Je supporterai donc encore ce combat tant bien que mal; mais il sera à la fin plus que temps que je reçoive du renfort, et, si je vois arriver la loi d'élection sans espérance de votre puissant secours, je serai d'un malheur tout voisin du désespoir. Tout est dans cette loi; je pense à cet égard absolument comme vous, et, si l'on venait à y échouer (ce que je ne crois cependant pas), ce serait à en être inconsolable. Si vous êtes à la tête de notre phalange, je n'aurai aucun doute sur le succès; arrivez donc, mon cher collègue, mais arrivez-nous fort et vaillant suivant votre louable coutume. Si alors nous devions être vaincus par les boules, ce qu'à Dieu ne plaise, du moins je serais sûr que nous aurions eu dans la discussion une puissance de raisonnement qui se retrouverait dans la conduite à tenir subséquemment et qui laisserait des traces utiles dans l'esprit de la nation.

Je partage complétement votre avis sur ce qui touche notre ami Decazes, et je n'ai cessé de tenir à tous ceux qui prétendent lui être dévoués le langage que vous indiquez. Déjà la perfidie s'est efforcée de faire croire qu'au moment de sa chute il y avait rapprochement, entre lui et les libéraux; rien n'est plus faux assurément, et j'en ai les preuves les plus certaines; mais, la route de la calomnie une fois ouverte, on ne s'y arrête pas, et il n'y a rien de plus

important pour lui que de repousser de la manière la plus patente et de faire repousser par tout ce qui lui tient les avances astucieuses qui peuvent lui être faites soit par ce parti, soit par les intermédiaires qu'il pourrait employer, tels, par exemple, que le procureur général, autrefois votre camarade à l'armée de Condé[1].....

Notre bon Froc de la Boulaye a fait, comme vous avez vu, le rapport sur la loi des journaux; il y a mis son bon esprit et son dévouement accoutumé; aussi les satires lui pleuvent-elles tous les matins de façon à ne rien laisser à désirer.....

Et notre pauvre Espagne! Quel désastre, bon Dieu! quelle incurie, quelle faiblesse et quel exemple donné aux soldats de tous les pays du monde! L'esprit se confond quand on envisage un tel événement avec toutes les suites possibles et probables. Du moins on ne pourra plus citer ce gouvernement comme un modèle, et il faut un peu rabattre de ce beau idéal du conservateur.

Revenons à notre loi des élections. Vous voudriez qu'elle ne vînt pas avant le mois de mai. C'est difficile; cependant cela n'est pas impossible. Cela dépendra du temps que va prendre la discussion de la loi des journaux et puis de celle des comptes qui succède immédiatement. Naturellement cela ne devrait pas pouvoir aller plus loin que le 20 avril. Écrivez-nous aussitôt qu'il vous sera possible d'entrevoir une époque certaine pour votre retour, et

[1] M. Courvoisier.

alors nous combinerons en conséquence nos faits et nos paroles. Tous nos collègues vous rendent de grand cœur compliments et amitiés.

Tout à vous.

PASQUIER.

---

715. — Le baron de Barante à M. de Serre.

Paris, 20 mars 1820.

Ma lettre vous trouvera encore, mon cher ami, dans le repos de Nice; mais j'espère pourtant que vous tarderez peu à revenir. On me dit, d'après vous, que vous êtes tout à fait bien; cela ne suffit pas encore; pour les combats que vous aurez à livrer, il faut être tout à fait fort.

Je vous ai sommairement raconté quelle était la situation, lors de la retraite de notre ami et de la formation du nouveau ministère; depuis il n'y a pas eu de changements notables. On pouvait craindre que les circonstances où les ministres avaient pris le pouvoir, l'impulsion folle et furibonde qui les y avait poussés, la répugnance de quelques-uns d'entre eux pour les hommes et les opinions qui s'approchent de la gauche, les ménagements à garder envers un parti qui promettait la majorité ne précipitassent le gouvernement vers les ultras. Il était croyable qu'on allait être en proie à leurs exigences;

ils voulaient des places, ils voulaient aussi quelqu'un des leurs au ministère. De tout cela, il n'en a rien été encore. Le gouvernement appartient bien évidemment à des idées toutes différentes de celles qui, l'an dernier, vous ont appelé au ministère; il est bien placé sur l'autre terrain; mais c'est jusqu'ici sans s'être abandonné aux folies et aux sottises de ce côté-là. Cette conduite peut être en quelque sorte attribuée à la volonté des personnes; la force des choses y est peut-être pour encore plus. L'exiguïté de la majorité, la vivacité de la discussion ont montré aux ultras de la Chambre des députés quelle était leur chance. Ils ont compris que, dans ce moment, il leur était impossible de se mettre en nom dans le ministère, qu'il leur était même dangereux d'entraîner trop celui-ci vers eux. La terrible affaire d'Espagne est venue ajouter à cette crainte sage; mais les ultras du château, des salons et même un peu de la Chambre des pairs sont moins avisés et ne se rendent pas si bien compte des impossibilités.

Voilà donc bien aujourd'hui la position des ministres : une majorité de 19 voix formée par une union assez incomplétement formée avec un parti qui se contient à grand'peine dans des bornes raisonnables; et en face de soi une forte minorité, bien diverse aussi, mais foncièrement hostile contre la direction suivie en ce moment. Nos amis ont essayé d'abord de s'imposer le plus de bienveillance possible pour le ministère : ils évitaient soit de le combattre ouvertement, soit de l'appuyer. Il n'était

guère possible de rester dans cette attitude prudente et perplexe : vous savez qu'il y a dans tout cela des antipathies personnelles. On ne s'est nullement cherché ; au contraire, avec les alliés qu'il avait, le ministère se serait compromis en se concertant avec le centre gauche : celui-là voulait qu'on vînt à lui, et non pas se ranger à une obédience semi-ultra. Je crains donc que la discussion de la presse n'amène quelque dissidence éclatante. Camille et peut-être Royer parleront. On est en disposition de se blesser de ce qu'ils diront, et eux ne pourront guère parler sans blesser.

J'aurais voulu que cet incident ne précédât point votre arrivée; peut-être l'auriez-vous prévenu peut-être auriez-vous pu ramener ensemble les deux centres. Maintenant la chose sera plus difficile.

Votre retour sera un événement important. Avec votre nom, votre caractère et votre talent, vous ne pouvez pas laisser un ministère où vous serez flotter ainsi dans l'incertitude et disparaître peu à peu entre le choc des deux partis. Ils sont bien peu raisonnables tous deux. Nos amis ne le sont guère non plus : ils ne font rien et nuisent à qui veut faire. Pouvez-vous, avec toute la force de votre conviction et en donnant confiance à tous les effrayés de la Chambre, faire passer le renouvellement intégral seule ancre de salut? Cela n'est peut-être pas impossible, mais que de difficultés ! Royer et la commission ont un projet de loi d'élection que je trouve assez bon : il consiste à faire varier le cens par département. Dans les uns il faudrait 300 francs

comme aujourd'hui, puis 400, 500 et 600 pour la première classe ; de plus des dislocations de colléges. Villèle, de son côté, veut les deux degrés dans les électeurs à 300 francs. Le projet du ministère n'est pas même regardé, il est non avenu. Pourrez-vous, en arrivant, opter pour l'un des deux projets en y mettant pour condition le renouvellement intégral et l'augmentation du nombre? C'est peut-être ce qu'il faudra tenter. Le projet de la gauche est bien meilleur ; s'arranger avec elle serait cent fois préférable. Cela est peut-être beaucoup plus difficile, et comporte peut-être sur les personnes des transactions qui sont aussi très-épineuses.

Vous voyez, cher ami, comment je vous fais un rapport de toute impartialité. Cela m'est assez facile et conforme aux habitudes de mon esprit; en outre, que pourrais-je conseiller? Je ne sais rien de bon, rien de vraisemblable comme succès ; aussi je m'abstiens soigneusement de tout et de tous, parce que rien ne me convient. Mais vous êtes ministre, mais vous êtes M. de Serre, et vous serez condamné à choisir et à agir.

Adieu, mon cher ami ; tout à vous pour toujours et de tout mon cœur.

---

716. — Le comte de Montlosier à M. de Serre.

Clermont (Puy-de-Dôme), ce 21 mars 1820.

Monseigneur,

Je suis fort peu complimenteur en général, mais cependant si j'avais la pensée que le témoignage de mes sentiments pour vous pût vous être de quelque aide au milieu des difficultés épouvantables dont vous êtes entouré, il me serait bien difficile, malgré votre recommandation, de me contenir et de ne pas m'efforcer de tout mon pouvoir d'adoucir le dégoût et le découragement dont je crains que vous ne soyez quelquefois accablé. Je ne puis être sûr que, dans mes aperçus sur la situation présente, il n'y ait pas quelque erreur provenant de la faiblesse de ma vue, ou peut-être de quelques préjugés antérieurs; ce qu'il y a de certain, c'est que cet ensemble est à tout moment dans ma pensée et qu'il y est à tout moment pesé, balancé, discuté. Et d'abord, je ne puis m'empêcher de vous dire, relativement à votre loi d'élection, que, tout en approuvant et en admirant sa contexture matérielle, elle me paraîtrait cependant, si elle était seule, tout à fait insuffisante, c'est-à-dire que, si le vent continuait à souffler du côté de la démocratie comme il a fait pendant longtemps, une loi, un règlement, une disposition quelconque, quelque parfaite qu'on la supposât, ne pourrait em-

êcher dans le mouvement électoral des résultats émocratiques. J'ai parlé de votre loi à des députés e la Somme et de l'Oise, notamment à M. Cornet 'Incourt. J'en ai parlé de même à de bons propriéaires de la Flandre et de l'Artois. Je ne dissimule as qu'ils l'ont trouvée excellente. Mais j'en ai arlé à divers députés de l'Est; ils regardent comme ertain que cette loi, composée dans une intention ristocratique, ne nous enverra que de la démocratie. I. Becquey m'a dit: « Avec l'ancienne loi, toute nauvaise qu'elle était, Étienne[1] n'a pu être nommé; vec celle-ci, il serait nommé au premier bond. » J'ai ssayé de même, avec quelques personnes de ce pays rès au fait de notre état moral et matériel, d'appliquer les dispositions de la loi nouvelle. Nous avons econnu que la démocratie ressortirait sans partage es premières assemblées électorales, et nous sommes emeurés encore dans la crainte d'une portion de résultat dans la grande assemblée du département. 'après cela, monseigneur, encore que votre loi soit

[1] Charles-Guillaume Étienne, né à Chamouilley (Haute-Marne) 6 janvier 1778, devint, en 1810, censeur du *Journal de l'Empire*, puis chef de la division littéraire et censeur général de la olice des journaux. Il perdit ses fonctions au retour des Bourons. En 1816, une ordonnance l'exclut de l'Académie française, ı il était entré en 1811 et où il rentra en 1829 par nouvelle élecon. La Restauration trouva en lui un adversaire aussi habile ı'opiniâtre, soit dans *le Constitutionnel* et *la Minerve*, dont il ait l'un des fondateurs, soit à la Chambre, où les électeurs de la euse l'envoyèrent en 1820. Il obtint la dignité de pair le 7 nombre 1839. Il mourut à Paris le 13 mars 1845. Il est l'auteur de asieurs comédies qui eurent un grand succès.

très-bien comprise en ce qu'elle doit être et dans ce qu'elle peut être, si je l'isole d'une autre considération dont je vais parler, je serai obligé de la trouver insuffisante. Toutefois, avec cette considération, je crois que son succès sera complet. Voici ce que c'est.

J'ai vu, depuis l'ordonnance du 5 septembre, le gouvernement, obligé de se défendre des passions d'un certain parti, amené malgré lui à déchaîner et à ameuter un autre parti. Je l'ai vu, pour faire aller sa machine, emprunter les eaux de la démocratie et en lever les écluses ; les roues ont tourné aussitôt, mais elles ont tourné trop vite. Encore un peu de temps, elles auraient couru plus vite encore, le feu aurait pris partout. J'admirais quelquefois les petits moyens qu'on prenait pour tempérer ce mouvement. J'admirais comment on imaginait d'envoyer de pauvres présidents arrêter avec la main des roues qui avaient reçu une si forte impulsion. J'ai vu enfin qu'on a pris le bon parti. On a envoyé aux écluses; on a détourné les eaux. C'est peut-être ce qui a été fait sans le vouloir, mais cela a été fait. Pour faire passer les *trois lois*, on a été obligé de mettre franchement en ligne toutes ses forces. La bataille a été livrée ainsi au parti démocratique. Je ne sais encore s'il faut dire que le centre a été auxiliaire du côté droit, ou si c'est le côté droit qui a été auxiliaire du centre ; cela se saura bientôt, et c'est assez important. Ce qu'il y a de sûr au moins, c'est qu'on a déjà remporté plusieurs grandes victoires; par cela seul, l'esprit démocratique, enflé depuis longtemps par nombre de succès,

a été déjà battu et abattu. Laissez faire, il le sera bientôt davantage. Consterné aujourd'hui, bientôt il sera prosterné. Votre loi *alors*, par l'effet de ce mouvement beaucoup plus que par celui de ses bonnes dispositions, démentira, soit chez M. Becquey, soit ailleurs, les pronostics que nous en avons tirés. Vous voyez, monseigneur, que je ne cherche pas à vous faire ici de compliments; croyez dès lors que sur d'autres points ils sont sincères, car ils sont l'expression du sentiment que j'ai de votre supériorité et du pressentiment que j'ai de ses effets sur tout notre avenir.

C'est déjà, monseigneur, quelque chose que ce qui s'est fait; pas assez. C'est au point que je trouverais qu'on en a trop fait en ce sens, si l'on ne voulait pas en faire davantage. Remarquez bien votre position.

Après la plus épouvantable dissolution sociale qu'il y ait eu jamais sur la terre, voilà des morceaux, des éléments, des débris divaguant dans l'espace et cherchant à se recomposer, et cela non en prenant strictement et équitablement la place qui leur compète: chacun veut avoir *toute* la place:

« *Opportunos magnis conatibus transitus rerum, nec cunctatione opus, ubi perniciosior sit quies, quam temeritas*[1]. »

Tous les partis semblent avoir ces paroles de Tacite dans le ventre; chaque parti a un instinct en-

vahisseur; dès qu'on lui laisse un peu d'essor, il se gonfle, s'élargit, se dilate et finit par tout occuper de son volume. S'appuyer de ce parti peut être funeste; le comprimer n'est pas facile, parce que, d'un côté, avec des passions et des parties impures qui peuvent tout culbuter, il a des parties nobles, belles, magnifiques, et par là même un point fort et inexpugnable. Qu'y a-t-il de plus admirable, à les considérer d'un seul côté, que les opinions de M. de Marcellus et de M. l'abbé de la Mennais[1]? Qu'y a-t-il de plus admirable de même que les opinions et le dévouement du parti royaliste? Qu'y-a-t-il de plus juste que le sentiment d'une certaine classe qui, après nous avoir donné de la gloire pendant les temps révolutionnaires, veut aujourd'hui en retenir les avantages et le lustre? Enfin, à ne le considérer que sous un seul beau côté, qu'y a-t-il de plus noble que certaines idées libérales? Tel est, monseigneur, le foyer de force de chacun des partis qui divisent aujourd'hui la France. Cette force

[1] Félicité-Robert de la Mennais, né à Saint-Malo le 19 juin 1782. Il reçut la prêtrise en 1816, fit paraître en 1817 le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, et d'inconnu devint tout d'un coup célèbre. Il fut, en 1830, un des fondateurs du journal *l'Avenir*, dont Grégoire XVI condamna les théories par l'encyclique du 15 août 1832. En 1834 il publia les *Paroles d'un croyant*, et rompit définitivement avec l'Église. Après la révolution de 1848, il devint membre de la Constituante, puis de la Législative. Il mourut à Paris le 27 février 1854. S'il changea d'opinion, il ne changea point de caractère : il eut toujours même ardeur, même violence. — Voyez les *Nouveaux lundis*, par M Sainte-Beuve, t. XI, p. 347-399. Paris, 1869.

ême est un de nos dangers; car, comme chaque
inion tient dans l'ombre et en arrière un cortége
ipur de passions et de prétentions, dès qu'on lui
itr'ouvre la porte, elle ne s'y précipite pas seule-
ent avec ce qu'elle a de noble et de beau, mais
lus encore avec le cortége ignoble dont elle ne se
pare jamais. Il arrive de là que le gouvernement,
e pouvant jamais accueillir une opinion tout en-
ère, un parti tout entier, a l'air de les embrasser
t de les repousser successivement. Il paraît ainsi
iccessivement antireligieux, antiroyaliste, antiré-
olutionnaire, antilibéral, selon que ces opinions
verses, entrant avec tout leur cortége, sont suc-
ssivement admises et repoussées.

Vous voyez mieux que moi, monseigneur, l'em-
rras qui résulte de cette position. Le gouverne-
ent se trouve dans le dilemme suivant : de gou-
rner tout à fait dans le sens d'un parti, ce qui lui
nne alors l'appui de ce parti, ou de gouverner
al contre tous les partis.

Dans cette dernière position, que semblait avoir
optée M. Decazes, un gouvernement ne pourrait
air longtemps, même avec l'appui du despotisme;
ns un régime constitutionnel, avec le vent de la li-
rté soufflant continuellement sur des tisons, c'est
anifestement impossible. On doit s'attendre qu'un
uvernement sapé continuellement de toutes parts,
l résiste quelque temps à force d'habileté et d'é-
rgie, doit à la fin s'épuiser, se lasser, succomber.

Ainsi, monseigneur, d'un côté, vous ne pouvez
s gouverner aujourd'hui avec un parti; car, du

moment que vous ne le voulez pas tout entier, il vous abandonne ; d'un autre côté, vous ne pouvez pas gouverner sans un parti, car vous ne pouvez pas gouverner sans appui.

La conséquence me paraît évidente. Il vous faut gouverner avec un parti ; mais, auparavant, il vous faut composer ce parti.

Le temps me presse ; j'entrerai dans plus de détails une autre fois, si cela vous convient. Voici ce que je puis vous dire en ce moment.

Dans une révolution, la base du gouvernement doit être révolutionnaire ; dans une république, la base du gouvernement doit être républicaine ; dans une monarchie sous un usurpateur, la base du gouvernement doit être dans la couleur de cette monarchie et de cette usurpation ; avec une monarchie ancienne et une dynastie ancienne, la base du gouvernement doit être dans cette couleur.

Actuellement, si cette monarchie ancienne et cette dynastie ancienne arrivent à la suite d'une révolution, d'une république et d'une monarchie usurpatrice, il est bien entendu qu'on prendra doucement les débris de ces trois choses pour les faire entrer dans le cadre de la monarchie ancienne. Bonaparte, par exemple, avait pris les débris de la Révolution et de la République et les avait placés dans ses cadres. Prendre à son tour les débris du gouvernement impérial, non, comme le voudraient certaines personnes, pour les faire dominer et prédominer, mais seulement pour les faire entrer comme accessoires honorables dans les cadres de la monarchie

légitime, c'est ainsi qu'on sortira du dilemme et qu'on résoudra le problème.

J'use, comme vous voyez, monseigneur, largement de la permission que vous m'avez donnée. Je me retire effrayé du volume de cette lettre. Si vous m'encouragez à vous donner sur tout cela la suite de mes idées, ce me sera un grand bonheur et une grande faveur. M. de Serre, qui m'a donné depuis longtemps des marques de bienveillance, peut compter à jamais sur mon amitié et sur mon dévouement; le ministre du Roi, sur mon obéissance et mon profond respect.

Le comte DE MONTLOSIER.

---

717. — M. de la Boulaye à Mme de Serre.

Paris, mardi 21 mars 1820.

Votre lettre du 13, belle Excellence, lue et relue, lecture faite aussi de celle à Louise, vos enfants embrassés, la soupe mangée par tous deux et certitude acquise que les yeux de Marie sont bleus, je vous dirai que je savais ce retard du courrier de Lyon. Ne vous en prenez qu'aux neiges ou à quelques roues cassées. Vous avez les lettres de Becquey et de Mestadier; relisez-les, c'est une consolation.

A demain, mes chers amis; la poste ne part pas

aujourd'hui. Priez pour moi : les journalistes m'exploitent[1]. J'aurai mon *jamais*[2].

F. L. B.

---

718. — Le docteur Béclard[3] à M. de Serre.

Paris, ce 21 mars 1820.

Monseigneur,

J'ai attendu jusqu'à ce jour pour répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, parce que j'espérais, de jour en jour, pouvoir vous donner un avis conforme à vos désirs. Mais le temps reste froid et sec, sans que l'on puisse encore prévoir un terme à cela.

Depuis que je pratique la médecine à Paris, je n'avais point encore vu d'hiver aussi froid, aussi

[1] M. de la Boulaye était rapporteur du projet de loi qui suspendait la liberté des journaux. — Voyez ci-dessus, p. 208.

[2] « Ainsi, messieurs, à l'égard des régicides, jamais, sauf, comme je l'ai dit, les tolérances accordées par la clémence du Roi à l'âge et aux infirmités ; à l'égard des individus temporairement exilés, confiance entière dans la justice et la bonté du Roi : tels sont, j'ose l'affirmer, les sentiments de la Chambre ; tels sont les motifs pour lesquels je demande l'ordre du jour. » (Paroles prononcées par M. de Serre dans la séance du 17 mai 1819.)— Voyez les *Discours*, t. II, p. 7, et *le Moniteur* de la même année, p. 632. Consultez aussi l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VII, p. 444-458.

[3] Voyez t. II, p. 331.

;, aussi funeste : il a régné et il règne encore une
e de maladies inflammatoires et catarrhales
-graves ; c'est une des années dans lesquelles j'ai
e plus de croups. Depuis votre départ, je me suis
laudi, chaque jour, de vous avoir conseillé un
age sans lequel votre rétablissement n'aurait pu
ir lieu de longtemps.

e vous engage, monseigneur, à prolonger votre
ur dans le Midi autant que cela sera possible,
ant que cela sera nécessaire pour l'entier réta-
sement de vos forces. Conservez et fortifiez une
té si précieuse à votre pays, à vos amis et à
e famille.

e suis, monseigneur, avec respect et dévouement
e très-humble serviteur,

BÉCLARD.

---

719. — Le duc Decazes à M. de Serre.

Gibeau-Figeac, par Montlieu (Charente-Inférieure).
Ce 22 mars 1820.

Vos deux lettres, mon cher ami, me sont parve-
es dans ma retraite après un long retard et ensem-
. J'ai moi-même différé d'y répondre pour at-
dre une occasion dont je profite aujourd'hui.

Je n'ai pas douté de votre résolution, et ce n'était
e parce qu'il fallait ne rien négliger dans de si
aves affaires que je mettais du prix à combattre

les efforts que l'on supposait devoir être faits par nos amis pour vous détourner d'entrer dans le nouvel arrangement ministériel. On m'écrit qu'ils viennent encore de renouveler leurs tentatives en vous envoyant un parent de d'Eckstein; certes, le moment n'est pourtant pas plus favorable qu'il ne l'etait il y a un mois! La situation des choses m'alarme beaucoup, mon cher ami. Je ne puis pas décider des coups; je suis trop loin de la partie; mais elle est bien difficile, et un joueur de plus, un joueur surtout comme vous me paraît bien nécessaire. La pente sur laquelle s'est placé le ministère est si rapide qu'il y a égale difficulté à ne pas aller trop vite, à reculer, même à s'arrêter. L'insolence des jacobins est grande; mais il y a un symptôme qui m'alarme davantage : c'est leur assurance qui est plus grande encore. Je crains que nous n'en soyons venus à la question des troupes, et l'exemple de l'Espagne me fait frémir.

La plus grande de nos fautes, mon cher ami, c'est les journaux; nous les avons trop et trop tôt abandonnés. Ils ont fait perdre à l'affection pour le Roi, à la confiance surtout, tout ce que nous lui avions fait gagner depuis l'ordonnance du 5 septembre jusqu'à *la Minerve*[1]. Quinze mois ont tout renversé ou presque tout. Il faut semer de nouveau,

[1] *La Minerve française*, recueil *semi-périodique*, avait été fondée, en février 1818, par MM. Aignan, B. Constant, Dumoulin, Étienne, Jay, Jouy, Lacretelle aîné et Tissot; elle échappait par cette forme à la censure : elle avait succédé au *Mercure*, recueil *périodique*, dont la violence avait amené la suppression. *La Minerve* cessa de paraître en mars 1820.

is semer en détail, et les journaux sont le seul yen de le faire. Je me suis débattu pendant dix-:t mois pour créer le *Journal des maires*, per-ıne n'a voulu m'aider. Il allait dans les campa-:s; il y formait l'opinion de ces petits propriétaires ı sont la grande masse de la nation et des élec-rs. Si cette entreprise, ou toute autre de ce ıre, eût été suivie, nous aurions, dans toutes les ımunes, un ou deux abonnements de cette nature, nous couvririons toutes les voix séditieuses. Au ı de cela, il n'y a rien, absolument rien. Il n'est ı question du *Journal de Paris*, encore moins du *urrier*, comme vous le pouvez croire. Le gouver-nent est abandonné, sans défense, à *la Minerve* au *Constitutionnel*. Les journaux ultras ne vont ; dans les salons; ils sèment, mais du feu sur les ısiers. Leurs inconvénients ne sont pas grands; ce n'est pas là l'incendie qui menace d'embraser. J'avais fait faire des almanachs de Matthieu Læns-g que j'avais farcis de royalisme et qui me coû-ent 8 sols; je les vendais à 2 sols et demi; tous ans on en tirait soixante mille exemplaires, au bout de deux mois, on n'en trouvait plus. J'en rais pu tirer cent cinquante mille exemplaires te année. J'avais en outre écrit aux préfets des partements du Nord, où les Matthieu Lænsberg linaires se fabriquent, de faire tous leurs efforts ur que les imprimeurs imitassent le mien.

Je crois ces soins indispensables pour nous rendre, pour nous conserver, cette masse qui, pendant gt-cinq ans, n'a pas entendu parler des Bourbons,

et qui cependant décidera en définitive de tout; car nos soldats ne sont que des fils de paysans ou d'artisans, et ils arrivent au corps avec les opinions de leur famille, qu'ils conservent parce qu'ils ont un esprit de retour. Quand vous aurez cette masse, vous aurez l'armée, et vous ne l'aurez pas sans cela, du moins d'une manière durable. Or l'armée est ce qui doit le plus vous occuper. Je suis mécontent de l'esprit de ce qu'il y a, dans les campagnes, d'anciens officiers ou de soldats : tout cela est égaré et a de l'influence. Sous ce rapport, l'organisation des vétérans serait utile, si on les mettait dans de bonnes et sûres mains; mais l'exécution est bien délicate.

Il paraît que le ministère songe à changer lui-même la loi d'élection et à adopter les deux degrés. S'il n'y est pas forcé, je crois qu'il fera une faute; s'il y est forcé, je crois qu'il a tort de l'être et qu'il aurait pu ne l'être pas. Sans doute, vous avez besoin des ultras; mais, pour cela, vous n'êtes pas à leur discrétion. On s'y est mis en n'osant pas me défendre, en n'osant pas m'avouer, en n'osant pas, même en adoptant l'ordre du jour, dire un mot pour moi. Je n'en parle que comme d'une faute, et c'en a été une. Mais abandonner les lois, et les lois fondamentales, c'est encore plus grave, s'il est possible, que d'abandonner les hommes et de s'abandonner soi-même. J'en parle du reste sans pouvoir le faire avec justesse, puisque je ne connais pas le nouveau projet. S'il atteint le même but et surtout s'il passe, j'y applaudirai de tout mon cœur, j'y aiderai de mes faibles moyens

Comment y aiderai-je? Je n'en sais rien; par mes vœux sans doute; car ma présence à Paris ferait sortir les ultras de leurs gonds, s'ils en ont.

Ceci m'amène à répondre à votre question : Où nous verrons-nous ? Je comptais me rendre à Londres dans le courant de mai, être pour cela à Paris vers la fin d'avril; mais je subordonne tous mes projets à ce qui sera utile pour le gouvernement. Vous en saurez donc plus que moi à cet égard quand vous serez à Paris.

..... Dites bien au duc de Broglie que je conserve un souvenir précieux des quinze derniers jours de nos relations qui ont été si bonnes de sa part.

Le ministère vous attend pour la discussion, et la commission vous sert merveilleusement pour cela.

Royer ne peut croire qu'il ne vous ramènera pas; et moi, j'espère que vous reprendrez assez d'influence sur lui pour le faire taire, si vous n'en obtenez davantage, pourvu toutefois qu'il ne soit pas rapporteur.

Je suppose que vous tirez parti de Beugnot, dont je vous engage fort à vous emparer.....

Adieu, cher ami; si vous avez besoin de moi en quoi que ce soit, disposez de tout ce que je puis et sais : c'est le denier de la veuve, mais il est bien franc..... C'est sans réserve et de toute âme que je suis votre ami politique, comme c'est sans réserve et de toute mon âme aussi que je suis votre ami de cœur et pour la vie. DECAZES.

720.— M. de la Boulaye à Mme et à M. de Serre.

Paris, mercredi 22 mars 1820.

Notre maman de Serre, qui était hier un peu indisposée, belle Excellence, va bien aujourd'hui. C'était un nuage comme on en voit sur la fin de l'automne. Le papa, quoique en plein hiver, est en bonne santé. Nos petites fleurs printanières se développent : l'une est déjà hors de la neige, l'autre la perce. Ces deux fillettes sont joyeuses et de bon appétit.

Vous savez, monseigneur, que Sainte-Aulaire, flanqué de M. d'Argout, est parti, il y a quelques jours, pour le Gibeau. Une audience particulière avait été donnée par le Roi avant le départ du beau-père. Cela met beaucoup de têtes à l'évent ; cela éveille soit des craintes, soit des espérances, et le duc de Richelieu n'aime pas ces bâtons dans les roues. J'ai écrit deux fois au Gibeau, et deux fois avec une grande franchise.

M. de la Tour-du-Pin ne va plus en Espagne, où, dans le fait, il n'y a plus rien à faire[1].

A la suite de son article dans *la Renommée*, M. de Pradt vient de publier un petit catéchisme

[1] Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 404.

itique à l'usage de tous les révolutionnaires du nde.

Voici des lettres.

Je suis appelé par ma discussion sur les jour-ux.

Je verrai ce soir les de Broglie.

Mille tendresses *ex abrupto*, très-chers amis

F. L. B.

721.— M. de Bontems[1] à M. de Serre.

Orléans, le 23 mars 1820.

La lettre de votre femme m'a fait un bien sensible isir, mon cher ami. J'avais appris que, comme je ais craint, la funeste nouvelle vous avait fait ucoup de mal..... Enfin, malgré les maux passés es inquiétudes présentes, votre bonne constitution monte le mal, et nous vous verrons revenir avec provision de santé et vous remettre au timon l'État, qui a tous les jours plus besoin d'une in ferme. Combien, dans cet affreux événement, pensé à vous! Je me suis mis à votre place; j'ai npris vos regrets *personnels :* vous deviez avoir nu cette grande et belle âme que la mort seule a oilée à la multitude..... En votre noble confiance

[1] Voyez t. Ier, p. 100.

dans le beau caractère français, vous avez souvent méconnu les dangers d'une liberté trop *précoce*, trop peu *restreinte*, vous n'avez souvent vu que le danger de la faction ultra-monarchique, danger très-*réel*, j'en conviens, mais qui ne devait pas fermer les yeux du ministère sur les vieux brouillons de la République et de l'Empire. Mais pourquoi vous retracer ce que vous savez mieux que moi? Maintenant, les jalons qui marquent les précipices de l'un et de l'autre côté sont bien visibles, et je pense qu'aucune tourmente nouvelle ne les fera plus perdre de vue.

Je ne puis néanmoins m'empêcher de déplorer que le ministère perde un temps précieux à discuter les deux lois d'exception, tandis que c'est la loi des élections qu'il faut emporter, finir le budget, puis laisser calmer les esprits avant les nouvelles élections. La marche actuelle tient la France dans un état de fièvre dont les accès peuvent devenir funestes, et retarder la confection des lois qui sont urgentes, et l'organisation des communes et des provinces qui l'est bien aussi.

Toutes ces lenteurs, au reste, doivent vous déterminer à prendre le temps nécessaire pour achever votre guérison. Vous ne pouvez plus songer à reparaître dans cette session. Ainsi je persiste dans mon idée qu'un petit voyage d'agrément serait un complément nécessaire, et aucune tournée ne me paraîtrait vous présenter plus de plaisir et de santé que celle de Gênes, Alexandrie, Milan, les îles Borromées, le Simplon, Genève, Dijon, etc. A Genève,

vous consulteriez le docteur Butini, auquel on vient des quatre parties du monde.....

Mon bonheur intérieur est grand; ma femme a le meilleur caractère possible[1].....

Est-il vrai que vous ayez avec vous M. de Montlosier? J'en serais bien aise. J'ai lu dernièrement sa *Monarchie française depuis la seconde Restauration*[2]. J'y ai trouvé de très-bonnes idées au milieu d'opinions systématiques et de doctrines métaphysiques peu applicables. Au fait, il est royaliste sans être *ultra*, et veut que la société soit organisée pour qu'elle puisse *marcher*, ce qui est fort bien pensé, à mon avis. Je suis seulement étonné qu'on n'ait pas senti cette vérité avant de donner la Charte.

Je n'ai pas besoin de vous dire que, si vous alliez à Genève, ma mère[3] et ma sœur (Mme d'Ivernois)[4] se chargeraient de vous rendre votre séjour aussi

[1] M. de Bontems s'était marié, en 1819, avec Mlle Colladon-Martin et en avait eu deux filles. Devenu veuf, il épousa, en 1837, Mlle Salomon, qui avait été gouvernante de la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin (Mme la duchesse d'Orléans).

[2] Cet ouvrage avait été publié en 1818.

[3] La mère de M. de Bontems était une demoiselle le Fort, petite-fille de Jean le Fort (1685-1739), conseiller privé du roi de Pologne, électeur de Saxe, et son envoyé extraordinaire près la cour de Russie. Jean le Fort était le propre neveu de François le Fort, l'ami du czar Pierre Ier.

[4] Son mari, sir Francis d'Ivernois, après avoir joué un rôle dans les affaires publiques de Genève au XVIIIe siècle, se fit connaître en Angleterre par des ouvrages de politique et d'économie politique. De retour à Genève, en 1814 il fut député, par cette république, au Congrès de Vienne, avec MM. Eynard et Pictet de Rochemont.

agréable et profitable que possible. Je ne sais pas si Marion[1] y est toujours.

Remerciez, je vous prie, Mme de Serre de sa charmante lettre. Quoique moins ancienne que la vôtre, son amitié m'est infiniment précieuse, et les aimables expressions qui m'en assurent me seront toujours chères.

Adieu, mon cher ami..... Je vous embrasse de cœur et d'âme.

Votre tout dévoué,

AUGUSTE DE BONTEMS.

---

722. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, jeudi 23 mars 1820.

Pauvre lettre, cher ami, que celle du 15 ! J'espérais de meilleures nouvelles, mais je vois que le froid et le cheval vous dérangent. Tenez-vous coi et ne vous fatiguez pas. Je ne me suis jamais flatté que vous pussiez être à la tribune, sauf pour quelques mots; mais votre présence seule au moment décisif portera son fruit.

Je viens d'embrasser, pour vous trois et pour moi, les petites filles. Elles sont réjouies.

La discussion sur les journaux m'appelle.

[1] Le colonel Marion de Beaulieu. — Voyez t. II, p. 320.

Le courrier ne part qu'après-demain.
Sans adieu. Mille tendresses, très-chers.

F. L. B.

---

723. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, vendredi 24 mars 1820.

. . . . . .

La discussion sur les journaux prend un violent caractère. Vous me verrez injurié, ne m'en aimez pas moins.

Notre Royer est sur les charbons ardents : sa figure exprime le trouble de son âme. C'est un galant homme ; mais je pense, comme vous, qu'il a trop sucé le lait de la Révolution ; il en a des nausées dès que certaines cordes vibrent à son oreille. Très-puissant pour ameuter les opinions, pour exciter les craintes, pour irriter l'opposition, il faiblit dès qu'il faut se mettre à sa tête et la conduire. A droite, à gauche, on s'empare de ses idées ; je les vois poindre et se dénaturer selon les bouches par où elles passent. Déjà ce ministère-ci est, selon nos doctrinaires, frappé d'une maladie mortelle ; déjà ils lui voudraient des successeurs. Ils ont désiré M. de Richelieu, mais autrement encadré, comme si le duc pouvait s'accommoder de tous les cadres.

Je crois que notre discussion se terminera au-

jourd'hui et que je répondrai demain. Je suis ex
de tous ces discours. Celui de M. de Salis[1] est
d'esprit.

Sans adieu, chers et bons amis. Ménagez-v
M. de Puymoisson et tant d'autres me pa
souvent de vous. Je vous entretiens dans les bo
pensées.

F. L. B.

---

724. — M. de Serre à M. de Wendel.

Nice, 25 mars 182

. . . . . .

Ma poitrine ne se fortifie pas aussi vite que
voudrais ; mais, coûte que coûte, je serai avec
pour la loi des élections. Rappelez dans l'occa
à Royer sa promesse et ma reconnaissance.

Vous m'oublierez si je vous dis de faire à
femme mes amitiés et celles de la mienne. Ne n
bliez pas près de M. Lainé ; il a parfaitement p
nul n'est allé plus au fait que lui[2].

Au revoir.

Votre ami,

H. DE SERRE.

[1] Voyez t. II, p. 475.

[2] Dans la discussion sur le projet de loi qui suspendait la l
individuelle. — Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M
tement, t. V, p. 310.

Eh bien! ce que vous désiriez s'opère, la réunion de toutes les nuances royalistes. Il faut rendre justice à la droite, ils ont été sages. Ils ont pu juger aussi qu'on n'est pas moins fort pour garder de la mesure, et qu'au contraire on oppose avec bien de l'avantage le calme aux fureurs. Pour Dieu, qu'ils persévèrent, car il n'y a plus un pouce de marge pour faire des folies! Et quand ils auront bien convaincu tout le monde qu'ils ne s'occupent pas d'eux-mêmes, mais de la monarchie, quand par la justice et la modération ils auront regagné l'opinion, personne ne sera plus content que moi de voir le pouvoir en leurs mains.

---

725. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, samedi 25 mars 1820.

J'écris au rez-de-chaussée et tout va bien au premier étage. Les fillettes sont admirables. Le faubourg Montmartre n'offre rien à dire. Si la santé de Nice valait les nôtres, nous serions heureux. Nous ne voyons encore poindre aucun bourgeon; l'année est tardive. Notre malheureux prince nous aurait-il emporté le printemps? Mes bons amis, notre ciel est bien nébuleux.

Camille a prononcé hier, avec beaucoup d'onction et de grâce, le manifeste du triumvirat; il a admi-

rablement parlé; c'est, à mon avis, le saint Chrysostôme des niais[1]. Vous verrez son discours. Je vais lui répondre; vous trouverez chez moi quelques-unes de vos inspirations.

Notre côté droit joue un pauvre rôle, et en est honteux et embarrassé. Les virtuoses, les la Bourdonnaie, les Castelbajac, ne s'engagent que traîtreusement; les politiques se taisent. Nous verrons. Pour ma part, je ne leur céderai rien qui touche l'honneur.

Mille tendresses, mes bien chers amis.

F. L. B.

---

726. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, dimanche 26 mars 1820.

La Marinette, gaie toute la semaine, l'est plus encore le dimanche; la nourrice est toute réconfortée de vos souvenirs. Louise et sa dame d'honneur, dont je suis fort content, vont visiter les grands parents, qui se portent bien. Nous dînerons ensemble chez Royer; car j'y dîne toujours, et, jusqu'à ce qu'il me chasse, je ne négligerai rien pour lui

[1] Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. Nettement, t. V, p. 318, et l'*Histoire du gouvernement parlementaire*, par M. de Hauranne, t. V, p. 457.

rendre de bons offices. Vous verrez dans les gazettes que notre ami est entré dans la tranchée ouverte par Camille[1].

Ressusciter le centre de la Chambre est chose difficile. On croit être neutre, on ne l'est pas. Dans la situation actuelle des opinions, les moindres nuances sont saisies. Les bravos du côté gauche et le silence du centre droit et de la droite devraient désabuser Royer, qu'on ne désabuse pas. La raison voudrait qu'il n'y eût qu'une majorité royaliste et qu'une opposition populaire. Les fractions de fractions rendent cela presque impossible, mais il faut y tendre. J'éprouve tous les jours que les premières impressions produites par la Révolution sont ineffaçables : ma haine pour les jacobins est encore toute jeune, et, dans d'autres têtes, les idées révolutionnaires ne sont pas plus vieilles ; on tient pour Marius ou pour Sylla parce qu'on a jadis suivi leurs drapeaux.

Vous verrez dans *le Moniteur* d'aujourd'hui mon résumé de la discussion, ou plutôt mes réponses à ce qui avait fait le plus d'impression. Les journaux me tronquent, me travestissent et m'injurient. Je suis à mille lieues des beautés antiques ; mais, si les Callots de la littérature faisaient la caricature de l'Apollon du Belvédère, ils le rendraient hideux.

Je reçois, cher ami, votre lettre du 16. Reposez-vous, écrivez peu, c'est fort bien fait. J'expliquerai

[1] Voyez *la Vie politique de M. Royer-Collard*, par M. de Barante, t. II, p. 10.

vos raisons. Que le retour du soleil soit béni s'il vous ranime ! Germain sera remercié[1].

Nous n'avons qu'une pensée sur les inconvénients de l'appel d'un membre de la droite ; nous n'en sommes pas là. Toutefois ces messieurs supportent impatiemment le frein. Les plus fougueux n'ont pas cessé d'entretenir des intrigues et de planter des jalons. Leur position les gêne ; ils convoitent. J'ai foi aux raisonnables et à la fermeté du ministère.

Sur les deux degrés je vous ai devancé ; ils me répugnent par les raisons que vous me donnez et par d'autres. J'ai fort demandé qu'on ne fît à ce égard aucune concession, et, quoique la droite pousse, quoique Saint-Cricq et autres un peu vifs s'y prêtent, je crois qu'on ne s'engagera pas. La situation est fort brouillée, mais nous chercherons à l'éclaircir, et, si vous revenez, vous serez notre flambeau.

Sans adieu, mes bien chers amis. Que l'amitié nous console et que la santé vous revienne !

F. L. B.

Le Roi a été indisposé pendant vingt-quatre heures. Il paraît que cela n'aura pas de suite : que Dieu le veuille !

[1] Le comte Germain, qui avait écrit à M. de Serre. — Voyez dessus, p. 119.

727. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, lundi 27 mars 1820.

Savez-vous, mes chers amis, qu'il y a eu hier deux mois que vous avez quitté Paris et que, bien que dans ces deux mois se trouve le mois le plus court de l'année, le temps me paraît long? N'abusez pas de ce que l'année est bissextile; surtout revenez bien portants. Je ne vous souhaite rien de plus que ce qu'ont vos enfants, aux dents près, car je ne trouve pas mauvais que vous en ayez l'un et l'autre beaucoup plus que notre petite Marie. Je guette son début. Quant à Louise, commensale hier de Mme Royer, elle s'est si bien comportée que nous lui avons unanimement voté un petit morceau de sucre. Les montagnards de Montmartre vont bien.

Royer, que j'en ai fort prié et qui ne demandait pas mieux, a eu une longue conversation avec M. le duc de Richelieu; mais l'un et l'autre s'entendraient mieux par signes que de toute autre manière. Les syncopes de notre ami, ses oracles confirment le duc dans ses vieilles idées sur l'*inapplicabilité* du savant. Il y a peu d'hommes qui sachent et parlent mieux diverses langues[1] que le duc, mais la langue

[1] « M. de Richelieu, dit le cardinal de Bausset, acquit de bonne heure une utile disposition, qu'il perfectionna dans le cours de ses longs voyages, à parler toutes les langues de l'Europe avec la

de Royer il ne parle, ni ne l'entend, ni ne veut l'e tendre.

En lisant attentivement Camille et Royer, vo jugerez le plan de campagne. La grâce et la for se sont manifestées; Courvoisier se chargera l'abondance.

J'ai vu hier Guizot, qu'on boudait, et Barant qu'on ne voyait plus, se rapprocher du patriarch Je les ai laissés à près de onze heures du soir grande conférence.

Plus je creuse, mon cher ami, plus je vois qu'il a dans Royer du bourbonisme enté sur du révol tionnaire; le fruit se sent et de la greffe et du sa vageon. Les deux autres sont fort ambitieux, ma ils ont leurs racines dans des terrains divers; h biles gens du reste. Je vous en donne, comme vo voyez, de ces pensées crues. Mettez-les au pot et q le bouillon ne soit que pour nous.

Le Roi va mieux.

Mille bonnes tendresses, très-chers amis.

F. L. B.

Je cherche à raccrocher Royer et M. Pasquier.

même facilité que sa langue maternelle. Ce don heureux de l'. et de la nature lui valut dans la suite l'avantage inappréciable pouvoir parler à chaque ministre étranger la langue de la nati dont il était le représentant. » (*Notice historique sur M. le c de Richelieu.*) — Voyez *le Moniteur* de 1822, p. 840.

728. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, mardi 28 mars 1820.

Cette journée, mes chers amis, est la première du printemps ; le temps est doux : c'est l'appel du printemps à la végétation. Louise a reçu ma visite dans le jardin..... Les petites santés sont parfaites ; les vieilles santés sont bonnes.

Je reçois votre lettre du 8 et l'incluse. J'y réfléchirai demain, et je la remettrai probablement dans deux jours. Vos paroles ne seront pas perdues ; je les recueillerai si d'autres les négligent.

Ce que je vous ai annoncé hier est advenu peu d'heures après mon pronostic : Courvoisier a fait l'arrière-garde sur l'article 1er de la loi ; mais ce dont je me méfiais et que je ne croyais pas devoir se manifester si nettement, c'est l'association de la Bourdonnaie au triumvirat doctrinaire. Lisez attentivement *le Moniteur* d'aujourd'hui : vous verrez la Bourdonnaie se séparant de son parti, et Corbière, contenu jusqu'ici, entrer en campagne contre Royer et Camille. Guizot rentre en grâce et sera le diplomate du parti. Ces messieurs pensent qu'on ne peut pas établir le gouvernement représentatif avec les éléments qu'offre le côté droit, qu'il faut faire du centre gauche sa pierre angulaire, consacrer de plus en plus l'égalité révolutionnaire,

et, sous son ombre, combiner un despotisme libéral qui trouve et prenne partout ses agents. Ils ne voient pas que le centre gauche n'a de forces réelles que par la gauche, d'où sortent des lois plus ou moins attentatoires à l'autorité et dont les doctrines populacières peuvent seules atteindre partout.

Les dangers du côté droit sont d'une autre nature; mais un parti qui n'a pas pour auxiliaires la haine du pauvre contre le riche, le bonapartisme, les remords de la mauvaise conduite et l'aversion des Bourbons, un parti suspect, peu nombreux, froissé par ses fautes et manifestant des dispositions à profiter de l'expérience me paraît mille et mille fois préférable. L'autorité royale pourra toujours le contenir, tandis que l'autre ne sera satisfait et contenu que par l'usurpation.

Je vous remercie de vos bonnes amitiés.

Belle Excellence, hâtez-vous de guérir ce pied foulé et d'en tourner la pointe vers un bon et solide ami, qui commence à se lasser de ne voir que vos talons.

Eugène va bien.

Je vous embrasse tous trois.

F. L. B.

---

729. — M. de Serre à M. Germeau.

29 mars 1820.

Je vous remercie, mon cher monsieur, de m'avoir découvert les *Considérations* de M. de Maistre. On me parle d'un autre ouvrage du même : *Du principe générateur des institutions*[1] ou à peu près ce titre, chez les mêmes libraires. Envoyez-le-moi, je vous prie.

Bien des amitiés.

H. DE SERRE.

---

730. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, mercredi 29 mars 1820.

J'ai médité votre lettre, cher ami ; elle sera remise aujourd'hui. Il peut y avoir de l'avantage, je n'y vois pas d'inconvénient.

Vous serez tenu très-exactement au courant. La

[1] *Essai sur le principe générateur des Constitutions politiques et des autres institutions humaines.* Saint-Pétersbourg, 1810.

loi sur les journaux rendue et pendant la discussion des comptes, nous nous occuperons des élections.

Si, après les lois de sûreté et de journaux et les discussions qu'elles ont amenées, on est contraint de sortir, sur les élections, de votre système et de se résigner à de l'insignifiant ou à de l'*ultracisme*, je crois, comme vous, que vous n'aurez plus de terrain. Vous le saurez à temps, et vous vous déterminerez alors à prolonger votre absence. J'y dispose les esprits. Certes, je n'entends pas que vous vous compromettiez pour des vétilles, ou que l'on vous engage dans un mauvais défilé. Vous êtes trop précieux.

Ce qui complique notre situation, c'est, d'une part, l'ignorance et la folie, et, de l'autre, une haine violente et des engagements pris. D'un côté, on craint avec raison de donner à des prétentions folles l'arme des lois, et, de l'autre, on veut des éloges de journaux, la faveur populaire, la dictature du centre, et l'on ne s'aperçoit pas que le généralat de la cavalerie est ainsi dévolu à l'extrême gauche, dont l'influence arrache des lois plus ou moins attentatoires à l'autorité royale.

Dans la situation actuelle des esprits, la droite vous accorderait confiance, et vous trouveriez ailleurs des forces suffisantes. Mais vous n'êtes pas ici, et chaque jour, sur cette loi d'élection, des combats d'avant-poste gâtent les troupes.

Nos petits enfants jouent sur le gazon. Le docteur Auvity les voit de temps à autre. Tout va merveilleusement à la chancellerie et dans le faubourg.

Mille tendresses, mes bien chers amis.

F. L. B.

Vous verrez le discours de Brigode[1].

---

731. — M. de la Boulaye à Mme et à M. de Serre.

Paris, jeudi 30 mars 1820.

Je vous remercie, belle et chère Excellence, de votre lettre du 22. Remettons sur pied notre valet de chambre qui m'a toujours paru un excellent garçon, et qu'il vienne prendre exemple de moi au Vaudeville. Il verra comment on s'évanouit sans se croire mort.

Le temps est superbe. Hier la promenade de Longchamps, dont je n'ai vu que le début en me rendant à la Chambre, a été favorisée du plus beau soleil; mais elle a dû se ressentir du fatal événement. Peu de toilettes sans crêpe; peu de joies pures.

Louise va partir pour la promenade. Marie est

[1] Le baron Romain-Joseph de Brigode, né à Lille le 28 février 1775. Auditeur au Conseil d'État en 1803, il représenta le département du Nord au Corps législatif de 1805 à 1810, et à la Chambre des députés de 1815 à 1822, puis de 1828 à 1837 : il siégeait sur les bancs de la gauche. En 1837 il fut élevé à la pairie. Il mourut à Enghien-les-Bains le 5 août 1854. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1811 et officier en 1831.

guillerette. Eugène et les grands parents se portent bien. Le baron[1] voltige dans la maison.

Le Roi va très-bien ce matin.

Profitez, très-cher ami, du beau temps, humez le bon air, refaites des poumons et attendez, pour revenir, qu'il y ait quelque clarté jetée sur nos élections. Nous allons bientôt y regarder de près. On a du temps avec des gens qui ne marchent qu'à journées d'étapes et qui séjournent à chaque article nous n'en sommes encore qu'à l'article 7 de la loi sur les journaux. Finirons-nous aujourd'hui ?

J'ai vu hier les de Broglie. Même bonne amitié, même bonne grâce de leur part, même ténacité de la mienne. Mais...

Mais on revient toujours
A ses premiers amours.

On dit maintenant que la position est bien changée, qu'il ne s'agit plus d'élections, que l'on aurait tout à craindre de toute espèce de loi. On ne voit pas que tout cela ne change rien aux dangers de la loi actuelle, que la loi nouvelle eût amené toutes les fureurs dont on gémit, et qu'en somme il ne s'agit que de ceux qui ne veulent pas des Bourbons et de ceux qui en veulent. Tout ne s'aperçoit pas tout d'une vue dans le jeune ménage. Il faut les aimer, car ils en sont dignes, et les observer, car ils sont jeunes.

M. le duc de Richelieu vous aime et vous honore. Le terrain est solide.

[1] M. d'Eckstein.

Vous en savez plus long que nous sur ces insurrections italiennes.

Au revoir, bien chers amis.

F. L. B.

On attend Sainte-Aulaire sous huitaine.

---

732. — Le baron Pasquier à M. de Serre.

Paris, 31 mars 1820.

J'ai reçu, mon cher collègue, votre lettre du 22 mars et je m'empresse d'y répondre, car ce n'est que d'hier qu'elle m'est arrivée.....

Comme vous le dites, mon cher ami, j'ai soutenu depuis un mois de bien chauds combats, et il était temps pour moi que celui-ci vînt à finir, car j'étais bien au bout de mes forces. Nous avons emporté hier notre loi sur les journaux à une majorité fort honnête puisqu'elle a été de 27 voix. La discussion a été beaucoup plus violente encore que celle de la loi sur la liberté individuelle, et le langage de la gauche a été d'une violence qui a passé toutes les bornes et qui m'a forcé à lui répondre le 24 mars[1] avec une franchise et une certaine vigueur de langage qui, à ce que j'espère, n'aura pas votre désapprobation. Siméon m'a secondé par deux fort beaux

[1] Voyez les *Discours* de M. Pasquier, t. II, p. 143-155.

discours, et l'excellent Froc de la Boulaye ne s'es épargné en rien ni dans son rapport ni dans so résumé. On trouve sur son chemin peu d'homme d'un courage politique aussi franc, aussi élevé e appuyé sur d'aussi excellents principes. Mais no autres amis d'autrefois, ah! mon cher collègue, quelle pitié de voir la ligue dans laquelle ils son entrés et la funeste alliance qu'ils se sont mis dans le cas de contracter. Ils nous font et nous feront u mal d'autant plus grand qu'eux seuls donnent quel que vernis de patriotisme à un parti qui, sans eux ne paraîtrait à toute la France que sous la couleu de la faction la plus honteuse, la plus dangereus la plus désorganisatrice. Et M. Royer a cru devo venir à l'aide de pareils gens! La mauvaise cause, a reste, n'a pas porté bonheur à son talent; sans dou on en a reconnu les traces, mais il a été, selon mo bien au-dessous de lui-même. Et quelle doctrine s les majorités! quelle subversion de tous les princ pes! Et ce Courvoisier qui, l'année dernière, déno çait le comité directeur et qui, cette année, soutie tout son ouvrage!..... Pour Camille Jordan, c'e un malade dont le cerveau affaibli ne peut sorti du cercle d'idées dans lequel il vivait avant sa ma ladie; si je n'étais venu après lui à la tribune dan la séance du 24, il nous aurait fait le plus grand ma par l'impression qu'avait faite son éloquence douc et lamentable tout à la fois.

Au travers de toutes ces contradictions, nou avons cependant eu une majorité de 27 voix et, sou ce rapport, ce succès et celui de la précédente L

ne laissent pas que de nous remonter un peu en prouvant que nous ne sommes ni sans courage ni sans force. Toutefois, il ne faudrait pas nous aveugler sur notre situation; il n'y a pas de manœuvre que le parti ne fasse et n'invente pour infecter l'opinion publique. Le parti militaire surtout est extrêmement agissant. J'espère que ses manœuvres seront déjouées par toutes les sages mesures que prend le département de la Guerre; mais il faut être d'autant plus en garde contre lui que l'exemple de l'Espagne est tout à fait propre à tourner beaucoup de têtes, de celles qui manient ou commandent des baïonnettes. Il est vraisemblable que d'ici à deux jours nous allons faire une circulaire motivée sur la manière dont doivent être exécutées les deux lois rendues et qui servira, par la publicité qui lui sera donnée, de réponse à toutes les insinuations perfides, à tous les bruits mensongers qu'on s'est efforcé de répandre. Mais tout cela n'est encore rien sans une loi d'élection qui nous garantisse des maux où nous entraînerait la successive exécution de celle si déplorable qui nous a conduits où nous sommes. A cet égard, notre situation est singulièrement délicate; nous voilà avec une majorité de 27 voix qui bien certainement ont envie de soutenir le gouvernement; mais malheureusement on entend encore si mal en France le gouvernement représentatif que presque personne n'y sait faire le sacrifice même de sa manie d'opinions individuelles. Ainsi 136 députés ont voté avec nous hier, et sur la loi d'élection ces mêmes députés, en admettant

même la nécessité d'un changement dans cette loi, sont tous plus ou moins divisés d'opinion sur la manière de le faire. Il faut d'abord reconnaître, quoi qu'il en coûte à notre amour-propre d'auteurs, que notre projet n'a pas de faveur. On est avant tout effrayé du nombre des articles. Le temps qu'il a fallu pour faire passer et discuter une loi en dix articles fait généralement dire qu'on ne verra jamais la fin d'une loi en quarante. Et puis les deux colléges effarouchent beaucoup d'esprits qui en voient sortir une rivalité entre les députés venant d'une origine différente, et puis le double vote, et puis l'épuration du collége de département par ceux d'arrondissement, et puis la Charte; enfin c'est à ne pas finir des objections, même de la part des amis; jugez de celles des ennemis, et cependant il faudra bien en sortir, il faudra bien réunir une majorité. La commission traîne son travail le plus qu'elle peut. Je crois que le rapport sera en définitive pour le rejet pur et simple. Cependant Royer aurait bien aimé à faire un nouveau projet et à y attacher son nom; mais je ne crois pas qu'il y réussisse. Il paraît avoir imaginé un certain mode de deux degrés au moyen duquel il espérerait réunir à lui une majorité; mais, ne pouvant former cette majorité dans sa commission, je ne vois pas comment il l'aurait par la Chambre. Je sais cependant qu'il pratique et travaille Corbière à ce sujet le plus qu'il peut. Il est indubitable que l'idée des deux degrés, quelques inconvénients qui y soient attachés, réunit cependant en général dans la Chambre

plus de suffrages que notre projet. C'est d'abord une idée à laquelle on est accoutumé, et puis elle présente la perspective d'une loi en un petit nombre d'articles; et puis elle ne nécessite pas l'augmentation du nombre, laquelle, attendu la violence et le bruit que fait déjà la minorité de cette année dans la Chambre, effraye beaucoup de personnes très-raisonnables; elles sont encouragées dans cette idée par des dires de quelques ennemis mêmes, comme Daunou par exemple, qui disait l'autre jour : *Le ministère ne sait pas ce qu'il fait en voulant doubler presque la Chambre; en France, une Chambre nombreuse amènera toujours une révolution.* Vous voyez, mon cher collègue, que je vous conte tous nos ragots, si l'on peut se servir de cette expression, si mieux n'aimez celle de *nos commérages.* Au milieu de ce désordre d'idées, comment finirons-nous? Je ne le puis encore prévoir. Il nous faut voir le résultat définitif de la commission, et, comme la loi des comptes va occuper pendant quelque temps l'Assemblée, nous en profiterons pour écouter encore, conférer, discuter et voir où l'on peut aller avec quelque assurance de succès, car ceci est un coup qu'il ne faut pas manquer sous peine de mort. En attendant, nous disons toujours fermement que notre loi est bonne et que nous y tenons ; mais nous ne le persuadons à presque personne.

Si tout ceci vous fournit quelques idées, écrivez-les-moi au plus vite. Ah! que j'aspire après votre retour! Arrivez donc et surtout arrivez en

état de tenir la tribune, car tout mon courage s'évanouit devant la pensée que je pourrais être obligé d'y représenter presque seul, comme je viens de le faire dans ces deux lois, du moins pour la discussion des articles, et de porter une responsabilité aussi grave par les conséquences d'un non-succès qui pourrait entraîner la perte du trône et de mon pays.

Adieu, mon cher collègue. Soignez-vous, fortifiez-vous et arrivez; puis croyez par-dessus tout à mon plus sincère attachement.

PASQUIER.

---

733. — Le comte Siméon à M. de Serre.

31 mars 1820.

M. Pasquier vous aura tenu au courant, mon cher collègue, de toutes les tribulations à travers lesquelles nous avons obtenu les deux lois relatives à la liberté individuelle et à la censure des journaux. Il nous reste à livrer la grande bataille des élections, et nous y arrivons harassés des fatigues des deux combats précédents et de l'impopularité qu'ils ont versée sur nous. Quelque bonnes que soient nos vues, nous sommes sur un mauvais terrain. La majorité dont nous aurions besoin est bien incertaine sur le projet de loi relatif aux élections. Il fourmille d'ob-

jections graves, et l'on s'accorde généralement à penser que, tant qu'il sera composé de quarante articles, la discussion en sera interminable, vu la tactique employée par le centre gauche dans la discussion des deux projets précédents. J'augure mal denotre projet, car la crise me paraît violente; l'aigreur, l'audace, l'insolence du centre gauche surpassent ce que j'avais vu dans les Cinq-Cents à la veille du 18 fructidor. Je n'en combattrai pas moins du peu que j'ai de forces et de moyens, et le dévouement qui m'a fait accepter un fardeau pour lequel j'avais une bien forte répugnance ne m'abandonnera pas; mais je voudrais qu'il ne fût pas inutile. Je vous regrette autant pour le conseil que pour la discussion, car il serait bien essentiel que nous pussions nous préparer une discussion avantageuse par la manière dont le sujet en serait préparé : en l'état je le crois mauvais. Mais ce n'est point là le sujet principal de ma lettre.

Je dois vous parler.....

Mes respects à Mme de Serre, mille vœux pour votre santé et votre prompt retour.

SIMÉON.

734. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, vendredi 31 mars 1820.

. . . . . .

Nous avons eu 27 voix de majorité pour la loi sur les journaux.

Royer est la montagne en travail. Il vous répondra. J'ai lieu de croire que votre lettre lui a fait du bien; l'amour-propre et l'amitié avaient besoin de cette consolation. Vous connaissez son discours. En appeler à la majorité des années précédentes lorsque le dernier renouvellement l'a dissoute, évoquer les mânes d'un parti qui n'a plus de corps, c'est de la poésie, ce n'est pas de la politique. Que l'on dise beaucoup de mal des nouvelles lois, je le conçois, mais on n'a pas choisi son terrain. Il fallait s'enrôler, se compter et sacrifier à l'urgence toutes les nuances d'opinions. Lors de la réformation, les dissidents ont suivi divers sectaires, mais tous ont combattu contre le Pape, leur ennemi commun. Notre ennemi commun, c'est la haine des Bourbons. Si nous sommes divisés, nos adversaires le sont aussi : les républicains, les bonapartistes, les anarchistes servent sous les mêmes drapeaux, et, si Camille et Royer ne les désertent pas, pourquoi veulent-ils que nous en désertions d'autres?

Dans l'état actuel de la Chambre, une loi en qua-

.nte-trois articles est impossible à discuter. On va ›ir si quelque chose de plus simple peut être éta- i sur les mêmes principes. Toute la partie régle- entaire peut être laissée à l'ordonnance. Imaginez ı abrégé, et dites-le-moi.

Le Roi va très-bien.

Vous jugerez nos débats par les journaux.

Mlle Louise attend patiemment votre lettre, plus ı patiemment ses bonbons.

Mille tendresses, mes bien chers amis.

F. L. B.

---

735. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, samedi 1er avril 1820.

Louisette et Marinette ont été hier à Longchamps, ımais plus beau soleil n'a lui sur vos petites filles.... 'n se porte bien ailleurs.

M. Pasquier s'est fait beaucoup d'honneur : on ›ue son talent, sa persévérance, son courage; on a ıison, et je désire que vous lui en disiez quelques ıots. Il sait et dit tout ce que vous valez. Vous êtes ıits pour vivre ensemble, et ceux qui veulent vous ésunir entendent mieux leurs propres intérêts que eux du pays et les vôtres. Nous sommes en crise; ès peuples sont travaillés. Il y a remède si tous les 'ons s'unissent.

Je ne suis pas de force à disputer le prix aux jeux Olympiques, mais je connais les athlètes et je sais apprécier leur vigueur. Rétablissez-vous, et vous rendrez d'immenses services; votre influence franchira nos frontières. Entre vous et toutes les têtes fortes, entre vous et tous les esprits vastes il y a des atomes crochus; vous vous tenez par certains côtés. Mais vous êtes destinés à vous aimer, à vous admirer de loin; en vous rapprochant, vous ne serez pas d'accord. Les antécédents des uns ne sont pas les antécédents de l'autre; et, dans les temps difficiles, lorsqu'il n'y a plus d'essais à faire, lorsque la pratique doit vaincre la théorie, il est impossible que, bec à bec, vous soyez à l'unisson. Tiraillés dans des sens divers, ou la force des choses soumettra vos amis et les enrégimentera sous votre drapeau, ou ils déserteront avec armes et bagages.

Nous allons nous occuper d'abord de la proposition de Benjamin sur la manière de voter, puis des comptes.

Voulez-vous des nouvelles de salon?

Les bonapartistes ont fait proposer au Roi de les mettre à la tête des affaires et d'y rappeler M. Decazes; ils promettent tout leur parti, toute leur énergie et toute la liberté que leurs manières comportent. Cette idée a pu passer par leurs têtes, mais je ne crois pas qu'ils y aient donné suite. C'est une ressource.

Nos libéraux parlent de protester et même d'aller délibérer à Lyon. Je ne le crois pas davantage.

Mille bonnes amitiés, mes très-chers. J'embrasse Gaston et père et mère.

F. L. B.

736.—M. de Serre à sa mère.

Nice, 2 avril 1820.

M. de la Boulaye m'a écrit, chère maman, que vous aviez été un peu malade; mais le lendemain il m'a mandé que vous alliez mieux. J'espère que cela n'aura pas de suite. Soignez-vous bien, chère et excellente maman; conservez-vous à votre pauvre fils.

C'est aujourd'hui Pâques, et nous avons un beau jour; avec du soleil et point de vent, on est comme en plein été; tout germe et toutes les feuilles s'épanouissent. Il faut se lever matin pour se promener avant l'ardeur de midi. Aussi faisons-nous depuis quelques jours des courses à cheval avant déjeuner; quand je dis *courses*, je ne vais plus qu'au pas, m'étant mal trouvé d'une allure plus vive. Ou bien, comme ce matin, je me promène entre deux rangs de jeunes cyprès sur la terrasse qui termine le jardin et borde la mer, un livre à la main que je quitte souvent pour mes rêveries. Je repasse dans ma mémoire mes promenades semblables sur cette terrasse de Pagny où vous veniez souvent me rejoindre. Ne pensez pas que de tels souvenirs et les sen-

timents qui les ont produits s'affaiblissent : des jours aussi heureux et aussi purs ne s'effacent pas de la mémoire. Ce qui était en germe s'est développé ; de grands objets, des pensées profondes et trop souvent douloureuses, des devoirs effrayants me réclament et m'absorbent. Je n'en suis pas moins toujours le même. Mais tous nous sommes ou trop blâmés ou trop loués. On m'écrase en ce moment par les espérances exagérées qu'on place en moi. Quel secours à de si grands maux que la faible voix d'un convalescent! Toutefois, chère maman, adressez à Dieu vos bonnes prières : que pour quelque temps encore il prête un corps à mon âme, l'expression à mes pensées et le souffle à mes paroles. Il m'est témoin que je n'en veux user que pour sa gloire, pour le salut du Roi et de mon pays.

Je compte sous peu aller faire une tournée dans le voisinage français, à Grasse, à Hyères, à vingt-cinq ou trente lieues d'ici. Envoyez toujours mes lettres au ministère, elles me parviendront. Je gagne ce que je puis de temps pour retrouver à Paris le beau temps et la chaleur ; mais j'y veux être pour la loi des élections.

Au revoir, chère maman ; je vous embrasse du meilleur de mon cœur. Faites toutes mes tendresses à mon père.

C'est une semaine de réparations, et je paye mes dettes : voilà une réponse pour Thérèse. J'ai reçu de bonnes nouvelles d'Hyacinthe.

---

737. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, dimanche 2 avril 1820.

Je reçois, cher ami, votre lettre du 25. Louise a reçu la sienne; Marie n'en exige pas. Enfants, bonne et nourrice, tous se portent bien. Parlons d'affaires.

Je me suis tiré comme j'ai pu du rapport et comme j'ai pu du résumé. Nous avons eu 27 voix de majorité. Je ne sais qui vote ou ne vote pas; mais j'ai peu de confiance lorsque certains journaux donnent des éloges qu'on laisse passer.

Pendant que je vous engageais à écrire à M. Pasquier, il vous adressait une fort longue lettre.

Nous discuterons et repousserons demain, si nous le pouvons, la proposition de Benjamin sur un nouveau mode de délibération, puis les comptes, puis les douanes, puis les dépenses du budget. La commission des recettes, sous l'influence de M. Louis, est effroyable.

Quelle violence dans nos débats! dites-vous. Ajoutez quelle astuce! quelle insolence! quelle mauvaise foi! C'est un spectacle nouveau depuis la Révolution. Jamais la minorité n'a provoqué, n'a insulté la majorité en face; jamais on n'a calomnié le lendemain la résolution de la veille; jamais les subtilités de l'esprit n'ont eu plus d'audace; jamais on

n'a promené, d'une manière plus barbare, le scalpel sur le corps politique : je croyais assister à la dissection d'un vivant.

Vous verrez cette association pour secourir les victimes de la tyrannie[1]. Les factieux ne se taisent plus; rien ne gêne leurs mouvements ; ce qui se murmurait se proclame. On a discuté le choix du successeur.....

Que les nouvelles lois aient jeté de l'huile sur le feu, je le conçois, mais le feu n'en eût pas moins été terrible. On ne se laisse pas impunément arracher une prochaine victoire; il y a si longtemps que j'entends dire qu'on doit, à toute occasion, mettre l'ensemble du gouvernement en question! Tuer les Bourbons par des lois libérales, premier système; les tuer et le gouvernement représentatif tout ensemble par la violence, la complication et l'interminable longueur des discussions, et les retranchements au budget, et les atteintes portées au crédit public, second système. Nous en sommes là. On va manœuvrer. Il faudra bien que vous nous reveniez. Vous n'assisterez pas de si loin à nos funérailles.

Les événements de Cadix vous feront frémir. Déja la Junte, et vous en jugerez par ses proclama-

[1] Les journaux de l'opposition venaient d'annoncer qu'une souscription était ouverte et une association formée pour secourir les victimes de la suspension de la liberté individuelle. « Cette loi, remarque M. de Viel-Castel, devait rester à peu près sans application. A peine, pendant sa durée, un très-petit nombre d'arrestations eurent-elles lieu en dehors des formes de la légalité ordinaire. » (*Histoire de la Restauration*, t. VIII, p. 455.)

tions, est contrainte à se justifier. Cette révolution militaire, qui peut contrarier les projets des Anglais sur l'Amérique méridionale et qui menace le Portugal, donne beaucoup d'émoi aux consuls britanniques, et, comme vous le dites avec raison, les premiers mouvements sérieux en France mettront de nouveau l'Europe en feu.

A demain, mes biens chers amis. Dès qu'il y aura quelque chose d'arrêté sur la loi d'élection, je vous le dirai. Déjà M. Pasquier vous expose les diverses combinaisons.

Je vous aime bien, rendez-le-moi.

F. L. B.

---

738. — M. de Serre au duc Decazes.

Nice, 3 avril 1820.

Je reçois, cher ami, votre lettre du 22. Je partage presque toutes vos craintes; cependant, sans cette mesure qui sauve une grande partie des départements, la tranche inférieure des électeurs est disposée à de mauvais choix.

Je ne crois presque nulle part les masses disposées à la révolte. Je pense donc qu'il est temps encore, avec de bonnes lois et une bonne direction, de ramener les esprits et de vaincre les révolutionnaires. Le ministère ne s'est pas *placé*, il a été *poussé*, et

vous le premier. Dès que nos amis et les *Ternaux* devenaient un embarras, et souvent un obstacle, au lieu d'être un appui, dès qu'ils abandonnaient le gouvernement dans des mesures indispensables à son salut, il fallait bien s'appuyer sur ceux à qui leur propre salut faisait sentir la nécessité de la mesure. Dans le fait, l'origine des grandes fautes vient de la division des royalistes de 1816. Ce n'était pas trop de toutes les nuances monarchiques réunies pour faire face à l'ennemi commun. La division a été son triomphe; elle a mis le gouvernement entre deux feux. Royalistes purs et constitutionnels s'entre-détruisaient au profit des libéraux, qui ont ruiné les uns et les autres. Le danger a opéré et devait opérer la réunion. Sera-t-elle franche et solide? sera-t-elle durable? Questions auxquelles on ose à peine répondre, mais qu'il faut tout faire pour résoudre par l'affirmative.

Des lettres récentes de M. de Richelieu et de Pasquier ne me disent pas qu'ils acceptent les deux degrés, et jusqu'ici j'ai toujours fortement écrit qu'on insistât sur la loi proposée. Cependant il m'est revenu de tant de côtés qu'elle n'avait de succès ni dans la droite ni dans le centre, que j'ai envoyé dernièrement à Pasquier, pour n'en user qu'en désespoir de cause, quelques idées.

Ce serait de faire nommer autant de candidats qu'il y a de députés actuels par les colléges de sous-préfectures, complétés jusqu'à cinquante ou soixante par les plus imposés. Le candidat nommé par la majorité des arrondissements serait de droit député.

ce qui ferait une élection directe. Les autres seraient choisis parmi les candidats par les colléges de département, arbitres naturels entre les colléges inférieurs qui n'auraient pas produit une majorité. Les colléges de département seraient formés du quart de chaque collége d'arrondissement en prenant les plus imposés. Ces colléges nommeraient en outre directement les cent soixante-douze nouveaux députés. Cette loi serait plus simple, et écarterait souvent la lie révolutionnaire qui pourra passer par tel ou tel arrondissement isolé. Mais, je vous le répète, c'est uniquement pour le cas où la loi proposée n'aurait pas de chances que j'indique cet amendement, et je recommande qu'il soit présenté par le centre, Decquey par exemple.

Sans doute la révolution d'Espagne est une terrible coïncidence; mais, si nous pouvons nous tenir sur nos pieds quelque temps encore, elle nous donnera trop tôt, par ses catastrophes, de tristes mais utiles leçons.

Le discours de Camille vous aura inspiré un mélange d'indignation et de pitié. On regrette dans la Chambre même le drapeau tricolore, on y propose la souveraineté du peuple; l'insurrection, la révolte y est flagrante; et Camille ressuscite pour reprocher aux ministres de combattre ces brigands! Quel délire[1]!

. . . . . .

[1] Cette lettre ne nous est connue que par des extraits.

739. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, lundi 3 avril 1820.

Nos petites fillettes folâtrent sur l'herbe dans le jardin. Elles ont été se promener hier. Tout va bien à la chancellerie. On me rit, on me caresse. Les grands parents sont en bonne santé.

Je vous remercie, cher ami, d'avoir écrit à M. Portalis en faveur du jeune de Jessaint. Vous vous rappelez les promesses faites au père, vous connaissez ses bons services; c'est la seule récompense que l'on puisse donner à ce galant homme. Il importe au gouvernement de conserver son influence dans le département de la Marne et d'en user. Si le jeune homme était en service ordinaire, je m'occuperais de lui, je le ferais travailler : il y a de l'étoffe et quelque expérience des affaires.

Nous allons nous débattre sur la proposition du Benjamin et sur sa machine à voter, déjà surnommée *la Benjamine*. On ne peut pas donner, dans tous les cas, à cinquante membres le droit de forcer la Chambre à l'appel nominal; avec leurs amendements, sous-amendements et leurs lardons de toute espèce, ils rendraient les discussions interminables. Ils n'ont pas songé d'ailleurs à l'article 52 du règlement qui veut que, dans le doute, la discussion continue, et la minorité ne peut pas être maîtresse

de couper, quand bon lui semble, la discussion par ses appels nominaux, de la rendre, à son gré, démesurément longue par le même moyen[1].

Je crois que le gouvernement va s'expliquer avec la nation sur les circonstances présentes et montrer d'ailleurs quelque énergie On parle de substituer à la Banque le duc de Gaëte[2] à Laffitte.

Mille tendresses, mes bien chers amis.

F. L. B.

[1] Voyez l'*Histoire du gouvernement parlementaire*, par M. de Hauranne, t. V, p. 482 et 483.

[2] Martin-Michel-Charles Gaudin, fils d'un avocat au Parlement de Paris, était né à Saint-Denis le 19 janvier 1756. Il entra, en 1773, dans l'administration des Finances; il fut chargé, en 1777, d'une direction; il devint, en 1791, l'un des six commissaires de la trésorerie nationale, fonction qu'il conserva jusqu'en 1795. Intendant général des postes en 1798, il garda le portefeuille des Finances du 10 novembre 1799 au 1er avril 1814 et du 20 mars 1815 au 8 juillet suivant. Napoléon l'avait créé duc de Gaëte le 15 août 1809. Les électeurs de l'Ain se firent représenter par lui de 1815 à 1819. Sur le conseil de M. Roy, Louis XVIII lui remit, le 6 avril 1820, le gouvernement de la Banque de France, poste qu'il perdit en 1834. Il mourut à Paris le 5 novembre 1841. — Voyez l'*Essai sur la vie et l'administration du duc de Gaëte*, par Auguste Portalis. Paris, 1842.

740. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 3 avril 1820.

Monseigneur,

Si Votre Excellence a remarqué depuis quelqu temps une lacune dans ma correspondance, je l prie de vouloir bien ne pas se méprendre sur l motifs de cette interruption. J'ai eu l'honneur lui écrire plusieurs fois à des époques assez rappr chées, lorsque la gravité des circonstances et l'im portance des événements semblaient m'en faire devoir; depuis, les choses se sont calmées, et je me suis contenté de faire part de tout ce que j'apprenais d'intéressant pour vous à M. de la Boulay, qui jugeait mieux que je ne l'aurais pu faire de ce qu'il y avait de plus ou moins nécessaire à vous apprendre. J'avouerai de plus que, ayant eu l'honneur d'écrire plusieurs fois à vous, monseigneur, et une fois à Mme de Serre sans que rien m'apprît si mes empressements étaient agréés, j'ai craint de m'être trompé en quelque chose ou d'avoir été mal servi par mon zèle.

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence une note sur le sieur X., dont elle m'a adressé la demande.

Il n'a paru de journaux aujourd'hui que *le Moniteur*, et encore n'a-t-il paru qu'à cause de deux articles officiels qu'il contient; je suis surpris que les autres feuilles n'aient pas voulu profiter du dernier

jour de liberté qui leur reste; car, selon toutes les apparences, la censure va s'établir aujourd'hui même[1].

On n'a encore nommé que huit censeurs, et sept sont au *Moniteur* de ce jour; je ne sais pourquoi il a omis le huitième, qui est un M. Rothe de Nugent, protégé de M. le duc de Richelieu, mais qui n'est pas fort connu dans les lettres. Ces huit premiers choix sont généralement bons, et ce qui m'étonne, c'est qu'on ait pu déterminer des hommes tels qu'Auger[2], Mazure[3] et d'Andrezel[4], à accepter; il

[1] « Une ordonnance royale du 1er avril créa à Paris, auprès du ministre de l'Intérieur, une commission chargée de l'examen préalable de tous les journaux et écrits périodiques, composée de douze censeurs et qui ne pouvait prendre de décisions sans la présence de cinq de ses membres au moins, et, dans chaque chef-lieu de département, une commission de trois censeurs. Pour surveiller les censeurs et leurs opérations, la même ordonnance institua un Conseil de neuf magistrats tirés des Cours supérieures, auquel la commission de Paris devait rendre compte de ses décisions au moins une fois par semaine et les commissions des départements une fois par mois, et qui prononcerait, quand il y aurait lieu, sous l'approbation du ministre de la Justice, la suspension provisoire des journaux ou écrits périodiques. » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 455.)

[2] Louis-Simon Auger, né à Paris le 29 décembre 1772, se fit connaître par ses critiques dans le *Journal de l'Empire* et par les commentaires dont il accompagna les œuvres de quelques auteurs classiques. L'Académie française lui ouvrit ses portes en 1816 et le nomma secrétaire perpétuel en 1822. Un suicide termina ses jours en janvier 1829.

[3] F.-A.-J. Mazure, né à Paris en 1776. D'abord recteur, puis inspecteur de l'Académie d'Angers, il devint, en 1817, inspecteur général de l'Université. Il mourut à Paris le 8 novembre 1828.

[4] Barthélemy-Philibert Picon d'Andrezel, né à Salins (Jura), était le petit-fils du vicomte d'Andrezel, ambassadeur à Constan-

est vrai que la censure, étant collective, aura moins de désagrément pour les censeurs. Il en reste encore six ou huit à nommer. Le retard vient de la difficulté des choix : les hommes dont on voudrait le plus sont ceux qu'on peut le moins obtenir, et ceux qui s'offrent sont ceux dont on voudrait le moins. Lacretelle le jeune et Vanderbourg[1] n'ont point voulu être nommés, et cela se comprend.

tinople et fondateur de l'École française des langues orientales. Il entra dans les ordres et devint grand vicaire de M. de Cicé, archevêque de Bordeaux. Il émigra en 1792, revint sous le Consulat et, peu après la création de l'Université, fut nommé inspecteur général; il conserva ces fonctions jusqu'en 1824, et mourut à Versailles le 12 décembre 1825. — Voyez la *Biographie universelle* (Michaud), nouvelle édition, t. Ier, p. 671.

[1] Charles Lacretelle, fils de Sébastien Lacretelle, un des plus célèbres avocats du barreau de Metz, naquit en cette ville le 3 septembre 1766. Il vint à Paris en 1787. Rédacteur du *Journal des Débats*, puis du *Journal de Paris*, il se distingua par son zèle pour la monarchie constitutionnelle et, après le 18 fructidor, passa vingt-trois mois en prison. Il devint, en 1800, membre du bureau de la presse et, en 1810, censeur impérial. Il avait été nommé, en 1809, professeur d'histoire à la Faculté de Paris, et occupa cette chaire jusqu'en 1848. En 1814, il accueillit avec joie le retour des Bourbons et, en 1815, suivit le Roi à Gand. Il obtint, en 1822, des lettres de noblesse. En 1827, l'Académie française, dont il était membre depuis 1811, protesta, sur sa proposition, contre la loi concernant la presse que présentait M. de Peyronnet. M. Lacretelle perdit la place de censeur dramatique qu'il avait reçue sous la première Restauration. Il mourut à Mâcon le 26 mars 1855, laissant plusieurs œuvres historiques dont la plus estimée est l'*Histoire du XVIIIe siècle*.

Son frère aîné, Pierre-Louis Lacretelle, naquit à Metz en 1751, se fit connaître comme avocat, littérateur et publiciste, fut membre de l'Assemblée législative (1791-1792), du Corps législatif (1801-1802), de l'Académie française (1803) et mourut à Paris

Le Conservateur a fini, et de ses débris sort un journal intitulé *le Défenseur*, qui ne paraît pas destiné à fournir une carrière longue et brillante. *La Minerve* va, dit-on, cesser de paraître. Fiévée a quitté *la Quotidienne*, au moins pour la rédaction; il en reste toujours propriétaire pour un tiers. Il voulait, quelque chose qu'on pût lui dire et malgré son parti, continuer d'attaquer le ministère ; il a menacé de ne plus travailler à *la Quotidienne*, et on l'a pris au mot. Il est furieux et prétend maintenant que les jacobins valent mieux que les royalistes. Quant à moi, je le comprends et l'aime mieux parmi les premiers que comme auxiliaire de la cause royale.

Il paraît certain que quelques troubles ont eu lieu à Rennes. On a voulu, et je crois fort à tort, faire crier : *Vive le Roi!* aux troupes de la garnison; le régiment d'artillerie, déjà fort mal disposé, comme le sont en général presque tous les corps de cette arme, a refusé de se soumettre à l'ordre qu'on lui donnait. Pendant ce temps les jeunes gens de la

en 1824. Sur les deux frères, consultez les articles insérés dans la *Nouvelle biographie générale* (Didot), t. XXVIII, p. 567-582.

Martin-Marie-Charles de Boudens, vicomte de Vanderbourg, né à Saintes le 8 juillet 1765. Lieutenant de vaisseau en 1788, il émigra en 1793, passa plusieurs années en Allemagne, revint en 1802 et s'occupa de littérature et de philologie : il est surtout connu par la publication des *Poésies de Clotilde de Surville* (1803), sur l'authenticité desquelles on a tant discuté. Il devint, en 1814, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il mourut le 16 novembre 1827. — Voyez la *Nouvelle biographie générale* (Didot), t. XLV, p. 911.

ville, rassemblés en grand nombre, les encourageaient dans leur désobéissance par des cris affectés de : *Vive la Charte!* Le général Rogniat a été tout de suite envoyé à Rennes. Notre correspondance du ministère de la Justice ne nous apprend encore rien de cela.

Nous avons adressé aux procureurs généraux une circulaire pour les engager à faire connaître l'esprit qui règne dans leur ressort; si leurs réponses fournissent quelques renseignements importants, j'aurai l'honneur de les porter à votre connaissance.

Je suis avec respect, monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GERMEAU.

---

741. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, mardi 4 avril 1820.

Nos petites filles sont très-gaies et très-bien, mes chers amis. Je vois dans votre lettre à Louise que vous craignez de n'en être pas reconnus et de revenir noirs comme des Maures. C'est de la coquetterie, madame de Serre, et cela sent le retour pour la fin d'avril.

Je reçois votre lettre du 27. J'ai toujours dit et pensé la plus grande partie de ce que vous m'écri-

vez sur les deux degrés. Vos lettres à ce sujet exercent leur influence. Nous allons voir.

On vous donne les nouvelles des départements et spécialement celles de Rennes.

Nous avons dégoté hier *la Benjamine*.

On m'appelle pour des affaires de marine.

A demain, et mille tendresses, mes chers amis.

Les grands parents se portent bien.

F. L. B.

---

742. — Le comte Portalis à M. de Serre.

Paris, ce 4 avril 1820.

Monseigneur,

S'il était question de remettre en service ordinaire quelques maîtres des requêtes, je proposerais sûrement en première ligne M. de Jessaint, d'après l'intérêt que Votre Excellence veut bien prendre à lui. Mais il me paraît que le travail du Conseil, qui aura besoin d'être remanié en entier, ne doit pas être fait avant votre arrivée; ce sera donc vous, monseigneur, qui, selon toutes les apparences, rendrez à M. de Jessaint la justice à laquelle il a des droits. On a seulement remplacé M. de Mirbel, qui avait donné sa démission, en rappelant M. Sallier, l'un des plus anciens maîtres des requêtes, l'un des plus honorables et qui, à d'excellentes opinions et à

un dévouement bien connu au Roi et à son auguste famille, joint une grande modération de sentiments et les connaissances d'un magistrat.

Il vient de vaquer, en effet, une place de conseiller à Nancy. Beaucoup de prétendants se sont présentés..... Quoi qu'il en soit, j'avais pris la détermination de ne point proposer la nomination d'un conseiller à la Cour de Nancy, dont je connais les besoins, avant de savoir quel était celui des candidats qui obtiendrait votre suffrage. Cette Cour et cette province vous sont connues, et personne ne pourrait mieux diriger à leur égard le choix du chef de la Justice, si vous ne l'étiez vous-même. J'ai l'honneur de joindre à ma lettre l'état indicatif des prétendants, et je vous prie de vouloir bien me faire connaître ce que vous en pensez.

M. le préfet du département de ***, qui est venu me voir, désirerait beaucoup que l'on pût pourvoir au remplacement de M. le procureur général près la Cour royale de ***, dont les infirmités s'accroissent journellement et qui n'est plus, à ce qu'il m'a assuré, au niveau de sa place, surtout dans les circonstances difficiles du moment et lorsqu'il paraît nécessaire d'exercer une surveillance plus active et plus rigoureuse dans certaines parties du royaume. Je suis bien aise de mettre ce renseignement sous les yeux de Votre Excellence afin qu'elle puisse me faire savoir quelle serait son opinion à cet égard et m'indiquer, dans le cas où il faudrait remplacer M. X., le sujet sur lequel elle aurait fixé son choix.

J'ai été fort sollicité pour une place que la retraite de M. Audier-Massillon[1] laisse vacante à la Cour de cassation ; mais j'ai pensé que je devais m'abstenir à cet égard. Le besoin du service ne demande point qu'il soit nommé à cette place, et toutes les convenances me feraient une loi de vous en réserver la disposition, lors même que je n'aurais pas infiniment de répugnance à me livrer à cette partie du travail qui concerne les personnes.

Je vous répondrai au premier jour relativement à la demande de M. le comte de Belvedere.

Je voudrais apprendre que votre santé se rétablit avec rapidité et prend cette consistance que désirent vos amis et qui serait si utile au service du Roi et à la chose publique. Il faut vous ménager beaucoup, monseigneur, faire une ample provision de forces, et nous revenir avec toute la vigueur d'un tempérament renouvelé et de ce beau talent que le repos et la retraite auront encore renforcé. Je serai heureux de n'avoir plus qu'à suivre vos directions et de pouvoir me ranger sous un si noble et si efficace bouclier.

Votre Excellence aurait été bien nécessaire dans ces dernières discussions dont M. Pasquier a supporté tout le poids. Je suis persuadé que la seule

[1] Bruno-Philibert Audier-Massillon, né à Aix-en-Provence le 1er juillet 1746. Il était lieutenant général de la sénéchaussée d'Aix lorsque ses concitoyens le députèrent aux États-Généraux (1789). En 1791, il devint suppléant au tribunal (depuis Cour) de cassation et, en 1796, juge titulaire. Il prit sa retraite en 1820 avec le titre de conseiller honoraire.....

lecture de ces débats vous aura fatigué presque autant que si vous y aviez pris part.

Je vous prie d'agréer les assurances de la respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,
De Votre Excellence,
Le très-humble et très-obéissant serviteur,
Comte PORTALIS.

---

743. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Mercredi, 5 avril 1820.

M. Portalis vous écrit aujourd'hui, mon cher ami. Vous recevrez aussi une lettre du maréchal Suchet.

Les grands de l'Empire s'agglomèrent. M. Daru se fait chef d'opposition..... Les irritations contre les anciens privilégiés et les souvenirs de 1815 se ravivent en raison du parti qu'on espère en tirer... —

J'ai vu M. d'Argout, compagnon de voyage de Sainte-Aulaire; je l'ai rencontré hier chez M. Portal. Sainte-Aulaire ne reviendra que dans huit jours, et M. Decazes doit rester encore un mois ou six semaines au Gibeau. Votre ami ne paraît pas content de la tiédeur ou même de la froideur des ministres. Il leur serait difficile d'être ce qu'il vou-

drait qu'ils fussent. On a été fort touché, du reste, du petit mot que vous aurez vu dans mon résumé.

Beaucoup de membres de la Chambre, Jacquinot, M. de Puymoisson, Bourdeau, etc., etc., me chargent de vous offrir leurs respects, et M. Hochet[1], qui lit un journal à côté de moi, m'adresse la même prière.

Le côté droit est fort sage. M. de Villèle me fait très-bonne mine et ne demande qu'à causer. La réunion Durand, où l'on a bien voulu me faire les honneurs du fauteuil, rassemble soixante-dix à quatre-vingts membres, dont plusieurs ont déserté, comme moi, la réunion Ternaux, depuis qu'on a voulu la marier de force avec Laffitte, depuis que MM. Benjamin et Sébastiani l'ont escaladée. On pourrait recruter encore. Je crois vous avoir dit que mon attachement et même ma vénération pour Royer s'y opposent. Je n'ai toutefois rompu avec personne. On me recherche plus qu'on ne me fuit.

Il sera impossible de faire discuter quarante-trois articles par des gens qui ne votent qu'un ar-

[1] M. Hochet était né Paris, en 1772, d'une famille d'honorables négociants. Arrêté en 1793 comme royaliste, il passa dans diverses prisons tout le temps de la Terreur. En 1799, lors de la création du Conseil d'État, il y fut appelé comme secrétaire du comité de l'Intérieur. Il devint, en 1806, secrétaire de la commission du contentieux et, en 1815, secrétaire général du Conseil. Il quitta ces fonctions en 1839 avec le titre de conseiller d'État honoraire..... Il avait été, dans sa jeunesse, un des collaborateurs du journal *le Publiciste* avec MM. Suard, de Ségur, Lacretelle et Mlle Pauline de Meulan (Mme Guizot). — Voyez l'Esquisse historique sur M. Hochet, par M. de Vaucher, *Fastes de la magistrature.*

ticle en trois jours. Il faut donc simplifier notre loi. Vous croyez qu'on peut attendre le renouvellement intégral d'une autre Chambre; mais l'augmentation du nombre épouvante celle-ci. Établissement parlementaire, Chambre ingouvernable, infraction à la Charte : ce sont les arguments d'hommes à très-bonnes ou à très-mauvaises intentions. Une loi d'élection est la pierre philosophale on cherche, mais avec la ferme intention de ne pas abandonner la proposition ministérielle. Je médite vos pensées ; au besoin j'en ferai usage. Le grand obstacle est dans Royer et ses amis ; ils n'ont plus d'asile que dans le rejet du projet du gouvernement. Je ne négligerai rien pour qu'ils en cherchent et en trouvent ailleurs.

Mille tendresses, chers amis.

Vous savez l'association en faveur des victimes de l'arbitraire. On poursuit. Je ne sais où cela mènera, mais je sais que l'on a voulu poser les bases d'une fédération. Nos nouvelles lois ont produit, par leur discussion, de terribles effets, sans doute; mais on n'a pas choisi le terrain : il fallait lier une majorité ou subir de dures conditions et, d'avance, faire le procès à la loi d'élection.

F. L. B.

---

744. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 5 avril 1820.

Monseigneur,

Les renseignements que j'ai donnés à Votre Excellence sur Rennes ne m'étaient connus que par des conversations ; ils se trouvent modifiés par une lettre que nous recevons du parquet et dont je vous adresse une copie. M. Bourdeau, en donnant à cet égard des renseignements conformes à ceux de M. Varin[1], fait remarquer que la nouvelle d'un tumulte à Rennes avait été débitée à Paris avant qu'elle y pût être connue par les voies ordinaires de correspondance.

Les poursuites sont commencées contre les journalistes qui ont rapporté le prospectus de l'association formée pour secourir les personnes frappées par les deux dernières lois ; on n'a pu encore poursuivre que les journalistes ; on verra s'ils se décident à prendre les articles pour leur compte ou à déclarer ceux de qui ils les tiennent. On ne peut savoir encore quel sera le résultat de cette procédure ; mais l'association avait causé un tel scandale, elle annonçait une audace si présomptueuse et si con-

[1] M. Varin était premier avocat général près la Cour royale de Rennes.

fiante, que l'on ne pouvait rester oisif, quand même on l'aurait voulu.

Je suis avec respect, monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GERMEAU.

---

745. — M. Royer-Collard à M. de Serre.

Ce mercredi 5 avril 1820.

Je ne veux pas, mon cher ami, répondre à votre dernière lettre ; nous serions conduits à écrire des volumes. Je vous dirai seulement que nous ne nous entendons pas toujours, parce que nous changeons sans cesse de terrain. Par exemple, nous passons de la théorie pure aux faits et des faits à la théorie, sans avertir dans quelle hypothèse nous raisonnons. Que Dieu me donne un mois de bonnes conversations avec vous, et, s'il nous reste quelque différence d'opinion, cette différence ne sera pas dans nos esprits, elle viendra de nos organes ; c'est que nous ne verrons pas de la même manière ce qui se passe sous nos yeux. Il n'y a pas d'*évidence* possible sur la meilleure composition abstraite des colléges électoraux, ou, du moins, cette évidence ne serait qu'une vérité géométrique ; l'*évidence* que j'ai, c'est qu'il est *impossible* de faire pénétrer dans notre système électoral l'inégalité des suffrages,

ans ramener dans la société un principe certain de évolution. Dès à présent la disposition générale es esprits le témoigne assez. Je donnerais ma vie our me tromper; mais il me semble que de jour n jour la France se sépare de son gouvernement, u'elle croit incapable de la protéger, ou même en ntelligence avec ses ennemis; et nous aurons peut-être le spectacle nouveau d'un pays se gouvernant ui-même par des associations pourvues de chefs ui seront les vrais magistrats, les dépositaires réels e la force, tandis qu'il ne restera au gouvernement ue le nom et la forme de l'autorité; et le jour ne eut manquer de venir où il s'écroulera devant ses nnemis comme un misérable château de cartes.

C'est de vous surtout, cher ami, que je veux vous parler. Votre situation devient étrange au sein de ce ministère ouvertement allié au côté droit. Ce n'est pas là ce qu'il y a de plus remarquable; mais vous ne pouvez pas ne pas voir que vous êtes immolé dans cette alliance. Ainsi il est établi comme article de foi du nouveau symbole que tout le mal vient de la session dernière, et particulièrement de la loi *anti-sociale* de la presse et des principes *désorganisateurs* sur lesquels elle est appuyée. Si vous êtes convaincu que vous étiez, l'année passée, un jacobin, vous pouvez vous replacer au banc des ministres sous la protection de votre *repentir;* mais, si vous n'êtes pas résolu de vous désavouer, vous ferez une étrange figure. C'est à quoi je vous demande de penser. Il s'agit d'une palinodie complète. Jusqu'à quel point vous convient-elle? Je

n'ai pas besoin de vous dire qu'on ne s'arrête point dans un mouvement de cette espèce; le système de compression dans lequel le ministère est engagé va droit à la contre-révolution ou au gouvernement militaire. Si l'on ne périt pas en chemin, on périra au moins dans le succès ou par le succès. C'est pour la France du gouvernement de Ferdinand tout pur. Quoi qu'il arrive, je ne serai pas dans le camp des vainqueurs. J'ai fait un beau rêve : j'ai songé l'alliance de l'ordre et de la liberté, de la légitimité et de la Révolution; je suis réveillé. Je ne dis pas qu'on ne puisse traîner misérablement; mais il n'y a pas de raison de s'en mêler.

Un mot des élections. Le travail de la commission touche à sa fin; elle pourra nommer son rapporteur vers la fin de cette semaine. Quel qu'il soit, il ne prendra pas moins d'un mois pour un travail de cette importance. Ainsi on ne discutera pas avant la mi-mai; mais on espère, et vous devez le savoir mieux que moi, qui ne sais rien du tout, que le projet sera retiré et qu'on proposera à la place un système de candidature avec un collége de droit, c'est-à-dire la honte toute pure. J'aime cent fois mieux vos deux colléges, mille fois mieux le despotisme militaire. Guéri des doctrines comme je le suis, je réduis toutes mes objections contre vos deux colléges à ces deux points : la division des électeurs par l'inégalité est un principe de révolution; la Chambre, formée de cette manière, serait infailliblement la Chambre la plus factieuse que la France puisse donner.

Adieu, mon très-cher ami ; j'ai plus besoin de votre amitié que je ne puis vous le dire. Vous êtes aujourd'hui pour moi tout le *dehors*, tout le *non-moi;* je ne compte qu'avec vous. Mais comment dire en quelques misérables pages tout ce qu'on sent, ce qu'on pense, ce qu'on voit? Je vous aiderai au moins à me comprendre en vous disant que je ne suis point changé, bien moins encore dans mon inaltérable affection pour vous. On me donne souvent des nouvelles de votre santé ; soignez-la bien pour tant d'intérêts et aussi pour moi.

R.-C.

---

746. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, jeudi 6 avril 1820.

Becquey m'a affirmé qu'il vous avait écrit, cher ami.

J'ai pris connaissance de ce que contenait votre paquet du 29 ; c'est bien, sauf les réflexions que je vous soumettrai demain sur vos idées et sur ce que Royer m'a dit hier vous avoir écrit. Le courrier ne part que demain.

Mille tendresses, mes bien chers amis. Rétablissez-vous et, quoi qu'on en dise, la chance est encore belle.

F. L. B.

Les excès qu'il faut craindre de la révolution espagnole nous seront peut-être utiles.

J'ai vu hier les Broglie.

---

747. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, vendredi 7 avril 1820.

. . . . . .

J'ai dîné hier chez M. Pasquier, qui m'a communiqué une lettre de vous, celle que je lui avais envoyée le matin.

On a de prime abord tant et si violemment contredit vos projets qu'on a créé des difficultés maintenant insurmontables. Sur le renouvellement intégral vous convenez qu'il faut attendre la prochaine Chambre, mais pour le nombre la Chambre actuelle est intraitable. Beaucoup de bons esprits redoutent cette masse de quatre cents et quelques députés — la *doctrine* défendra l'autorité du Roi contre l'usurpation du Parlement, les libéraux la Charte — il y a impossibilité d'en sortir.

D'un autre côté, soyez en garde contre tous ces propos d'abdication de soi-même, de protection demandée au repentir, d'influence acquise par M. Pasquier, de désertion, d'apostasie, d'affiliation à un gouvernement de garde-robe, etc., expressions violentes qu'on amoncelait en me parlant avant-hier

de ce qu'on vous avait écrit et en se courrouçant contre la situation actuelle des choses. Soyez en garde encore contre des propos qui se répandent : que vous ne prendrez jamais place sur un banc ministériel, que vous ne reviendrez à la Chambre que pour y faire sortir de ses ruines cette majorité royaliste et populaire. Je neutralise tous ces bruits avec la mesure convenable. Mais vous avez bien jugé le terrain : c'est contre les révolutionnaires qu'il faut désormais combattre. Il n'y a rien à faire avec une poignée d'hommes d'esprit qui se font, qui se sont fait des intérêts indépendants de ceux des masses. Malgré eux, les principes révolutionnaires les entraînent. Sans force, isolés comme ils le sont, au-dessus des autres, si vous voulez, il faut bien qu'ils invoquent, à côté ou au-dessous d'eux, des auxiliaires. Les nobles, les vieilles prétentions leur sont insupportables ; c'est donc ailleurs qu'on cherche appui. A quel prix l'obtient-on? à quel prix transige-t-on avec les généraux et les trompettes du parti? Vous êtes, mon très-cher, sur les bords du Rubicon. Du reste, notre côté droit est abattu, muet, il sent son mal, il se résigne. Le moment bien saisi, on peut beaucoup. D'autres circonstances ne le trouveront pas si sage, mais, mais... *Da mihi punctum, et movebo terram.* La nation, d'ailleurs, est toujours là, l'intérêt de la couronne toujours là, pour contenir. Qui contiendra la nation?

Notre pauvre Royer est atterré : sa physionomie fait peine ; il vous aime. Il m'a dit qu'il vous parlait beaucoup de vous. Quel dommage !

Je vous embrasse, mes très-chers.

F. L. B.

Les libéraux se nuisent par leurs violences.

---

748. — Le baron Pasquier à M. de Serre.

Paris, le 7 avril 1820.

Je réponds, mon cher collègue, à votre lettre du 29 mars qui m'est arrivée hier; depuis celle-là écrite, vous en avez dû recevoir une de moi en réponse à celle où vous me parliez du jeune de X. Ainsi sur ce sujet je n'ai rien à vous mander. Mais nos affaires générales donneraient bien lieu, si l'on en avait le temps, à écrire des volumes. Vous avez été frappé de la violence des discours de nos adversaires dans le commencement de la discussion sur la loi des journaux; que sera-ce donc quand vous aurez été jusqu'au bout! Jamais une faction, et une faction révolutionnaire, n'a pu parler avec une audace plus impudente. Le résultat de cette violence a bien été de resserrer un peu notre majorité et de la rendre plus compacte; mais malheureusement elle n'y a pas fait entrer ceux qui, en de pareilles circonstances, auraient dû s'y jeter à corps perdu. Fasse le Ciel qu'ils n'en versent pas un jour des larmes de sang! En résultat nous avons gagné jusqu'ici tous nos procès dans la Chambre, et je

rois que nous avons fait des progrès dans l'opinion es hommes sages du dehors ; mais nous ne pouvons ous dissimuler que l'audace de la faction du dedans augmente beaucoup celle des factieux du ehors et leur fournit ainsi de nouvelles forces. ette audace agit non-seulement sur les factieux ecidés, mais encore sur les hommes faibles que la eur gagne et qui songent à ne pas *se compromettre*. C'est là le sentiment qui a engendré, peut-re, les plus grands malheurs de la Révolution. ujourd'hui tous ces malheureux peureux n'ont us qu'un cri : *Mais pourquoi vouloir toucher à Charte? pourquoi donner à ses ennemis un rétexte aussi favorable, aussi légitime de plainte même de résistance?* Voilà ce dont nous sommes ssourdis du matin au soir.

Malheureusement tout le monde ne s'en tient pas ux paroles, et nous ne pouvons, mon cher collègue, ous dissimuler que l'on conspire; ce que vous saiez déjà avant votre départ a bien pris d'autres déeloppements depuis.

L'exemple de l'Espagne n'est perdu d'aucune maière, et nos révolutionnaires de *toutes couleurs*, car ous en avons de toutes sortes, depuis les purs jacoins de 1793 jusqu'aux bonapartistes de 1815, tous, is-je, s'agitent également et dans un but commun, elui de renverser ce qui existe, sauf à se détruire nsuite entre eux sur le champ de bataille même ı ils auront combattu en commun. C'est surtout ers l'armée qu'ils tournent tous leurs efforts. Déjà Rennes les régiments ont été assaillis des cris de

Vive la Charte! Vive l'armée nationale! en opposition aux cris de *Vive le Roi!* Les régiments ont été impassibles; mais au moins l'intention est bien manifeste, et il est toujours à craindre que l'ennemi ne rencontre quelque endroit faible où il pénétrerait avec avantage.

Dans une telle position vous voyez tout ce que notre conduite a de difficile et de délicat; nous nous efforçons autant qu'il dépend de nous de bien planter notre pavillon et aussi de montrer que nous ne sommes pas d'humeur à nous laisser marcher sur le ventre. Ainsi l'association en faveur des hommes qui pourraient être atteints par la dernière loi de sûreté est poursuivie judiciairement. M. de Girardin, qui a fait contre nous à la Chambre le discours le plus impertinent, est remplacé à Dijon; le grand pontife du parti, M. Laffitte, est aussi remplacé; et nous avons eu le bonheur de faire accepter cette place à M. le duc de Gaëte, dont le nom et la position répondent à toutes les objections.

Demain *le Moniteur* contiendra une circulaire signée Richelieu, adressée à tous les préfets, procureurs généraux, lieutenants généraux commandant les divisions militaires, laquelle trace bien nettement ce que nous voulons faire et ce que nous attendons de la conduite des fonctionnaires publics.

Tout cela est bien, à ce que je crois, mais tout cela n'atteint pas encore le mal dans sa racine.

La loi d'élection, tout est là. Je vous en ai déjà parlé assez longuement dans ma dernière lettre, et

ce que vous m'en dites dans celle que j'ai reçue hier s'accorde parfaitement avec ce que je vous avais écrit moi-même. Tant qu'on n'aura pas de sécurité de ce côté, il n'y aura rien de fait. Mais, pour faire, il faut réunir les volontés éparses et toutes les opinions bien intentionnées quoique souvent assez opposées entre elles. Avant d'entamer la discussion il faut, comme vous le dites, avoir une majorité assurée; c'est à cela que nous travaillons de toutes nos forces. Et d'abord il nous est actuellement démontré que nous ne réunirons pas cette majorité indispensable pour la loi proposée : elle échouerait dès le premier article. Cette idée d'augmentation du nombre, à laquelle sont cependant attachés tant d'avantages réels, étonne nos esprits médiocres à un point qu'on ne saurait exprimer, et elle en atteint même d'une manière fâcheuse un certain nombre de plus distingués, qui devraient être de force à se mettre au-dessus des idées du vulgaire. La violation de la Charte arrive ensuite à l'aide de toutes les objections faites contre cette augmentation, et alors il n'est plus possible de se faire entendre. Au reste, cette violation de la Charte, mon cher collègue, qui, rationnellement, constitutionnellement parlant, est une objection absurde, acquiert pour le moment une importance relative que le gouvernement ne peut se dissimuler. C'est l'arme de tous les factieux, et cette arme est d'autant plus redoutable qu'elle porte des coups sur tous les endroits les plus sensibles de notre organisation sociale. *Vous touchez à la Charte, ainsi tout ce qu'elle a garanti est*

un péril; propriétés, hommes, tout ce qui a été organisé depuis trente ans est également menacé. Il y a là une idée simple, quoique fausse, qui est susceptible d'agir avec une grande efficacité; elle est si simple qu'elle peut être entendue des *soldats mêmes*, et c'est là notre plus grand danger. Avec la Charte dans son intégrité prise pour étendard, on se flatte, *nous en avons la certitude*, de faire jouer à l'armée le rôle que l'on a fait jouer à celle d'Espagne à l'aide des mots *Constitution de 1812*. Dans une telle situation, il est évident qu'il faut sacrifier ce qui serait le mieux à ce qui peut se faire sans trop de péril en atteignant cependant, quoique moins parfaitement sans doute, le but qu'on doit se proposer d'atteindre. Mais, quand on ne peut toucher à la Charte, qu'on ne peut augmenter le nombre, les combinaisons deviennent fort restreintes et, il faut en convenir, on ne voit plus de possibles que les deux degrés malgré tous leurs inconvénients, dont le plus grand peut-être est d'avoir été toujours la pensée connue du parti dit ultra. Cet inconvénient est si évident que Villèle et Corbière en convenaient hier avec moi et disaient : « Il n'y a aucun doute que, si l'on peut trouver autre chose d'à peu près équivalent, il faut le préférer. » Je leur dois même la justice qu'ils ont travaillé à trouver eux-mêmes des combinaisons au moyen desquelles on pût échapper à ces deux degrés; mais sans augmentation du nombre, je le répète, je ne vois rien de possible, et il faut rentrer dans l'ornière de ces deux degrés. Reste alors de combiner le mieux possible. Comme je n'ai

ɔu votre lettre qu'hier soir, je n'ai pu méditer la mbinaison que vous m'offrez ; ainsi je ne vous en rlerai pas aujourd'hui, mais vous pouvez être as-ré que je la tournerai et retournerai avec le plus and soin dans mon esprit. J'ai beaucoup éprouvé puis deux mois que toutes les idées neuves sur te matière avaient besoin d'être mûries dans la e pendant deux ou trois jours pour pouvoir être suite envisagées dans toutes leurs conséquences. pense entièrement comme vous. Si l'on en vient x deux degrés, comme actuellement je le crois lispensable, il faut que ce soit d'une manière qui arrive pas par les ultras et qui n'ait pas l'air de op les satisfaire. Mais il y a encore ici une ques-on de conduite fort délicate. Je m'étais d'abord ut à fait arrêté à la pensée de faire faire les mo-fications nécessaires à notre projet par amende-ents, et je disais, comme vous, que ces amende-ents devaient partir du centre ; mais il y a dans ce ystème une difficulté terrible. Les amendements e peuvent venir qu'aux articles ; il faudra donc upporter toute la discussion générale, affronter les éclamations sur la violation de la Charte, braver effet que cette déclamation produit toujours dans e public, et tout cela pour arriver à abandonner la oi dès le premier article. Que feront les ministres endant cette discussion générale? garderont-ils le ilence? Ils ne le pourront pas. On leur dira des hoses auxquelles il ne leur sera pas possible de ne as répondre, et alors sur quel faux terrain ne se rouveront-ils pas placés ! Ensuite ces amendements,

dans le fait, constituent un projet nouveau; il ne restera plus rien de la proposition royale. Ne vaut-il pas mieux reprendre franchement l'initiative? Nous n'avons, au reste, à cet égard, aucun parti d'arrêté, ou pour mieux dire, nous n'en avons sur rien; mais il est impossible que nous passions plus de huit jours dans cette incertitude et que nous y laissions nos amis; elle nous nuirait dans tous les esprits. Mais, en renonçant à rien changer à la Charte, il faudra donc renoncer au renouvellement intégral. C'est sur cela que je répandrai de véritables larmes; car pour moi là est tout le salut. On me dit bien que la nouvelle Chambre assemblée le donnerait sans aucune difficulté l'année prochaine; mais il est toujours bien fâcheux de reculer devant une chose si utile. Au reste, comme il n'en est pas de ce renouvellement intégral comme de l'augmentation du nombre, comme, s'il était rejeté, cela ne compromettrait pas le reste du projet, peut-être serait-il possible d'en faire toujours la proposition ou au moins de la faire arriver par amendements.

En voilà bien long, mon cher collègue; et cependant combien je suis loin de vous avoir dit tout ce qu'il y aurait à vous dire! Maintenant revenons à vous. Il est évident que votre présence ici nous ferait un bien infini à tous et à moi plus qu'à personne. Il est fort triste que vous soyez tombé sur une saison rigoureuse dans le pays où le climat est ordinairement si beau; mais, d'après ce qu'on m'a dit de ce climat, il me semble que, quand le mois d'avril est terminé, il devient d'une chaleur qui ne

:ait guère moins nuisible que le froid. Je me per-
ade donc que vous pourrez nous arriver dans les
rniers jours d'avril ou dans les premiers de mai.
ndez-moi exactement ce que vous croyez possible
et égard, afin que nous réglions notre marche en
aséquence. Sans doute on pourrait croire, en
yant les choses de loin, que les esprits doivent se
lmer avec le temps et qu'il y a par conséquent
ofit à reculer; mais, vue sur les lieux, la question
se résout pas ainsi, au contraire; chaque jour
ute à l'aigreur et donne le moyen de déverser une
lomnie de plus et une occasion de plus de prêcher
révolte. Dans cet état vrai des choses, vous voyez
'il importe de monter à la brèche; soyez des
tres, ayez force de poumons comme vous l'avez
tête et de cœur, et je suis bien sûr que nous em-
rterons la place. Comme vous le dites si bien,
us sommes destinés pour le reste de nos jours à
mbattre les révolutionnaires.

Adieu, mon cher collègue. Croyez à mon attache-
ent le plus sincère et le plus dévoué, et faites
réer mes hommages à Mme de Serre.

Tous nos collègues se réunissent à moi pour vous
nner les assurances de l'intérêt le plus vrai.

P.

---

749. — M. Becquey[1] à M. de Serre

Paris, 7 avril 1820.

Mon cher ministre,

On me dit tous les jours (car je demande tous les jours de vos nouvelles) que le ciel de Nice seconde nos vœux, que vous êtes plus content de votre santé et même que vous ne tarderez pas à nous revenir. Je crois à ce que me disent et Wendel et la Boulaye, mais j'en serais bien plus sûr si vous me le disiez vous-même. J'ai eu la discrétion de ne pas vous écrire plus tôt pour vous épargner et la peine de me lire et celle de me répondre; mais j'entends dire à tant de personnes qu'elles ont de vos nouvelles, qu'en vérité je me crois autorisé à vous en demander.

Vous nous manquez plus que vous ne pouvez le croire. M. Pasquier a soutenu avec honneur et courage la lutte dans la Chambre sur les deux lois d'exception; mais vous aurez lu à quels excès s'est portée la licence de la tribune, et j'ai la conviction que, si vous aviez été au banc des ministres, les assaillants eussent été moins osés, et que d'ailleurs vos répliques vigoureuses auraient cicatrisé les plaies que l'ennemi essaye chaque jour de faire à l'autorité.

[1] Voyez t. II, p. 119.

Vous savez que la loi sur les élections est le véri-
ble champ de bataille. La commission n'a pas
core terminé son travail, et tout annonce que vous
rez à Paris avant le commencement de la discus-
on. L'inégalité des colléges continue d'épouvanter
aucoup d'esprits, ce qui fait dire que le gouver-
ment substituera peut-être un autre projet à celui
i a été proposé.

Mais, à la manière dont les libéraux procèdent,
st à des idées plus sérieuses encore qu'il faut s'éle-
r dans ce moment. On ne peut pas se le dissimu-
, un parti, mêlé de jacobins et de bonapartistes,
end le manteau de la Charte pour recruter le
as possible de partisans dans la nation, et s'ap-
que à inspirer le mépris de l'autorité légitime, à
aiblir les motifs de l'obéissance, à répandre l'in-
iétude et la méfiance, à diviser et le peuple et
rmée, et tout cela se dirige contre la maison ré-
ante.

C'est donc aux Bourbons que l'on en veut; ceux
nos anciens amis qui ne votent pas avec nous le
connaissent et même ils supposent, à mon avis,
mal plus grand qu'il n'est. Vous savez quelle
ute ils auraient désiré que l'on suivît pour s'en
éserver. Moi, je crois que de semblables moyens
raient fortifié l'ennemi; voilà pourquoi nous ne
ous entendons pas, et je crains que ce ne soit pour
ngtemps : c'est une de mes afflictions, à cause de
oyer-Collard, avec lequel j'ai passé vingt-cinq
s dans une communion parfaite de principes et
conduite et qui porterait au trône un si puissant

appui, dans ces circonstances difficiles, s'il jugeait la chose comme je le fais. Mais il les voit sous un tout autre jour, et des gens qui nourrissent des sentiments bien opposés aux siens, qui préparent de leur mieux le pays pour une révolution à l'espagnole, se prévalent de son opposition pour honorer leurs hostilités[1].

Toutefois le sol français est réfractaire : il ne féconde pas les semences empestées que l'on veut lui faire produire. On se bat à la surface, mais la nation veut conserver. Elle ne veut point de l'aristocratie ; mais elle voit l'apparition de l'anarchie, et rien n'est plus véritablement populaire aujourd'hui que de s'en garantir.

Venez, le plus tôt que vous le pourrez, concourir à ce grand ouvrage. Venez sauver le Roi, sauver la France ; car je ne veux pas croire ce que quelques personnes répandent, c'est que vous voudriez, moitié à cause de votre santé, moitié à cause de la difficulté de nos circonstances, abandonner les affaires. Vous y êtes nécessaire, cela suffit pour me rassurer.

Soignez-la bien, cette santé si chère. Le jour où je vous verrai redevenir mon voisin sera un bien beau jour pour moi.

Offrez, je vous prie, à Mme de Serre mon respectueux hommage. Quelqu'un qui l'a vue à Nice m'a

[1] Ce dissentiment politique n'altéra point l'amitié qui existait entre M. Becquey et M. Royer-Collard. — Voyez *la Vie politique de M. Royer-Collard*, par M. de Barante, t. Ier, p. 54, et t. II, p. 536.

t qu'elle était aussi belle et aussi bonne qu'à la ace Vendôme.

Vous savez bien que je vous aime comme je vous nore.

BECQUEY.

---

750. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, samedi 8 avril 1820.

. . . . . .

Un incident relatif au général Donnadieu, incient sur lequel on comptait pour faire quelque ruit, n'a rien produit hier dans la Chambre.

La dépossession de Laffitte n'a pas encore produit es fruits; ils mûrissent dans le fruitier de M. Binon.

M. Pasquier m'a communiqué hier une longue ettre qui va partir de chez lui pour vous aujour-'hui. C'est un fidèle tableau de la situation.

Vous verrez dans *le Moniteur* la circulaire du uc de Richelieu. Elle est bien, elle pourrait être nieux; je l'aurais voulue plus courte[1].

Le duc de Broglie et toute la *doctrine*, mainteiant réunie par l'adversité, voudraient bien que

[1] Cette circulaire, datée du 4 avril et publiée dans *le Moniteur* lu 8, était adressée aux commandants des divisions militaires, aux procureurs généraux et aux préfets. « ..... Ces deux lois, disait

vous ne revinssiez pas. Mais ce n'est pas dans de telles circonstances qu'on peut ne s'occuper que de soi, et ne s'en occuper encore que sous l'influence d'incertains et misérables calculs d'ambition. Vos collègues sont franchement à vous. Les trois quarts

M. de Richelieu, sont temporaires, et leur action doit se terminer avec la fin de la prochaine session des Chambres.

« L'une d'elles est destinée à mettre un terme à la licence des écrits périodiques.

« Préparer, dans le silence des passions ennemies, tous les moyens de fonder la liberté de la presse sur des lois justement répressives, imprimer à ces lois nécessaires un caractère d'efficacité, seule garantie de cette liberté, tels sont les véritables motifs des restrictions imposées aux écrits périodiques.....

« L'égalité devant la loi existe dans le sens le plus absolu; tous supportent les charges de la société, tous participent à ses avantages; toutes les carrières sont ouvertes, et nul n'y trouve de bornes que celles posées par ses facultés mêmes.

« La liberté des cultes n'est plus un vain mot : tous jouissent d'une égale protection.

« La justice est commune et assurée à tous les Français. Toutes les propriétés sont garanties, défendues et protégées par les mêmes lois. Quelle que soit l'origine de la fortune d'un citoyen, que la terre qu'il cultive lui vienne de ses pères ou qu'il l'ait acquise en vertu des lois, il doit en jouir avec la même sécurité. Cette sécurité lui est garantie par la Charte et par la constante volonté du Roi de défendre les droits acquis, de maintenir toutes les garanties qu'il leur a données.

« La seconde loi ne peut atteindre que les individus sur qui de graves indices appelleraient de graves appréhensions..... Ce que le gouvernement a demandé, ce qu'il a obtenu, se borne à la faculté de retenir pendant trois mois, sans les livrer aux tribunaux, les individus qu'il avait déjà le droit de faire arrêter.....

« Sa Majesté a voulu gouverner un peuple libre; elle le veut, elle le voudra toujours. Ses aïeux ont, d'époque en époque, favorisé les progrès de notre liberté; le Roi a suivi leur exemple; il maintiendra, il affermira les institutions qu'il a fondées. »

la Chambre vous honorent. Vous ne seriez le hé-
; de l'autre quart qu'en devenant dupe ou cou-
ble. Avec votre esprit et votre cœur on ne peut
e ni l'un ni l'autre. Royer me parle souvent de
ı rêve de gouvernement; oui, c'est un rêve. S'il
ıt faire aux royalistes quelques concessions, il en
ıt faire bien d'autres aux libéraux. Il y a sottise
vérité d'un côté, habileté et mauvaise foi de
ıtre. Du moment que l'on disputait le pouvoir au
é gauche, il fallait s'attendre à ses excès. Ce
st pas la liberté qu'ils veulent, c'est l'autorité
ploitée par les révolutionnaires et les bonapar-
tes. La France ne leur est pas si dévouée qu'ils
disent; mais la France peut être encore leur vic-
ıe. Il faut la leur arracher. Tout est là. Que vous
rliez ou non, votre présence imposera. J'espère
nc que nous vous reverrons, au plus tard, dans
; premiers jours du mois prochain. M. Pasquier
us y invite. Si vous n'avez pas toutes vos forces,
faudra vivre retiré et ne pas vous exposer aux
sauts de l'argumentation hibernoise. Nous vous
énagerons pour notre salut et votre gloire.

..... Je vous aime bien tous trois.

F. L. B

---

751. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 8 avril 1820.

Monseigneur,

Je n'ai pu me procurer encore le livre de M. de Maistre intitulé : *Du principe générateur des Constitutions;* il est totalement épuisé, et je ne puis le trouver que par hasard et à force de recherches; il est plus rare encore que les *Considérations sur la France;* je suis loin cependant d'être sans espoir de le découvrir.

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence par ce courrier le *Catéchisme* de M. de Pradt[1] et l'*Histoire du Parlement d'Angleterre* avec des notes attribuées à Napoléon; l'authenticité de ces notes n'est peut-être pas bien établie, mais on dit cependant l'ouvrage curieux. Pour ne pas faire un trop gros paquet, je différerai de quelques jours l'envoi que je compte vous faire d'un nouveau roman de Walter Scott[2] intitulé : *Ivanhoe*, et de la traduction de la *Marie Stuart* de Schiller[3] par un M. de

[1] *Petit catéchisme à l'usage des Français sur les affaires de leur pays.* 1820.

[2] Sir Walter Scott, né à Édimbourg le 15 août 1771, mort à Abbotsford le 21 septembre 1832. Le roman d'*Ivanhoe* est de 1820.

[3] Frédéric Schiller, né à Marbach (Wurtemberg) le 10 novembre 1759, mort à Weimar le 9 mai 1805. La tragédie de *Marie Stuart* est de 1800. Quelques semaines avant la lettre de M. Ger-

touche[1] qui est un homme de beaucoup de talent.
l'ai l'honneur de vous faire passer les copies de
ıx lettres, l'une de Grenoble, l'autre de Rennes,
qui toutes deux se rapportent à des affaires poli-
ues. M. Millet de Chevers nous écrit à l'instant
il vient de faire poursuivre le journal intitulé :
Patriote alsacien, pour un horrible article
ıtre la légitimité, le Roi et la famille royale. L'im-
lence des feuilles les plus hardies n'avait pas
:ore été aussi loin.....

Je joins ici une réponse de M. de Latour-Mau-
ırg[2] au sujet de M. Sucy, d'Auteuil, qui vous
ait été recommandé par le général Mallet.

Parmi les discours les plus violents prononcés
ns la Chambre des députés, Votre Excellence
ra sans doute remarqué celui de M. Bignon. De
s excès servent peut-être le ministère plutôt
'ils ne lui nuisent. On m'assure que plusieurs dé-
tés sont déjà épouvantés de certaines indiscré-
ns commises par le parti auquel ils se sont alliés,
reculent devant les conséquences de la marche
'on veut leur faire suivre; on cite entre autres
Simon, de la Moselle[3], comme ayant nettement

u, le 6 mars, M. Lebrun avait fait représenter au Théâtre-
nçais une imitation en vers de cette tragédie.

Hyacinthe (Henri) Thabaud de Latouche, né à la Châtre (Indre)
février 1785. Il a composé des comédies et des romans, mais
t surtout connu par l'édition des œuvres posthumes d'André
nier qu'il donna en 1819. Il est mort à Aulnay, près Paris, le
ırs 1851.

Ministre de la Guerre.

François-Gabriel Simon, d'une famille de négociants honora-

déclaré qu'il ne croyait plus pouvoir suivre avec honneur des hommes dont les coupables intentions se manifestaient avec tant d'évidence.

J'ai pu me procurer un exemplaire du n° 34 du *Patriote alsacien;* Votre Excellence le trouvera ci-joint.....

Je suis avec respect, monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GERMEAU.

---

752. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, dimanche 9 avril 1820.

Ce n'est pas un poisson d'avril, mes chers amis, que votre lettre du 1er de ce mois, car j'y vois deux écritures que j'aime fort.

Vous faites bien de quitter Nice : on en parle mal à compter d'avril. Grasse et Hyères seront bien heureux ; mais prenez vos précautions pour les lettres et dites-moi de bonne heure ce qu'il faut faire.

Nos fillettes vont à ravir, et les grands parents se

blement connus, naquit à Metz le 25 octobre 1768 ; il y fonda une maison de banque. Il devint député de la Moselle en 1818 ; il vota d'abord avec le centre gauche, puis avec le centre droit ; le 16 mars 1830, il fut l'un des 181 membres qui s'opposèrent à l'adresse des 221. Il échoua aux élections générales du mois de juillet suivant. Il mourut en 1834. Il avait été président du tribunal de commerce.

portent bien. Louise ne viendra pas aujourd'hui dîner rue d'Enfer, quoique Mme Royer ait eu la bonté de l'y faire engager : le temps n'est pas assez beau.

Wendel est parti pour battre sa monnaie de fer.

Vous verrez ma réplique[1]. Camille prétend que je lui ai donné un brevet de niais. Vous retrouverez vos paroles dans ma réponse, mais comme on voit son image dans les glaces qui enlaidissent.

Si la majorité vous est un important indice, jamais elle n'a été aussi forte ; et, quelques jours après, sur je ne sais plus quel sujet, j'ai eu occasion de dire que cette majorité grandirait encore pour l'honneur de la Chambre et le salut de la France. Je tire à tout hasard ; mais tous ne le croient pas.

Hier la commission des élections a rejeté la loi. J'ai dîné hier chez M. Pasquier avec MM. Lainé et Bourdeau, deux des commissaires[2], et plusieurs ministres. La commission va discuter les deux, ou trois, ou quatre projets de Royer, qui commence à s'apercevoir qu'il a, au début de toutes ces affaires, trop compté

[1] Comme rapporteur du projet de loi qui suspendait la liberté des journaux, M. de la Boulaye avait présenté à la Chambre un résumé de la discussion générale dans la séance du 25 mars. — Voyez *le Moniteur* de 1820, p. 393.

[2] « MM. Lainé et Bourdeau, observe M. de Viel-Castel, étaient les seuls membres de la commission qui voulussent en réalité l'adoption du projet de M. Decazes, et cette circonstance était digne de remarque, puisque le premier, comme ministre, et l'autre, comme rapporteur, avaient été les auteurs principaux de la loi de 1817 qu'il s'agissait maintenant de détruire. » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 467.)

sur ses forces, mais qui s'est tellement engagé avec tant de gens et de tant de manières qu'il est difficile de revenir sur ses pas. Le rêve de Guizot est de faire de Royer un premier ministre. Hélas! On m'a promis souvent place dans ce ministère, mais on ne m'y tient pas.

. . . . . .

Manuel ouvre la bouche comme un four pour des *en effet*, des *si*, des *mais*, des *car*. Benjamin a parfois l'air d'un démoniaque, et Bignon verse le fiel à grands flots. Comment ne rougit-on pas de marcher avec de pareils hommes et de marcher à leur suite?

N'oubliez pas de me prévenir pour les lettres et aimez toujours qui vous aime.

F. L. B.

---

753. — M. de Serre à M. Germeau.

Nice, 10 avril 1820.

J'ai reçu, monsieur, votre lettre du 3. A plusieurs reprises je vous ai remercié, en mon nom et en celui de Mme de Serre, et de vos lettres, et des détails intéressants qu'elles renfermaient. Je le fais encore aujourd'hui, et vous demande, comme dans mes précédentes, de les continuer. Je ne comprends donc pas, d'après tout cela, comment il a pu vous venir des

doutes sur le plaisir que nous faisait votre correspondance. Si la mienne est moins nourrie, c'est que Nice fournit moins que Paris et que j'ai plus à entendre qu'à dire.

J'espère vous revoir dans quelques semaines ainsi que vos collègues du département, auxquels je vous prie de faire mes compliments. Recevez-les en particulier ainsi que les assurances de l'attachement et de la considération de votre affectionné,

H. DE SERRE.

---

754. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, lundi 10 avril 1820.

. . . . . .

J'ai dîné hier chez Royer, et, les habitués partis, nous sommes restés, depuis dix heures jusqu'à près d'une heure du matin, à battre le fer toujours sur la même enclume.

Vous êtes maintenant le seul homme du ministère dont on puisse faire quelque chose : l'un n'a que son nom; l'autre, qu'une certaine aptitude; tout le reste... quantités négatives. Mais vous, homme droit, pur, courageux, doué de l'éloquence de la vérité, vous, l'espoir du pays, sauf toutefois ces inconvénients qui datent de l'ouverture de la session,

vous qu'on aime, qu'on aimera toujours, vous enfin, vous êtes encore traité en enfant gâté. Puis les héros du jour sont Guizot, la Bourdonnaie, Chateaubriand.

J'ai besoin, en vérité, d'avoir *robur et æs triplex*[1] pour résister. J'aime, j'honore Royer; sa femme me dit les choses les plus touchantes, mais ma conscience me redit qu'ils se trompent. La sienne (de Royer) nous fera bien du mal : on ne gouverne pas une révolution avec des théories. La nécessité, qui domine tout, devant qui tout doit plier, à ce qu'il dit, cette nécessité, chacun la façonne à sa guise. Veut-on la France entière? Il faut les Bourbons. Veut-on de la liberté? Il faut les Bourbons. Veut-on la paix intérieure? Les Bourbons encore. Et comment les garder, avec tant d'ennemis de plume et d'épée, si chaque jour on fournit ou on laisse prendre contre eux de nouvelles armes?

Nous allons continuer nos comptes, puis les douanes, puis les dépenses et la loi d'élection.

MM. Royer, Lainé et Foy ont écrit hier, conformément au vœu de la commission, à M. le duc de Richelieu pour lui dire que l'on rejetait le projet, pour faire quelques ouvertures sur des projets nouveaux et pour annoncer l'intention de s'entendre si, de son côté, le gouvernement a des ouvertures à faire. On demande au président un rendez-vous.

Sans adieu, mon bien cher ami; je vous serre la main.

F. L. B.

[1] Horat. lib. I, carm. III, v. 9.

755. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 10 avril 1820.

Monseigneur,

J'ai été fort heureux d'apprendre par M. de la Boulaye que votre santé se rétablissait de plus en plus et que vous alliez vous rapprocher un peu de nous. Tout Français de cœur, j'ai toujours envié à l'étranger l'honneur de votre rétablissement; j'espère au moins que le doux climat de notre Provence achèvera ce que le beau ciel de Nice a si heureusement commencé.

La température de Paris a été si belle pendant quelques jours que je me disais : Comment peut-on aller chercher au loin ce qu'on trouverait chez soi? Mais depuis quelques jours le temps est devenu brumeux et s'est refroidi : nous nous retrouvons au mois d'avril; nous étions en mai il y a quinze jours.

Notre horizon politique est encore moins riant : le passage de la liberté de la presse au régime de la censure ne s'est pas opéré sans secousse. Le venin des journaux quotidiens, rejeté par la censure, a été recueilli par les pamphlets et notamment par *la Minerve* et *la Bibliothèque historique*, qui n'ont changé que leurs titres pour échapper à la loi; mais, malgré cette métamorphose, on les a si bien reconnues qu'on a cru devoir les faire saisir, et toutes

deux sont déférées aux tribunaux : elles n'avaient changé que leur couverture, et *la Bibliothèque historique* n'avait même fait autre chose que mettre *Document* à la place de *Bibliothèque;* du reste envoi et distribution aux mêmes personnes et aux mêmes jours, enfin simulation manifeste.

Les troubles de Glasgow sont assez sérieux[1]; Votre Excellence verra au *Constitutionnel* de ce jour l'affiche qu'y ont placardée les séditieux. Elle remarquera sans doute, à l'article de l'Espagne, le décret royal qui *oblige* tout Espagnol à signer la Constitution sous peine d'être mis hors la loi et déporté. Il est curieux de voir nos libéraux approuver une mesure qu'on peut à bon droit appeler *acerbe* car, si l'on peut obliger des fonctionnaires et autres gens dépendant du gouvernement à suivre la même marche que lui, il est plus que rigoureux d'exiger d'un individu privé une conviction ou plutôt une conversion assez subite pour lui faire approuver aujourd'hui ce qu'il improuvait et ce qu'on lui commandait d'improuver hier. Certes, la tyrannie populaire est la pire de toutes.

On vient d'apporter à l'instant une caricature assez plaisante représentant Ferdinand dans une cage de fer avec de beaux habits royaux, signant à travers les barreaux, des actes que lui présentent certains personnages militaires, le genou en terre et le pistolet à la main ; ils ont pour coif-

[1] Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 399.

fure, au lieu de la résille espagnole, un bonnet rouge retombant.

Le déplacement de M. Laffitte n'a pas fait autant de sensation qu'on le croyait, et celle qu'il a produite est, je crois, très-favorable au gouvernement.....

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence l'hommage de mon respect.

GERMEAU.

756.—M. de la Boulaye à M. de Serre.

Mardi 11 avril 1820.

..... Au surplus, je ne connais de bon dans les Chambres que ce qui donne des voix. Nous en avons eu 27. Les factieux commencent à ne plus trouver *intra muros* leur position si bonne puisqu'ils font des appels *extra*. Ils ne négligent pas les troupes.

Votre petite lettre du 3 est excellente. Je vous sais gré de m'avoir écrit, quoique mâchant à vide. Tous les jours mes lettres sont fermées à la chancellerie avant deux heures. J'ai fait écrire au commis de Mézy qui vous les expédie. Il jure ses grands dieux qu'aucune malle n'est partie vide. Ne nous ferait-on pas quelques niches sur la frontière?

Sans adieu : je suis pressé. J'ai beaucoup à vous dire, mais le courrier ne part que demain.

Mille tendresses.

F. L. B.

---

757. — M. Guizot à M. de Serre.

Paris, 12 avril 1820.

Mon cher ami,

Je ne vous ai pas écrit dans toutes nos misères. Je savais qu'il vous viendrait d'ici cent avis différents, cent tableaux divers de la situation; et, quoique je n'eusse, dans aucun de ceux qui vous les adressaient, une entière confiance, comme il n'y avait pour vous, selon moi, point de détermination importante à prendre, je me suis abstenu de paroles inutiles. Aujourd'hui tout est plus clair, plus mûr; la situation prend extérieurement le caractère qu'elle recélait dans son sein; j'ai besoin de vous dire ce que j'en pense, dans l'intérêt de notre avenir général et du vôtre en particulier.

Les lois d'exception ont passé. Vous avez vu comment : fatales à ceux qui les ont obtenues, d'un profit immense pour ceux qui les ont attaquées. Leur discussion a eu, dans la Chambre, ce résultat que le côte droit s'est effacé pour se mettre à la suite du centre droit; tandis que le centre gauche, en se

ant ou à peu près, a consenti à marcher à la e du côté gauche, dont cependant il recommence uis quatre jours à se séparer. Voilà pour l'intér de la Chambre.

u dehors soyez sûr que l'effet de ces deux disions sur les masses nationales a été de faire sidérer le côté droit comme moins fier et moins geant, le côté gauche comme plus ferme et plus uré qu'on ne le pensait. De sorte que maintenant, s l'esprit de beaucoup de bons citoyens, la peur a droite et la méfiance de la gauche ont égalet diminué. Il y a dans ce double fait un grand . Nous faisions l'an dernier, au dehors comme s la Chambre, des conquêtes sur la gauche; aurd'hui c'est elle qui en fait sur nous. Nous étions, dernier, comme depuis 1815, un rempart nécesre et estimé assez sûr contre les ultras dont on it grand'peur et dont la domination semblait sible; aujourd'hui on craint moins les ultras ce qu'on ne croit guère à leur domination. Conion : on a moins besoin de nous.

Voyons l'avenir. On va retirer la loi d'élection Decazes avait présentée huit jours avant sa te. Cela est indubitable; on sait qu'elle ne passait pas, que la discussion de ses quarante-huit icles serait sans terme : les ultras se méfient ucoup de ses résultats probables; elle est décriée; en fera, on en fait une autre. Que sera-t-elle? je sais; ce qui me paraît certain, c'est que, si rien change dans la situation actuelle, elle aura pour ée, non de perfectionner nos institutions, non de

corriger les vices de la loi du 5 février 1817, mais d'amener des élections d'exception, de ravoir, comme on le dit tout haut, quelque chose d'analogue à la Chambre de 1815. C'est le but avoué et, qui plus est, le but naturel et nécessaire. Ce but, on le poursuivra sans l'atteindre; une telle loi échouera, ou dans la discussion ou dans l'application. Si elle passe, et passe après le débat qu'elle ne peut manquer d'amener, la question fondamentale, la question de l'avenir sortira de la Chambre et ira chercher sa solution au dehors, dans l'intervention des masses. Si la loi est rejetée, la question pourra rester dans la Chambre, mais ce ne sera plus le ministère actuel qui aura mission et pouvoir de la résoudre. Si un choix nous reste, ce dont je suis loin de désespérer, il est entre une révolution extérieure déplorable et une révolution ministérielle très-profonde. Et cette dernière chance, qui est pour nous la seule, s'évanouira si nous ne nous conduisons pas de façon à offrir au pays, pour l'avenir, un ministère hardiment constitutionnel.

Dans cette situation, ce qu'il est indispensable que vous sachiez, ce que vous verriez en cinq minutes si vous passiez cinq minutes ici, c'est que vous n'êtes plus ministre, que vous ne faites plus partie du ministère actuel. On pourrait vous défier de parler avec lui, comme lui, comme il est contraint de parler. La situation où il est, il y est par nécessité, il n'y pourrait échapper qu'en changeant complétement de terrain et d'amis, en ressaisissant 80 voix sur les 115 voix de l'opposition actuelle. C'est là ce

n'il ne fera point. Et à côté de l'impuissance du binet actuel vient se placer l'impossibilité de sor- de là par la droite; un ministère ultra est im- ssible. Les événements d'Espagne, quel que soit ur avenir, ont frappé à mort le gouvernement des ups d'État et des ordonnances.

J'y ai bien regardé, mon cher ami, j'y ai bien nsé, à moi seul, encore plus que je n'en ai causé ec d'autres. Vous ne pouvez demeurer indéfini- ent dans une situation à la fois si violente et si ible, si dépourvue de puissance gouvernementale d'avenir. Je ne sais aujourd'hui qu'une chose à ire, c'est de se réserver et de préparer des sau- eurs à la monarchie. Je ne vois, dans la direction tuelle des affaires, aucune possibilité de travailler ficacement à son salut; on n'y peut que se traîner midement sur la pente qui la mène à sa ruine. On urra n'y pas perdre sa renommée de bonne inten- on et de bonne foi; mais c'est là le maximum espérance que le cabinet actuel puisse raisonna- ement conserver. Ne vous y trompez pas: de tous s plans de réforme monarchique et libérale à la is que vous aviez médités l'an dernier, rien ne ste plus; ce n'est plus un remède hardi que l'on erche contre le vieil esprit révolutionnaire, c'est misérable expédient qu'on poursuit en y croyant peine. Ce n'est pas à vous, mon cher ami, qu'il nvient de demeurer garrotté dans ce système. râce à Dieu, vous n'avez été pour rien dans les is d'exception. Quant aux projets constitutionnels e vous aviez conçus, il en est plusieurs, le renou-

vellement intégral de la Chambre entre autres, qui ont plutôt gagné que perdu du terrain, et qui sont devenus possibles dans une autre direction et avec d'autres hommes. Je sais que rien ne se passe d'une manière aussi décisive ni aussi complète qu'on l'avait imaginé, et que tout est, avec le temps, affaire d'arrangement et de transaction. Mais, sur le terrain où le pouvoir est placé aujourd'hui, vous ne pouvez rien, vous n'êtes rien; ou plutôt vous n'avez aujourd'hui point de terrain sur lequel vous puissiez vous tenir debout, ou tomber avec honneur. Si vous étiez ici, ou vous sortiriez en huit jours de cette impuissante situation, ou vous vous y effaceriez comme les autres, ce qu'à Dieu ne plaise!

Vous voyez, mon cher ami, que je vous parle avec la plus brutale franchise. C'est que j'ai un sentiment profond du mal présent et de la possibilité du salut à venir. Cette possibilité, vous en êtes un instrument nécessaire. Forcément inactif comme vous l'êtes en ce moment, ne vous laissez pas engager de loin dans ce qui n'est ni votre opinion ni votre vœu. Réglez vous-même votre destinée, ou du moins votre place dans la destinée commune; et s'il faut périr, ne périssez du moins que pour votre cause et selon votre avis[1].

[1] Les lignes qui précèdent ont déjà été publiées par M. Guizot avec la remarque suivante : « Je suis frappé aujourd'hui, comme le seront sans doute les lecteurs qui y feront quelque attention, du mélange de vérité et d'erreur, de prévoyance et d'imprévoyance que contient cette lettre, à laquelle les événements postérieurs ont donné tour à tour raison et tort. » (*Mémoires*, t. Ier, p. 226.)

758. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, mercredi 12 avril 1820.

. . . . . .

Samedi la commission des pétitions, je veux dire es élections, avait arrêté de rejeter le projet du ouvernement et de députer MM. Lainé, Royer et oy vers le président du Conseil pour lui déclarer : ° cette détermination; 2° qu'il y avait quelque hose à faire; 3° qu'on indiquait trois nouvelles ases de discussion. On était bien dans l'intention e ne s'engager que conditionnellement; mais Royer enait à son idée, l'une des trois, de faire élire, ans les arrondissements par les électeurs, un cerain nombre de leurs frères, qui, réunis au chefieu, y auraient choisi les députés. Royer écrivit le imanche à M. de Richelieu. J'emportai la lettre le oir et je l'envoyai lundi matin. Réponse subite et endez-vous pour le mardi. Mais lundi, après la Sance, la commission assemblée, Foy et Courvoiier ayant reçu les ordres de la gauche, calcul fait e l'importance pour le parti d'établir la discussion ur une loi de quarante et tant d'articles, on revint ur la délibération du samedi, et l'on décida que on s'excuserait le plus poliment possible de ne oint accepter le rendez-vous. Royer vint chez M. le uc de Richelieu le lundi soir porteur de ces douces paroles. Je les laissai causer et je sus ensuite par

M. le duc de Richelieu ce qu'il savait bien que je savais d'avance. Royer est rapporteur; il n'est pas pressé de paraître et sait bien que le gouvernement ne le laissera pas parler, et je l'ai engagé à se faire, du moins, un mérite de sa lenteur. Pendant tout le cours des travaux de la commission, Royer n'a cessé de me vanter la raison, la tolérance, l'envie, le besoin de conciliation des Foy, des Daunou, etc. Il a triomphé en fin de cause sur la proposition *unanimement* votée d'entrer en conférence. Maintenant il faut en rabattre; il faut reconnaître qu'on ne transige pas avec un parti qui a levé l'étendard de la révolte, qui veut vaincre et qui se croit sûr de la victoire; il faut avouer que l'on sert, que l'on est subjugué lorsqu'on ne combat pas; mais quels pénibles aveux! Nous n'en sommes pas là.

Vous jugez bien la position. Vous seriez ici que vous ne verriez, que vous ne diriez pas mieux. On revient sans cesse sur ces vieilles généralités : la nécessité est la reine des maîtres et des sujets, il faut la subir; on ne peut pas changer l'état de la société; les lois ne sont rien; le gouvernement est tout. Mais qu'entendez-vous par le gouvernement? leur dis-je; des hommes sans doute. Où sont-ils, ces sauveurs des peuples, ces arbitres de nos destinées? Les lois ne sont rien? Pourquoi donc armez-vous vos ennemis de lois avec lesquelles ils vous détruisent? La nécessité? Je la reconnais, mais déjà si puissante, ne la rendez donc pas plus terrible encore; ne la convertissez pas en fatalité, n'en faites pas une cause de mort.

Où croyez-vous que l'on arrive après beaucoup de discussions de ce genre? A créer seize gentilshommes de la chambre, à faire dix à douze ministres, à briser toute relation avec le côté droit et à bien pis encore. Ça fait pitié, et je n'ose pas le dire. Il ne s'agit pas, au surplus, dans tout ceci, des opinions d'un seul homme, mais des opinions de plusieurs.

Voici une lettre pour la belle Excellence. Je suis à ses pieds, et je serre vos mains dans les miennes.

F. L. B.

---

759. — M. le baron Pasquier à M. de Serre.

Paris, 12 avril 1820.

Je veux autant qu'il dépend de moi vous tenir au courant, mon cher collègue, et de nos circonstances, et des nécessités où elles nous entraînent. J'espère que ma longue lettre de vendredi dernier vous aura déjà mis assez bien au courant. Mais les jours et encore plus les esprits marchent avec une rapidité étonnante.

Depuis vendredi donc, jour où je vous écrivis, nous avons ceci de nouveau que la commission de la loi d'élection a enfin terminé les conférences et a nommé son rapporteur; elle donne son assentiment à trois ou quatre articles insignifiants et rejette tout

le reste. Mais une particularité assez remarquable est venue se mêler à cette résolution. Trois projets avaient été produits dans la commission, un par Courvoisier, un autre par Royer, un enfin par Camille Jordan, tous trois conçus dans cette condition de ne pas toucher à la Charte, même sur le nombre. Celui de Royer, sans être adopté, avait eu le plus de faveur : il consistait à faire nommer par les arrondissements les colléges de départements qui seuls ensuite auraient fait les élections de députés. C'étaient deux degrés fort mal conçus ; car donnant aux colléges d'arrondissement la nomination du collége de département, et ce collége pouvant être pris parmi tous les électeurs à 300 francs indistinctement, il est évident que le seul résultat était de diminuer le nombre des électeurs définitifs, mais sans s'assurer le moins du monde de leur qualité et au contraire. De plus, la masse des électeurs ne concourant plus à la nomination des députés que par le choix des électeurs de département, réduits, je crois, à un maximum de trois ou quatre cents, il était impossible de plus dépouiller cette masse ; mais n'importe, le plaisir de rejeter ce qui était proposé et de mettre du sien à la place avait apparemment aveuglé M. Royer sur tous ces inconvénients. Enfin, après lecture de tous ces beaux plans, il avait été cependant arrêté par la commission que, avant de nommer un rapporteur, trois de ses membres, MM. Royer, Foy et Lainé, demanderaient une entrevue à M. de Richelieu, afin de lui communiquer ces différentes idées et de voir si notamment celle de M. Royer ne pourrait

pas convenir au ministère. Le rendez-vous avait été en effet demandé et donné, lorsque les purs de la gauche, ayant appris cette démarche, ont jeté feu et flammes, se sont récriés sur l'importance d'une telle communication qui était, en effet, une reconnaissance assez évidente de la nécessité de changer la loi existante, et ont ainsi tant et tant fait que la commission a rapporté sa délibération et M. Royer est venu dire à M. de Richelieu qu'*il n'avait plus rien à lui dire*. Il est difficile de concevoir rien de plus gauche et de plus honteux : honteux par l'indigne dépendance dans laquelle MM. Royer, Camille et Courvoisier se sont placés; gauche, car l'effet moral de la démarche est produit dans l'intérêt du ministère comme si elle avait eu lieu, et l'on y a gagné l'ennui de moins d'une discussion qui aurait été sans résultat. A la suite de tout ce gâchis de conduite, la commission a nommé hier son rapporteur, qui est M. Royer.

Maintenant que va faire le ministère? Il est impossible, par toutes les raisons que je vous ai données vendredi, qu'il affronte la discussion d'un projet certainement rejeté dès le premier article. Nul moyen de faire entendre raison sur les violations de la Charte; nous les emporterions bien probablement dans la droite et dans le centre droit, mais jamais dans le centre gauche pour la partie qu'il nous est nécessaire d'amener à nous. Je crois que Decazes, par son entregent, aurait pu en venir à bout; il y avait du moins des chances pour cela, mais il n'y est pas, ne peut y être; ainsi c'est chose à laquelle

il faut renoncer. N'augmentant pas le nombre, comment faire une combinaison autre que les deux degrés? Vous voyez que Royer lui-même avait été forcé d'y arriver. Quand vous avez imaginé les deux degrés dont vous m'avez envoyé le plan, vous supposiez encore l'augmentation du nombre, et ce n'est même qu'ainsi qu'ils pourraient être praticables dans votre combinaison; autrement, n'ayant aucune nomination spéciale à accorder aux colléges de département, il est trop évident que les choix qui sortiront tout faits des arrondissements par la majorité des suffrages dans ces arrondissements réunis, appartenant presque nécessairement à la faction qui seule a assez d'autorité pour obtenir ce résultat, emporteraient la balance au profit de cette faction. Avec l'augmentation du nombre et 162 députés accordés aux colléges de département, je trouverais votre idée excellente; mais sans cela je n'oserais la hasarder dans l'exécution. Depuis trois ou quatre jours nous ne sommes occupés qu'à retourner dans tous les sens les combinaisons possibles de ces deux degrés, et finalement nous nous sommes quittés hier à minuit, ne voyant de moyens d'arriver au but, sans blesser trop d'intérêts et trop de préjugés, qu'en simplifiant beaucoup le système des deux degrés employés en 1815 et 1816 et le rendant, si je puis m'exprimer ainsi, plus libéral. Ainsi, en 1815, les colléges d'arrondissement présentaient autant de candidats qu'il y avait de députés à élire et les colléges de département nommaient les députés et n'étaient obligés d'en prendre que la moitié

dans les candidats des arrondissements. Aujourd'hui nous ferions prendre tous les députés parmi les candidats ; de cette manière, les arrondissements auraient, si je puis m'exprimer ainsi, une part beaucoup plus directe à l'élection, puisque aucun député ne pourrait être élu qui n'eût pris son origine dans la candidature. Nous composerions les colléges de département du cinquième des électeurs de tout le département, de manière que le nombre ne pût être moindre de 100 ni plus élevé que 600, excepté à Paris, où il pourrait être de 800. Vous proposiez de prendre le quart; mais, en ayant les états sous les yeux, on voit que dans beaucoup de départements cette proportion serait beaucoup trop considérable, et puis, du moment que nous ne pouvons pas hasarder le double vote, elle retirerait des colléges d'arrondissement trop de gens du nombre de ceux sur qui l'on peut compter, et l'on aurait à craindre que les candidats ne fussent par trop mal choisis. Dans notre système, ces candidats, par leur nombre et par la rivalité des intérêts locaux représentés dans les divers arrondissements, doivent, à ce qu'il nous paraît, présenter nécessairement la matière suffisante de choix satisfaisants à faire par les colléges de département. Tout est donc dans ces colléges de département; il ne faut donc pas les rendre trop nombreux ni les faire descendre trop bas.

Je vous parlais tout à l'heure du double vote : nous avons bien aussi tâté la possibilité d'y revenir; mais avec la faiblesse de nos esprits, nous n'y avons vu aucune chance de succès. Ah! qu'il est

donc malheureux que nous n'ayons pas pu porter notre loi au mois de décembre. Alors, j'en suis convaincu, n'ayant pas la complication de l'assassinat du duc de Berry, de l'affaire d'Espagne, la faction n'ayant pas encore eu le temps de tendre ses fils, nous aurions tout emporté; mais le Ciel ne l'a pas voulu. Aujourd'hui il faut nous borner à faire ce qui nous empêchera de périr nécessairement et ce qui nous mettra à même de mieux obtenir, à une prochaine session, notamment ce renouvellement intégral qui est la vie véritable. Au reste, tout en ne le proposant pas, si l'on croit que cette retenue soit nécessaire, je pense qu'il sera cependant indispensable de dire dans nos discours que, si la situation des choses et des esprits nous force d'y renoncer, nous n'en persistons pas moins à croire qu'il est indispensable qu'on y arrive plus tôt ou plus tard, si l'on veut consolider l'ordre constitutionnel en France.

Voilà, mon cher collègue, le gros de notre situation; nous n'avons rien de précisément décidé, mais force nous est bien de presser cette décision, car nous ne pouvons pas laisser arriver le rapport de la commission, lequel accroîtrait nécessairement nos embarras. Mais je ne me consolerai jamais de voir ainsi des hommes avec lesquels j'ai été uni dans des circonstances si difficiles sacrifier aujourd'hui à leur admiration pour eux-mêmes et pour leur ouvrage les intérêts les plus chers de leur patrie, et s'allier avec des hommes qui évidemment, ouvertement, conspirent sa ruine; et, quand je dis *con-*

spirent, soyez sûr que je ne dis pas trop. Comme tout sert d'aliment aux partis, il est simple qu'ils se soient emparés de la circonstance de l'indisposition du Roi. Cette indisposition, qui a été réelle, a cependant aussi été fort grossie, et elle a servi de texte à mille et mille suppositions plus absurdes les unes que les autres, mais qui n'en exercent pas moins beaucoup d'influence sur les caractères faibles. Vous voyez tout de suite, mon cher collègue, jusqu'où cela peut aller.

Je ne sais si vous pourrez lire cet informe griffonnage, mais il me faut courir la poste pour pouvoir vous écrire aussi longuement, et encore est-ce au milieu de vingt interruptions.

Donnez-moi le plus souvent possible de vos nouvelles et tenez-moi bien au courant de votre marche. Je n'aurai un peu de confiance que quand nous serons assis ensemble en face de cette tribune.

Mes hommages respectueux à Mme de Serre et mille et mille amitiés pour vous.

PASQUIER.

---

760. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, jeudi 13 avril 1820.

Je vois par votre lettre du 5, cher ami, que vous avez reçu les miennes des 26, 27, 28 et 29. Réparation d'honneur à qui de droit.

. . . . . .

Je puis vous donner *de visu* des nouvelles de votre excellente mère, qui était hier chez M. Pasquier. Nous avons fait une main à fond, et ne cherchez pas de qui et de quoi nous avons parlé. Le patriarche du faubourg se porte aussi bien que possible, et sa petite postérité, que j'ai sous les yeux, est occupée à humer gaiement le bon air du jardin.

M. Pasquier vous a écrit ses quatre pages hier. Vos pensées ravigotent le ministère; vous y exercez, quoique de loin, toute l'influence qui vous est due. Ah! si, comme vous l'avez dit, Dieu donne une voix à votre âme, nous nous en tirerons bien. Je sens que notre situation doit troubler votre sommeil. Mais, si les bains ne vous sont pas nuisibles, ne pourriez-vous pas en essayer un quart d'heure avant de vous mettre au lit? J'ai souvent éprouvé qu'il n'y avait rien de pire que de se tourmenter dans ses draps lorsque le sommeil fuit. Il faut avoir de bons pantalons, une chaude robe de chambre, sortir du lit et se promener à petits pas. On se recouche, et l'on s'endort ensuite. Au surplus, tout est organisé pour que vous ne fassiez que ce que vous voudrez faire. Il faudra renoncer aux grands dîners et aux mortelles conversations. Un de mes amis doit mettre à ma disposition une jolie campagne à quelques lieues de Paris, et, si vous le voulez, nous nous y établirons. Vous ne direz que peu de mots, vous ne prononcerez que des sentences.

Nous discutons les comptes depuis plusieurs jours. Germeau va vous envoyer le rapport de Benoist qui était au *Moniteur*. La semaine se passera sur cette

cussion. Après quoi une loi des douanes, puis le dget des dépenses. Beugnot est prêt. Il a tout à t faussé compagnie à la gauche et à la *doctrine*. faut reprendre tout le bien qu'on m'en a dit dis trois mois :

Chaque peuple a son siècle et chaque homme a son jour.

Sainte-Aulaire m'a apporté force tendresses et e lettre qu'il doit me remettre aujourd'hui.

J'ai vu hier les de Broglie, j'y ai trouvé Royer, i recrute partout. Notre ami est le premier architte du monde en démolition : la sape, la mine, ondation, tout est à sa main; mais s'agit-il de nter à la brèche ou de jeter des ponts sur les passes périlleux, il n'y a plus personne. Les de Broe m'aiment cependant.

Mille tendresses, mes bien chers amis.

F. L. B.

Jacquinot et tant d'autres vous envoient leurs venirs.

---

761. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, vendredi 14 avril 1820.

Nos fillettes sont bien portantes.....

J'ai trouvé ce matin Mme d'Houdetot chez vos enfants, et Mme de Dortan, que j'ai vue hier au palais

Bourbon, m'a dit que, la veille, *Madame*[1] avait eu la bonté de lui demander fort gracieusement et fort longuement de vos nouvelles.

La bonne maman est venue visiter hier ses petits-enfants.

Les libéraux veulent que l'on discute la loi des élections telle qu'on l'a d'abord proposée. Le gouvernement ne peut plus retirer une loi dès que la Chambre en est saisie; s'il y a exemple de lois disparues, c'est que les commissions ont cru convenable de les laisser mourir.

Ainsi le Roi ne peut pas faire ce qui est loisible à une commission, ce qui est permis à tout membre de l'une ou de l'autre Chambre, lorsqu'une proposition faite, prise en considération et même discutée, est retirée. Vous voyez qu'on use de ses forces dès qu'on croit en avoir.

Le parti va se développer encore sur la spécialité des dépenses. Les articles 150, 151 et 152 de la loi du 25 mars 1817 ne suffisent plus. Il faut que les dépenses, discutées et votées, chapitre par chapitre, ne puissent être excédées sur aucun point, compensées sur aucun autre, sans subir le joug des formes législatives et sans que les comptes reproduisent ensuite les opérations des ministres dans tous leurs détails. Le bill d'indemnité devra être appliqué, non-seulement à tout excédant du crédit total, mais encore à toute compensation entre les crédits particuliers.

. . . . . .

[1] *Madame*, duchesse d'Angoulême.

La lettre que Sainte-Aulaire m'a apportée est ıgue et bonne. Je pense, comme vous, qu'on voit ıt-être trop en noir. On me parle de vous avec ıdresse, et des affaires publiques très-convena- ;ment, sauf quelque susceptibilité que l'entourage ;rit et qui perce un peu trop.

Dans tous les cœurs il est toujours de l'homme.

A demain, mes bien chers amis; je serre et baise mains et les joues de qui de droit.
Mille tendresses.

F. L. B.

Je vous parlerai demain de la petite insurrection ; écoliers de Raoul Rochette[1], censeur, et de elque chose de plus grave à la Banque.

Désiré-Raoul Rochette, né à Saint-Amand (Cher) le 9 mars 1. En 1815 suppléant de M. Guizot dans la chaire d'histoire derne, en 1818 conservateur des médailles, de 1820 à 1824 seur, en 1826 professeur d'archéologie, en 1838 secrétaire pétuel de l'Académie des beaux-arts, il mourut à Paris le illet 1854. Il a laissé de nombreux écrits, et passe pour l'un hommes qui ont le plus contribué à faire connaître l'anti- té.

762. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 15 avril 1820.

Monseigneur,

Je crois devoir informer Votre Excellence de deux événements dont les journaux ne l'instruiraient point ou ne l'instruiraient qu'incomplétement.

Le cours d'histoire moderne, fait par M. Raoul Rochette à la Faculté, a été troublé jeudi de la manière la plus grave par les cris de *A bas le censeur ! Point de censeur pour professeur !* M. Raoul Rochette, étourdi par ces clameurs inattendues, répondit d'une manière assez peu convenable en disant que *demain le professeur ou le censeur aurait disparu*. Cette réponse, qui n'était autre chose qu'une insigne faiblesse et une concession fort inopportune, calma le tumulte, et le cours s'acheva paisiblement. Dans la journée, M. Raoul Rochette ne tarda pas à se reprocher ce qu'il avait dit, et, mieux conseillé, il a annoncé l'intention de rester censeur; c'était en effet le seul parti qu'il eût à prendre et pour lui et pour le gouvernement. Le cours d'histoire a été fermé, et je pense qu'on ne le rouvrira pas de sitôt. Il paraît certain que le trouble a été causé par des gens pour la plupart étrangers au cours, par des hommes à moustaches et une foule

individus qui certainement ne venaient pas là pour udier[1].

Le second fait, quoique ayant eu moins d'éclat, t plus grave encore. M. le duc de Gaëte, lorsqu'il la se faire installer comme gouverneur de la Banque, trouva une protestation faite par les membres ı Conseil contre sa nomination. Cette opposition pose sur ce que, bien que le décret d'organisation 1810 relatif à la Banque donne au chef du gouernement le droit de nommer le chef de l'établissement, les actionnaires, par l'organe des régents, nseurs et autres fonctionnaires de la Banque, avaient cessé de réclamer une organisation nouelle qui reposât sur des bases plus libérales et qui rendît plus indépendante du gouvernement; te parmi les choses les plus demandées était le oit de nommer un gouverneur, etc., etc. Cette ne avait été préparée à l'avance, et presque tous ux qui y parlèrent avaient des discours *écrits;* - Delessert, entre autres, en fit un assez mauvais esprit et assez hostile. On décida enfin que l'on nvoquerait très-prochainement une assemblée gérale d'actionnaires pour délibérer sur cet objet; ais un des censeurs (on n'a pu me dire son nom), rayé du tour que prenaient les choses, fit observer l'une assemblée générale d'actionnaires, hors des oques habituelles de réunion, ne devait avoir lieu, ux termes des règlements, que sur un rapport fait

[1] Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, VIII, p. 456.

au Conseil par les censeurs et d'où résulterait la nécessité d'une convocation extraordinaire; que ce rapport n'existait pas et que rien n'avait encore établi régulièrement la nécessité de la convocation. On ne put pas ne pas se rendre à ces raisons, et l'on décida que les censeurs seraient invités à faire au Conseil le rapport dont il s'agit[1].

Cet événement, rapproché de ce qui est relatif à M. Raoul Rochette, conduit à une foule de réflexions tristes : il dénote un système de résistance et d'opposition qui demande de prompts remèdes et surtout une grande fermeté. On s'explique maintenant comment la destitution de M. Laffitte avait d'abord fait si peu de sensation dans les journaux et dans les Chambres; le mot était donné et l'on préparait mieux que des discours.

En somme, les esprits, surtout ceux des jeunes gens, sont travaillés d'une espèce de fièvre ardente. Dans toutes les réunions, dans les spectacles, on cherche partout des allusions ou applications injurieuses au gouvernement et au Roi. J'ai assisté dimanche à la représentation du *Mariage de Figaro*, et toutes les hardiesses libérales de cette pièce, surtout celles du dernier monologue, étaient accueillies avec des bravos furibonds qui faisaient presque trembler.

Je lis dans *la Gazette* d'aujourd'hui que des lettres d'Angleterre annoncent que le ministère britannique se propose de demander au Parlement des

[1] Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 452-455.

lois d'exception pour suspendre la liberté de la presse.

Je lis dans *le Censeur :* « On annonce aujourd'hui, comme une chose à peu près certaine, que le gouvernement va demander aux Chambres l'autorisation d'instruire contre ceux de MM. les pairs et de MM. les députés qui ont pris part à la souscription ouverte en faveur des personnes qui seraient arrêtées en vertu de la loi suspensive de la liberté individuelle. »

Agréez, monseigneur, mes hommages respectueux.

GERMEAU.

---

763. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, samedi 15 avril 1820.

..... Marie dort du sommeil des justes. Vous y avez droit par votre conscience; que n'êtes-vous, cher ami, d'âge à dormir de la même manière!

Je n'ai rien à ajouter à ce que Germeau vous mande de Raoul et de la Banque, si ce n'est qu'au total la Bourse n'est rien moins que mécontente d'être débarrassée du sultan Laffitte. Son successeur a si gracieusement accueilli régents et censeurs qu'on rend dès ce moment hommage à ses bonnes qualités.

Quant aux allusions des jeunes gens, il faut s'at-

tendre à beaucoup d'inconvenances de la part de cette jeunesse très-disposée à régenter ses maîtres et à vêtir notre monarchie à l'athénienne. J'ai vu le temps où cette sage jeunesse portait des brodequins et le petit manteau grec; on s'habillait ainsi dans l'école de David[1], et j'ai vu ce qu'ont fait depuis David et ses écoliers.

Les Espagnols sont plus ou moins fous selon leurs Cortès. On me mande de Madrid que, si le choix des députés est meilleur qu'on ne l'espère, il pourrait y avoir quelque remède.

Quant aux Anglais, ils n'en sont pas quittes; la fermentation survit aux derniers bills, les nouvelles élections ont amené du renfort aux radicaux. Bien est-il vrai que la fureur radicale ne sort pas des districts manufacturiers. D'où il faut conclure que cette industrie, nouvelle reine du monde, n'est pas douée d'un sceptre innocent. Les lois anglaises sont fort sévères et le sont tant que, soit pour la presse, soit pour le vol, on les élude sans cesse et d'un commun accord. Toutefois la Constitution de ce peuple a reçu, depuis trente ans, de fortes atteintes. Toute leur force armée était sur les ondes; aujourd'hui la terre les revendique et en sent le besoin. L'*alien-bill*, les suspensions de l'*habeas corpus*, les nou-

[1] Louis David, né à Paris le 31 août 1748. Il étudia l'art des Grecs et entreprit de réformer la peinture de son époque. Membre de la Convention, il vota la mort de Louis XVI. Quelques années après il devint premier peintre de Napoléon. En 1815, il vota pour l'*Acte additionnel*. Il fut banni par la loi du 12 janvier 1816 et mourut à Bruxelles le 29 décembre 1825.

elles lois donnant faculté de fouiller les maisons, es nouvelles entraves à la publication des pamhlets, tout cela dénote une ferme volonté de résisance. Ceux qui possèdent les influences combatont pour les garder ; ils seront d'autant plus nbrageux que l'état de l'Europe les inquiète. Je serai donc pas surpris si les lois deviennent là plus en plus sévères ; je ne le serai pas même si ielque engagement sérieux se livre entre les prolérres et les propriétaires. Ils ont du nerf, ces insurres, et, lorsque la nécessité commande, leur sérité a encore de la violence.

Nos doctrinaires s'accrochent à toutes les branies, mais toutes ces branches sont frêles. C'est au rps de l'arbre qu'il faut se cramponner aujourhui. Royer sentait bien qu'il ne pouvait pas faire n rapport ; mais j'ai dû convertir ses lenteurs fores en politesses. M. Pasquier l'en a remercié. Je udrais arracher ce brave homme, que l'ambition gare, au parti qui le flagorne et le compromet de us en plus chaque jour. Au surplus, Royer me pète sans cesse que, si vous étiez ici, vous vous ttendriez ; à quoi je réponds : « Que ne vous endiez-vous donc avant le départ ? »

Mes bien chers amis, portez-vous de mieux en ieux et aimons-nous.

F. L. B.

Wendel est de retour.

Casimir Périer a été fort violent hier à la hambre[1].

[1] Dans la discussion de la loi sur les comptes de 1818. — Voyez

764. — Le comte de Saint-Cricq[1] à M. de Serre.

Paris, 15 avril 1820.

Mon très-honoré ministre et cher codéputé,

J'ignore si tous ceux pour qui vous avez des bontés et quelque amitié ont pris le soin de s'assurer directement des progrès de votre santé. Pour moi, j'ai trouvé plus discret de les connaître par l'ami commun que je savais en être le mieux informé; et la Boulaye, en vous portant souvent mes hommages et mes vœux, a dû vous dire que je n'ai rien perdu des bonnes nouvelles que vous lui avez successivement données et du bien-être que vous continuez d'éprouver. Souffrez que je profite, pour vous en féliciter sans intermédiaire, de l'occasion que me fournit la promotion de M. Liechty, lieutenant des douanes dans la direction de Charleville, et pour qui vous m'avez demandé il y a quelques mois une lieutenance d'ordre. Je viens de lui conférer ce grade dans la direction de Belley.

Je serais mal venu à vous entretenir de nos affaires, vous qui en connaissez exactement, et probablement mieux que moi, la marche par le compte qui

les *Opinions et discours de M. Casimir Périer*, t. Ier, p. 133-152, Paris, 1838, et l'*Histoire du gouvernement parlementaire*, par M. de Hauranne, t. V, p. 483.

[1] Voyez t. II, p. 89.

vous en est rendu de plus haut que je ne saurais atteindre. Je veux pourtant vous dire que, d'après mon jugement, nous avons gagné depuis un mois; j'entends par là que les libéraux ont perdu. Car depuis six mois, et maintenant pour toujours, la question me semble nettement posée : d'un côté, bonapartistes, jacobins, idéologues, sous le nom commun de *libéraux*, et, de l'autre, amis de la dynastie et des institutions par lesquelles elle peut se perpétuer. Pour que les choses en vinssent à se trancher ainsi, il fallait qu'il n'y eût plus qu'une opposition; les dernières élections avaient constaté ce fait, qu'un gouvernement à qui le despotisme est impossible doit périr vite entre deux grandes opinions actives auxquelles, par la force des choses, tout finit par se rallier, et que son salut est à se mettre à la tête de l'une d'elles et à la gouverner. Notre ministère pouvait-il se mettre à la tête de la première de ces opinions? Évidemment non, car il y a opposition complète de but entre cette opinion et le ministère. Il est clair, au contraire, qu'avec l'autre on est pleinement d'accord sur le but. Le choix n'était donc pas douteux. Le ministère l'a fait, et il a rempli son devoir. Je crois au salut parce qu'on a pris la voie qui y mène; un gouvernement se trompe plus difficilement sur la marche quand il sait nettement où il veut arriver.

Je ne sais ce que vous avez pensé de la loi d'élection qui est encore devant la Chambre; mais vous avez dû savoir que l'adoption en était impossible, tant elle offrait de scrupules divers à vingt-cinq ou

trente des hommes du centre sans l'adhésion desquels nous ne pouvons rien. J'augure très-bien de celle qu'on va présenter; et, bien que j'aie regret de voir ajourner la pérennité de la Chambre, je crois le sacrifice indispensable à l'état actuel des esprits; je parle des esprits qui ne sont pas hostiles, car je pense qu'il faut tout faire contre ceux qui sont hostiles, et rien pour eux. Il me semble de plus que le système en lui-même, outre l'avantage de son extrême simplicité, a celui de promettre des choix plus sages, plus conformes à l'esprit de conservation dont il faut faire l'esprit dominant. La discussion sera vive; mais nous espérons que vous y serez, et je ne veux, pour preuve du profit que nous en retirerons, que la peur qu'en montrent nos ennemis.

Veuillez permettre que j'offre ici mes hommages à Mme de Serre, et agréez, je vous prie, pour vous-même, mon très-honoré ministre et cher député, celui de mon respectueux et inviolable dévouement.

SAINT-CRICQ.

---

765. — M. de Mézy à M. de Serre.

Paris, le 15 avril 1820.

Monsieur,

C'est avec grand plaisir que j'ai reçu votre petit mot du 5 avril. Comme vous ne me parlez pas de

otre santé, je suppose que vous n'en êtes pas mécontent. Je suis fort aise que vous ayez eu à vous ouer des soins de M. Léotardi. Sa femme, fille d'un apitaine de vaisseau, est filleule du Roi. Je l'ai lacé à Antibes comme il le désirait, à portée de sa amille.

Vous serez averti, à propos, de la discussion sur la oi d'élection; la Boulaye vous aura sûrement mandé u nous en sommes à cet égard. La situation de la hambre et la faiblesse de la majorité rendaient impossible l'adoption de la loi proposée et surtout du meilleur de ses articles, le renouvellement intégral. l a donc fallu songer à un autre projet de loi pour ous tirer de cette Chambre qu'il devient impossible le conserver l'année prochaine. Vous savez que le rojet consiste en deux degrés, que les électeurs à 00 écus nommeront dans chaque arrondissement es candidats en nombre égal à celui des députés du épartement et sans qu'il puisse y avoir double nploi, et que les plus imposés dans la proportion u cinquième du total nommeront les députés parmi les candidats. Ainsi, dans le Haut-Rhin, vous ariez 9 candidats, et si vous avez 1,000 électeurs à 100 écus, le collége du second degré réuni à olmar se composerait des 200 plus imposés du département et nommerait les 3 députés parmi vos 9 andidats. Le maximum des colléges de département serait 600, et le minimum 100. Si, comme on espère, cette loi donnait de bons résultats, on suppose que la Chambre nouvelle se constituerait immédiatement pour cinq ans. Ce projet sera, je crois,

proposé au commencement de la semaine prochaine; il aurait peut-être mieux valu attendre dix jours de plus et ne le porter qu'à la fin du mois de manière qu'il fût délibéré dans les nouveaux bureaux. Ceux-ci sont fort mal arrangés : nous avons trop d'avantages dans deux bureaux et nous n'avons de chances que pour trois ou quatre commissaires au plus. D'un autre côté, si l'on tardait, Royer ferait peut-être son rapport. Tout cela est très-embarrassant, et il paraît qu'on se décidera à porter la loi tout de suite. Je crains qu'une mauvaise commission ne fasse durer naturellement la discussion et n'apporte son rapport qu'à la fin de mai. Dans tous les cas, vous pouvez compter qu'elle ne peut avoir lieu à la Chambre avant le 15 mai.

M. Decazes se trouve à merveille de la campagne et sa santé est presque tout à fait rétablie ; il ne reviendra pas avant le 20 mai et partira au bout de huit jours pour son ambassade. Son passage à Paris fera faire beaucoup de contes, mais j'ai l'intime conviction qu'il n'a pas la moindre envie de rentrer au ministère qui, dans les circonstances actuelles, serait impraticable pour lui. Je crois, comme vous, que la majorité se consolidera et s'accroîtra; mais il nous manquait hier vingt-cinq membres : tout le côté droit va à la campagne et le côté gauche est toujours assidu. J'ai grand'peur qu'il ne surprenne quelques mauvaises décisions.

On nous a dit que vous alliez peut-être quitter Nice pour venir à Grasse; mais j'ai chargé M. Léotardi de vous faire parvenir votre paquet où vous

seriez. N'avez-vous pas eu quelques difficultés avec le gouvernement piémontais pour l'estafette qui allait chercher vos lettres au Var? Cela me paraîtrait bien minutieux, mais ils en sont capables.

Veuillez présenter mes respects à Mme de Serre et recevoir la nouvelle assurance de tous mes sentiments de dévouement et de haute considération.

D. M.

766.— M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, dimanche 16 avril 1820.

M. Portal doit vous écrire aujourd'hui. La loi des élections sera probablement présentée demain. M. Pasquier vous a dit à ce sujet, dans sa dernière lettre, ce qui paraissait possible. Tirons-nous de là et à quelque prix que ce soit. Nous sommes livrés aux factieux; on les surveille, on les surprendra peut-être en flagrant délit; mais, en attendant, nos discussions deviennent interminables. MM. Pasquier[1] et Lainé ont très-bien dit hier sur les emprunts.

Si vous avez entendu parler d'une pétition d'un M. Madier[2], conseiller à la Cour royale de Nîmes,

[1] Voyez les *Discours* de M. Pasquier, t. II, p. 159-184.

[2] Paulin Madier de Montjau, né à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche) en 1785. D'abord auditeur au Conseil d'État, il devint, en 1813,

vous savez qu'il y est question de lettres que l'on dit émanées du pavillon Marsan et dont on donne les numéros. *Monsieur* paraît indigné de ces rumeurs dont les factieux se targuent, et Son Altesse Royale témoigne hautement et noblement le désir que tout cela s'éclaircisse[1]. Saulnier[2] doit faire, dans le cours de la semaine, le rapport de cette pétition.

On a d'abord publié que vous ne vous associeriez jamais à de pareils ministres, puis que vous seriez une force à part dans le Conseil, et maintenant vous êtes ultra. « Qu'on y prenne garde, me disait hier Royer, et qu'on ne nous force pas, après avoir tiré l'épée, à jeter le fourreau. — Prenez-y garde vous-même, ai-je répondu. Le temps des transac-

conseiller à la Cour impériale de Nîmes, et conserva ces fonctions sous la Restauration. Les électeurs de Castelnaudary l'envoyèrent à la Chambre en juin 1830 ; il prit part à l'établissement de la nouvelle monarchie, et fut nommé procureur général près la Cour royale de Lyon. Le 14 mai 1831, il entra comme conseiller à la Cour de cassation. Il donna sa démission le 19 avril 1848 pour protester contre les atteintes portées à l'inamovibilité de la magistrature. Il est mort le 12 mai 1865. — Voyez la *Nouvelle biographie générale* (Didot), t. XXXII, p. 622.

[1] Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII. p. 478-487.

[2] Pierre-Louis Saulnier, né à Nancy le 1er janvier 1767, était, en 1789, avocat au Parlement. Après le 9 thermidor, il fut élu président de la municipalité de sa ville natale. Il devint, en 1800, préfet de la Meuse et, en 1804, secrétaire général du ministère de la Police, fonction qu'il conserva jusqu'à la chute de l'Empire et même durant la plus grande partie de la première Restauration. Député de la Meuse de 1816 à 1828, il siégea sur les bancs de la gauche. Il mourut à Paris le 23 février 1838. Il avait épousé Mlle Lacretelle, la sœur des deux académiciens.

ons, des combinaisons, des ménagements est assé. On juge sur ce que disent les partis de quel arti sont les gens. Vous blâmez ma conduite et ous me reprochez d'être ultra ; citez-moi des jourux ultras qui me louent. Je ne suis point embarssé de vous trouver des apologistes même parmi s factieux. » Toutefois, nous dînons encore enemble tous les dimanches. Jusqu'au dernier motent j'aurai de l'espoir.

Beugnot est à présent tout à fait des nôtres et des îners du samedi.

Il faut songer à revenir. On vous en presse ; on e vous demande que de paraître, et vous serez, il le faut, mis dans du coton. Je vous ai fait part e mes projets. L'essentiel est de se soustraire à la rie des premiers flots. Ne dépensez pas vos pouions en escarmouches.

Vous jugez bien le côté droit, et Corbière, et illèle. On sent le danger et l'on est d'accord ; les ébats ne seront que pour la forme.

Dirigez de bonne heure ma correspondance. Je ne oudrais pas tirer aux moineaux, et je crois qu'il y a plus de temps à perdre.

Mille tendresses, mes bien chers amis. Nous ommes mieux, à tout prendre.

F. L. B.

767. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Lundi 17 avril 1820.

Les petites vont très-bien. J'ai dîné hier avec Louise, rue d'Enfer.....

A la suite du dîner d'hier, quatre heures de discussion, et mon esprit, ma conscience, mon désintéressement, mon ambition, l'opinion du département, l'opinion publique, les fureurs et les tendresses, tout cela jouant tour à tour contre ce bon, ce méchant, cet insensé de la Boulaye, mais

Que peut contre le roc une vague agitée[1] ?

Je suis ce roc, ce Froc, comme vous voudrez, car je suis convaincu. Toute déférence à la gauche est mortelle aux Bourbons. Ou l'on se jette dans l'absolu, l'universel, la souveraineté du peuple, et dans ce cas le pouvoir du sabre à la suite des idées républicaines; ou l'on reste avec ce que l'on a, et la chute de la dynastie en est l'indispensable conséquence. On ne peut pas expliquer ce que l'on veut. Si l'on est de bonne foi, c'est démence; si l'on n'en est pas... prononcez.

Il s'agit maintenant de faire grand bruit de la pétition Madier-Montjau, d'exhumer l'accusation de M. Decazes, de mettre des bâtons dans les roues de mille manières; d'irriter le côté droit pour qu'il

[1] Piron, *Métromanie*, acte III, scène VII.

e et réveille les haines; de composer pour la velle loi une commission hostile; et de quoi ne it-il pas? Vous allez voir tout cela se dévelop- si l'on a le courage de faire tout ce dont on ace. Rien n'est épargné pour que Courvoisier et ille se lancent. Je soupçonne que déjà Guizot aille dans les journaux et ailleurs; et il m'a tivement dit que, si vous adoptiez la nouvelle il ne pourrait pas se dispenser de lui décocher lques pages.

faut que vous sachiez tout cela, cher ami. Il y ait, si mon amitié était moins vive, les choses ns sérieuses et la cause moins sacrée, quelque yauté à ces communications; car, bien que je ède rien, on m'accable de bonnes grâces. Mais si s remarquez des contradictions, j'en remarque si et de bien bizarres. Je sais faire à la chaleur à discussion une part convenable, mais je ne pas m'engager sans fil dans le labyrinthe, et le que l'on me montre, quoique retors, casse à que instant.

ermeau vous enverra le dernier ouvrage de l'au- nier du dieu Mars[1] et *la Bibliothèque histo- ie*, où Madier-Montjau se trouve; cela va partir. Voici une note de Méliot.

Mille tendresses, mes bien chers amis; je suis à s.

F. L. B.

L'abbé de Pradt. On rapporte qu'il se qualifiait ainsi à l'époque l était aumônier de Napoléon.

768. — Le baron Portal à M. de la Boulaye.

Lundi [17 avril 1820].

Je vous envoie, mon cher monsieur, ma lettre pour M. de Serre.

Je n'ai pas encore la copie du nouveau projet pour les élections ; M. Siméon me l'a promise pour ce matin, et, si elle m'arrive avant que ce billet parte, je la joindrai sous la même enveloppe.

Il est possible que le projet soit porté aujourd'hui à la Chambre, et, s'il en est ainsi, *le Moniteur* nous dispensera de toute copie à la main. Je mettais beaucoup de prix à ce que ce soin fût rempli par nous-mêmes, mais la chose aura été si vite qu'il aura été évidemment impossible d'éviter cet inconvénient[1].

Mille et mille amitiés.

PORTAL.

[1] Ce même jour, 17 avril, un nouveau projet de loi sur les élections fut présenté par M. Siméon à la Chambre des députés. — Pour le texte de ce projet, voyez les *Discours* de M. de Serre, t. II, p. 109.

769. — Le baron Portal à M. de Serre.

Ce 17 avril 1820.

Mon cher collègue,

: ne vous ai pas écrit depuis longtemps parce je sais que vous êtes tenu fort au courant de ce se passe et se prépare, et que, de plus, on a la té de vous parler quelquefois des tendres senti- .ts que je vous porte.

'ous marchons peu à peu vers le but; il me sem- que les obstacles s'affaiblissent, et que l'opinion mence à être un peu éclairée sur les motifs de adversaires. Toutefois leurs efforts et leurs me- ; dans les provinces sont affreuses : il n'est sorte ›ruits qu'ils ne fassent courir, ni sorte d'intri- ; qu'ils n'emploient. Les troupes sont l'objet ;iculier de leurs soins, et il est à croire qu'ils plus d'un point d'appui. C'est là l'objet le plus ortant, et il n'est pas prouvé, pour moi, que soit bien en mesure de les déjouer. Nous avons si un grand nombre de fonctionnaires qui vont ou faiblement; mais, si nous prenons de la e, ils changeront, et peu d'exemples seront né- aires.

'un autre côté, ce qu'on appelle les ultras est enu plus raisonnable. Ils reconnaissent que dé- nais la France ne pourra supporter d'autres

principes monarchiques que ceux qui sont établis dans la Charte. Je crois qu'ils commencent à avoir peur. A la vérité, à aucune époque et à la veille d'aucune de nos grandes catastrophes, les ennemis de l'ordre ne se sont montrés plus confiants et plus audacieux qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Nous allons retirer la loi, c'est-à-dire le projet présenté sur les élections, et en substituer un autre. Celui-ci est plus court et plus simple. J'espère en avoir une copie ce matin et pouvoir la joindre à cette lettre.

Le moyen est vif et fera des mécontents ; mais il ne viole pas la Charte et, par conséquent, il ôte aux ennemis ce grand moyen d'attaque. Je crains que la commission ne soit pas bonne et qu'elle ne retarde beaucoup son rapport. Gagner du temps, fatiguer la Chambre, irriter l'opinion, voilà le système qu'on nous oppose. Le nôtre est d'aller vite, bien, et de montrer qui nous sommes et ce que nous voulons

Nous aurions besoin d'un peu plus de force dans la Chambre, et c'est vous qui nous la donnerez. Si vous vous trouviez assez bien pour vous acheminer vers nous, à la fin de ce mois ou au commencement de l'autre, vous nous rendriez heureux. Il faut surtout que les derniers moments de la session soient pour nous, que les factieux soient démasqués et mis à leur place, et que notre pauvre France soit assez avertie pour ne pas tomber dans les malheurs qu'on lui prépare.

Vous devez être bien affligé de la conduite de vos anciens amis. Ils ne peuvent pas se plaindre de

ous : nous n'opposons que du calme à leurs fautes à leurs outrages. Ils nous affligent encore plus u'ils ne nous offensent. Ce sont les plus grands molisseurs qui aient jamais existé, et les hommes s plus impuissants pour établir un ordre social quelconque. Peut-être pourrez-vous les ramener, et je souhaite beaucoup pour eux-mêmes, pour nous surtout pour le triomphe de l'ordre et de la paix blique.

Je ne sais si l'on vous a parlé d'une pétition présentée par un magistrat de Nîmes dans laquelle on montre les menées vraies ou prétendues des ultra-yalistes dans le département du Gard. Au nom-e des allégations ou des faits qu'il raconte, il rle d'une circulaire du comité directeur ultra. Le c de Richelieu en a parlé à *Monsieur*, et Son tesse Royale lui a dit qu'il n'en avait aucune connaissance; qu'il fallait suivre cette affaire et que, l était vrai qu'il y eût des circulaires et que elqu'un de ses serviteurs ou de ses alentours y t pris la moindre part, il les éloignerait de sa rsonne tout de suite et avec éclat.

Madame est aussi dans les meilleures et les plus gés opinions. En tout, le château va à merveille, l'on y peut trouver un grand appui.

Venez le plus tôt que vous pourrez; voilà mon rnier mot.

Présentez mes hommages respectueux à Mme de rre et recevez une nouvelle assurance de mes ntimens affectueux.

P.

770. — Le duc de Richelieu à M. de Serre.

Paris, ce 18 avril 1820.

J'apprends avec un très-grand plaisir, monsieur, que nous pouvons espérer de vous voir bientôt arriver ici, ce qui me prouve que votre santé est meilleure. Nous avons grand besoin de votre courage et de vos talents, et nous sommes tous convaincus que votre coopération nous sera bien utile.

M. Pasquier vous avait déjà informé qu'il nous paraissait impossible de pouvoir discuter la loi d'élection présentée par M. Decazes; les quarante et quelques articles étaient déjà un obstacle presque insurmontable et les chances de succès étaient encore fort diminuées par les craintes et les répugnances que manifestaient certaines personnes, d'ailleurs bien intentionnées, à consentir à des dérogations à la Charte, surtout dans la situation actuelle des esprits. Nous avons été forcés de reconnaître que ces dérogations, quelque utiles qu'elles fussent, surtout celle du renouvellement intégral, devaient être remises à un temps plus opportun, et qu'il fallait se borner à présenter une loi simple, courte, et qui nous donnât une sécurité suffisante pour les prochaines élections, sans cependant effaroucher trop les esprits inquiets et ombrageux. C'est ce que nous avons cru trouver dans le projet de loi que nous

avons présenté hier, et que vous aurez vu dans *le Moniteur*. Les deux degrés qui en font la base ont été adoucis par l'obligation où se trouve le collége d'en haut de choisir tous les députés parmi les candidats présentés par les colléges d'arrondissement, et l'arme la plus terrible dont nos ennemis comptaient se servir contre nous, la violation de la Charte, se trouve arrachée de leurs mains. Néanmoins vous aurez vu à quelle affligeante scène de scandale cette présentation a donné lieu. On a été jusqu'à refuser au Roi le droit de retirer un projet de loi. Un homme que je vois avec tant de regret dans les rangs de cette opposition, M. Royer-Collard, a dit que, puisque l'anarchie s'était introduite dans la Chambre, il fallait que chacun l'exploitât à son profit[1]; et toutes ces scènes de désordre si douloureuses ont fini par une pasquinade et par un rire inextinguible[2]. J'assistais à la séance de la Chambre pour la première fois, et je ne puis vous exprimer à quel point j'ai été vivement affecté de ce spectacle dont on n'avait pas vu le semblable depuis les beaux jours de la Convention. Malheureuse la nation qui voit ses intérêts les plus chers traités de cette manière par les hommes qui en sont chargés! Il faut s'attendre que nos ennemis vont tout mettre en œuvre, même les moyens les plus criminels, pour retenir le pouvoir qu'ils voient près de leur échapper.

[1] Voyez *la Vie politique de M. Royer-Collard*, par M. de Barante, t. II, p. 10-15.

[2] Voyez l'*Histoire du gouvernement parlementaire*, par M. de Hauranne, t. V, p. 490-494.

Nous nous mettons en mesure de résister à ces entreprises qui, j'espère, échoueront toutes, si elles venaient à être tentées. Les nouvelles que nous avons des départements sont assez rassurantes sur l'esprit de l'immense majorité; mais partout un petit nombre d'hommes s'agite et, s'intitulant la nation, ne craint pas de remettre au hasard d'une révolution le sort de notre pays. Nous les combattrons avec courage, et vous nous seconderez dans cette noble entreprise. C'est bien véritablement la cause de l'ordre social contre l'anarchie, et il est bien doux qu'elle se trouve la même que celle que nous avons défendue jadis par affection et par honneur.

Revenez donc, monsieur, sitôt que votre santé vous le permettra; car le principal, c'est que vous ne la compromettiez pas, dans l'intérêt même de la chose publique. Ce n'est pas malade que je vous désire, mais bien portant et en état de paraître à la tribune, c'est-à-dire à la brèche. M. Pasquier sera charmé d'en partager avec vous les honneurs et les dangers.

Tous nos collègues me chargent de vous dire mille choses; et moi, monsieur, j'aime à vous renouveler l'assurance du plaisir que j'ai à vous avoir pour collègue dans ces circonstances difficiles et à vous offrir en même temps celle de mon sincère attachement et de ma haute considération.

RICHELIEU.

Mes hommages à Mme de Serre. Je vois tous les

jours de ma fenêtre vos enfants se promener dans votre jardin, dont je jouis comme s'il était à moi[1].

---

771. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, mardi 18 avril 1820.

Je reçois, cher ami, votre lettre du 10. Nos petites sont très-bien, les grands parents en bonne santé, le temps superbe et la Chambre déplorable. La faction marche tête levée ; l'épée de Royer est sortie hier du fourreau. MM. de Villèle et Lainé ont été accusés par lui d'avoir introduit, à propos des élections, l'anarchie dans la Chambre. Corbière a répondu. Vous verrez les journaux. On ne voulait pas qu'il fût donné acte de la présentation de la nouvelle loi ; on contestait au Roi le droit de retirer l'ancienne. Après quatre heures de discussions scandaleuses, tout cela s'est terminé par une pantalonnade de M. de Girardin.

Vos lettres à MM. Pasquier et Siméon vont être remises.

Jugez notre situation, mon très-cher, par les esquisses des journaux. Voyez la Chambre effrayée de la violence des factieux ; la Charte servant de texte aux uns, de prétexte aux autres, devenue in-

[1] M. de Richelieu demeurait place Vendôme, n° 9.

violable quant au nombre, à l'âge, au renouvellement par les terreurs dont les anarchistes, les bonapartistes et la *doctrine* ont tourmenté les esprits. Songez à ces discussions, devenues interminables; à ces cris du côté gauche contre l'oppression, la tyrannie, lorsqu'il se joue audacieusement de la majorité, qui laisse tout dire; à ces appels publics au peuple et aux soldats; à toutes les conspirations sourdes pour agiter les masses; à l'impossibilité de finir et au terrible inconvénient de perdre du temps, et vous serez convaincu qu'il n'y a rien de faisable que ce qui est court, rien de faisable que du transitoire. En lisant l'exposé des motifs, vous reconnaîtrez qu'on cède à la nécessité, qu'on n'abandonne que parce qu'il est impossible d'obtenir. Toutes les voies sont ménagées pour revenir plus tard à vos projets. Votre langue aujourd'hui ne serait point entendue. Vous vous consumeriez en vains efforts à faire entrer la raison dans les oreilles de l'intrigue et du crime. Je crois que ce petit bout de loi vous donnera une Chambre malléable et monarchique. Avec elle vous ferez ce qu'aujourd'hui vous ne pouvez pas faire. Qu'importe que le terrain soit étroit, s'il est bon et si, de ce poste, vous pouvez vaincre l'an prochain? Au surplus, ne vous abusez pas, il faut en finir avec cette Chambre; le plus tôt sera le mieux. Le mal, sans cela, deviendrait irréparable, et les meilleures discussions ne seraient que de l'huile sur le feu. A ceux qui vous accusent perfidement d'avoir tout ébranlé, tout enflammé, gardez-vous de fournir des armes. Le

temps des palliatifs est passé. Oui; mais le temps de discuter n'est pas venu. C'est un combat : il faut vaincre.

Je baise les mains de ma chère et belle Excellence, je serre les vôtres. Un baiser à Gaston.

F. L. B.

---

772. — Le baron de Barante à M. de Serre.

18 avril 1820.

Le Moniteur d'aujourd'hui vous apprendra, mon cher ami, ce qu'est devenue votre loi d'élection et dans quelle petite politique nous sommes tombés. De tels remèdes, d'un côté, et les ignobles fureurs de la gauche, de l'autre, n'est-ce pas une situation déplorable? Le pouvoir, la force, la volonté, l'influence s'évanouissent chaque jour davantage; le gouvernement vit au milieu des camouflets ; toutes les tentatives qu'il a faites pour montrer quelque vigueur sont décousues, n'indiquent aucun plan et ne font peur à personne. L'ordre public et le matériel de la force subsistent encore sans nul échec, grâce à Dieu, et sont même assez précieux à la masse nationale; mais le jour où une blessure atteindrait ce corps sans vie, la gangrène ferait un chemin rapide.

Cette loi est évidemment insuffisante et ne remé-

diera à rien. Le projet avoué, l'espérance qu'on y attache, c'est que le collége d'en haut pourra faire des exclusions parmi les candidats présentés par les colléges d'en bas, dont on se méfie, et qu'alors on aura des jacobins médiocres. On fait une loi pour obtenir M. *** de préférence à M. Constant : c'est comme cela que la chose se dit. Il est possible que cette loi passe; il est possible aussi que, dans un mois, elle se trouve tant décriée que la discussion n'en puisse pas commencer. En tout cas elle serait violente et scandaleuse; elle exalterait les esprits davantage encore, et accumulerait les mauvaises chances pour les élections.

Quels remèdes à ceci? J'en vois peu, et comment dire cela de si loin? En gros, il me paraît qu'un ministère du centre gauche, formé sous vos auspices et s'assurant préalablement du concours de presque toute la gauche, pourrait, en mettant tout à fait les ultras hors de cause, obtenir vivement et de premier abord les perfectionnements d'institutions destinés à créer le pouvoir et à faire prévaloir les éléments d'ordre sur les éléments de désordre. Au reste, le moment n'est pas venu pour cela : ce ne pourrait être que lors de la discussion de cette nouvelle loi.

Nos amis sont bien effrayés et, au fond, ils sont comme ils auraient dû être il y a cinq mois. Royer a, je crois, le sentiment intérieur du mal qu'il a fait, et, malgré tout ce qu'il a dit et crié contre nous, c'est encore là qu'est notre fraternité politique.

Il est bien superflu de vous assurer que j'ai, au-

tant que vous, la persuasion que la liberté et l'ordre ne peuvent s'asseoir que sur une base aristocratique; mais je crois que toute classification des électeurs est un moyen de briser cette base, de la diviser en deux parts ennemies, dont l'une fera entrer dans le gouvernement l'influence des classes inférieures : c'est donner une représentation aux radicaux; tandis qu'une corporation unique, étrangère aux souvenirs de l'aristocratie ancienne, peut être, sans inconvénient, fort restreinte et conférer une grande force au gouvernement, qui sera alors sa chose et son organe. La loi actuelle a donné quatre-vingt mille membres à cette corporation; est-ce trop? Réduisez à cinquante mille, à trente, si vous voulez. Il y en aura bien assez pour que l'administration du royaume soit forcée, sous le joug de la publicité, d'être régulière, juste et égale, conséquemment satisfaisante pour la masse.

Quant à opter, mon cher ami, j'opterai dans mon vote, j'opterais avant si j'avais à le faire; mais, pour le ministère actuel, je suis un homme tout étranger aux affaires; je n'ai point d'avis à dire ni à avoir; on se soucie encore moins de l'entendre que je ne me soucie de le dire. J'ai donc raison de dire que je ne suis pas tenu à me décider. D'ailleurs il y a, comme vous le pensez, des positions où il n'y a rien de bon à faire. Avant d'entrevoir ce qui serait possible et utile, il faut que la position change.

Tout à vous pour toujours.

---

773. — Le duc de Broglie à M. de Serre.

Paris, 18 avril 1820.

J'ai attendu jusqu'au dernier moment, mon cher monsieur, avant de répondre à vos deux lettres. Je voulais examiner, par moi-même et sans préjugés, le cours des événements; je voulais surtout attendre le dénoûment avant de fixer mes idées et de vous les communiquer. Ce dénoûment est advenu hier; hier on a présenté la loi définitive sur les élections. Je vous écris aujourd'hui.

Lorsque nous avons conversé ensemble sur ce sujet, nous sommes, si je m'en souviens bien, convenus de deux points : en premier lieu, que la Chambre des députés, réduite à deux cent cinquante membres, et soumise à un renouvellement annuel, était un instrument de discorde et rien de plus; d'autre part, que des élections fondées sur un système d'uniformité livreraient le sort de la France au caprice de la multitude; qu'il fallait nécessairement composer la Chambre des députés d'hommes élus par la faveur populaire et d'hommes élus par le choix libre et intelligent des classes éclairées de la société. Je n'ai nullement changé d'avis, quoique je croie maintenant que, dans l'état actuel des esprits, cette dernière partie de la difficulté doive être abordée avec beaucoup de ménagements et de déli-

catesse. Comme plan de conduite pour parvenir à ce but, nous étions encore tombés d'accord qu'il fallait présenter à la nation des avantages solides et réels, combattre publiquement le faux système de gouvernement représentatif que la Charte nous a donné par un vrai système de gouvernement représentatif, et, en multipliant franchement toutes les garanties de la liberté, mettre le côté gauche dans son tort et se laver du secours momentané des ultras. C'est là ce que nous voulions, c'est là ce que vous aviez fait promettre au Roi dans son discours.

A peine vous êtes-vous éloigné que tout a changé. Je ne vous parle pas de la chute de M. Decazes, précipité par une violente intrigue de cour. Vous la connaissez aussi bien que moi; mais ce que vous n'avez pas pu voir de vos propres yeux comme moi, c'est cette union de plus en plus intime avec les ultras, c'est cette arrogance de 1815 se relevant graduellement, c'est cette division profonde et tranchée entre tout sentiment national et le gouvernement, c'est ce profond mépris pour toute idée de liberté, ce dédain insultant avec lequel les amis du ministère actuel et le ministère lui-même parlent en toute occasion et du ministère de l'année passée, et de ses rêveries métaphysiques; je passe sur tout cela. En fait, au lieu de cette liberté individuelle que le Roi avait promise dans son discours, on nous a donné des lois d'exception, et des lois si stupides et si inutiles que la plupart de ceux qui les ont votées en haussent les épaules, et que les ministres

eux-mêmes ne trouvaient d'autre manière de se concilier les suffrages que de dire : *Il est bien malheureux que ces lois soient présentées*. La discussion de ces lois a rendu au côté gauche tous ses avantages : il a eu dans la discussion une supériorité immense ; il a été juste, raisonnable, éloquent, autant que les défenseurs de la loi ont été misérables et de mauvaise foi..... Jamais majorité n'a été foulée aux pieds à ce point, et il ne faut nullement se dissimuler que toute la nation est maintenant derrière le côté gauche, qu'il n'est personne, si vous en exceptez une poignée d'hommes éclairés à Paris, qui ne regarde les coryphées du côté gauche comme les hommes de la nation et qui puisse faire la moindre distinction entre M. Pasquier et M. de Villèle, entre M. de Richelieu et M. Corbière.

L'exécution de ces lois est aussi ridicule que leur discussion. La formation d'une société d'assurance pour la liberté individuelle a complétement désarmé l'autorité. Cette société s'étend, se propage et survivra probablement à la loi qui lui a donné naissance. Les rognures des journaux censurés paraissent chaque jour sous mille formes différentes; les cafés en sont pleins et chacun en fait des risées. En un mot, le résultat de cette session combinée avec la révolution d'Espagne a été d'isoler complétement le gouvernement, de le rendre étranger au pays, qui ne l'aime ni ne le craint. Chacun hausse les épaules en en parlant; tout le monde le met à pis faire, lui et sa poignée d'ultras, et, pour tout dire en un mot, les différentes variations de la santé du Roi,

auxquelles on attachait encore, il y a quelques mois, tant d'importance, sont devenues un objet dont personne ne s'occupe, et il m'est arrivé plus de cinquante fois d'entendre dire à des personnes très-modérées : *Qu'est-ce que cela fait maintenant?* Croyez que je n'exagère rien et qu'il m'est très-pénible de vous dire de telles choses.

Le résultat de cette conduite a été de faire renoncer à un projet de loi sur les élections qui, au milieu de beaucoup de bizarreries et d'extravagances, avait cependant des parties de bonne foi et conçues dans un vrai système représentatif. Le premier tort de celui qu'on nous a apporté hier est d'avoir été imposé au ministère par ses nouveaux amis. Chacun sait que c'est le plan de M. de Villèle; lui-même ne le dissimule à personne. Dans ce plan tout système d'amélioration a disparu, et, comme on ne veut pas faire un gouvernement représentatif qui puisse supporter des élections libres, il faut corrompre à sa source tout système d'élection, pour venir à bout de l'accommoder avec un gouvernement misérable et bâtard, sans principes, sans énergie, avec un gouvernement tout à fait impérial.

Le système qu'on a introduit hier à la tribune, c'est la censure préalable en matière d'élection ; c'est une manière d'enlever aux élections faites par le peuple tout principe populaire, aux élections faites par les classes éclairées tout principe intelligent; c'est, et ses glorieux auteurs en conviennent, un système destiné à écarter de la représentation toute la partie active et éminente de la nation et à peupler la

Chambre des députés d'hommes médiocres..... En enfermant le collége supérieur dans le cercle des candidats présentés, on l'empêche d'élire des députés qui lui appartiennent et qui seraient selon son vœu ; en astreignant les colléges inférieurs à ne faire que présenter des candidats, on leur interdit tout suffrage réel.

Une telle proposition, je l'avouerai franchement, me paraît le comble de l'ignominie. Depuis le jour où Louis XIV est entré avec un fouet de poste au Parlement de Paris, jamais semblable insulte n'avait été faite à une nation : et, je le répète, ce n'est pas une induction que je tire au gré de mon imagination, c'est le dessein avoué, patent, des auteurs de la loi. Aucun d'eux ne s'en cache, aucun d'eux ne désavoue le projet de composer la représentation d'hommes ignorants et grossiers parce qu'ils sont plus faciles à conduire.

Examinons le projet de loi sous ce dernier point de vue ; voyons si cette plate et misérable jonglerie aura même le triste succès qu'elle se propose.

Les colléges électoraux d'arrondissement, privés de l'influence des hommes riches et éclairés, outrés de se voir dépossédés de leurs droits, uniquement livrés à leurs passions et à leur ignorance, ne choisiront vraisemblablement que des candidats ardents et aveugles : je parle ici de la grande majorité. Les arrondissements qui n'agiront point ainsi enverront des ultras purement et simplement. Le travail du collége supérieur sera de choisir le plus mauvais, le plus ignorant, le plus obscur : si le collége

de la Sarthe a à choisir entre M. Benjamin Constant et M.***, il choisira M.***; si le collége d'un autre département a à choisir entre un ultra un peu en évidence et un autre plus obscur, c'est ce dernier qu'il choisira. Je le veux bien. Quel sera le résultat d'une telle représentation? Je conçois bien qu'on sera préservé par là de la nécessité de garder un homme tel que vous pour ministre; je conçois que les rêves métaphysiques n'auront pas de succès dans une telle Assemblée, et qu'une loi telle que celle de la presse n'y sera pas comprise. Mais est-ce bien de ce côté qu'est le véritable danger? Croit-on que la déclaration des droits de l'homme, la souveraineté du peuple et les autres déclamations de la Révolution ne soient pas destinées à avoir sur nos affaires plus d'influence que des conceptions raisonnées et raisonnables? Empêchera-t-on les journaux de corrompre l'esprit public, lorsqu'ils n'auront pour régulateur qu'une Assemblée violente et ignorante? Empêchera-t-on tous les progrès de la désorganisation sociale de réagir du public sur l'Assemblée et de l'Assemblée sur le public? Où sera le frein pour gouverner des hommes uniquement échauffés de passions, incapables de raisonnement et d'études? En abaissant la Chambre des députés au niveau de leur cervelle étroite et mesquine, MM. X. et compagnie auront-ils le don de faire disparaître les intérêts, les désirs, les espérances, les regrets qui rendent ce pays difficile à conduire? Je ne saurais me l'imaginer. Le résultat d'une telle loi, si elle avait le malheur d'être mise à exécution, serait la

pire des révolutions, une révolution faite par des hommes ignorants et passionnés.

Je crois fermement que cette loi sera rejetée; je crois fermement que, dans le cas où elle serait acceptée, quelque circonstance impossible à prévoir viendra en empêcher l'exécution. Si cela n'est point, il faut renoncer à tout espoir de liberté, de raison et d'ordre public dans ce malheureux pays.

Je vous ai parlé à cœur ouvert, mon cher monsieur. La conduite du gouvernement, depuis votre départ, marque un degré de petitesse d'esprit et d'aveuglement qui n'est comparable à rien. Le résultat de cette conduite est une loi capitale, une loi destinée à décider du sort de la France, qui est tombée, dès son apparition, dans un degré de mépris dont il est impossible de se faire idée. Je sais que la position est difficile et périlleuse. Mais, s'il faut périr, ne peut-on pas, du moins, périr honorablement en défendant la cause de la Constitution et de la liberté contre l'anarchie? Faut-il absolument désavouer la raison, ses principes, sa conscience politique, pour assurer un triomphe d'un jour à quelques fous et à quelques intrigants, et engloutir dans leur ruine les dernières espérances de son pays?

Adieu, mon cher monsieur. Ces événements-ci me rendent bien mélancolique; j'espère que vous me pardonnerez la liberté de ces réflexions. J'ai bien longtemps lutté contre mon propre sentiment pour les réprimer; mais je crois qu'il vaut mieux les dire à un homme tel que vous que de les garder au fond de son cœur.

Adieu encore une fois. Veuillez présenter mes ›mmages à Mme de Serre.

---

774. — Le comte Siméon à M. de Serre.

Paris, 19 avril 1820.

Mon cher collègue,

. . . . . .

Les deux succès que nous avons eus sur de nauvais terrains rendent plus difficile celui qui ıous reste à obtenir. On a tout à fait dépopula-isé et déconsidéré le gouvernement. L'audace, on ›eut dire l'insolence, de la gauche est au comble; ı Chambre en a peur, et, si les Chauvelin, les Bi-non et les Manuel ne font pas les délibérations, ils ommandent dans les discussions. Il est évident que ›ur dessein est de les prolonger de manière à las-›r plusieurs députés qui ont le désir et le besoin de ›tourner chez eux et de nous faire perdre ainsi la ıajorité. S'ils n'y réussissent pas, ils ont un autre ut: celui d'obliger, à force d'insolence, le gouver-›ment à dissoudre la Chambre avant qu'il y ait une ›i d'élection.

M. Portal vous a envoyé la nouvelle loi que nous ›ons présentée; il a fallu renoncer à tout ce qui ıangeait des dispositions de la Charte et faire peu 'articles. Vous trouverez dans *le Moniteur* l'exposé es motifs; il est inutile que je vous les développe

ici. Si une loi peut être adoptée sur les élections, c'est celle-ci ; une meilleure ne passerait pas. J'espère que vous serez en état de venir la défendre. Cela est bien nécessaire, car, malgré le talent de M. Pasquier qui va toujours croissant, nous sommes bien peu pour répondre à quinze ou vingt orateurs de l'autre côté et aux amendements qu'ils multiplient à plaisir. Nous avons été forcés d'abandonner beaucoup de choses qu'on obtiendra avec une meilleure Chambre. Le fruit de notre loi doit être, si nous l'obtenons, d'écarter les exagérés de tous les partis et de nous donner des hommes modérés. Il faut s'attendre à un amendement qui peut être dangereux, celui qui exigerait que tout député qui acceptera pendant sa mission une place du gouvernement cessera aussitôt d'être membre de la Chambre, à moins qu'il ne soit réélu.

Adieu, mon cher collègue. Je renouvelle mes vœux pour votre prompt rétablissement et votre aussi prompt retour. Nous avons besoin de vous. Mille respects à Mme de Serre.

SIMÉON.

---

775. — M. de Mézy à M. de Serre.

Paris, mercredi 19 avril 1820.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer deux lettres de MM. Siméon et de Broglie.

On vous aura donné des détails sur la séance d'avant-hier. Je n'en ai pas encore vu d'aussi scandaleuse; elle a fini par une pasquinade de Girardin. Royer a été très-hostile pour le gouvernement et d'ailleurs assez maladroit, car il a donné à Corbière moyen de lui répondre avec beaucoup d'avantage. En somme, l'effet de cette séance a été d'inspirer à quelques députés encore plus d'aversion pour les libéraux. Je ne doute pas que la loi nouvelle ne passe; elle a une grande lacune, le renouvellement intégral, mais on compte l'obtenir l'année suivante, et l'exposé des motifs n'y met pas d'opposition. Il y a une douzaine de niais qui n'auraient pas voté l'autre loi à cause de l'attaque à la Charte et qui voteront celle-ci. Les libéraux entasseront amendements sur amendements et remueront ciel et terre pour gagner du temps; les doctrinaires, choqués de n'avoir pas été consultés, sont très-mal disposés, mais leur nombre est fort réduit. Le meilleur article, selon moi, est celui qui ne permet pas d'être candidat dans deux arrondissements.

Il amènera à la candidature des personnes de plusieurs opinions, et le choix des colléges supérieurs restera libre. Sans cette disposition, partout où une opinion aurait dominé absolument, elle aurait fait élire les mêmes candidats dans tous les arrondissements. En somme, je ne doute pas que la loi ne passe à une bonne majorité. Produira-t-elle de bons effets? Je l'espère; au moins donne-t-elle bien plus de chances que celle-ci. Elle ne sera pas discutée avant le 15 mai. Au reste, dès qu'on pourra juger à peu près l'époque, je vous en instruirai; il est impossible d'avoir des aperçus justes à cet égard avant la fin du mois. S'il y avait urgence, on vous préviendrait par estafette.

J'ai vu ce matin le Roi, qui va très-bien. Il n'écrit encore que de la main gauche, mais la droite fait des progrès, et le beau temps achèvera de le rétablir.

Recevez de grâce la nouvelle assurance de tous les sentiments que je vous ai voués pour la vie.

DUPLEIX DE MÉZY.

---

776. — Le baron Pasquier à M. de Serre.

Paris, 19 avril 1820.

Mon cher collègue,

Je ne vous ai point écrit le lendemain de notre présentation de loi, parce que je savais que Portal

s'en était chargé et que votre excellent Froc la Boulaye vous tenait aussi au courant. Ma dernière lettre a dû d'ailleurs vous faire pressentir ce qui allait arriver. Je ne vais donc point ici vous redire ce que vous savez déjà, ce qu'on vous a certainement raconté avec une grande exactitude; je veux seulement insister encore avec vous sur le résultat, parce qu'il est nécessaire que vous le voyiez clairement. Dans l'état où sont les choses, avec la puissance de la faction dans la Chambre, sa résolution de fouler aux pieds toutes les règles, toutes les formes, tous les droits, de révolutionner enfin par tous les moyens qui sont en son pouvoir, dont le principal est dans les scènes de tribune, il est de la dernière évidence qu'on ne pouvait faire autre chose que ce qu'on a fait. *Le Moniteur*, qui vous porte la séance de lundi, vous en fournirait, s'il était besoin, une nouvelle preuve. Avant tout, il fallait aller au plus court possible et sortir de cette Chambre avec le moyen d'en avoir une où la raison et les principes d'une sage liberté pussent se faire entendre. Quand on aura obtenu cette Chambre, tout sera possible, tout sera facile; dans l'état de celle qui existe, les choses les plus claires, les plus évidentes courent toujours risque d'être compromises. Une minorité très-forte, mais qui tire sa principale force de la certitude, où elle est placée avec la loi d'élection actuelle, de recevoir l'année prochaine un renfort qui la transformera en majorité, a évidemment résolu de mettre le scandale à la place des raisons et de faire du scandale une puissance. C'est

une horrible anarchie, et qu'il faut finir au plus vite et par la voie la plus courte; celle que nous avons prise était la seule qui s'offrait, et dans la réalité nous n'avons pas eu l'embarras du choix. La preuve de la sagesse du parti que nous avons pris, de renoncer à toucher à la Charte, résulte évidemment de la fureur dans laquelle cette résolution a mis nos adversaires; ils ont bien senti que nous leur arrachions leur arme la plus puissante.

Mon cher collègue, dans votre lettre du 9 que j'ai reçue hier, vous parlez le langage de la raison, d'une raison supérieure et très-élevée; mais nous n'en sommes pas encore au moment de faire entendre ce langage. Je vous parlais tout à l'heure d'*anarchie;* combien ne gémirez-vous pas en lisant que Royer est monté à la tribune dans cette hideuse séance de lundi pour signaler cette anarchie en lui attribuant la cause la plus puérile et ensuite pour en demander *la continuation*, afin qu'il n'y ait pas *despotisme!* Quelle folie, quel langage, quels principes et dans quelles circonstances!

Maintenant venons à vous et à la marche que vous allez tenir, mon cher collègue. Je n'ai pas besoin de vous répéter combien votre présence nous fera de bien et combien elle sera utile au service du Roi. Je vous ai mandé par ma dernière lettre que nous vous désirions à la fin de ce mois ou dans les premiers jours de l'autre; ce désir n'est nullement affaibli, *au contraire*. Nous avons depuis quelques jours un temps superbe qui, à ce que j'espère, vous rendra le séjour de ce pays presque aussi bon que

celui de Nice. Froc m'a dit qu'il avait pour vous un arrangement de maison de campagne dans laquelle vous pourrez vous établir, laissant tout le train du ministère à votre sous-secrétaire d'État et ne vous occupant que de la Chambre, n'y parlant cependant *que très-peu*, mais nous y fortifiant de votre présence, et, en cas de besoin et pour les choses de longue haleine, écrivant une forte opinion qu'un de nous lirait. Voilà notre plan, je souhaite qu'il puisse être le vôtre; il me paraît le plus raisonnable.

Adieu, mon cher collègue et ami; croyez à mon plus sincère attachement comme je compte sur le vôtre.

Les éloges que vous donnez à ma conduite ministérielle m'ont fait un grand plaisir. Il y a comme cela quelques suffrages dans le monde qui dédommagent de la masse des injustices.

PASQUIER.

---

777. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, mercredi 19 avril 1820.

Les fillettes, mes chers amis, sont belles comme nos jours, qui sont très-beaux; vous n'avez pas

mieux. Montmartre est inattaquable, ou du moins inattaqué.

Vos lettres remises, M. Pasquier m'a communiqué la sienne et M. Siméon m'a dit que l'ordre relatif au jeune homme était, ou allait être révoqué. J'y veillerai.

Hier j'ai dîné chez M. de Talleyrand, où l'on s'occupe, comme vous pouvez croire, de démolir le ministère actuel. Les bonapartistes de la Chambre des pairs sont aujourd'hui des amants bien vifs de la liberté.

J'ai passé ma soirée chez Germain[1]. Nos jeunes gens avaient reçu de vos nouvelles et comptaient peu sur le rétablissement de votre santé. La duchesse[2] m'a dit que son mari venait de vous écrire huit pages si éloquentes et tellement irrésistibles qu'elle avait voulu les copier de sa jolie main. Je me suis mis à genoux pour baiser cette jolie main; mais je n'ai pas reçu l'absolution, car je mourrai dans l'impénitence finale.

C'est à qui donnera les meilleures raisons du monde pour vous placer à la tête ou sous la férule d'un parti qui ne peut ni ne doit gouverner la France. Nous savons, je l'espère, à quoi nous en tenir sur ce ministère de pédagogues et d'écoliers. Je ne connais à ces ambitieux qu'une idée commune, la haine de l'ancienne noblesse, idée que vous ne partagez pas.

[1] Le comte Germain.

[2] La duchesse de Broglie.

Notre situation est périlleuse. Il nous faut, avec l'honorable M. de Richelieu, un homme qui sente ses forces, qui en use, qui plane sur les partis, qui les contienne, et dont la voix puissante inspire la confiance. Vous pouvez être cet homme. Souvenez-vous, si Dieu vous rend la santé, que les grands ministres ne sont pas l'ouvrage des partis, mais que les partis sont leur ouvrage. Vous savez de quels bois sont faits les bâtons de l'échelle; une fois monté, ne l'oubliez pas.

Il y a plus de fureur dans l'extrême gauche et la *doctrine* contre la loi d'élection actuelle que contre celle que l'on retire. Les physionomies du reste de la Chambre s'éclaircissent.

Je me plais à croire que vous nous reviendrez dans les premiers jours de mai. M. de Mirbel me mande que M. Decazes songe à reparaître à la même époque. Si votre santé ou tout autre motif s'opposait à ce que votre retour eût lieu dans la première quinzaine de mai, il faudrait en prévenir d'avance M. le duc de Richelieu, qui va vous écrire. Je dînerai aujourd'hui avec lui et d'autres ministres en petit comité chez Saint-Cricq.

Nous ne pouvons guère nous flatter, d'après la composition des bureaux, d'avoir une bonne commission; et, si elle est mauvaise, il faudra la forcer à parler.

Aujourd'hui finira la loi des comptes; après, celle des douanes; puis, le budget des dépenses et la loi d'élection. Tout serait perdu si cette dernière loi venait plus tard.

Je vous aime de tout mon cœur, mes bien chers amis, et je voudrais vous voir heureux, triomphants, sauveurs de la patrie et des Bourbons. Vivez.

F. L. B.

On vous envoie Fiévée.

---

778. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 19 avril 1820.

Monseigneur,

Le silence des journaux a produit un calme qui surprend ceux mêmes qui l'espéraient le plus. Les brochures dans lesquelles s'est réfugiée la licence sont bien loin de produire l'effet des feuilles quotidiennes. Il n'en est aucune jusqu'ici qui ait fait sensation, pas même celle de M. de Pradt, pas même celle de Fiévée que je joins à cet envoi. Certes, dans mon opinion, Fiévée ne sera jamais bien dangereux comme pamphlétaire : avec un talent incontestable et beaucoup d'esprit, il est trop abstrait, trop hautain et trop dédaigneux; jamais il n'agira sur la masse des lecteurs ; il était plus dangereux comme journaliste, et c'était là sa vocation.

On commence à s'habituer même au bruit des séances de la Chambre, et il a fallu tout le scandale de la discussion de lundi pour réveiller un peu l'at-

tention engourdie. On ne comprend pas bien encore les motifs et le but de l'opposition en cette occasion, et il est hors de doute qu'elle s'est nui beaucoup à elle-même par une violence aussi intempestive et désordonnée. On blâme surtout beaucoup M. Royer-Collard pour l'inconvenance avec laquelle il s'est exprimé.

Les feuilles royalistes, quoique d'abord assez contentes de la censure, commencent à murmurer de ne pas la voir laisser passer toutes les licences qu'elles voudraient se permettre. *Le Défenseur*, journal périodique, qui a voulu continuer *le Conservateur* et est rédigé par quelques-uns de ses auteurs, a commencé à montrer de l'humeur à cause d'un article de M. de la Mennais dans lequel on demandait quelques retranchements. Il a répondu qu'il ne voulait pas retrancher même une virgule, et a menacé les censeurs des suites que pourrait avoir leur résistance dans l'état présent des choses; les censeurs ont tenu bon, et les *défenseurs* se sont retirés en menaçant. Votre Excellence trouvera sans doute que les censeurs ont bien fait.

Le temps est admirable à Paris depuis quelques jours, et je doute que vous l'ayez plus beau à Nice. Revenez, monseigneur, revenez aussitôt que vous le pourrez et que votre santé le permettra. Si vous trouvez quelque changement sur la scène politique, vous trouverez tout absolument dans le même état pour l'intérieur de votre ministère : tout marche d'après ce que vous aviez réglé; vos volontés et vos désirs président à tout ce qui se fait, et je tâche,

quant à moi, de m'y conformer de tout mon pouvoir..... Revenez donc, monseigneur, tout le monde vous désire et plus que personne

Votre très-humble et très-respectueux serviteur,

GERMEAU.

P. S. Je ferai remarquer à Votre Excellence dans *le Courrier* de ce jour la lettre écrite à M. Bellart par les députés signataires de la souscription de garantie pour la liberté individuelle. J'apprends à l'instant que M. Bellart leur a répondu qu'ils se mêlaient là d'une chose qui ne les regardait pas, qu'il était libre de poursuivre ou de ne pas poursuivre qui bon lui semblait, et qu'il n'avait à rendre compte des démarches de la justice qu'à ses supérieurs.

---

779. — M. de Serre à M. Becquey.

Grasse, 20 avril 1820.

Mon cher voisin[1],

J'ai lu un bon discours[2] de vous, et je tiens une non moins bonne lettre de vous. Non, ne croyez pas

[1] M. Becquey, directeur général des ponts et chaussées et des mines, demeurait place Vendôme, n° 19.

[2] Ce discours avait été prononcé le 23 mars dans la discussion du projet de loi relatif aux journaux et écrits périodiques.

que je déserte mon poste dans un pareil moment : ne pourrais-je proférer que dix paroles, elles le seraient pour la sainte cause du Roi et du pays. Vous avez bien jugé : quand un gouvernement loyal et paternel est en butte à toutes les forces des méchants, il n'est pas permis de l'abandonner. Mieux vaudrait s'égarer avec lui que de rompre bande. C'est la caravane qui traverse le désert; si elle s'éparpille, gare les Arabes!

Vous jugez ma douleur, lorsque cette vérité est aussi évidente, de la voir méconnue par des amis pour lesquels vous connaissez toute ma tendresse. Mais j'évite les longues lettres. Je vais mieux, quoique très-faible encore. Ma femme, qui vous aime, vous embrasse avec moi.

Votre ami,

H. DE SERRE.

Mes compliments à M. Beugnot. Je compte sur lui, bien qu'on ne m'en parle pas; mais il a un esprit trop élevé, et trop pratique en même temps, pour n'être pas des nôtres.

---

780. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, jeudi 20 avril 1820.

Je reçois, cher ami, votre lettre du 12. Vos enfants se portent bien.

MM. Pasquier, Siméon, le duc de Richelieu, etc., etc. vous ont écrit par le dernier courrier. La *doctrine* est en pleine insurrection. Quelques choix faits ou à faire par le ministre de la Guerre produisent des déluges de facéties. Rira bien qui rira le dernier. Si ce n'est pas de notre côté que sont les rieurs, tout sera perdu.

Je suis bien aise de vous voir le visage tourné vers nous. Je continuerai de vous écrire à Antibes.

Sans adieu, mes bien chers amis; le courrier ne part pas aujourd'hui, et je suis appelé au bureau n° 9 pour nommer un commissaire à la loi d'élection.

Nous avons beaucoup causé de vous hier. On vous honore.

Mille tendresses.

F. L. B.

---

781. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, le vendredi 21 avril 1820.

Je doute que vous ayez un plus beau soleil que celui qui brille à nos yeux depuis quelques jours, mes chers amis. Je voudrais pouvoir vous le garder, et je m'accommoderais, en attendant, des petites pluies dont nos campagnes ont besoin. Il paraît que les blés ont souffert des fortes gelées. C'est un petit malheur si, comme on le croit à l'Intérieur, nous avons, en excédant à nos consommations habituelles, 32 millions d'hectolitres.

Les enfants sont en très-bonne santé. Ma filleule me mord les doigts, et il me semble que sa première dent se dispose à poindre. Vos parents se portent bien.

Vous verrez dans les journaux de ce jour la nouvelle commission pour la loi d'élection[1]. Le ministère a la majorité. Au lieu de cinq commissaires, il y en aurait eu six et même sept, sans l'absence de plusieurs membres du centre et de la droite. Il en manquait trois dans mon bureau, où Bellart n'a pas pu venir, et nous n'avons manqué M. Becquey que d'une voix. Notre Royer ne doit pas être content d'avoir été supplanté par Barrairon. Il s'agit maintenant de déterminer M. Lainé à se charger du rapport et d'obtenir que ce rapport soit fait de manière que la loi d'élection puisse être discutée avant celle des dépenses, c'est-à-dire dans les premiers jours du mois prochain. La gauche est furieuse, la *doctrine* est désespérée et l'on se propose de faire durer deux mois au moins la discussion sur les dépenses, si, comme nos adversaires le désirent, elle précède la discussion des élections. Tous les moyens seront employés pour entraver le gouvernement. L'un de ces moyens est la pétition Madier-Montjau qui viendra la semaine prochaine et dont on veut se faire un champ de bataille contre le pavillon Marsan, le côté droit, et pour M. Decazes. On espère irriter la droite,

[1] La nouvelle commission était composée comme il suit : MM. de Magneval, Courvoisier, Paillot de Loynes, Camille Jordan, Mounier-Buisson, Barrairon, Lainé, Daunou, Foy.

provoquer des réponses et compromettre le centre. Il faut du trouble enfin et à quelque prix que ce soit. Nous ne négligerons rien pour contre-miner. Mais tout ceci, mon cher ami, doit vous prouver que les voies les plus courtes pour sortir de cet horrible état sont les meilleures. Si les révolutionnaires s'arment contre nous de nos lois libérales, ne devons-nous pas songer à les désarmer? Nous commençons, nous essayons, nous essayerons encore. La nation est lasse des factieux. Quoi qu'on ait fait et dit, les actions de banque et la rente ont détrôné les Laffitte et les Casimir Périer. La nouvelle loi d'élection détrônera les Demarçay, les Corcelles, etc., et nous ferons mieux dans d'autres temps, et les temps ne nous manqueront pas si les maîtres ne sont point chassés par les valets.

La réunion Durand est forte et compacte. Laissez dire, expliquez le passé par le présent, et vous êtes fait pour commander l'avenir.

Je vous aime et vous embrasse, mes bons amis.

F. L. B.

---

782. — Le comte Germain à M. de Serre.

Paris, le 21 avril 1820.

Nous sommes tellement préoccupés, monsieur, des intérêts qui s'agitent, que vous m'excuserez si je me hasarde à vous entretenir, comme quelques-

uns de mes amis, de la gravité des circonstances. Le danger qui s'accroît à chaque instant est de nature à vaincre toute réticence, et je croirais manquer à des engagements politiques qui me sont précieux si je ne prenais acte auprès de vous de l'opinion que je conçois de la direction actuelle.

Ce serait juger avec rigueur ceux qui se sont opposés aux deux lois temporaires que de supposer qu'ils ont examiné en elles-mêmes seulement les deux questions qui s'élevaient à leur sujet. Vous me faites l'honneur de me dire que telle chose, juste en soi, change de caractère, lorsqu'elle est examinée sous un point de vue plus général. Telle est aussi ma pensée, et, en discutant le mérite de la censure, je m'effrayais bien davantage de l'espèce de système qu'on adoptait que des conséquences matérielles de la loi préventive. Je prévoyais que le gouvernement allait associer sa marche aux vues particulières d'un parti, et je jugeais que, en se soumettant à de certaines conditions, il abdiquait la liberté de plaider en faveur de son véritable pouvoir. Je pensais qu'il ne tarderait pas à devenir, pour ainsi dire, spectateur tant soit peu partial d'une lutte orageuse entre deux partis perturbateurs, et la suite n'a pas tardé à prouver que ma prédiction était fondée. Nous voici nantis d'un projet de loi sur les élections qui nous fait voir clair dans les affaires; et, pour qui ne veut pas se fermer les yeux, il s'agit de décider si l'on renonce ou si l'on persiste dans la voie du gouvernement représentatif.

Lorsque, il y a cinq mois, nous nous disposions à soutenir vos efforts, nous étions loin de nous attendre qu'un projet complet dont l'objet était de procurer à la monarchie des moyens légitimes de salut, aboutirait à des mesures étroites et hostiles, et qu'un système électoral élaboré par la frayeur et la précipitation serait le résultat de vues aussi élevées. Tel est cependant, si l'on examine les choses dans leur ensemble, le point de départ et celui où nous sommes arrivés. L'opinion générale, qui se subdivise en opinion pacifique et en opinion malveillante, condamne également le gouvernement : la première, parce qu'il a troublé un repos dont on jouissait sans s'inquiéter de sa durée ; la seconde, qui ne demande qu'à profiter de ses fautes, parce qu'elle doit colorer ses vues du prétexte du bien public. Également embarrassé de ses amis et de ses ennemis, le ministère ne peut plus compter sur ceux qui veulent rester conséquents avec leurs principes. Son courage, quelque méritoire qu'il soit, a un caractère passif et semble être l'avant-coureur de sa chute. On ne le voit défendu que par des intérêts personnels qui ne connaissent de succès désirable que dans la défaite de leurs adversaires, sans s'inquiéter s'il y a justice ou déraison dans ce qui fait l'objet de la dispute.

La présentation de la nouvelle loi des élections a mis dans tout son jour ce que notre position pouvait encore avoir de douteux. On annonce que 130 voix bien comptées sont décidées à la sanctionner de leur approbation, et cependant il ne s'élève

pas une voix pour la défendre. C'est une œuvre tellement singulière que ceux qui veulent en profiter n'osent en soutenir la vertu. Il semble que l'on refuse de discuter ce que l'on se propose d'imposer à la France dans l'intérêt de son repos et de son honneur.

Comment expliquer, en effet, qu'il est bon et utile de retirer le droit absolu d'élire à tout le monde pour ne le donner, dans le même sens, à personne? Comment expliquer cette nouvelle censure que six mille individus pris dans l'ordre des richesses vont exercer sur la France entière? Où sont leurs titres, leurs lumières, leur capacité politique pour leur confier un aussi étrange pouvoir? A eux seuls ils se tromperaient sans doute, puisqu'on les fait choisir parmi des candidats. Les autres erreraient aussi, puisqu'ils ne sont bons que pour *indiquer* des députés. Il n'y a donc pas en France un individu digne d'être *électeur?* Quel aveu de la part du gouvernement et quelle honte pour le pays! Peut-il souscrire à un jugement pareil sans réclamation? Il faudrait être singulièrement habile pour lui prouver qu'il n'a rien à répondre.

Il est évident qu'un tel système a pour résultat inévitable de faire éliminer les plus habiles de chaque parti, pour ne laisser entrer dans la Chambre que ce que chacun d'eux a de plus abject et de moins éclairé. On ne se propose plus, monsieur, comme vous le vouliez, de doter plus richement certaines collections d'individus, mais on veut dépouiller

d'un droit acquis 90,000 électeurs. On ne pense plus à agrandir la Chambre, mais à l'affaiblir et à combattre le gouvernement représentatif dans sa base fondamentale. Le pouvoir y gagnera-t-il quelque chose en fixité, en durée ou en force? Pas du tout. Il reste livré, comme par le passé, à la fluctuation des élections annuelles et à une majorité numérique imperceptible. Aucune des garanties qui lui sont nécessaires ne lui est donnée, et le gouvernement entame une discussion dont l'issue est une perte certaine s'il échoue, un succès sans utilité s'il remporte la victoire.

Tous les embarras qui nous débordent ont une cause évidente, palpable, et qu'il n'aurait jamais fallu méconnaître : c'est que toute innovation, pour peu qu'elle ait l'apparence d'être projetée au profit des ultras, hâtera leur perte et compromettra la monarchie. Le jour où M. Decazes a dû être sacrifié à leur ressentiment a été celui où ce parti a fondé sa nouvelle puissance : il a été dès lors en mesure de dicter ses conditions, et le ministère n'a plus été libre d'ouvrir une marche ou de la suivre. Le nouveau système électoral peut lui être beaucoup moins avantageux qu'il ne le suppose, mais il a essayé de s'y classer à part, et cette satisfaction est préférable à celle de sauver le Roi et sa dynastie. Les choses sont arrangées de telle sorte que la discussion ne peut plus être qu'un échange de récriminations entre le côté gauche et le côté droit. Le ministère devenu neutre, ce n'est plus de lui qu'on s'occupera, si ce n'est pour lui reprocher sa

coupable faiblesse. Il n'y a pour lui ni un principe à défendre, ni une vérité à plaider : il ne s'agit plus que de savoir si le *cinquième* entrant sera ultra ou indépendant; et, lors même que l'orateur dont nous déplorons l'absence depuis six mois élèverait la voix de la raison au milieu des injures des factions, il serait réduit à la triste condition de ne plus adresser la parole à des oreilles qui fussent capables de l'entendre.

Permettez, monsieur, que je dise toute ma pensée. Il est donné à votre honorable caractère de ne pas reculer devant le danger; celui-ci accroîtrait plutôt votre ardeur et votre dévouement. Ce n'est pas non plus la louange ou le blâme du public qui est le mobile de vos résolutions. Cependant une sérieuse considération doit entrer dans votre esprit. Il ne s'agit pas d'affronter les périls du moment, mais de savoir pourquoi l'on combat. Or, il me paraît impossible que votre raison approuve et justifie la loi qu'on a proposée : elle est destructive du gouvernement représentatif; elle est une contradiction évidente de ce que vous avez manifesté et professé jusqu'ici. Que feriez-vous en la défendant? Vous ne la rendriez pas meilleure qu'elle ne l'est, et vous compromettriez un caractère que nous regardons comme une ancre de miséricorde. Nous vivons dans un temps où toute considération personnelle doit céder devant la conviction, car c'est de l'État et du trône qu'il s'agit. Ceux-ci nous imposent des devoirs, et, lorsque les moyens de salut sont si bornés, il n'est pas permis d'en choisir d'autres que ceux

que nous indiquent notre raison et notre conscience. Vous m'excuserez, je l'espère, si la mienne m'a porté à vous parler avec toute franchise. Vous y trouverez une preuve nouvelle de la haute estime que vous m'avez inspirée et de l'attachement respectueux que je vous ai voué.

Comte GERMAIN.

---

783. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, samedi 22 avril 1820.

Un des valets de Molière dit qu'il faut s'attendre, en rentrant chez soi, à mille mésaventures. Vous ne serez pas, chers amis, exempts de la loi commune. Votre cuisinier vous quitte, ou plutôt vous a quittés ; il s'est fait payer pour ne rien faire et s'enfuit au moment de faire quelque chose. Petit malheur ! On meurt plutôt par les cuisiniers que faute d'eux. Sans ce déserteur, nous ferons la soupe aux enfants. Louise et Marie vous consoleront par leurs bonnes mines. Les bonnets d'Adèle et de la nourrice nous restent et valent mieux que le bonnet de coton qui s'en va. Votre jardin fleurit comme vos enfants, et le faubourg n'a pas la moindre envie de perdre ses feuilles.

Royer s'est fait mettre hier des sangsues. J'ai été le voir. Il a été beaucoup question de la lettre du

duc, dont quelques phrases et toutes peut-être ont été communiquées aux adeptes. Ce que l'on a fait jusqu'ici, m'a-t-on dit, peut s'appeler de la débauche, ce que l'on fait, de la crapule, etc. Les expressions sont fortes. Lorsque Royer est battu par les résultats, lorsque, ses combinaisons déjouées, ses efforts reconnus infructueux, il est forcé de se replier sur lui-même et que, dans cette situation, il m'explique vos communes idées, leur génération, leurs développements, leur but, j'ai peine à me défendre d'émotions vives. Mais, lorsque ensuite, abondonné à mes réflexions, j'examine l'état de l'Europe en général et de la France en particulier, la folie de ce gouvernement bâtard qui prétend comprimer toutes les factions et dicter ses lois au Roi même, la tiédeur des gens de bien, la violence des factieux, tant de coupables qui ne se pardonneront jamais leurs torts ou leurs crimes, tant d'ambitieux inconsolables de leurs pertes, et cette demi-douzaine d'hommes qui prétend lutter seule contre la cour, la noblesse, le clergé, l'insouciance nationale et la vanité bourgeoise, et qui démolit tous les jours le gouvernement qui l'honore, la paye, lui prodigue les moyens d'influence, en vérité, en vérité, je les trouve aveuglés par leur présomption. Ils attachent le plus grand prix à ce que vous soyez leur chef. Je le crois bien. Sans vous, que feraient-ils? Quel est celui d'entre eux qui inspire la confiance et puisse, à chaque instant et à tout propos, combattre pour la garder? Votre projet, si violemment combattu avant d'éclore, celui

qui l'a remplacé, traité avec tant de mépris, dès qu'il a vu le jour, paraissent maintenant bien préférables à ce qu'on propose. Pourquoi? Parce qu'on était ou parce qu'on se croyait sûr de vaincre. La Charte, une éternelle discussion, voilà des terrains que l'on regrette. On ne veut voir dans ce côté gauche, à quelques coupables près, que des innocents. Une Chambre tout entière composée comme l'est le côté gauche serait, dit-on, la meilleure, la plus docile, la plus ministérielle des Chambres. Oui; mais avec quels ministres, quels princes, avec quelle considération en Europe et même en France! Les généraux s'y multiplieraient bien vite, et les arguments armés se substitueraient bientôt aux théories les plus ingénieuses. Nous péririons infailliblement et honteusement.

J'ai lieu de craindre, quoi qu'on m'écrive, qu'on n'agisse plus efficacement sur un autre absent qu'on ne peut le faire sur vous. Cela se développera sous peu de jours; mais si mes craintes se réalisent, la tentative ne sera pas moins funeste à ceux qui la feront qu'à celui pour le compte duquel on veut la faire.

Sans adieu et mille tendresses, mes chers amis. Venez, nous vous mitonnerons.

F. L. B.

Germeau vous donne beaucoup d'autres détails.

---

784. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, 22 avril 1820.

Monseigneur,

L'événement du moment est la pétition de M. Madier de Montjau, qui sera probablement rapportée mardi prochain, et sur laquelle l'opposition fonde de si grandes espérances. La commission proposera sans doute le renvoi au ministère, et ses conclusions ne seront probablement contestées par personne, puisque le ministère lui-même le désire et va prendre de là occasion de demander à M. de Montjau la preuve de ses allégations, notamment en ce qui concerne les deux circulaires prétendues[1], chose qu'on ne pouvait guère faire avant de connaître officiellement la pétition. Mais, si les conclusions du rapport ne sont pas contestées, on ne s'attend pas moins à

[1] « Il dénonçait un gouvernement secret, siégeant à Paris, et qui, après l'assassinat du duc de Berry, avait adressé à ses affiliés de Nîmes deux circulaires portant les numéros 34 et 35, dont la première contenait ces mots significatifs :

« Ne soyez ni surpris ni affligés ; quoique l'attentat du 13 n'ait « pas amené sur-le-champ la chute du favori, agissez comme s'il « était déjà renversé ; nous l'arracherons de ce poste, si l'on ne « consent pas à l'en bannir. En attendant, organisez-vous : les « avis, les ordres et l'argent ne vous manqueront pas. » (*Histoire du gouvernement parlementaire*, par M. de Hauranne, t. V, p. 501.)

l'un des plus beaux scandales qu'ait fournis cette session, qui est déjà riche en ce genre.

Je crois devoir transmettre à Votre Excellence sur M. de Montjau quelques détails qu'elle sera sans doute bien aise de connaître.

Ce conseiller est jeune encore, et fils d'un M. Madier de Montjau[1], actuellement conseiller à la Cour royale de Lyon, qui est dans des opinions tout à fait contraires à celles de son fils. On répand que le père et le fils sont tous deux positivement *fous*, et il n'en est rien; ce qui est vrai, c'est que le père a toujours été un homme fort singulier; membre de l'une des premières assemblées de la Révolution, il monta un jour à la tribune, armé d'un énorme gourdin, et s'exprima à peu près en ces termes : « Je vois, messieurs, que nos séances, qui ont commencé par des personnalités, se continuent par des invectives, et pourront bien se terminer par des violences et des coups; dans ce cas, messieurs, je le déclare, voilà l'argument dont je me servirai. » Et il brandissait son gourdin.

[1] Noé-Joseph Madier de Montjau, né à Bourg-Saint-Andéol en 1754. D'abord avocat au Parlement de Toulouse, il fut envoyé aux États-Généraux par le tiers de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, et siégea sur les bancs de la droite. Lorsque vint la Terreur, il put se cacher. En 1795, les électeurs de l'Ardèche le députèrent au Conseil des Cinq-Cents, et il continua de se montrer partisan de la royauté : il n'échappa aux persécutions de fructidor qu'en se réfugiant à Barcelone. Il vécut dans la retraite sous le Consulat et l'Empire. En 1814, il fut anobli et décoré, et, en 1815, il fut nommé conseiller à la Cour royale de Lyon. C'est là qu'il mourut en 1830. — Voyez la *Nouvelle biographie générale* (Didot), t. XXXII, p. 622.

M. de Montjau le fils fut longtemps dans les mêmes opinions que son père, seulement avec plus d'exagération; son changement date de son mariage : quoique catholique et de ceux qu'on appelle à Nîmes les *vieux catholiques*, il épousa une protestante; c'est, dit-on, la famille de sa femme qui l'a en partie conduit à l'exagération où il est venu. Il est, à ce qu'il paraît, destiné à porter dans tout l'effervescence de son esprit. Je joins ici la brochure de Jay sur sa pétition que vous avez vue, monseigneur, dans *la Bibliothèque historique*.

Je mets également sous ce pli une nouvelle *Minerve* déguisée sous le titre de *Galerie* et une *Bibliothèque historique* qui a pour titre : *Nouveaux aperçus historiques*. Ces faibles déguisements, qui ne trompent personne, ont éveillé l'action du ministère public : l'une et l'autre sont saisies, et toutes les brochures destinées à éluder la loi sur les journaux éprouvent le même sort.

La censure, d'abord fort indulgente, devient un peu plus sévère et le deviendra davantage encore à mesure qu'elle verra qu'on essaye davantage de lui échapper et d'éluder ses défenses. La commission de censure a déjà fait une fois le rapport que lui prescrit l'article 10 de l'ordonnance du 1er avril dernier, et la commission de surveillance de la censure, composée de neuf magistrats, se réunit ce soir pour la première fois au ministère de la Justice, pour s'installer et prendre connaissance du premier rapport de la censure. Les censeurs marchent bien ensemble et de bon accord.

Votre Excellence remarquera sans doute dans *le Constitutionnel* d'aujourd'hui l'annonce de deux ouvrages contre la loi des élections, l'un par Charles de Rémusat[1], l'autre par M. Auguste de Staël.

J'ai l'honneur de vous offrir, monseigneur, l'hommage de mon respect.

GERMEAU.

Je n'ai pu envoyer encore à Mme de Serre le nouveau roman de Walter Scott.....Voici, par compensation, un nouveau roman de Charles Nodier[2].

[1] Le comte Charles de Rémusat, né à Paris le 14 mars 1797, mort en cette même ville le 6 juin 1875.

M. de Rémusat nous écrivait le 20 avril 1866 : « ..... Je ne suis pas tout à fait indigne du présent que vous m'avez fait. Personne ne peut relire avec un plus profond intérêt les discours de votre illustre père. Ils me reportent à des souvenirs qui me sont chers et présents. Je n'oublie pas que ses bontés ont accueilli ma jeunesse, et je me souviens non moins vivement des sentiments d'admiration avec lesquels je l'ai tant de fois entendu dans les plus beaux jours peut-être de la tribune contemporaine..... »

La *Revue des Deux-Mondes* contient quelques lignes de M. de Rémusat sur M. de Serre. — Voyez, dans la livraison du 1er mai 1865, l'article intitulé : *la Monarchie constitutionnelle de la Restauration.*

[2] Charles Nodier, né à Besançon le 29 avril 1780. Il devint, en 1823, bibliothécaire de l'Arsenal, et, en 1833, membre de l'Académie française. Il mourut à Paris le 27 janvier 1844, laissant la réputation d'un philologue spirituel et d'un romancier très-original. Il s'était montré, sous la Restauration, ardent royaliste. Sa vie a été écrite par M. Francis Wey. — Voyez aussi *Charles Nodier, Épisodes et souvenirs de sa vie*, par Mme Mennessier-Nodier. Paris, 1867.

785.—M. de la Boulaye à Mme de Serre.

Dimanche, 23 avril 1820.

est à vous que je m'adresse aujourd'hui, belle
ellence. Le temps est magnifique, les lilas de
e jardin m'embaument; c'est une journée de
e. Le grand-papa, qu'un petit mouvement d'in-
osition a fatigué hier au soir, est bien ce ma-
La santé de Mme de Serre se soutient. Vos fil-
s ne laissent rien à souhaiter.....
a première heure du mois de mai aura sonné ou
près de sonner lorsque cette lettre vous par-
lra. Nous commençons à trouver l'absence
ue, et, si vous n'y prenez garde, nous songe-
à marier vos filles. Ce que notre garde des
ux me dit de sa santé, ce que vous en dites
-même n'est pas aussi consolant, aussi satis-
nt que je le voudrais.

. . . . . .

nez cependant; les circonstances commen-
à l'exiger. On va se hâter de mettre en dis-
on cette nouvelle loi d'élection. M. Lainé en
probablement rapporteur, et son rapport se
je crois, samedi prochain.
ns adieu; le courrier ne part pas aujourd'hui.
recauserons demain. Aujourd'hui je vais sur

les hauteurs de la Malmaison réfléchir à la vanité des grandeurs humaines.

Mille tendres respects.

F. L. B.

---

786. — Le baron Pasquier à M. de Serre.

Le 24 avril 1820.

Mon cher collègue,

Peut-être cette lettre ne vous arrivera-t-elle pas, peut-être vous trouvera-t-elle en route ; en tous cas, j'espère qu'elle est la dernière que je vous écrirai, car je suis décidé à croire à votre prochaine arrivée ; elle nous sera plus que nécessaire et d'un genre de nécessité auquel vous pouvez seul pourvoir. Il ne s'agit pas, en effet, de la faculté matérielle de faire passer notre loi : elle passera malgré les violences de l'opposition libérale et les dédains insultants et colériques de nos anciens amis ; il s'agit de montrer qu'un homme d'un esprit supérieur et sincèrement ami de son pays, de la liberté, de la royauté, absent depuis trois mois et, par conséquent, placé un peu en dehors de la tourmente qui bouleverse ici les esprits, juge notre position ce qu'elle est, voit où l'on veut nous précipiter, comprend et montre par son exemple que, dans de telles circonstances, il ne s'agit plus de chercher ni de faire ce qui serait le mieux, rationnellement par-

lant, mais de s'attacher à une branche de salut et à laquelle on puisse se tenir assez longtemps pour laisser passer l'orage.

Voilà en effet notre position en deux mots. Après cela, que nos habiles disent du matin au soir, comme sans doute ils vous l'écrivent, que les deux degrés sont une honte, une insulte faite à la nation, que c'est l'exclusion des supériorités, que c'est le triomphe des ultras, etc., etc., je leur répondrai: Pourquoi nous avez-vous réduits à la nécessité de ne pouvoir faire autre chose? Pourquoi, depuis trois mois, vous êtes-vous réunis à tous nos ennemis, à tous ceux de la monarchie, pour décréditer toutes nos idées, pour nous ôter toutes nos ressources? Pourquoi les avez-vous constamment appuyés dans la dernière commission et hors de la commission en soutenant qu'on ne pouvait, *sans crime et sans folie, toucher à la Charte?* Pourquoi avez-vous remis cette arme terrible aux mains de la faction la plus évidemment subversive? Pourquoi avez-vous applaudi à ses déblatérations les plus factieuses? Pourquoi avez-vous souri à toutes les injures qu'elle nous a prodiguées? Pourquoi nous avez-vous ôté tous moyens d'avoir une majorité sans ces ultras dont vous nous faites un crime de nous servir, de compter les voix pour avoir le nombre qui nous est indispensable? Maintenant que voulez-vous? Que nous restions comme nous sommes? C'est la ruine assurée. Avez-vous un projet raisonnable? Jamais vous n'avez pu en mettre un au jour. Dans la dernière commission où vous étiez trois, chacun

de vous avait son plan dont l'autre ne voulait pas, et, en supposant que vous puissiez tomber d'accord entre douze que vous êtes au plus, quels moyens avez-vous de faire adopter vos idées dans une Chambre composée comme celle qui existe? Avec notre loi des deux degrés, toutes les supériorités, dites-vous, sont écartées. Eh! bon Dieu! commençons par vivre, nous verrons ensuite si nous avons les moyens d'être supérieurs. Vous nous accusez d'être livrés aux ultras, et vous savez parfaitement le contraire; vous affectez de voir toujours les ultras de 1815, comme si la position avait la moindre similitude. Vous oubliez apparemment et les quatre cent mille étrangers qui étaient derrière eux, et les Cent-Jours, dont la mémoire récente leur donnait tant de force. Non, ces ultras, dont vous parlez sans cesse comme d'un épouvantail, ces ultras sont vaincus à tout jamais, et c'est nous, que vous accusez, qui les avons soumis; il n'en reste que le nom dont vous abusez contre nous, nom qui fait en effet tout notre embarras.

Je me suis laissé aller avec vous, mon cher collègue, au mouvement de verve qui échappe à mon indignation, à mon désespoir de voir de telles aberrations d'esprit, et des hommes qui étaient appelés à faire tant de bien faire tant de mal.

La commission pour la nouvelle loi s'est déjà assemblée deux fois; probablement le rapporteur sera nommé cette semaine. Au reste, pour les détails, je m'en rapporte à Froc la Boulaye, qui ne vous laisse certainement rien ignorer.

Mille et mille amitiés à vous et hommages respectueux à Mme de Serre.

PASQUIER.

---

787. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, lundi 24 avril 1820.

Toujours le plus beau temps du monde, mon compère et ma commère, et toujours les plus jolis enfants. Nous mangeons de la soupe, nous prenons des bains, enfin nous nous portons bien. Le papa de Serre suit ce bon exemple, la maman ne déroge pas : c'est une famille accomplie.

Il n'en est pas ainsi de la grande famille : les gens de bien auraient besoin de toniques, les bonapartistes de calmants, les ultras de semences froides, et nos radicaux, qu'on trouvât un remède contre la rage; un peu d'ellébore ne nuirait pas à d'autres. J'aime cette conversation d'un mois dont vous me parlez, cher ami, dans votre lettre du 15. L'idée en est jolie, amoureuse, admirable. Un mois de conversation, bon Dieu! quand la maison brûle. Le feu me mène à l'eau et me rappelle la fable de l'écolier tombé dans la rivière. Vous déplorez ces longues lettres qui vous sont écrites; mais que voulez-vous faire? Vous aviez conçu une grande idée, elle a été empoisonnée dans sa source. Le duc de Broglie seul la voulait tout entière; d'autres n'en prenaient que

l'âge et le renouvellement intégral, d'autres que la dislocation des colléges, et pour d'autres enfin c'était la fin du monde. On a tant crié : la Charte est détruite, le gouvernement parlementaire va culbuter celui du Roi, qu'on a faussé toutes les idées, alarmé tous les esprits, alarmé toutes les consciences. Votre maladie, votre absence, la maladie de M. Decazes, sa chute ont donné, pour battre en brèche, pour miner, pour inonder, plus de temps qu'il n'en fallait. M. Decazes a succombé. M. de Richelieu est arrivé, la loi d'élection a été rejetée par la commission libérale ; et ce que l'on a fait, ce que l'on a défait concourent également aujourd'hui à empirer la position de vos antagonistes. Tout est délié. Il n'y a plus qu'une chose à faire : c'est de jeter un pont sur l'abîme et de s'établir, de se défendre, de vaincre sur l'autre bord. La royauté légitime et la liberté sage n'ont plus d'autre ressource.

A mesure que votre ombre se projette de nos côtés, on vous met plus souvent en scène et de mille diverses manières : chacun se fait un de Serre à sa guise. Ah ! si j'étais sûr de la poitrine comme je le suis du cœur et de la foi de celui qui nous reviendra, je serais bien tranquille.

Voici une lettre de M. Pasquier.

Hier je n'ai pas dîné chez Royer. Je n'ai pas pu résister à une partie de campagne, et, vos enfants vus, revus et considérablement caressés, j'ai pris la clef des champs.

Mille tendresses, mes très-chers.

F. L. B.

---

788. — M. de Mézy à M. de Serre.

Lundi, 24 avril 1820.

Monsieur,

Vous savez sans doute par tous vos correspondants où nous en sommes sur la loi d'élection. On a bien heureusement réussi à avoir cinq commissaires sur neuf; c'est un avantage immense ou plutôt un grand inconvénient d'évité, car une majorité libérale aurait fait traîner le rapport pendant plus de deux mois. Il est au contraire bien sûr que la commission se pressera beaucoup, que Lainé sera rapporteur et que cette discussion précédera celle de la loi des dépenses. Si donc vous êtes toujours décidé à y assister et que votre santé vous le permette, vous n'avez pas beaucoup de temps à perdre. Je suppose que la commission nomme un rapporteur à la fin de la semaine, il pourra faire son rapport cinq ou six jours après; il est donc possible que la discussion commence dans quinze jours; les discours généraux dureront au moins cinq ou six jours, et l'on en sera certainement aux articles avant le 15 mai. C'est, je crois, à peu près l'époque où vous comptiez naturellement revenir. Nos amis de la *doctrine* disent que vous ne serez pas d'avis de la loi présentée; je crois bien que vous auriez préféré celle qui établissait le renouvellement intégral; mais on vous aura

prouvé que la loi retirée n'avait aucune chance pour être adoptée; et, comme vous avez toujours paru convaincu de la nécessité de modifier la loi actuelle, on espère que vous ne serez pas contraire à la nouvelle et que vous lui prêterez votre puissant secours, dont le gouvernement aura grand besoin. Je ne doute pas que la loi ne soit adoptée à une majorité de 25 voix. Il y a bien des objections à faire aux deux degrés, mais c'est cependant un expédient qui nous tirera momentanément d'affaire. Tous les gens à qui j'en parle croient que le résultat sera bon dans leur département. On écartera les chefs ultra-libéraux et aussi les ultras déraisonnables, et, si l'on a enfin une Chambre maniable, on établira définitivement toutes nos institutions.

Vous savez que Mgr le duc d'Angoulême va faire un voyage dans l'Est en commençant par Dijon et Lyon. On en a fait un secret qui est devenu celui de la comédie.

Je quitte Wendel, qui vous attend plus tôt que je ne croyais. Je vous écris donc un mot poste restante à Aix et par duplicata.

Veuillez présenter mes hommages respectueux à Mme de Serre et croire en la sincérité des sentiments que je vous ai voués pour la vie.

DUPLEIX DE MÉZY.

---

789. — M. de Serre à sa mère.

Grasse, 26 avril 1820.

Nous sommes ici depuis la semaine dernière, chère maman, et je me trouvais bien de l'air de la montagne et de l'éloignement de la mer; depuis deux jours il fait plus froid, il pleut, et ces retours de mauvais temps me font désirer de prolonger un peu mon séjour dans le Midi. Bien que l'on commence à me presser de revenir, je sens que je ne rendrai de services qu'avec des forces, et chaque jour de retard m'en apporte. Puis tout ce que je peux faire dans la session, c'est la loi des élections. Je traîne donc pour n'arriver qu'au moment où elle devra être discutée. Toutes vos lettres nous disent de bien bonnes choses de nos chères petites. Mon impatience de vous revoir ainsi qu'elles cède au désir de n'avoir pas fait inutilement un aussi long voyage, et de ne pas perdre par précipitation le reste de ma carrière.

Faites nos tendresses à mon père; tous trois nous vous embrassons tendrement tous les deux, et moi particulièrement comme ma tendre mère et meilleure amie.

Votre bon fils,

H. DE S.

790. — M. de Serre à M. de Wendel.

Samedi 29 avril 1820.

Je pars, cher ami, la semaine prochaine pour vous rejoindre. Je visite en passant Toulon et Marseille. Suivant que je verrai la discussion s'approcher, je hâterai ma marche. Dieu me prêtera, j'espère, des forces au jour du combat. M. Lainé sera sûrement rapporteur. Dites-lui que je m'honore de le suivre à la brèche qu'il ouvrira.

Votre ami,

H. DE S.

---

791. — M. de Serre à sa mère.

Grasse, 29 avril 1820.

Chère amie,

Je vous écris seulement deux mots et bien à la hâte pour vous dire que nous partons la semaine prochaine et que du 15 au 20 nous serons à Paris. En me ménageant, j'espère suffire aux fatigues qui m'attendent. Dites à mon père la joie que j'aurai à l'embrasser.

Au revoir, chère maman et tendre amie; toute la petite famille embrasse vous et papa.

Votre tendre fils,

H. DE S.

---

792. — Le baron Pasquier à M. de Serre.

Paris, le 29 avril 1820.

J'ai reçu hier, mon cher collègue, votre lettre de Grasse du 19. C'est une triste chose que ces distances qui font que les réponses qu'on se fait arrivent presque toujours lorsque les circonstances qui les motivaient sont changées; et, au temps où nous vivons, il faut si peu de jours pour changer les circonstances! Vous connaissez les nôtres maintenant, car Froc la Boulaye ne vous les a pas plus laissé ignorer que moi. Elles ne nous ont pas laissé, croyez-le bien, le choix du parti à prendre; quoi qu'on puisse dire sur ce parti, quelque inconvénient qu'il puisse présenter, on ne pouvait l'éviter. Je connais à merveille et dans toute leur force les objections faites et à faire contre notre projet de loi; j'y ai résisté le plus longtemps possible, mais il m'a fallu céder à l'évidence de la nécessité. Ce projet ne fonde pas un système électoral ni *social*, cela est vrai; il nous laisse dans la mauvaise route où nous sommes entrés depuis trente années, rien de plus

vrai encore; mais en pouvait-on faire adopter un autre? pouvait-on seulement mettre l'autre en discussion à la Chambre sans le plus grand danger? Enfin, si celui-ci passe, ne donne-t-il pas une Chambre avec laquelle il sera possible de marcher et de vivre assez longtemps pour faire les améliorations que notre situation politique réclame? Telles sont les véritables questions à examiner, et leur solution n'est pas douteuse pour quiconque y veut regarder de sang-froid. Ce qu'il y a de déplorable, ce qui brise l'âme et le cœur, c'est de voir des hommes qui ont tout fait pour tout empêcher depuis trois mois venir vous dire aujourd'hui que ceci est le pire de tout, que mieux cent fois valait persister dans ce qu'ils avaient rendu *impossible*. En dernière analyse, ce que ceci a de pire à leurs yeux, c'est d'être *possible*, attendu leur ferme désir que rien ne le fût ou bien qu'on dût tomber dans une insignifiance de mesures qui aurait équivalu *à rien*.

Maintenant le but auquel tendent tous les efforts des partis combinés ennemis est celui-ci: empêcher que le rapport de la loi sur les élections ne soit fait avant celui de la loi sur les dépenses, faire traîner la discussion de celle-ci pendant deux mois, s'il le faut, et en faire un texte de déclamations assez violentes pour enflammer tous les esprits, amener une division, que sais-je, peut-être la nécessité de la dissolution de la Chambre si l'on pouvait y arriver, car c'est ce qu'on désirerait le plus. Nous espérons cependant qu'il nous sera possible de déjouer cette manœuvre.

On avait beaucoup compté sur la pétition Madier; le scandale a été grand sans doute, mais pas autant qu'on l'aurait désiré[1]; hier on l'a renouvelé au sujet de trois pétitions contre M. Decazes; il m'a servi d'occasion pour faire, pour le compte de celui-ci, une déclaration qu'il ne désavouera sans doute pas, et qui a été de toutes manières, je crois, d'un très-bon effet[2].

En résumé, nous avons encore deux mois d'orage à traverser; mais il est permis de voir un port au bout de ces deux mois, d'où l'on pourra sortir pour naviguer avec plus de sécurité et dans l'espoir d'un meilleur avenir : tout est dans ces deux mots. Le

[1] Dans la séance du 27, après une vive discussion, la Chambre avait repoussé la lecture de la pétition que demandaient MM. Devaux et Benjamin Constant; puis elle avait voté, à l'unanimité, le renvoi au président du Conseil; enfin la gauche, appuyée par une partie du centre, avait obtenu que le rapport serait imprimé et la pétition déposée au bureau des renseignements. — Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 481-487.

Cité devant la Cour de cassation, M. Madier de Montjau y comparut dans les séances des 28 et 30 novembre, présidées par le garde des Sceaux. Après le rapport de M. Zangiacomi et l'interrogatoire de l'accusé, le procureur général, M. Mourre, conclut à ce que M. Madier fût suspendu de ses fonctions de magistrat parce qu'il avait troublé son pays en faisant une dénonciation dont il refusait de donner la preuve. L'accusé, assisté de son père, se défendit lui-même. La Cour le censura avec réprimande et le condamna aux frais de la citation. Il continua de siéger comme conseiller. — Voyez l'*Annuaire historique universel pour 1820*, par C.-L. Lesur, p. 776.

[2] Voyez les *Discours* de M. Pasquier, t. II, p. 219-228, et l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 487 et 488.

courage ne nous manquera pas; mais puissent nos forces n'être pas au-dessous de l'entreprise! S'il ne s'agissait que d'y périr, ce serait peu de chose, mais c'est que bien d'autres pertes suivraient la nôtre.

Adieu, mon cher collègue. Vous connaissez parfaitement notre situation; consultez bien vos forces. Si vous êtes en état de nous arriver, il est certain que vous porterez un poids dans la balance qui doublera nos chances de succès.

Mille et mille amitiés, et hommages respectueux à Mme de Serre.

P.

---

793. — Le baron de Barante à M. de Serre.

30 avril 1820.

Si vous lisez les journaux, mon cher ami, vous devez en savoir à peu près autant que moi. Je suis posé de manière à ne connaître rien de plus que le public; je n'ai pas la moindre idée de ce qui peut être fait, projeté ou pensé dans l'intérieur du ministère; je ne juge que de sa position extérieure. En ce moment, je crois qu'il a une option à faire.

Je vous ai mandé quel était le projet de loi des élections mis en avant par les ultras. Les relations qu'on a avec eux leur permettent d'être exigeants

sur ce sujet; dans l'alliance contractée avec eux, c'est à eux à avoir une volonté sur ce chapitre fondamental. Il est hautement avoué par tous les intimes du ministère que, le parti central et modéré ayant disparu, l'élection ne peut appartenir qu'à un des extrêmes; qu'ainsi il faut la concéder aux ultras, sous peine de la laisser aux autres; que tout est vain et illusoire si l'on n'a pas la certitude d'un tel résultat, parce qu'alors on aura la certitude de l'autre résultat. Ainsi, tout le jeu actuel de ce parti est de ne point compromettre l'espoir de la majorité par des manifestations trop vives; il conçoit à merveille, grâce à la nécessité, que, avant de mettre la main sur le pouvoir, il faut avoir une Chambre qui en soit l'appui. Ce dessein avoué, cet avenir d'une nouvelle Chambre de 1815, la discussion franche et complète de ce plan, promettent-ils une majorité? Ne peut-on pas perdre par le combat les sept ou huit voix sur lesquelles tout repose? Telle est sans doute l'anxiété des ministres.

D'autre part la gauche et nos amis sont, à ce qu'ils disent, d'assez bonne composition sur toute modification à la loi qui laissera subsister l'élection directe par des électeurs égaux. A ce prix il n'est pas impossible de s'entendre.

Quant aux seuls remèdes efficaces, aux seuls qu'il fût important de tenter, il n'en est pas question. Le renouvellement intégral et tout le mode de gouvernement qui en dérive n'entrent dans les combinaisons ni dans les concessions de personne. Il est entendu que chacun cherche seulement un

expédient pour se tirer de la situation actuelle, et pour faire transition avec une Chambre nouvelle; alors ceux à qui elle sera pourront penser à se constituer d'une façon raisonnable et durable.

Je crois qu'au fond Royer n'est point content de lui-même, ni de l'état de dissolution où il a mis ce petit groupe central d'une majorité dissoute et licenciée; je crois qu'en ce moment il convient de la nécessité de ce que nous voulions tenter, que l'idée d'y revenir dès que cela se pourra lui est à cette heure assez familière. Mais on est obligé de convenir avec lui que, si la position ne change pas, il est impossible de faire autre chose que de la médecine palliative et calmante, du moins jusqu'à la Chambre nouvelle.

Au lieu de répondre à votre lettre et de vous dire en quoi mes impressions diffèrent des vôtres, il vaut mieux vous décrire l'état des esprits; tout abstrait qu'il est, c'est cependant, non pas un jugement, mais un récit.

Comment allez-vous, mon cher ami? quelles sont vos forces? Si rien ne changeait d'ici à un mois, je crois que vous les prodigueriez en pure perte; tout est si dissous que vous ne trouveriez rien de grand ni de complet à défendre. La marche du ministère ne peut guère lui être imputée; elle est commandée; mais je doute que vous puissiez, malgré votre talent et votre caractère, lui imprimer un caractère et un esprit qui ne fussent pas essentiellement transitoires. A vous, courageux et habile, il faut moins de terrain qu'à tout autre pour combattre, mais en-

core faut-il avoir de la terre sous ses pieds. Lisez les discussions et jugez-en.

Adieu, mon cher ami; croyez à mon immuable amitié. Présentez, je vous prie, mes hommages à Mme de Serre.

---

794. — Le comte Siméon à M. de Serre.

Paris, 1er mai 1820.

Monsieur et cher collègue,

Je vous ai peu écrit parce que je savais que M. Pasquier et M. de la Boulaye surtout vous tenaient au courant de tout. Cependant, à mesure que le moment de la grande bataille approche, je dois vous dire, pour ma part, combien votre présence me paraît nécessaire pour appuyer le gouvernement, si affaibli par la défection de vos amis, Royer-Collard, Jordan, Courvoisier, par la tactique, l'audace et les talents du parti libéral, par l'indifférence du côté droit, qui ne nous soutient tout juste que pour ne pas nous laisser tomber trop tôt, et qui voit jouer le jeu sans y prendre une part active.

Vous n'aviez pu rédiger la loi que vous avez conçue. M. Decazes, à qui elle fut remise, ne put, aussi pour cause de maladie, s'en occuper assez tôt. Il négocia avec tous les partis, la mania et la recomposa à leur gré, non pour la faire aussi bonne qu'il

serait possible, mais pour la faire de manière à lui concilier la majorité.

Il la présenta sous les malheureux auspices de l'assassinat de Mgr le duc de Berry et accompagnée de deux lois, dont la première fut suggérée plutôt par un sentiment prompt et indélibéré que par nécessité.

La discussion de ces deux lois plaça nos adversaires sur un terrain avantageux et rendit d'autant plus difficile la discussion du nouveau projet sur les élections. Cette discussion était même matériellement impossible depuis l'expérience qu'on a faite de la tactique du côté gauche, qui prolonge les discussions et multiplie les amendements de manière à passer toutes les bornes. On a donc été forcé à faire une loi plus courte.

Ils avaient sur les lois précédentes crié à la violation de la Charte. La loi des élections leur présentait des griefs plus réels à cet égard; beaucoup de gens s'effrayaient de ce prétendu viol. Il a fallu rassurer les esprits timorés, renoncer pour le moment à des améliorations pour lesquelles la Chambre n'était pas mûre, rétrécir le terrain sur lequel nous combattons et proposer une loi qui offrît moins d'articles et de difficultés.

La gauche et les transfuges de l'appui desquels elle s'enorgueillit n'en veulent aucune. C'est pour cela qu'ils trouvent le second projet pire que le premier. Depuis deux mois ils mettaient le premier en pièces; la commission chargée de l'examiner le rejetait à une majorité de 7 voix contre 2; la loi

que nous avons proposée, bonne ou non, était donc forcée. Ou il n'en faut point et il faut subir celle qui a produit de si mauvais fruits, ou il faut que le projet soit adopté à peine de périr.

Quel que soit l'événement, le gouvernement sera sans reproche. Ce qui était bon, quoique non dénué de difficultés avant votre maladie et votre absence, avant celle de M. Decazes, avant la discussion des deux lois sur la liberté individuelle et la censure, est devenu inpraticable; les circonstances ont changé notre position. Si elle peut être améliorée, accourez pour faire cette amélioration; s'il n'y a plus qu'à combattre, vous nous aiderez de vos forces. Votre présence seule serait déjà un appui.

Si l'amour-propre, si de vaines théories n'aveuglent pas vos anciens amis, ils apercevront le précipice où ils poussent la France avec le parti qui a des intentions aussi criminelles que les leurs sont innocentes. C'est le danger où nous a jetés ce parti qui rend nécessaire à tout prix une nouvelle loi d'élection, qui prouve que tout changement sera bon, dût-il n'être pas efficace. Il serait au moins un palliatif, et il sauverait au gouvernement un échec qui le compromettrait gravement.

Agréez, monsieur et cher collègue, l'assurance renouvelée de ma haute considération et de mon sincère attachement.

SIMÉON.

---

795. — Le duc de Richelieu au préfet du Rhône.

Paris, le 4 mai 1820.

Je vous prie d'écrire, de ma part et par estafette, au garde des Sceaux, à Grasse, de revenir, s'il est possible, le rapport du projet de loi d'élection devant être fait samedi 6.

---

796. — Le comte de Lezay-Marnésia à M. de Serre.

Lyon, le 4 mai 1820.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence copie d'une dépêche télégraphique que j'ai reçue de S. E. le président du Conseil des ministres.

Agréez, monseigneur, l'hommage de mon respect.

Le préfet du Rhône,

Comte de LEZAY-MARNÉSIA.

---

797. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 4 mai 1820.

Monseigneur,

L'intérêt des journaux se trouve en très-grande partie concentré dans le compte qu'ils rendent des séances des Chambres ; et, comme les journaux ministériels sont muets depuis la dernière modification du ministère, les partis ne trouvent plus, dans les articles du gouvernement ou pour le gouvernement, ces occasions d'attaque dont ils ont si souvent et quelquefois si habilement profité. S'il m'était permis d'émettre mon opinion sur la question de savoir s'il y a plus d'avantages que d'inconvénients pour l'autorité à se faire défendre par des journaux sous son influence, je n'hésiterais pas un instant à dire que je regarde cette défense comme étant le plus souvent au moins inutile; dans cette polémique, l'avantage est toujours pour l'attaque; j'ai vu que les articles les plus ingénieux et les mieux intentionnés avaient souvent produit un effet tout contraire à ce qu'on attendait, et l'on compte ceux qui ont produit quelques résultats réels.

Le Constitutionnel et *la Renommée* publient une lettre de M. Benjamin Constant que j'ai cru devoir faire remarquer à Votre Excellence.

Le Conservateur et *la Minerve* ont paru hier;

le Conservateur fait entendre qu'il cessera de paraître aussitôt que la loi sur les journaux aura été rendue. Je ne doute pas que vous n'ayez ces deux ouvrages à Nice, et je ne crois pas devoir en grossir mon envoi.

Les amis sincères de M. Decazes ont gémi de voir la tournure de la discussion dans la séance du 28 obliger M. de Coussergues à reprendre son accusation; *le Conservateur* cependant indiquait hier et *la Gazette* annonce plus clairement aujourd'hui que le côté droit fera tout pour laisser tomber cette affaire.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence l'hommage de mon respect.

GERMEAU.

---

798. — M. de Solilhac[1] à M. de Serre.

Paris, le 5 mai 1820.

Monseigneur,

Je me suis présenté plusieurs fois à votre hôtel afin de vous exprimer combien je partage la joie et

[1] Georges-Marcellin de Chabron de Solilhac, né à Saint-Paulien (Velay) le 12 octobre 1769. Après avoir fait ses études au collége royal d'Effiat (Auvergne), il entra, en 1786, comme sous-lieutenant, au régiment d'Orléans (infanterie). Il émigra en 1791, et servit dans l'armée de Bourbon comme lieutenant d'une compagnie de sous-

la confiance que votre retour[1] a inspirées aux bons Français et principalement aux députés qui ont tant besoin de votre appui et de vos talents pour faire triompher la dynastie. Le salut de l'État est lié à votre conservation, et, quand nous vous voyons mieux portant, nous ne désespérons plus de la chose publique.

. . . . . .

Je suis avec respect, monseigneur,
De Votre Excellence,
Le très-humble et très-obéissant serviteur,
DE SOLILHAC.

officiers. Au commencement de 1793, il pénétra en France, rejoignit M. de Lescure, et tomba entre les mains des républicains lors de la déroute du Mans : condamné à être fusillé, il parvint à s'évader, passa en Autriche, en Angleterre, puis en Bretagne, où il organisa une division, fut nommé aide-major général, et prit part aux négociations qui eurent pour résultat les traités de la Jaunaye (17 février 1795) et de la Mabilaye (20 avril). Au mois de juin suivant, il fut arrêté à Rennes avec le baron de Cormatin et six autres chefs, et ne recouvra la liberté qu'à la fin de 1796. Sous le Consulat et l'Empire, il n'accepta d'autres fonctions que celles de maire de sa ville natale et de conseiller général de son département. Sous la Restauration, il fut successivement grand prévôt du département du Cher, commandant de place à Amiens et à Verdun. Député de la Haute-Loire en 1815, il fit partie de la Chambre jusqu'à sa mort, survenue le 20 novembre 1829. Dans les *Mémoires de la marquise de la Rochejaquelein* (6e édition, p. 214), M. de Solilhac est cité comme *un des plus braves officiers de la Vendée.*

[1] Le retour de M. de Serre n'eut lieu que le 17.

799. — M. de Serre à sa mère.

Toulon, le 6 mai 1820.

Je soutiens assez bien, chère maman, les fatigues du voyage, Annette aussi.

Écrivez-moi, je vous prie, à Dijon et à Troyes. Je pense que nous serons à Paris du 18 au 20. Je suis fort pressé et vous embrasse à la hâte ainsi que mon père.

Votre tendre fils.

---

800. — Le duc de Richelieu à M. de Serre.

Paris, ce 7 mai 1820.

J'ai eu l'honneur de vous faire savoir par M. de Marnésia, monsieur, combien nous désirions vous voir arriver promptement à Paris pour prendre part à la discussion de la loi d'élection. Expédiant en ce moment une estafette à M. le duc d'Angoulême, à Lyon, et voyant, par la lettre que M. Pasquier vient de recevoir de vous, que l'on peut encore vous écrire à Nice, je profite de cette occasion pour vous exprimer les vœux que nous formons tous pour que

votre santé vous permette de nous arriver à temps. Sans entrer dans la discussion de la loi que nous avons proposée, et qui ne peut être réputée la meilleure que relativement aux circonstances où nous nous trouvons, son acceptation est tellement capitale, non-seulement pour le ministère actuel, mais même pour la monarchie, qu'il faut employer tous ses moyens et toutes ses forces pour obtenir le succès. Votre appui et votre coopération dans cette grande lutte seront décisifs, et je n'aurai plus aucune crainte quand je vous verrai à Paris. Nos ennemis ne s'endorment pas, et il n'est aucune *manœuvre* à laquelle ils ne soient décidés à avoir recours pour acquérir et conserver le pouvoir. Vous savez l'usage qu'ils en veulent faire; à votre arrivée nous déroulerons à vos yeux un tableau de leurs coupables intrigues, et vous verrez ce dont ils sont capables.

Cette nuit on vient d'arrêter en flagrant délit un officier à demi-solde nommé Gravier au moment où, avec un cigare, il mettait le feu à une espèce de machine infernale placée sous un des guichets des Tuileries[1]. J'espère que par ce moyen nous pourrons peut-être découvrir des preuves légales et positives

[1] L'opinion générale fut qu'il avait voulu provoquer l'accouchement prématuré de Mme la duchesse de Berry. Cinq mois plus tard, Gravier et son complice Bouton furent condamnés à mort; mais, sur les instances de la princesse, le Roi commua leur peine en celle des travaux forcés à perpétuité avec dispense de la marque et de l'exposition.— Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 491, et t. IX, p. 146-148.

des complots qui ne nous offrent encore qu'une conviction morale.

Enfin ceci est une guerre à mort entre le génie du bien et celui du mal. Je suis heureux de vous avoir pour compagnon d'armes dans cette lutte que je suis bien décidé à soutenir à outrance : j'espère qu'avec du courage et de la prudence nous terrasserons les méchants sans nous laisser dominer par les fous, et nous réunirons sous notre bannière tous les hommes de bonne foi qui veulent le maintien de ce qui existe.

Mes hommages à Mme de Serre. Arrivez-nous vite et bien portant, et comptez sur le plaisir que j'aurai à vous renouveler de vive voix l'assurance de mon sincère attachement et de ma haute considération.

RICHELIEU.

---

801. — M. Delaunay[1] à M. de Serre.

Paris, le 14 mai 1820.

Monseigneur,

C'est avec une bien vive satisfaction que j'ai appris le retour de Votre Grandeur dans la capitale,

[1] M. Delaunay était né en 1764 dans cette partie de la Normandie qui devint plus tard le département de l'Orne. Après avoir présidé successivement le tribunal civil d'Alençon, la Cour d'appel de Caen et la Cour de justice criminelle du département de l'Orne, il devint, en 1811, président de chambre à la Cour impériale de

pour deux motifs également puissants : le premier est le rétablissement de votre santé, dont je vous fais de tout mon cœur mon sincère compliment ; le second est l'espoir que votre présence dans la Chambre pourra contribuer à calmer des passions qui se développent chaque jour d'une manière effrayante. J'ose espérer que le caractère de franchise et de loyauté, qu'on reconnaît généralement en vous, produira d'heureux effets.

Votre Grandeur n'a pas ignoré avec quelle violence se sont discutées les deux lois d'exception qui ont été proposées par le gouvernement. J'avoue que l'une de ces lois, celle relative à la suspension de la liberté individuelle, me paraît inutile et de nature à produire un mauvais effet dans l'opinion publique. Cependant un prince de la famille royale venait d'être cruellement assassiné ; son assassin déclarait qu'il en voulait, non-seulement à l'illustre victime qu'il avait frappée, mais au Roi lui-même et à tous les autres membres de son auguste famille ; le gouvernement déclarait en même temps qu'il ne pouvait répondre de leur sûreté si on lui refusait la suspension qu'il demandait. J'ai pensé qu'il n'en fallait pas davantage à un député sage pour le porter à adopter de confiance cette loi, quelle que fût son opinion sur l'efficacité de cette mesure.

Caen et, en 1816, conseiller à la Cour royale de Paris. Député de son département en 1815, il conserva ce mandat pendant huit années : il appartenait à la fraction la plus modérée du centre gauche..... — Voyez la *Biographie normande*, par Théodore Lebreton, t. Ier, p. 394. Rouen, 1837.

Quant à la loi relative à la circulation des journaux, la licence des journalistes de tous les partis était portée si loin qu'il fallait nécessairement apporter à ce mal un prompt remède. J'aurais préféré à la censure une loi répressive plus forte et plus efficace que celle qui existe; mais, sentant, comme l'observait le gouvernement, qu'une loi aussi importante ne pouvait s'improviser, je n'ai pas balancé à adopter la proposition d'une censure momentanée.

Maintenant la discussion du nouveau projet de loi relatif aux élections va commencer. Il ne s'agira plus, dans cette discussion, de lois temporaires que des circonstances extraordinaires pouvaient autoriser à voter de confiance, mais d'une loi fondamentale qu'on ne peut réellement voter que *de conscience*.

J'ai soumis, de bonne foi, ce nouveau projet de loi à de sérieuses et profondes méditations, dont le résultat est que je suis demeuré convaincu que, s'il est indispensable d'apporter de sages modifications à la loi des élections du 5 février 1817, celles proposées par le nouveau projet ne sont pas toutes convenables, que leur effet serait évidemment de faire prédominer l'opinion de la minorité sur celle de la majorité, et que par ce moyen nous serions exposés à tomber d'un extrême dans l'extrême opposé. J'ai donc pensé que le nouveau projet lui-même est susceptible d'être amendé.

Dans une circonstance aussi grave, j'ai cru devoir faire imprimer mon opinion, avec l'intention de la distribuer à mes honorables collègues. J'y propose

des amendements que je soumettrai à la délibération de la Chambre. Si dans le cours de la discussion on en propose de meilleurs, j'y donnerai bien volontiers mon assentiment, n'ayant d'autre désir que de concourir de toutes mes forces à l'affermissement du trône et au bonheur de mon pays.

Je m'empresse d'adresser à Votre Grandeur deux exemplaires de cette opinion[1].

J'ai l'honneur d'être avec respect, monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DELAUNAY,
Député de l'Orne.

[1] « M. Delaunay (de l'Orne) vient de faire distribuer à la Chambre une opinion sur le projet de loi relatif aux élections, pour laquelle le grand nombre des orateurs qui se sont présentés ne lui a pas permis de se faire inscrire. L'honorable membre émet l'idée de former deux colléges électoraux égaux, l'un composé des plus imposés, l'autre des moins imposés, qui se présenteraient mutuellement des candidats parmi lesquels ils seraient astreints à choisir les députés ; à l'égard des départements qui ne nomment qu'un député, il n'y aurait qu'un seul et même collége. » (*Moniteur* du 16 mai 1820.) — Voyez l'*Histoire du gouvernement parlementaire*, par M. de Hauranne, t. V, p. 539.

802. — M. Guizot à M. de Serre.

Paris, mardi 16 mai 1820.

On m'assure, mon cher ami, que vous arrivez ce soir. Je vous *conjure* de me dire à quel moment je puis aller vous chercher et passer une demi-heure seul avec vous. C'est dans l'intérêt de tout et de tous, comme dans le nôtre, comme dans le vôtre, que j'en ai besoin. La situation est si grave et la conduite que vous y tiendrez si importante qu'il est de *devoir* comme de *nécessité* pour vous de ne prendre aucun engagement avant de tout savoir, d'avoir tout vu. On vous dira, j'en suis sûr, des choses qui ne sont pas; on vous en taira qu'il faut que vous connaissiez. Au nom de Dieu, ne vous précipitez pas. Si vous regardez bien autour de vous, si vous vous y obstinez, vous verrez, je crois, que tout est réparable, mais sur le point de devenir irréparable. Vous pouvez, en un instant, manquer ou saisir une immense destinée. Le duc de Broglie et moi, nous sommes certainement les deux personnes qui avons le plus à vous dire. Je serai à vos ordres ce soir, si vous le pouvez, demain matin à l'heure et aussitôt que vous voudrez. J'enverrai à huit heures savoir votre réponse. J'espère que vous êtes mieux.

Adieu. Je vous embrasse du fond du cœur.

GUIZOT.

803. — M. Guizot à M. de Serre.

Jeudi matin [18 mai 1820].

Ne sachant si vous pouvez me recevoir aujourd'hui, mon cher ami, j'ai un besoin profond, irrésistible de vous dire quelques mots.

Je ne sais, mais je crains que, les uns et les autres, nous ne parvenions guère à causer à fond avec vous; et peut-être dans huit jours nous trouverons-nous séparés sans nous être dit, sans avoir entendu ce qui l'eût empêché, ce qui eût sauvé tant de choses. Je ne me résigne point à cela.

Quelle situation que la vôtre et la nôtre! D'un côté, sont tous les hommes que vous aviez coutume d'appeler vos amis, les seuls hommes, cela est certain, dont, depuis cinq ans, vous ayez considéré l'esprit et honoré le caractère; de l'autre, des hommes de bien dont le peu d'esprit vous est connu, et quelques hommes d'esprit que vous honorez peu. Je ne vous dis point cela comme un motif de décision, mais seulement pour remettre sous vos yeux les motifs de doute ou du moins d'examen.

Broglie, Barante et moi nous avons partagé, soutenu presque complétement votre premier projet; on ne peut nous dire que nous ayons méconnu le danger et repoussé tout remède. Sans doute le danger est grand, très-grand; il devient plus grand chaque ur; car on ne guérit pas un mal par un mal, on

ne réprime pas une faction par une faction. Mais on peut, et je m'en crois certain, lui opposer d'autres forces, seules efficaces. On peut, avec un autre ministère, faire à l'ancienne loi des élections les modifications dont on a besoin pour gagner un peu de temps, puisqu'on ne cherche plus à gagner que cela. On vous dira que cela est impossible, que les dispositions sont mauvaises, inconciliables; cela n'est pas vrai; on a cherché à les rendre telles, et avec les autres ministres on y a réussi. Avec vous, c'est tout autre chose. On peut traiter avec vous, on ne le peut pas avec tout le monde. Il y a de l'avenir à espérer, il y a une bonne conduite possible avec vous qui êtes loyal et sincère; il n'y avait rien à espérer de la faiblesse ou de l'incapacité.

Sans doute on a eu des torts, de grands torts; vous m'avez vu les reconnaître, les déplorer aussi vivement que personne. Mais, en dernière analyse, dans les choses humaines, il faut prendre les hommes en gros, voir quels sont ceux qui, tout considéré, méritent, par leur caractère et leur esprit, le plus de confiance, et s'arranger avec ceux-là. Il vaut encore mieux avoir à lutter contre les inconvénients de tel homme que contre ceux de tel autre. Vous pouvez vous séparer de nous, mais vous ne vous unirez point aux autres; cela vous est impossible, je vous en défie; ils vous forceraient à vous dissimuler, à vous mutiler, à vous renier vous-même. Cela ne se peut pas, vous ne le ferez pas. Dans l'état de souffrance où vous êtes encore, ne pouvant ni vous développer, ni vous mettre à la tête de la discus-

sion et de la conduite, vous serez inévitablement à la suite, et de qui? et pour quoi? Je ne puis vous dire quel mal me fait cette seule pensée. Irez-vous, comme M. le duc de Richelieu, approuver Bellart insultant à la France entière, disant qu'elle est complice de Louvel et que le parricide est devenu, parmi nous, un crime journalier[1]? Pourrez-vous, comme tel autre, adapter votre silence aux convenances des ultras et vos paroles aux opinions de M. Mestadier ou de M. Bourdeau? Voilà cependant la situation qui vous attend, qui vous saisira; car l'homme a beau être fort, sa situation est la moitié de lui-même, et, s'il veut la conserver, il faut la bien choisir. Que si vous ne vous liez pas au ministère actuel, si la loi est rejetée, vous serez immédiatement le noyau d'un autre ministère, le négociateur d'une autre loi, qui, j'en conviens, ne servira qu'à gagner du temps, mais qui enfin n'aura pas, comme celle-ci, la fatale propriété de perdre ceux à qui elle fera gagner du temps, et qui vous replacera sur le terrain national. Cela est possible, très-possible. Au nom de Dieu, mettez en balance les difficultés d'une part et la ruine de l'autre. Laissez-nous du moins vous tout dire, ce que nous ne pouvons dire qu'à vous seul.

[1] « Le procès démontra jusqu'à l'évidence que Louvel n'avait point de complices, et qu'il avait été seul à méditer le crime comme à l'accomplir. Mais il fut évident aussi que la haine pour les Bourbons avait envahi l'âme et armé le bras de l'assassin. Les passions révolutionnaires sont un feu qui s'allume et s'alimente de très-loin. » (*Mémoires* de M. Guizot, t. Ier, p. 224.)

Je ne m'excuse point de vous parler ainsi. Si vous ne pouvez me recevoir aujourd'hui, faites-le-moi dire. Le duc de Broglie, que j'ai vu hier et qui vous a écrit pour vous demander à vous voir, vous prie de lui indiquer un moment. Il mérite, par son amitié pour vous, que vous ne tardiez pas à l'avertir.

Adieu, adieu.

G.

Comment avez-vous passé la nuit? Par-dessus tout, avant tout, soignez votre santé; conservez-vous pour votre pays, pour l'avenir, pour nous. J'en veux mortellement à tous ceux qui ne pensent pas d'abord à cela.

---

804. — M. Royer-Collard à M. de Serre.

Ce 18 mai 1820.

Mon cher ami,

Vous voilà arrivé. On me dit hier à votre porte que j'aurais pu vous voir dans la matinée, mais que mon laissez-passer était retiré. Je n'en conclus rien, si ce n'est que vous aviez besoin de repos. Il y a entre nous de l'ineffaçable. Nous nous connaissons intimement, nous nous sommes montré nos âmes. Nous n'en serons jamais à l'apologie; j'ai besoin de vous répéter ce que je vous écrivais à Nice : vous êtes pour moi *le dehors*. Je

vous aime avec tendresse, et plus d'une fois les larmes me sont venues aux yeux en pensant à vous. J'y pensais sans cesse en écrivant mon discours d'hier[1], et je regrettais le temps où je vous l'aurais montré et où vous l'auriez approuvé. Rien n'est changé ni dans mes affections ni dans mes sentiments politiques. Je suis prêt à chercher avec vous, à recevoir de votre conscience ce qui peut terminer cette crise. Je ne vous demande que de communiquer avec moi par vous-même, par vos impressions, et non par celles des autres.

Je serai à la Chambre de deux à trois heures; j'y resterai au moins jusqu'à cinq. Je serai là à vos ordres.

A vous, mon cher ami, pour la vie.

ROYER-COLLARD.

---

805. — La duchesse de Broglie à M. de Serre.

Jeudi, quatre heures [18 mai 1820].

Mon mari vous a écrit pour vous demander de vous voir; il n'a point reçu de réponse. Victor attend que vous lui fassiez dire quelque chose; mais il m'est venu l'idée que peut-être vous n'aviez pas

[1] La discussion sur la loi électorale s'était ouverte le 15 mai. — Voyez *la Vie politique de M. Royer-Collard*, t. II, p. 15-31. Consultez aussi l'*Histoire du gouvernement parlementaire*, par M. de Hauranne, t. V, p. 516-519.

reçu sa lettre, et alors je prends sur moi (peut-être imprudemment) de vous le demander. J'ai un si grand désir que vous ayez causé avec lui avant de vous engager, que vous ayez entendu tout ce qu'il a à vous dire de noble, de sincère, de loyal pour vous conserver parmi nous, j'ai tant d'espoir que sa conscience et la vôtre s'entendront, se réuniront pour ne se plus quitter que je hasarde cette demande. Si vous voulez le voir, faites-le-lui dire aujourd'hui. Pardonnez-moi de me mettre plus en avant que lui, et voyez-y un témoignage involontaire de cette admiration que j'ai vouée à votre noble caractère et que je prie Dieu de pouvoir conserver jusqu'à mon dernier soupir.

STAEL DE BROGLIE.

---

806. — La duchesse de Broglie à M. de Serre.

[19 mai 1820.]

Comment pourriez-vous douter du bonheur que j'aurai à vous revoir? Je vous attendrai toute la matinée; j'espère vous trouver mieux portant, j'espère que votre santé, vos forces vous seront rendues pour le soutien de la vérité; car c'est à la vérité, à la justice que vous appartenez, et c'est bien en vain qu'on voudrait vous entraîner passagèrement ailleurs. Je vous attendrai toute la matinée

avec bien de la reconnaissance pour votre aimable souvenir.

STAEL DE BROGLIE.

---

807. — M. Royer-Collard à M. de Serre.

Ce samedi 20 mai 1820.

Je n'ai en vérité, mon cher ami, ni envie ni besoin de dispute, car je suis toujours tenté de me moquer de moi et des autres quand je vois agiter par le raisonnement la constitution des sociétés. Je ne connais que deux pouvoirs constituants, la conquête et les révolutions; quand on n'a pas l'un ou l'autre dans ses noms de baptême, il faut se résoudre à vivre pauvrement sur le fait.

Je tiens donc que ce qu'on veut faire est une folie; mais, ce qui est bien pis, c'est une témérité insigne qui sera *punie*. Cette affaire est profondément nationale, ne vous y trompez pas, car il y a encore une nation entre quelques révolutionnaires et quelques ultras. Si, pour *votre malheur* comme pour le nôtre, vous êtes engagé, au moins distinguez-vous en *lettres majuscules* de ce misérable ministère. Je ne vous ai pas assez dit hier que, sans cela, vous êtes perdu pour la monarchie et pour la France, et il serait déplorable que vous fussiez perdu. J'ai pu juger, à diverses choses que vous m'avez dites, à quel point

vous êtes abusé par les choses et par les hommes. Ce qui vous entoure n'a plus rien à perdre; vous êtes en ce moment leur planche; mais, tout fort que vous êtes, vous ne l'êtes pas assez pour porter cette majorité avilie; je n'excepte, comme le public toujours juste en pareil cas, que les ultras; mais, puisque je ne le suis pas, ce qui n'est pas ma faute, soyez sûr que pour racheter mille vies, si je les avais, je ne voudrais pas siéger dans cette majorité. Mon sentiment là-dessus est encore plus fort que mes paroles, et je l'ai, non parce que je suis changé, mais parce que je ne le suis pas.

C'est de l'amitié toute pure; j'ai la confiance que vous n'en doutez pas. Peut-être dépend-il encore de vous d'imposer une conciliation. Pensez-y.

R.-C.

---

808. — Le baron Pasquier à M. de Serre.

[28 mai 1820], deux heures.

Mon cher ami,

Peut-être irai-je vous voir dans une heure, mais, comme cela n'est pas sûr, je veux vous dire que nous sommes fortement travaillés par la fin du discours de Royer-Collard[1] et par l'annonce de l'amende-

[1] La discussion sur l'article Ier avait commencé le 27. — Voyez *la Vie politique de M. Royer-Collard*, par M. de Barante, t. II,

ment que Camille Jordan doit faire demain et dont je vous ai parlé hier. Beugnot, le brave Beugnot, en était ce matin tout interloqué.

Cependant cet amendement ne nous donne aucune sécurité, ni aucun autre qui ne changera pas le *principe* de la loi qui est précisément ce que Royer veut conserver. Je pense donc qu'il est de la plus haute importance de bien établir cette vérité, car, si ce malheureux amendement passait, il nous ruinerait au présent, et pourrait bien nous couper bras et jambes sur tout ce que nous pourrions vouloir faire *après*.

Comment êtes-vous? vous sentez-vous trop fatigué?

Mille et mille amitiés.

PASQUIER.

---

809. — Le duc de Richelieu à M. de Serre.

[1er juin (?) 1820.]

Je ne sais rien des sinistres annoncés dont vous me parlez. M. Mounier, qui est chez vous, peut vous en dire davantage; mais il ne m'a rien annoncé pour aujourd'hui[1].

p. 31 et suivantes. Consultez aussi l'*Histoire du gouvernement parlementaire*, par M. de Hauranne, t. V, p. 532 et suivantes.

[1] « Dès les premiers jours de mai, le gouvernement avait appris que l'on projetait de former des rassemblements autour de la

Je crois qu'il serait toujours bon de se voir. Je ne pourrai venir qu'à dix heures parce que j'ai du monde, mais je viendrai.

Mille compliments.

R.

---

810. — M. Guizot à M. de Serre.

[3 (?) juin 1820], dix heures.

J'avais encore beaucoup de choses à vous dire. Je regrette d'être obligé de vous en écrire. Vous voyez la position : votre loi actuelle peut passer, mais vous savez à quel prix. Vous n'avez pas encore rendu la moitié des combats ni subi le quart du mal qu'elle vous coûtera. La faction vous envahit bien plus encore au dehors qu'au dedans de la Chambre. Vous pouvez lui échapper en laissant proposer l'amendement dont il s'agit. Voici ce que Royer, qui est hors d'état de sortir ce soir, m'a

Chambre, pour influer, s'il était possible, sur l'issue de la discussion. Il connaissait aussi les manœuvres pratiquées dans les Écoles, où il s'était formé des comités qui avaient établi des communications avec M. de Lafayette et le grand comité directeur, en relations eux-mêmes avec les révolutionnaires des départements..... On s'était décidé à rapprocher de Paris ceux des régiments de la garde qui étaient en garnison dans les villes éloignées. » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 558.)

chargé de vous dire : 1° Les 258 députés actuels aux colléges d'arrondissement ; 2° 142 aux colléges de département composés par un cens fixé de telle sorte que ce soit, non par les colléges d'une minorité opposée à ceux de la majorité, mais par des colléges plus éclairés, moins accessibles aux préventions populaires, tels enfin que les intérêts anciens n'y soient ni dominants (ce qui arriverait si le cens était très-élevé) ni exclus, comme ils le sont dans les colléges actuels ; 3° la dissolution de la Chambre, car il regarde comme impossible de laisser arriver seuls les 142 députés des colléges supérieurs. Le double vote lui paraît ainsi admissible, et il ne doute pas que le centre gauche et les cinq sixièmes de la gauche n'y consentent et ne votent cette loi. Voilà à quoi il croit pouvoir s'engager. Je suis très-fâché de n'avoir pu vous en parler. Mais, au nom de Dieu, regardez-y bien avant de vous engager plus avant et définitivement. Vous avez vu hier comment la faction s'apprête à marcher au dehors, et vous ne pouvez pas, vous ne pourrez pas la réprimer. J'ai vu hier les gendarmes timides devant des gardes du corps présumés[1]. Ce symptôme

[1] « Dès le second jour de la discussion, le 16 mai, des groupes s'étaient formés devant le péristyle du palais Bourbon..... Le 30 mai, ils prirent un caractère plus prononcé..... Le 2 juin, les groupes, plus nombreux, parcouraient la place aux cris de *Vive la Charte!* mais cette fois, les cris de *Vive le Roi!* se mêlaient à ces acclamations. Ils étaient proférés par d'autres jeunes gens qu'à leur tournure et même à leur costume, on reconnaissait pour des militaires.....; c'étaient des gardes du corps et des officiers de la garde royale qui, s'irritant des scènes des jours précédents, ve-

seul est terrible. Que si vos collègues veulent se faire les instruments aveugles d'une faction, ne partagez pas cette responsabilité[1]. Voyez enfin si ce que vous allez obtenir à 2 ou 3 voix de majorité vaut ce qu'on vous offre; et quant aux hommes, pensez-vous qu'il vous soit utile de vous séparer à jamais de ceux vers qui vous pouvez faire un pas aujourd'hui?

Adieu. Tout peut être perdu ou sauvé demain.

G.

---

811. — Le duc de Richelieu à M. de Serre.

[3 juin (?) 1820.]

J'envoie à M. le garde des Sceaux ce que je reçois de M. Mounier. Ces événements sont bien tristes, et

naient protester à leur manière contre les manifestations libérales..... Des rixes s'engagèrent. Les élèves des Écoles furent maltraités..... » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 559-561.)

[1] M. Guizot ne voyait pas, à cette époque, combien la situation de M. de Serre et de ses collègues était complexe; car, s'il connaissait le danger de la *faction* ultra-royaliste, il ignorait celui bien autrement redoutable de la *faction* ultra-libérale. Il dit dans ses *Mémoires :*

« M. de Lafayette, M. d'Argenson et M. Manuel acceptaient et dirigeaient les conspirations. Sans les ignorer, le général Foy, M. Benjamin Constant et M. Casimir Périer les désapprouvaient et ne s'y associaient pas. M. Royer-Collard et ses amis y étaient absolument étrangers, et ne les connaissaient pas plus qu'ils n'y prenaient part. » (T. Ier, p. 237.)

il faudrait bien tâcher de remonter à la source; sans cela nous n'en verrons pas la fin.

Mille compliments.

R.

---

812. — La duchesse de Broglie à M. de Serre.

[3 (?) juin 1820.]

Victor est en effet souffrant, il a mal aux yeux; cela n'est pas inquiétant, mais cela l'empêche de sortir, et, comme il ne peut pas lire, je lui tiens compagnie; c'est ce qui fait que je ne vais pas à la Chambre. D'ailleurs tout ce qu'on y voit, tout ce qu'on entend de tous les côtés est si profondément, si gravement pénible qu'on est partagé entre une curiosité qui pousse à y aller et le chagrin qu'on en rapporte. J'ai connu un temps où la vérité s'y faisait entendre par un noble organe; aujourd'hui il n'y a que des violences de chaque côté; il vaut donc mieux ne plus y aller.

Je vous remercie au nom de Victor de votre intérêt et au mien de ce que vous n'oubliez pas les sentiments individuels[1]. Je voudrais bien savoir aussi

[1] « C'est un noble, touchant et douloureux spectacle que donnent des hommes éminents par le caractère comme par le talent, remarque M. Guizot, quand ils s'efforcent de concilier des principes et des devoirs, je ne dirai pas contraires, mais profondément divers, et cela devant un public dominé par des passions ou des

des nouvelles de votre santé, puisse-t-elle être bonne!

STAEL DE BROGLIE.

Je vous préviens qu'un cuisinier à moi, homme très-paisible, a reçu deux coups de sabre, de la pointe et du tranchant, par un dragon de la garde. Il passait tranquillement dans la rue Vivienne pour ses affaires, il ne criait rien du tout; mais le dragon est venu sur lui en criant: *Canaille, crie Vive le Roi tout seul!* et, comme celui-ci n'a pas accédé à cette invitation polie, il l'a frappé deux fois, a coupé et percé son habit et un peu endommagé son épaule. Le cuisinier a fait sa déposition ce matin; je vous en avertis pour que, si l'on vous le raconte, vous sachiez que cela est *sûr*[1]. Si Victor avait pu sortir, il vous en aurait averti.

intérêts de parti, et auquel ils n'espèrent pas faire partager les délicatesses de leur conscience, ni les complications de leur pensée. Ce fut le spectacle que donnèrent en 1820, dans les débats politiques que je rappelle, quatre hommes naguère amis et faits pour l'être, d'un côté M. Royer-Collard, M. Camille Jordan et le duc de Broglie, de l'autre M. de Serre. » (*Le duc de Broglie*, p. 113.)

[1] « Le 3 juin, le gouvernement avait cru devoir prendre des précautions extraordinaires..... Ces dispositions étaient d'autant plus opportunes que, depuis la veille, les éléments de trouble s'étaient accrus..... Sur l'ordre du commissaire de police, la gendarmerie fit évacuer la place Louis XV, on ferma les Tuileries, et la tranquillité parut rétablie. Cependant les perturbateurs, en s'écoulant par les quais et la rue de Rivoli, continuaient à faire entendre le cri de *Vive la Charte!* Des groupes commençaient à se reformer dans la rue de Rivoli, où la force armée les dispersa encore, et au Carrousel, que parcouraient des patrouilles de la garde. » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 561 et 562.)

813. — Le duc Decazes à M. de Serre.

La Grave[1], ce 3 juin 1820.

Je vous admire et vous plains de toute mon âme, mon cher ami, comme je vous aime. Vous m'avez fait frémir, à la tribune, et je viens de vous lire presque sans respirer[2]. J'attendrai de vos nouvelles avec bien de l'impatience : je tremble que vous n'ayez écouté votre courage plus que vos forces, et que vous ne payiez cher ce tribut de dévouement et de fidélité.

J'espérais vous embrasser dans quelques jours, et je ne sais plus maintenant si j'aurai ce plaisir; car, à moins que vous ne pensiez tout autrement que moi, je ne quitterai pas ma retraite, si l'amendement de Camille est adopté ou si la loi est rejetée, ce qui est la même chose, ou ce qui est pis; en effet, dans la position du ministère, je préférerais un simple rejet à un amendement pareil, si évidemment insuffisant. Je déplore bien que mon beau-père, après avoir adhéré, quoique avec regret, il est vrai,

[1] Arrondissement de Libourne (Gironde).

[2] M. de Serre, qui assistait aux séances de la Chambre depuis le 18 mai, prit la parole le 27 pour répondre à M. de Lafayette. — Voyez les *Discours*, t. II, p. 111-115.

Le 30, il combattit un amendement de M. Camille Jordan, lequel amendement fut rejeté le 1er juin, par 133 voix contre 123. — *Ibid.*, p. 115-142.

mais enfin adhéré à votre projet, soutienne, avec cette chaleur, quelque chose de si peu efficace; et cela me fait encore plus regretter la funeste nécessité imposée, à ce qu'il paraît, à vos collègues, par les circonstances et par les hommes ensemble, d'abandonner le premier projet, et celle où j'ai été de m'éloigner du champ de bataille où, présent, j'aurais certainement empêché ce que je n'ai pu éviter, absent. Certes, je n'aurais pas hésité entre le projet de Delaunay, qui ne peut passer cependant, j'en suis convaincu, et celui de Camille. Rappelez-vous que nos anciens amis nous proposaient ce dernier, mais avec la diminution des centimes facultatifs, c'est-à-dire une diminution de plus d'un tiers d'électeurs par la queue. Si les circonstances ont marché, ils n'ont pas fait beaucoup de chemin, du moins en avant. Il faut en excepter Royer, qui probablement appuie aujourd'hui la proposition de Camille (je dis proposition, car il est impossible de soutenir de bonne foi que ce soit un amendement), et qui, l'an dernier, sur la proposition Barthélemy, se hâta tant de s'élever d'avance, à la tribune, contre la dislocation des colléges, qu'il savait être dans ma pensée, et qu'il voulut, par ce motif, combattre d'avance.

Combien je déplore, mon ami, que nous nous soyons rapprochés si tard! je me le reproche d'autant plus qu'il ne nous a fallu que nous expliquer pour nous entendre.

Vous avez dû recevoir, il y a quelques semaines, des ouvertures pareilles à celles qui m'ont été adres-

sées : vous y avez répondu en revenant, comme je l'ai fait en ne revenant pas.

Barante me paraît beaucoup mieux que nos députés[1]; du reste, si j'en juge par sa correspondance, on est injuste envers lui, et il juge, beaucoup mieux que les autres, la position et les difficultés.

J'attends avec une grande perplexité la décision de la Chambre. Vous savez mon opinion sur les deux degrés; mais enfin, on peut calculer jusqu'où peuvent aller les conséquences de ce système, et il est impossible de mesurer la profondeur *du labyrinthe*, de l'abîme où le rejet de toute loi modifiant celle du 5 février peut nous entraîner. Vous ne vous tiendriez pas pour battu, j'espère, mais que feriez-vous? M. de Tournon[2], qui m'a fait l'honneur de me faire visite hier, en passant au bout de mon avenue pour se rendre à Guitres présider un Conseil de

[1] MM. Royer-Collard et Camille Jordan.

[2] Philippe-Camille-Marcellin-Casimir, comte de Tournon-Simiane, d'une ancienne famille du Vivarais, naquit à Apt (Vaucluse) le 23 juin 1778. Auditeur au Conseil d'État en 1806, intendant des margraviats d'Anspach et de Baireuth un peu plus tard, il tomba entre les mains des Autrichiens, qui ne le relâchèrent qu'après l'armistice de Znaïm. Il fut préfet de Rome de 1810 à 1814 et y laissa la réputation d'un excellent administrateur. Le 12 juillet 1815 il devint préfet de la Gironde et le 9 janvier 1822 préfet du Rhône. Il quitta ces fonctions le 8 janvier 1823, et fut élevé à la dignité de pair le 22 décembre suivant. Il mourut au château de Genelard (Saône-et-Loire) le 18 juin 1833. Il avait publié en 1831 des *Études statistiques sur Rome et les États romains*. — Voyez l'Éloge du comte de Tournon, par le marquis de Mortemart, lu par le baron Mounier à la Chambre des pairs le 14 février 1834.

recrutement, me témoignait la crainte que vous ne vous déterminiez à des coups d'État, et il déclarait, dans ce cas, tout perdu, et la guerre civile, à la façon d'Espagne, inévitable et imminente. De trois légions qui sont ou ont été à Bordeaux, il n'y en a aucune de bonne, m'a-t-il dit. Il l'a mandé à Mounier. Sans craindre que vous vous croyiez réduit à de si affreuses calamités, je me suis promis cependant de vous dire ses craintes[1].

L'examen des listes m'a convaincu que la droite, je veux dire la couleur de Marcellus, aurait la majorité au collége supérieur ici, tandis qu'à la Rochelle ce sera la couleur d'Admyrauld[2], à Angoulême celle d'Albert, à Périgueux celle de la dernière députation, excepté peut-être Maine de Biran[3], qui paraît avoir peu de chances.

[1] « Au milieu de ce grand trouble, remarque M. Guizot, ce fut le mérite du cabinet de 1820 de maintenir la liberté des délibérations législatives, en réprimant les mouvements populaires, et de jouer en même temps son rôle, dans ces orageuses délibérations, avec persévérance et mesure. » (*Mémoires*, t. Ier, p. 227.)

[2] Julien-Louis Admyrauld, négociant, représenta le département de la Charente-Inférieure au Corps législatif, à la Chambre des Cent-Jours, et à celle de 1815 et années suivantes : il siégeait au centre gauche. Il donna sa démission en 1821 pour motif de santé.

[3] François-Pierre-Gauthier Maine de Biran, dont le père était médecin, naquit à Bergerac le 29 novembre 1766. Garde du corps en 1784, il se trouvait à Versailles pendant les journées des 5 et 6 octobre 1789. Il passa l'époque de la Terreur dans sa terre de Gratteloup, se livrant à l'étude de la philosophie. En avril 1797, il fut député au Conseil des Cinq-Cents par les électeurs de la Dordogne, et se montra royaliste ; en septembre (18 fructidor), son

Le courrier me presse, et je ne veux pas le laisser partir sans vous redire ma tendre amitié.

DECAZES.

---

814. — M. Jacquinot-Pampelune à M. de Serre.

Paris, le 5 juin 1820.

Monseigneur,

M. le comte Portalis m'ayant fait connaître hier que l'intention de Votre Grandeur était que je lui envoyasse aujourd'hui un rapport sur l'état des informations auxquelles ont donné lieu les événements qui se sont passés à Paris les 2 et 3 juin présent mois, je vais avoir l'honneur de satisfaire à cet ordre.

Instruit le 2 juin au soir de ce qui s'était passé au moment où M. de Chauvelin, membre de la Chambre des députés, était sorti de la séance de cette Chambre, et sachant que les commissaires de police Lesage et Monestier avaient été présents à

élection fut annulée. Sous-préfet de Bergerac en 1809, il devint, en 1812, membre du Corps législatif; il suivit la même ligne que M. Lainé, et fit partie, en décembre 1813, de la célèbre commission. Sous la Restauration, il fut député et siégea au centre droit. Depuis 1816, il fut conseiller d'État. Il mourut à Paris le 16 juillet 1824. « A côté de ces deux éminents professeurs [MM. Laromiguière et Royer-Collard], j'eus l'avantage, dit M. Cousin, de trouver un homme sans égal en France, par le talent de l'observation intérieure, la finesse et la profondeur du sens psychologique : je veux parler de M. de Biran..... M. de Biran est le premier métaphysicien français de mon temps. » (*Fragments philosophiques*, t. IV, p. 71 et 326, quatrième édition.)

cet événement, je leur ai écrit sur-le-champ de m'adresser le procès-verbal qu'ils avaient dû dresser conformément à la loi.

Le lendemain 3 juin, M. le préfet de police[1] m'a effectivement remis le procès-verbal que ces officiers de police judiciaire avaient dressé et qu'ils lui avaient transmis.

Ce procès-verbal porte en substance :

Que, vers l'heure où finissent les séances de la Chambre, les deux commissaires de police ont vu des groupes qui paraissaient s'occuper avec chaleur de la délibération, et que dans ces groupes se trouvaient plusieurs jeunes gens qui paraissaient appartenir à l'École de droit et à l'École de médecine;

Que, parmi les personnes plus âgées qui semblaient prendre part à la vive discussion politique dont les groupes étaient occupés, ont été remarqués le colonel Dufay[2] et le sieur Saint-Simon[3];

[1] M. Anglès.

[2] Guillaume-Michel-Étienne Barbier-Dufay était fils d'un contrôleur de la maison de Mme la comtesse de Provence. Entré de bonne heure dans les gardes du corps, il passa comme sous-lieutenant dans le régiment de Dauphin-Dragons, puis comme capitaine dans la légion de M. de Lafayette : il reçut sa première blessure le 10 août en défendant Louis XVI. Il n'émigra point. Après avoir fait les guerres d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne, de Russie, et de France, il parvint au grade de colonel. Sous la Restauration, il se signala par une haine opiniâtre contre le Roi et les royalistes..... Il mourut à Pantin le 1er janvier 1834. Il était officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis.— Voyez la *Biographie nouvelle des contemporains*, par MM. Arnault, Jay, etc., t. VI, p. 127. Paris, 1822.

[3] Claude-Henri, comte de Saint-Simon, né à Paris le 17 octobre 1760, appartenait à la famille du célèbre auteur des *Mémoires*,

Qu'au moment où la délibération de la Chambre fut terminée, des cris de *Vive la Charte!* se firent d'abord entendre et partaient des groupes; que peu de moments après on entendit : *Vive Chauvelin! Vive la Charte!* qu'on a cru aussi entendre, sans être bien certain, un seul cri de *Vive l'Empereur!*

Mais que tous ces cris furent bientôt couverts et presque étouffés par celui de *Vive le Roi!* qu'ensuite le tumulte s'accrut, surtout au moment où M. de Chauvelin, porté ou aidé par quelques personnes, sortit de la salle des Pas-Perdus et traversa la cour pour gagner sa voiture;

Qu'alors il n'y eut plus que confusion, tel qui criait *Vive Chauvelin!* se trouvant arrêté par d'autres qui voulaient le forcer à crier *Vive le Roi!* et qui le criaient eux-mêmes;

Qu'au moment où M. de Chauvelin fut monté dans sa voiture, il y eut un redoublement de cris de *Vive Chauvelin!* d'un côté et de *Vive le Roi!*

mais non à la même branche. Entré au service à l'âge de dix-huit ans, il fit les campagnes d'Amérique et obtint la médaille de Cincinnatus, la croix de Saint-Louis et le grade de colonel. Pendant la Révolution, il acheta les biens nationaux de tout un département, celui de l'Orne. Frustré de ses bénéfices (du moins il l'a prétendu) par un associé, le comte de Redern, ancien ministre de Saxe en Espagne, puis de Prusse en Angleterre, il conçut le projet de réorganiser l'ordre social, de réformer le genre humain; il publia des livres et finit par être entouré de disciples, dont plusieurs ont marqué dans les sciences, les arts ou l'industrie. Il mourut à Paris le 18 mai 1825. — Voyez *Saint-Simon, sa vie et ses travaux*, par G. Hubbard. Paris, 1857. Consultez aussi la *Nouvelle biographie générale* (Didot), t. XLIII, p. 117.

de l'autre ; que la voiture s'éloigna doucement, parce que le pont Louis XVI était obstrué, que même elle s'arrêta quelques instants, et que pendant ce temps on vit des cannes levées ; qu'enfin ceux qui criaient *Vive Chauvelin !* avaient aussi crié *Vive la Charte !*

Que la troupe, étant arrivée, a fait diviser les groupes et qu'un instant avant que cette scène se terminât, ces groupes, en se divisant, avaient crié *Vive le Roi !* à la sortie de plusieurs députés, entre lesquels on a remarqué M. de Corcelles. Il est à remarquer que probablement le champ était resté libre à ceux qui proféraient ce cri, attendu que les autres reconduisaient M. de Chauvelin chez lui.

Voilà, monseigneur, ce qui résulte de ce procès-verbal. Je ne vous ai point entretenu des scènes qui avaient eu lieu la veille et l'avant-veille, lors de la sortie de M. de Chauvelin, ces scènes, dont les détails pourront être donnés par M. le préfet de police, n'ayant donné lieu à aucune poursuite de la part de l'autorité judiciaire.

Avant-hier matin, 3 juin, après avoir pris connaissance du procès-verbal ci-dessus, je donnai commission et délégation à deux de mes substituts, MM. de Barneville et Champanhet, à l'effet de se transporter au domicile de M. de Chauvelin et d'y recevoir sa déclaration sur ce qui s'était passé la veille ; je leur remis en même temps une lettre que j'adressais à ce député, et dans laquelle je lui marquais que, ayant considéré une déclaration de lui sur ce qui s'était passé comme le meilleur moyen de

faire connaître la vérité à la justice, je l'invitais à dicter cette déclaration à mes substituts.

M. de Chauvelin fit en effet le 3 juin, à une heure de l'après-midi, une déclaration portant en substance que lui Chauvelin ne voyait dans l'analyse qui lui avait été donnée du procès-verbal dressé par les commissaires de police rien qu'il eût été à portée de remarquer, ni sur quoi il eût des renseignements à donner. Interpellé de déclarer si l'on s'était opposé avec violence ou autrement à sa sortie et s'il pouvait donner quelques lumières à la justice, il a répondu que, *d'après la connaissance qu'il avait reçue des faits portés au procès-verbal, il n'avait rien à ajouter.*

Tel est, monseigneur, l'état de la procédure commencée relativement aux événements peu graves de la journée du 2 juin ; cette procédure va au surplus être continuée par un juge d'instruction, et je requerrai l'audition de tous les témoins qui pourront m'être indiqués comme devant déposer de tous les détails de la scène tumultueuse dont il s'agit.

Les événements du 3 juin ont été plus sérieux; vous les connaissez, monseigneur, et ce n'est point à moi à vous informer des dispositions qui ont été prises par l'autorité administrative pour prévenir le désordre auquel on s'attendait. Je vais me borner à vous entretenir : 1° de l'instruction commencée à l'égard des désordres qui ont eu lieu au devant de la Chambre des députés, à l'issue de la séance de cette Chambre; 2° de ce qui est relatif à la mort du sieur Lallemand, jeune élève en droit, qui a été tué

d'un coup de fusil tiré par un garde royal, le même jour, 3 juin, à six heures du soir, sur la place du Carrousel.

Les procès-verbaux qui m'ont été transmis sur ce qui s'est passé à l'issue de la séance et au devant du palais de la Chambre des députés sont relatifs à treize individus qui ont été arrêtés par ordre des commissaires de police, soit parce qu'ils avaient fait entendre des cris ou des propos ayant pour but de provoquer à la résistance, soit parce qu'ils avaient refusé de se retirer ou résisté à la force armée qui voulait les obliger à se retirer:

Ces treize individus ont été mis ce matin à ma disposition. J'ai requis immédiatement leur interrogatoire; dans le même jour, 4 courant, par conséquent dans les vingt-quatre heures de leur arrestation, ils ont été interrogés par un juge d'instruction, lequel en a mis en liberté quelques-uns à la charge par eux de se représenter, et a décerné contre les autres des mandats de dépôt. Tout est donc en règle à cet égard; l'instruction se continue; les faits qu'elle présente ne sont pas graves et ne donneront lieu qu'à l'application de peines correctionnelles ou de police municipale contre un petit nombre des inculpés. Les autres seront probablement mis en liberté.

A l'égard de Nicolas Lallemand [1], d'après la déclaration que ce malheureux jeune homme aurait dictée au commissaire de police Palluy avant d'expirer,

[1] Il était fils d'un marchand grènetier.

il serait allé prendre à cinq heures le sieur Petit, étudiant en droit et son ami, pour aller se promener du côté des Tuileries. Arrivés à la place Louis XV, ils auraient rencontré des groupes nombreux de personnes qui criaient *Vive le Roi! Vive la Charte!* et se seraient réunis à plusieurs jeunes gens de leur connaissance qui se seraient trouvés dans ces groupes, et tous, n'ayant pu entrer au palais des Tuileries dont la grille avait été fermée, se seraient dirigés le long de la rue de Rivoli.

Arrivés près de la rue de l'Échelle et sur le point de se séparer, ils se seraient décidés à aller plus loin et à gagner la place du Carrousel. Parvenus près de l'hôtel de Nantes, ils auraient entendu de nouveau, près du groupe qu'ils venaient de quitter, des cris de *Vive le Roi! Vive la Charte!* et, au moment où ils se séparaient pour retourner chacun chez lui, un soldat d'une patrouille qui passait aurait tiré le coup de fusil dont Lallemand a été blessé mortellement.

Ce récit paraît s'accorder sur les points principaux avec ceux de quelques-uns des témoins entendus par le commissaire de police et qui sont : le sieur Petit, dont j'ai parlé ci-dessus; le sieur Isidore Rouen, jeune avocat, aussi ami de Lallemand; le sieur Ozat, aussi avocat, et le sieur Triozon, étudiant en droit, tous amis du sieur Lallemand. Ces trois derniers faisaient partie des groupes du pont Louis XVI et avaient été rencontrés à la place Louis XV par Lallemand et Petit; ils déclarent positivement avoir crié *Vive le Roi!* et *Vive la*

Charte! et n'avoir pas proféré d'autre cri. Triozon dépose d'une circonstance qui paraît certaine : c'est que Lallemand avait été saisi par un soldat de la patrouille, qu'il était parvenu à s'échapper, et que c'est à ce moment que le coup de fusil a été tiré par ce soldat. Et cette version est confirmée par l'état de la blessure, dont la direction est celle d'une balle entrée par le dos et ressortie par le ventre.

Un sieur Tendron, autre témoin, déclare que la patrouille de la garde royale, composée de sept hommes commandés par un caporal, s'était approchée du rassemblement ; qu'elle lui avait paru employer la voie de la douceur et de la persuasion pour engager les individus qui le composaient à se dissiper; que ces instances avaient été inutiles; qu'il avait vu les fusils agités et les cannes levées sur les militaires et entendu au même moment un redoublement de cris que le témoin a distingué être ceux de *Vive la Charte!* et dans lesquels il a cru même entendre celui de *Vive l'Empereur!* qu'alors aussi il vit au milieu de la foule un soldat dont le fusil paraissait arrêté et qui avait l'air de lutter pour le dégager ; que l'un d'eux repoussa même un individu qui revenait sur lui ; qu'alors il vit la patrouille se réunir et mettre en joue, qu'un coup de fusil fut tiré et qu'il vit tomber un jeune homme qui se releva bientôt après et s'enfuit pour retomber ensuite.

J'ai rapporté avec quelque détail cette déposition, parce qu'elle n'est celle ni de l'un des jeunes gens formant les groupes, ni de l'un des militaires.

Du reste, les quatre témoins, amis du défunt, déposent que le militaire, après avoir tiré son coup de fusil, a rechargé son arme *en riant*, que des personnes qui étaient présentes félicitèrent le grenadier qui avait fait le coup, que ces personnes paraissaient être des militaires vêtus en bourgeois, et qu'enfin un homme portant un uniforme d'officier sans numéro de régiment aurait dit : *Si j'avais été aujourd'hui commandant de Paris, il n'en serait resté guère.*

Les militaires composant la patrouille déposent d'une manière absolument opposée.

Le nommé Charles Imbert, soldat âgé de vingt-six ans, qui a tiré le coup de fusil, déclare que le rassemblement était d'environ deux cents personnes ; que la patrouille les a invitées à se retirer, ce qu'elles ont fait sur-le-champ ; qu'un peu plus loin et près de l'hôtel de Nantes quatre jeunes gens se tenant sous le bras criaient *Vive l'Empereur !* que le caporal et les hommes de la patrouille les avaient invités à se taire, mais que, les mêmes cris ayant continué, lui Imbert et son camarade *en avaient arrêté chacun un;* que celui qu'il tenait, s'étant débarrassé en lui donnant un coup de coude dans l'estomac, l'avait fait reculer de trois ou quatre pas et avait pris la fuite ; que lui Imbert avait fait quelques pas pour le poursuivre ; qu'alors, le jeune homme s'étant retourné et ayant crié de nouveau *Vive l'Empereur !* il lui avait tiré un coup de fusil qui l'avait renversé. Ce soldat reconnaît qu'il n'avait pas reçu l'ordre exprès de faire feu.

Les déclarations du nommé Fleury, caporal, celles des cinq autres soldats de la patrouille varient sur plusieurs faits accessoires, mais sont d'accord sur ce point que Lallemand, après avoir été arrêté, se serait débarrassé en donnant un coup de coude au soldat Imbert, et aurait crié en fuyant *Vive l'Empereur!* avant de recevoir le coup de fusil.

Le caporal assure que dans le rassemblement d'environ deux cents hommes, dont Lallemand et ses amis faisaient partie, on criait *Vive le Roi! Vive la nation! Vive la Charte! A bas les Suisses!* et enfin *Vive l'Empereur!* Cette déclaration est confirmée par le nommé Diot, l'un des soldats de la patrouille.

Je ne dois pas laisser ignorer à Votre Grandeur que le nommé Delthet, l'un des soldats de la patrouille, dépose qu'un instant après le coup des officiers étant arrivés dirent : *C'est bien, grenadiers, criez avec moi Vive le Roi!* et que les soldats ont répondu à ce cri.

J'ai cru devoir, monseigneur, vous donner ces détails sur les résultats de l'information commencée, afin que vous puissiez apprécier vous-même quel est le caractère et quelles seront les suites probables de cette information. Votre Grandeur décidera aussi s'il convient que la justice ordinaire la continue, tandis qu'il est prouvé aujourd'hui que l'auteur de la mort du jeune Lallemand est un soldat en activité de service, et ayant même agi dans son service : ce soldat étant évidemment justiciable des tribunaux militaires, je ne puis que requérir le

renvoi de la procédure commencée à M. le général commandant la première division militaire. Il serait possible cependant, avant d'opérer ce renvoi, d'entendre encore quelques témoins *de visu* qui n'auraient pas fait partie des groupes, et qui mériteraient d'autant plus de confiance. D'après les premières informations que j'ai prises, il ne sera pas impossible d'en découvrir.

Tel est l'état actuel de l'information. Ce matin, pour achever de constater le corps du délit, un procès-verbal d'ouverture du cadavre déterminera la direction de la blessure et les effets de la balle. Les pièces de conviction seront aussi déposées au greffe.

Pour remplir, monseigneur, les intentions de Votre Grandeur, j'avais hier soir pris des mesures pour que tous les militaires composant la patrouille fussent entendus par M. Gossin, mon substitut. Ce magistrat s'est transporté à la caserne du Mont-Blanc à neuf heures du soir et au moment où le commissaire de police Palluy venait d'en sortir et de terminer son enquête.

M. Gossin n'en a pas moins jugé nécessaire d'exécuter lui-même vos ordres; et, en effet, il a entendu le soldat Imbert, le caporal Fleury et les autres soldats de la patrouille. Il a recueilli séparément leurs déclarations et en a dressé procès-verbal.

Ce procès-verbal, fait avec autant de soin que de sagesse, présente les plus minutieux détails. Il est en tous points conforme à celui qu'avait dressé le commissaire de police. Tous les militaires entendus se sont accordés à déclarer que les cris de *Vive l'Em-*

pereur! avaient été proférés, sinon par les quatre jeunes gens, Lallemand, Rouen, Ozat et Triozon, au moins par deux d'entre eux, et que Lallemand était l'un de ces deux individus; que, saisi une première fois, il s'était débarrassé du soldat Imbert en le repoussant d'un coup de coude et qu'il avait proféré le cri de *Vive l'Empereur!* en s'enfuyant et immédiatement avant de recevoir le coup de fusil.

Je dois ajouter que M. Gossin, qui sort de chez moi et qui n'avait pu se défendre (lorsqu'il s'est rendu à la caserne) de quelque prévention contre l'assertion des militaires, m'a déclaré que, après les avoir entendus, il n'avait plus de doute sur leur bonne foi.

Votre Grandeur remarquera sans doute que, s'il était vrai que le cri de *Vive l'Emperear!* ait été proféré à plusieurs reprises par les quatre jeunes gens, ou plutôt par deux d'entre eux, on ne devrait pas s'étonner de ce que tous les quatre se fussent accordés à déclarer n'avoir crié que *Vive la Charte!* ou même *Vive le Roi! Vive la Charte!* Au surplus, les informations ultérieures qui pourront être prises ne manqueront pas d'éclairer la justice sur le dissentiment qui s'élève sur ce point important entre la déclaration de ces jeunes gens et celle des militaires.

Je prie Votre Grandeur d'agréer l'hommage du profond respect avec lequel je suis, monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le procureur du Roi à Paris,

JACQUINOT-PAMPELUNE.

---

815. — Le duc de Richelieu à M. de Serre.

Lundi [5 juin (?) 1820].

Monsieur le garde des Sceaux aurait-il la bonté de me communiquer une note que M. Pasquier doit lui avoir transmise hier, et qui contient des propositions assez étranges de la part de quelques personnes du côté gauche? Je lui en serais très-obligé.

Je le prie de recevoir mes compliments les plus empressés.

R.

---

816. — M. *[1] à M. de Serre.**

[5 (?) juin 1820.]

Je ne crois pas qu'il soit dans l'ordre des choses possibles qu'avec des séances comme celles-ci la capitale ne soit pas en combustion avant trois jours.

On excite publiquement et impunément à la ré-

[1] L original de cette lettre ne porte pas de signature et l'écriture nous en est inconnue.

volte, on allume la haine du peuple contre les militaires, seuls garants actuels de l'ordre public.

Dissoudre ou au moins proroger, c'est le seul moyen de rétablir le calme.

Pardonnez-moi cet avertissement; mais, si nous continuons à avoir des séances semblables, je ne vois plus de moyen de salut[1].

---

817. — Le baron d'Eckstein à M. de Serre.

[5 (?) juin 1820.]

L'ardent désir que j'ai de me dévouer à vos intérêts me met la plume à la main.

[1] Au début de la séance, M. Camille Jordan avait réclamé la parole sur le procès-verbal. Il s'était plaint des injures et des voies de fait qui avaient accueilli plusieurs de ses collègues au sortir de la Chambre dans les journées du 2 et du 3; il avait demandé que toute délibération sur la loi électorale fût suspendue jusqu'à ce que le ministère eût donné des garanties suffisantes de la liberté de l'Assemblée et du rétablissement de l'ordre public. M. Manuel, le général Foy, M. Benjamin Constant, le général Demarçay vinrent, l'un après l'autre, accuser les ministres de fomenter les désordres. M. de Serre, malgré son état de souffrance, prit deux fois la parole. Les débats se prolongèrent jusqu'à six heures passées. Enfin la clôture de la discussion et la rédaction du procès-verbal furent successivement mises aux voix et adoptées par la droite et les deux centres. — Voyez les *Discours*, t. II, p. 144-156. Consultez aussi l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 567-575.

J'ai parcouru la ville dans tous les sens et jusqu'au sein des faubourgs, depuis le premier moment des troubles et spécialement depuis hier.

La moindre concession rejetée *ostensiblement* par le côté gauche et accueillie *secrètement* par ses affidés serait le signal de violences pour arracher *de plus grandes concessions.*

Ils veulent tout ou rien : tout, c'est-à-dire le renversement de la dynastie. Ils ne veulent d'aucun terme moyen[1].

[1] « L'idée d'un coup de main populaire s'était déjà offerte à bon nombre d'esprits. Elle prit alors plus de consistance. Il n'était question de rien moins que de se porter aux Tuileries pour forcer la main au Roi, et, si les uns ne pensaient qu'à obtenir le retrait du projet de loi électorale, d'autres bien certainement rêvaient une révolution. Beaucoup de militaires, les généraux Pajol, Solignac, Berton, Fressinet, les colonels Fabvier, de Bricqueville, de Grouchy, Duchamp, Barbier-Dufay, Fabreguette, Simon Lorière, Duvergier paraissaient disposés à se mettre en avant..... Quelques vieux jacobins relevaient aussi la tête : Félix le Pelletier, sous un déguisement, allait, avec le général Fressinet, visiter le faubourg Saint-Antoine pour s'assurer du parti qu'on pourrait en tirer..... Le comité directeur, où siégeaient sept députés, ne prenait pas une part directe à ces préparatifs d'insurrection, mais il ne les ignorait pas, et il se tenait en mesure de profiter de l'événement. La vieille ardeur révolutionnaire de M. de Lafayette s'était réveillée..... Le gouvernement ne négligea rien de ce qui était en son pouvoir pour repousser l'attaque, et, s'il était possible, pour la prévenir.... On déploya un grand appareil militaire autant pour décourager les malveillants que pour être en état de leur résister. Le maréchal Macdonald fut appelé au commandement de toute la force armée de Paris et établit son quartier général aux Tuileries. Tous les postes furent doublés, toute la gendarmerie mise sur pied. Le 5 juin, dans la matinée, des réserves nombreuses étaient réunies sur l'esplanade des Invalides et aux Champs-Élysées. Les régiments d'infan-

Les royalistes sont des exagérés, des fous, autant qu'on le voudra, je ne le conteste pas; mais, si vous les *matez* maintenant, aucune force morale *active* ne sera plus à votre disposition.

Le centre proprement dit n'étant pas constitué en force publique, n'offre, à lui seul, aucun élément de puissance politique; sa force est dans l'*inertie*. Ce n'est qu'en le constituant qu'on pourra faire de lui un pouvoir respectable: mais ce n'est pas là l'affaire de vingt-quatre heures.

Un bruit sourd parcourt la ville : le gouvernement *cède*, et M. Courvoisier a été chargé de porter à la Chambre les termes de concession.

Si cela avait réellement lieu, le gouvernement ne s'appuierait plus sur aucune force active.

J'aurais mille choses à dire là-dessus, mais je ne rapporte (en hâte) que ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu. Quelle que soit votre détermination, mon plus ardent désir est de vivre et de mourir pour vous.

terie de la garde se tenaient prêts à marcher au premier signal..... Des milliers d'étudiants, armés de grosses cannes, se rassemblèrent sur la place Louis XV, où leurs rangs se grossirent d'une multitude d'agitateurs et de quelques officiers à demi-solde..... La gendarmerie à pied essaya vainement de disperser les rassemblements; ils se reformaient derrière elle. On les fit alors charger par la gendarmerie à cheval et par un escadron des dragons de la garde qui les refoulèrent hors de la place et en poussèrent au loin, dans les directions les plus diverses, les tronçons séparés.....» (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 563-578.)

Nous avons trouvé, dans les papiers de M. de Serre, un Précis des dispositions prises par le commandant de la 1re division militaire pour la journée du 5 juin. — Voyez l'Appendice nº XVI.

M. X. a écrit à Rouen, et la gauche espère qu'il y aura là des scènes.

Je vous signale un colonel Dufay comme agitant les groupes, et puis un avocat de Grenoble, nommé Rey.

Des hommes armés de poignards se montrent en quelques endroits, et disent *venir du Midi* pour dépêcher les députés de l'extrême gauche. S'ils en venaient, ils ne le diraient pas.

Le plus zélé, sincère et inaltérable de vos serviteurs,

Baron D'ECKSTEIN.

On dit que vous avez parlé aujourd'hui de la manière la plus noble, la plus généreuse, la plus solennelle : vous ne vous démentirez jamais.

---

818. — Le duc de Richelieu à M. de Serre.

Lundi [5 juin 1820].

Veuillez bien, monsieur le garde des Sceaux, ne pas oublier d'engager MM. Bellart et Jacquinot à venir chez vous demain, vers midi, pour parler de l'affaire de Lallemand. J'ai engagé MM. Lainé et de Villèle à s'y trouver.

Mille compliments et amitiés.

R.

---

649. — M. de Serre à MM. Corbière et de Villèle.

[6 (?) juin 1820.][1]

M. Lainé a dû vous prévenir sur cette proposition, que je ne supposais cependant pas que l'opposition fît jamais.

Samedi et depuis j'aurais voulu en conférer avec vous. Toutes ces convulsions intérieures et extérieures ont absorbé le ministère.

Il faut absolument remettre à demain et d'ici là nous entendre.

Voyez si et avec qui vous voudriez une conférence.

[1] Le 6 juin, la séance de la Chambre commença comme la précédente. M. de Serre repoussa les attaques de M. Benjamin Constant, et, malgré les efforts de M. Manuel, la discussion sur la loi électorale fut reprise. Cependant l'agitation populaire était loin de se calmer : il fallut employer la gendarmerie à cheval et les dragons de la garde pour déblayer la place Louis XV et la rue de Rivoli. — Voyez les *Discours*, t. II, p. 156-164, et l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 578-587.

820. — M. de Villèle à M. de Serre.

[6 (?) juin 1820.]

Nous serons, Corbière et moi, chez M. de Serre ce soir à dix heures.

---

821. — M. Courvoisier à M. de Serre.

Paris, le 7 juin 1820.

Monseigneur,

Dînant hier chez M. le maréchal Moncey[1], je n'ai trouvé le billet que Votre Grandeur m'a fait l'hon-

[1] Bon-Adrien Jannot de Moncey, né au hameau de Moncey (Franche-Comté) le 1er août 1754, était le second fils d'un avocat au Parlement de Besançon. Capitaine au moment de la Révolution, il fut nommé général en chef de l'armée des Pyrénées-Occidentales en 1794. Il devint maréchal d'Empire en 1804 et duc de Conegliano en 1808. En 1814, il joignit ses efforts à ceux des maréchaux Marmont et Mortier pour défendre Paris. Louis XVIII lui conserva les fonctions de premier inspecteur général de la gendarmerie; il le nomma chevalier de Saint-Louis, ministre d'État et pair de France; mais le maréchal, ayant accepté la pairie au retour de Napoléon, fut exclu de la Chambre haute après les Cent-Jours. Cette même année (1815), il refusa de présider le Conseil de guerre qui devait juger le maréchal Ney, fut destitué de ses fonctions et en-

neur de m'écrire qu'à onze heures du soir, en rentrant chez moi. Je prie Votre Grandeur de me faire savoir à quelle heure je puis me présenter chez elle dans la matinée.

Je suis avec un profond respect, monseigneur,

De Votre Grandeur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

COURVOISIER.

---

822. — M. Laisné de Villevêque[1] à M. de Serre.

Paris, 7 juin 1820.

Monseigneur,

Je m'empresse d'informer Votre Excellence que nous nous sommes réunis hier chez M. Laffitte.

fermé quelque temps au fort de Ham. En 1816, il recouvra le traitement de maréchal et, en 1819, la dignité de pair. Il reçut, en 1820, le gouvernement de la 9e division militaire (Montpellier) et, en 1823, le commandement du 4e corps de l'armée des Pyrénées. En 1825, au sacre de Charles X, il porta l'épée de connétable. Gouverneur des Invalides en 1833, il mourut à Paris le 30 avril 1842. — Voyez l'*Éloge historique du maréchal Moncey*, par M. L.-J.-G. Chénier. Paris, 1848.

[1] Gabriel-Jacques Laisné de Villevêque, né à Orléans en 1767. Il se destinait à la diplomatie; mais, la Révolution étant survenue, il se décida pour le commerce et l'industrie. Il se cacha sous la Terreur. En 1795, la première pétition qui eut pour objet la mise

Nous n'étions que trente-neuf députés; le mauvais temps en a retenu un certain nombre dans leurs domiciles.

On a agité la question de l'adoption de l'amendement de M. Courvoisier[1], et, malgré la violente opposition de 10 membres, j'ai eu la satisfaction de voir mon opinion partagée par 29, pour y adhérer franchement et loyalement. Je ne puis taire à Votre Excellence et à MM. les ministres du Roi que les débats ont été aussi vifs qu'orageux et que

en liberté de *Madame*, fille de Louis XVI, fut signée de M. Laisné et de l'abbé Casabonne. Conseiller général du Loiret dès 1800, il devint député de ce département en 1817; il passa, en 1818, du centre droit au centre gauche. Il prit souvent la parole et fut membre d'un grand nombre de commissions. Il échoua aux élections de 1824, mais réussit à celles de 1827, et fut nommé questeur en 1828. En 1831, ses infirmités l'obligèrent de renoncer aux affaires publiques. Il mourut à Orléans le 24 janvier 1851. Sa vie a été écrite par M. Vergnaud-Romagnesi; ses discours ont été recueillis.

[1] Voici l'amendement proposé par M. Courvoisier :

« La Chambre des députés est composée de 460 membres, entre lesquels 288 sont nommés par des colléges d'arrondissement et 172 par des colléges de département.

« Les colléges d'arrondissement sont composés de tous les électeurs qui ont leur domicile politique dans l'étendue de l'arrondissement. Les colléges de département sont composés des électeurs les plus imposés.

« Le nombre de ces membres est égal au quart de la totalité des électeurs.

« Les 172 députés dont la nomination appartient aux colléges de département seront nommés d'ici à la session prochaine. Le cinquième des députés qui doit être renouvelé pendant ladite session sera renouvelé par les colléges d'arrondissement.

« Pour les sessions suivantes, les départements qui auront à renouveler leurs députations les nommeront en entier. »

la dissolution de la réunion en a été la suite. Elle a donc été prononcée. Comme 70 membres la composaient, plus de 50 doivent se réunir à la réunion Ternaux. Elle ne sera pas cependant tout à fait accrue de ce renfort, parce que nous étions cinq ou six députés qui fréquentions les deux sociétés. J'ajouterai, monseigneur, que les plus exaltés ne s'étaient point absentés de chez M. Laffitte, et que la presque totalité des absents partagera à coup sûr nos sentiments et notre modération.

Que la sagesse du Roi et le concours de ses ministres sauvent donc un trône et une patrie que nous adorons; nous leur offrons nos cœurs, nos bras, nos vies, nos fortunes. Cette conciliation dissipera l'agitation des provinces et y étouffera toutes les semences de troubles.

Daignez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, monseigneur,

De Votre Excellence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

LAISNÉ DE VILLEVÊQUE.

---

823. — La duchesse de Broglie à M. de Serre.

[7 juin (?) 1820.]

Je recevrai M. le garde des Sceaux, soit à cinq heures, soit à six heures, soit après huit heures, à

son choix ; je serai toujours à ses ordres. J'irai chez lui à cinq heures si cela lui convient mieux et s'il me fait dire un mot.

STAEL DE BROGLIE.

---

824. — Le baron Pasquier à M. de Serre.

[7 (?) juin 1820.]

Mon cher ami,

Je viens de voir ce fou de Camille Jordan, qui sort de chez moi. Ne venait-t-il pas me proposer un moyen indirect de revenir à l'amendement de Courvoisier? Je lui ai bien signifié que jamais nous ne transigerions sur le double vote.

Ensuite il a essayé de me persuader, et ceci est plus sérieux, de consentir un amendement pour ne pas faire entrer tout à la fois, l'année prochaine, les 172 députés de département dans la Chambre, afin que l'influence aristocratique ne puisse point dominer tout d'abord. Je lui ai encore répondu que c'était une condition *sine qua non*, et en effet, sans cela, il y aurait impossibilité et de consentir, et de faire adopter à notre monde.

Peut-être sera-t-il à propos que vous alliez au-devant de cette difficulté auprès de Royer, qui me paraît y avoir aussi donné.

En tout, j'ai bien regret que la discussion n'ait

pas été fermée aujourd'hui[1]; j'ai peur que demain on ne nous jette bien des chats dans les jambes.

Mille amitiés.

PASQUIER.

[1] « Le mercredi 7, à l'ouverture de la séance, MM. Benjamin Constant, Laffitte, Girardin, Demarçay, Martin de Gray vinrent de nouveau dénoncer les actes de violence dont, selon eux, la troupe s'était rendue coupable; et M. Casimir Périer, s'adressant aux ministres, leur demanda s'ils pensaient « qu'on pût jouer « avec des sabres et les plonger inopinément dans le sein des ci- « toyens. »..... Les ministres, un seul excepté, semblaient s'être retirés du débat, et ce fut encore M. de Serre qui releva le gant jeté par MM. Casimir Périer et Laffitte. D'autant plus résolu qu'il se sentait plus isolé, M. de Serre monta à la tribune comme on monte à l'assaut, et dirigea contre la gauche l'attaque la plus vigoureuse qu'elle eût encore essuyée. » (*Histoire du gouvernement parlementaire*, par M. de Hauranne, t. V, p. 558-561.) M. de Serre termina son discours par ces mots : « La situation tout entière doit être présente à vos esprits; tout ce qui la prolonge l'aggrave infiniment, et, dès ce moment, après tout ce que vous avez laissé dire ici, comptez que vous êtes associés à notre responsabilité. La France vous demandera compte comme à nous de ce que, dans l'ordre de vos fonctions, vous aurez fait et de ce que vous n'aurez pas fait pour éteindre la sédition, pour empêcher qu'on ne lui fournisse de nouveaux aliments. Ce qui peut y mettre fin, c'est d'abréger les discussions qui nous occupent depuis vingt-cinq jours, c'est de donner une solution définitive aux grandes questions dont vous êtes saisis. Et je le répète, c'est au nom de la responsabilité qui vous est commune avec nous que je vous adjure de le faire. » Malgré les efforts de M. Benjamin Constant, la clôture de la discussion sur les troubles fut votée au milieu des acclamations de la droite, du centre droit et même de la grande majorité du centre gauche. Puis la Chambre reprit la discussion sur l'amendement de M. Courvoisier. Cet amendement ayant été retiré par son auteur, M. Boin, membre de la fraction la plus modérée du centre gauche, le présenta de nouveau en y joignant la clause du double vote. — Voyez les *Discours*, t. II, p. 165-176.

825. — M. de Serre à M. Royer-Collard.

[8 juin 1820.]

Avant-hier vous aviez la tête bandée. La séance fut si vive que je ne pus vous joindre. Vous n'y étiez point hier. On n'a pu me dire ce que vous avez. Écrivez-le-moi.

Pour mon compte, si ça ne finit, je finirai : je suis abîmé.

Mes tendres hommage à Mme Royer.

Votre ami,

H. DE SERRE.

---

826. — M. de Wendel à M. de Serre.

[8 (?) juin 1820.]

Je vous suivrai ; c'est à regret que je vois augmenter le nombre des députés.

Courvoisier m'a fait dire hier soir que le double vote passerait sans difficulté.

Pour Dieu, mon cher ami, ne vous rapprochez plus des Camille, des Guizot, etc., je vous en conjure ; ces hommes si habiles n'y voient pas. Les élections

dépendent plus encore de la direction du gouvernement que de la loi.

Votre ami,

F. W.

---

827. — M. Royer-Collard à M. de Serre.

Ce jeudi [8 juin 1820].

J'ai, mon cher ami, ce qu'il y a, je crois, de pis au monde : un mal d'oreille que rien encore n'a pu vaincre. Avant-hier je fus obligé de sortir de la séance avant trois heures ; hier j'ai gardé la chambre. Je vais faire effort aujourd'hui pour aller conseiller le double vote. Si je pouvais, je l'appuierais à la tribune d'une ou deux phrases[1]. Qu'on ait le même esprit de l'autre côté, et nous pourrons faire la loi à l'unanimité[2].

Votre ami,

ROYER-COLLARD.

[1] Comparez *la Vie politique de M. Royer-Collard*, par M. de Barante, t. II, p. 61.

[2] Dans la nuit du 7 au 8, le ministère, la droite presque entière, le centre droit et le centre gauche s'étaient entendus, et avaient résolu de soutenir la proposition de M. Boin. — Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 596.

---

828. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

[8 juin 1820.]

L'autorité du Roi triomphe, chose immense. Cette journée-ci doit nous perdre ou nous sauver.

Beaucoup de bons esprits craignent le doublement de la Chambre. En cas de succès, responsabilité terrible; mais le succès me paraît impossible. Voici, ce me semble, la détermination à prendre : déclarer que le gouvernement ne se séparera pas de sa majorité; mais cette majorité veut la paix et consent à revenir à des propositions précédemment faites par le gouvernement et qu'elle n'a pas repoussées.

Veut-on l'amendement de Courvoisier avec le cinquième, le double vote et les 500 francs pour les éligibles d'arrondissement? Que cette proposition soit mise aux voix, sans la diviser. La Chambre prononcera.

Si la majorité actuelle est notablement accrue pour l'adoption, les ministres, d'après les ordres déjà donnés par le Roi, consentiront.

Sinon exposition de l'état actuel de Paris et de la France; la loi actuelle *sans désemparer*. Il n'y a plus de délai possible[1].

[1] Voyez les *Discours* de M. de Serre, t. II, p. 176-178.

829. — M. de Wendel à M. de Serre.

[9 juin 1820.]

Je crois les esprits bien disposés ; la droite votera ce que vous voudrez ; je viens de voir Marcellus, Salaberry, Chabrillan[1], Beaurepaire[2] ; vous savez

[1] Hippolyte-César-Guigues de Moreton, cinquième marquis de Chabrillan, né à Paris le 6 novembre 1767, était fils de Joseph-Dominique de Chabrillan et d'Innocente-Aglaé du Plessis-Richelieu d'Aiguillon. Il épousa en 1784 Antoinette-Françoise-Marie de Caumont la Force. Après avoir servi dans les chevau-légers, il fut nommé, en 1786, capitaine aux carabiniers de *Monsieur*. Il était aussi premier écuyer de Mme la comtesse d'Artois en survivance de son père. Pendant la Révolution, comme il cherchait à gagner l'Angleterre sur un navire espagnol avec sa femme, ses enfants, sa belle-mère et une vingtaine d'autres émigrants, une frégate française les captura et les mena dans le port de Toulon. La populace les voulait égorger (12 mars 1795), mais le général Bonaparte les fit entrer, de nuit, dans des caissons censés chargés de munitions de guerre pour l'armée d'Italie, et les fit conduire à Grasse. M. de Chabrillan resta dans les prisons de cette ville jusqu'en mars 1797. Il se rendit alors dans le Valais, revint en France dès que les circonstances le lui permirent, et s'établit à Montélimar pour y recueillir les débris de sa fortune. En 1815, 1816 et 1824, les électeurs de la Drôme le choisirent pour député : il siégea sur les bancs de la droite. Gentilhomme d'honneur de *Monsieur* en janvier 1815, il devint, en octobre 1824, gentilhomme de la chambre du Roi. Il est mort à Paris le 16 octobre 1835. — Consultez la *Biographie des premières années de Napoléon Bonaparte*, par le baron de Coston, p. 358-360. Valence, 1840.

[2] Le marquis de Beaurepaire, député de Saône et-Loire depuis 1815, siégeait sur les bancs de la droite.

ce qu'il faut dire pour rallier la droite et les deux centres : voilà la ligne[1].

[1] Voyez les *Discours de M. de Serre*, t. II, p. 178-184.

« Le 9 juin, la Chambre, à la majorité de 185 voix contre 66, vota l'amendement de M. Boin. La minorité se composait de l'extrême gauche, de M. de la Bourdonnaie, de M. de Castelbajac et de deux autres membres de l'extrême droite..... On fut généralement surpris de la force de cette majorité. Elle s'explique par le caractère que prenait peu à peu l'agitation à laquelle Paris était livré depuis le commencement du mois et par l'effroi qu'en éprouvaient tous ceux qui ne désiraient pas une révolution..... Depuis deux jours, les rassemblements étaient devenus bien différents de ce qu'ils avaient été d'abord..... Le 8, à neuf heures du soir, un grand nombre d'ouvriers s'étaient montrés sur les boulevards, entre la porte Saint-Denis et la porte Saint-Martin, formés en groupe, la plupart armés de bâtons ferrés et criant *Vive la Charte!*..... Ils avaient résisté à l'action de la gendarmerie et de la garde nationale, mais quelques escadrons de cavalerie, arrivant au trot, les avaient dispersés sans peine..... Le 9, quinze ou vingt mille individus, appartenant pour la plupart aux plus basses classes de la population, se trouvèrent réunis sur les boulevards vers neuf heures du soir, criant *Vive la Charte! A bas les Chambres! A bas les royalistes, les émigrés, les missionnaires!* Quelques-uns ajoutaient : *Vivent nos frères de Manchester!* et même *Vive l'Empereur!*..... Tous les efforts de la police, de la gendarmerie et de la garde nationale furent impuissants à rétablir l'ordre. Les émeutiers n'y répondaient qu'en lançant des pierres..... Le général Defrance, commandant de la division militaire de Paris, vint prendre la direction des mouvements de la force armée..... et ordonna une charge de cavalerie qui eut bientôt dispersé le rassemblement. Quelques pelotons envoyés successivement contre ceux des séditieux qui tentaient d'en réunir les débris épars complétèrent sa déroute. » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 599-602.

830. — Le baron d'Eckstein à M. de Serre.

11 juin [1820].

Monseigneur,

Depuis deux jours je parcours la ville dans toutes les directions.

Il y aura des troubles aujourd'hui dimanche et lundi, particulièrement du côté de la porte Saint-Denis et de la rue Saint-Martin, ainsi que dans les faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine.

De l'argent a été largement distribué, on dit même aux *soldats*. J'ai entendu des personnes raconter que les ouvriers de plusieurs grandes fabriques avaient nettement refusé de travailler toute la journée de lundi. *On compte sur la lassitude du militaire*, consigné depuis plusieurs jours, sur le petit nombre de troupes, sur la *fréquence des insurrections et la multiplicité des points où elles doivent se porter :* voilà le bruit général. Votre Excellence ne saurait douter un seul moment de la gravité des circonstances. Beaucoup de militaires continuent à s'agiter parmi les groupes; les conversations particulières sont atroces. Je crois que M. d'Arg.[1], que je vous citerai verbalement, est un grand coupable; il y en a plusieurs autres. Le gou-

[1] M. d'Argenson.

vernement paraît être resté ignorant, depuis six ans, des choses qui se tramaient en Europe, et n'avoir pas aperçu leurs liaisons intimes.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect et le plus sincère dévouement, votre très-humble serviteur,

Baron D'ECKSTEIN.

---

831. — Le duc de Richelieu à M. de Serre.

Dimanche [11 juin 1820].

Tout a été parfaitement tranquille cette nuit. Il paraît que les meneurs, voyant un grand déploiement de forces, ont donné contre-ordre; car on a remarqué plusieurs hommes courant dans diverses directions. Nous verrons ce soir[1].

J'ai voulu vous donner ces nouvelles à votre réveil, en vous offrant tous mes compliments et amitiés. R.

[1] L'insurrection populaire avait été vaincue d'une manière définitive dans la soirée du 9; mais, dans la journée du 10, le gouvernement avait eu à soutenir de nouvelles luttes parlementaires. Le garde des Sceaux avait répondu d'abord à MM. Laffitte et Casimir Périer, puis à M. Benjamin Constant, qui rejetaient sur les ministres la responsabilité des troubles et du sang versé. — Voyez les *Discours*, t. II, p. 185-198. Consultez aussi l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 602-613.

---

832. — Le duc de Richelieu à M. de Serre.

Lundi [12 juin 1820].

Tout s'est passé très-tranquillement cette nuit. Si nous pouvons être également tranquilles ce soir et emporter la loi aujourd'hui, j'espère que nous en serons quittes; mais il faut être bien sur ses gardes ce soir, car c'est un lundi[1].

Mille amitiés.

R.

---

833. — La duchesse de Broglie à M. de Serre.

[13 (?) juin 1820.]

Victor a en effet une ébullition, et, comme il avait compris hier que vous le recevriez, mais non que vous l'attendriez, il n'a rien fait dire. Dès qu'il

[1] Dans la séance du 12, malgré les subtilités et les chicanes de l'opposition, le projet de loi fut adopté par 154 voix contre 95.— Voyez les *Discours de M. de Serre*, t. II, p. 198-208. Consultez aussi l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 604 et suivantes, ainsi que l'*Histoire de la Restauration*, par M. Nettement, t. V, p. 438.

pourra sortir, il ira vous voir; mais il faut qu'il garde la maison deux ou trois jours, cela n'est pas inquiétant du tout. J'accepte tous les éloges que vous donnéz à sa sagesse au-dessus de la mienne, d'abord parce qu'il en a beaucoup et que peut-être je n'en ai guère, surtout dans les expressions, car pour le fond, comme disait cet homme, *je vous donne ma parole d'honneur que j'ai raison*. Plaisanterie à part, j'espère ne différer en rien de sérieux d'avec lui, que je crois la justesse même. Vous direz que c'est mon rôle de le croire, et c'est vrai. Je suis bien sûre pourtant qu'il n'est pas meilleur que moi pour vous, c'est-à-dire plus attaché et plus dévoué. Cette impression, quoique *vive*, quoique *vraie*, n'est et ne sera pas fugitive, et, si je voulais être impertinente, je trouverais peut-être le secret de ma grande sympathie pour vous dans cette susceptibilité d'émotions que vous me reprochez. Vous triomphez : ainsi supportez cela généreusement; ne vous fatiguez pas et réservez-vous pour faire le meilleur usage de votre périlleuse victoire.

Mille amitiés de la part du ménage qui vous sera à jamais dévoué.

STAEL DE BROGLIE.

---

834. — Le comte de Montlosier à M. de Serre.

Randanne, 14 juin 1820.

Je viens de relire dans *le Moniteur*, qui arrive plus tardivement, cette fameuse séance où il y a eu tant de bruit. M. Corbière et vous, vous avez très-bien répondu tout ce qu'il fallait répondre. Je trouve seulement, si vous me permettez de vous le dire, que vous avez trop répondu. Cet empressement à dénier des paroles que vous n'aviez pas dites leur montrait trop le désir de les apaiser et leur donnait en cela même trop d'importance. Vous avez été très-éloquent; votre dédain l'eût été davantage. Pauvre campagnard, je ne sais plus où vous en êtes relativement à un certain public, j'ai des inquiétudes du cortége où vous vous trouvez, et où je sais que tout le monde n'est pas de vos amis; j'ai des inquiétudes aussi pour votre santé. On m'a mandé de Paris que vous aviez passé quelque temps à la campagne pour vous remettre. L'Assemblée me paraît un mauvais préparatif pour les eaux du Mont-Dore Le temps m'est bien long de vous y revoir. Et la septennalité, que devient-elle? Si vous ne la présentez pas, je serai inquiet des prochaines élections. Et les deux mille jeunes gens rassemblés pour la mort de leur jeune Lallemand? Ce n'est pas un grand inconvénient, c'est seulement un symptôme de per-

sistance et d'obstination. Pour effacer les restes de ce virus qui me paraît invétéré, vous faites beaucoup ; je crois qu'il faut faire encore plus que vous ne faites. J'avance mon supplément ; il est presque fini. Prochainement, je vous enverrai la liste des chapitres. Je ne vous écris pas assez, ou je vous écris mal, parce que dans ce cas je ne peux pas me détourner.

. . . . . .

Adieu, monseigneur. Continuez vos services au Roi et à la France ; ils sont grands assurément. Si nous devons être sauvés, ce sera par vous. Vous voyez à quel point je vous porte mes espérances, mes vœux et mon respect.

Le comte DE MONTLOSIER.

---

835. — M. Pasquier à M. de Serre.

De la Chambre, quatre heures du soir.
Jeudi [15 juin 1820].

Mon cher ami,

Froc la Boulaye me dit que vous êtes un peu enrhumé du cerveau ; surtout soignez bien cette petite incommodité, ne laissez pas tomber ce rhume sur la poitrine. Ne prenez pas en mauvaise part cette petite recommandation ; c'est que réellement je tiens à vous plus que jamais, et mon amitié apprend chaque jour à vous apprécier davantage.

J'ai reçu votre lettre d'hier. Je vais écrire à Ma-

randet[1], l'idée me paraît excellente. Cette affaire des élections est actuellement notre grande affaire. Quand nous nous verrons, ce devra être le principal sujet de nos conversations et de notre délibération.

J'ai, comme vous[2], évité, pour mon budget, la retenue du vingtième, mais j'ai laissé sur le champ de bataille 150,000 francs, que j'avais demandés en augmentation, et il y a de ma faute dans cette perte; il paraît que si j'avais insisté davantage j'aurais eu le dessus[3].

Tout dans la correspondance indique que notre situation est bonne et fort bonne; mais il ne faut pas la laisser gâter; dans ce pays, quand on n'avance pas, on recule. Nous avons bien des petites choses à faire pour avancer; l'essentiel est de conserver nos amis, de leur donner courage et de leur montrer qu'il fait bon à marcher avec nous. Mais sur tout cela écrire est trop long. Il faut beaucoup penser chacun de notre côté, et puis nous nous communiquerons nos idées.

Mille et mille amitiés.

PASQUIER.

[1] Voyez t. II, p. 48.

[2] Dans la séance du 14 juin, M. de Serre avait pris la parole sur les dépenses du ministère de la Justice.— Voyez les *Discours*, t. II, p. 216-223.

[3] Voyez les *Discours* de M. Pasquier, t. II, p. 363-377.

836. — Le duc Decazes à M. de Serre.

La Grave, ce 15 juin 1820.

Honneur à vous, cher ami! je suis ravi de la conclusion inespérée que vous avez obtenue. Vous avez une loi bien meilleure qu'il n'était permis de l'espérer, et avec une majorité imposante qui rend le triomphe deux fois plus utile.

Je regrette beaucoup les 500 francs. Si vous avez pu les obtenir, vous regretterez de ne pas l'avoir fait. Les partis ont trop d'intérêt maintenant à travailler les arrondissements, et vous verrez avec quelle facilité ils obtiendront des succès dans un assez grand nombre. Je comprends que les intérêts personnels ont été un obstacle pour le vote, mais vous auriez peut-être pu y remédier en donnant plus d'extension, et en ajoutant au domicile politique la naissance dans le département, l'occupation de fonctions publiques durant tant d'années, et surtout la possession actuelle des fonctions législatives, et reconnaissant à tout cela le même effet qu'au domicile politique pour l'élection sans le payement des 500 francs.

J'ai vu aussi avec beaucoup de peine que vous avez laissé mettre les Conseils généraux dans cette affaire, non pour la chose en elle-même qui est fort indifférente, mais pour les principes et les consé-

quences : si les Conseils généraux mettent le nez dans la politique, je ne sais pas où cela pourra nous mener.

Quelqu'un m'écrit que vous auriez pu obtenir, à la fin de la discussion, la quinquennalité ou septennalité. Je me suis dit : Ils ne l'ont pas pu ou n'ont pas cru qu'ils le pouvaient, car ils n'y auraient pas manqué. Si vous l'aviez obtenu, mon cher ami, je crois que vous auriez rendu le plus grand service qu'homme ait jamais rendu à son pays. On y reviendra, mais quand on le pourra, et certes je conçois qu'on y regardera à deux fois. Ce sont de ces questions, les questions de Charte, qu'on n'agite qu'une fois ; aussi, lorsqu'elles sont en discussion, faut-il les emporter pour n'y plus revenir.

J'espère que vous voilà tout à fait sorti des mouvements et que vous aurez pu pénétrer au fond des choses. Il y a, sous tout cela, d'autres gens que ceux dont les journaux nous donnent l'arrestation ; et la correspondance de G. était un fil qui, s'il ne vous a pas échappé, a dû nécessairement vous donner la clef de ce labyrinthe.

Je compte partir à la fin de cette semaine, et j'espère vous trouver en bon état. Tout le monde m'assure que vous soutenez les fatigues de la tribune à merveille. Je vous engage bien à rentrer maintenant dans votre coquille et à vous réserver pour les occasions indispensables : votre santé est aussi utile à l'État qu'elle est chère à vos amis.

Je vous arriverai avec un bon et gros rhume, qui n'empêchera pas que je ne sois en état de vous donner

encore une bonne dose de santé, ce que je ferais d'aussi bon cœur que je vous embrasse.

Votre ami,

DECAZES.

---

837. — Le comte de Montlozier à M. de Serre.

Clermont (Puy-de-Dôme), 18 juin 1820.

Monseigneur,

J'aurais assurément des choses plus importantes à vous écrire sur votre loi des élections, sur les débats de l'Assemblée et la nouvelle crise orageuse dans laquelle vous vous êtes trouvé ; j'aurais sur tout cela de nouveaux hommages de félicitations et d'admiration à vous présenter; j'aurais surtout des craintes à vous témoigner sur l'effet de tant d'agitation sur votre santé. Ce n'est pas de toutes ces graves et importantes considérations que j'ai en ce moment à vous occuper : c'est d'*une place de notaire* dans la petite ville de Pont-du-Château, près Clermont. Je puis vous assurer que le candidat qui se présente a droit à vos bontés. Il réclame la préférence sur un autre compétiteur. Je crois et je sais qu'il la mérite; je vous envoie toutes les pièces qui justifieront cette assertion.

M. Bertrand, médecin-inspecteur des eaux du Mont-Dore, a vu Votre Excellence. Il m'a dit de

nouveau et affirmé que ces eaux vous seraient favorables. Ces eaux sont à trois lieues de mon petit établissement. Comme je serais heureux de vous y voir et de vous y donner du bon lait de mes troupeaux! Si vous venez, vous en ferez prévenir sans doute l'inspecteur et le préfet. Veuillez aussi m'en faire dire un mot. Cette fois, amenez avec vous tous vos enfants; vous ne sauriez croire combien l'air pur des montagnes leur sera favorable. Ce sont au surplus des montagnes toutes particulières, et un pays qui n'a rien de commun avec aucun autre pays.

Je remets à une autre fois la suite de mes réflexions politiques. Vous n'avez encore qu'un armistice, il vous faut une victoire.

Agréez, monseigneur, l'assurance de mon tendre et profond respect.

Comte DE MONTLOSIER.

---

838. — Le comte d'Arros[1] à M. de Serre.

Quimper, le 25 juin 1820.

J'ai été d'autant plus vivement touché, mon cher de Serre, de l'avis que vous me donnez, que j'y ai trouvé une nouvelle marque de cette amitié que vous

[1] Voyez t. Ier, p. 112.

voulez bien me conserver et qui m'est bien plus précieuse pour elle-même que pour les biens que je lui dois. J'ai voulu bien souvent vous écrire, me réjouir avec vous de vos succès, vous exprimer ma sincère admiration, vous demander une règle de conduite dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, et puis au moment de prendre la plume je disais comme Horace[1] :

> Quum tot sustineas et tanta negotia solus,
> . . . . . .
> . . . . . in publica commoda peccem,
> Si longo sermone morer tua tempora.

Si je m'étais trompé, si, au milieu des grands objets qui vous occupent, il vous restait quelques instants qui ne fussent réclamés ni par vos devoirs ni par vos affections de famille, je serais bien heureux de l'apprendre et je ne resterais pas, comme je l'ai fait, un an sans vous donner des nouvelles de votre ouvrage.

Je ne puis en conscience me reconnaître les torts dont on m'accuse; je n'ai point, il est vrai, multiplié les rapports sur les bruits absurdes, sur tous les *on dit* ridicules qui se répandent et se renouvellent sans cesse. Mais aucun autre événement n'a eu lieu, aucun incident de nature à faire connaître la situation de l'esprit public, quelque peu important qu'il fût d'ailleurs, n'est survenu dans ce département sans que j'en aie fait part au ministre et même sans que j'aie été moi-même sur les lieux, soit pour y

[1] Horat. Epist. II, 1 1-4.

donner des ordres, soit pour reconnaître par mes yeux l'état des choses : je citerai en exemple les désordres de Brest en novembre 1819 et dans le mois où nous sommes.

. . . . . .

Quant à un changement de département, je vais vous exposer bien franchement ma position et ensuite vous prier d'être l'arbitre de mon sort.

. . . . . .

Adieu, mon cher de Serre. Ma femme[1] et ma belle-mère, qui partagent toute ma reconnaissance, désirent beaucoup n'être pas oubliées de vous, et moi, je vous offre, avec mes vœux pour le rétablissement d'une santé précieuse à tant de titres, l'assurance d'un dévouement et d'un attachement bien sincères.

D'Arros.

---

839. — Le comte de Montlozier à M. de Serre.

Clermont, ce 8 juillet 1820.

Monseigneur,

Je ne pourrais vous exprimer la joie que nous avons tous ici de l'espérance de vous voir. Vous avez fait écrire à l'inspecteur des eaux du Mont-Dore

[1] La comtesse d'Arros était fille de Philibert de Parseval, officier d'artillerie.

(M. Bertrand) à l'effet de vous retenir un logement. Je vais aller le visiter afin que, mes soins se joignant aux siens, vous y soyez aussi commodément que la nouveauté de toutes choses dans ce lieu peut le comporter. Je dis *la nouveauté des choses*, car, quoique ces eaux aient une grande célébrité et une grande antiquité, ce n'est guère que depuis l'an passé, tout au plus deux ans, que les habitants ont imaginé de commencer à changer en maisons leurs cahutes. Vous subirez quelque chose de cette ancienne rusticité et des embarras, je veux dire des imperfections attachées nécessairement à toutes les nouveautés. Vous allez donc voir l'Auvergne; si vous ne l'avez jamais traversée, vous en aurez un grand plaisir. Les deux bassins de Riom et de Clermont sont deux choses admirables. Si vous vous arrêtez à Riom, vous y serez reçu certainement par M. le premier président[1] et M. le procureur général[2], avec tout l'empressement que vous méritez autant par vous-même que par votre dignité. Mais, comme il faudrait encore vous arrêter à Clermont pour aller au Mont-Dore, il me semble qu'il vous sera plus commode de venir directement à Clermont, de vous y reposer au moins un jour, soit pour connaître l'ensemble de ce bassin et les petites curiosités locales, soit pour respirer un peu à la suite d'un long voyage, accoutumer votre poitrine à l'air nouveau qu'elle aura à respirer. Le Mont-Dore (je veux dire le lieu des eaux) est à un peu plus de 300 toises au-dessus

[1] Le baron Grenier.
[2] M. Pagès.

du niveau de la mer. Représentez-vous porté subitement à 3,000 pieds au-dessus de votre hôtel de la place Vendôme. Cet air beaucoup plus vif, plus tonique, agit merveilleusement sur les maux de poitrine qui ont pour principe une faiblesse dans les bronches. M. le docteur Bertrand m'a répété ici plusieurs fois qu'il les regardait comme vous devant être spécialement salutaires. Je n'en doute pas pour mon compte. Vous devez en avoir besoin. On me mandait de Paris, au sujet de vos mouvements de tribune : « M. de Serre se tue, mais il est impossible de se tuer plus noblement et plus admirablement. » Il est sûr que vous avez été aussi fort et aussi grand que jamais vous l'ayez été. M. Pasquier a eu pendant votre absence des moments très-beaux, c'est sûr; mais, depuis votre arrivée, on aurait dit le soleil qui éclipse les astres de la nuit.

Vous connaissez peut-être les Vosges et le Jura; ces montagnes offrent sûrement de beaux sites, mais elles ne peuvent vous donner aucune idée de l'Auvergne. C'est un caractère tout particulier. La volcanisation donne à toutes ces montagnes une configuration qu'on ne retrouve nulle part. Les formes alpines sont rares; on ne les trouve que çà et là, notamment dans la vallée du Mont-Dore. Mais le caractère volcanique se trouve partout, avec la distinction suivante : ici sont d'anciennes laves dont les foyers ont disparu et qui semblent contemporaines de l'origine même du monde; là sont des courants de lave tenant à leurs cratères, encore aujourd'hui sur place et qui sont aussi bien conser-

vés que l'Etna et le mont Vésuve. Toute la chaîne du Puy de Dôme, sur une longueur de sept à huit lieues, se compose de soixante à soixante-dix de ces cratères qui ont tous ou presque tous des courants de lave. Tout cela a un caractère moderne; on dirait que c'est d'hier. Il faudra bien que vous en voyiez quelque chose. Ces monuments me paraissent trop importants pour ne pas attirer un peu votre attention. Je devais être votre *cicerone* à Nice, je le serai avec beaucoup plus d'avantage en Auvergne. Pour cela, outre vos excursions du Mont-Dore, excursions tout à fait obligées et qui sont regardées comme un accompagnement nécessaire des eaux, je vous recommande de voir non-seulement le Puy de Dôme, comme tout le monde, mais le beau, le magnifique Puy de Pariou; après cela vous n'avez plus besoin de voir l'Etna ou le Vésuve. C'est le plus grand, c'est le plus beau, le mieux conservé de nos cratères. Votre Excellence aura à examiner s'il lui convient mieux de faire ces excursions avant le voyage du Mont-Dore ou à son retour. Le Puy de Dôme et Pariou sont à deux petites lieues de Clermont. Belle route.

Je reviens à votre passage à Clermont. M. de Rigny[1] (neveu de Louis) a très-bien arrangé la préfecture. Vous y serez fort bien. On désire beaucoup vous y recevoir; Mme de Serre et ses enfants y

[1] Auguste-Édouard Gauthier de Rigny, né à Toul en 1785. Préfet de Saône-et-Loire en 1815, de la Corrèze en 1816, il administrait, depuis 1817, le département du Puy-de-Dôme. Il fut remplacé, le 19 juillet 1820, par M. Dumartroy; il avait été nommé, le 16, maître des requêtes en service ordinaire.....

seront bien. Les auberges de Clermont sont passables; mais il est si différent d'être dans une maison particulière. M. de Rigny est sûrement un peu plus libéral que je ne voudrais, mais il ne l'est pas trop. Son administration est bonne; il est très-poli pour tout le monde et bon homme envers tous les partis. Je suis assurément assez aristocrate, peut-être même un peu féodal, à ce qu'on dit; et cependant je crois que sur la ligne d'opinion que j'ai comme particulier obscur et sur la ligne de conduite que je voudrais avoir si j'étais homme public, je crois, dis-je, que ce n'est pas la guerre aux hommes qu'il faut faire, mais seulement aux faux principes, aux fausses directions, aux fausses vues. Établissons bien notre grande route politique; qu'on voie bien ce que nous voulons, où nous tendons, où nous allons; bientôt nous verrons la multitude des sentiers abandonnés, et tout le monde se porter sur la véritable voie.

Il vous faut un homme *à vous*, qui connaisse bien les lieux; soyez sûr qu'on ne peut être plus *à vous* que je ne suis. Commençons par votre santé, ne nous occupons d'abord que de ça; ensuite, si vous voulez de ma politique, elle est toute prête. Vous tenez bien le présent; vos victoires à la tribune et à main armée vous en ont rendu maître. Il ne s'agit plus que de se rendre maître de même de l'avenir. Je crois que vous le pouvez.

Je ne puis que vous renouveler l'assurance de ma oie et de mon profond respect.

Le comte DE MONTLOSIER.

Quand Votre Excellence sera à Clermont, elle aura pour se rendre au Mont-Dore deux routes à choisir : la grande route qui est environ de treize à quatorze lieues de poste; la petite route, de six à sept lieues, qui commence à être praticable en voiture, et qui l'a été constamment à cheval et en litière, a de grands avantages. Elle a surtout pour moi celui de pouvoir vous présenter à mi-chemin mon établissement de Randanne, mes troupeaux et tout leur laitage. M. le préfet vient de donner les ordres les plus pressants pour faire réparer cette route. Je vais m'y transporter, et vous en rendrai compte à Clermont. Je désire bien que vous y puissiez passer. Mme de Massa, Mme de Bassompierre, plusieurs autres dames y ont passé l'année dernière. Cette année-ci, j'y ai trouvé un grand nombre de voitures.

Je reviens sur votre séjour à Clermont. M. de Rigny m'a expressément chargé de faire tout ce qui serait en mon pouvoir pour vous engager à venir chez lui, ainsi que Mme de Serre. Il vous a écrit à cet effet. Il sera très-heureux de vous recevoir et très-triste si vous n'acceptez pas ses offres.

---

840. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Mardi, à trois heures, [11 juillet 1820].

L'affaire est engagée sur l'accusation Clausel[1]. Il est possible que cela devienne chaud. Voulez-vous venir?

Tout à vous.

F. L. B.

---

841. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

[11 juillet 1820.]

Benjamin Constant a provoqué le développement de l'accusation à propos d'une pétition étrangère au sujet.

Clausel a répondu qu'il avait fait une première accusation et qu'il l'avait retirée, mais qu'il avait annoncé l'intention de produire une autre accusation, qu'il la produirait, et, que dans l'intervalle de

[1] MM. Casimir Périer, Benjamin Constant et Foy, voulant jeter la division entre la droite et le ministère, avaient sommé M. Clausel de Coussergues de poursuivre ou de retirer son accusation contre M. Decazes.

cette session à l'autre, il en produirait par la voie de la presse tous les développements.

M. Pasquier a dit qu'on venait de déclarer que la première accusation était retirée, qu'elle l'était en effet, qu'il n'était plus question d'une accusation devant les Chambres, mais d'une accusation devant le public, et qu'en pareil cas le député et le ministre étaient sous la loi commune.

Il y a eu plusieurs discours : Benoist, Cornet d'Incourt, Casimir Périer, Courvoisier.

La Chambre a fermé la discussion sur cet objet[1] ; elle n'a délibéré que sur la pétition. Tout est fini

M. Pasquier a fort bien parlé.

---

842. — M. de Serre à M. Royer-Collard.

Paris, 17 juillet 1820.

C'est avec douleur que cette main, qui a si souvent serré la vôtre, remplit le devoir de vous annoncer qu'il a été impossible de vous conserver sur le tableau du service ordinaire du Conseil. Je n'ai admis cette impossibilité qu'après de longs combats intérieurs. Mais vous savez que je n'avais épargné ni soins ni prières pour que nous vissions des mêmes

[1] Une immense majorité vota l'ordre du jour. — Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. IX, p. 35-38.

yeux les périls de la royauté et les ennemis que pour son salut il fallait combattre et vaincre. Vous avez vu le danger; mais vous avez obstinément et vivement contrarié tous les efforts du gouvernement pour y échapper. Vous avez même attaqué sans mesure ce gouvernement et porté force à ses ennemis[1] J'espère que plus tard l'énergie naturelle de votre esprit vous sortira d'erreur, et que vous serez ramené par la générosité de votre caractère à nos premières et meilleures déterminations.

[1] « Les doctrinaires étaient naturellement les premières victimes désignées. L'aversion que leur portait le duc de Richelieu rendait depuis longtemps inévitable la rupture des derniers liens par lesquels ils tenaient encore au ministère. Le discours que M. Jordan avait prononcé sur les troubles de Paris pendant la discussion de la loi électorale et l'hostilité soutenue des votes de M. Royer-Collard dans la question du budget avaient achevé d'exaspérer le président du Conseil. M. de Serre était dans d'autres dispositions. Il lui en coûtait de se séparer complétement d'hommes avec qui il avait été longtemps dans une entière communauté de sentiments et d'opinions, de M. Royer-Collard, surtout, dont les procédés l'avaient fort irrité dans ces derniers temps, mais à qui l'unissait naguère une étroite amitié. Il prévoyait, d'ailleurs, que, par cette séparation, on se mettrait à la discrétion du côté droit, qui, dans la session suivante, manifesterait certainement des exigences contre lesquelles il était prudent de se ménager des auxiliaires. On dit que M. Pasquier n'était pas éloigné de penser sur ce point comme le garde des Sceaux. Mais, après tout ce qui s'était passé, de tels ménagements étaient devenus bien difficiles, peut-être impossibles. M. de Richelieu commençait à être blessé des hésitations de M. de Serre et des relations personnelles qu'il entretenait encore avec quelques-uns des doctrinaires. Il fallut céder. » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. IX, p. 44.) Comparez *la Vie politique de M. Royer-Collard*, par M. de Barante, t. II, p. 64.

Le Roi, dont la mémoire reste frappée de vos anciens services et de votre dévouement, vous accorde le titre de conseiller d'État honoraire[1] et une pension de 10,000 francs sur le Sceau. Sa Majesté compte sur vous et m'ordonne de vous le dire.

Adieu. Même dans cette séparation, le souvenir de nos relations et de notre amitié ne cessera de m'être présent et cher.

H. DE SERRE.

---

843. — M. de Serre à M. Guizot.

Paris, 17 juillet 1820.

J'ai le regret d'avoir à vous annoncer que vous avez cessé de faire partie du Conseil d'État. L'hostilité violente dans laquelle, sans l'ombre d'un prétexte, vous vous êtes placé dans ces derniers temps contre le gouvernement du Roi, a rendu cette mesure inévitable. Vous jugerez combien elle m'est particulièrement pénible. Mes sentiments pour vous me font vous exprimer le désir que vous vous réserviez pour l'avenir, et que vous ne compromettiez point, par de fausses démarches, des talents qui peuvent encore servir utilement le Roi et le pays.

[1] L'ordonnance qui nomme MM. Royer-Collard et Camille Jordan conseillers d'État honoraires est datée du 16 juillet; elle parut dans *le Moniteur* du 20.

Vous jouissez de 6,000 francs sur les Affaires étrangères; ils vous seront conservés. Croyez que je serai heureux, dans tout ce qui sera compatible avec mon devoir, de vous donner des preuves de mon sincère attachement.

H. DE SERRE.

---

844. — M. de Serre à M. Camille Jordan.

17 juillet 1820.

Monsieur et honorable collègue,

Votre santé ne vous permettait plus depuis longtemps de remplir les fonctions de conseiller d'État en service ordinaire, et la position politique que vous avez prise dans la dernière session ne permettait pas davantage au Roi de vous les conserver. Toutefois, il n'a point oublié tout ce que, dans les temps antérieurs, il a rencontré en vous de loyauté et de dévouement, et il vous accorde le titre de conseiller d'État honoraire.

Tout affligé que je suis de vos erreurs et du point où elles ont amené les choses entre nous, croyez que je rends justice à votre caractère. Vous la rendrez de même aux sentiments de haute considération et de véritable attachement de votre

H. DE SERRE.

---

345. — M. Royer-Collard à M. de Serre.

[18 juillet 1820.]

Je ne dois de réponse qu'au dernier paragraphe de votre lettre. J'adresse cette réponse, non au ministre, non à l'ancien ami dont je détourne ma pensée, mais à l'homme sincère et vrai qui, ayant connu mes sentiments les plus intimes, saura peut-être mieux que moi mettre ma conduite dans son véritable jour.

Je sais quel respect est dû au nom du Roi; ses bienfaits obligent presque comme ses ordres. Je ne voudrais pas lui désobéir, et cependant je ne puis pas accepter une pension sur le Sceau, *en considération de mes services*.

J'ai été, pendant six années, au péril continuel de ma vie, le serviteur principal du Roi en France et son conseiller assidu[1]. Depuis la Restauration, j'ai exercé jusqu'à ces derniers temps de hautes fonctions, peut-être les plus délicates et les plus difficiles de l'administration.

Le traitement public de conseiller d'État était dans une analogie parfaite avec des services de cette

[1] Il avait été membre du Conseil secret de Louis XVIII à partir de 1799; il avait pour collègues M. Becquey, l'abbé de Montesquiou et le marquis de Clermont-Gallerande. — Voyez *la Vie politique de M. Royer-Collard*, par M. de Barante, t. Ier, p. 45-69.

nature. C'était la récompense qui m'avait été assignée par la bonté du Roi; elle comblait toutes mes ambitions. Il se rencontre aujourd'hui des ministres qui me la reprennent; je n'ai rien à dire. Mais je ne crois pas que je sois obligé d'accepter en échange d'un traitement public, et comme une juste indemnité, un traitement secret sur des fonds secrets. J'abaisserais mon caractère de député, je dégraderais de ma propre main les services que vous rappelez; j'aime mieux qu'ils soient oubliés.

Il n'y a point de faste dans ce refus; il m'est dicté par une répugnance invincible et pour ma seule défense. Personne n'est plus en état que vous de le faire agréer au Roi par une interprétation équitable; je vous demande ce bon office.

Vous me dites que Sa Majesté compte sur moi; elle rend justice à mes sentiments. Une disgrâce honorable, encourue pour son service, est un attrait de plus pour ma fidélité[1].

[1] Depuis cette époque, M. Royer-Collard n'eut plus aucunes relations avec M. de Serre. Quelques années plus tard, le jour où il fut reçu à l'Académie française (13 novembre 1827), il prononça les paroles suivantes : « Sans doute, messieurs, j'ai reçu avec une vive reconnaissance la faveur que vous m'avez accordée, cette faveur que Bossuet et Montesquieu ont recherchée, glorieux surtout de la répandre en quelque manière sur les Camille Jordan, les de Serre, les Foy, nobles compagnons, illustres amis, qu'une mort prématurée a ravis à la fois à la patrie et à vos suffrages. Mais, j'ai besoin de le dire devant vous, et je suis sûr d'exprimer votre propre sentiment, si je ne suis pas tout à fait indigne d'un tel honneur, c'est parce que je n'y ai point aspiré comme à un prix qui se remporterait dans les combats de la tribune; c'est parce qu'il ne m'a pas distrait un instant de la seule ambition qui doive animer

846. — M. Guizot à M. de Serre.

Paris, 18 juillet 1820.

J'attendais votre lettre; j'aurais dû la prévoir et je l'avais prévue quand j'ai manifesté hautement ma désapprobation des actes et des discours du ministère[1]. Je me félicite de n'avoir rien à changer à ma conduite. Demain comme hier je n'appartien-

le loyal député, celle de servir le Roi et la France. Ce témoignage que j'ose me rendre est en ce moment le soulagement de ma faiblesse, et il il relève aussi, messieurs, la dignité de vos suffrages : il ne s'agit plus de moi; quelque imparfaits que soient mes titres, il vous a plu d'y voir, par une indulgente fiction, ceux de la tribune française; et, en m'adoptant, c'est avec elle que vous contractez, au nom des lettres, une solennelle alliance. » — Voyez *la Vie politique de M. Royer-Collard*, par M. de Barante, t. II, p. 336. Comparez, p. 469.

[1] « N'appartenant ni à l'une ni à l'autre Chambre, en dehors de toute action obligée, j'aurais pu, si j'avais voulu, dit M. Guizot, me renfermer dans mon rôle de conseiller d'État, la réserve et le silence, après avoir donné au gouvernement mon avis; mais, en entrant dans la vie publique, je m'étais promis de la prendre au sérieux, c'est-à-dire de manifester toujours hautement ce que je pensais et de ne jamais me séparer de mes amis. M. de Serre me comprit, avec raison, dans la mesure qui les élimina du Conseil d'État..... Les meilleurs hommes prennent bien aisément les mœurs et les allures du pouvoir absolu : M. de Serre ne manquait assurément ni de dignité personnelle, ni de dévouement à ses convictions; il s'étonna que j'eusse, dans cette circonstance, obéi aux miennes sans autre nécessité, et il me le témoigna, en m'annonçant ma révocation, avec une rudesse naïve.» (*Mémoires* t. Ier, p. 229.)

drai qu'à moi-même, et je m'appartiendrai tout entier.

Je n'ai point et je n'ai jamais eu aucune pension ni traitement d'aucune sorte sur les Affaires étrangères; je n'ai donc pas besoin d'en refuser la conservation. Je ne comprends pas d'où peut venir votre erreur. Je vous prie de vouloir bien l'éclaircir pour vous et les autres ministres, car je ne souffrirais pas que personne vînt à la partager.

Agréez, je vous prie, l'assurance de ma respectueuse considération.

GUIZOT.

---

847. — M. Guizot au baron Pasquier.

Paris, 18 juillet 1820.

Monsieur le baron,

M. le garde des Sceaux, en m'annonçant que je viens d'être, ainsi que plusieurs de mes amis, éloigné du Conseil d'État, m'écrit :

« Vous jouissez de 6,000 francs sur les Affaires étrangères; ils vous seront conservés. »

J'ai été fort étonné d'une telle erreur. J'en ignore complétement la cause. Je n'ai point et n'ai jamais eu aucune pension ni traitement d'aucune sorte sur les Affaires étrangères. Je n'ai donc pas même besoin d'en refuser la conservation. Il vous est aisé,

monsieur le baron, de vérifier ce fait, et je vous prie de vouloir bien le faire pour M. le garde des Sceaux et pour vous-même, car je ne souffrirais pas que personne pût avoir le moindre doute à cet égard.

Agréez, je vous prie, monsieur le baron, l'assurance de ma respectueuse considération.

GUIZOT.

---

848. — Le baron Pasquier à M. Guizot.

Le 18 juillet 1820.

Je viens, monsieur, de vérifier la cause de l'erreur contre laquelle vous réclamez, et dans laquelle j'ai moi-même induit M. le garde des Sceaux.

Votre nom se trouve en effet porté sur les états de dépense de mon ministère pour une somme de 6,000 francs, et, en me présentant cette dépense, on a eu le tort de me la présenter comme annuelle; dès lors je dus la considérer comme un traitement.

Je viens de vérifier qu'elle n'a pas ce caractère et qu'il ne s'agissait que d'une somme qui vous avait été comptée comme encouragement de l'établissement d'un journal[1]. On supposait que cet encoura-

[1] « J'avais été chargé de transmettre cet encouragement pour l'établissement du journal *le Courrier français.* » (Note de M. Guizot, *Mémoires*, t. Ier, p. 473.)

gement devait être continué; de là le caractère d'annualité donné à la dépense.

Je vais me hâter de détromper M. le garde des Sceaux en lui donnant cette véritable explication.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

PASQUIER.

849.—M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre[1].

Mardi 18 juillet 1820.

Louise et Marie se consolent comme elles peuvent, mes chers amis, et vont bien.....

Les livres que vous avez demandés vont s'acheminer vers Clermont, Hallam[2] en tête, puis deux volumes de Fox[3]. Nous cherchons les *Maximes du droit public*.

[1] M. de Serre était parti le 17 pour les eaux du Mont-Dore. La clôture de la session eut lieu le 22.

[2] Henry Hallam, né à Windsor le 9 juillet 1777, mort à Pickhurst (Kent) le 21 janvier 1859. Il avait publié, en 1818, *View of the states of Europe during the middle ages* (*Tableau de l'Europe au moyen âge*); la traduction française parut de 1820 à 1822. Associé étranger de l'Académie des sciences morales et politiques, une notice sur sa vie et ses travaux a été lue par M. Mignet dans la séance du 4 janvier 1862.

[3] Charles-James Fox, né à Londres le 24 janvier 1749, mort à Chiswick-House le 13 septembre 1806. Homme d'État et orateur,

Voici une lettre de M. Masson. A l'occasion, vous aurez la bonté d'en dire quelques mots à M. Roy.

Vous n'aurez que cette lettre à Nevers, car la poste ne part que les mardi, jeudi et dimanche.

Comme on agitait la publication plus ou moins prompte de la nouvelle liste du Conseil d'État, j'ai dû prévenir que vous aviez écrit à MM. Royer, Camille Jordan et Guizot par égard pour d'anciennes liaisons, pour qu'il ne restât pas d'incertitude sur les motifs, et parce qu'il était dans la générosité de votre caractère de ne pas dissimuler la part que vous aviez dû prendre à la détermination. Approuvé. On se décidera d'après cela.

J'embrasse Gaston et j'aime bien son père et sa mère.

F. DE LA BOULAYE.

---

850. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, mercredi 19 juillet 1820.

J'ai reçu, cher ami, votre lettre de Fontainebleau : c'est de la primeur. Elle a été bien reçue ; mais elle annonce que vous fuyez : c'est le peloton

ses discours ont été publiés en 1815 et traduits en 1819. — Consultez les articles publiés par M. Charles de Rémusat dans la *Revue des Deux-Mondes* le 1er décembre 1854 et le 1er janvier 1856.

qui se dévide. Je songe déjà au plaisir que j'aurai à repeletonner mon fil.

Le président du Conseil a lu et relu son garde des Sceaux de Fontainebleau. Il me charge de vous faire les plus tendres et les plus sincères amitiés.

Je ne sais rien encore de Royer et de Camille. Guizot n'a pas, comme on le croyait, 6,000 francs sur les Affaires étrangères. Je n'ai encore vu personne que M. de Richelieu.

Je dînerai aujourd'hui à l'Intérieur et j'irai, en sortant de là, à l'Extérieur.

Durant est parti hier au soir pour Mareuil. Il y trouvera probablement le préfet et son fils. Je l'ai muni de toutes les instructions nécessaires. Mon département ne sera pas négligé, mais je ne ferai pour lui que l'indispensable. Vous êtes ma principale affaire.

Ce que vous me mandez sur le sujet de mes conversations est remis sur le tapis jusqu'à exécution.

M. de Richelieu craint que M. Lainé n'accepte pas l'Instruction publique; cependant il lui en parlera, puis il s'occupera de M. de Fontanes. M. Lainé va mieux.

. . . . . .

A demain, chers amis; portez-vous bien et aimons-nous.

F. L. B

---

851. — Le baron Pasquier à M. de Serre.

Paris, 19 juillet 1820.

Je vous espère arrivé à bon port, mon cher collègue, malgré les pluies et les orages qui doivent vous avoir assailli en route : ces orages-là valent encore mieux que les orages politiques.

Je vous envoie ci-jointe une lettre de Guizot qu'il m'a adressée hier. J'ai sur-le-champ vérifié le fait. Il consiste en ce qu'il a reçu effectivement 6,000 fr. l'année dernière, et qu'on m'a présenté cette dépense comme permanente. Or, il se trouve que les 6,000 francs lui avaient été accordés pour encouragement à l'établissement d'un journal. Je lui ai répondu en lui donnant cette explication. Elle prouve au moins qu'il n'y avait pas de mauvaise volonté à supposer la continuité de ce payement. Au reste, vous verrez par une phrase de sa lettre qu'il annonce aussi la disposition où il serait de refuser. Je suppose qu'il vous aura écrit en même temps qu'à moi.

Barante, que j'ai vu, me paraît mieux prendre son parti ; cela, au reste, lui est en effet plus facile ; car, en l'envoyant en Danemark, on le met dans une fort bonne position et peut-être meilleure qu'il ne la pouvait espérer ; mais aussi il faut convenir qu'il s'était moins engagé que les autres[1].

[1] « Mes relations avec les ministres étaient restées les mêmes, raconte M. de Barante, et je voyais quelquefois ceux qui étaient de

Nous attendons impatiemment des nouvelles de Naples[1]; nous n'en avons aucune depuis celles de dimanche que vous connaissez comme moi.

mes amis. La différence d'opinion sur tel ou tel point ne nous avait point séparés. Un jour, vers le milieu de juillet, j'étais allé voir M. de Serre. Avec le même ton d'amitié de nos conversations habituelles, il me dit qu'il allait porter à la signature du Roi une ordonnance qui retranchait du Conseil d'État M. Royer-Collard, M. Camille Jordan, M. Guizot et moi. Il me parla du regret qu'il éprouvait de sévir ainsi contre ses amis. Il expliqua quels avaient été, selon lui, les torts de M. Royer et de M. Camille Jordan. Il espérait que ce ne serait qu'une rupture momentanée, ajoutant qu'il était assuré de les retrouver dévoués quand il s'agirait de sauver le Roi et le pays des périls qui pouvaient advenir. Il ajouta que M. Royer-Collard conservait le titre de conseiller d'État et que sa place dans le Conseil de l'Université lui offrait un revenu convenable. M. Guizot avait, disait-il, une pension. Quant à moi, le Roi me nommait son ministre à Copenhague. M. Camille Jordan était le seul dont la disgrâce était complète et sans dédommagement, tant on lui gardait rancune de son discours sur la répression des émeutes. J'écoutais sans répondre: M. de Serre continua toujours avec un langage amical : « Nous entreprenons, disait-il, une chose « difficile, et sans doute vous trouvez le succès peu probable; « nous voulons gouverner raisonnablement en nous appuyant sur « la droite. Si nous réussissons, si nous assurons le repos du peu- « ple, il est évident que nous aurons eu raison ; vous n'aurez plus « à nous blâmer, et vous reviendrez peut-être à nous. Si nous « échouons, cette apparence de disgrâce vous sauvera de toute « responsabilité et vous laisserait, j'espère, en bonnes relations « avec vos amis. » Je remerciai M. de Serre de quelques compliments personnels qu'il m'adressa, comme pour me mettre à part de nos amis. Je ne m'engageai à rien..... Le lendemain M. Royer reçut une lettre de M. de Serre, qui avait sans doute vérifié que sa destitution le laissait sans aucun traitement. » (*La Vie politique de M. Royer-Collard*, t. II, p. 64-66.)

[1] Sur la révolution qui venait d'éclater à Naples, voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. IX, p. 167-171.

Il est probable que nous allons publier demain ou après le travail du Conseil d'État. Tout le monde à présent le connaît, et l'on ne concevrait guère le motif de la réticence.

Nous avons ce matin Conseil chez le Roi. C'est le premier, je crois, depuis le mois de janvier. Il paraît que le ministre des Finances consentira au *provisoire* pour l'arrangement de la direction des impôts indirects. Cela est bien nécessaire, car pour le peu qu'en savent déjà les anciens directeurs, ils sont fort en l'air et fort inquiets.

Faites agréer, mon cher collègue, à Mme de Serre mes hommages respectueux, et croyez par-dessus tout à mon plus sincère attachement.

PASQUIER.

---

852. — M. de Mézy à M. de Serre.

Mercredi, trois heures [19 juillet 1820].

Monsieur,

M. le duc de Damas[1] m'ayant demandé d'envoyer une estafette à sa belle-sœur, la duchesse de

[1] Étienne-Charles, comte de Damas-Crux, naquit au château de Crux (Nivernais) le 10 février 1754. Il fit ses premières armes dans les Indes contre les Anglais. Colonel du régiment de Vexin à l'époque de la Révolution, il émigra et combattit d'abord à Quiberon, puis sous les drapeaux du prince de Condé. Il devint lieutenant général en 1814, pair de France en 1815 et duc en 1816. Il mourut à Paris le 28 mai 1846. — Voyez la *Nouvelle biographie générale* (Didot), t. XII, p. 837.

Narbonne[1] pour lui donner des nouvelles de son mari[2], ambassadeur à Naples, je fais joindre à l'estafette les lettres pour vous qui seraient parties par le courrier ordinaire et que vous recevrez un peu plus tôt par cette voie. Le courrier venant de Naples est arrivé à une heure; je ne sais ce qu'il apporte, mais la nouvelle est malheureusement trop sûre, comme vous l'avez su avant de partir.

Il paraît que les changements qui ont été décidés de concert avec vous vont s'exécuter. Je ne regrette pas Camille Jordan, ni même Guizot, qu'il n'était pas possible de conserver avec la ligne actuelle; mais j'avoue que Barante ne me paraissait pas dans la même catégorie, et sa position de fortune rend la chose encore plus triste. Ce qui me paraît aussi bien fâcheux, c'est l'idée de M. Roy de ne pas remplacer Barante et d'essayer de l'administration collective. Un tel essai pendant deux mois seulement me paraît une dérision, et c'est ouvrir aux libéraux un passage qu'ils auront bientôt élargi. Il faut décider sur-le-champ la grande question. Je n'y suis pas personnellement intéressé, puisque les plus grands admirateurs de l'administration collective

[1] Mmes de Narbonne et de Damas étaient filles du duc de Sérent.

[2] Le comte Jacques-Marie de Narbonne-Pelet naquit à Fontanès (Gard) le 24 janvier 1771. Il émigra en 1791 et, après son retour, vécut dans la retraite. Pair de France et ambassadeur près la cour de Naples en 1815, il reçut, en 1817, le titre de duc. Il quitta la carrière diplomatique et devint ministre d'État, membre du Conseil privé le 9 janvier 1822. Il cessa toutes fonctions après la révolution de 1830. Il est mort à Paris le 31 octobre 1855.

conviennent qu'on ne peut l'appliquer aux postes; mais je la trouve antimonarchique d'une part et, de l'autre, contraire à toute bonne administration. Les membres du Conseil ayant le personnel se passent mutuellement les choix les plus mauvais et les plus injustes; il n'y a plus d'unité dans la direction; personne n'est en quelque sorte responsable; il n'y a plus d'intérêt réel à détruire les abus. Si M. Roy est mû par le désir d'augmenter son influence sur les directeurs généraux, il n'a à cet égard qu'une circulaire à leur écrire et il n'a jamais trouvé de résistance. Tout le monde y perdra, je le répète, excepté la division des Finances, chargée des administrations. J'espère encore qu'on ne fera pas cette faute. On dit qu'on ne trouve pas de sujets, mais s'il n'y en a pas au Conseil, n'en trouvera-t-on pas parmi les préfets? MM. de Tournon, de Brosses, Destouches[1]; on a aussi parlé de Chabrol[2]; qui l'on

[1] Alexandre-Étienne-Guillaume Destouches, né à Paris le 31 mars 1773. Sous-préfet de la Rochelle en 1803, il devint préfet du Jura en 1809 et de la Haute-Garonne en 1813. En 1814, il se rallia aux Bourbons et obtint la préfecture d'Indre-et-Loire. Il la quitta au retour de Napoléon pour la reprendre au retour de Louis XVIII. A partir de 1816, il administra le département de Seine-et-Oise. Il mourut le 8 juin 1826. Il avait reçu le titre de baron et la charge de gentilhomme honoraire de la chambre du Roi.

[2] Le comte André-Jean de Chabrol de Crouzol, né à Riom le 14 novembre 1771. Il fut compris dans la première promotion des auditeurs au Conseil d'État; un peu plus tard il fut chargé de présider la Cour impériale d'Orléans. Maître des requêtes en 1809, il se rendit cette même année en Toscane comme président du Conseil souverain de liquidation; il devint, en 1811, intendant général des provinces illyriennes. A la Restauration, il fut nommé

voudra; mais le plus mauvais directeur est préférable à cinq administrateurs, quelque bons qu'ils soient chacun en particulier. Saint-Cricq est, comme moi, révolté contre cette idée; Beugnot pense de même.

J'espère que vous vous trouverez bien de votre séjour aux eaux. Le médecin est, dit-on, excellent. Vous trouverez des opinions très-différentes parmi les baigneurs, par exemple le duc de Fitz-James[1] et le maréchal Gouvion-Saint-Cyr.

conseiller d'État et préfet du Rhône. Il dut quitter Lyon au retour de Napoléon; mais il y revint après les Cent-Jours. Sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur en 1817, député du Puy-de-Dôme en 1820, directeur général de l'enregistrement et des domaines en 1821, pair de France en 1823, il eut le portefeuille de la Marine du 4 avril 1824 au 3 mars 1828 et celui des Finances du 8 août 1829 au 18 mai 1830. Il mourut à Chabannes le 7 août 1836. Son éloge fut prononcé par le duc de Noailles à la Chambre des pairs le 9 mars 1837.

[1] Le duc Édouard de Fitz-James, né en 1776, était petit-fils du maréchal de Fitz-James et arrière-petit-fils du maréchal de Berwick, fils naturel de Jacques II. Il émigra en 1789 avec sa famille, rejoignit en 1791 l'armée de Condé et se distingua comme aide de camp du maréchal de Castries. Il revint sous le Consulat. Pair de France, aide de camp et premier gentilhomme de *Monsieur* en 1814, il suivit, en 1815, le Roi à Gand. Il continua de siéger à la Chambre haute jusqu'en 1832, espérant ainsi être utile à la cause qu'il avait toujours défendue. Député de Toulouse en 1834, il fut l'un des champions les plus éloquents du parti légitimiste. « Sa stature était haute, et sa physionomie mobile et spirituelle., a dit M. de Cormenin..... Il avait des expressions familières qu'il jetait avec bonheur et qui délassaient la Chambre des superbes ennuis de l'étiquette oratoire..... Son discours était un tissu de mots fins, et quelquefois il était hardi et coloré..... Du reste, grand dans ses sentiments comme dans son langage; plein de cet honneur qui est la

M. Decazes a été fort bien reçu en Angleterre, où il est arrivé très-malade de la mer. J'attends de ses nouvelles de Londres.

. . . . . .

Veuillez présenter mes hommages respectueux à Mme de Serre et recevoir la nouvelle assurance de mon dévouement et de ma haute considération.

DUPLEIX DE MÉZY.

---

853. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, jeudi 20 juillet 1820.

Les enfants, mes chers amis, ont été dîner hier à la campagne. Je les ai vus hier au soir.....

Ainsi que je le présumais, M. Pasquier vous a envoyé des détails sur Guizot; il en a joint d'autres sur Barante. Ce dernier, de mieux en mieux traité, va à Copenhague. Une lettre de lui, qui m'a été communiquée hier au soir, est en bons termes, sauf une petite phrase indiquant qu'il éprouverait quelque regret de ne pas partager le sort de ses amis.

vie même du gentilhomme, et de ce désintéressement qui préférerait la pauvreté à une bassesse; religieux, mais sans hypocrisie; fier de son origine, mais préoccupé des droits et des besoins de la génération nouvelle; jaloux de la dignité de son pays et portant haut son cœur français. » (*Livre des orateurs*, 15e édition, t. II, p. 128-134.) M. de Fitz-James mourut en 1838.

Villemain a vu Royer, triste mais mesuré dans l'expression. Il a peu parlé de vous et s'est plaint de ne m'avoir pas vu. Je le verrai sous peu de jours, et je ne serai point embarrassé de mes réponses. « Je reconnais la nécessité, m'a dit Villemain, mais je n'en ai pas moins le cœur navré. Ne craignez-vous pas que cela ne fasse quelque tort à M. de Serre? » Je me suis rappelé les propres expressions de ce jeune homme et je les lui ai rappelées : « Lorsque l'on garde le seuil de la porte de son Roi, il ne faut en laisser forcer l'entrée par personne. Le ministre, dont le devoir et le sentiment sont aux prises, doit sacrifier au devoir. » J'ai ajouté que, pendant les précédentes sessions, la base du système adopté était de faire face aux révolutionnaires dès qu'ils voudraient envahir, et je lui ai demandé qui avait tenu ou rompu l'engagement.

Le Moniteur publie aujourd'hui la nouvelle liste du Conseil : l'effet sera grand. C'est un acte de vigueur ; on en était déshabitué. Les changements dans les préfectures et sous-préfectures ne tarderont pas à paraître. Que tout ce qui est arrêté soit, comme vous le dites, activement et ponctuellement exécuté. Ne vous lassez pas de le répéter.

Les directeurs généraux sont dans un grand émoi : ils ont eu vent des discussions. Mon amphitryon d'hier leur en a parlé. « On veut donc perdre la monarchie, » dit Mézy ; « c'est de la démence, » disent d'autres. On se hâte de chercher un directeur général des contributions indirectes[1]. Beugnot

[1] Pour remplacer M. de Barante.

dînait avec nous, et deux de ses futurs collègues l'ont prié d'accepter. Il se résigne. On parle aussi de M. de Chabrol, celui de Lyon, et de M. de Tournon, celui de Bordeaux. Je préférerais Chabrol : c'est une réputation d'habileté en administration, c'est une satisfaction au côté droit en faveur de l'un des plus doux et des plus sages. Qu'en pensez-vous? Puis il faut entendre M. Roy. Saint-Cricq et Mézy ont dû voir ce matin le duc de Richelieu, qui est prévenu, et je leur ai recommandé de caresser leur ministre.

Les affaires d'Espagne se calment plus qu'elles ne s'agitent. On fonde quelque espoir sur la sagesse de ces taciturnes. A Naples, le Roi[1] a nommé son fils[2] son vicaire général, et a voulu quitter les affaires. On n'en a pas moins exigé qu'il sanctionnât toute l'insurrection, qu'il prît et fît arborer une cocarde de trois diverses couleurs et que le parti des muratistes et des carbonari fût, de son assentiment, placé à la tête des affaires. Il y a du mouvement dans les légations. Les autorités papales sont chassées de Ponte-Corvo. Qu'en dira l'Autriche? Il n'y a pas de coin sur notre planète où l'on puisse faire plus hardiment et plus impunément tout ce que l'on veut que chez ces Napolitains. Des régiments hongrois (on en a là et l'on peut en envoyer d'au-

[1] Ferdinand Ier, roi des Deux-Siciles, né à Naples le 12 janvier 1751, mort en cette même ville le 4 janvier 1825. Il occupait le trône depuis le 5 octobre 1759.

[2] François, duc de Calabre, prince héréditaire, né à Naples le 19 août 1777, mort en cette même ville le 8 novembre 1830.

tres) sont peu *carbonisables*. Je crains fort, si l'on mollit, que les légations, que Rome et la rivière de Gênes ne tournent bientôt au vent qui souffle. Vous savez que, pour abréger, c'est de la Constitution des Cortès que Naples se contente.

Nous vous envoyons des journaux.

J'ai vu hier M. Lainé, qui vous appelle son homme d'État. M. de Richelieu a dû le voir aussi. Il va pauvrement, M. Lainé.

Voici une lettre de Masson. Je soigne Villemain. Je vous aiguise quelques outils de même valeur.

Mille tendresses, mes bien chers amis; portez-vous bien. Consultez ce médecin des eaux qu'on dit bon. Allez doucement sur vos eaux. Tâtez-vous

F. L. B.

---

854. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 20 juillet 1820.

Monseigneur,

On a enfin reçu hier des nouvelles de Naples par l'ambassadeur de France; le courrier qui en était porteur prétend qu'elles n'ont été retardées que par les obstacles que lui ont fait éprouver sur la route les brigands dont elle est infestée et qui ont maintenant libre carrière depuis que les troupes sont

concentrées à Naples et occupées à faire une Constitution ou plutôt une révolution; les nouvelles d'hier sont aujourd'hui au *Moniteur*, et, en même temps qu'on les publiait, on donnait aux autres journaux la liberté d'en parler, liberté qu'on leur avait refusée jusqu'à ce jour.

L'effet de la première nouvelle de ces événements a été de faire baisser les rentes; elles se sont relevées avant-hier et se sont maintenues hier.

La famille royale de France a, comme on peut croire, été fort affectée de cette nouvelle, et la jeune duchesse de Berry a dû en recevoir surtout une pénible impression. On est parvenu cependant à la rassurer, et elle est maintenant fort tranquille.

L'ordonnance sur le Conseil a paru au *Moniteur* d'aujourd'hui. Je pense que Votre Excellence approuvera la manière dont les nominations ont été disposées. Toutes les personnes dont la position est changée par ce travail avaient été prévenues, avant cette publication, par des lettres particulières. Dans quelques jours je pourrai, mieux qu'aujourd'hui, vous dire l'effet produit par ces mesures; mais ce qu'il est facile de voir dès à présent, c'est qu'elles ont étonné, et que, bien que l'opinion les demandât, on y trouve plus de fermeté et d'énergie peut-être qu'on n'en attendait. Les réclamations n'ont pas manqué, comme vous pouvez croire.....

. . . . . .

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence mes respectueux hommages.

GERMEAU.

---

855. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, le 21 juillet 1820.

Mme votre mère a eu la bonté de m'apporter son compliment[1]. Elle était accompagnée du frère Victor[2]. Mille amitiés à Eugène[3]. Je me rappelle au bon souvenir de M. du Teil et de sa fille.

On répandait que le Roi avait dit qu'il espérait qu'on n'écarterait pas du Conseil M. Royer, qui le conseillait depuis vingt-cinq ans. Il paraît que, la liste publiée, Sa Majesté s'est bornée à cette exclamation : « Grande débâcle de doctrinaires ! »

Hier, au quartier général de l'opposition, chez M. de Marbois, on faisait un feu d'enfer sur la nouvelle liste du Conseil d'État. On tirera, ces jours-ci, sur les préfectures et sous-préfectures. Un clou chassera l'autre. Quels que puissent être les événements, il vaut mieux combattre à visage découvert.

J'ai écrit hier à Royer ce qui suit :

« *Le Moniteur* d'hier rend publique une déter-

[1] Une ordonnance, datée du 16 juillet et publiée le 20, nommait M. de la Boulaye conseiller d'État en service ordinaire et l'attachait au comité de la marine et des colonies.

[2] Le baron Victor d'Huart, frère de Mme de Serre. Il était entré, en 1818, au service des Pays-Bas ; il le quitta, en 1820, pour celui de la France, et fut nommé lieutenant à la légion du Bas-Rhin, depuis 34e régiment d'infanterie de ligne.

[3] M. Eugène d'Huart.

mination que je n'ai positivement connue qu'au moment où vous l'avez sue vous-même. Jusque-là j'avais conservé de vagues espérances. Je n'étais pas le seul.

« Depuis plusieurs mois, cher et honoré collègue, vous avez beaucoup souffert de corps et d'esprit. D'un autre côté, j'ai vu beaucoup souffrir, et, quant à moi, ce n'est pas sans douleur que j'ai cessé de déférer à un ami que je regardais comme un maître.

« Trop mêlé dans ces derniers temps aux affaires pour n'y pas suivre l'homme que vous aimez, que vous estimez, et auquel je suis entièrement dévoué, j'ai dû recevoir avec reconnaissance un honneur qu'on a bien voulu accommoder à ma délicatesse. Toutefois je ne me fais point illusion sur l'avenir et ses menaces qui me paraissent sérieuses, quoique je sois déterminé à les braver toutes. Je touche à la fin de ma carrière et je veux que cette fin soit honorable. Si je me trompe, c'est de bonne foi, et j'en subirai la peine. Aucun homme n'a le droit de dire que sa route politique est la seule bonne; mais je regretterai toujours que, ayant le même but, nous ne marchions pas dans les mêmes voies.

« Cette lettre précédera ma visite, car il me tarde de vous renouveler de vive voix mes assurances d'attachement. »

En quittant la chancellerie, j'irai rue d'Enfer.

Wendel a passé chez moi pour me dire adieu. Je le crois parti.

J'ai vu ce matin M. le duc de la Châtre. Je lui ai donné de vos nouvelles. Mille amitiés de sa part. Le Roi va bien.

Ne trouveriez-vous pas convenable d'écrire quelques mots sur ce Conseil d'État au duc de Broglie[1]?

Mille tendresses, mes bien chers amis. A demain.

F. L. B.

[1] « Quelques jours avant la clôture de la session, dit M. de Broglie dans ses *Notes biographiques*, je vis M. de Serre pour la dernière fois. J'étais à pied, je me dirigeais vers le Luxembourg; il fit arrêter sa voiture, j'y montai. Nous échangeâmes quelques paroles tristes et solennelles. Il ne me dit pas qu'il venait de signer la destitution de MM. Royer-Collard, Camille Jordan, de Barante et Guizot. Je répondis à la lettre par laquelle il me l'annonça par une lettre pleine de regrets, mais pas une lettre de rupture. Depuis ce moment tout rapport a cessé entre nous. C'était un homme d'un grand talent et d'un grand esprit; c'était une belle âme. En se trompant, s'il se trompait, il obéissait certainement à sa conscience. Nul n'a su comme moi ce qu'il était et ce qu'il valait. » (*Le duc de Broglie*, par M. Guizot, p. 117.)

856. — Le marquis Planelli de la Valette[1] à M. Lainé[2].

Grenoble, le 21 juillet 1820.

Je viens vous remercier, mon cher et ancien collègue, de votre aimable lettre du 1er de ce mois, que je n'ai reçue qu'avant-hier, et de vos démarches en faveur de M. Faure, qui se loue beaucoup de la manière dont vous avez bien voulu l'accueillir. S'il réussit dans sa demande, il le devra en partie à votre excellente recommandation.

Vous me dites que le gouvernement va prendre une marche ferme. Il en est temps, s'il ne veut pas tomber sous la domination des révolutionnaires. Il doit être sûr que tout ami de l'ordre se ralliera à lui

[1] Le marquis Charles-Joseph-Laurent-Marie Planelli de la Valette, d'une famille originaire de Lyon, naquit à Grenoble le 30 avril 1763. Capitaine de cavalerie en 1790, il émigra et ne revint qu'après le 18 brumaire. De 1803 à 1815, il fut adjoint à la municipalité de Grenoble; en 1814, il exerça, durant quelques temps, les fonctions de maire. Inspecteur des gardes nationales de l'Isère en 1815, il résista aux exigences des alliés, et cette résistance ne fut pas toujours sans péril. Député de l'Isère cette même année, il fut réélu en 1816, mais échoua aux élections de 1819; il reparut à la Chambre en 1820 : c'était un des membres les plus modérés de la droite. Il fut préfet du Gard de 1824 à 1828. Après la révolution de 1830, il se retira dans son château de Varces. Il est mort en 1855. — Voyez la *Biographie du Dauphiné*, par Adolphe Rochas, Paris 1860, t. II, p. 254.

[2] L'original de cette lettre ne porte pas de suscription; mais plusieurs passages nous paraissent désigner M. Lainé.

avec empressement; mais il faut de sa part franchise et fermeté.

Vous m'engagez à donner confidentiellement à M. de Serre les bons renseignements qui pourraient me parvenir dans l'intérêt général; vous ajoutez que je lui ferais plaisir et que vous l'en avez prévenu. Je répondrai très-volontiers à cette invitation de votre part, si l'occasion s'en présente, parce que j'ai toujours été convaincu des bons sentiments de M. de Serre et de son attachement à la cause royale, quoique nous n'ayons pas été assis sur les mêmes bancs. D'ailleurs, M. de Serre était et est encore votre ami, et vous savez si je compte sur vous.

En attendant, toutes les lettres de Paris nous parlent d'un projet dont vous ne me dites mot et qui m'effraye par les résultats très-probables qu'il peut avoir : ce serait de dissoudre la Chambre actuelle. Les choix faits par les colléges de département seront bons pour le plus grand nombre. Il n'en sera pas de même pour ceux des colléges d'arrondissement. Qui pourrait déterminer le ministère à sacrifier le certain pour courir après l'incertain? Que l'on conserve la Chambre actuelle avec son opposition toute détestable qu'elle peut être, puisqu'on est assuré d'avoir une majorité bonne et forte par les choix des colléges de département. Cette opposition est peut-être plus nécessaire qu'on ne pense; il me semble qu'un homme d'État peut tirer un grand parti de la résistance qu'elle opposera encore dans le cours de la prochaine session. C'est

bien alors qu'il faudra la laisser parler, se débattre tout à son aise, sûr qu'on sera de la confondre, de la prendre dans ses propres filets et de la terrasser, puisqu'on aura la force du nombre, de la bonne foi et des principes. Opposez-vous à ce projet de dissolution pour cette année; qu'est-ce qu'il peut en coûter d'attendre un an? On fera un essai sur les départements de la quatrième série. S'il est bon et si l'on trouve avantage à renouveler la Chambre, on le fera en 1821, lorsque l'esprit public se sera un peu amélioré par la force que le gouvernement aura acquise dans le cours de la prochaine session; car il sera réputé fort par cela même qu'il marchera avec une majorité imposante, ce qui, malheureusement, ne lui est pas encore arrivé. Pendant cette session, il améliorera, il créera, s'il le juge nécessaire, et il nous rendra cette paix *morale*, si je puis m'exprimer ainsi, que nous ne connaissons plus.

Je crois que les deux choix à faire pour notre collége de département seront bons; mais ils ne le seront pas à une majorité considérable, tant l'esprit de parti est prononcé. S'il y a dissolution de la Chambre, je crains que nos arrondissements n'en fassent de détestables. Le comité directeur conservera toute son influence. Il travaille déjà dans cet espoir, et même nous avons la certitude qu'il ne perd pas l'espoir de diriger le choix des colléges de département.

Point de dissolution pour cette année, dites-le bien haut. Je vous parle d'après les données que j'ai sur plusieurs départements environnant le

mien. Je le sais aussi d'après mes correspondances dans plusieurs départements éloignés et celles de personnes de ma connaissance. On nous assure que MM. de Serre et Pasquier penchent pour la dissolution actuelle. On les trompe très-certainement. Le mal fait, comment le réparer? Allons au plus sûr et ne courons pas toujours les périlleuses chances du hasard ; renonçons une fois à cette mobilité qu'on nous reproche avec tant de raison.

J'oubliais de vous remercier de l'envoi que vous m'avez fait de votre excellente et forte opinion sur la loi des élections. Je l'ai lue avec plaisir et intérêt. Il y a peu de personnes qui aiment à monter sur la brèche comme vous l'avez fait dans cette occasion.

Adieu, mon cher et ancien collègue ; recevez l'assurance des sentiments et de la considération très-distinguée avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LA VALETTE.

Si j'écris à M. de Serre, comment dois-je lui adresser mes lettres pour qu'elles soient ouvertes par lui seul?

Engagez-le à ne pas laisser dissoudre la Chambre.

---

857. — M. Camille Jordan à M. de Serre.

Paris, ce 22 juillet 1820.

Monsieur et honorable collègue,

J'ai lu dans votre lettre, avec tout le respect qui leur est dû, les ordres du Roi à mon sujet. Je n'avais point attendu ses faveurs pour lui témoigner mon dévouement; leur diminution ne saurait affaiblir mon zèle. Ma conduite récente à la Chambre n'a été qu'un gage nouveau de cette ancienne *loyauté* que Sa Majesté a la bonté de reconnaître. J'ai cru servir les intérêts les plus vrais du trône en défendant nos lois fondamentales contre vos innovations. Je n'ai pu voir la moindre incompatibilité entre mon opposition comme député à quelques projets du ministère et mes fonctions comme conseiller d'État : ces fonctions n'associant point parmi nous à la direction administrative doivent laisser au député toute la liberté, toute l'indépendance de son vote; c'est l'opinion que j'ai longuement établie dans un écrit que je vous communiquai avant de le publier et que vous approuvâtes expressément. C'est ce que vous avez pratiqué vous-même lorsque, dans la session de 1817, revêtu de fonctions analogues aux miennes, vous encouragiez et partagiez mon opposition à quelques-unes des propositions les plus importantes *sur le jury*, *sur le vote*

annuel, sur le Concordat. C'est, j'ose le dire, ce qu'avait autorisé jusqu'à présent une jurisprudence presque constante du gouvernement lui-même. Vous savez quelle fut la tolérance de votre propre ministère, l'an passé, envers des fonctionnaires du centre droit qui combattirent vos projets. Vous vous rappelez la longanimité, suivant nous, excessive des ministères antérieurs envers tant de personnes employées à la cour, tant de fonctionnaires dans les provinces, la plupart députés ou pairs, osant professer, avec les opinions de 1815, la censure la plus amère du système entier du gouvernement. Et peut-être le public aura-t-il quelque peine à comprendre comment c'est à l'époque où le symbole ministériel était le moins fixé, le plus impossible à suivre, qu'on est venu choisir, pour une des premières applications d'un système tout nouveau de sévérité, deux des plus anciens, des plus fidèles serviteurs de la couronne, dont l'opposition mesurée s'est bornée à défendre, sur quelques points, l'ordre établi; qui, sur la fin même de la session, sacrifiant une partie de leurs opinions au bien de la paix, ont puissamment concouru, par l'adoption d'un amendement conciliateur, à sauver votre administration en péril[1]. Peut-être aussi les amis éclairés du ministère

[1] « Il paraît certain qu'après le vote de la loi des élections, les doctrinaires, dont le concours avait contribué à la transaction qui s'était opérée sur la base de l'amendement de M. Boin, crurent que, la question principale qui les avait séparés du gouvernement et du centre droit se trouvant ainsi résolue par une sorte d'accord, une réconciliation était devenue possible. Ils auraient voulu rom-

auront-ils à se demander si ç'a été, de sa part, bien entendre le génie de nos institutions, la délicatesse du caractère national, les intérêts véritables du pouvoir que de révéler, par un tel exemple, à la veille des élections, toute la dépendance, presque le servage qui sera désormais exigé des fonctionnaires dans les Chambres.

A côté de ce motif politique, vous indiquez, il est vrai, un autre motif accessoire pour mon renvoi du Conseil : *le mauvais état de ma santé* et le défaut d'assiduité qu'il a inévitablement entraîné. Assurément, si j'eusse pu prévoir votre sollicitude économique pour le retranchement d'un traitement qui n'était plus en proportion avec mon travail, votre vœu eût été plus tôt satisfait; vous pouvez vous souvenir que, dès le commencement de ma

pre l'alliance formée entre le ministère et la droite, reprendre leur ancienne influence et rétablir les choses sur le pied où elles s'étaient trouvées après le 5 septembre..... Mais, dans la lutte qui venait d'avoir lieu, les choses avaient été poussées trop loin. Le gouvernement, abandonné et combattu par eux, et réduit à chercher un point d'appui dans la droite, avait contracté avec elle des liens qu'il n'eût pu rompre, une fois le danger passé, sans encourir le reproche d'ingratitude et d'inconséquence. Déjà le duc de Richelieu pensait à faire entrer dans le Conseil les chefs de ce parti. L'aversion qu'il avait conçue depuis longtemps pour les doctrinaires ne cessait de s'accroître, à tel point qu'il savait mauvais gré à M. de Serre d'user encore envers eux de quelques ménagements. Les démarches plus ou moins caractérisées que firent ces derniers en vue d'un rapprochement furent donc déclinées, et le dépit qu'ils en ressentirent se manifesta par l'attitude hostile qu'ils eurent presque constamment à l'égard du pouvoir pendant la discussion du budget. » (*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. IX, p. 11.)

maladie, par un sentiment de délicatesse, j'envoyai de Lyon ma démission à M. Decazes. Mais ni M. Decazes ni les autres ministres de cette époque ne voulurent l'accepter; ils me pressèrent de conserver mes fonctions; ils parurent croire que le gouvernement pouvait, sans abus, tolérer quelque temps l'inactivité involontaire d'un conseiller d'État surpris au milieu de ses fonctions par une infirmité cruelle, comme il la tolère dans des ministres absents et malades.

Je viens, monsieur, à cette partie de votre lettre que je ne puis considérer comme officielle, celle où vous me parlez de mes *erreurs* et de l'*affliction* qu'elles vous causent; car, sans doute, en votre qualité de garde des Sceaux, après avoir eu le courage si stoïque de voter pour la destitution de vos amis, vous auriez jugé trop inconvenant de joindre à cette signification des mercuriales que le prince ne vous avait pas commandées et de nous régenter en nous expulsant. Vous ne vous êtes souvenu en ce moment que de la liberté de notre ancienne amitié; et, usant de cette même liberté et de toute l'égalité qu'elle suppose, je me permettrai de vous dire, à mon tour, que, tout en rendant une justice entière aux qualités éminentes de votre esprit et de votre âme, je ne puis que déplorer profondément, avec une grande partie de la France, la direction nouvelle que vous suivez. Je suis confondu surtout de cette présomption intrépide qui vous fait, en toute occasion, condamner avec tant de hauteur tout ce qui ne pense pas comme vous, tout ce qui n'a pas

eu l'agilité nécessaire pour vous suivre, depuis un an, dans vos fréquentes évolutions de principes.

Quelles sont, en effet, ces *erreurs* de notre part qui vous semblent si étranges, si punissables? Elles sont, il faut le dire, vos propres opinions de l'an dernier, celles qui vous firent porter par nous au ministère, celles que vous étiez spécialement engagé à représenter et à défendre; elles sont l'adhésion religieuse aux plus constantes volontés du prince, aux lois fondamentales du pays, aux vœux bien reconnus de l'immense majorité des Français pour le gouvernement représentatif dans toute sa vérité, dans toute sa franchise.

Et s'il est vrai que des factions révolutionnaires nous menacent au degré que vous l'avez récemment supposé, nous sommes loin d'y voir un motif pour altérer ces mêmes opinions. Le plus infaillible moyen, à nos yeux, pour accroître le danger, c'est d'affaiblir les garanties promises, d'offenser l'opinion nationale, d'appuyer le gouvernement sur vos nouveaux alliés, les hommes de 1815, sans avoir obtenu d'eux une seule rétractation publique de leurs anciens préjugés; c'est surtout de tolérer ou de dissimuler leurs nouveaux excès comme on a eu le malheur de le faire à l'origine de ces troubles de Paris dont ils ont été une cause principale; c'est de paraître punir, comme certaines destitutions peuvent le donner à penser, non pas les auteurs des excès, mais ceux qui ont eu le courage de les dénoncer.

Le temps décidera bientôt, monsieur, qui de vous

ou de nous, dans ces manières si diverses de voir et d'agir, a bien jugé la véritable situation du pays et les mesures que son salut exigeait. Dieu veuille que vous n'ayez pas concouru vous-même à créer autour du trône la plupart des dangers que vous semblez y voir et appelé sur votre tête la responsabilité la plus redoutable!

Mais au moins, en attendant cette décision souveraine des événements et du temps, croyez que, malgré vos assertions si tranchantes sur nos *égarements*, notre *aveuglement*, malgré l'effet qu'elles peuvent produire dans quelques réunions ministérielles, auprès d'un public impartial, équitable, toutes les préventions naturelles ne peuvent que subsister en faveur des hommes qui restent sur la voie constitutionnelle où le monarque les a placés, fidèles à leurs principes comme à leurs amis, et sacrifiant tout à cette fidélité.

L'un des sacrifices les plus pénibles pour moi serait certainement l'interruption ou l'affaiblissement de mes anciens rapports avec un collègue tel que vous, que je m'étais tant habitué à chérir et à honorer, en qui j'aimais à voir l'une des principales espérances du pays[1].

[1] « Il y avait quelque chose dans le caractère et le talent de Camille Jordan, remarque M. de Barante, qui l'entraînait facilement trop loin dans ses opinions et son langage. La pureté de ses intentions, sa candeur, sa bonne foi, la chaleur qui venait animer cette âme douce et pure, une sorte d'aveuglement presque involontaire, l'empêchaient souvent d'apprécier le vrai caractère et de prévoir les œuvres des factions; alors il s'emportait fort au delà de sa modération accoutumée. Toujours uni aux gens de bien, toujours en

Agréez, je vous prie, l'assurance de tous mes sentiments d'attachement et de haute considération.

CAMILLE JORDAN.

---

858. — Le duc de Richelieu à M. de Serre.

Ce 22 juillet 1820.

J'espère, monsieur le garde des Sceaux, que vous aurez fait un heureux voyage, et que vous nous apprendrez bientôt que l'usage des eaux achève de consolider une santé chère à vos amis et précieuse à l'État. M. Froc de la Boulaye m'a montré la lettre que vous lui avez écrite de Fontainebleau ; j'ai été fort sensible aux choses aimables que vous lui avez dites à mon sujet; soyez persuadé que c'est une grande consolation pour moi de vous avoir pour collaborateur dans les pénibles travaux qui nous occupent, et que j'attache le plus grand prix à mériter et obtenir votre amitié.

Voilà notre Conseil d'État organisé, sauf les trois vacances de conseillers et à peu près autant de maîtres des requêtes dont nous pouvons encore disposer. Je suis chargé par mes collègues de vous

sympathie avec toutes les pensées sages et morales, il inquiétait sans cesse ses amis par ce penchant à une exagération sincère. » (*Études historiques et biographiques*, t. Ier, p. 304, Paris 1857.)

proposer pour une de ces dernières places un homme qui s'en contente, et dont les talents, surtout celui de tribune qu'on dit qu'il possède éminemment, pourraient nous être très-utiles : c'est M. Flaugergues, qui désire vivement s'attacher au gouvernement, et qu'on croit qu'il ne faut pas négliger d'avoir. De mon côté, je vous prierai instamment de consentir à ce que la nomination de M. de Blair[1] soit un peu hâtée; celle de M. Esmangard[2] à la préfecture de la Manche, en laissant une vacance, en fournit l'occasion. Vous m'obligerez infiniment de me répondre sur ces deux objets; il me semble que ces deux noms de MM. de Blair et Flaugergues satisferont beaucoup de monde.

Il nous reste encore le travail des sous-préfets dont MM. Mounier et Siméon s'occupent, et qui, j'espère, pourra être terminé promptement. Nous avons pensé hier à l'Instruction publique, et il a été convenu que je parlerais à M. Lainé, ce que je ferai ce matin. Il nous a paru qu'il conviendrait mieux que M. de Fontanes, parce qu'on ne manquerait pas de dire que le dernier nous a été imposé par un certain parti, ce qui serait vrai et ce qu'il faut éviter. Ce que je crains, c'est que M. Lainé, dans

[1] De 1815 à 1817, M. de Blair avait été conseiller d'État en service ordinaire et membre du comité du contentieux ; depuis lors, il portait le titre de conseiller d'État en service extraordinaire.

[2] Charles Esmangard, maître des requêtes en 1815, conseiller d'État en 1817, administra, de 1820 à 1824, le département de la Manche, et, de 1824 à 1830, celui du Bas-Rhin. Il mourut à Meaux le 4 octobre 1837. Il a publié quelques écrits sur la marine et les colonies.

son horreur des affaires, ne veuille pas accepter; je vais faire cependant tout mon possible pour l'y déterminer.

Les nouvelles que nous avons eues de Naples sont toujours les mêmes ou peut-être pires; vous les voyez dans les journaux. Ces jeunes révolutionnaires, dans leur ferveur de novices, ont fait une incursion à Ponte-Corvo sur le territoire pontifical, et je suis informé que le Saint-Siége réclame la garantie des cinq puissances pour son territoire. Il ne serait pas impossible que l'empereur d'Autriche, profitant du rapprochement de l'empereur de Russie, qui vient de Varsovie, lui demandât une entrevue, à laquelle devrait intervenir quelqu'un de notre part et de celle de l'Angleterre, qui y enverrait probablement le duc de Wellington.

Nous avons aussi des nouvelles de M. Decazes, qui est très-content de l'accueil qu'il a reçu. Il nous mande que l'irritation causée par la présence de la Reine[1] est presque entièrement dissipée et que les ministres ne lui paraissent pas inquiets de l'issue du procès.

Ici les nouvelles de Naples ont renouvelé l'espérance de nos révolutionnaires, et l'effet qu'elle a

[1] Caroline de Brunswick, née le 17 août 1768, était fille du duc Ferdinand de Brunswick et de la princesse Augusta d'Angleterre, sœur de Georges III. Elle avait épousé, en 1795, le prince de Galles; mais, peu après la célébration du mariage, ils s'étaient séparés. Dès qu'il fut sur le trône, Georges IV intenta à la Reine un procès en adultère afin d'obtenir le divorce. — Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 396 et 397, et t. IX, p. 190-192.

produit est très-fâcheux. Si cependant nous étions assez heureux pour nous bien tirer de l'épreuve des élections et que nous eussions une bonne Chambre, ce serait bien cette France dont on croyait avoir tout à redouter, qui sauverait l'Europe. Travaillons avec courage à amener ce beau résultat. Si même nous échouons, il sera toujours beau de l'avoir entrepris.

Vous devez avoir reçu une lettre de M. Royer-Collard; j'entends dire qu'il se plaint beaucoup de vous. Ces messieurs comprennent un gouvernement représentatif à leur façon, et non de la seule manière dont il puisse exister[1]. Des hommes dont les idées sont divergentes ne peuvent pas travailler ensemble avec succès à faire marcher la machine du gouvernement. On ne s'entend plus, on se sépare sans humeur et sans bouderie : qu'y a-t-il là d'offensant pour personne? Toute l'opposition, à commencer par M. Daru et à finir par l'abbé de Pradt, s'est fait inscrire chez M. Royer, et on lui doit la justice de dire qu'il en a été fâché.

Donnez-moi de vos nouvelles, je vous prie; présentez mes hommages à madame, et ne doutez pas de ma sincère amitié et de ma haute considération.

RICHELIEU.

[1] Comparez l'*Histoire de la Restauration*, par M. Nettement, t. V, p. 442-444.

859. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, samedi 22 juillet 1820.

Wendel a dû partir cette nuit; cependant je n'en répondrais pas. Je l'ai quitté à minuit. Il avait vu X., qui désire vous voir à votre retour et que l'on peut, à ce qu'il paraît, faire beaucoup causer sur nos échappés de la cour de Bonaparte devenus libéraux par excellence. X. en sait très-long. S'il dit vrai, et s'il dit tout, on doit en tirer de bons documents.

A la suite de ma lettre, j'ai fait visite à Royer. Ses douleurs d'oreille sont calmées, mais durent encore. Il m'a fait lire ce que vous lui avez écrit et sa réponse que vous trouverez ci-jointe. Il était, lorsque je suis arrivé, en conversation avec Barante. C'est après le départ de celui-ci que nous sommes entrés en matière : sa lettre est digne, élevée, pleine de mesure. Si vous répondez, je crois qu'il faut vous borner à dire que vous la mettrez sous les yeux du Roi, que chacun dans la circontance a fait son devoir et que c'est une consolation pour vous que d'honorables caractères soient en réserve pour la royauté. L'homme est plus calme, plus maître de lui qu'il ne l'a jamais été. Sa fierté se complaît dans son refus, et, soit espérance prochaine, soit satisfaction, et il y a lieu, de se trouver posté sur un noble terrain, il y a dans son expression un peu de joie. Cependant à travers nos discours le naturel a

percé quelquefois. J'ai vu que la détermination du Conseil lui avait été d'avance annoncée par M. Decazes lui-même dans *une visite faite par le duc rue d'Enfer*, et que des paroles consolantes lui avaient été directement portées de cette manière de la part du Roi. Il est possible que tout ait été prévu et combiné dans cette visite. On m'a parlé de vous avec de grands égards, mais avec un peu de froideur. On reconnaît que l'on se trouve placé dans une situation difficile, qui commande de grands ménagements, mais que, cette position étant donnée, il faudra bien en profiter. Chacun croit avoir pour soi la raison et le bon droit. C'est au temps à prouver les erreurs. Au surplus il ne s'agit pas des hommes, il s'agit des nations; l'Europe tout entière est remuée jusque dans ses fondements, les mêmes mouvements se font sentir ailleurs. C'est la querelle des vieilles et des nouvelles influences, du privilége et de l'égalité, etc. On m'a très-souvent répété qu'on était convaincu que vous aviez cru bien faire en général comme en particulier, et, sous le plus grand secret, avec invitation même de ne vous en rien dire, on m'a confié que la seule chose qu'on eût trouvée poignante avait été cette association de disgrâce avec Guizot, que vous aviez, dans d'autres temps, beaucoup plus caressé, beaucoup plus écouté qu'il ne vous convenait de le faire et qu'on ne vous y engageait.

Barante a le verbe assez ferme. Il ne se hâtera pas de partir. Il veut aller dans le Puy-de-Dôme, et vous l'y verrez peut-être.

Si vous lisez *le Courrier* de ce jour, vous y verrez

un premier échantillon de *doctrine*. *Le Moniteur* contient un bon article de Mazure.

Je conçois, cher ami, toutes vos peines de cœur; j'ai moi-même le cœur malade. Mais les hommes d'État sont au corps politique ce que les médecins sont au corps humain. Ce n'est pas légèrement qu'il faut faire couper des bras et des jambes; il le faut cependant pour sauver le tronc. Les hommes de nos jours ne savent à quoi se prendre. Celui qui entre, celui qui sort leur paraissent également à ménager. Plaindre les vaincus est de mode; c'est un acheminement à leur faveur dès qu'ils reviendront vainqueurs. Toutes ces chances de succès et de revers sont de si courte durée! Qu'un homme se montre, qu'il se sente fait pour vaincre et qu'il fixe la victoire; alors, mais seulement alors, malheur aux vaincus! M. Pitt[1] a gouverné, pendant les dix dernières années de la guerre, la masse de la population anglaise en dépit d'elle, et il a laissé la mémoire d'un grand homme.

On parle de la croix pour Villèle comme membre du Conseil général, pour Corbière comme membre de l'Université; cela me paraît bien.

Adieu, cher ami; point de secrets, comme vous voyez, entre nous. C'est à la vie et à la mort.

F. L. B.

[1] William Pitt, né en 1759, mort en 1806.

860. — Le baron Pasquier à M. de Serre.

22 juillet 1820.

Mon cher collègue,

Je suppose que la Boulaye vous tient bien au courant; cependant je vous veux aussi payer mon tribut le plus souvent possible.

Notre affaire de Naples est de plus en plus mauvaise et ses conséquences sont et seront probablement fort graves dans la politique générale de l'Europe; elles le sont aussi dans notre politique intérieure. L'audace de nos ennemis s'en accroît sensiblement, leurs espérances grossissent: tous les rapports secrets en font foi; ils comptent évidemment que l'effroi général qu'inspire le spectacle de révolutions si faciles influera à leur profit sur les élections. Si les hommes avaient quelque raison, cela devrait produire un effet tout contraire; mais où est la raison au siècle où nous vivons?

L'ordonnance du Conseil d'État qui a paru hier a fait un grand effet, bon sur les uns, mauvais sur les autres, mais toujours grand; cela devait être ainsi. Nos anciens amis sont, suivant leur usage, entre la colère et le dédain. Barante est le mieux; il est vrai qu'il est dans le fait fort bien traité; mais il paraît le sentir. Quant aux trois autres, ils ont pris le parti de la fierté la plus aigre. Je vous ai déjà envoyé la

prose de Guizot. Becquey m'a dit hier soir que Royer refusait sa pension, trouvant qu'elle était trop obscure et qu'une pension sur le Sceau ne signifiait rien.

L'arrangement sur les préfets, quoique non encore officiellement connu, paraît bien réussir.

Il y a une affaire dont j'ai regret que nous n'ayons pas causé avant votre départ, c'est l'Université, non sous le rapport de la loi à faire, mais sous le rapport du gouvernement actuel de l'Université telle qu'elle est. Le Conseil actuel n'est pas suffisant; il lui faut plus de poids, il lui faut un chef. Cuvier protestant est une inconvenance évidente. Mais qui mettre? Fontanes en meurt d'envie, mais a-t-il, malgré son talent, la tête assez forte pour un tel fardeau, qui est bien autre que celui qu'il portait avant la Restauration? Si Lainé voulait, il serait très-bien; mais il ne voudra pas.

L'affaire des droits réunis n'est pas encore réglée. Je crois cependant que le ministre des Finances est moins prononcé, et de tous les côtés il voit des raisons pour montrer combien sont grands les inconvénients des changements dans le système des directions. Au reste, comme c'est aujourd'hui notre dîner ministériel, c'est la grande question que nous y traiterons encore et à laquelle probablement nous consacrerons encore notre soirée.

Adieu, mon cher collègue. Je vous quitte pour aller à la Chambre des pairs : ma loi d'Alger[1] doit y être fortement attaquée.

[1] Il s'agissait de pourvoir au payement d'une créance réclamée

Mille et mille amitiés.

PASQUIER.

J'ai des nouvelles de Decazes, qui paraît se trouver fort bien à Londres.....

---

861. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 22 juillet 1820.

Monseigneur,

L'affaire du Conseil d'Etat avait, à Paris du moins, fait perdre de vue pour un moment celle de Naples; les nominations et les changements dans les préfectures qui, sans être officiellement annoncés, sont cependant déjà connus, vont opérer une nouvelle diversion, qui durera jusqu'à ce qu'il survienne autre chose. J'ai entendu de nombreuses réclamations sur le changement de M. X., des regrets sur le déplacement de M. Y. et des plaintes sur le replacement de M. Z., qu'on s'accorde à regarder comme un des hommes les plus incapables de France.

par des sujets algériens pour des grains fournis à la France de 1793 à 1798. Le projet de loi proposé par M. Pasquier fut adopté d'abord par la Chambre des députés, puis par celle des pairs. C'est cette même affaire qui a amené l'expédition de 1830. — Voyez les *Discours de M. Pasquier*, t. II, p. 381-391, et l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. IX, p. 31-33.

La révolution de Naples n'a pas produit à beaucoup près la même sensation que celle d'Espagne: elle ne présente pas en effet, autant que celle de la Péninsule, l'expression du vœu d'une grande partie de la population; on y voit le triomphe d'une faction et des partisans de Murat[1] plutôt que des partisans de la liberté. Il y a bien eu aussi quelque ridicule à la marche suivie et à la précipitation si étrange qui a fait que, après s'être emparé d'une vieille ébauche de Constitution faite par Murat (et ce n'était pas se montrer difficile), on s'est tout simplement reporté à une Constitution faite pour un autre peuple et pour d'autres mœurs, pour d'autres besoins.

M. de Pradt ne veut pas, à ce qu'il paraît, subir en personne le procès de son livre; il est, à ce qu'on m'assure, en fuite ou caché; on croyait cependant que l'éclat de ce procès était une des choses sur lesquelles il comptait pour arriver à la députation, à laquelle on sait qu'il aspire.

M. de Salvandy[2] est parti pour l'Espagne; il est venu avant son départ l'annoncer à Votre

[1] Joachim Murat, né à la Bastide-Fortunière (Lot) le 25 mars 1771. Soldat en 1789; maréchal d'Empire en 1804; grand-duc de Berg et de Clèves en 1806; roi de Naples en 1808. Fusillé au Pizzo le 13 octobre 1815.

[2] Narcisse-Achille de Salvandy, né à Condom (Gers) le 11 juin 1795. Garde d'honneur en 1813, il fit la campagne de Saxe et celle de France; il obtint le grade de sous-lieutenant. En 1814, il fut admis dans les mousquetaires noirs du Roi, et devint capitaine d'état-major à la création de ce corps. Maître des requêtes en service extraordinaire le 20 janvier 1819, il perdit cette charge peu

Excellence, qui ne l'a peut-être pas remarqué sur ses listes de visites.

Votre Excellence, qui connaît sans doute toutes les nominations faites pour les préfectures, sera cependant bien aise d'en avoir l'ensemble avant la publication officielle.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence mon respectueux hommage.

GERMEAU.

après l'avénement de M. de Villèle. Conseiller d'État sous le ministère de M. de Martignac, il se démit de ses fonctions en apprenant la nomination de M. de Polignac. Député après la révolution de 1830, il eut le portefeuille de l'Instruction publique du 15 avril 1837 au 31 mars 1839. En 1841, il exerça, durant quelques mois, les fonctions d'ambassadeur à Madrid et, en 1843, celles d'ambassadeur à Turin. Il rentra au ministère de l'Instruction publique le 1er février 1845 et y resta jusqu'au 24 février 1848. Depuis cette époque, le but de ses efforts fut de réunir les deux branches de la maison de Bourbon. Il mourut à son château de Graveron (Eure) le 15 décembre 1856. Il était membre de l'Académie française depuis 1835 : ses brochures politiques et ses articles de journaux, plus encore que ses livres, l'avaient fait connaître comme écrivain. Il avait reçu le titre de comte en 1842.

862. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, dimanche 23 juillet 1820.

Mon cher ami,

Étudiez bien ces eaux et que ce bon médecin les suive goutte à goutte. Je crois qu'il faudra revenir ici dès que la santé le permettra. Tout le monde, c'est-à-dire tout notre monde, vous y regrette. *Faute d'un moine l'abbaye ne périt pas* est un proverbe qui ne s'applique pas à toutes les abbayes.

Est-il vrai que M. Guizot vous ait écrit d'une terrible encre? On me dit qu'il s'en vante.

Camille m'a fait assez grise mine hier à la clôture de la Chambre. Royer n'y était pas. J'ai omis de vous dire hier que ce dernier, en me parlant de la visite de M. Decazes, m'avait dit tenir de lui que le Roi, répondant à quelques observations du duc sur les longs et importants services d'un homme qu'il s'agissait d'exclure du Conseil, dont il faisait secrètement ou publiquement partie depuis vingt ans, s'était écrié : « En effet, il y aura vingt ans au mois d'avril prochain. » — « Le Roi se trompe, m'a fait observer Royer, il y a eu vingt ans au mois d'avril dernier; je suis entré à son service en avril 1799. »

Ces détails vous font connaître la source du bruit qui a été répandu.

Oui, il est douloureux, il est déchirant d'être forcé de sévir contre des hommes de talent, capables d'honorables déterminations et qui ont rendu d'importants services; mais eux-mêmes ne séviraient-ils pas contre leurs adversaires en possession des mêmes titres? mais ne l'ont-ils pas fait? mais n'établiraient-ils pas la division au sein de la royale famille? mais n'y pousseraient-ils pas les dissentiments jusqu'aux plus périlleuses explosions? Tout gouvernement qui se laisse impunément insulter est frappé de mort; et qu'il laisse faire les ennemis, ils le traîneront aux gémonies. S'il ne fallait pour gouverner que la sueur du front, ce serait peu de chose; les angoisses du cœur ne sèchent pas si vite. La réflexion, le devoir, puis le manteau rouge du cardinal.

Je vais dîner chez M. Roy avec le duc de Richelieu, MM. Pasquier et Portal.

Depuis Fontainebleau je n'ai point de vos nouvelles.

Sans adieu, mes bien chers amis. Mille tendresses.

F. L. B.

---

863. — M. de Serre à sa mère.

Mont-Dore, 24 juillet 1820.

Nous sommes ici depuis le 21, chère maman. Le voyage ne m'a pas trop fatigué..... Depuis deux jours nous sommes dans les nuages et la pluie, et nous faisons du feu.....

La saison ne dure guère plus de vingt jours, ce qui me rendrait libre vers le 12; mais, comme on me prescrit de ne pas m'occuper trop tôt, je serais fort tenté de prendre un mois pour faire une tournée par Lyon, la Suisse ou la Comté, l'Alsace et la Lorraine, et ne revenir à Paris que vers la mi-septembre.

Le général Grenier et Georgette sont ici depuis hier; le maréchal Saint-Cyr, le duc de Liancourt, M. Colchen le pair, le duc de Fitz-James, M. de Grandchamp sont les connaissances que nous avons déjà vues. Le duc et la duchesse de Massa[1] viennent

[1] Nicolas-François-Sylvestre Régnier, comte de Gronau, duc de Massa, fils du grand juge Régnier, naquit à Nancy le 31 décembre 1783. D'abord auditeur au Conseil d'État, puis sous-préfet de Salins, il devint, le 30 septembre 1813, préfet de l'Oise et, le 14 juillet 1815, préfet du Cher, fonction dont il se démit le 2 février 1816. Il fut nommé pair de France le 16 juillet 1817 et continua de siéger à la Chambre haute après la révolution de 1830. Il mourut à Moncontour le 20 avril 1851. Il avait épousé la fille du maréchal Macdonald.

d'arriver. Tout ce monde n'empêche pas qu'avec la pluie le Mont-Dore ne soit un vilain trou.

Au revoir, chère maman et excellente amie; j'espère que mon père et vous, vous portez bien, que vous allez quelquefois voir nos chères petites. Je vous charge de les embrasser pour moi aussi tendrement que je vous embrasse. Mes respects à mon père.

Votre bon fils.

---

864. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Paris, lundi 24 juillet 1820.

Pour vous expédier nos premières lettres, mes chers amis, Mézy a profité d'une estafette que M. de Damas envoyait à sa famille. Le mieux est quelquefois l'ennemi du bien. A-t-il bien ou mal fait? Voilà huit grands jours sans nouvelles de mes pèlerins. Depuis cette aimable petite lettre de Fontainebleau qui était comme une queue de conversation, je n'ai rien reçu, rien appris. Le temps me paraît long, et j'ai besoin de me rappeler la barque de César et sa fortune pour être tranquille sur votre voiture et les grands chemins.

Mazure, qui me quitte, me dit que, depuis quelques jours, la censure n'a pas assez de ciseaux pour les impertinences des journaux libéraux. *Le Cour-*

rier surtout devient intolérable. La révolution de Naples a ravivé le feu de ces messieurs. Ils se croient, ils se disent sûrs de la victoire. Les grandes puissances feront bien d'y regarder de près. Jusqu'ici, les yeux sans cesse tournés vers la France, elles n'ont pas fait assez d'attention aux volcans qui pouvaient s'ouvrir ailleurs. On nous guettait. Grâce à vous, nous nous sommes ouvert un passage à travers des difficultés qui paraissaient inextricables : mais ce n'est qu'un ajournement, disent nos adversaires, et les échos en France et au delà répètent : ajournement.

Hier, chez M. Roy, le duc de Richelieu m'a demandé des nouvelles de vos enfants et m'a chargé d'offrir au père et à la mère ses respects et ses tendres amitiés.

J'ai rendez-vous demain chez M. Mounier pour causer des élections en général et de celles de mon département en particulier.

Je vous aime présents, je vous aime absents ; mais ne soyez pas trop silencieux. Amour aveugle, cela est admis ; amitié muette, je m'oppose.

F. L. B.

865. — M. Bourdeau[1] à M. de Wendel.

Rennes, le 24 juillet 1820.

Mon cher ami,

. . . . . .

J'ai vu Nantes plusieurs jours, je suis à Rennes, et partout je trouve un pays travaillé d'une façon diabolique. A Nantes et à Rennes vous aurez des choix très-sûrs au département et plus que probables dans trois arrondissements sur quatre. Corbière fera tout ce qu'il voudra dans l'Ille-et-Vilaine; les élections y sont dans sa main. Nous avons eu ensemble une longue conférence.

Avant-hier soir, douze ou quinze jeunes gens du droit et autres ont tenté de me donner une sérénade à la façon de barbari. Au premier coup de trompe, deux ont été saisis et les dix ou douze autres se sont dispersés. Je ne suis pas du tout fâché qu'on ait voulu me traiter à l'instar de Corbière. Vous voyez donc, mon cher Wendel, que la démonstration judiciaire, énergiquement faite contre les antécédents de même espèce, est aussi infructueuse que la faiblesse antérieure a été nuisible. La corruption est au fond des cœurs, et il n'y a plus qu'une extrême vigueur capable de l'extirper.

[1] Voyez t. II, p. 485.

Si ma lettre vous trouve encore à Paris, rappelez-moi au souvenir de notre bon président[1], de Froc la Boulaye et de nos amis.

Je suis tout de cœur

BOURDEAU.

---

866. — Le comte Portalis à M. de Serre.

Paris, ce 25 juillet 1820.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire de Fontainebleau et l'omission du nom de M. Desclaux a été réparée. M. le ministre des Affaires étrangères a fait hier signer au Roi une ordonnance qui accorde à ce magistrat la décoration de la Légion d'honneur[2]. Il paraît que,

[1] M. Bourdeau veut sans doute désigner M. Ravez, président de la Chambre des députés.

[2] « Par ordonnance en date du 15 juillet présent mois, le Roi a nommé officiers de l'ordre royal de la Légion d'honneur :

« MM. BELLART, procureur général près la Cour royale de Paris; ALLENT, conseiller d'État; GOUPIL DE PRÉFELN, procureur général près la Cour royale de Caen; TRY, président du tribunal de première instance de la Seine.

« Par la même ordonnance ont été nommés chevaliers de l'ordre royal de la Légion d'honneur :

« MM. DE SÈZE, premier président de la Cour de cassation; DE BASTARD, premier président de la Cour royale de Lyon; ATHALIN, président de Chambre en la Cour royale de Colmar; MOUSNIER-BUISSON, président de chambre en la Cour royale de Limoges;

malgré le soin que j'avais pris de m'assurer que M. Lasagni[1] n'était point encore décoré, il l'avait été lors d'un dernier travail qu'avait fait Votre Excellence. Vous pouvez en conséquence disposer d'une croix de plus.

Je viens de recevoir votre lettre de Clermont. Je donnerai à MM. Varin[2] et de Martignac[3] les in-

RIVIÈRE, procureur général près la Cour royale d'Agen; DUBOURG, président en la Cour royale d'Amiens; Philippe D'ELLEVILLE, conseiller en la Cour royale de Caen; DESCLAUX, président de chambre en la Cour royale de Corse; RÉGUIS, procureur du Roi près le tribunal de première instance de Marseille; DEVILLE, juge d'instruction au tribunal de première instance de Strasbourg; JAUFFRET, maître des requêtes. » (*Moniteur* du 29 juillet.)

[1] Barthélemy-Vincent-Joseph Lasagni, né à Rome le 25 août 1773. D'abord membre du tribunal de la Rote, il fut nommé, en 1809, conseiller à la Cour d'appel de sa ville natale et, en 1810, conseiller à la Cour de cassation. Président de la chambre des requêtes en 1846, il obtint sa retraite le 19 décembre 1850 avec le grand cordon de la Légion d'honneur. Il mourut à Rome le 21 octobre 1857. « M. Lasagni, disait M. Dupin, a toutes les qualités qui font aimer l'homme et toutes les vertus qui font estimer le magistrat. » (Audience du 4 novembre 1850.)

[2] Par ordonnance du 15 juillet, M. Varin, premier avocat général près la Cour royale de Rennes, avait été nommé procureur général près la Cour royale de Metz.

[3] Jean-Baptiste-Sylvère Gay de Martignac, né à Bordeaux le 20 juin 1778. Il était le fils d'un avocat distingué et devint lui-même l'un des orateurs les plus brillants du barreau de sa ville natale. Chef des volontaires bordelais au mois de mars 1815, il négocia avec le général Clausel le départ de Mme la duchesse d'Angoulême. Il fut nommé avocat général près la Cour de Bordeaux en 1819 et procureur général près la Cour de Limoges le 15 juillet 1820. Les électeurs de Marmande le choisirent pour député en 1821. Deux ans plus tard, il accompagna l'armée d'Espagne en qualité de commissaire civil. En 1824, il obtint la direction générale de l'enregistrement

structions qu'elle contient. Aucun de ces messieurs n'est encore arrivé. M. d'Hannoncelles[1] est à Paris depuis deux jours, reconnaissant, comme il doit l'être, de vos bontés. J'ai vu également M. de Maleville[2]. Il m'a paru très-satisfait.....

J'ai donné communication au Conseil des ministres de la grande circulaire de Votre Excellence[3];

et des domaines ainsi que le titre de vicomte. Il reçut le portefeuille de l'Intérieur le 4 janvier 1828 et le garda jusqu'au 9 août 1829. Après la révolution de 1830, lors du procès des ministres, il prêta à M. de Polignac le secours de son éloquence. Il mourut à Paris le 3 avril 1832. Son éloge a été prononcé dans la conférence des avocats, à Bordeaux par M. Paul Girard le 4 décembre 1852, à Paris par M. Léopold Toussaint le 10 décembre 1864.

[1] Une ordonnance du 9 juillet avait nommé M. d'Hannoncelles, président de chambre à la Cour royale de Metz, premier président de cette même Cour.

Une autre ordonnance, du 15 juillet, remplaça M. d'Hannoncelles, comme président de Chambre, par M. de Julvécourt, conseiller à la Cour de Metz.

[2] Le comte Pierre-Joseph de Maleville, fils du marquis Jacques de Maleville, l'un des rédacteurs du Code civil, naquit à Domme (Dordogne) le 12 juillet 1778. Il devint sous-préfet de Sarlat en 1804 et conseiller à la Cour impériale de Paris au commencement de 1811. Le 1er avril 1814, il se déclara, dans une adresse au Sénat, pour le rappel des Bourbons et la monarchie constitutionnelle. Député de la Dordogne à la Chambre des représentants, il s'opposa, le 23 juin 1815, à ce que le fils de Napoléon fût reconnu empereur. Il obtint, le 7 juillet 1819, la première présidence de la Cour royale de Metz, le 9 juillet 1820, celle de la Cour d'Amiens, et le 20 mars 1828, un siége de conseiller à la Cour de cassation. La mort de son père, survenue le 21 novembre 1824, lui avait ouvert les portes de la Chambre haute. Il mourut à Paris le 12 avril 1832. — Voyez la *Biographie universelle* (Michaud), nouvelle édition, t. XXVI, p. 238.

[3] Voyez l'Appendice n° XXIII.

elle a été fort approuvée, et chaque ministre en a réclamé une copie pour pouvoir écrire dans le même sens aux fonctionnaires qui sont placés sous son autorité.

J'ai déjà reçu plusieurs rapports fort intéressants de M. Bourdeau; ils contiennent divers renseignements importants concernant les élections dans les départements de Maine-et-Loire et de la Vendée.

M. Blanquart de Bailleul m'invite à rappeler à Votre Excellence qu'il l'avait priée de penser à lui pour la place qui demeure vacante à la Cour de cassation.

M. Aréna insiste toujours pour être placé. Il accepterait les fonctions de substitut près la Cour royale d'Aix, mais il préférerait une place de conseiller dans une Cour royale, quelle qu'elle soit. Je lui ai promis de vous faire connaître ses dispositions.

. . . . . .

Je ne parle pas à Votre Excellence des affaires générales; elle a sur ce chapitre des correspondants plus au fait que moi. Toutes les pensées se reportent sur les futures élections. Les libéraux semblent reprendre courage, et je crains fort que l'obstination de certains royalistes exagérés à porter des noms trop fameux ne serve beaucoup les ennemis du gouvernement. Il faudrait convenir de ne tenir à aucun individu, mais d'insister avec énergie sur la couleur et la direction d'une opinion. Il peut être dangereux de prétendre faire triompher un nom propre.

il sera aussi facile qu'utile de faire arriver des hommes dévoués et sûrs, quoique nouveaux.

On s'est occupé, dans le dernier Conseil, des projets de loi à proposer pour la session prochaine. De ce nombre sont une loi sur la répression des délits de presse et une autre sur la dotation de la Chambre des pairs. Si Votre Excellence avait à ce sujet quelques directions à me donner, je les recevrais avec reconnaissance.

Vous ne m'avez pas parlé de votre santé; j'en conclus qu'elle est bonne et telle que nous pouvons la désirer. Je vous serai obligé néanmoins de m'en dire un mot une autre fois.

Je prie Mme de Serre d'agréer mon respectueux hommage.

J'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement et une respectueuse considération,

Monseigneur,

De Votre Excellence le très-humble et très-obéissant serviteur,

Comte PORTALIS.

---

867. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, mardi 25 juillet 1820.

C'est bien. Vous êtes à Clermont et sans trop de fatigue; il n'y a plus qu'à gravir le mont Dore; et j'ai votre lettre du 21 qui répond aux miennes des 18 et 19. Les aimables personnes que ces courriers qui voyagent jour et nuit pour nouer nos fils!

M. le duc de Richelieu est maintenant en grande conférence avec M. Roy et probablement sur cette terrible affaire des directions générales. Je lui ai écrit quelques mots. Il m'enverra chercher à la chancellerie dès qu'il sera libre. Il saura, ainsi que M. Portalis, tout ce que vous pensez de l'affaire Lallemand et de celle des gardes du corps.

Je causerai du reste de votre lettre (de Guizot et des élections) avec le président du Conseil et M. Mounier. Chacun sa part.

Les mouvements de notre diplomatie font que le marquis de Rivière[1] revient de Constantinople, où

[1] Charles-François de Riffardeau, marquis de Rivière, né au château de la Ferté (Berry) le 17 décembre 1763. Il était, en 1789, officier aux gardes françaises. Il émigra et devint aide de camp de M. le comte d'Artois, qui lui confia plusieurs missions délicates et périlleuses. Arrêté à Paris en même temps que le général Pichegru et Georges Cadoudal, il fut condamné à mort le 10 juin 1804; mais, grâce à l'intercession de l'impératrice Joséphine, cette peine fut commuée en celle de plusieurs années de détention. Ma-

il sera merveilleusement bien remplacé par Florimond de Latour-Maubourg[1], qui a déjà fait ses preuves sur ce théâtre. Le marquis de Rivière sera capitaine des gardes de *Monsieur* : toute sa vie a été dévouée au prince. J'aime tendrement M. de Rivière ; c'est la fleur des preux, l'honneur même, mais l'honneur accessible à la raison ; je suis charmé de le voir là.

. . . . . .

Hier, dînant chez Becquey avec l'abbé André[2],

réchal de camp en 1814, lieutenant général et pair de France en 1815, ambassadeur à Constantinople de 1816 à 1820, il fut nommé, à son retour, capitaine des gardes de *Monsieur*. Il devint, en 1824, duc héréditaire et, en 1826, gouverneur de M. le duc de Bordeaux. Il mourut à Paris le 21 avril 1828. — Voyez les *Mémoires posthumes touchant la vie et la mort du duc de Rivière*. Paris, 1829.

[1] Jean-Pierre-Florimond de Fay, marquis de Latour-Maubourg, né le 9 octobre 1781. Entré dans la carrière diplomatique peu après le 18 brumaire, il devint, en 1806, second secrétaire, et, en 1809, chargé d'affaires à Constantinople. Il fut nommé, en 1812, ministre plénipotentiaire à Stuttgard. Il fit comme volontaire la campagne de 1814. Ministre à Hanovre en 1816, à Dresde en 1819, il retourna en 1823 à Constantinople comme ambassadeur ; mais, n'ayant pu obtenir du Grand Seigneur les concessions qu'il jugeait indispensables, il partit sans remettre ses lettres de créance, ce qui ne fut pas approuvé de son gouvernement. Il obtint en 1830, après la révolution, l'ambassade de Naples et, en 1831, celle de Rome, où il mourut le 24 mai 1837. Il faisait partie de la Chambre des pairs à titre héréditaire depuis 1831. Son éloge a été prononcé par le comte Philippe de Ségur le 31 janvier 1838.

[2] A l'époque du Directoire, l'abbé André avait servi d'agent entre le *Conseil royal* et Louis XVIII. Nous lisons dans *la Vie politique de M. Royer-Collard* par M. de Barante : « M. Royer-Collard voulut qu'aucun intermédiaire ne fût placé entre eux [les membres du comité] et le Roi, pas même M. d'Avaray, qui avait

j'ai pu savoir que Royer était profondément blessé de ce qu'on appelle ingratitude et légèreté de jeunes gens et d'une ingratitude plus haute. C'est, dit-on encore, attenter à la dignité du caractère du maître que de lui conseiller de pareilles mesures.

On parle d'une longue suite de lettres entre Royer et l'abbé André. Ce recueil ne doit pas paraître encore, mais on le publiera plus tard.

Je quitte le duc. Il vous a écrit il y a trois ou quatre jours. Vos nouvelles sont attendues par lui comme par moi.

Germeau vous donne les détails du ministère et expédie les journaux.

Jacquinot se rappelle à votre bon souvenir.

Sans adieu, très-cher ami; tâtez ces eaux; ménagez-vous; ne compromettez rien de cette santé que nous ne saurions faire trop bonne et trop forte, et aimons-nous.

F. L. B.

alors toute l'affection et la confiance de Louis XVIII. Un homme subalterne, mais raisonnable, spirituel, dévoué et courageux, l'abbé André, devait être chargé de porter les lettres du comité et les réponses écrites ou verbales du Roi. Le comité n'acceptait point une autre mission que d'observer les événements, l'état de l'opinion publique, la marche du gouvernement. Il était autorisé à assurer les hommes importants par leur position ou leur influence qui sembleraient bien disposés et sincères que les intentions du Roi étaient conciliantes et nullement réactionnaires, sans leur faire ni offres ni promesses. » (T. Ier, p. 55.)

868. — M. Germeau à M. de Serre.

Le 25 juillet 1820.

Monseigneur,

L'affaire du Conseil d'État est toujours l'événement politique dont Paris s'occupe le plus; celle de Naples y fait, je crois, à peine autant de sensation; et celle des préfets, qui en fera probablement plus en province, n'en fait certainement pas autant dans la capitale.

Des personnes exclues du Conseil, celle qui en éprouve le plus d'humeur est certainement M. Guizot : l'apparente tranquillité qu'il affecte ne fait que mieux ressortir l'aigreur de ses discours; il assure que les lettres écrites par Votre Excellence ont singulièrement choqué les hommes auxquels elles s'adressaient : ils ont dû en témoigner *énergiquement* leur opinion dans les réponses qu'ils y ont faites. M. Guizot annonce qu'il va reprendre son cours et faire l'histoire des gouvernements représentatifs. On m'a dit l'autre jour qu'il se préparait à écrire sur l'événement, sur l'acte qui vient de frapper lui et ses collègues.

L'allure ostensible des journaux ne peut, depuis la censure, donner que peu d'idée de la marche et des espérances des partis; mais ce qui se passe derrière la toile peut donner plus de lumière, et je

m'attache de tout mon pouvoir à savoir les points sur lesquels la censure a le plus à s'exercer. Il est remarquable que, depuis quelque temps, le parti libéral lui présente, avec obstination et confiance, des articles d'une audace qui étonne et d'une hostilité qui ne se donne plus la peine de se déguiser. Les censeurs ont fait, dans ces derniers jours, des abatis énormes et sont épouvantés de ce qu'on a osé leur proposer. D'où naît, se disent-ils, cette confiante impudence?

Pour se dépiquer, les journaux de ce même parti ont renouvelé la pratique, qui avait pourtant assez mal réussi à ce malheureux Corréard[1], de faire chaque jour une brochure signée et qui se trouve affranchie de tout contrôle préalable; le chef de cette entreprise est un homme qui vous demandait, peu de temps avant votre départ, de faire imprimer à l'imprimerie royale un ouvrage de lui sur la législation et la politique; vous lui avez heureusement refusé votre autorisation. Je ne suis pas autorisé à dire son nom.

Je recueille aux sources que je puis croire les meilleures tout ce qui est relatif à la grande question de la dissolution de la Chambre. J'ai vu hier Sauvo[2], dont j'étais bien aise d'avoir l'avis à cet égard, et qui, sous plusieurs rapports, est assez compétent pour en donner un. Il est on ne saurait

[1] Libraire-éditeur, un des naufragés de *la Méduse*. — Voyez l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, t. VIII, p. 159.

[2] Voyez t, II, p. 407.

davantage opposé à la dissolution : les raisons qu'il en donne, Votre Excellence les conçoit facilement et les a sans doute déjà pesées à l'avance; mais il se résume en disant que les extrémités des deux partis la désirent trop ardemment pour qu'il soit prudent de leur donner cette satisfaction.

On a parlé ces jours derniers de quelques troubles en Galicie.

On m'assure que M. de Barante refuse l'ambassade de Danemark.

Je reçois à l'instant une lettre de M. Varin, avocat général, qui refuse la place de procureur général à Metz. Il est pénétré de reconnaissance pour vos bontés, mais se trouve retenu à Rennes par des liens de famille et d'affection qu'il ne peut rompre. J'aurai l'honneur de vous adresser copie de sa lettre par le prochain courrier, ainsi que d'une lettre de M. Bourdeau sur le même sujet.

J'ai l'honneur d'offrir mes respectueux hommages à Votre Excellence et la prie de vouloir bien les faire agréer à Mme de Serre.

GERMEAU.

869.—M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, mercredi 26 juillet 1820.

Les fillettes, mes chers amis, sont joyeuses et bien portantes: l'une reprend son appétit, l'autre

n'en a point encore manqué; elle voyage du sein droit au sein gauche de sa bonne nourrice : c'est là son excursion, ce sont ses monts Dore. Les grands-parents sont en bonne santé, le frère Victor *idem*, et *idem* le baron.

Il est assez difficile de joindre M. Mounier et, lorsqu'on l'a joint, de le tenir : c'est le vif-argent du ministère. Nous avons ébauché quelques conversations toujours coupées par des accidents. Nous devons nous accrocher ce soir à neuf heures. Je veux qu'il prenne note de vos idées sur les points de la carte électorale par vous relevés.

Quant à l'affaire Lallemand, à laquelle je ne songeais pas plus qu'à celles de la guerre de Trente Ans, il y faut penser, puisque vous y pensez vous-même, et je conçois qu'on doit se préparer. M. Portalis a votre mémento, il en sera sans doute question au Conseil. J'ignore ce que l'état-major de la justice peut savoir sur ce point; mais il me paraît bien délicat de revenir sur cette douloureuse affaire. Que le soldat ait tiré sans ordre, cela paraît constant. L'est-il également qu'il ait été assailli, mis dans le cas de légitime défense, et peut-on le prouver par d'autres témoignages que ceux des parties intéressées? Il ne peut pas, ce me semble, y avoir lieu à punir. On évoquerait toute la malheureuse affaire des gardes du corps, on dirait qu'on a voulu faire un exemple *in anima vili;* on découragerait la troupe dont il importe de soutenir l'esprit. Est-ce qu'en pareille occurrence, un pareil événement n'est pas du ressort de la justice mili-

taire? S'il en était autrement, je voudrais n'engager l'affaire qu'avec certitude de plein succès pour le soldat, comme on a fait de l'autre côté de l'eau pour la *Yeomanry* de Manchester. Cette queue de sédition pourra être effectivement difficile à écorcher à la prochaine session. Il faudra donc, et de bonne heure, y préparer les esprits.

Vous trouverez, me dit-on, une société bien mêlée autour de vos baignoires d'Auvergne. C'est un avant-goût de la vallée de Josaphat, où tous les chemins conduisent.

Il faudra que je quitte Paris le 2 ou le 3 août, et, lorsque je n'aurai plus la Louise sur les genoux, la Marie sur les bras, je me trouverai tout déshabillé. J'en aurai aussi des nouvelles quotidiennes, et ce ne sera pas long.

A demain, mes Excellences.

F. L. B.

Bellart est bien touché de sa croix d'officier. Germeau vous envoie sa lettre.

---

870. — Le comte Portalis à M. de Serre.

Ce 27 juillet 1820.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous faire passer les lettres de MM. Varin et Bourdeau qui font connaître à Votre Excellence la non-acceptation du premier. Je crois

que vous penserez qu'il est utile de procéder tout de suite à la nomination du procureur général de Metz..... M. Mangin[1] m'a parlé à cette occasion du droit qu'avait M. de Chevers de quitter Colmar; je ne crois pas cependant que le moment soit bien choisi.

Le Roi vient d'appliquer le bienfait de l'amnistie à M. le général comte Clausel[2] et à M. le chef de bataillon de Chambure[3]. Cette ordonnance a été

[1] Voyez t. Ier, p. 93.

[2] Bertrand Clausel, né à Mirepoix (Ariége) le 12 décembre 1772. Volontaire en 1791, général de brigade en 1799, général de division en 1802, il s'était illustré en maintes rencontres, notamment à la journée de Salamanque (22 juillet 1812). Sous la première Restauration, il fut nommé inspecteur général d'infanterie, chevalier de Saint-Louis et grand-croix de la Légion d'honneur. Le 25 mars 1815, il accepta de Napoléon le commandement de la 11e division militaire, marcha sur Bordeaux et força Mme la duchesse d'Angoulême à quitter cette ville. Après les Cent-Jours, il passa en Amérique. Un Conseil de guerre le condamna à mort le 11 septembre 1816, mais une ordonnance royale du 20 juillet 1820 lui accorda le bénéfice de l'amnistie. Maréchal de France en 1831, gouverneur général de l'Algérie en 1835, il mourut à Secourrieu (Haute-Garonne) le 21 avril 1842. Il avait publié en 1816 un *Exposé justificatif* de sa conduite politique au retour des Bourbons.

[3] Laurent-Auguste le Pelletier de Chambure, né à Vitteaux (Côte-d'Or) le 31 mars 1789. Sous-lieutenant en 1806, il fit les campagnes de Prusse, de Pologne et d'Espagne et obtint le grade de capitaine. En 1813, au siége de Dantzick, il se signala par de fréquentes sorties, à la tête d'une compagnie surnommée *l'Infernale*. Pendant les Cent-Jours, il commanda un corps franc. Le 13 décembre 1816, la Cour d'assises de Dijon, le jugeant par contumace, le déclara coupable d'avoir, à la tête d'un parti, dans la nuit du 18 au 19 juillet 1815, volé, dans le chemin public de la Maison-Neuve, à Rouvray, une somme d'argent, des armes et au-

calquée sur celles qui avaient été rendues pour les généraux Decaen et Gilly. C'est M. le duc de Richelieu qui l'a contre-signée. Elle ne sera point insérée au *Bulletin des lois*.

M. de la Boulaye a communiqué à vos collègues, monseigneur, un passage d'une de vos lettres relatif à l'affaire Lallemand et à celle des gardes du corps. Votre Excellence aura vu par les journaux que l'affaire Lallemand avait été suivie comme il convenait qu'elle le fût. La juridiction ordinaire s'est dessaisie ; ce sera à la juridiction militaire à prononcer. Je pense que le soldat sera acquitté, et cela sera convenable ; car il faut prendre garde de décourager les soldats qui font leur devoir dans des circonstances critiques. Le moment est suprême : tout ce qui, en Europe, peut porter atteinte à la fidélité des troupes est mortel pour les gouvernements. Quant aux gardes du corps, il a paru qu'il était bien tard pour revenir sur les torts qui leur ont été reprochés. On a pensé de plus qu'une telle mesure serait d'un mauvais effet. Rechercher des actes répréhensibles qui ont été la suite de provocations fort vives et qui ont été suivis d'actes de

tres objets précieux à deux officiers anglais qui se rendaient à Paris. En conséquence, elle le condamna aux travaux forcés à perpétuité, à la marque, au carcan et aux frais de la procédure. (*Moniteur* du 23 décembre.) Une ordonnance du 26 juillet 1820 étendit à M. de Chambure le bienfait de l'amnistie. Après la révolution de 1830, il devint premier officier d'ordonnance du maréchal Soult, ministre de la Guerre. Il mourut à Paris, du choléra, le 12 juillet 1832. — Voyez la *Nouvelle Biographie générale* (Didot), t. IX, p. 599.

révolte et de rébellion de la part de ceux qui en avaient été les provocateurs, serait assimiler en quelque sorte ses amis et ses ennemis et l'imprudence du fils aux machinations du crime. Si cela avait été fait tout de suite, cela aurait pu être utile; si cela avait prévenu les troubles qui ont eu lieu, on aurait pu louer alors la marche à la fois juste, impartiale et ferme du gouvernement. Aujourd'hui on n'y verrait qu'un pas rétrograde qui le ferait accuser d'irrésolution et de faiblesse.

Il est fort question de l'Instruction publique en ce moment. On voudrait lui rendre un chef qui assurât son action et rendît l'unité de doctrine si nécessaire au corps enseignant, au vaste établissement de l'Université. Les rhétoriciens de Paris viennent de donner une déplorable preuve de l'esprit qui les anime. On leur avait donné, pour sujet de composition, une conversation de Sully, jeune encore, avec le duc de Rosny, son père. Elle devait rouler sur son dévouement à la cause de la maison de Bourbon et sur les sentiments généreux de fidélité qui devaient l'animer dans tout le cours de sa vie. Ces malheureux jeunes gens ont refusé de composer sur un pareil sujet, et le prix ne sera point donné. Il est difficile d'imaginer un plus grand scandale et un symptôme plus menaçant. Il est temps de porter remède à un si grand mal et d'arrêter le progrès de cet esprit de désaffection qui gagne d'une manière effrayante les générations qui s'élèvent.

Je vous prie d'excuser le désordre de ma lettre;

je l'écris du Conseil d'État, pendant une discussion importante, celle relative à la question de savoir si la connaissance des réclamations formées contre les décisions des Conseils de révision en matière de recrutement peut être attribuée au pouvoir administratif par une disposition législative.

Recevez, monseigneur, les assurances de l'attachement inviolable et de la considération respectueuse avec lesquels j'ai l'honneur d'être

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Comte PORTALIS.

---

871. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, jeudi 27 juillet 1820.

Je viens de prêter un serment devant le Conseil d'État, j'y serai fidèle, et sur-le-champ j'en prête un autre entre vos mains, cher ami : c'est de vivre et mourir politiquement avec vous et de quitter le Conseil lorsque vous le quitterez vous-même. Nous nous défendrons toutefois, et ils ne nous inhumeront qu'à bonnes enseignes, sauf à ressusciter.

C'est sur cet hémicycle qui termine la grande table, et séance tenante, que je vous écris. Vous avez planté l'arbre, hommage vous est dû de sa première feuille.

J'ai causé longtemps hier au soir avec M. Mounier, que je n'ai quitté qu'au moment où le sommeil me l'enlevait. Bonnes intentions, idées élevées, saines, applicables, tout y est. Il ne s'agit que d'exécuter vite et ponctuellement.

J'ai parlé des indemnités dont M. d'Arros a besoin. On m'a promis de faire ce que l'on pourrait. Peut-être serait-il bon que vous écrivissiez quelques lignes sur ce texte.

Mounier m'a dit que le matin même on était venu gémir auprès de lui sur les événements du Conseil d'État, et qu'on avait accompagné ces gémissements de félicitations sur ce qu'il était su qu'on avait agi contre son avis. Partant de là, grâce lui a été rendue du zèle avec lequel il avait défendu les victimes. Il a répondu qu'il fallait l'estimer peu pour lui faire de tels compliments, qu'il n'avait pas été moins affligé que ses collègues de la mesure prise, mais qu'il en avait reconnu, qu'il en reconnaissait encore l'indispensable nécessité, et qu'il se séparerait d'un gouvernement qui adopterait des résolutions de cette importance s'il n'était pas complétement d'accord sur le fond comme sur la forme. J'ai fort approuvé ce langage, véritable idiome ministériel. C'est ainsi qu'il faut dire et faire.

Hier, en dînant en famille avec MM. Pasquier, Mazure et Germeau, j'ai mis la conversation sur l'Instruction publique, car je crains que cet objet essentiel ne traîne. Mazure a fort bien dit sur les inconvénients de l'organisation actuelle d'où il résulte que tous les sujets de l'Université, forcés d'être

protestants avec Cuvier, jansénistes avec Sacy[1], molinistes avec Éliçagaray[2], ne sont au fait d'aucune opinion, car il ne s'agit ici de religion que par formule oratoire. On veut plaire à tous, du moins ne déplaire à personne; on est sans couleurs; il n'y a ni système, ni direction, ni ensemble, ni commandement, ni obéissance. Mazure voudrait donc un chef entouré d'un Conseil fort et nombreux, d'où sortiraient des directions spéciales pour les diverses Facultés, mais toutes coordonnées

[1] Antoine-Isaac-Sylvestre de Sacy, né à Paris le 21 septembre 1758, était le fils d'un notaire. Il apprit en se jouant les langues de l'Europe, et s'adonna de bonne heure à l'étude des langues de l'Orient. Il fut successivement conseiller à la Cour des monnaies (1781), membre de l'Académie des inscriptions (1791), professeur au Collége de France (1806), député au Corps législatif (1808), baron de l'Empire (1813), membre de la commission, puis du Conseil royal de l'instruction publique (1814-1822), administrateur du Collége de France (1822), pair (1832), secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions (1833). Il avait fondé, en 1821, la Société asiatique. Il est mort à Paris le 21 février 1838, « exempt des infirmités de corps et d'esprit qui marquent le déclin de l'âge, dans le libre exercice de ses facultés; il est mort, pour ainsi dire, tout plein de vie, comblé de jours et d'honneurs, prouvant ainsi ce qu'avait dit une femme de grand nom [Mme de Maintenon] que, même selon le monde, et dans la mesure des intérêts purement humains, rien n'est aussi habile qu'une conduite irréprochable ». (Éloge de M. de Sacy prononcé par le duc de Broglie dans la Chambre des pairs le 27 avril 1840.)

[2] Dominique Éliçagaray, né, vers 1760, dans le diocèse de Bayonne. Il reçut les ordres sacrés et professa la philosophie à Toulouse, mais la Révolution le força bientôt de se réfugier en Espagne. Il revint sous le Directoire. Sous l'Empire, il fut recteur de l'Académie de Pau. Il devint, en 1817, membre de la commission de l'instruction publique. Il mourut à Paris le 22 décembre 1822. M. de Coucy, archevêque de Reims, l'avait choisi pour grand vicaire.

au système que la principale affaire du chef serait de maintenir.

Mille tendresses, bien chers amis.

F. L. B.

---

872. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 27 juillet 1820.

Monseigneur,

Je dois rendre compte à Votre Excellence de plusieurs détails assez importants de la correspondance d'hier et d'aujourd'hui.

Une lettre du procureur général de Besançon[1] annonce que la femme de ce Guillemin[2], qu'on cherche avec tant de soin et toujours inutilement,

[1] M. Meyronnet de Saint-Marc.

[2] On lit dans *le Moniteur* du 20 mai 1820 : « Dans la journée d'hier, le bruit s'était répandu à Paris que, sur quelques points de la Franche-Comté, des complots ourdis contre la sûreté de l'État avaient été déjoués au moment d'éclore, et que plusieurs chefs de ces criminelles machinations avaient été arrêtés..... Voici ce que l'on sait du complot : quelques jours avant l'arrivée de Mgr le duc d'Angoulême à Lons-le-Saunier, on avait arrêté dans cette ville un nommé Bourgeois, ancien officier de corps-francs en 1815. Deux ou trois autres individus, liés avec Bourgeois, s'étaient soustraits en fuyant aux mandats d'arrêt décernés contre eux par l'autorité judiciaire. A la même époque, on arrêtait à Besançon deux autres individus, anciens officiers, nouvellement arrivés de la capitale : ils se nomment Julien Combes et Planzeaux. »

Le Moniteur du 21 mai ajoute : « Les lettres que nous rece-

est venue le trouver de la part de son mari, et lui a dit que ce prévenu demandait un sauf-conduit pour venir faire des révélations de la plus haute importance et découvrir un complot des plus dangereux et des plus menaçants contre la famille des Bourbons et le gouvernement tout entier. Il faut se hâter de l'entendre, dit-il, parce que *dans six semaines* il ne serait plus temps. De la part de tout autre que Guillemin, ces propositions n'auraient pas une bien grande importance; mais elles peuvent en avoir beaucoup, lorsqu'on sait qu'il y a évidemment un complot et que Guillemin en a été un des principaux agents. Je n'envoie pas à Votre Excellence copie de la lettre du procureur général parce qu'elle est entre les mains de M. Mounier, à qui nous l'avons immédiatement communiquée. M. Meyronnet de Saint-Marc parle, en terminant sa lettre, d'aller en Provence pour ses affaires particulières aussitôt que l'affaire Combes et Planzeaux sera en train. M. Portalis pense avec raison qu'il ne peut s'absenter dans les circonstances actuelles et doit lui écrire en conséquence.

Une lettre du procureur général de Toulouse[1] an-

vons de Besançon confirment l'arrestation de MM. Julien Combes et Planzeaux. Le premier a eu un commandement dans les corps-francs pendant l'interrègne, et le second a eu le rang de colonel dans l'armée..... Un sieur Guillemin, qui paraît aussi avoir servi dans les corps-francs et contre lequel il a été décerné un mandat d'amener, est parvenu à se soustraire jusqu'à ce jour aux poursuites dirigées contre lui. Nous ne pouvons encore rien dire des faits qui ont motivé ces arrestations..... »

[1] Le baron Gary.

nonce aussi qu'il a reçu d'un officier en disponibilité, nommé Blaignau, la déclaration qu'un sieur Baptiste était venu lui proposer d'entrer dans un complot formé à Toulouse pour opérer un mouvement armé et qui comptait déjà plus de quatre cents conjurés déterminés à périr plutôt que de succomber. On va suivre les indications données par Blaignau, mais l'ouverture qui lui a été faite paraît tenir à un plan adopté d'inquiéter ainsi le gouvernement sur tous les points importants pour faire prendre le change à sa vigilance et la détourner des objets qui doivent l'éveiller avec plus de raison.

Une lettre de M. Bourdeau nous annonce qu'on avait préparé pour lui une espèce de charivari libéral semblable à celui qu'on a fait pour M. Corbière; mais que les autorités, prévenues à temps, l'ont empêché par l'arrestation des premiers individus qui se sont présentés avec leurs instruments.

. . . . . .

Une ordonnance d'hier vient d'appliquer l'amnistie au général Clausel et au capitaine Chambure; Chambure va être mis aujourd'hui en liberté.

La chambre du Conseil du tribunal de première instance de Paris a prononcé le 20 courant sur l'affaire de l'homicide du jeune Lallemand; elle a renvoyé devant les tribunaux militaires[1].

J'ai appris hier que les journaux de couleurs les

[1] « Le soldat qui avait atteint le jeune Lallemand fut mis en jugement et acquitté. » (*Histoire de la Restauration*, par M. Nettement, t. V, p. 411.)

plus opposées avaient présenté simultanément à la censure un article annonçant que S. A. R. *Monsieur* était nommé lieutenant général du royaume. Ceci m'a paru digne d'attention.

On avait affecté aussi de répandre que la santé du Roi allait empirant de jour en jour. J'ai même quelques raisons de croire que quelques-uns des..... ne sont pas étrangers à cette nouvelle. C'est sans doute pour la combattre que le *Journal de Paris* annonce aujourd'hui que Sa Majesté va reprendre ses promenades habituelles.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence mes respectueux hommages.

GERMEAU.

873.—M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, vendredi 28 juillet 1820.

Très-cher,

J'adresse par le courrier de ce jour à M. Millet de Chevers, votre ami, l'extrait en forme du rôle des contributions constatant que vous payez ici 176 francs.

Je reçois votre lettre du 24. La sagesse du docteur et la docilité du patient me donnent les meilleures espérances.

M. Esmangard quitte le Conseil. Trois messieurs

partis du même point, tous trois de Versailles, tous trois ayant débuté il y a quarante ans à la suite de leurs pères dans le même service et dans la même branche de service, se trouvent, après des fortunes fort diverses, réunis au comité de marine et, en quelque sorte, autour de leur berceau. Forestier[1] et Jurien[2] sont du nombre; vous savez le nom du troisième. Le ministre de la Marine aime assez ce trio; il aimerait mieux un quatuor dans lequel interviendrait un amiral, et je crois que c'est sur notre collègue le comte d'Augier qu'il porte ses vues. Il m'a prié de vous dire quelques mots sur la nécessité de joindre un bon officier de mer à ce petit Conseil de marine, et, s'il s'agit en effet de d'Augier, il me

[1] Le baron Forestier, conseiller d'Etat en service ordinaire, membre du comité de la marine et des colonies.

[2] Charles-Marie Jurien, né à Paris le 24 mars 1763, était le fils d'un premier commis de la maison du Roi. Il fut admis, en 1783, dans les bureaux de la Marine. Le 10 août 1792, grenadier du bataillon des Filles-Saint-Thomas, il combattit et fut laissé pour mort dans la cour des Tuileries. En 1793, il se rendit à l'armée du Nord et dirigea les transports militaires. En 1804, il organisa la flottille de Boulogne. Le 3 avril 1814, le gouvernement provisoire le chargea du portefeuille de la Marine jusqu'à l'arrivée de M. Malouet, nommé ministre de ce département. Le 5 juillet suivant, il fut nommé conseiller d'État. Il s'abstint de toute fonction durant les Cent-Jours. De 1815 à 1823, il fut directeur des ports et arsenaux, de 1824 à 1830, membre du Conseil d'amirauté. Après la révolution de juillet, il quitta la vie publique et mourut à Fontainebleau le 16 août 1836. Louis XVIII lui avait accordé le titre de vicomte en récompense de ses longs et bons services. Peu de jours après la mort de M. Jurien, le 13 septembre, parut dans *le Moniteur* une notice biographique due à la plume de son ami, le baron Tupinier.

semble que cela serait convenable sous plusieurs rapports.

J'ai causé ce matin avec notre excellent duc-président sur le texte de votre lettre. Il ne fait aucune objection sur la conduite à tenir et il approuve toutes vos idées, même en avouant un peu son faible. Seulement il rechigne à établir une administration collective. Ses objections sont justes : c'est une innovation, un premier coup de hache à la centralisation, un sujet d'inquiétude pour les autres directeurs, un texte aux provocations des Chambres, une induction à appliquer le même système aux administrations départementales. M. Roy, arraisonné par le duc, se relâche peu à peu de ses premières prétentions; seulement il profitera de la circonstance pour entourer le directeur général d'un Conseil, circonscrire son influence et rendre les grandes déterminations de l'administration plus authentiques, plus mûries. C'est un essai qu'il va faire, et je n'y vois pas d'inconvénients.

Le duc attend de vous une réponse, qu'il aura probablement bientôt.

A demain, mes chers amis. Nous avons un temps superbe; je vous en souhaite autant sur les hauts lieux.

F. L. B.

---

874. — Le président Barris[1] à M. de Serre.

Paris, 28 juillet 1820.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ainsi que vous m'y avez autorisé, quelques observations sur les lois relatives à la presse; je les soumets à votre haute sagesse; quel que soit le jugement que vous en portiez, elles pourront du moins vous paraître un témoignage de mon empressement à remplir vos vues, et, sous ce rapport, mon travail aura eu une récompense précieuse à mon cœur.

Je désire bien, monseigneur, que l'usage des eaux achève de rétablir votre santé; vos talents seront longtemps encore nécessaires à la stabilité du trône et à la tranquillité publique.

J'ai su, monseigneur, que vous aviez eu la bonté de parler de M. Lacave-Laplagne[2], mon neveu,

[1] Pierre-Jean-Paul Barris, né à Montesquiou (Gers) le 30 juin 1759. D'abord avocat, puis, en 1790, commissaire du Roi près le tribunal de Mirande, il fut député en 1791 à l'Assemblée législative. Il revint dans son pays après la révolution du 10 août et dut se cacher pendant la Terreur. Il devint juge au tribunal (depuis Cour) de cassation le 8 janvier 1796, perdit son siége au 18 fructidor, le recouvra en 1800, et fut nommé, le 9 avril 1806, président de la section criminelle. Il conserva ses fonctions au retour de Louis XVIII, et reçut, en 1821, la croix de commandeur de la Légion d'honneur. Il mourut à Paris le 28 juillet 1824.

[2] Voyez t. II, p. 483.

d'une manière bien favorable pour lui, dans le Conseil où il fut délibéré sur le remplacement de M. Bouvier[1], ancien procureur général à Limoges : je vous prie de vouloir bien en recevoir mes profonds remercîments. Je prends la liberté de vous renouveler en sa faveur mes vives sollicitations.

Je suis avec respect et avec un bien absolu dévouement, monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

BARRIS.

[1] Claude-Pierre Bouvier, né à Dôle (Jura) le 9 novembre 1759, appartenait à une famille qui comptait plusieurs docteurs en droit. Il devint lui-même, en 1787, membre de l'Université de Dijon. Il refusa, en 1792, de prêter serment, et, lors du procès de Louis XVI, il s'offrit comme défenseur et otage; arrêté, il passa dix mois au château de Dijon. Après avoir été maire de Dôle durant dix années, il devint, en 1809, membre du Corps législatif et reçut le titre de baron; il devint aussi procureur général près la Cour impériale de Besançon, fonction qu'il garda jusqu'en 1816 : une ordonnance du 28 mars le destitua. Nommé près la Cour de Limoges en la même qualité au mois de juillet 1818, il fut remplacé le 4 juillet 1820 et obtint le titre de président honoraire à la Cour de Besançon..... — Consultez la *Biographie nouvelle des contemporains*, par MM. Arnault, Jay. etc., t. III, p. 416.

875. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre.

Samedi, 29 juillet 1820.

Les fillettes vont très-bien, mes chers amis, et je n'approche pas sans regret du moment où je m'éloignerai d'elles..... On se porte bien de l'autre côté des boulevards.

Ce que j'ai communiqué hier au duc de Richelieu est venu d'autant plus à propos que le vent y souffle depuis quelques jours. Tous sentent la nécessité de ne point effaroucher; on reconnaît comme vous que les prétentions seraient immenses et qu'on ne pourrait pas satisfaire sans folie. On doit même avoir à ce sujet une conversation en haut lieu. Tout me paraît donc d'accord. Votre opinion ne trouvera dans le Conseil que des échos, et il sera bon que vous l'exprimiez d'autant plus fortement dans vos lettres, que cela vous paraîtra plus nécessaire d'après les renseignements qui vous parviendront.

Vous remarquerez dans *le Moniteur* de ce jour un article conforme à l'opinion de Mazure sur l'instruction publique.

Le jeune Jessaint est arrivé, et je le conduirai ce matin chez Royer. Je conçois vos chagrins et je les partage, mais je ne conçois pas un gouvernement impunément insulté par ses confidents et baisant la main qui le châtie. Qu'on le renverse, soit; mais qu'on ne s'arme pas dans ses arsenaux, mais que

l'on combatte à visage découvert. Le duc accepte toutes ces conditions, et il m'a déclaré qu'il était décidé à se bien défendre envers et contre tous..... Tous les hommes de sens sont convaincus que le parti libéral ne peut triompher d'ici à longtemps que sur les ruines de la monarchie; et, dans ce cas, il vaut mieux être victime que complice.

Villemain est très-bien.

J'ai engagé le ministre de la Marine à faire au marquis de Rivière la politesse d'une gabare pour le ramener avec sa famille de Constantinople. Nous ne perdrons rien dans le Levant et nous aurons près de nous un ami.

Je vous ai parlé de ce projet d'adresse de Dubruel[1] pour supplier *Monsieur* de se remarier. Il paraît que Son Altesse Royale en est si peu pressée, qu'autour d'elle ceux qui se complaisent dans ce projet n'osent pas en parler. On cherche des détours.....

Mille tendresses, très-chères Excellences. J'embrasse Gaston. Portez-vous bien.

F. L. B.

[1] Pierre-Jean-Joseph Dubruel, né à Rignac (Rouergue) le 16 septembre 1760. Il était, avant la Révolution, conseiller au présidial de Rhodez. Il n'émigra point et eut peine à échapper aux persécutions. De 1795 à 1797, il siégea au Conseil des Cinq-Cents, et prit plusieurs fois la parole en faveur des prêtres et des émigrés. Il quitta la scène politique après le 18 fructidor. Sous l'Empire, il fut nommé proviseur du lycée de Marseille. En 1814, il reçut de Louis XVIII des lettres de noblesse et la croix de la Légion d'honneur. Député de l'Aveyron à partir de 1816, il siégea sur les bancs de la droite et fut deux fois questeur. Il devint, en 1818, proviseur du lycée de Versailles. Il mourut à Paris le 28 mars 1828.

976. — M. Germeau à M. de Serre.

Paris, le 29 juillet 1820.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de faire remarquer à Votre Excellence un article du *Drapeau blanc* relatif au refus fait par les élèves de rhétorique de traiter pour sujet de discours les paroles du père de Sully à son fils ; ce refus a généralement paru une chose grave, et cependant le *Journal de Paris* d'hier a mis sur ce sujet un article qui me paraît d'une inconvenance choquante. Je ne sais quel effet il aura produit dans le public et comment en jugera Votre Excellence, mais il me semble que, si l'on voulait absolument parler d'une chose sur laquelle il n'y a rien de bon et de satisfaisant à dire, il fallait le faire avec plus de dignité et de gravité, et non du ton léger et plaisant qu'a pris le rédacteur de l'article. Votre Excellence le trouvera ci-joint.

L'organisation actuelle de l'Université est maintenant l'objet d'une attention particulière, et les trois dernières nominations faites ont éveillé de vives discussions. Ce n'est pas qu'on blâme les choix qui ont été faits, quoiqu'on regrette un peu que deux des personnes nommées, M. Poisson[1] et

[1] Siméon-Denis Poisson, né à Pithiviers le 21 juin 1781. En 1798, il fut reçu le premier à l'École polytechnique. Il fut nommé,

l'abbé Nicolle[1], aient été prises hors de l'Université; mais quel est le but de ces nouvelles nominations? N'augmenteront-elles pas, plutôt qu'elles ne diminueront, les inconvénients de l'organisation actuelle? Le premier de ces inconvénients est le défaut d'unité de direction : une commission est beaucoup moins propre qu'un chef unique à produire cette unité salutaire, et plus cette commission sera nombreuse, plus l'inconvénient deviendra

en 1802, professeur suppléant et, en 1806, professeur titulaire à cette même École. Il devint, en 1809, professeur de mécanique rationnelle à la Faculté des sciences; en 1812, membre de l'Institut; en 1816, examinateur de sortie de l'École polytechnique; en 1820, conseiller de l'Université; en 1827, géomètre du bureau des longitudes; en 1837, pair de France. Il mourut à Paris le 25 avril 1840. Républicain dans sa jeunesse, toujours hostile au gouvernement de Napoléon, il s'était rallié aux Bourbons, qui le comblèrent des témoignages de leur estime. Sa vie a été écrite par François Arago. — Voyez *Œuvres complètes*, t. II, p. 593-698. Paris, 1854.

[1] Dominique-Charles Nicolle, né le 4 avril 1758 au village de Poville, près Rouen. Il était, en 1790, préfet des études au collége Sainte-Barbe, lorsque M. de Choiseul-Gouffier lui confia l'éducation de son fils. Il l'accompagna d'abord à Constantinople, puis à Saint-Pétersbourg, et fonda en cette ville un institut où furent élevés les enfants des principales familles. Chargé par le gouvernement de visiter les églises catholiques de la Russie méridionale, il connut à Odessa le duc de Richelieu et obtint son amitié. De retour en France, il fut nommé, en 1817, aumônier honoraire du Roi, en 1820 membre du Conseil de l'instruction publique, et, en 1821, recteur de l'Académie de Paris, fonction supprimée en 1824. Il fonda avec son frère, M. Henri Nicolle, un collége auquel ils donnèrent le nom de Sainte-Barbe qu'il dut changer, un peu plus tard, contre celui de Rollin. Il mourut à Soisy-sous-Montmorency le 2 septembre 1835. Sa vie a été écrite par l'abbé Frappaz. Paris, 1857.

grand. Où veut-on que les fonctionnaires de l'Université, les recteurs d'Académie, les proviseurs des colléges prennent leur direction, lorsqu'ils ne voient qu'une commission composée d'hommes si opposés, c'est-à-dire à peu près pour moitié d'hommes professant les idées du jésuitisme et d'hommes professant celles du jansénisme, le tout sous la présidence d'un protestant? Comment peut-on espérer qu'un agent de l'Université mette une grande franchise et un grand abandon dans sa correspondance et ses rapports, quand il saura qu'ils doivent être soumis à sept personnes qui ne peuvent être dans les mêmes idées? Et enfin, la commission fût-elle composée d'hommes parfaitement homogènes, elle ne pourra jamais inspirer au dehors la même confiance ni la même émulation qu'un chef unique. Tous ces raisonnements, faits de bonne foi et par des gens bien intentionnés, ramènent naturellement à l'idée d'un directeur supérieur de l'instruction. Mais les questions de personnalité viennent ici, comme dans tant d'autres choses, compliquer la question générale; on sait que M. Cuvier serait vivement affligé de perdre l'espèce de suprématie qu'il exerce, et personne ne nie l'impossibilité de donner la direction suprême de l'instruction à un homme de la religion de M. Cuvier, pour lequel, du reste, on professe l'estime la plus complète.

L'approche des concours et l'événement de rhétorique ont mis à l'ordre du jour toutes les considérations dont j'ai pris la liberté de tracer l'esquisse à Votre Excellence; elle voudra bien, j'espère,

m'excuser par ce motif, si j'ai, au courant de la plume, parlé de choses qui sont, je le sens, hors de ma compétence et devraient, dans tous les cas, être traitées avec plus de réflexion.

Pendant que nous autorisions le procureur général de Besançon à donner un sauf-conduit à Guillemin, le procureur général de Dijon[1] nous annonçait que, sentant l'impossibilité d'échapper, ce prévenu s'était volontairement remis aux mains de l'officier de gendarmerie chargé de le poursuivre et qui l'a conduit tout de suite à Besançon : il y sera certainement arrivé avant la lettre par laquelle on autorisait M. de Saint-Marc à donner le sauf-conduit, et il est plus que probable qu'il retiendra purement et simplement un homme qui n'est plus pour lui qu'un prisonnier. *Le Courrier* d'aujourd'hui annonce la liberté de Combes et Planzeaux : je ne sais où il a pris cette nouvelle, qui ne peut avoir rien de fondé.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence et à Mme de Serre mes plus respectueux hommages.

GERMEAU.

[1] Pierre-Prudent de Vandeuvre, né aux Riceys (Aube) le 6 avril 1776. En 1808 magistrat de sûreté à Bar-sur-Seine, en 1811 substitut du procureur général près la Cour de Paris, en 1818 procureur général près celle de Dijon, en 1822 près celle de Rouen, il fut nommé, le 10 juin 1829, premier président de la Cour de Lyon. Il mourut le 13 octobre suivant à sa terre de Méry-sur-Seine. En 1820 et en 1824, les électeurs de l'Aube l'avaient envoyé à la Chambre : il y siégeait au centre droit. Une notice sur sa vie a été écrite par M. Nault. Dijon, 1829.

877. — Le comte d'Arros à M. de Serre.

Quimper, le 29 juillet 1830.

J'ai reçu ma nomination[1], mon cher de Serre, et je ne perdrai pas de temps pour me rendre à mon nouveau poste, quoique le ministre ne me presse pas : mes affaires personnelles sont terminées, et je serais maintenant en route si je n'avais voulu terminer le travail préparé pour le Conseil général.

. . . . . .

Il y a peu de modestie à parler des regrets qu'on laisse après soi; cependant je tiens beaucoup à vous apprendre qu'on m'en témoigne de très-vifs, qui me paraissent sincères puisque ceux qui les expriment n'ont plus rien à attendre de moi; et parmi ceux dont je reçois ces dernières marques d'affection et de regrets se trouvent les personnes les plus distinguées du parti ultra-royaliste, qui presque toutes m'ont obligation de quelques services et dont aucune ne peut me reprocher de la partialité. Quant aux libéraux, et sous ce nom je comprends toutes les nuances de cette opinion, il m'a fallu beaucoup d'efforts pour arrêter la manifestation trop éclatante de leurs sentiments pour moi, et j'ai même été obligé de renoncer à un voyage de Brest que j'avais projeté. Ce n'est certainement pas par un senti-

[1] Par ordonnance du 19 juillet, M. d'Arros, préfet du Finistère, avait été appelé à la préfecture de l'Aveyron.

ment de vanité que je vous parle de l'effet qu'a produit l'annonce de mon départ; mais, mon cher de Serre, vous avez de l'amitié pour moi, j'étais votre ouvrage ici, et j'ai pensé que vous ne seriez pas indifférent à mes succès.

Je suis trop loin du centre des affaires pour en saisir l'ensemble, et il ne m'appartient sûrement pas de juger et de condamner le système suivi en ce moment; j'aperçois même, dans la violence, les excès et l'exagération d'un parti, ce qui a pu faire demander l'appui du parti opposé; mais je vois aussi les haines que ce système a assumées, les craintes qu'il inspire, et enfin tout ce qu'il a fait perdre au gouvernement en affection et en confiance, et je m'effraye des suites qu'il peut avoir. Toutefois, je le suivrai avec franchise et loyauté, et ne m'écarterai point de ce principe que c'est en quelque sorte trahir le gouvernement que de ne pas le servir comme il veut être servi. Si la marche d'aujourd'hui me paraît dangereuse, elle n'a certainement rien qui répugne à ma conscience; vous la suivez, mon cher de Serre, et votre exemple est la meilleure et quelquefois même la seule réponse aux objections que je me fais à moi-même.

. . . . . .

J'espère être à la fin de la semaine à Paris et je n'y resterai que le temps qui me sera nécessaire pour voir les ministres et recevoir des instructions qui me seront bien nécessaires pour me diriger dans une nouvelle route. Mais c'est de vous surtout, mon cher de Serre, que je recevrai ma véritable direc-

tion, surtout une conviction que je suis bien loin d'avoir et une confiance que je n'ai pas non plus.

Je ne vous remercie pas de tout ce que vous avez fait pour moi, mais je le vois et je le sens bien vivement. Un attachement sincère et une reconnaissance sans bornes m'acquitteront-ils envers vous? Ma femme, que votre dernière lettre a bien vivement émue, veut que je vous dise combien elle partage ces deux sentiments, dont elle se réjouit de vous renouveler l'expression au Mont-Dore, où nous espérons pouvoir passer.

D'Arros.

---

878. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, dimanche 30 juillet 1820.

Quelques mots seulement, cher ami, car j'ai été au château et j'ai dû passer le reste de mon temps dans le cabinet du duc. On peut se lancer hardiment avec un tel homme, aller en avant, revenir sur ses pas : de part et d'autre la confiance est entière. Il a votre lettre, il la médite. C'est avec peine qu'il renoncera lui-même à la dissolution, s'il faut y renoncer. C'est une question de fait. Jusqu'ici les prévisions sur les choix départementaux sont bonnes. Il n'en est pas de même des arrondissements. On a des renseignements sur quarante-quatre dé-

partements. Je vous enverrai demain une lettre de mon préfet qui dit ce qu'il pense. Quant aux brimborions et aux satisfactions à donner aux ultras, vous avez raison, on l'avoue; mais on fait toujours quelques objections de bonne foi et par générosité de cœur. On a été frappé cependant de ce qu'une lettre de M. de la Ferronnays[1], de Pétersbourg, disait, sur la nécessité de tenir ce parti de très-court, précisément ce que vous dites. Ne vous fatiguez pas, réservez toutes vos forces pour le duc et vos collègues.

Barante ne quitte pas Royer; je l'y ai encore trouvé hier. Royer commence à devenir plus vif. Il y avait effort pour être poli; l'œil n'était pas d'accord avec le langage. On a félicité le petit Jessaint sur ce qu'il serait sous mes yeux : « Avantage peut-être éphémère, ai-je répondu; je suis à la suite d'amis que je ne quitterai point, mais auxquels je ne survivrai pas vingt-quatre heures. Alors on vous trouvera. » Sur ce qu'on se vantait de recevoir beaucoup de lettres du département, j'ai dit que

[1] Pierre-Louis-Auguste Ferron, comte de la Ferronnays, d'une ancienne famille de Bretagne, naquit à Saint-Malo en 1777. Il émigra avec son père, lieutenant général des armées du Roi, servit sous le prince de Condé et devint aide de camp du duc de Berry. En 1814, il fut nommé maréchal de camp et, en 1815, pair de France. Ministre à Copenhague en 1817, ambassadeur à Saint-Pétersbourg en 1819, il prit part aux congrès de Troppau, de Laybach et de Vérone. Il eut le portefeuille des Affaires étrangères du 4 janvier 1828 au 14 mai 1829, et l'ambassade de Rome du mois de février au mois d'août 1830. Il mourut en cette ville le 17 janvier 1842, laissant une mémoire honorée de tous les partis. — Voyez la *Nouvelle biographie générale* (Didot), t. XXVIII, p. 723.

j'en recevais beaucoup aussi, et cela est vrai. Notre jeune homme, qui a fait visite à madame pendant que nous causions, dîne aujourd'hui chez elle. Je dîne chez M. Roy.

Mercredi je partirai. Germeau vous écrit régulièrement; il se piquera d'honneur. Nous aurons par lui des nouvelles quotidiennes. On désire que je voie le département de l'Aube : j'aurai des lettres de créance pour qui de droit; jours et nuits, tout sera consacré à nos affaires.

Il peut y avoir de ce que vous dites dans le X. Je marche la sonde en main. Le pauvre Freycinet[1] n'en a pas moins perdu son *Uranie* sur une roche sous-marine; mais la précaution n'en est pas moins bonne.

M. Lainé va partir. Il est ébranlé pour l'instruc-

[1] Louis-Claude Desaulses de Freycinet, né à Montélimart le 7 août 1779. Il s'embarqua pour la première fois le 27 janvier 1794 comme aspirant de troisième classe. Il était capitaine de frégate lorsqu'en 1817 une mission scientifique lui fut confiée : MM. Duperrey, Quoy, Gaimard, Gaudichaud et Jacques Arago faisaient partie de l'expédition. Le 14 février 1820, près de l'une des îles Malouines, *l'Uranie* échoua. Son commandant dut comparaître, le 16 décembre, devant un Conseil de guerre, qui l'acquitta à l'unanimité. Quelques jours après, Louis XVIII lui donna audience : « Vous êtes entré ici capitaine de frégate, lui dit-il, vous en sortirez capitaine de vaisseau. Mais ne me remerciez point; dites-moi ce que Jean Bart répondit à Louis XIV, qui venait de le nommer chef d'escadre : *Sire, vous avez bien fait.* » Il devint membre de l'Académie des sciences en 1826. Il mourut à sa terre de Freycinet (Drôme) le 18 août 1842. — Voyez les *Notices historiques de MM. Henri et Louis de Freycinet*, par M. de la Roquette, lues à la séance générale de la Société de géographie le 15 décembre 1843.

tion publique et remet sa décision au retour. Il va aux eaux d'Aix en Savoie. J'ai dîné hier avec lui chez M. Portal, je le verrai demain. M. de Richelieu s'arme vis-à-vis de lui de vos pressants désirs.

Que Dieu vous garde, mes chers amis! Portez-vous bien, prenez des forces, et nous vaincrons. Le médecin du Mont-Dore est à la France ce que l'enfant de Thémistocle était à la Grèce.

Je vous aime bien et vous embrasse tous trois.

F. L. B.

---

879. — M. de la Boulaye à M. de Serre.

Paris, lundi 31 juillet 1820.

Mon cher ami,

Le jeune Jessaint, qui a dîné hier chez Royer, m'a dit qu'on s'était expliqué en assez bons termes sur nos erreurs, mais qu'on regardait le ministère comme peu stable. Nous verrons bien.

Le fort chasseur devant le Seigneur et S. A. R. le duc de Bourbon, M. Growes, arrive d'Angleterre, où il a vu de ses yeux que les troupes étaient peu disposées à prêter main-forte à l'autorité contre les tumultes excités en faveur de la Reine. Cela est laid. M. Growes va d'ailleurs partir pour l'Espagne. Il va du nord au sud de l'Europe comme de Paris à Suresnes. Sa naturalisation ne chemine pas si vite. J'ai fait tout ce qu'il a souhaité pour la hâter. Il vous présente ses respects.

Il entrera, je le crois, dans les combinaisons de la *doctrine* de renouer avec le côté droit, s'il peut trouver là quelque point d'appui. Attendons-nous à voir exploiter tous les mécontentements. Mounier sera averti avant mon départ.

Y a-t-il quelque chose de vrai dans ces chuchotements sur une terrible lettre que Camille a dû vous adresser et où il est question de pirouettes? On m'a dit que Casimir Périer, muni d'une copie de cette lettre, en amusait ses amis.

Ce feuilleton que l'on joignait au *Journal de Paris*, mal fait d'abord, moins mal ensuite, a porté fruit. Je voudrais que quelque chose y fît suite ou qu'à tout prix on eût un journal répandu, et je ne vois que les *Débats*.

Ne craignez pas d'être positif, cher ami : le ton du commandement est un titre à l'obéissance. On sent le besoin de la subordination. Élevé dans ces principes, j'aime moi-même que l'on me commande, et, sauf quelques points sur lesquels je ne pourrais pas être flexible, il m'est doux d'obéir.

La révolution de Naples prend de plus en plus le caractère muratiste. Il y faut songer sérieusement.

A demain, mes bien chers amis.

J'irai faire mes adieux au duc de la Châtre.

Tout à vous, F. L. B.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME TROISIÈME.

Nos des Lettres.	1820 (Suite.)	Pages.

617. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (14 février)... 1
618. — M. Germeau à M. de Serre (14 février)..... 3
619. — Le préfet du Rhône au préfet des Bouches-du-Rhône (15 février)..... 7
620. — Le comte Decazes à M. de Serre (15 février)..... 8
621. — M. de la Boulaye à Mme de Serre (15 février)..... 9
622. — M. Germeau à M. de Serre (15 février)..... 10
623. — Le duc de Broglie à M. de Serre (15 février)..... 12
624. — M. de Serre au comte Decazes (16 février)..... 14
625. — M. de Serre à M. de Wendel (16 février)..... 17
626. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (16 février)... 19
627. — M. Germeau à M. de Serre (16 février)..... 20
628. — Le comte de Villeneuve à M. de Serre (17 février).. 21
629. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (17 février).. 22
630. — M. Germeau à M. de Serre (17 février)..... 23
631. — Le comte Siméon à M. de Serre (18 février)..... 27
632. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (18 février)... 32
633. — M. Germeau à M. de Serre (18 février)..... 33
634. — M. de Serre au comte Decazes (19 février)..... 34
635. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (19 février)..... 39
636. — M. Germeau à M. de Serre (19 février)..... 40
637. — M. de Serre au comte Decazes (20 février)..... 41
638. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (20 février)..... 51
639. — M. Germeau à M. de Serre (20 février)..... 54
640. — M. de la Boulaye à M. de Serre (20 février)..... 57

N^os des Lettres. Pages.

641. — Le comte Decazes à M. de Serre (20 février)..... 59
642. — M. de Serre à sa mère (21 février)..... 65
643. — Le duc de Richelieu à M. de Serre (21 février)..... 66
644. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (21 février).. 67
645. — Le baron Pasquier à M. de Serre (21 février)..... 70
646. — Le comte Siméon à M. de Serre (21 février)..... 72
647. — Le baron de Barante à M. de Serre (21 février).... 74
648. — M. Germeau à M. de Serre (21 février)..... 79
649. — Le comte de Montlosier à M. de Serre (21 février).. 81
650. — M. de Mézy à M. de Serre (21 février)..... 86
651. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (22 février).. 88
652. — M. de Mézy à M. de Serre (22 février)..... 90
653. — M. Germeau à M. de Serre (22 février)..... 93
654. — Le duc de Broglie à M. de Serre (22 février)..... 94
655. — La duchesse de Broglie à M. de Serre (23 février).. 98
656. — M. de Serre au comte Decazes (23 février)..... 101
657. — M. de la Boulaye à M. de Serre (23 février)..... 102
658. — Le comte de Montlosier à M. de Serre (23 février).. 106
659. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (24 février).... 108
660. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (25 février).. 109
661. — M. de Serre au comte Decazes (26 février)..... 111
662. — M. de Serre au roi Louis XVIII (26 février)..... 112
663. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (26 février).. 114
664. — Le comte Portalis à M. de Serre (26 février)..... 115
665. — M. Germeau à M. de Serre (26 février)..... 116
666. — M. de la Boulaye à M. de Serre (27 février)..... 118
667. — Le comte Germain à M. de Serre (27 février)..... 119
668. — M. de Serre au comte Decazes (28 février)..... 120
669. — M. de Serre à sa mère (28 février)..... 122
670. — Le duc Decazes à M. de Serre (28 février)..... 123
671. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (28 février)... 126
672. — Le comte Siméon à M. de Serre (28 février)..... 128
673. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (29 février).. 132
674. — M. Mestadier à M. de Serre (29 février)..... 134
675. — M. Royer-Collard à M. de Serre (29 février)..... 136
676. — M. de Serre à M. Remy (1er mars)..... 140
677. — M. Germeau à M. de Serre (1er mars)..... 141
678. — M. de la Boulaye à M. de Serre (1er mars)..... 143
679. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (2 mars).... 146
680. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (3 mars).... 148
681. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (4 mars)... 149
682. — M. de Mézy à M. de Serre (4 mars)..... 151

N°s des Lettres. Pages.

683. — M. de la Boulaye à M. de Serre (5 mars)..... 153
684. — Le baron Portal à M. de Serre (5 mars)..... 157
685. — M. de la Boulaye à M. de Serre (6 mars)..... 158
686. — M. Germeau à M. de Serre (6 mars)..... 160
687. — M. de la Boulaye à M. de Serre (7 mars)..... 164
688. — M. Roy à M. de Serre (7 mars)..... 165
689. — M. de Serre à sa mère (8 mars)..... 166
690. — M. de la Boulaye à M. de Serre (8 mars)..... 167
691. — M. Germeau à M. de Serre (8 mars)..... 169
692. — M. de la Boulaye à M. de Serre (9 mars)..... 172
693. — M. de la Boulaye à M. de Serre (10 mars)..... 175
694. — M. de Serre à la duchesse de Broglie (11 mars).... 178
695. — M. de la Boulaye à M. de Serre (11 mars)..... 181
696. — Le baron Pasquier à M. de Serre (11 mars)..... 183
697. — M. Germeau à M. de Serre (11 mars)..... 185
698. — M. Royer-Collard à M. de Serre (11 mars)..... 187
699. — M. de la Boulaye à M. de Serre (12 mars)..... 190
700. — M. de Serre au duc Decazes (13 mars)..... 192
701. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (13 mars)... 193
702. — Le duc de Richelieu à M. de Serre (14 mars)..... 195
703. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (14 mars).. 199
704. — M. de Serre à M. Germeau (15 mars)..... 201
705. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (15 mars).. 202
706. — M. de Mézy à M. de Serre (15 mars)..... 204
707. — M. Germeau à M. de Serre (15 mars)..... 206
708. — M. de la Boulaye à M. de Serre (16 mars)..... 207
709. — M. de la Boulaye à M. de Serre (17 mars)..... 208
710. — M. de Serre à sa mère (18 mars)..... 210
711. — M. de la Boulaye à M. de Serre (18 mars)..... 211
712. — M. de la Boulaye à M. de Serre (19 mars)..... 212
713. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (20 mars).. 215
714. — Le baron Pasquier à M. de Serre (20 mars)..... 217
715. — Le baron de Barante à M. de Serre (20 mars)..... 220
716. — Le comte de Montlosier à M. de Serre (21 mars)... 224
717. — M. de la Boulaye à Mme de Serre (21 mars)..... 231
718. — Le docteur Béclard à M. de Serre (21 mars)..... 232
719. — Le duc Decazes à M. de Serre (22 mars)..... 233
720. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (22 mars).. 238
721. — M. de Bontems à M. de Serre (23 mars)..... 239
722. — M. de la Boulaye à M. de Serre (23 mars)..... 242
723. — M. de la Boulaye à M. de Serre (24 mars)..... 243
724. — M. de Serre à M. de Wendel (25 mars)..... 244

Nos des Lettres. Pages.

725. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (25 mars).. 245
726. — M. de la Boulaye à M. de Serre (26 mars)..... 246
727. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (27 mars).. 249
728. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (28 mars).. 251
729. — M. de Serre à M. Germeau (29 mars)..... 253
730. — M. de la Boulaye à M. de Serre (29 mars)..... 253
731. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (30 mars).. 255
732. — Le baron Pasquier à M. de Serre (31 mars)..... 257
733. — Le comte Siméon à M. de Serre (31 mars)..... 262
734. — M. de la Boulaye à M. de Serre (31 mars)..... 264
735. — M. de la Boulaye à M. de Serre (1er avril)..... 265
736. — M. de Serre à sa mère (2 avril)..... 267
737. — M. de la Boulaye à M. de Serre (2 avril)..... 269
738. — M. de Serre au duc Decazes (3 avril)..... 271
739. — M. de la Boulaye à M. de Serre (3 avril)..... 274
740. — M. Germeau à M. de Serre (3 avril)..... 276
741. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (4 avril).. 280
742. — Le comte Portalis à M. de Serre (4 avril)..... 281
743. — M. de la Boulaye à M. de Serre (5 avril)..... 284
744. — M. Germeau à M. de Serre (5 avril)..... 287
745. — M. Royer-Collard à M. de Serre (5 avril)..... 288
746. — M. de la Boulaye à M. de Serre (6 avril)..... 291
747. — M. de la Boulaye à M. de Serre (7 avril)..... 292
748. — Le baron Pasquier à M. de Serre (7 avril)..... 294
749. — M. Becquey à M. de Serre (7 avril)..... 302
750. — M. de la Boulaye à M. de Serre (8 avril)..... 305
751. — M. Germeau à M. de Serre (8 avril)..... 308
752. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (9 avril)... 310
753. — M. de Serre à M. Germeau (10 avril)..... 312
754. — M. de la Boulaye à M. de Serre (10 avril)..... 313
755. — M. Germeau à M. de Serre (10 avril)..... 315
756. — M. de la Boulaye à M. de Serre (11 avril)..... 317
757. — M. Guizot à M. de Serre (12 avril)..... 318
758. — M. de la Boulaye à M. de Serre (12 avril)..... 323
759. — Le baron Pasquier à M. de Serre (12 avril)..... 325
760. — M. de la Boulaye à M. de Serre (13 avril)..... 331
761. — M. de la Boulaye à M. de Serre (14 avril)..... 333
762. — M. Germeau à M. de Serre (15 avril)..... 336
763. — M. de la Boulaye à M. de Serre (15 avril)..... 339
764. — Le comte de Saint-Cricq à M. de Serre (15 avril)... 342
765. — M. de Mézy à M. de Serre (15 avril)..... 344

Nos des Lettres. Pages.

766. — M. de la Boulaye à M. de Serre (16 avril)..... 347
767. — M. de la Boulaye à M. de Serre (17 avril)..... 350
768. — Le baron Portal à M. de la Boulaye (17 avril)..... 352
769. — Le baron Portal à M. de Serre (17 avril)..... 353
770. — Le duc de Richelieu à M. de Serre (18 avril)..... 356
771. — M. de la Boulaye à M. de Serre (18 avril)..... 359
772. — Le baron de Barante à M. de Serre (18 avril)..... 371
773. — Le duc de Broglie à M. de Serre (18 avril)..... 364
774. — Le comte Siméon à M. de Serre (19 avril)..... 371
775. — M. de Mézy à M. de Serre (19 avril)..... 373
776. — Le baron Pasquier à M. de Serre (19 avril)..... 374
777. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (19 avril). 377
778. — M. Germeau à M. de Serre (19 avril)..... 380
779. — M. de Serre à M. Becquey (20 avril)..... 382
780. — M. de la Boulaye à M. de Serre (20 avril)..... 383
781. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (21 avril). 384
782. — Le comte Germain à M. de Serre (21 avril)..... 386
783. — M. de le Boulaye à M. et à Mme de Serre (22 avril). 392
784. — M. Germeau à M. de Serre (22 avril)..... 395
785. — M. de la Boulaye à Mme de Serre (23 avril)..... 399
786. — Le baron Pasquier à M. de Serre (24 avril)..... 400
787. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (24 avril). 403
788. — M. de Mézy à M. de Serre (24 avril)..... 405
789. — M. de Serre à sa mère (26 avril)..... 407
790. — M. de Serre à M. de Wendel (29 avril)..... 408
791. — M. de Serre à sa mère (29 avril)..... 408
792. — Le baron Pasquier à M. de Serre (29 avril)..... 409
793. — Le baron de Barante à M. de Serre (30 avril)..... 412
794. — Le comte Siméon à M. de Serre (1er mai)..... 415
795. — Le duc de Richelieu au préfet du Rhône (4 mai)... 418
796. — Le comte de Lezay-Marnésia à M. de Serre (4 mai). 418
797. — M. Germeau à M. de Serre (4 mai)..... 419
798. — M. de Solilhac à M. de Serre (5 mai)..... 420
799. — M. de Serre à sa mère (6 mai)..... 422
800. — Le duc de Richelieu à M. de Serre (7 mai)..... 422
801. — M. Delaunay à M. de Serre (14 mai)..... 424
802. — M. Guizot à M. de Serre (16 mai)..... 428
803. — M. Guizot à M. de Serre (18 mai)..... 429
804. — M. Royer-Collard à M. de Serre (18 mai)..... 432
805. — La duchesse de Broglie à M. de Serre (18 mai).... 433
806. — La duchesse de Broglie à M. de Serre (19 mai).... 434

N^os des Lettres. Pages.

807. — M. Royer-Collard à M. de Serre (20 mai)..... 435
808. — Le baron Pasquier à M. de Serre (23 mai)..... 436
809. — Le duc de Richelieu à M. de Serre (1er juin)..... 437
810. — M. Guizot à M. de Serre (3 juin)..... 438
811. — Le duc de Richelieu à M. de Serre (3 juin)..... 440
812. — La duchesse de Broglie à M. de Serre (3 juin)..... 441
813. — Le duc Decazes à M. de Serre (3 juin)..... 443
814. — M. Jacquinot-Pampelune à M. de Serre (5 juin).... 447
815. — Le duc de Richelieu à M. de Serre (5 juin)..... 459
816. — M. *** à M. de Serre (5 juin)..... 459
817. — Le baron d'Eckstein à M. de Serre (5 juin)..... 460
818. — Le duc de Richelieu à M. de Serre (5 juin)..... 463
819. — M. de Serre à MM. Corbière et de Villèle (6 juin)... 464
820. — M. de Villèle à M. de Serre (6 juin)..... 465
821. — M. Courvoisier à M. de Serre (7 juin)..... 465
822. — M. Laisné de Villevêque à M. de Serre (7 juin)..... 466
823. — La duchesse de Broglie à M. de Serre (7 juin)..... 468
824. — Le baron Pasquier à M. de Serre (7 juin)..... 469
825. — M. de Serre à M. Royer-Collard (8 juin)..... 471
826. — M. de Wendel à M. de Serre (8 juin)..... 471
827. — M. Royer-Collard à M. de Serre (8 juin)..... 472
828. — M. de la Boulaye à M. de Serre (8 juin)..... 473
829. — M. de Wendel à M. de Serre (9 juin)..... 474
830. — Le baron d'Eckstein à M. de Serre (11 juin)..... 476
831. — Le duc de Richelieu à M. de Serre (11 juin)..... 477
832. — Le duc de Richelieu à M. de Serre (12 juin)..... 478
833. — La duchesse de Broglie à M. de Serre (13 juin)..... 478
834. — Le comte de Montlosier à M. de Serre (14 juin).... 480
835. — M. Pasquier à M. de Serre (15 juin)..... 481
836. — Le duc Decazes à M. de Serre (15 juin)..... 483
837. — Le comte de Montlosier à M. de Serre (18 juin).... 485
838. — Le comte d'Arros à M. de Serre (25 juin)..... 486
839. — Le comte de Montlosier à M. de Serre (8 juillet)... 488
840. — M. de la Boulaye à M. de Serre (11 juillet)..... 494
841. — M. de la Boulaye à M. de Serre (11 juillet)..... 494
842. — M. de Serre à M. Royer-Collard (17 juillet)..... 495
843. — M. de Serre à M. Guizot (17 juillet)..... 497
844. — M. de Serre à M. Camille Jordan (17 juillet)..... 498
845. — M. Royer-Collard à M. de Serre (18 juillet)..... 499
846. — M. Guizot à M. de Serre (18 juillet)..... 501
847. — M. Guizot au baron Pasquier (18 juillet)..... 502

Nos des Lettres. Pages.

848. — Le baron Pasquier à M. Guizot (18 juillet)..... 503
849. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (18 juillet).. 504
850. — M. de la Boulaye à M. de Serre (19 juillet)..... 505
851. — Le baron Pasquier à M. de Serre (19 juillet)..... 507
852. — M. de Mézy à M. de Serre (19 juillet)..... 509
853. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (20 juillet)... 513
854. — M. Germeau à M. de Serre (20 juillet)..... 516
855. — M. de la Boulaye à M. de Serre (21 juillet)..... 518
856. — Le marquis Planelli de la Valette à M. Lainé (21 juillet)..... 521
857. — M. Camille Jordan à M. de Serre (22 juillet)..... 525
858. — Le duc de Richelieu à M. de Serre (22 juillet)..... 531
859. — M. de la Boulaye à M. de Serre (22 juillet)..... 535
860. — Le baron Pasquier à M. de Serre (22 juillet)..... 538
861. — M. Germeau à M. de Serre (22 juillet)..... ... 540
862. — M. de la Boulaye à M. de Serre (23 juillet) 543
863. — M. de Serre à sa mère (24 juillet)..... 545
864. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (24 juillet)... 546
865. — M. Bourdeau à M. de Wendel (24 juillet)..... 548
866. — Le comte Portalis à M. de Serre (25 juillet)..... 549
867. — M. de la Boulaye à M. de Serre (25 juillet)..... 554
868. — M. Germeau à M. de Serre (25 juillet)..... 557
869. — M. de la Boulaye à M. de Serre (26 juillet)..... 559
870. — Le comte Portalis à M. de Serre (27 juillet)..... 561
871. — M. de la Boulaye à M. de Serre (27 juillet) 565
872. — M. Germeau à M. de Serre (27 juillet)..... 568
873. — M. de la Boulaye à M. de Serre (28 juillet) 571
874. — Le président Barris à M. de Serre (28 juillet)..... 574
875. — M. de la Boulaye à M. et à Mme de Serre (29 juillet). 576
876. — M. Germeau à M. de Serre (29 juillet)..... 578
877. — Le comte d'Arros à M. de Serre (29 juillet)..... 582
878. — M. de la Boulaye à M. de Serre (30 juillet).... ... 584
879. — M. de la Boulaye à M. de Serre (31 juillet)... 587

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME.

Paris. — Imprimerie CUSSET et Ce, rue Montmartre, 123.

ERRATA DU TOME TROISIÈME.

Pages	Lignes
100	9e en remontant, *au lieu de :* lever la voix, *lisez :* élever la voix.
104	5e en remontant de la note, *au lieu de :* Lizinska Rur, *lisez :* Lizinska Rue.
106	2e en remontant, *au lieu de :* Randane, *lisez :* Randanne.
172	avant-dernière de la note, *au lieu de :* 2 janvier, *lisez :* 12 janvier.
172	dernière de la note, *au lieu de :* VI, *lisez :* t. VI.
208	2e en remontant des notes, *au lieu de :* Lally-Tollendal, *lisez :* Lally-Tolendal.
217	2e des notes, *au lieu de :* premier aumônier, *lisez :* aumônier.
309	12e, *au lieu de :* M. Sucy, d'Auteuil, *lisez :* M. Sucy-d'Auteuil.
355	10e en remontant, *au lieu de :* il les éloignerait, *lisez :* il l'éloignerait.
385	7e et 8e, *au lieu de :* il y en aurait eu, *lisez :* il en aurait eu.
429	dernière, *au lieu de :* ur, *lisez :* jour.
485	Suscription des lettres 837 et 839, *au lieu de :* Montlozier,
488	*lisez :* Montlosier.
487	note, *au lieu de :* Horat. Epist. II, 1, 1-4, *lisez :* Horat. Epist. II, v. 1-4.